71
344
096

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME VINGTIÈME

FÉVRIER A JUIN 1910

112258
26/5/11

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1910

D
1
.R4
t. 20

ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES

L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES

II[1]

LES CONSTRUCTIONS POUR BIBLIOTHÈQUES ET LEUR AMÉNAGEMENT.

Ici se placeront bien des vœux platoniques : d'habitude les bibliothèques sont chez elles et non en location ; à moins d'exiguïté trop évidente, elles ne changent guère de domicile, car on s'effraie de la dépense et des embarras du déménagement[2]. J'envisage les très grands dépôts de livres ; les autres se logent au petit bonheur, au hasard des locaux disponibles : un fonds minuscule est souvent à l'Hôtel de Ville, ou relégué dans quelque soupente. Cependant, en toute conjoncture, un fait indéniable ne doit pas être perdu de vue : un amas de papiers s'enflamme très vite et brûle très longuement ; c'est, pour les incendies, un agent de propagation de premier ordre. On l'éloignera donc de toute chose précieuse ; jamais une bibliothèque ne devra être conservée dans un monument historique. On conçoit une fantaisie de grand seigneur étalant dans une salle du XVe siècle son trésor d'incunables, ornant un boudoir Louis XV d'ouvrages du XVIIIe siècle, avec reliures de l'époque ; c'est luxe privé. Un semblable accord de style entre l'édifice et les objets exposés serait, pour un musée, très heureux. Mais une biblio-

1. Voir la *Revue* d'octobre 1909 ; t. XIX, p. 129.
2. On a communiqué un procédé de déménagement ingénieux au Congrès de 1900 (voir pour le détail, *op. cit.*, p. 131-4).

thèque n'est point un musée, c'est même tout le contraire : dans l'un, des objets immobiles, à voir sans les toucher ; dans l'autre, des objets destinés à un maniement de tous les jours. Un respect mal entendu pour toutes les productions de la pensée a seul fait combiner des édifices au fronton desquels se lit : Musée *et* bibliothèque. C'est une aberration. On voit d'ailleurs quel intérêt je défends : la bibliothèque, en permanence, est une menace pour le musée ; et ce dernier est le plus précieux : copies à part, il ne comprend que des œuvres uniques ; dans l'autre, en dehors des manuscrits, les pièces sans doubles connus sont d'une extrême rareté.

Il arrive malgré tout, même en France, qu'on ait à construire un bâtiment nouveau pour bibliothèque ; une grande ville, décidée à amplifier ce service public, devra le plus souvent s'y résoudre. Elle serait bien inspirée d'agir comme suit : choisir un architecte, sans gloire et sans ambitions, ayant renié le corinthien et rebelle au *modern style*, disposé à entendre les recommandations du bibliothécaire en chef et à admettre que, quoi qu'il fasse, le contenant, son œuvre, n'aura jamais l'intérêt du contenu, les livres. Pas de fresques déroulant l'histoire du livre, pas de bois sculpté, et même, autant que possible, pas de bois du tout [1] ; comme pour une cave à coffres-forts, du fer et du verre, que le feu ne saurait surprendre et qui tiennent peu de place. La pierre, forcément, pour le gros œuvre. Un terrain, suivant les cas, vers le centre de la ville ou dans le voisinage de l'Université ; terrain pour la bibliothèque seule, qui n'aurait rien au-dessus ni au-dessous d'elle, ni à côté, que des rues ; mesuré sans parcimonie, car ici mieux vaut l'extension en surface qu'en hauteur. Aspect général de l'édifice : une rotonde pour locomotives ; aux esthètes révoltés on répondra : ce n'est pas le palais d'un prince, c'est un atelier, une usine. Au milieu, une grande salle de lecture ; tout autour, une disposition rayonnante d'armoires à rayons, contenant les volumes. Un seul étage au centre : le rez-de-chaussée, éclairé par en haut ; par suite, dans les magasins de livres du pourtour, le moins d'étages que l'on pourra ; il ne faut point que les employés gravissent à tout instant des escaliers ; ce serait fatigue et perte de temps ; et quant aux monte-charge, ils ne se manœuvrent pas sans bruit. L'emmaga-

1. Le bois (certaines essences tout au moins) paraît être, en outre, un moyen de propagation pour une partie des insectes ennemis des livres.

sinage des livres à la périphérie convient à un accroissement continu, sans refoulements, et du même coup la recherche des ouvrages demandés devient rapide et très claire pour le public lui-même[1].

Supposons un classement méthodique, où les principales sections soient indiquées par des lettres; au mur de la grande salle, ces lettres, de forte taille, sont marquées à l'entrée de leurs travées respectives. C'est du côté qui le concerne que le lecteur dirige sa demande et reporte les livres avant de se retirer; de là une division très pratique du travail et une manutention réduite au minimum. Question capitale et presque toujours négligée. Pourquoi les lecteurs attendent-ils si longtemps à la Nationale, même quand ils donnent la cote? Parce qu'il y a dans cet immense palais des kilomètres de couloirs[2], et que les livres communiqués doivent parcourir un chemin fort long et superflu.

Encore s'agit-il là d'un immeuble déjà ancien; mais voyez la Sorbonne, dont la bibliothèque est installée depuis moins de quinze ans dans ses nouveaux locaux, dus à un architecte de haute réputation: les livres y sont presque tous enfermés dans deux corps de bâtiments à cinq étages, qui communiquent fort mal; je sais bien que deux monte-charge y fonctionnent; il n'empêche que des recherches journalières les employés reviennent fourbus. On a oublié que rien n'est pénible comme de longues ascensions ou

1. Le principe du local distinct est rigoureusement observé en Allemagne (et en Hollande). Je reconnais, par contre, qu'on ne s'y conforme guère au modèle de construction que je préconise. La nouvelle bibliothèque royale de Berlin (P. Schwenke, *Zentralblatt*, XXV (1908), p. 1-18) a bien adopté la grande salle de lecture centrale, octogone éclairé par en haut; mais les livres sont massés d'un seul côté du quadrilatère qui l'enveloppe, et sur plusieurs étages. La bibliothèque universitaire de Münster (*Id.*, *Zentralblatt*, XXIII (1906), p. 529-537) est en équerre; de même celle de la ville de Dantzig (O. Günther, *ibid.*, p. 173-182); la salle de lecture est à une extrémité de l'equerre, les magasins à l'autre, avec un grand intervalle entre deux. A Giessen (H. Haupt, *Zentralblatt*, XXII (1905), p. 161-170), le plan dessine une sorte de longue carafe; au fond du vase, la salle de lecture, les magasins constituant le goulot. Voilà autant de dispositions qui me semblent des plus fâcheuses. Je cite des exemples tout récents; Graesel en fait connaître bien d'autres: aux Universités de Bâle (*op. cit.*, p. 110-1) et de Marbourg (p. 113), on semble s'être proposé d'éloigner le plus possible les livres des lecteurs. Leipzig connaît un compromis: la salle de lecture est entourée d'une grande partie des volumes (p. 104-5); celle de Strasbourg est *assez* centrale (p. 106-7). Ce que j'ai rencontré de plus acceptable est la bibliothèque du Congrès à Washington (p. 72-75): de l'octogone du milieu, réservé au public, partent quatre importantes séries de rais, entre lesquels s'interposent des rangées parallèles aux murs extérieurs, dont l'ensemble forme un carré. Toute grande distance est au moins supprimée.

2. Cf. la fig. de Graesel, p. 85.

descentes d'escaliers ; n'importe qui préférerait doubler ses pas au même niveau. Il sera allégué qu'on devait conserver, dans leurs grandes lignes, les plans de la vieille Sorbonne et que ce fut un obstacle à une combinaison plus pratique ; preuve nouvelle qu'il faut à une bibliothèque un édifice distinct et fait pour elle. Des retards souvent considérables sont mis par les lecteurs mal informés au compte du personnel, qui n'en peut mais et souffre autant de l'erreur initiale.

J'ai parlé d'une seule salle de lecture, mais j'admets pour les manuscrits, rarement demandés, et les livres précieux, une pièce spéciale à prendre sur les disponibilités du pourtour ; de même pour les journaux quotidiens, dans les bibliothèques non scientifiques. On pourrait à cet effet ajouter à la rotonde deux annexes se prolongeant comme deux bras d'une croix. Ces deux seules exceptions me semblent raisonnables ; je ne vois point les motifs d'un local réservé soit aux professeurs, soit aux lecteurs favorisés de je ne sais quel privilège ; quant au *Juvenile Room* souhaité par M. Morel, supprimons-le : il sera avantageusement remplacé par de petites bibliothèques scolaires. Aucune salle à part non plus, je ne dis pas pour la conservation, mais pour la lecture des périodiques, car il arrive constamment qu'on ait à travailler à la fois sur des livres et des revues.

Une bibliothèque doit être éclairée — il y en a qui ne le sont pas ! — afin de rester ouverte le soir et de permettre l'emmagasinage dans des locaux forcément plus ou moins obscurs. L'électricité seule convient, lumière vite projetée et vite éteinte ; un bouton unique commande au besoin de nombreuses lampes ; celles qui éclairent le catalogue ne doivent pas, comme à la Sorbonne, n'illuminer que le dos des fiches, où il n'y a rien d'écrit. La question du chauffage est plus compliquée, et je n'oserais recommander aucun type ; les calorifères à eau chaude sont les plus répandus ; éviter en tout cas la disposition adoptée dans la maison que je viens de citer : un tuyau court sous chaque table, et de là monte à la tête de chaque lecteur une chaleur lourde, à certains jours très pénible. Mieux vaudraient des bouches de chaleur de loin en loin, ou des radiateurs isolés, à quelque distance des personnes, si possible. L'aérage s'accomplirait surtout par le haut de la grande salle ; aux heures de travail, maintenir fermées les fenêtres des murs extérieurs, en raison des courants d'air, dont tout le monde ne s'accom-

mode pas, et qui feraient voltiger les papiers et les poussières.

L'organisation de détail des travées et rayons dépend d'une donnée préalable : le public abordera-t-il librement les magasins? Je me prononcerai plus loin sur ce sujet. Si oui, comme cette liberté ne saurait s'étendre, sans limites, à toute espèce de volumes, il y aura lieu de constituer une réserve plus considérable que dans le cas opposé ; et les couloirs devront être plus larges, les escaliers plus nombreux ; on tâchera de réduire au minimum le bruit du va-et-vient, en recourant au linoleum. M. Morel esquisse (tome II, p. 186 sq.) un certain nombre d'utopies plus qu'américaines ayant pour visée un accès rapide aux rangées de livres ; notamment un projet, dont un ingénieur comprendrait peut-être toute la beauté, mais qui me semble d'une étrange complication : une masse géante qu'une force motrice, savamment combinée, ferait tourner tout autour de la grande salle. Supposons-la (grosse concession) assez silencieuse ; comment tant de lecteurs à la fois éprouveront ils le besoin de la faire tourner dans le même sens, et sur la même longueur ? Il parle encore avec complaisance d'ascenseurs amenant au niveau du public tout un casier de livres ; c'est l'ouvrage désiré qui vient au lecteur ! Fort bien, mais ce faisant il en immobilise beaucoup d'autres, car il ne peut y avoir autant d'ascenseurs que de gens ; celui qui fonctionne est perdu pour toute autre personne et rend même indisponibles les casiers devant lesquels il évolue.

Laissons ces rêveries, et arrêtons-nous davantage à un système qui a déjà fait ses preuves : le British Museum emploie des espèces d'armoires que câbles et poulies permettent de faire avancer, et qui rendent ainsi utilisable une plus grande surface. Mettons qu'un rayon ouvert ait 50 centimètres de large ; on y poserait dix volumes épais de cinq ; s'il s'agit d'in-octavo, format fréquent, vous occupez au plus 20 centimètres en profondeur (car il ne faut qu'une rangée sur la même planchette) ; autant en face ; de la sorte, pour 40 centimètres on doit réserver un couloir. Au contraire, partons de l'armoire mobile, et donnons-lui 50 centimètres de largeur et de profondeur ; on y placera sans peine à chaque rayon deux rangées d'in-octavo, s'opposant par la tranche ; cela fait vingt volumes (le double) de mêmes dimensions ; et au lieu de 40 centimètres, c'est un mètre utilisé à chaque couloir. Enfin les livres y seront bien mieux à l'abri de la poussière.

Pourtant, si le public était admis dans les magasins d'une bibliothèque très fréquentée, ce procédé y encombrerait peut-être la circulation : un employé, en effet, se borne à quérir le livre demandé ; mais un lecteur explore tout le rayon, lit les titres aux dos, feuillette et parcourt sur place avant de fixer son choix ; parfois, il n'a qu'une ligne ou un mot à vérifier ; ainsi, dans la même galerie, beaucoup d'armoires à la fois pourraient être tirées ; or l'une d'elles ne devient disponible que si les voisines sont repoussées ; n'y aura-t-il pas de conflits ni de discussions ?

Si l'on se décide pour les rayons fixes et les livres posés normalement au passage, on se servira de la disposition rayonnante des magasins de façon à économiser le plus de place : près du centre, les tout petits formats (in-12, in-16, in-18), puis, après un intervalle pour les accroissements, les in-8°, ensuite les in-4° et les in-f° au périmètre.

Dans un bâtiment circulaire, l'espace à parcourir pour toute recherche est très peu de chose, ce qui supprime un problème ailleurs délicat : quels sont les livres les plus demandés, et qu'il convient de tenir à proximité ? On laissera seulement, sur le pourtour de la salle de lecture, un ensemble d'ouvrages que le public pourra *toujours* atteindre sans permission spéciale et sans bulletin, à condition de les remettre en place : livres de référence, indicateurs, annuaires, catalogues, encyclopédies, grandes collections, dictionnaires en langues diverses, etc... ; cette classe de volumes dépendra de la nature spéciale de l'établissement : je la concevrais très large dans les bibliothèques savantes ou de travail, réduite à peu de chose dans une bibliothèque publique, où l'on vient se distraire ; la lecture d'agrément s'accommode d'un seul livre, qu'on garde jusqu'à achèvement, alors que le travail scientifique est constamment coupé par des consultations de détail. On garnirait utilement le pourtour d'une salle municipale avec les derniers numéros (l'année courante) des périodiques le plus souvent en mains.

Dans toute autre construction, on est conduit, presque immanquablement, à rassembler près de la salle de travail un fonds variable, toujours modifié d'après les besoins et les rééditions, dit quelquefois *omnium*, et dont la réunion à part réduit l'attente du public et les peines des employés. Mais il est rare que cette

précaution suffise, et dans certaines maisons des remaniements de fond en comble seraient bien nécessaires [1].

1. J'en pourrais citer une qui a deux étages ; on reçoit les lecteurs au premier, deux fois par jour. Or durant la séance du soir (6 à 10), impossible d'avoir communication d'une foule de livres : ils sont au rez-de-chaussée où, faute de personnel, on ne peut poster aucun employé pour les recherches. Et dans cette catégorie, hélas! rentrent à peu près tous les périodiques, outre un ensemble de répertoires bibliographiques dont les fonctionnaires de service auraient grand besoin dans leur rôle d'information. En revanche, le premier étage s'encombre d'un poids mort d'in-folio et d'in-quarto des XVIIe-XVIIIe siècles, dont les trois quarts au moins ne sont pas dérangés une fois l'an. Résultats : manœuvre incessante — pendant le jour — du monte-charge, et perte de temps appréciable. Un désir imprécis (chose bien fréquente) est vite satisfait dans la grande salle ; le lecteur accompagne le surveillant et l'on s'entend en quelques secondes; mais de là au rez-de-chaussée c'est un échange de demandes et de réponses également vagues. Il faudrait reléguer au loin presque tous les vieux fonds, distincts dans le classement, et faire monter les œuvres nouvelles : point n'est besoin pour cela d'un arrêté ministériel; et l'on n'entendrait plus que rarement, le soir, les protestations ou les murmures de visiteurs justement désappointés.

III

LE PERSONNEL

SON RECRUTEMENT, SON RÔLE ET SA CONDITION.

La maison est construite pour des lecteurs et pour des livres ; on pourrait traiter aussitôt des règlements imposés aux premiers, de l'acquisition et du classement des seconds. Mais à tout ceci préside le personnel ; en parlant de ce dernier d'abord, nous suivrons l'ordre logique.

J'éprouve un embarras marqué à développer ici ce sujet extra-scientifique[1], mais du recrutement des bibliothécaires dépend, pour une bonne part, l'utilité des dépôts dont ils ont la charge. M. Réau a touché deux mots de celui des conservateurs de musées ; aussi bref, je serais incomplet : il n'avait qu'à enregistrer, approuver, un vœu banal, mais unanime ; je me trouve en présence de controverses ardues et passionnées. D'autre part, supposez une collection de tableaux dont le conservateur disparaît, après l'avoir parfaitement aménagée ; un successeur incapable la maintient telle quelle et, dans d'autres salles, dispose maladroitement des acquisitions regrettables : la valeur de la pinacothèque ne s'accroît pas, mais demeure. Une bibliothèque en stagnation déchoît très rapidement.

Quelles sont les fonctions essentielles d'un bibliothécaire ? Acquérir et classer des livres, renseigner le public. Tout cela suppose des connaissances et des aptitudes, mais lesquelles ? Et comment les constater ? Pour classer et cataloguer, il faut de l'ordre et une écriture lisible ; qualités qui n'ont rien d'universel, au demeurant faciles à rencontrer. En France, elles se révélaient naguère chez le postulant au cours d'un stage, fâcheuse institution[2]. Un

1. Le *Zentralblatt* y revient souvent et les Congrès internationaux ne le négligent pas.

2. Elle est fâcheuse surtout dans le système français ; le stage existe en Allemagne, mais autrement compris, limité à deux ans, et la titularisation se fait bien moins attendre, car les cadres sont beaucoup plus considérables. Un fait caractéristique, c'est que, dans ce pays, l'augmentation du budget des traitements a précédé celle du budget du matériel. Là, il n'y a pas d'*exploitation* (cf. Laude, *art. cit.*).

examen aussi servait à les contrôler ; mais celui-ci vérifiait surtout la connaissance des réglements et de la bibliographie.

La bibliographie est une science assez récente, qu'a fait naître le développement prodigieux de la production ; elle n'a dans l'enseignement supérieur qu'une place restreinte ; je parle de la bibliographie *générale*. Encore celle-ci n'est-elle vraiment enseignée nulle part, pas même, malgré les illusions de beaucoup d'archivistes, pas même à l'École des Chartes, où, destinée à des érudits, la bibliographie se borne à l'histoire, largement comprise. Son programme est à peu près celui des examens pour bibliothèques, en fait, car rien n'est précisé dans les textes ; on oblige parfois encore les candidats à connaître, de nom et de vue, pour des sciences à côté, des bibliographies si compréhensives que la préparation, l'impression ont demandé des années et que le répertoire, une fois publié, est déjà absolument arriéré et hors d'usage. De tels travaux sont un leurre ; quelques bibliothécaires y recourent, les spécialistes presque jamais. Ils aident fort mal à renseigner le public, et ils ne guident nullement le choix du bibliothécaire parmi les offres incessantes de la librairie.

Pour cette dernière fonction, ce que j'appellerais le « recrutement » des livres, on se bornait à compter sur l' « intelligence » du fonctionnaire, et on lui en faisait généreusement crédit, car ni travaux personnels ni études spéciales attestées par diplômes n'entraient en considération, et l'on n'a guère vu qu'ils fussent, au seuil ou au cours de la carrière, une cause de préférence.

Je parle au passé ; tout ceci changera, et changera forcément pour quelques bibliothèques, dont les anciennes méthodes d'enrôlement se trouvent abrogées, sans qu'on ait encore rien mis à leur place. L'A. B. F. sollicite une réforme d'ensemble [1] et veut des barrières à l'entrée de la profession. Son idée est avant tout de l'interdire désormais aux transfuges de la politique, aux « littérateurs » soutenus de puissantes relations.

Des barrières ! Le mot et la chose exaspèrent M. Morel. Il y en aura toujours, quoi qu'il fasse, quand ce ne serait que le manque de protections. Il aimerait à installer des poètes en ces emplois, parce qu'ils « aiment les livres » et honorent la maison. C'est une raison un peu vague ; les anecdotes foisonnent, et délicieuses, sur

1. Voir dans le *Bulletin de l'A. B. F.*, I (1907), p. 81-90, le lamentable état de situation des bibliothécaires français ; add. pp. 47 sq., 132 sq.

Leconte de Lisle bibliothécaire au Sénat; combien d'ailleurs M. Morel a-t-il à signaler de ces artistes dans les bibliothèques étrangères qu'il prise le plus haut? « Un examen peut barrer la porte aux timides. » S'imaginerait-il que l'absence d'examen la barrera, par exemple, aux attachés de cabinets, que leurs patrons ne savent plus où caser ? Ce ne sont pas les timides qui souffriront vraiment d'un examen, mais les autres, qui redoutent bien plus de concourir que de quémander. Bien des gens ont peine à se libérer d'un souvenir attendri pour les années de gloire de l'Arsenal, au temps de Charles Nodier ; mais la mission des bibliothèques, en 1830, n'était point celle qui leur appartient aujourd'hui, et je suis très persuadé que le don de cet honnête homme de lettres, d'assembler des amis, ne tenait point à la maison où il avait domicile et sinécure ; Mme Récamier n'avait pas besoin, pour enchaîner les hommes illustres, d'empiler des livres dans ses appartements, pas plus que toute femme du monde qui, actuellement, tient un « salon ». M. Morel, dans son paradoxe, accumule les contre-sens : « C'est justement le fait que l'on ait vu là « une carrière » qui a livré aux « épiciers » ces emplois tranquilles, sûrs, bien chauffés. » Point du tout ; c'est qu'on y a vu une carrière trop facile pour les fils de famille, possesseurs de quelque fortune, pouvant se contenter de maigres émoluments et les attendre de longues années. Il est révoltant de se dire qu'un bachelier fait l'affaire, même s'il ne connaît pas un traître mot d'allemand. Notre auteur s'emporte avec insistance contre les chartistes ; je n'en suis pas un, et dès lors me sens bien à l'aise pour riposter que, dans le bataillon de médiocrités (ou de gens de valeur qui n'étaient pas *in the right place*) dont se garnissaient les bibliothèques, les anciens élèves de l'École des Chartes faisaient de très honorables et trop rares exceptions ; c'étaient presque les seuls qui offrissent la garantie précieuse d'une culture au-dessus du secondaire. Certes, ils n'étaient pas la majorité ; ils formaient cependant un noyau assez compact. J'en vois très bien la raison.

Les chartistes n'ont point créé (ils en ont seulement profité) la notion de bibliothèque, telle qu'elle est encore répandue en province, et même un peu à Paris : sanctuaire où s'abritent de vieux livres vénérables, à reliures de maroquin gaufré, chargés de miniatures et de gravures sur bois, dont le langage en parle pas à toute oreille, n'est clair qu'à ceux qui savent l'interpréter et

deviennent dignes d'en garder le dépôt. Durant de longues années, cette science s'acquit surtout à l'École des Chartes ; c'est à elle qu'un jeune homme, en qui s'éveillait le bibliophile, demandait spontanément le baptême et l'initiation ; il fallait d'ailleurs que le néophyte eût des moyens de vivre, car devenu prêtre du livre, il était rétribué comme un prêtre, fort mal, et ne pouvait recueillir aucun casuel. Cette notion, aujourd'hui risible, des bourgeois d'il y a soixante ans s'explique d'ailleurs à merveille : on imprimait déjà beaucoup sur les matières étudiées dans cette école, sur l'histoire et ses prolongements : la vieille littérature, les monuments du passé. L'enseignement supérieur n'existait que de nom ; même chez ses représentants les plus distingués, il gardait la forme oratoire ; les sciences exactes, alors si réduites, appelaient des laboratoires avant tout. Actuellement toutes les sciences ont forme livresque, au moins pour une part. Les bibliothèques ne peuvent plus se borner à la menue curiosité ; les dilettantes n'y suffiront pas ; il faudra aussi des hommes nouveaux, j'en tombe d'accord avec M. Morel ; mais gare à leurs exigences !

Tout récemment, on faisait d'une façon uniforme ses débuts au service des bibliothèques par un stage non rétribué[1], de durée variable — plus de dix ans parfois — et qui devait être ininterrompu ; stage précédé ou suivi d'un examen ; à la longue, par le hasard d'un décès ou le départ d'un écœuré, on arrachait une rétribution de misère à la condescendance des bureaux. Des décrets avaient bien fixé l'échelle des appointements ; fixation théorique : bon nombre étaient maintenus fort en deçà sous ce prétexte commode : « Il n'y a pas d'argent » ; c'est merveille que le Conseil d'État n'ait jamais été invité à en connaître. L'Administration chassait aisément les scrupules : « Dans les bibliothèques on ne fait rien... ». C'était vrai sous l'Empire.

De notre temps, il y a de la besogne, ne fût-ce qu'en raison du dépôt légal et des dons de l'État. Et puis les travailleurs ont besoin de livres ; sous leur poussée, des crédits d'achats supplémentaires ont été obtenus dans quelques maisons ; le travail s'est accru, le

1. Je ne puis répéter ici ce que j'ai écrit ailleurs *Bulletin de l'A. B. F.*, I (1907), p. 91-95 ; add. J. Gautier, *ibid.*, III (1909), p. 28-31 sur cette condition absurde, injuste et démoralisante. Il s'agit de Paris et des Universités ; pour le reste, il y a naturellement bien des régimes ; certaines bibliothèques de petites villes demandent à leurs préposés deux heures de présence dans la semaine ; en pareil cas, la gratuité elle-même n'a rien de choquant.

personnel beaucoup moins ; comme on n'en exigeait pas plus de lumières que jadis, on n'a point embelli sa condition, dont les progrès sont même retardés par une hiérarchie savante : toute une série de degrés, avec délais minimums. Aucune émulation d'ailleurs : on n'avance guère qu'à l'ancienneté. « Triomphe des gâteux », dit M. Morel. — Sévère, mais trop juste. Lui-même, certes peu avide, insinue : « Franchement, 3,000 francs à Paris, ce n'est pas trop demander. » On plaint le sous-lieutenant qui, majeur de la veille, y gagne davantage et n'est pas plus occupé ; par contre, on citerait les bibliothécaires qui atteignent à ce chiffre avant leurs trente-cinq ans, et d'autres, à cet âge, en sont encore à 1200. Il n'est donc possible de les prendre que dans les lettres, les disciplines qui ne « rapportent » pas. Mais mieux vaudraient des représentants plus nombreux des autres catégories. Voilà une grande bibliothèque riche en livres sur les sciences appliquées ou la médecine opératoire ; M. Morel voudrait un ingénieur, un chirurgien ; qu'il les procure ! car dans l'année le premier recevra l'équivalent d'un mois de salaire industriel, le second le prix d'une petite opération... Au fond, cette censure serait juste, si elle ne récriminait sur le présent et le passé ; qu'on en tienne compte pour l'avenir.

Il faudra en résumé un effort pécuniaire, comme pour les acquisitions de livres, mais moins considérable qu'on ne croirait peut-être. Accroître le personnel ne sera pas toujours nécessaire, surtout s'il est mieux recruté et son travail mieux réglé. M. Morel relève triomphalement que la Nationale, à la comparer avec le British Museum, compte trop de fonctionnaires et pas assez de gens de service. Il oublie que le British a terminé son catalogue imprimé (avec un supplément) ; l'autre a seulement ébauché le sien ; d'où, pour ses fonctionnaires, un surcroît écrasant : confection même du catalogue et recherches de cotes pour les lecteurs ; de plus ils sont occupés, grâce au dépôt légal, à cataloguer longuement de pâles niaiseries, dont le British s'exonère. Enfin, dans presque toutes les bibliothèques, il conviendrait d'opérer diverses réformes, que je proposerai plus loin, de supprimer quelques formalités oiseuses, sans raison d'être plus avouable que le désir de se garer du public. Comment ne pas convenir aussi que, dans un personnel mal choisi et mal traité, on compte toujours des unités de très faible rendement et de médiocre exemple ? La réforme souhaitée en réduirait le contingent.

Cette réforme sera difficile à accomplir sans provoquer quelques froissements; l'expérience en est déjà faite. L'A. B. F. avait voté un projet favorable au concours unique, sans aucun privilège ou dispense pour les archivistes-paléographes. Aussitôt protestations furieuses, démissions coup sur coup[1]. Privilège? Allons donc! Simple usage d'un droit, prétention à des postes pour lesquels on est, avant quiconque, désigné! — Je ne voudrais contrister personne; mais, pour certains services de bibliothèques, un archiviste est sans compétence; l'étude approfondie du moyen âge français ne confère pas l'omniscience; elle n'introduit pas naturellement même au seul classement des livres de médecine ou de géologie, pas mieux de ceux d'histoire orientale ou de philologie classique. On parle d'un concours unique, et vous voulez y échapper? Quel rang d'admission recevrez-vous de plein droit! En tête ou en queue? Vous êtes fins connaisseurs en livres vieux ou rares, mais ceux-ci sont presque tous catalogués; pour les derniers entrés, un chartiste sur dix fonctionnaires suffira.

A vrai dire, je n'aimerais guère le concours unique, et je ne conçois pas une science — ou un art? — de la bibliothéconomie, partout la même[2]. Un bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle n'a que faire de Potthast ou des répertoires d'Ulysse Chevalier. J'établirais avant tout une démarcation : bibliothèques pour savants, bibliothèques pour le grand public. Ces dernières seront en majorité municipales : quelques-unes classées[3], c'est-à-dire soumises à un contrôle de l'État, pour leur importance passée ou leurs raretés; à l'égard des bibliothèques entièrement libres, force sera bien d'abandonner aux communes le choix de leurs agents. Dans ces cabinets de lecture agrandis, j'ai idée qu'il faudrait plutôt des hommes doués de qualités administratives, flairant les goûts des lecteurs et sachant les servir promptement. Mais, en général, dans les bibliothèques de travail au moins, partout où il y aura pluralité, on ferait bien de varier les compétences.

Varier les compétences! Voilà ce dont on s'est, jusqu'ici, fort peu

1. Cf. *Bulletin de l'A. B. F.*, III (1909), p. 4-6.

2. A l'étranger, il est vrai, on n'a généralement qu'un seul type d'examen par pays; mais le quatrième congrès des bibliothécaires allemands (Halle, 1903) a discuté cette question : *Die Vorbildung zum bibliothekarischen Beruf*, et a renoncé à proposer un système unique, les bibliothèques présentant trop de différences entre elles (cf. *Zentralblatt*, XXI (1904), p. 6-26). Add. Graesel, *op. cit.*, p. 457 sq.

3. Cf. C. Oursel, *Bulletin de l'A. B. F.*, II (1908), p. 46-48; add. pp. 60 sq., 69 sq.

soucié. Les examens ou concours comportent les catégories suivantes : Nationale, Bibliothèques publiques de Paris, universitaires, municipales classées. Il est donc entendu que dans chacune d'elles c'est toujours la même besogne qui s'accomplit. Droit, médecine, sciences, lettres, tout se jette dans le même sac, dès lors que c'est *universitaire!* Le motif? c'est qu'il y a quelques règlements spéciaux pour cette classe de bibliothèques : cela concerne la comptabilité, les échanges de thèses et le classement des livres — nous reparlerons de cette merveille! — Le tout s'apprend bien en huit jours, et rien n'empêche le fonctionnaire de rafraîchir sa mémoire, textes en main. A la Nationale il a fallu à toute force — examens à part! — opérer quelques divisions : il existe une section réunissant des manuscrits en toutes langues, notamment un fonds chinois très riche ; il serait peut-être bon de connaître ces idiomes. — Bah! du moment qu'on est paléographe[1]...

J'ai ce préjugé tenace de souhaiter qu'un agent de bibliothèque scientifique ait des notions pas trop nuageuses des matières traitées dans les livres qu'il a charge d'acquérir et de cataloguer[2]. Ce fut, à mon sens, toujours nécessaire ; ce le sera plus encore si les Universités provinciales prennent le développement rêvé ; la preuve en est dans la sélection naturelle, pourtant incomplète, qui s'est faite à Paris ; il est vrai que sa bibliothèque universitaire s'est démembrée : droit, médecine ont fait bande à part, et alors il s'est imposé d'y installer les docteurs en médecine et en droit, bien désintéressés, que, par extraordinaire, la profession a pu séduire ; vous y verriez sans cela des poètes ou des paléographes ; en France, on ne connaît que l'étiquette de la maison.

Donc des spécialistes, en un sens large, raisonnable ; je ne désire point un bibliothécaire plongé dans la question Louis XVII, mais la compétence indéfinie supposée jadis, ou tenue pour chose accessoire à côté de la science des bibliographies périmées, est à mes yeux une absurdité. Quand une bibliothèque universitaire comptera plusieurs agents d'ordres variés, ils pourront la com-

1. Bon nombre de ces manuscrits ont ainsi été catalogués par des savants étrangers à la bibliothèque.

2. *Un bibliothécaire doit-il être un savant?* se demande M. Ch. Sustrac (*Bulletin de l'A. B. F.*, II (1908), p. 1-3). Il doit au moins avoir une instruction supérieure. Il n'est pas indispensable qu'il se livre à la production scientifique, mais cela vaut mieux, s'il n'en oublie pas ses devoirs professionnels.

poser judicieusement de leur propre chef, sans céder aux suggestions des professeurs les plus remuants, et orienter mieux maîtres et étudiants. Ce n'est pas le lieu de proposer un plan d'ensemble[1]; les gens du métier, la commission y devront travailler. Pour les grades et titres à exiger des candidats, il sera bon de se montrer un peu rigoureux[2]; la France regorge de diplômés, qui furent pleins d'espoirs et n'ont pas de lendemain; la profession de bibliothécaire ne sera jamais fort avantageuse[3]; mieux vaut pourtant y attirer ceux-là que les oisifs du boulevard, bacheliers par indulgence.

Je passe sous silence le personnel inférieur; M. Morel en traite longuement et vante le système anglo-saxon, l'enrôlement des femmes pour la dactylographie, des petits *boys* entraînés de bonne heure à leur métier, et peu dispendieux. Il y aurait en effet beaucoup à emprunter; mais lui-même dit fort bien qu'en vertu de la loi il faudra, dans nos établissements, réserver une large place aux sous-officiers et rengagés.

(*A suivre.*)

VICTOR CHAPOT.

1. Cf. Ch. Mortet, *Bulletin de l'A. B. F.*, II (1908), p. 82 sq. — Faut-il admettre les femmes? Cela me semblerait très naturel, et aux mêmes conditions que les hommes; j'entends qu'on exigerait d'elles mêmes titres et mêmes examens, et je ne vois pas pourquoi on les rétribuerait moins, si elles fournissaient autant de travail. Cf. G. Fritz, *Frauen im Bibliotheksdienst* (*Zentralblatt*, XXIV (1907), p. 217-229). Je doute, en revanche, qu'on propose de nommer ou conserver des agents intermédiaires, plus ou moins bénévoles, comme les *assistants* d'Allemagne qui, en fait, reçoivent presque toujours une indemnité mensuelle, ou les *amanuenses* qui, dans ce pays, disparaissent graduellement, mais se maintiennent davantage en Suède, au grand détriment du service. (J. Bonnerot, *Revue des bibliothèques*, XVI (1906), p. 345-348).

2. Dans la plupart des pays, on l'est plus que chez nous; les bibliothécaires allemands sont docteurs; la *laurea dottorale* est également requise par le règlement italien du 24 octobre 1907; voir P. Schwenke, *Das neue italianische Bibliotheksreglement* (*Zentralblatt*, XXV (1908), p. 307-316). L'examen spécial qui s'y ajoute comporte un sérieux programme; combien de bibliothécaires français qui seraient hors d'état de le subir! Une certaine connaissance des langues classiques et des principales langues étrangères est absolument imposée, comme en Allemagne.

3. En Allemagne, le plus souvent, les bibliothécaires sont assimilés, quant aux appointements, aux *Oberlehrer*. Au Japon aussi, ils ont la situation des professeurs d'enseignement secondaire.

L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

NOUVELLES ÉTUDES A L'OCCASION D'OUVRAGES RÉCENTS

IV [1]

Les Communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime

PAR

PIERRE LEFEUVRE

Je reprends mon sujet au point où je l'ai laissé dans mon précédent article : j'ai dit dans cet article que les contestations incessantes, entre seigneurs et paysans *co-possesseurs,* avaient de tout temps amené des partages. On les qualifiait jadis de noms divers ; aménagements, arrangements, triages, cantonnements, arbitrages : et ils étaient *facultatifs* pour les parties.

Les rois, les états provinciaux, les parlements, les jurisprudents, à partir du XIIIe siècle jusqu'aux deux derniers siècles avant 89, établirent peu à peu un régime nouveau, bien différent de l'ancien.

Ils avaient devant les yeux une situation de fait, dont ils étaient obligés de concevoir l'origine d'une manière ou d'une autre ; ils avaient dans les mains des *coutumiers*, des pièces de procédure, qui nécessitaient une interprétation ; ils se heurtaient à des pratiques journalières qu'ils prétendaient s'expliquer et régler d'après les principes du *droit.*

Or les rois, ou plutôt leurs conseillers, les parlementaires, les

1. Voir la *Revue*, t. XVIII, pp. 181-189, 281-310 ; t. XIX, pp. 34-42.

juges, les avocats étaient imbus des principes du droit romain de la dernière époque ; *leur droit* était celui des instituts de Justinien. L'idée qu'ils se formaient de la propriété, et des contrats auxquels la propriété peut donner lieu, ils la tiraient de cette même source. Très simplement, ils imaginèrent que la propriété et ses contrats avaient été de tout temps tels qu'ils les concevaient d'après leurs livres *oraculaires*, si je puis dire — D'autre part, ces hommes étant des princes, des seigneurs, ou bien des juges et des avocats favorables aux seigneurs, par intérêt, par subordination traditionnelle, leur concept de l'origine des choses fut presque forcément celui que nous avons déjà exposé plusieurs fois : les seigneurs *avaient dû être, avaient été,* à un moment quelconque de l'histoire, les seuls possesseurs de l'entière superficie du sol national.

A présent nos gens voyaient autour d'eux des communautés de paysans, de bourgeois, jouissant de droits plus ou moins étendus sur ces terres, qui avaient été entièrement seigneuriales à l'origine : il fallait donc que les seigneurs les eussent concédées, ces terres, aux hommes qui en jouissaient maintenant. D'après la diversité des jouissances, il fallait que les contrats de concession eussent été divers ; et voilà nos juristes travaillant en conséquence à deviner ces contrats originels, d'après les pièces de procédure, d'administration, léguées par le passé, ou, à défaut de ces instruments, d'après les pratiques observées depuis un temps plus ou moins ancien.

Il en résulta un vrai dédale. — Avant d'y entrer, je dois rappeler au lecteur la division généralement tripartite, des terres composant une seigneurie, division dont j'ai parlé déjà plusieurs fois : 1° des terres *domaniales,* exploitées directement par le seigneur, ou, en tous cas, jouies par lui, sans aucune espèce de partage, et sans avoir à supporter aucun genre de servitude, en faveur des habitants ; 2° les tenures plus ou moins anciennes, exploitées par les habitants ; chacun de ceux-ci jouissant privément de sa tenure, sous la condition d'acquitter des redevances, des corvées préfixées, qui, d'un habitant à l'autre, peuvent grandement varier (ces tenures au reste, demeurant irrévocables tant que le tenancier s'acquitte de ses obligations) ; 3° des terres (landes, marais, prairies, pacages, bois, forêts, dunes, etc.) jouies *communément* par tous les habitants, y compris le seigneur.

Le rappel de cette situation était nécessaire pour que le lecteur

comprît ce qui va suivre. Car ce qui va suivre, il est bon d'en être averti, concerne principalement la troisième partie de la seigneurie ci-dessus décrite, ne concerne jamais la partie domaniale, et n'intéresse la partie composée des tenures particulières qu'indirectement, par une répercussion de la jurisprudence appliquée à la troisième partie, aux *communs*.

Il est important de savoir qu'en Bretagne la troisième partie, la partie jouie en commun, forme précisément la plus grande portion de presque toutes les seigneuries.

Revenons à nos légistes. Dès la renaissance des études juridiques, dès le XIIIe siècle environ, ils crurent apercevoir avec certitude qu'au moins une partie des terres, qui se trouvaient actuellement entre les mains des paysans, leur avaient été livrées en conséquence d'une concession à titre onéreux. Le seigneur avait aliéné, avait vendu pour un prix une fois payé; ou donné à emphytéose, ou pour des redevances à payer annuellement, pendant un temps indéfini. C'était là une situation juridique qui paraissait à nos légistes tout à fait simple, compréhensible et *orthodoxe,* par rapport au droit romain.

Toutefois ce cas, *un,* juridiquement parlant, se présentait dans la pratique sous deux formes : il s'agissait tantôt de tenures particulières, tantôt de terres jouies communément, ce qu'on appelait en chaque seigneurie le commun ou les communs (nous pouvons négliger ici le cas des tenures particulières).

Pour les terres jouies communément, quand il y avait *contestation* entre le seigneur et ses communiers, on avait déjà et depuis des siècles, l'exemple, le modèle d'une solution pratique; nous l'avons vu (je ne rappellerai ici que les formules Rosières), cette pratique consistait à diviser le commun en deux portions inégales, l'une contenant les deux tiers, l'autre le tiers du commun; puis à attribuer cette dernière partie au seigneur en propriété, désormais exclusive; et à attribuer avec le même titre la partie des deux tiers à la communauté des habitants; cela s'appelait le tierçage (père évident du triage postérieur).

Cependant dès le XVIe siècle [1], mais surtout à partir du début du XVIIe, les jurisprudents, de plus en plus favorables aux seigneurs, commencèrent à discerner un second cas juridique : celui où la

1. En Bretagne, à partir de l'ouvrage de d'Argentré : *Commentaires sur les anciennes coutumes de Bretagne.*

communauté n'avait aucun droit de propriété sur le commun, mais seulement la faculté indéfinie, quant au temps, à la durée, de prendre sur le commun, bois ou pacage, certaines libertés *utiles* qu'on appelait *les usages* (nous avons vu à l'occasion du livre de M. Sée en quoi consistaient ordinairement ces usages, je ne le répéterai pas).

Sur quoi fondèrent-ils d'abord cette distinction? Sur quoi s'appuyèrent-ils ensuite pratiquement, à l'occasion, pour décider si les communautés avaient droit de propriété ou seulement faculté, servitude d'usage? Sur cette idée, cette présomption : tout a appartenu au seigneur primitivement, tout lui appartient donc encore, s'il n'y a *titre* contraire; les titres sont seuls à consulter pour résoudre la question de savoir quel genre de droit appartient aux habitants de la seigneurie.

Ces titres demandés par les légistes étaient ce qu'on appelait alors des *aveux*, des *dénombrements*, des *Terriers*, des *rôles-rentiers*. Ces documents, où chacune des parties, seigneur et paysans, reconnaissait, avouait ses droits et ses devoirs, se rapportaient à peu près tous à un temps récent, mais ils étaient la copie d'actes plus anciens, copies plus ou moins fidèles, plus ou moins sincères.

Dans la très grande majorité des cas, ni le seigneur ni le paysan ne pouvait représenter son titre primitif[1] pour une bonne raison; c'est qu'il n'y avait pas eu primitivement d'acte dressé, et cela parce qu'il n'y avait pas eu la concession qu'on imaginait : le titre primitif, tant demandé, était un vrai rêve des jurisprudents, suite de leur hypothèse sur la propriété primitive des seigneurs.

Les avocats des seigneurs abusèrent de cette situation, ils ergotèrent sur les termes employés dans les titres. Dans la diversité de rédaction, diversité purement verbale, d'actes qui constataient au fond la même chose, ils trouvèrent la prétendue preuve de droits différents. C'est en chicanant ainsi sur les mots qu'ils établirent finalement une simple jouissance d'usage, là où il y avait parfaitement copropriété du paysan avec le seigneur. Ils firent pis encore par le même moyen, nous allons le voir tout à l'heure.

Précisons la manière dont ils opéraient : un aveu, par exemple,

1. Il faut admettre qu'on en rencontrait par exception; ils avaient alors pour objets des titres vraiment primitifs, des concessions réelles que le seigneur avait faites à *droit* sur son *domaine*, ou des concessions faites à tort sur les terrains vagues du communal. Voyez plus loin ce que je dis des *affeagements*.

se présentait portant l'énumération, le détail très net des utilités que l'habitant pouvait prendre sur le commun, telles que faire paître ses bêtes, prendre du bois mort, prendre du bois vif pour ses réparations, ses intruments, etc.; cette énumération était tournée à son désavantage, et les jurisprudents lui disaient : « Vous n'avez sur le commun aucun droit de propriété; votre texte même le prouve, puisqu'on n'y rencontre pas un mot qui indique que vous pouvez aliéner votre droit, ce qui est la seule marque sûre du droit de propriété... Il faut cependant que le commun ait un propriétaire ; c'est le seigneur qui est évidemment ce propriétaire, et cela de par votre texte même. » — Le lecteur doit voir ce qui vicie le raisonnement des jurisprudents. Ils ne se doutaient pas de l'hypothèse (celle-ci conforme à la réalité) qu'on pouvait jeter entre les deux membres de leur syllogisme (fondé lui-même sur une hypothèse, je le rappelle), à savoir que le commun avait toujours eu, dès l'origine, deux co-propriétaires, le seigneur, les habitants.

Heureusement pour lui, l'habitant était, en ces affaires, protégé dans son droit d'usage par des arguments qui n'étaient plus de l'ordre juridique, mais qui n'en étaient pas moins puissants. Tout le monde au moyen âge et dans l'ancien régime (jusqu'au voisinage de la Révolution), tout le monde, depuis le paysan cultivateur jusqu'au prince, était convaincu d'une chose, à savoir qu'il fallait conserver les communs, à l'état inculte, les défricher le moins possible et, en beaucoup de lieux, même pas du tout, sinon l'agriculture allait dépérir, parce qu'elle ne pouvait se faire sans bestiaux, lesquels ne pouvaient être nourris, entretenus, sans les communs. On ne connaissait pas alors les prairies artificielles; et les prairies naturelles, au moins les prairies abondantes en herbe dans toutes les saisons, étaient rares. Les seigneurs partageaient assez généralement l'idée commune sur ce point. Défricher, pensaient-ils, c'était s'appauvrir soi-même, parce que cela devait amener la désertion des habitants, incapables de vivre sans un commun assez étendu. D'ailleurs des actes très nombreux émanés de toutes les autorités, états provinciaux, parlements et rois, interdisaient totalement le défrichement ou le limitaient. Cependant cette sollicitude pour la conservation des communaux, pour générale qu'elle fût, était assez souvent combattue et vaincue par des intérêts particuliers. — Un seigneur besogneux observait qu'à défricher ou faire défricher une lande, dessécher un marais, il trouverait un supplé-

ment estimable de rente foncière, et il rencontrait facilement, tout à côté de lui, un paysan qui, mal loti en fait de tenure héréditaire, ne demandait pas mieux que d'y ajouter un lopin de terre à emphytéose ou à fermage temporaire. Et l'accord de ces deux volontés produisait ce qu'on appelait en Bretagne un *afféagement*.

L'afféagement, cette forme moderne (relativement) de la location du sol, devint dans le cours du temps, de plus en plus fréquent. Son succès eut un double effet. Il sollicita les seigneurs à afféager toujours plus, et il leur fournit d'un autre côté le modèle d'une situation nouvelle à laquelle ils pouvaient réduire, pour leur plus grand intérêt, la condition ancienne de leurs paysans, si les jurisprudents voulaient bien leur prêter l'assistance de leur subtilité juridique. Cette assistance ne leur fit pas défaut. Et nous voici en présence d'un troisième cas, qui, on peut le dire, fut créé de toutes pièces par les juristes des deux derniers siècles.

Voyons comment ils opérèrent en se servant du principe que nous avons vu adopté par eux, à savoir que le *titre*, selon sa rédaction, ses termes, décidait seul de toute question en affaire de communaux, décidait, en dépit, par exemple, de la prescription et même de la *possession immémoriale*.

Très souvent le titre de l'habitant ne portait, à propos du communal, que cette brève mention : « Un tel a le droit de communer ». Les juristes déclarèrent que cette formule était trop vague, pas assez précise, pour produire un droit positif. Elle ne l'était au contraire que trop, puisqu'elle était sans *restriction*. Pour moi, je l'avoue, je l'aurais trouvée très valable, par la raison même qui la faisait repousser aux juristes. En chaque lieu, tous les gens du lieu savaient parfaitement ce que signifiait le verbe communer, ce qu'il comportait et ce qu'il ne comportait pas. Seuls les juristes ne voulaient pas comprendre.

D'autres fois la formule du titre était un peu plus complète et disait : « Un tel a le droit de communer comme les autres habitants. » Celle-ci, à mon avis, valait ni plus ni moins que l'autre ; en tout cas, elle fut traitée comme l'autre.

Aucune des deux expressions, selon les juristes, n'indiquait clairement que l'habitant fût admis à *communer* ; le verbe communer ne disait pas cela clairement, en revanche ils voyaient clairement, dans ces expressions, ceci : « L'habitant en question est tout simplement pourvu d'un *assensement* à terme indéterminé. » De cette situation

qu'ils avaient arbitrairement créée, je l'ai déjà dit, ils tiraient les conséquences suivantes : « Cet assensement donne à l'habitant en question le droit de prendre des usages sur le commun, tout comme les autres qui ont le droit de communer; mais seulement tant que le commun reste inculte et déclos, bref reste à l'état de commun. Rien n'oblige le seigneur à respecter les libertés de cet habitant-ci, non que le seigneur puisse les lui ôter *de plano* (remarquez cette logique); mais le seigneur peut clore telle partie du communal qui lui convient, pour la cultiver ou la donner en afféagement. Et alors l'habitant perd, en tout ou en partie, le bénéfice des usages coutumiers, sans avoir à réclamer : qu'il jouisse aujourd'hui c'est bien, mais qu'il ne s'assure pas de jouir demain. » Cet habitant avait beau dire : « Je paye une redevance pour la jouissance en question. » « Soit, répondaient les juristes, quand on vous enlèvera votre jouissance, vous cesserez de payer, c'est entendu, car nous sommes des gens très justes. »

Ceci exposé dans sa simplicité, il faut que nous revenions en arrière, pour noter dans la jurisprudence une variation intéressante.

Au cours du temps, la théorie de l'assensement indéterminé subit diverses fortunes. Elle eut sa belle époque au XVIIe siècle. En ce temps-là, les juristes allèrent jusqu'à traiter comme un assensement indéterminé la situation même des habitants qui, d'après leur titre, possédaient clairement la servitude des usages; et les tribunaux suivirent les juristes. Au XVIIIe siècle, les juristes admettent les choses telles que nous les avons exposées ci-dessus, c'est à-dire qu'ils reconnaissent dans tel cas la servitude d'usage, et dans tel autre cas ne voient que l'assensement indéterminé. A ce même moment, chose tout à fait extraordinaire, le parlement de Bretagne devient tout d'un coup plus libéral que les juristes, il supprime l'assensement indéterminé et ne voit plus que deux situations : l'habitant propriétaire du commun, l'habitant en possession de la servitude d'usage. Je trouve ces variations très instructives; elles prouvent, ce me semble, qu'au fond les justiciers de l'ancien régime n'étaient pas tous absolument sûrs de leur concept sur l'origine des biens seigneuriaux et communaux.

Une variation, encore extraordinaire, se produit du reste en 1667 et 1669, dans les dispositions que prend le pouvoir royal. Un édit du 20 avril 1667, contenant un règlement sur les communs des

paroisses et communautés d'habitants (Isambert, t. 18, p. 187), ordonne que les habitants soient réintégrés dans les communaux par eux aliénés, depuis *1620*, pour quelque cause que ce soit ; 2° *annule les triages consentis* depuis 1630, et défend d'en consentir à l'avenir; 3° soumet les triages antérieurs à 1630 à la vérification de commissaires *ad hoc*, et, au cas où le partage serait maintenu, interdit au seigneur, sous peine de perdre sa portion, d'user, lui et ses fermiers, du reste du commun (cet abus existait évidemment et on peut même croire qu'il était assez commun) ; 4° enfin défenses sont faites à toute personne, de toute qualité, de troubler, ni inquiéter les habitants dans la pleine et entière possession de leurs biens communaux, et aux habitants de plus aliéner leurs usages et communs.

Cet édit fut promulgué à la suite d'une enquête, ordonnée par Colbert aux intendants, qu'il venait de rétablir. Cette enquête, poursuivie de 1663 à 1666, avait démontré les excès de pouvoir commis par les seigneurs. L'édit de 1667 suscita naturellement, de la part des seigneurs, de nombreuses et violentes réclamations. Jeune alors et livré à l'influence des nobles, compagnons de ses plaisirs, Louis XIV révoqua en réalité son édit de 1667 par l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, laquelle reconnaît, en le réglementant, le droit de *triage*.

***

Maintenant que nous avons constaté les trois situations juridiques, reconnues ou imaginées par les juristes, il faut en exposer les conséquences judiciaires, procédures et sentences. — Première situation : il apparaît, par quelque jugement antérieur, ou par l'aveu du seigneur, que la communauté des habitants est propriétaire, ou plutôt co-propriétaire du communal avec le seigneur. On est seulement en procès, en débat, à l'occasion de l'exercice simultané et concurrent de ces deux droits. Autrefois les deux parties auraient pu mettre fin à leurs discordes, en partageant entre elles le communal (ordinairement par le tierçage) ; le partage était alors facultatif. Dans les siècles où nous sommes, le partage est obligatoirement prononcé par un tribunal. Si les deux parties s'entendent pour introduire l'instance, il n'y a pas de difficulté ; elles demandent ensemble le partage, et le tribunal instruit la cause.

Dans le cas où elles ne s'accordent pas à vouloir le partage, voici la jurisprudence maintenant établie : en *aucun* cas la communauté des habitants ne peut *seule* demander le partage. Le seigneur en revanche le peut, mais non pas, cependant, en toute circonstance. S'il apparaît que le seigneur a concédé la propriété ou co-propriété du communal moyennant un prix une fois payé, ou moyennant des redevances annuelles et séculaires, il ne peut plus demander le partage. Les choses doivent demeurer en l'état ancien. S'il apparaît au contraire que la concession ait été gratuite, le seigneur peut demander et il obtient le partage. En ce cas-ci, le partage est fait selon la forme qu'on appelle le *triage*.

Le triage d'à présent c'est tout simplement l'ancien tierçage, que nous avons vu pratiquer depuis des siècles : le communal est divisé en trois parts, dont deux sont attribuées aux habitants et une au seigneur.

Mentionnons une condition qui, observée maintenant à la rigueur, ne l'était peut-être pas au moyen âge aussi régulièrement : il faut que les deux parts du communal, attribuées aux habitants, suffisent à leur rendre les services qu'ils prenaient auparavant sur le communal entier. Si ce communal est trop petit pour satisfaire à cette condition, le tribunal refuse d'accorder le triage. Il est bon d'ajouter ici que jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, dans presque toutes les communes de Bretagne, il existait de vastes étendues de sol inculte.

Le triage opérait, pour les deux parties, un profond changement dans la nature de leurs droits : le tiers que prenait l'une, les deux tiers que prenait l'autre, devenaient pour chacune des parties de véritables propriétés à la moderne.

Seconde situation : les habitants avaient sur le communal des droits d'usage, mais point de droit de propriété. A la demande du seigneur, du seigneur seul (toute initiative à cet égard étant refusée aux habitants), le tribunal ordonnait ce qu'on appelait le *cantonnement*. A la différence de ce qui se passait pour le triage, on ne s'occupait pas, en ce cas-ci, de savoir si la concession devait être gratuite ou onéreuse ; aucune proportion pour le partage n'était déterminée d'avance ; généralement le seigneur obtenait beaucoup plus que dans le triage, souvent la moitié du communal, quelquefois plus. Toutefois il fallait que le cantonnement, comme le triage, laissât aux habitants de quoi satisfaire à leurs anciens besoins.

Notons un détail important : les habitants, après le cantonnement, continuaient à payer au seigneur les redevances qu'ils lui payaient auparavant, « car, disaient les juristes, si le cantonnement a enlevé aux habitants le droit d'usage sur une partie du communal, il leur a donné, sur une autre partie, le droit bien supérieur d'un propriétaire. »

On voit que le seigneur avait intérêt à obtenir le cantonnement plutôt que le triage ; aussi ses avocats s'efforçaient-ils de le lui faire accorder : pour cela il leur fallait faire rejeter par le tribunal la prétention des habitants à avoir un droit de propriété sur le communal. Les *titres*, tels qu'ils avaient ordinairement été rédigés, leur facilitaient cette victoire. D'après l'antique coutume, le communal ne pouvait être ni aliéné par les habitants, ni divisé entre eux ; on prenait sur le communal les usages coutumiers et c'était tout ; on n'avait donc pas eu occasion de faire de ces actes qui étaient censés marquer seuls un droit de propriétaire. Et d'autre part on n'avait pas eu intérêt à consigner, dans ces titres, rien d'autre que le détail des usages. Les avocats du seigneur abusaient de cette circonstance pour dire aux habitants : « Vous voyez bien que vous êtes des usagers, rien de plus. »

Quand, par un accident quelconque, l'habitant ne pouvait produire son titre, ou quand il présentait un de ces titres que les avocats du seigneur trouvaient « vagues » et imparfaits, l'habitant faisait remarquer à ces avocats que ses auteurs avaient été, pendant un temps immémorial, en possession de jouir du communal de telle et telle manière. Les avocats ne contestaient pas le fait de la possession d'état, lequel était vrai généralement ; ils objectaient que la possession immémoriale ne pouvait servir à fonder un droit ; ce pouvoir, selon eux, n'appartenait qu'aux titres. Cependant à cette même époque, entre particuliers, dans les affaires communes, ordinaires, il était admis que l'on pouvait acquérir les *droits réels* par une jouissance ininterrompue, ou en un mot par prescription (ici celle de quarante ans). Le seigneur, par exemple, acquérait très bien telle redevance sur tel habitant, en montrant que cette redevance lui avait été payée pendant quarante ans. Ainsi, à l'égard de l'habitant le principe protecteur de la prescription n'existait plus.

Troisième situation : celle où le seigneur prétend n'avoir concédé qu'un assensement indéterminé. Évidemment le seigneur avait encore plus d'intérêt à faire admettre par les juges cette troisième

situation que celle qui donnait lieu au cantonnement, mais je ne reviendrai pas sur l'assensement indéterminé ; j'ai assez expliqué ses effets plus haut.

En somme les juristes, sur une présomption primitive et capitale, avaient fondé des présomptions secondaires, plus ou moins logiques, et avaient de tout cela constitué un système tendant à déposséder complètement l'habitant de ce qui avait été primitivement sa propriété en commun avec le seigneur, et assurément plus sa propriété que celle du seigneur.

La présomption fondamentale en question, je l'ai énoncée déjà bien souvent, je crois tout de même devoir la répéter encore : elle s'exprimait au moyen âge (pour une moitié de la France, dont était la Bretagne) par cet adage : *nulle terre sans seigneur*. On entendait dire par là d'abord une chose historiquement vraie, à savoir que toute commune avait originairement vécu sous la juridiction, sous la police, d'un seigneur, et une chose historiquement fausse, à savoir qu'en plus la commune avait vécu toujours à l'état de tributaire, payant à son seigneur, en sa qualité de *propriétaire primitif* du sol, une rente foncière, multiforme, — rente très explicable, très justifiable, dès lors que le seigneur avait été dès l'origine *propriétaire universel* dans sa seigneurie, en même temps que *seigneur*.

Cette présomption fondamentale, on l'avait appuyée, précisée par une autre : la présomption de l'*enclave*. Grâce à celle-ci, une terre qui se trouvait dans les limites de la seigneurie était présumée avoir appartenu au seigneur, et lui devoir des redevances, alors même que le seigneur ne pouvait présenter aucun *titre* en preuve de sa prétention. Quelles redevances, dira-t-on, puisque le seigneur n'a pas de titre qui les spécifie, et puisqu'on convient d'autre part que le titre fait tout? Les juristes n'étaient pas embarrassés ; ils répondaient : « La terre en question doit au seigneur les redevances qui sont payées généralement dans la seigneurie, elle doit payer ce que payent les autres terres. Il n'y a pas de bonne raison pour qu'il en soit autrement. » Et ils avaient inventé un principe justificatif qu'ils appelaient l'*usement du fief* (autrement dit l'usage du fief), lequel était encore une manière de présomption.

Remarquons que lorsque l'habitant, contre le seigneur qui lui déniait le droit de communer, invoquait la possession immémoriale, il avait en somme pour lui le principe de l'*usement du fief*, et parti-

culièrement quand son titre disait : « un tel a droit de communer *comme les autres* » ; mais l'usement du fief, qui servait si bien au seigneur, ne profitait pas plus à l'habitant que la possession immémoriale.

***

M. Lefeuvre n'a pas cru devoir se prononcer, je l'ai déjà dit, sur la question capitale : à qui appartenait en vérité la propriété du sol, était-ce au seigneur ou à la communauté? — Plus téméraire, plus hypothétique, si vous voulez (j'ajoute, en sourdine, plus hypothétique *en apparence seulement*), j'ai répondu pour mon compte : « La propriété appartenait aux deux. »

Si elle eût été acceptée, cette hypothèse, on n'avait plus l'embarras et la peine de chercher à démêler des situations diverses là où il y avait unité de situation ; la jurisprudence ne tombait pas dans les complications et les contradictions que j'ai dû indiquer ici trop brièvement. — Tout homme, en effet, qui entre dans l'étude de cette jurisprudence au moment final, au XVIIIe siècle, est saisi bientôt de fatigue et de découragement devant cette espèce de buisson ténébreux que font les arguments entrecroisés des avocats, les décisions du Conseil du roi, des états provinciaux, des parlements à peu près d'accord aujourd'hui sur tel ou tel point, demain en opposition sur les même points. Cette complication et, si l'on peut ainsi parler, cette incertitude que la jurisprudence montre d'elle-même, doivent, ce me semble, nous faire tout au moins soupçonner la fausseté de l'hypothèse qui est au point de départ de tout cela, l'hypothèse de la prétendue propriété primitive des seigneurs.

PAUL LACOMBE.

REVUES CRITIQUES

UNE ORIENTATION ACTUELLE

DE

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU XVIIE SIÈCLE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

Le *Nicolas Pavillon* de M. Dejean est un bon et beau livre. On le lit avec tant d'aisance et d'agrément qu'à la dernière page, trop tôt venue, on s'étonne et se méfie d'un tel charme ; mais l'examen sévère qu'impose cette méfiance ne fait que confirmer les mérites pressentis.

La documentation de cette étude est tout entière nouvelle. Nous voilà sauvés de l'histoire ecclésiastique puisée aux sources littéraires, aux mémoires classiques, aux œuvres oratoires. Et c'est une joie de savourer, parmi l'abondance et la diversité de ces documents d'archives, un fort parfum de nouveauté et de vérité. M. Dejean s'est imposé, en effet, une vaste enquête : Archives nationales et des Affaires étrangères, Archives départementales (Aude, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Pyrénées-Orientales), Archives du Vatican, d'Utrecht et d'Amersfoort, Archives personnelles de M. Gazier. Cette chasse à l'inédit est le modèle du genre ; elle mériterait qu'on en contât l'histoire, pittoresque sans doute, à coup sûr instructive.

1. Étienne Dejean, *Un Prélat indépendant au XVIIe siècle : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (1637-1677)*, Paris, Plon-Nourrit, 1909, xxv-392 pp. in-8.

De ces traits singulièrement épars, M. Dejean a composé un portrait ferme et délicat du saint évêque. Ce n'est pas le moindre mérite de son livre, de nous donner une biographie attachante, une vie de saint pleine de merveilleux, de ce merveilleux qui naît des belles vertus simples et fortes. Et cette « gloire » n'est pas un trompe-l'œil; elle ne surgit pas de récits légendaires, inspirés par l'éloignement du prélat d'Alet : M. Dejean nous transporte dans le diocèse même, au milieu des montagnes chauves, dans le pauvre intérieur du palais épiscopal, dont le toit laisse passer la pluie. Tout un chapitre est intitulé : *Le Diocèse d'Alet*; un autre : *Pavillon, évêque d'Alet*; un autre encore : *Luttes de l'évêque d'Alet dans le diocèse*. C'est une histoire fort mal connue que celle des évêchés de l'Ancien Régime; nous ne savons rien de précis sur l'administration temporelle des diocèses, leur justice, leurs revenus, leur vie quotidienne, et ces chapitres de M. Dejean, encore qu'il s'y trouve des lacunes, apportent une contribution précieuse à l'étude même de nos institutions.

Mais tous ces mérites ont été remarqués par ailleurs[1]. Ce qui, selon nous, vaut à cet ouvrage son principal intérêt, c'est le choix du sujet. Nicolas Pavillon n'a joué nul rôle politique; Louis XIV ne l'a employé ni au « gouvernement de la religion », ni à l'éducation d'un prince; il a peu écrit et n'a guère prêché que dans son diocèse : il est donc un personnage entièrement religieux et ne doit son rare prestige qu'à ses vertus et à sa fermeté d'évêque, manifestée en toute occasion. Si l'histoire épisodique de l'Église de France cite son nom, c'est que des événements qu'il n'a pas cherchés ont heurté en lui d'anciennes et robustes convictions : l'affaire du Formulaire et l'affaire de la Régale l'ont amené à exprimer son avis sur les querelles janséniste et gallicane; des rancunes et des amitiés intéressées voulurent donner à ces protestations un sens qu'elles n'avaient pas, les classer sous des rubriques générales et dresser l'évêque d'Alet en champion du Jansénisme et du Gallicanisme. Mais Pavillon déclara hautement qu'il était et resterait un évêque « independant ». Décrire cette attitude, c'était, pour M. Dejean, s'engager à pénétrer la politique de certains partis, leurs tendances essentielles et leurs variations, leurs liaisons

1. Cf. par exemple *Revue critique* (5 août 1909) et *Revue historique* (novembre-décembre 1909).

possibles, c'était se placer au cœur même de l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle.

Telle est donc la double originalité de cette étude : elle donne l'histoire d'un personnage ecclésiastique de second plan, qui ne fut ni ministre, ni diplomate, ni précepteur, ni prédicateur en vue; elle s'applique à démêler, au sein des grands partis ecclésiastiques, des « groupes » d'opinion, si l'on veut, les subdivisions des partis.

***

Nous n'enlèverons rien aux mérites de M. Dejean, en montrant que ses plus intéressantes préoccupations se retrouvent dans quelques ouvrages contemporains. Ce sera prouver, au contraire, qu'il a nettement compris une orientation actuelle de l'histoire ecclésiastique et qu'il a voulu, par son livre, la confirmer.

Il semble, en effet, que l'histoire de l'Église de France tende à devenir surtout une histoire des partis. On ne se contente plus des vastes classifications : Jansénisme, Gallicanisme, Quiétisme. On se lasse de voir défiler sans cesse les mêmes protagonistes; et l'on cherche un peu partout, dans l'entourage des grands personnages, comme au fond des provinces, les éléments d'une différenciation plus complète, plus proche de la vie passée de l'Église.

Les biographies d'évêques et de docteurs [1], de réformateurs et de

1. Cf. par exemple, dans ces dix dernières années : G. Goublet, *Les mandements de Godeau, évêque de Vence (1654-1672)*, Annales du Midi, 1898. — F. Saurel, *Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon*, Paris, Champion, 1898. — L. Charpentier, *Un évêque de l'Ancien Régime : Louis-Joseph de Grignan (1650-1722), évêque de Carcassonne*, Paris, Sueur-Charrelly, 1899. — Abbé Cognet, *Ant. Godeau, évêque de Grasse et de Vence (1605-1672)*, Paris, Picard, 1901. — L. Bertrand, *Henry de Béthune, évêque nommé de Bayonne*, Revue de Gascogne, 1901. — L. Bertrand, *Raymond de Montaigne, évêque de Bayonne, jusqu'à son sacre (1629)*, Revue de Gascogne, 1901. — G. Dubois, *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens (1646-1674)*, Alençon, Guy, 1902. — L. Bertrand, *La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)*, Bordeaux, Féret, et Paris, Picard, 1902. — L. Bertrand, *Les hommes d'Eglise de la famille de Poudenx*, Pau, 1902. — Abbé Dumaine, *Louis d'Aquin évêque de Séez (1667-1710)*, Paris, 1902. — Potier de la Morandière, *Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais*, Paris, 1905. — P. Dubourg, *Vie de Messire Claude Joly, évêque et comte d'Agen (1610-1678)*, Revue d'Agenais, 1905. — A. Degert, *L'ancien diocèse d'Aire*, Revue de Gascogne, 1905. — Féret, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, Picard, 1906 et 1907. — A. Degert, *Un évêque français au XVIIe siècle (Gilbert de Choiseul évêque de Comminges, puis de Tournai)*, Bulletin de Littérature ecclésiastique de la Haute-Garonne, 1908. — Malley, *Le Journal des visites pastorales de Mgr Camille de Neuville, archevêque de Lyon (1654-1682)*, Études, Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus, 1909.

fondateurs[1], de saintes femmes[2], les monographies de vie religieuse locale[3], abondent dans ces dernières années. Si modestes, si restreintes qu'elles puissent paraître, ces études constituent, dans l'ensemble, une préparation nécessaire à l'histoire ecclésiastique générale. Sans doute, les personnages qu'elles ressuscitent ont mené parfois une existence bien effacée; ils ont accompli leur tâche bien ou mal, en tout cas sans grand souci des disputes à la mode, sans prendre parti pour ou contre les innovateurs. Mais sort-il de là qu'ils soient insignifiants? Leur histoire présente, si l'on peut dire, un sens négatif; elle permet de tracer les limites d'influence des grands partis ecclésiastiques; tel conflit qui nous passionne aujourd'hui par la qualité des idées en jeu, a laissé parfaitement calmes la plupart des hommes du XVIIe siècle. Or, l'historien ne peut négliger, dans l'examen d'un conflit, l'impression qu'il a produite sur les contemporains. Les hommes qui ne sont d'aucun parti forment eux-mêmes un parti, souvent plus considérable que les autres, et qu'il faut connaître. Aussi bien ces monographies révèlent-elles parfois des nuances d'opinion, des tendances d'action originales, et concourent-elles directement au dessein général que nous prêtons à l'histoire ecclésiastique actuelle : un

1. Cf. par exemple : A. Delaire, *Saint-Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, Lecoffre, 2e édit., 1900. — J. Guibert, *Histoire de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, ancien chanoine de l'église métropolitaine de Reims*, Paris, Poussielgue, 1900. — J. Guibert, *Vie et vertus de Saint-Jean-Baptiste de la Salle*, Paris, Poussielgue, 1901. — E. Jac, *Le bienheureux Grignion de Montfort (1673-1716)*, Lecoffre, 1903. — G.-M. de Fruzes, *J.-J. Olier (1608-1657), curé de Saint-Sulpice et fondateur des séminaires*, Paris, Poussielgue, 1904. — G. Letourneau, *Le ministère pastoral de J.-J. Olier (1642-1682)*, Paris, Lecoffre, nouvelle édition, 1905. — H. Joly, *Le vénérable P. Eudes (1601-1680)*, Paris, Gabalda, 1905. — H. Cherot, *Le fondateur des Pères du Saint-Esprit; Claude-François Poullart des Places (1679-1703)*, Études, 1905. — J. Aulagne, *Un siècle de vie ecclésiastique en province : Henry-Ramond de la Martonie, François de La Fayette, Louis de Lascaris d'Urfé, La réforme catholique dans le diocèse de Limoges au XVIIe siècle*, Paris, Champion, 1906. — G. Letourneau, *La mission de J.-J. Olier et la fondation des grands séminaires en France*, Paris, Lecoffre, 1906. — P.-A. Boulay, *Le bienheureux Jean Eudes*, Paris, Lethielleux, 1909. — J. Dauphin et C. Lebrun, *Le bienheureux Jean Eudes, son apostolat, sa doctrine, ses instituts* (fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie), Lethielleux, 1909.

2. Cf. par exemple : Le P. Chérot, *Une grande chrétienne au XVIIe siècle* (Anne de Caumont), Paris, Dumoulin, 1896. — Ch. Pfister, *Catherine de Lorraine*, Mém. Acad. Stanislas, Nancy, 1898.

3. Cf. par exemple : H. Brémond, *La vie religieuse d'un bourgeois de Reims au XVIIe siècle*, Études, 1901. — Abbé Villeroy, N.-D. de Gray, *Études sur la vie religieuse à Gray depuis 1620*, Besançon, Ve Marion, 1904. — H. Brémond, *La Provence mystique au XVIIe siècle*, Paris, Plon, 1908. — La *Revue d'Histoire de l'Église de France* (Analecta Gallicana), dont le n° 1 a paru le 25 janvier 1910, annonce des séries d'histoire ecclésiastique locale.

réformateur, un fondateur est bien forcé d'avoir un avis, puisqu'il apporte à l'œuvre existante des modifications ou des additions ; il est, dans un parti, l'élément utile par exellence ; il assure l'avenir. D'autres personnages encore, familiers, conseillers, directeurs des gens au pouvoir, ont activement servi leur parti, au jour le jour ; leur individualité s'est discrètement reléguée dans les coulisses; soucieuse à l'ordinaire de moyens termes, leur politique devait s'interdire les proclamations à grand éclat; mais elle explique bien des décisions imprévues des gouvernants ou des grands partis classés [1].

On s'aperçoit de mieux en mieux que les grands personnages eux-mêmes, les chefs de partis, sont mal connus. C'est d'après leurs écrits et les témoignages de leurs contemporains qu'on les a longtemps étudiés; on n'a pas toujours oublié, pour les juger, des préférences personnelles, particulièrement dangereuses quand il s'agit d'histoire ecclésiastique. On les a, surtout, isolés de leur milieu et l'on n'a voulu voir, dans leurs relations avec leur temps, qu'une intermittente condescendance. Toute autre est la vérité historique. C'est ne rien dire, par exemple, qu'affirmer le gallicanisme de Bossuet : il ne sera possible d'en parler avec précision que le jour où l'on aura déterminé ses rapports avec le gallicanisme des magistrats, des prélats de cour, des évêques indépendants, des « politiques », des jansénistes, etc... [2]. C'est donc une tâche de première utilité qu'étudier les grands personnages en tant que membres d'un parti [3], que publier avec exactitude des correspon-

1. Cf. par exemple : Reyssié, *Le cardinal de Bouillon*, Paris, Hachette, 1899. — J. Lemoine et A. Lichtenberger, *Le P. Tixier*, Revue de Paris, 1903. — Abbé Berthier, *Lettres de messire P. Godet des Marais, évêque de Chartres, à Mme de Maintenon*, Paris, Dumoulin, 1908. — Abbé Durenges, *M. Boileau de l'Archevêché* (conseiller du cardinal de Noailles), Soc. d'Agr., Sc. et Arts d'Agen, 1908. — M. Duine, *Cohon, évêque de Nîmes et de Dol, prédicateur du Roi*, Paris, Champion, 1908. — J. Lemoine et A. Lichtenberger, *Trois familiers du grand Condé : l'abbé Bourdelot, le P. Talon et le P. Tixier*, Paris, Champion, 1909. — C.-G. Picavet, *Le cardinal de Bouillon et Louis XIV*, Feuilles d'histoire, 1909.

2. On connut même, à la veille de l'Assemblée de 1682, un gallicanisme des Jésuites, qui mérita les éloges du Parlement.

3. Cf. par exemple : abbé Ingold, *Bossuet et le Jansénisme*, Hachette, 1897. — Dom.-Marie-Léon Serrant, *L'abbé de Rancé et Jacques II d'Angleterre*, correspondant, 1900. — Abbé Lestrade, *Quelques actes de l'episcopat de Fénelon à Lombez*, Revue de Gascogne, 1901. — Serrant, *L'abbé de Rancé et Bossuet*, Paris, Téqui, 1904. — Serrant, *Correspondance de l'abbé de Rancé et de Jacques II d'Angleterre*, Besançon, Tarquin, 1905. — F. Strowski, *Fénelon avant le préceptorat du duc de Bourgogne*, Revue des Deux Mondes, 1909. — E. Griselle, *La correspondance de Bossuet et de Fénelon*, Études, 1909. Je me permets d'indiquer aussi le résumé de

dances [1], authentiquer des œuvres contestées [2], sans parti pris de blâme ou d'admiration.

Une autre série d'études s'attaque franchement à la recherche et la description des partis. A vrai dire, il y a beau temps qu'on retourne en tous sens les théories gallicane, ultramontaine, janséniste, quiétiste : mais elles ont été jusqu'ici, à de rares exceptions près, jugées d'une seule pièce. Il ne faut pas s'en étonner : c'est un dogme résistant que la belle harmonie, la passion d'unité et de discipline du grand siècle, et l'on se représente volontiers gallicans ou jansénistes suivant, dociles à leurs chefs, la même route bien droite. Voici qui brouille cette image : des enquêtes, trop peu nombreuses encore, sur les partis ecclésiastiques locaux, révèlent un fait, pourtant vraisemblable, auquel on avait peu songé : on n'est pas janséniste ou gallican à Beauvais comme on l'est à Vence. Il s'ébauche une histoire provinciale des partis ecclésiastiques, qui nous réserve, à la seule condition d'une bonne méthode, de savoureuses surprises [3].

A côté de ces différences « géographiques », surgissent des divergences purement dogmatiques. Un parti d'action est toujours un « bloc » occasionnel d'opinions diverses dans le détail ; nous avons remarqué déjà que l'épithète de gallican, par exemple, est aussi imprécise qu'aujourd'hui celle de républicain. A la lumière de faits nouveaux, les blocs janséniste et gallican s'émiettent, et cette dispersion, que nous connaissons mal jusqu'ici, est peut-être la véritable cause de leur impuissance. Il faut souhaiter que les histo-

ma thèse pour l'obtention du diplôme d'études : *La position gallicane de Bossuet* (Mem. de la Fac. des Lettres de Paris, 1906), et un article paru dans *Feuilles d'histoire* (1909) : *Une habileté dialectique de Bossuet*.

1. La publication de la correspondance de Bossuet par MM. Urbain et Levesque (*Collection des grands écrivains*) réalise en ce sens un progrès énorme.

2. Il est remarquable, par exemple, que la *Defensio Declarationis Cleri gallicani*, si importante pour l'étude du gallicanisme et dont l'authenticité n'est pas certaine, n'ait jamais fait l'objet d'un sérieux examen.

3. Cf. par exemple : H. Jandon, *Port-Royal à Toulouse et le Jansénisme au Parlement*, Toulouse, Lagarde et Sébille, 1900. — G. Doublet, *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence*, Paris, Picard, 1901. — Le R. P. Pra, *Les Jésuites à Grenoble, 1587-1763*, Lyon, Paquet, 1901. — Cherot, *Autour de Bossuet. Le quiétisme en Bourgogne et à Paris*, Études, 1901. — J. Defour, *Les Jésuites à Poitiers (1604-1762)*, Paris, Hachette, 1902. — Degert, *Le Jansénisme à Dax*, Revue de Gascogne, 1903. — Michel Jouve, *Journal d'un chanoine du diocèse de Cavaillon*, Nîmes, Debroas-Duplan, 1904. — A. Gazier, *Les mémoires de Godefroy Hermant, chanoine de Beauvais* (en cours de publication, Paris, Plon). — A. Feron, *Contribution à l'histoire du Jansénisme en Normandie*, Rouen, Lestringant, 1909. — Mgr Herscher, *Les débuts du Jansénisme dans le diocèse de Langres (1654-1734)*, Revue de l'histoire de l'Église de France, 1910.

riens s'attachent à décomposer minutieusement ces curieux groupements de tempéraments et d'intérêts dissemblables [1].

Enfin, le hasard des recherches met au jour des partis jusqu'alors insoupçonnés ou méconnus, qui ont eu une existence tout à fait personnelle : le type de ces nouveaux venus est la Compagnie du Saint-Sacrement, cette « Cabale des Dévôts », qu'on s'étonne d'avoir pu si longtemps ignorer.

***

Découverte de partis, subdivision des partis anciens, limitation de leur action, voilà avec d'excellents résultats, de bien belles promesses. On dirait que notre XVIIe siècle ecclésiastique se reprend à vivre et substitue sa diversité mouvante à la raideur des synthèses prématurées. On peut dès maintenant prévoir quel sera l'aboutissement de ce grand travail d'analyse : en décomposant en groupes les grands partis, on parviendra sans doute à marquer le passage de l'un à l'autre par des séries d'intermédiaires et constituer comme une gamme chromatique des partis. Peut-être aussi sera-t-il permis

1. Cf. par exemple : Louis Bertrand, *Le prétendu Jansénisme de M. de Matignon, évêque de Condom*, Revue de Gascogne, 1899. — L. Valentin, *Fléchier et le Quiétisme*, Bulletin d'histoire ecclésiastique, 1900. — Abbé Pauthe, *Études historiques et littéraires, Bourdaloue d'après des documents nouveaux*, Paris, Lecoffre, 1900. — Fouqueray, *Le P. Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIV*, Revue des Questions historiques, 1900. — Louis Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice* (véritable étude de partis), Paris, Picard, 1900. — Mme Albert Le Roy, *Un Janséniste en exil*, Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps, Paris, Perrin, 1900. — Marc Dubruel, *Une lettre inédite de M. Olier adressée à l'évêque de Pamiers*, alors que Caulet était encore indemne de la « maladie » janséniste, 1645, Bulletin de Littérature ecclés., 1902. — Élie Jaloustre, *Un Janséniste en exil : Jean Soanen, évêque de Senez, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, sa retractation, sa mort*, Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne, 1902. — Eug. Griselle, *Le Quietisme*, Lettres inédites du frère de Bossuet. Études, 1902. — L. Bertrand, *La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)*, Paris, Picard, 1902. — J. Gaillard, *Un prélat janséniste, Choart de Buzenval, évêque de Beauvais (1651-1679)*, Paris, Picard, 1902. — Angot des Rotours, *Saint-Alphonse de Liguori*, Paris, Lecoffre, 1903. — P. Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de Saint-Augustin*, suivie du journal de Dom Ruinart, Paris, Picard, 1903 (« Guerre de Vingt ans » entre bénédictins et jésuites). — Ingold et Bonnardot, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, de Louis Batterel, Paris, Picard, 1903-1904. — Annat, *Le Gallicanisme de Marca*, Revue de Gascogne, 1904. — A. Clergeac, *Deux lettres inédites de Marca* (sur l'expédition de ses bulles comme l'archevêque de Toulouse et sur l'affaire de l'archevêché de Sens et du Jansénisme), Revue de Gascogne, 1905. — Bourlon, *Les Assemblées du clergé et le Jansénisme*, Paris, Bloud, 1908. — Sahuc, *Un ami de Port-Royal : Messire P.-J.-F. de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons (1663-1713)*, Paris, Lechevalier, 1910.

de déterminer avec sûreté le sens général du mouvement religieux au XVIIe siècle, et de vérifier des hypothèses, comme celle qu'a formulée M. Strowski, dans son *Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*.

***

Cette tendance de l'histoire ecclésiastique vers l'étude des partis s'explique, à mon sens, par des influences qui ne pourront que se préciser avec le temps et gagner en force.

Ce n'est pas seulement l'histoire ecclésiastique, c'est toute l'histoire, aujourd'hui, qui s'applique à démêler, dans la genèse des événements et des institutions, le jeu des partis. Par simple souci de vérité, l'histoire s'est « démocratisée», et son dynamisme s'est déplacé ; Auguste Comte et bien d'autres avec lui voyaient dans les « grands hommes » les conducteurs de l'humanité ; d'aucuns aujourd'hui, Ferrero par exemple, démolissent l'idée de « grand homme » et présentent César comme un ambitieux inconscient, dont l'œuvre entière est le produit de son temps. La vérité sur ce point est sans doute dans un moyen terme, et les historiens scrupuleux se proposent l'examen des rapports entre les grands hommes et ceux de leurs contemporains qu'une communauté de vues a groupés autour d'eux. L'histoire de la Révolution et ce qu'on appelle l'histoire contemporaine, c'est-à-dire l'histoire de la Restauration, du second Empire et de la troisième République se renouvellent de fond en comble par l'application de cette méthode. On ne voit pas pourquoi l'histoire ecclésiastique resterait en arrière de ce progrès.

Des trouvailles heureuses ont surtout précipité le mouvement en fournissant de nouvelles preuves de la puissance des partis. En 1899, M. Rabbe publiait, dans la *Revue historique*, des extraits d'un document, qu'il croyait être les Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il s'était trompé ; on lui reprocha durement cette erreur. Mais il avait après le Père Clair, il est vrai signalé le problème et précisé les données : deux ans après, M. Raoul Allier en trouvait une ferme solution ; M. Rébelliau l'a, depuis, élargie, et tous ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique ont subi et subissent encore l'influence de cet exemple. On cherche en province les traces de la Compagnie ; des controverses s'engagent au sujet de

son rôle. Adversaires ou partisans approfondissent en somme l'étude d'un parti [1]. Et cet événement eut des conséquences plus vastes encore : séduits par la renommée que cette découverte valut à ses auteurs, la plupart des historiens de l'Église fouillent désormais les Archives avec le souci d'en exhumer une « cabale » inédite, un « parti » dont ils feront leur domaine.

Telle est la direction que nous paraissent prendre les études actuelles d'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle. Qu'elle soit dès maintenant certaine, on le niera peut-être ; mais on reconnaîtra sans doute qu'elle est en tous points possible et désirable : à lui seul, le livre de M. Dejean en prouve brillamment l'intérêt.

GEORGES HARDY.

1. Cf. par exemple : Cherot, *Lettre à M. Fr. Rabbe, à propos d'une soi-disant découverte*, Études, t. LXXXI. — P. Alphandéry, *Le procès de Simon Morin* (dénoncé par la Cie du Saint-Sacrement), Rev. d'hist. mod. et contemp., 1899. — N. Weiss, *L'antipathie de la France pour le protestantisme*, à propos des Annales de la Cie du Saint-Sacrement, Soc. de l'hist. du protest. fr., 1900. — Dom. Blanchet-Filleau, édition des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* (et statuts de la succursale de Poitiers, Études, 1900. — R. Allier, *La Cabale des Dévôts*, Grande Revue, 1902, Paris, Colin, 1902 — Y. de la Brière, *Ce que fut la Cabale des Dévôts*, Paris, Bloud, 1907. — Rébelliau, *Un épisode de l'histoire religieuse du XVIIe siècle : la Confrérie du Saint-Sacrement*, Rev. des Deux-Mondes, 1903. — Leroux, *Statuts de la Cie du Saint-Sacrement de Limoges*, Bulletin archéol. du Limousin, t. XXXIII. — R. Allier, *La Cie du Saint-Sacrement à Grenoble*, Soc. Hist. du Prot. fr., 1902. — Éverat, *Nouvelle note sur la confrérie du Saint-Sacrement de la ville de Riom*, Bullet. de l'Auvergne, n°s 4, 6 et 8. — R. Allier, *Le testament de M. Le Gauffre*, Revue de Paris, 1906. — Rébelliau, *La compagnie secrète du Saint-Sacrement, d'après des documents nouveaux*, Revue des Deux-Mondes, 1908. — Rébelliau, *La compagnie secrète du Saint-Sacrement, Lettres du groupe parisien au groupe marseillais*, Paris, Champion, 1908. — Brücker, *Hommes d'œuvres au XVIIe siècle*, Nouvelles découvertes sur la Cie du Saint-Sacrement, Études, 1909. — R. Allier, *La Cie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille*, Paris, Champion, 1909.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VII[1]

LA NORMANDIE

LE DUCHÉ DE NORMANDIE.

(911-1204)

Bon nombre d'histoires générales de la Normandie comprennent une histoire du duché plus ou moins étendue, plus ou moins critique. Nombre d'ouvrages ont même été consacrés spécialement à cette période[2] qui, d'autre part, à cause de son importance exceptionnelle, a été plus ou moins traitée dans les histoires générales de France et d'Angleterre[3] et surtout s'est imposée à l'attention des historiens de la conquête de l'Angleterre[4]. Mais si le duché constitue la période la plus originale de la vie provinciale, c'est

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XIX, pp. 52 et 203.

2. Goube, *Histoire du duché de Normandie*, Rouen-Paris, 1815, 3 vol. in-8, qui, en dépit de son titre, s'étend jusqu'au XVIIIe siècle. — Licquet, *Histoire de Normandie jusqu'à la conquête de 1066*, Rouen, 1835, 2 vol. in-8. — Gervais, *Histoire abrégée des ducs et du duché de Normandie*, Caen, 1843, in-8. — W. Freville, *Les ducs de Normandie*, Limoges, 1872, in-8. — Laporte, *Les ducs héréditaires de Normandie*, Rouen, 1851. — Labutte, *Histoire des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant*, Paris, 1866, in-8. — Jonathan Duncan, *The dukes of Normandy from the times of Rollon to the expulsion of king John*, London, 1839, in-8. — Palgrave, *The History of Normandy and of England*, 2e éd., Londres, 1864-1878, 4 vol. in-8.

3. Notamment Luchaire, *Histoire de France*, de Lavisse, tome II, partie II, 1901. — Lappenberg, *Geschichte von England*, Hambourg et Gotha, 1834-1898, 11 vol. in-8, au tome III La partie qui intéresse l'histoire de Normandie a été traduite par Thorpe sous le titre de : *History of England under the Norman kings*, Oxford, 1857, in-8.

4. Freeman, *The norman conquest*, London, 5 vol. in-8.

aussi la plus difficile à connaître, vu l'extrême rareté des chartes, le petit nombre des textes et les difficultés que présente leur critique, la plus complexe aussi par le grand nombre de problèmes préalables qu'elle offre à résoudre. — Et tout d'abord, qu'ont été les invasions normandes?

Les invasions normandes[1]. — La première invasion des Normands remonte à 841, la bande d'Oskar, brûle Rouen le 14 mai et s'empare de l'abbaye de Saint-Ouen. Les Normands reparaissent sur les rives de la Seine en 845, 851, 852, 855. Charles le Chauve les assiège dans l'île d'Oscelle en 858 et subit un échec[2]. Aux diètes de Pitres de 862 et de 864, le roi ordonne de barrer les vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Andelle. En 867, la Seine est dégagée, parce que les Normands tournent maintenant tous leurs efforts vers l'Angleterre. Mais ils reviennent en 876 et Charles le Chauve ne peut réussir à les chasser.

En 879 se constitue la grande armée normande. Elle apparaît en 885 sous les murs de Rouen, puis elle va assiéger Paris. En 890 l'armée part pour le Cotentin et la Bretagne. En 896 un chef

1. Chose singulière, alors que les invasions normandes dans les différentes parties de l'empire carlovingien ont fait l'objet de nombreux travaux : pour la Lorraine, Parisot, *Le duché de Lorraine sous les Carlovingiens, 843-923*, Paris, 1893 ; — pour le nord-est, Peigné-Delacourt, *Les Normands dans le Noyonnais*, 1838, et Paillard de Saint-Aiglan, *Histoire des invasions des Northmans dans la Morinie*, 1878 ; — pour le Maine : de Lestang, *Dissertation sur les invasions normandes ;* — pour la Bretagne : René Merlet, *Les origines du monastère de Saint-Magloire de Paris*, Bibl. Éc. des Chartes, 1895, et D. Plaine, *Les invasions des Normands en Armorique et la translation générale des saints bretons*, Paris, 1899, in-8 ; de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, Rennes, 1906, in-8 ; — pour la vallée de la Loire : E. Mabille, *Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de Saint-Martin* (Bibl. Éc. des Chartes, t. XXX, Paris, 1869, in-8), il n'y a pas de travail d'ensemble pour les invasions dans la vallée de la Seine. L'ouvrage de Depping, *Histoire des expéditions des Normands et de leur établissement en France au Xe siècle*, Paris, 1843, in-8, est vieilli. On peut consulter les volumes parus des Annales carlovingiennes publiées dans la Bibliothèque des Hautes Études : Lot, *Le règne de Charles le Chauve (1re partie, 840-877)*, Paris, 1909. — Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, 1893.— Eckel, *Charles le Simple*, 1899. Le meilleur et définitif ouvrage sur les invasions normandes est celui de W. Vogel, *Die Normannen und das Frankische Reich bis zur Gründung der Normandie, 799-911*. Heidelburger Abhandlungen, 1905-1906, t. XIV, qui a remplacé l'ouvrage de Petersen, *Die Raubzüge der Normannen in Westfranken um die Mitte des IX Jahrunderts bis zur Niederlassung Rollos*, 1873, et rendu inutile le livre que M. Lot préparait sur les invasions normandes; mais il doit être cependant complété et rectifié sur quelques points par un article de M. Lot, *La grande invasion normande de 856-862*, Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1908.

2. Lair, *Les Normands dans l'île d'Oscelle* (Soc. hist. et arch. de Pontoise et du Vexin, t. XX).

nommé Hulc se trouve dans la vallée de la Seine. De 903 à 910 on n'a plus aucun renseignement sur la grande armée qui, sans doute, s'est fragmentée en une foule de petites bandes. Celle de Rolf, en 910, fait une campagne dans le Sénonais ; en 911, partant de Jeufosse, en amont du confluent de la Seine et de l'Epte, elle va assiéger Chartres et est repoussée[1]. Charles le Simple, croyant peut-être le moment favorable pour se l'attacher, lui abandonne par une convention dite de Saint-Clair-sur-Epte le territoire qu'elle occupe.

Que savons-nous des mœurs, de la civilisation, des institutions des nouveaux maîtres de la Neustrie avant leur établissement ? La question a une importance considérable, puisque incontestablement il y eut, à la suite de l'établissement des Normands, une transformation très réelle de toute la contrée, repeuplement et colonisation.

Deux sortes de sources peuvent être employées pour résoudre cette question. Les chroniques des vaincus ne nous apprennent que bien peu de chose de la civilisation scandinave[2] ; leurs rédacteurs ne virent dans les Normands que des destructeurs féroces ; tout au plus nous font-elles connaître quelques-unes de leurs ruses de guerre. Le père de l'historiographie danoise, Saxo Grammaticus, a écrit son grand ouvrage au XIIe siècle ou dans les premières années du XIIIe : il n'y a chez lui ni critique, ni chronologie, c'est un recueil de légendes, de contes, de chants danois ou autres, que l'on retrouve partout ailleurs[3].

Plusieurs méthodes ont été mises en œuvre pour reconstituer cette civilisation scandinave. L'une consiste à emprunter les éléments de la description aux œuvres épiques, les Eddas, les Sagas, comme on trace le tableau de la civilisation de l'époque homérique d'après les traits que fournissent l'Iliade et l'Odyssée[4] ; mais Eddas et Sagas ont été rédigées au XIIe et au XIIIe siècle, en présence d'une civilisation transformée par le christianisme et dans une autre

1. Lair, *Le siège de Chartres par les Normands, 911*, Caen, 1900, in-8.

2. Les chroniques diverses qui mentionnent les invasions normandes ont été recueillies par Kruse, *Chronicon Northmannorum*, Hamburgi et Gothæ, 1851 : mais ce recueil a été fait sans critique. Il est aussi simple de trouver ces chroniques dans Pertz, *Monumenta Germaniæ* et dans le *Recueil des historiens de France* ; voir les indications d'éditions et de travaux de critique dans Molinier, *op. cit.*

3. La plus ancienne édition de Saxo Grammaticus est celle de 1514, la plus récente, celle de Holder, est de 1886.

4. Du Chaillu, *The Viking age*, Londres, 1889, 2 vol. in-8.

contrée ; elles ne peuvent donc avoir beaucoup de valeur pour la connaissance de la Scandinavie païenne du IXe siècle [1]. Un savant danois Jacob Worsaae a préféré la méthode archéologique ; il a voulu faire pour les pays scandinaves le même travail que ses confrères Arcisse de Caumont et Le Prévost ; il a étudié le sol, le sous-sol ; il a visité toutes les contrées où avaient passé les Danois, le Slesvig et la Normandie, et il a publié une série de mémoires sur les antiquités danoises rapprochées d'ailleurs des Sagas [2]. Steenstrup enfin a employé la méthode comparative en empruntant des traits aux sources narratives de tous les pays où ont passé les Normands [3]. De tous ces travaux il résulte que : « Le Nord était divisé en une foule de petits royaumes, la configuration du pays favorisait ce développement [4]. » Le roi n'a pas grand pouvoir : les vrais maîtres du sol et des hommes sont de grands propriétaires, des chefs de clan, hersirs. Il semble excessif de dire que ces peuples ne connaissaient pas l'agriculture, leur organisation sociale, leur civilisation avancée prouvent le contraire ; la vérité est que dans certaines de ces contrées la terre ne pouvait suffire à nourrir une population qui s'accroissait sans cesse.

Maintenant quels peuples, danois, norvégiens ou suédois ont

1. C'est le professeur norvégien Sophus Bugge qui a le premier fait la critique des Sagas, et s'est efforcé de démontrer que recueillies à une époque tardive, elles avaient souvent reflété un état de civilisation bien différent de celui de l'âge des Vikings, qu'elles s'étaient chargées en route de traits fournis par l'hellénisme et le christianisme. Cette thèse combattue en Allemagne a été reprise dernièrement par Alexander Bugge dans un article de *L'American historical Review*, t. XIV, janvier 1909, *The origin and credibility of the Icelandic Sagas.*

2. *Danemarks Oldtid oplyst ved Oldsager og Gravhoie*, 1843. (Les antiquités danoises appliquées par les traditeurs et les tombeaux) traduit sous ce titre : *The primaeval antiquities of Denmark*, London, 1849 ; — *Om Slesvigs eller Sœnderjyllands Oldtidsminder* (les antiquités du Slesvig) ; — *Nordiske Oldsager i det Konglike Museum i Kjobenhaver* les traditions nordiques dans le Musée royal de Copenhague), Kiobenhaven, 1859, 1 vol. in-8 avec planches. Il a résumé ses travaux dans un ouvrage d'ensemble *De Danskes Kultur i Vikingetiden* (la civilisation danoise au temps des Vikings), 1873, qui a été traduit en français par l'abbé Morillot pour la Société des Antiquaires du Nord, 1878 et 1879. Un point spécial a été traité par N. Nicolaysen à propos des navires découverts à Gokstad, *The viking ship discovered at Gokstad in Norway*, Christiania, 1882, in-4 avec planches.

3. Johannes Steenstrup, *Normannerne*, Kiobenhaven, 1876-1882, 4 vol. in-8, au tome Ier *Indledning i Normannertiden*, 1876 (introduction à l'étude des temps normands), dont on trouvera *un abrégé en français par l'auteur lui-même* dans le tome X du *Bulletin de la Société française des Antiquaires de Normandie*, p. 185-418 (et non une traduction de M. E. de Beaurepaire comme le dit à tort M. E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*), Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 99e fascicule, appendice II, *Les Normands*, p. 207, n. 1.

4. Favre, *loc. cit.*

envahi l'empire de Charlemagne et particulièrement ont fondé la Normandie ? Les écrivains danois ont fait de l'aire des pays envahis une répartition géographique : à l'est les Suédois ont la Russie ; au midi, les Danois, la Poméranie, le Slesvig, la Frise, l'Angleterre, les côtes d'Irlande, l'empire de Charlemagne et tout particulièrement la Normandie : au nord-ouest, les Norvégiens, l'Écosse, les îles de l'Atlantique boréal, l'Islande et d'Islande vont en Amérique [1]. Cette division établie par Worsaae, maintenue par Steenstrup fait la part belle aux Danois ; mais elle soulève des critiques parmi les savants norvégiens qui revendiquent pour la Norvège une partie des envahisseurs de l'empire de Charlemagne et notamment le fondateur du duché de Normandie, Rolf [2]. Enfin, une thèse originale qui a passé inaperçue en Normandie fait de Rollon un Suédois de la partie méridionale de la Suède [3]. Ainsi la Normandie sert de champ de bataille aux rivalités des trois nations scandinaves. La solution du problème dépend pour une bonne part du degré de confiance que l'on doit attribuer à Dudon de Saint-Quentin le premier historien des ducs. Très contestée par la critique allemande, affirmée au contraire par M. Lair et par les historiens danois, cette autorité paraît aujourd'hui assez faible [4].

Norvégien ou danois, danois ou suédois, Rollon n'a été tout d'abord que le chef de la bande des Normands de la Seine, un chef de pirates, dit Richer, un margrave, le chef d'une région frontière qu'il défend contre d'autres envahisseurs, normands aussi.

La bande des Normands de la Seine a constitué son établissement définitif du jour où elle a reçu de Charles le Simple les pays

1. J. Worsaae, *Den Danske Erobring af England og Normandiet*, Kiobenhaven, 1863, in-8 (La conquête danoise de l'Angleterre et de la Normandie). — *Minder om de Danske og Nordmændene i England, Skotland og Irland*, 1851 (Monuments des Danois et des Normands en Angleterre, Ecosse et Irlande). — Steenstrup, *Normannerne*, t. II, III et IV. — Keary, *The Vikings in Northern Christendom, a. d., 789, 888*, London, 1891, in-8. — K. von Amira, *Die Anfänge des normannischen Rechts* (compte rendu de l'ouvrage de Steenstrup) *Historische Zeitschrift*, t. 39, p. 241-268.

2. Storm, *Kritiske Bidrag til Vikingetiden Historie* (Contribution critique à l'histoire de l'époque des Vikings). I. *Ragnar Lodbrog og Gange-Rolv*, Christiania, 1878.

3. Roos, *The Svedish part in the Viking expedition*, Engl. hist. Review, VII, 1892.

4. Waitz, *Ueber die Quellen zur Geschichte der Begründung des normannischen Herrschaft in Frankreich* (Nachrichten der kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, 1866). — Dümmler, *Zur Kritik Dudos von Saint-Quentin*, Forschungen zur deutschen Geschichte, VI, 357, Göttingen, 1866. — Lair dans son édition du *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum* de Dudon de Saint-Quentin, Mem. des Antiq., t. XXIII.

qu'elle occupait. Mais quels étaient ces pays? Il est évident que Rollon n'a possédé tout d'abord que la Haute-Normandie. C'est seulement en 924 que Rolf acquit le Bessin et en 933 que Guillaume Longue-Épée reçut la région voisine de la Bretagne [1]. Quant à la cession de la Bretagne par Charles le Simple elle est inadmissible, la Normandie de Rollon ne dépassant pas la Dives [2]. L'état normand qui ne s'est constitué dans ses limites définitives que sous Guillaume Longue-Épée (927-942) a été très menacé dans son existence même après l'assassinat de ce duc par le comte de Flandre [3]. Pendant la minorité de Richard I, le plus grand ennemi du duché fut son protecteur naturel, le roi Louis IV d'Outremer. Le duché ne fut sauvé que par les Normands de l'Ouest au combat de la Dives [4]; Richard ne put se maintenir qu'en appelant de nouvelles bandes normandes qui prolongèrent la période des invasions jusqu'à 966. Sans doute elles occupèrent alors l'ouest de la Normandie, encore qu'il y ait lieu de se défier de tout ce qui a été dit sur la prépondérance des Normands dans cette région et sur l'origine normande du Hague-Dike [5].

Après 966, sous Richard Ier et Richard II, la paix règne en Normandie. C'est alors que le duché s'organise, se repeuple, que le christianisme y refleurit. Les évêchés, dont quelques-uns avaient subi une véritable désorganisation qui se manifeste par l'interruption des listes d'évêques et les migrations de reliques, se reconstituent. Certaines abbayes sont alors restaurées, comme Saint-Wandrille, ou associées au mouvement de réforme comme les

1. Deville, *Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911* (Mém. Soc. Antiq. Normandie, 1831). — Longnon, *Atlas historique de la France.*

2. Voir sur cette question qui est discutée depuis le XVIIIe siècle, outre les histoires bénédictines de Bretagne, de dom Morice et de dom Lobineau : Vertot, *Traité historique de la mouvance de Bretagne*, Paris, 1710 ; dom Lobineau, *Réponse au traité de la mouvance*, *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie*, 2 vol. — Anger, *Rapports féodaux de la Bretagne et de la Normandie depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte jusqu'à la mort du duc Arthur de Bretagne*, Bulletin de la Soc. de Bibl. hist., 3e année, 1838, et de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II.

3. J. Lair, *Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée*, Paris, 1893, in-folio.

4. Dunot de Saint-Maclou, *Recherches sur le lieu où s'est livré le combat de la Dives en 945*, Mémoires de la Société des Antiquaires, t. XXVI, et Lauer, *Louis IV d'Outremer* (Bibl. Éc. Hautes Études).

5. De Gerville, *Recherches sur le Hague-Dike et les premiers établissements militaires des Normands sur nos côtes* Mém. Soc. Antiq. Norm , t. VI. — Emanuelli, *Le Hague-Dike* (Revue de Cherbourg, t. I).

abbayes du Mont Saint-Michel et de Saint-Ouen. A Fécamp, s'établissent les Clunisiens eux-mêmes, conduits par les chefs du mouvement réformiste, Guillaume de Saint-Bénigne et Maïeul [1].

La Normandie, colonie scandinave, commence à son tour à essaimer. Les Normands de Normandie vont fonder un nouvel état ; c'est sous Richard II que se dessine le mouvement d'émigration vers l'Italie méridionale qui aboutit à la conquête de l'Italie péninsulaire et à la fondation du royaume des Deux-Siciles [2].

L'activité belliqueuse des Normands était loin de s'éteindre et les expéditions méditerranéennes ne devaient pas suffire à la satisfaire. Aux soixante années de calme relatif qui s'écoulent de 966 à 1026 succède une ère d'agitation avec le court règne de Richard III, 1026-1028 [3] ; celui de Robert le Magnifique, 1028-1036, et les débuts du règne de Guillaume, 1036-1066. La nombreuse descendance de Richard Ier et de Richard II avait créé en effet une véritable

1. Sur le mouvement réformiste en Normandie, consulter Sackür, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit*, Halle, 1892. — H. Böhmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie in XI und XII Jahrhundert*, Leipzig, 1899. Voir en outre les différentes histoires d'abbayes déjà citées.

2. Les historiens normands se sont quelquefois occupés de l'histoire de cette colonie qui reste si symptomatique de la force d'expansion que conservent encore les Normands ; il y a peut-être certaines analogies, assez rares d'ailleurs, à saisir entre les institutions du royaume méditerranéen et celles du duché.

L'Ystoire de li Normant d'Aimé de Mont-Cassin a été éditée par M. Delarc pour la Société d'Histoire de Normandie, elle avait déjà été éditée par Champollion-Figeac, Paris, 1835, in-8. Il n'y a pas d'édition définitive de ce texte. Voir Hirsch, *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. VIII. — Sur cette histoire, voir Du Moulin, *Les conquêtes et les trophées des Norman-Français aux royaumes de Naples et de Sicile*, Paris, 1658, in-folio. — Gauttier d'Arc, *Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile, en Grece*, Paris, 1830, in-8. — Héon, *Les Normands d'Italie*, Coutances, 1866, in-8. — A ces ouvrages, on préferera Huillard-Bréholles, *Recherches sur les monuments et l'histoire des Normands dans le Sud de l'Italie*, 1844. — Delarc, *Les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de Grégoire VII*, Paris, 1883, in-8. — Les Allemands se sont fait une specialité de l'étude du royaume normand d'Italie avec Schack, *Geschichte der Normannen in Sicilien*, 1889, 2 vol. in-8, ouvrage de vulgarisation. — Heinemann, *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien bis zum Aussterben des normannischen Koenighauses*, 1894, t. I. L'ouvrage est resté inachevé. — E. Caspar, *Roger II, 1101-1154, und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie*, Innsbruck, 1904, in-8. — K.-A. Kehr, *Die Urkunden der normannisch sicilischen Könige. Eine diplomatische Untersuchung*, Innsbrück, 1902. — Le tout peut aujourd'hui être remplacé par l'ouvrage récent de Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 2 vol. in-8, 1907. — Sur la situation de l'Italie à l'arrivée des Normands, voir F. Chalandon, *L'état politique de l'Italie méridionale à l'arrivée des Normands*. Melanges historiques et archéologiques de l'Ecole de Rome, 1901, et J. Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin* (thèse), Paris, 1904.

3. Les dates données ici comme dates initiale et terminale du règne de chaque duc ne sont pas celles que l'on rencontre ailleurs, mais je crois celles-ci fondées, bien qu'il puisse y avoir quelques doutes.

féodalité apanagée : aux ambitions des Richardides les comtés n'avaient point suffi ; l'archevêché même de Rouen, certains évêchés leur avaient été donnés ; mais il suffit de la soudaine disparition de Richard III et du départ pour la Terre Sainte du duc Robert, pour mettre aux prises toutes les convoitises. Robert le Magnifique, et non pas le Diable [1] partant pour le pèlerinage de Terre Sainte, obéissait sans doute à l'humeur vagabonde mêlée maintenant d'un sentiment de piété qui avait animé les conquérants de l'Italie. Il laissait toutefois le duché dans une situation précaire que sa mort prématurée à Nicée vint aggraver. Guillaume a dû se débattre pendant vingt-cinq ans dans des luttes contre ses vassaux, contre les vicomtes [2] : il eut même pour adversaire, son allié de la première heure, le roi de France, le Capétien Henri Ier qui oubliait l'appui donné à sa maison par le duc Richard Ier ; il en triompha à Mortemer (1055) et à Varaville (1058). Henri Ier avait compris quel danger pouvait faire courir à la monarchie ce puissant vassal installé aux portes de Paris sur l'Epte et sur l'Avre et qui pouvait revendiquer le Vexin et le Maine. Heureusement pour Guillaume, Henri Ier n'avait pas les forces de sa politique, il mourut (1060) et la minorité de Philippe Ier permit à son vassal la conquête du Maine (1063) et celle de l'Angleterre (1066).

Que savons-nous de l'état du duché de Normandie, au moment de la Conquête ? Ce n'est ni la réthorique de Dudon de Saint-Quentin, ni la sécheresse de Guillaume de Jumièges son continuateur, ni le pittoresque du *Roman de Rou*, ni la confusion de *l'histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital qui peuvent nous fournir les éléments d'un tableau des institutions de la Normandie et d'autre part le nombre des documents est trop faible pour qu'on puisse donner quelque ampleur et quelque précision à ce tableau [3].

1. Il y a toute une littérature sur Robert le Diable, parce que Diable. Dès le XVIIIe siècle, parurent les ouvrages de Castillon, 1769, de Fournier, 1783, sur Robert le Diable ; le premier n'est qu'un remaniement de la légende qui, par les Chroniques de Normandie, est entré dans l'histoire. La légende de Robert le Diable recopiée par quantité d'ouvrages a occupé les écrivains normands : Leroux de Lincy, Trébutien, les historiens de la littérature, Littré, Édelestand du Méril et tout spécialement ceux qui étudient les vieux romans, Gaston Paris, Breuil, Boriski en Allemagne ; ce n'est qu'une légende et il faudrait faire disparaître Robert le Diable de l'histoire où il n'aurait jamais dû trouver place ; il n'y a que Robert le Magnifique.

2. Abbé Lecointe, *Conspiration des barons normands contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie et bataille du Val-ès-Dunes en 1047*, Caen, 1868.

3. Il n'échappe à personne que les invasions normandes mêmes ont, en ruinant les abbayes, détruit un très grand nombre de documents, d'où l'excessive rareté de

La Neustrie avait sans doute beaucoup souffert des invasions normandes qui l'avaient ravagée pendant trois quarts de siècle : 841-911 ; mais jusqu'à quel point s'étaient étendus les ravages ? La terre était-elle devenue déserte, comme on le dit quelquefois ? Nous ne savons, nous devons nous borner à enregistrer la destruction de plusieurs abbayes fondées à l'époque mérovingienne ou carlovingienne : les Deux-Jumeaux, Fleury par exemple. Les Normands cherchaient des terres : ils en avaient à leur disposition. Rollon divisa le pays entre ses comtes et très probablement établit les soldats sur le domaine ducal en le partageant par parts égales. Mais quelle qu'ait été l'aptitude des Scandinaves à remplir la terre, comme dit Steenstrup, la petite bande des Normands ne suffit pas à repeupler la Neustrie et il fallut appeler des hôtes des régions voisines. Enfin une partie des bandes qui, avant ou après 911, ravagèrent la Normandie, dut s'établir sur le sol. Il y a donc eu colonisation noroise.

Mais les Normands n'étant que la moindre partie de la population ne purent conserver leur originalité, leur physionomie propre au milieu de la population ancienne : ils ont surtout peuplé les côtes, les bords des fleuves où la toponymie rappelle leur passage souvent assez loin dans l'intérieur des terres, et où le type

diplômes mérovingiens ou carlovingiens intéressant la région normande. L'époque extrêmement troublée des débuts du duché n'a été guère plus favorable à la conservation, peut-être même à la rédaction de chartes ; on ne connaît point de diplômes des deux premiers ducs ; on en a un très petit nombre de Richard Ier et un plus grand nombre de Richard II, Robert le Magnifique, et de Guillaume. Il n'y a jusqu'ici aucun corpus de ces documents. Il en est peu d'imprimés et ceux qui le sont sont dispersés dans de vieilles collections : Martène, *Amplissima collectio* ; Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, les appendices de la Gallia Christiana, t. XI (province de Rouen) ; les appendices de l'ouvrage de L. Delisle, *Histoire du château et des Sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, Valognes, 1867, in-8. On en trouvera quelques-uns dans Round, *Calendar of Documents preserved in France illustrative of the history of Great Britain and Ireland*, London, 1899.

Quelques personnes se préoccupent aujourd'hui de rassembler les chartes des premiers ducs normands : M. Ferdinand Lot, pour les tout premiers ducs, et M. Charles Haskins avec le concours de la Carnegie Institution de Washington pour la période qui s'étend depuis l'avènement de Guillaume Ier jusqu'au début du règne de Henri II. Il est à souhaiter qu'un pareil recueil voie bientôt le jour. A l'heure actuelle, ces chartes, originaux ou copies, sont dispersés notamment entre les archives des départements normands et la Bibliothèque nationale (collection Moreau ou Ms. latin. n. a. 1243, collection de copies des chartes de Guillaume faite par M. Achille Deville). Nous avons déjà noté le petit nombre de cartulaires publiés. Ajoutons qu'il n'y a pour cette époque aucun document d'ordre fiscal, que le *Très Ancien Coutumier* dans sa rédaction la plus ancienne date de la fin du XIIe siècle. Un très petit texte relatif aux droits ducaux a été publié par M. Haskins dans l'*English historical Review*, 1908 (XXIII, 502-508), sous le titre de *The norman consuetudines and justice of William the Conqueror*.

blond, aux yeux bleus, s'est quelquefois conservé[1]. Ils n'avaient point amené de femmes avec eux, bien qu'en pensent certains auteurs : probablement il y eut peu de ménages scandinaves en Normandie et c'est ce qui explique qu'aucune trace scandinave ne puisse être relevée dans la langue, que le droit soit plutôt d'origine franque que scandinave[2]. Aussi l'originalité des institutions normandes est due plutôt aux circonstances particulières dans lesquelles s'est développé cet état normand qu'aux influences scandinaves[3]. Le mode de tenure de la terre, en dépit de ses origines particulières, en dépit des idées d'égalité qui avaient pu subsister parmi les compagnons d'armes de Rollon, a pris très rapidement partout l'aspect du bénéfice[4].

Toutefois cette féodalité normande a conservé, plus qu'aucune autre, le goût de l'indépendance ; d'où la révolte de 933 contre Guillaume Longue-Épée qui éclate dans le Bessin avec Rioulf Le paysan aussi conserve des idées d'égalité : il n'admet pas qu'on lui enlève ses droits sur la forêt, la pâture, d'où la révolte des paysans au début du règne de Richard II, d'où l'existence de cette classe si

1. Fabricius, *Recherches sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie* (Mém. Antiq. Norm., XXII). — Depping, *Des noms topographiques de Normandie dont l'origine est étrangère* dans Hist. exp. maritimes, t. II). — Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, Paris, 1883, in-8. — Collignon, *L'Anthropologie du Calvados et de la région normande* (Assoc. fr. pour l'avancement des sciences), Caen, 1894, in-8. — *L'Anthropologie du Cotentin* (*Ibid.*), Cherbourg, 1905, in-8. — Emanuelli, *Etudes sur la colonisation normande dans le département de la Manche* (Revue d'Études normandes, t. I). Voir aussi les cartes dressées par de Félice et Sion, *op. cit.*, cartes imparfaites, faute de dictionnaires topographiques dans trois départements, de dictionnaires contenant toutes les vieilles formes dans les deux autres.

2. Voir notre article précédent et les ouvrages suivants : Brünner, *Die Entstehung der Schwurgerichte*, Berlin, 1871. — Von Amira, *op. cit.* — Pollock and Maitland, *The history of the English Law before the time of Edward the First*, Cambridge, 1898.

3. Les institutions de la Normandie ont été étudiées par les critiques de Dudon, Dümmler et Waitz dans les articles que nous avons cités, par les historiens des invasions scandinaves : Steenstrup, et Von Amira, par les historiens de l'Angleterre, Lappenberg, ou les historiens de la conquête normande, Freeman, par les historiens des institutions anglaises, Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, Paris, 1882-83, 6 vol. in-8, enfin et surtout par les historiens du droit, et tout particulièrement par Brünner, dans l'ouvrage cité. Mais en l'état actuel de nos connaissances, et vu l'obscurité et les légendes qui enveloppent les premiers temps du duché, il faut se résigner à ignorer les institutions primitives de la Normandie et se placer à l'époque de Guillaume, comme l'a fait M. Haskins dans une étude récente : *The Normandy under William the Conqueror*, American historical Review, 1909.

4. Lagouëlle, *Essai sur la conception féodale de la propriété foncière dans le Très Ancien droit normand*, ouvrage capital, resté malheureusement inachevé. C'est un traité théorique, il resterait à faire une étude des fiefs et du régime économique, telle que celles de A. de la Borderie pour la Bretagne et de Seignobos pour la Bourgogne.

originale des vavasseurs, ces tenanciers laboureurs et soldats qui devaient le service militaire. Notons aussi la disparition rapide du servage [1].

En dehors des Normands ou des hôtes établis sur le sol, la terre a été remise en valeur par les nouvelles fondations monastiques ; mais cette œuvre ne commence qu'au XIe siècle, lorsque la période des troubles est passée, après les trente dernières années de paix du règne de Richard Ier (966-996), après les troubles agraires du règne de Richard II. Vers l'an mil, il n'y avait encore en Normandie que quelques grandes abbayes : Fécamp, Jumièges, Saint-Wandrille, le Mont Saint-Michel, Saint-Ouen de Rouen. De l'an mil à la conquête de l'Angleterre, les fondations se succèdent : la Sainte-Trinité de Rouen, Bonneville, l'abbaye du Bec, Cerisy, Troarn, Fontenay, Conches, Liré, Saint-Pierre-sur-Dives, Saint-Martin de Séez, Bernay, Préaux, Grestain, Cormeilles, Lessay, Montebourg. Guillaume et Mathilde y ajoutèrent les abbayes de Caen [2].

Des villes nous ne savons à peu près rien. Rouen seule paraît avoir une existence active [3]. Caen apparaît pour la première fois dans les chartes des ducs Richard II et Richard III entre 1020 et 1025 et ne prend une importance qu'après les fondations de Guillaume qui, victorieux au Val-ès-Dunes des révoltés de l'ouest, entoure le bourg de murailles [4]. Ailleurs, il n'y a que les villes épiscopales et dans la principauté frontière de Bellême, Alençon et Falaise.

L'Église a seule créé la vie intellectuelle : à l'école de Fécamp, où étaient élevés les ducs il faut ajouter une école épiscopale, Avranches où enseigna Lanfranc, sorti des écoles de Pavie et de Bologne, l'abbaye du Bec où il transporta ensuite son enseignement,

1. L. Delisle, *Etudes sur la condition des classes agricoles en Normandie au Moyen Age*, Paris, 1851, réimprimé en 1903.

2. Boehmer, *op. cit.*, à consulter avec précaution pour les dates, et Sackur, *op. cit.* — De Crozals, *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry*, Paris, 1877. — Longuemare, *L'Eglise et la conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume*, Paris, 1902. — Hippeau, *L'abbaye de Saint-Etienne de Caen* (Mem. Antiq. de Norm.). — Ch. Breard, *L'Abbaye de Notre-Dame-de-Grestain*, Rouen, 1904.

3. Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, Paris-Rouen, 1857.

4. Prentout, *Introduction à l'histoire de Caen* (Mem. de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen), 1902.

et qui devait briller de la gloire que lui conféra l'un des plus grands théologiens du moyen âge, saint Anselme[1]. Par ces écoles et avec ces deux hommes, la science italienne a pénétré le duché. On leur a même quelquefois attribué, à tort, la création des églises nouvelles et l'introduction du style lombard en Normandie. En réalité, les constructeurs normands empruntèrent à l'art roman ses méthodes architecturales et la solution du problème de la voûte ; leurs sculpteurs subirent encore l'influence des procédés de la technique du bois, mais firent des emprunts à l'art oriental[2].

Et les mêmes traits se retrouvent dans la littérature ; s'il y a une littérature à cette époque, c'est celle qui convient à des héros de courses aventureuses, à des vikings; point de chroniques proprement dites; l'œuvre même de Dudon dérive en partie d'une épopée. La Normandie a été essentiellement une terre épique. Ne lui a-t-on pas attribué la Chanson de Roland, et n'a-t-on pas dit avec exagération, que le « berceau de la littérature française a été l'héroïque Normandie[3] » ?

A cette épopée, Guillaume allait bientôt ajouter un autre chant. Lanfranc avait créé le lien entre la Normandie et Rome, entre le pape Alexandre et Guillaume et préparé ainsi la conquête de l'Angleterre.

Cette *monarchie* fortement centralisée et déjà pourvue sans doute des organes essentiels d'un gouvernement, ce baronnage turbulent et belliqueux, mais qui constituait avec l'épiscopat normand, une réserve de talents militaires et administratifs, une province riche en hommes, en chevaux, et où le service féodal

1. Porée, *L'abbaye du Bec et ses écoles*, Évreux, 1892, in-8 et les ouvrages relatifs à saint Anselme.

2. Ruprich-Robert, *L'architecture normande au XIe et au XIIe siècle en Normandie et en Angleterre*, Paris, 2 vol. in-folio. — *Le chapiteau normand au XIe et au XIIe siècle*, Gaz. arch., 1884. — Engerand, *Essai sur l'ornementation romane dans le département du Calvados*, Posit. th. Éc. des Chartes et Corresp. hist. et arch., 1904. — Martin du Gard, *Étude archéologique des ruines de l'abbaye de Jumièges*, P. Éc. des Ch., 1906. — P. Coquelle, *Les clochers romans de l'arrondissement de Dieppe*, B. arch., 1905. — *Normandie monumentale*, Le Havre, 5 vol. — H. Prentout, *Caen et Bayeux*, Paris, 1909, in-4. Pour les idées générales, voir André Michel, *Histoire de l'art*, Paris, 1905, t. I.

3. Hermann-Suchier, *Bibliotheca Normannica*, *Denkmäler Normannischer Litteratur und Sprache*, Halle, 1879. Voir aussi Dozy, *Recherches sur la littérature et l'histoire de l'Espagne*, Leyde, 1860. — G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8, et Bull. Soc. Antiq., t. XX. Les travaux en préparation de M. J. Bedier sur les Chansons de geste renouvelleront cette question.

était organisé et soumis à des règles fixes[1], riche en navires, en ressources de tout genre et où l'esprit des grandes aventures n'était pas encore apaisé, tels furent les éléments de la conquête. Et pour organiser, conduire tout cela, le génie de Guillaume. Il avait réduit les barons à l'obéissance, mais il les connaissait assez pour savoir quelle était leur nature indomptable ; toute centralisation monarchique dans les états scandinaves avait été suivie d'une éclosion de guerres privées et d'une émigration. Guillaume, qui voulait mettre fin aux guerres privées emmena les barons en Angleterre : il allait y trouver l'emploi de leurs qualités militaires et de ses propres facultés organisatrices.

Partie de Dives et de Saint-Valéry, l'armée d'invasion était victorieuse le 14 septembre 1066 à Hastings, et la conquête normande commençait. Ce n'est pas le lieu de raconter cette conquête ; les sources narratives abondent[2] ; nous avons même dans la Tapisserie de Bayeux une source descriptive d'une importance exceptionnelle tant par sa rareté que par sa valeur propre[3] ; constatons seulement que le récit de la conquête pourrait être refait aujourd'hui avec plus de critique[4].

1. Haskins, *Knight service in Normandy in the Eleventh century*, Engl. hist. Review, 1907.

2. A cette époque s'est développée une véritable école historique normande représentée par des chroniques : chronique latine du ou plutôt des continuateurs de Guillaume de Jumièges ; *Gesta Wilhelmi ducis* de Guillaume de Poitiers ; des poèmes le *De Hastingo praelio*, composé par l'évêque d'Amiens, le *Roman de Rou* de Wace, *l'Histoire des ducs de Normandie*, enfin l'histoire ecclésiastique d'Orderic Vital. A ces sources, il faut joindre les sources anglaises.

3. La tapisserie de Bayeux a été reproduite par Stothard, *The tapestry of Bayeux reprinted in colours*, Londres, 1819-1883. — par Franck. Rede Fowke, Londres, 1875. — Comte, *La tapisserie de Bayeux*, 1875. — Elle a été étudiée par Ducarel, *op. cit.* — Smart le Thieullier, *Description de la tapisserie*, Caen, 1834. — Delaunay, *Origine de la tapisserie de Bayeux*, Caen, 1824. — De la Rue, *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, 1824. — Ed. Lambert, *Nouvelles considérations sur la tapisserie de Bayeux*. — Collingwood Bruce, *The Bayeux tapestry elucidated*, 1856. — Tapin, *La tapisserie de la reine Mathilde*, Paris, 1865. — Laffetay, *Notice historique et descriptive sur la tapisserie dite de la reine Mathilde*, Bayeux, 1877. — Marignan, *La tapisserie de Bayeux*, Paris, 1902, in-18. — J. Steenstrup, *Die Bayeux tapistry*, Copenhague, 1905, in-18. — L'ouvrage de Marignan qui soutenait que la tapisserie n'était pas une œuvre contemporaine de la conquête a donné lieu à quantité d'articles critiques qui l'ont réfuté. Muntz, *Revue critique*, 1902. — G. Paris, *Romania*, 1902. — Lanore, *Bib. de l'Ec. des Chartes*, 1903. — Travers, *Guide du congrès de Caen*, 1908. — On trouvera un résumé de toutes ces controverses dans H. Prentout, *Caen et Bayeux*, 1909.

4. Le récit le plus complet est celui de Freeman. En ce qui concerne la bataille d'Hastings, il a été vivement attaqué par H. Round et une véritable bataille sur cette question s'est engagée entre les érudits anglais. Voir aussi Spatz, *Die Schlacht von Hastings*, Berlin, 1896.

La Normandie dans l'état anglo-normand (1066-1204)[1]. — Pour une période de cent cinquante ans, l'histoire de la Normandie est liée intimement à celle de l'Angleterre dont en réalité elle ne se sépare jamais complètement, mais cette fois, le lien est tellement étroit que l'on ne peut étudier l'un des états sans penser à l'autre. Il arrive ainsi que l'histoire de la Normandie se perd quelque peu dans l'histoire d'Angleterre et qu'on saisit moins ce qui lui est propre. La conquête ne fut pas seulement l'œuvre d'un homme ambitieux et d'un génie organisateur : il y a eu incontestablement établissement des Normands dans quantité de fiefs de chevaliers, de barons ; il y a eu colonisation normande par la fondation des bourgs auprès des châteaux, établissement de marchands dans les grandes villes, de vilains sur la frontière du pays de Galles : ainsi s'expliquent la physionomie particulière de la féodalité anglaise, la diffusion des coutumes normandes, les privilèges accordés par le peuplement d'une région frontière. Il y eut enfin reconstitution du clergé normand sous l'impulsion de la papauté et de Lanfranc. Ainsi, un demi-siècle seulement après la fondation des états normands en Italie, une nouvelle conquête, une nouvelle colonie attestent l'extraordinaire vitalité de la race et « sa faculté de remplir la terre » ; car il ne semble pas que la Normandie eût été appauvrie par la conquête, bien au contraire. Mais quelles furent pour le duché les conséquences de la conquête? Chose singulière! personne n'a envisagé ce côté du problème. Il n'y a pas un travail d'ensemble sur la Normandie au XIe siècle. La Conquête a dû développer entre les deux pays des relations économiques qui au reste existaient déjà bien auparavant. Les seigneurs, les abbayes, les églises reçurent des terres considérables en Angleterre. Mais le duché n'a pas connu une existence plus paisible. Les dernières années de Guillaume furent troublées par les révoltes de ses fils et la jalousie de Philippe Ier. Guillaume avait à peine cessé de régner que l'agitation et les guerres privées recommençaient. La

1. Depping, *Histoire de la Normandie sous le règne de Guillaume le Conquérant depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France*. Rouen, 1835, ouvrage vieilli. En Angleterre outre Lappenberg, voir le tome II de *The Political History of England*, London, 1905. — Davies, *England under the Normans and Angevins, 1066-1272*, Londres, 1905. — L'histoire des institutions normandes n'a été étudiée à cette époque que pour le règne de Henri Ier, par M. C. Haskins, *The administration of Normandy under Henry Ier*, Engl. hist. Review, 1909, t. XXIV.

Normandie était échue à Robert Courte-Heuse, incapable de l'administrer et de la gouverner, qui partit à la croisade et la remit en gage à Guillaume le Roux[1].

A la mort de celui-ci, la longue lutte entre Robert Courte-Heuse et le roi Henri qui se termine par la bataille de Tinchebray en 1106[2], met le comble aux malheurs du duché : c'est l'époque de l'incendie de Bayeux[3]. A partir de cette date, la Normandie est de nouveau réunie sous la même domination que l'Angleterre, mais c'est pour devenir l'objet de toutes les attaques des rois de France jaloux depuis quarante ans déjà de la trop grande puissance de leur vassal. Une première guerre dure de 1109 à 1127; l'état d'esprit inquiet et belliqueux de la féodalité normande n'a pas disparu; il est soigneusement entretenu par Louis VI qui oppose à Henri Ier, le fils de Robert Courte-Heuse, Guillaume Cliton[4].

La domination de Henri Ier fut pendant toute cette époque des plus précaires; la Normandie fut ravagée, mise à feu et à sang, les châteaux se multiplièrent, les villes se fortifièrent; peut-être obtinrent-elles à cet effet certains privilèges destinés à les peupler[5]. Il se peut que la monarchie, menacée par les barons, se soit appuyée sur l'Église, sur les bourgeois; elle a certainement dès lors encouragé la diffusion des coutumes de Breteuil[6]; peut-être certaines chartes de communes datent-elles de cette époque et non de la domination angevine, comme on l'a cru jusqu'alors.

Il y avait quelques années seulement que la Normandie jouissait de la paix (1127-1135), lorsqu'elle fut de nouveau le théâtre des guerres civiles, par suite de la mort de Henri Ier et de la compétition qui mit aux prises pour la possession de l'empire anglo-normand, sa fille Mathilde l'Empress remariée au comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, et son neveu Etienne de Blois, petit-fils du Conquérant. En 1148, Geoffroi était maître de la Normandie; en 1149, il faisait

1. Le Hardy, *Robert Courte-Heuse*, Bull. des Antiq., t. XI. Cet ouvrage est surtout intéressant pour la participation aux Croisades qui n'a pas été étudiée ailleurs. Pour Guillaume le Roux, nous n'avons pas d'étude relative à la Normandie, voir Freeman, *The reign of William Rufus and the accession of Henry the First*, Oxford, 1882.

2. H. Sauvage, *La bataille de Tinchebray*. — H. W. C., *A contemporary account of the battle of Tinchebray*, E. H. Review, t. XXIV.

3. Vicomte de Toustain, *Essai historique sur la prise et l'incendie de la ville de Bayeux*, Caen, 1861.

4. Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, 1890.

5. Genestal, *La tenure en bourgage, Etude sur la propriété foncière dans les villes normandes*, Paris, 1900.

6. Mary Bateson, *The laws of Breteuil*. Engl. hist. Review, t. XV.

couronner comme duc son fils Henri. Plus tard, Etienne resté maître de l'Angleterre, désignait le jeune duc comme son héritier; marié à Éléonore duchesse d'Aquitaine, celui-ci réunissait à ses immenses domaines le Poitou et l'Aquitaine : ainsi se constituait l'empire angevin[1].

La Normandie dans l'empire angevin[2]. — La Normandie a-t-elle tiré parti de cette nouvelle phase de son existence ? A prendre les choses superficiellement, on répondrait que non ; car le duché s'est trouvé ainsi engagé de nouveau dans la terrible lutte de la monarchie anglo-normande et de la monarchie française. Mais, quoiqu'en aient dit les historiens, cette lutte n'a pas éclaté immédiatement après le mariage de Henri II avec Éléonore. Commencée seulement en 1161, la lutte ne devint sérieuse qu'en 1165, surtout après 1170 ; elle fut interrompue par des trêves fréquentes. Seule la révolte du jeune Henri contre son père en 1173 mit à feu et à sang une partie de la province : ce fut surtout une guerre de frontières avec le Vexin et le comté d'Evreux comme théâtres habituels.

D'autre part, si la Normandie a été moins éprouvée pendant la seconde moitié du XIIe siècle que dans la première, la fiscalité de la monarchie anglo-normande n'a cessé de s'accroître en même temps que se développaient les rouages de la monarchie. Mais le duché semble bien avoir plus de ressources pour supporter cette fiscalité. Au point de vue économique, la Normandie ne peut que gagner à se trouver au centre géographique et politique d'un empire qui

1. L'histoire de la guerre civile d'Étienne et de Mathilde n'a été étudiée que par les historiens anglais; en dehors des histoires générales, nous n'avons que le livre de Round sur *Geoffroi de Mandeville*, Londres, 1892, in-8.

2. Les sources de cette histoire sont surtout des sources anglaises : Florent de Worcester, Roger de Hoveden, Raoul de Dixcie, Gervais de Canterbury, l'historien anonyme appelé Benoît de Peterborough, toutes ces chroniques, sauf la première, ont été publiées dans la collection du Maître des Rôles. Voir Gros, *op. cit.* Les sources normandes sont peu nombreuses, ce sont Robert de Torigny, les maigres chroniques du Mont-Saint-Michel et du Bec. Voir Molinier, *op. cit.* Nous indiquerons plus loin les documents relatifs à l'Échiquier. Comme recueil général signalons le Recueil des chartes de Henri II que prépare M. L. Delisle. Cette histoire de l'*empire angevin* — l'expression est anglaise — a été surtout écrite par des historiens anglais; depuis Freeman, *op. cit.*, elle a été traitée par Ramsay. *The foundations of England*, *The angevin empire*, Londres, 1903, in-8. — Kate Norgate, *England under the Angevin Kings*, 1887, 2 vol. in-8. — Voir aussi *The Political history of England*, t. II (Burton Adams), Londres. — Davis, *England under the Normans and Angevins*, *1066-1272*, Londres, 1905, et dans *Histoire de France* de Lavisse, le tome III, 1re partie, *Louis VII*, *Philippe Auguste*, *Louis VIII*, *1137-1226*, de M. Luchaire, Paris, 1901.

s'étend des Pyrénées aux montagnes de l'Écosse. Le commerce des vins a de tous temps fait la fortune de ce pays ; les Rouennais accaparent le commerce des vins de la Bourgogne et de l'Orléanais. Caen devient le centre du commerce des vins du Bordelais que ses marchands réexpédient aux îles anglo-normandes et en Angleterre. Le développement des industries du tissage à Rouen, à Caen, à Falaise encourage la culture des plantes tinctoriales. Ce fut une époque de prospérité qu'attestent les chroniqueurs français, Rigord et Guillaume Le Breton, et les constructions nouvelles qui répandent en Normandie le style plantagenet.

En contact avec l'Anjou, la Normandie a-t-elle vu se transformer, se préciser ou se modifier ses institutions administratives [1] ? Voilà une question à laquelle on n'est pas encore en état de répondre et un intéressant problème à étudier [2]. La cour du Duc conserve les multiples attributions politiques, judiciaires, financières qu'elle avait sous les rois anglo-normands. Nous pouvons constater une tendance très marquée de la justice royale à se substituer aux justices locales, aux justices seigneuriales, à devenir la cour d'appel du Duc. Son organisation se précise aussi ; le premier officier du Duc, son lieutenant, le *sénéchal*, est en même temps la *justice* du duché, *justicia*. L'Echiquier est à la fois cour de justice et cour des comptes ; on y voit des barons chargés plus spécialement de la justice qui se déplacent, juges itinérants, dans tout le duché. Sur des points de fait et de droit, on a recours à des jurys d'enquête, emprunt fait peut-être à l'Anjou, s'il est vrai que ces jurys aient été introduits en Normandie, non par Henri II, comme on l'avait cru jusqu'ici [3], mais par Geoffroi, lorsqu'il administrait le duché au nom de son

1. M. Halphen a étudié récemment les institutions de l'Anjou dans sa thèse, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, 1906, in-8. Malheureusement son étude s'arrête à 1109, avec la mort de Foulques le Réchin, à un moment des plus intéressants pour l'histoire de l'Anjou, quarante ans avant la réunion de l'Anjou et de la Normandie sous la même domination. L'ouvrage de Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*, Paris, 1890, 8 vol., est une étude d'ensemble, mais non une étude de l'évolution chronologique des institutions qui seule permettrait de savoir quel était, au milieu du XIe siècle, au moment de la constitution de l'empire angevin, l'état de ses institutions.

2. Jusqu'alors la seule étude sur les institutions administratives de la Normandie angevine était celle de M. Léopold Delisle, *Etude sur les revenus publics en Normandie au XIIe siècle*, Bibl. Éc. Chartes, 1848-49, 1849 50, 1852. Il faut maintenant y ajouter l'étude plus générale et toute récente de Powike, *Angevin administration of Normandy*, Engl. hist. Review, t. XXI et XXII, 1906-1907.

3. Brünner, *op. cit*

fils [1]. Enfin, à la fin du XIIe siècle, les *Coutumes* mêmes sont rédigées [2], sans que cette rédaction ait un caractère officiel.

Tout cela marque un degré de perfectionnement dans les institutions monarchiques ; et on peut en dire autant à bien plus forte raison, de l'organisation financière. Ici d'ailleurs, les Angevins n'ont eu sans doute qu'à se servir des institutions normandes qui se sont révélées de bonne heure avec une avance considérable sur les institutions similaires des États voisins. Le trésor de Normandie apparaît sous le duc Richard II, l'Échiquier ou Cour des Comptes existait certainement en 1130 sous Henri Ier, il est possible qu'il ait existé sous Guillaume le Conquérant et peut-être auparavant. Les revenus ducaux sont perçus très régulièrement, et devant l'Échiquier qui se tient généralement à Caen, au Château, où est le trésor de Normandie sous les Plantagenets, tous les officiers, vicomtes, baillis viennent rendre leurs comptes [3]. Ces officiers locaux, vicomtes [4] ou baillis, les premiers résidant au centre d'un ancien comté, les autres dans des châteaux, encore que les premiers rendent la justice, que les seconds soient quelquefois capitaines des châteaux, sont avant tout des agents de perception [5]. L'armée se compose des contingents féodaux. Les Plantagenets d'ailleurs tiennent de plus en plus la féodalité dans leurs mains puissantes ; ils codifient les usages féodaux et soumettent les seigneurs à des obligations strictes. Ils ont aussi dans la main le clergé : les archevêques de Rouen ont joué un rôle avant et avec Guillaume : il n'en est plus ainsi sous les Plantagenets ; le clergé séculier sans doute favorable au normand Thomas Becket [6] est devenu suspect.

Mais les rois angevins sont favorables aux abbayes qui mettent la terre en valeur ; de nouvelles fondations monastiques appa-

1. Haskins, *The Early Norman jury*, American. hist. Review, t. VIII (1902-1903).

2. *Le très ancien coutumier de Normandie*, texte latin, publié par J. Tardif, Rouen (Soc. hist. Norm.), 1881, in-8. — Texte français dans Marnier, *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'Échiquier de Normandie*, 1839.

3. Le fonctionnement des institutions financières nous est bien connu, grâce aux rôles de 1180, de 1184, de 1195, de 1198, 1200, 1201 et 1203 qui ont été publiés par Th. Stapleton, *op. cit.*, et par Lechaudé d'Anisy et Charma, *Grands rôles de l'Échiquier de Normandie*, Paris, Caen, 1845, in-8, Mém. Soc. Antiq., t. XV et XVI.

4. Sur les vicomtes, voir Génestal, *Note sur les vicomtes fieffés de Normandie*, Nouv. Revue hist. du droit, t. XXVIII, 1904.

5. Il ne faut pas prendre trop à la lettre cette distinction entre vicomtes et baillis, l'histoire de ces officiers est encore fort obscure.

6. Et non anglo-saxon, comme se l'était figuré A. Thierry qui en faisait le représentant des races vaincues en Angleterre. La popularité de Th. Becket en Normandie a été considérable.

raissent qui défrichent les contrées jusqu'ici négligées, Mortemer, Valmont, le Valasse [1]. Les Plantagenets s'appuient aussi sur les villes plus nombreuses, plus importantes. Henri II a encouragé la vie communale, la diffusion des *Établissements de Rouen* [2]. On attribue à Jean sans Terre la création de certaines communes qui sont certainement antérieures.

Mais la noblesse subit péniblement le joug aristocratique de Henri II ; ralliée un instant à Richard Cœur de Lion, elle déteste Jean sans Terre ; la pénurie du trésor royal épuisé par la rançon de Richard et les prodigalités de Jean compromet la domination angevine. La Normandie ne peut plus suffire, non plus que l'Angleterre, à la coûteuse politique des Plantagenets, à leurs excessives dépenses. La détresse financière précède et prépare la reconquête que les fautes de Jean sans Terre si habilement exploitées par Philippe Auguste ont rendue inévitable. Les Angevins ont beau couvrir la Normandie de ces châteaux formidables aux donjons puissants, dont le Château-Gaillard fut le plus beau spécimen [3]. Le Château-Gaillard pris, Philippe Auguste, depuis 1202, maître de l'Evrecin, était aux portes de Rouen ; la conquête de la Basse-Normandie fut un jeu [4]. La condamnation de Jean sans Terre la justifiait, et son impopularité personnelle la rendait facile [5].

1. Somménil, *L'abbaye du Valasse*, Évreux, 1904, in-8. — A. Martin, *Notes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Valmont*, 1876, in-8.

2. Giry, *Les établissements de Rouen*, Paris, 1883-85, 2 vol. in-8, ouvrage fait en collaboration, et qui aurait besoin d'une revision. Voir aussi Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 1150-1382*, Rouen, 1843-44, 2 vol. in-8.

3. Coutil, *Étude sur le Château-Gaillard, 1197-1198*, Société libre de l'Eure, 1906. — Deville, *Histoire du Château-Gaillard et du siège qu'il soutint contre Philippe Auguste en 1203 et en 1204*, Rouen, 1849.

4. La conquête française, en dehors des histoires générales de France et d'Angleterre n'a été traitée que dans le très médiocre ouvrage de Poignant, *Histoire de la conquête de la Normandie par Philippe Auguste en 1204*, Paris, 1854, in-8, et dans un chapitre de l'ouvrage intéressant, mais insuffisant de Kate Norgate, *John Lackland, 1167-1216*, London, 1902.

5. Les motifs réels de la condamnation de Jean sans Terre par la cour des Pairs, condamnation qui ordonna la confiscation de la province, ont été l'objet de nombreux travaux. La thèse de Bemont plaçant cette condamnation à la date de 1202, avant la mort d'Arthur de Bretagne, *De la condamnation de Jean sans Terre par la cour des Pairs de France en 1202*, thèse latine reprise dans la Revue historique, t. XXXII, 1884, a été combattue par Guilhiermoz, Bibl. Éc. Chartes, LX, reprise par Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII le Jeune*, Paris, 1894, et Revue historique, t. LXXI, LXXII, et appendices de la traduction française de *L'histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, de Stubbs. Elle a été tout récemment contestée dans un article remarquable de Powicke, *King John and Arthur of Britanny*, English hist. Review, t. XXIV (octobre 1909).

LA NORMANDIE, PROVINCE FRANÇAISE (MOYEN AGE).

(1204-1419)

La Normandie sous les Capétiens directs. — La période qui suit la conquête de la Normandie par les rois de France est l'une des moins connues et des moins étudiées. Pour beaucoup d'historiens normands l'histoire de la province s'arrête avec la réunion au domaine royal, parce qu'elle perd alors une partie de son originalité. A vrai dire, elle change plutôt de caractère : au lieu d'être partie intégrante de la monarchie anglo-normande, la Normandie est devenue une province de la monarchie française. Du Moulin, le premier historien de la province s'arrête à cette date de 1204. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, la période postérieure n'est traitée que fort sommairement dans les résumés de d'Anneville [1] et de Masseville [2], dans l'*Esquisse historique de la province de 1204 à 1738* que Toutain de Richebourg donne comme suite à son *Essai sur l'histoire de Neustrie* [3]. Au XIXe siècle on a quelquefois raconté l'histoire de la Normandie après 1204, mais toujours en des ouvrages résumés tels que ceux de Goube, de Louis du Bois, de Marie du Mesnil, de Tirel de Montmirail et de Charles Barthélemy [4]. Au reste, précis, abrégés, résumés peuvent être également négligés.

En dehors de cette idée un peu singulière que l'histoire de Normandie s'arrête en 1204, ce qui a détourné les érudits de l'étude de l'histoire de la province, c'est d'abord le moindre intérêt des sources narratives, les seules que pendant longtemps aient utilisées les historiens. On n'a plus pour cette époque que de très minces

1. *L'Inventaire de l'histoire de Normandie* et *L'abrégé*, déjà cités, s'arrêtent à 1610.

2. *L'histoire sommaire de Normandie*, Rouen, 1698-1704, 6 vol. in-12, va jusqu'à 1704; le titre d'histoire sommaire est très justifié.

3. Paris, 1789, 2 vol. in-12.

4. *Résumé de l'histoire de Normandie*, Paris, 1825, in-32. — *Chronique neustrienne ou Précis de l'histoire de Normandie depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1825, in-8. — *Histoire abrégée de Normandie depuis les premières invasions des Normands jusqu'à nos jours*, Rouen, 1844, in-12. — *Histoire de la Normandie ancienne et moderne*, Tours, 1857, in-8.

chroniques monastiques[1]; mais il y aurait à consulter d'importantes collections de documents inédits : le *Cartulaire normand* de L. Delisle[2], source inappréciable et on est tenté de dire, inappréciée, tant on s'en est peu servi, et le *Recueil des historiens de France* qui contient nombre d'enquêtes relatives à la Normandie au temps de saint Louis[3], des recueils de jugements[4], enfin quantité d'actes que fourniraient les fonds des abbayes si riches pour cette période[5]. En réalité, la grande raison pour laquelle on n'a pas encore étudié l'histoire de la Normandie au XIIIe siècle et pendant la première moitié du XIVe siècle, c'est qu'elle manque essentiellement de pittoresque; point de ces grands événements politiques militaires ou dramatiques que l'on a longtemps considérés comme étant toute l'histoire. Et pourtant cette période est bien loin de manquer d'intérêt. Que de problèmes au contraire se posent : problèmes politiques, religieux, économiques, artistiques! Essayons de les indiquer sans avoir la prétention de les résoudre.

Et d'abord la Normandie a-t-elle facilement accepté la domination française? C'est une question qui n'a jamais été posée et qui mériterait de l'être, bien qu'à vrai dire y répondre ne soit pas chose aisée. Il semble qu'il y ait eu pendant quelque temps un parti qui regrettait, sinon précisément la domination anglaise, mais celle des Plantagenets. Des seigneurs avaient fiefs en Angleterre, des abbayes y avaient des possessions, des bourgeois, des intérêts commerciaux. Rouen perdit une partie des privilèges que Henri II lui avait accordés en Irlande et à Londres. Les regrets se manifestèrent par des rapports avec la cour anglaise, en 1229,

1. *Recueil des historiens de France* tome XXIII. On peut y ajouter *L'Anonyme de Caen*, éd. par Châtel, Mém. des Antiq. de Normandie.

2. *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, Caen, 1852, in-8 (Mém. des Antiq. de Norm., XVI, 2e partie).

3. T. XXIV, dû à M. L. Delisle.

4. L. Delisle, *Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle, 1207-1270*, Paris, 1864. — *Jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle (1244-1248), tirés d'un manuscrit du Vatican*, Bibl. Éc. Chartes, t. XLIX, 1888. — *Scripta de feodis ad regem spectantibus*, Rec. des hist. de France, t. XXIII. — Perrot, *Arresta communia seccacarii, deux collections d'arrêts notables de l'Échiquier de Normandie de la fin du XIIIe siècle, 1276, 1290, 1291, 1294* (Bibl. d'histoire du droit normand, t. I).

5. Léchaudé d'Anisy, *Extrait des Chartes et autres actes normands et anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados*, Caen, 1834, 2 vol. in-8 (Mém. Antiq. de Norm., t. VII et t. VIII) et les Inventaires des Archives de la série H.

par des troubles dans le sud-ouest[1]. Mais à partir de 1259, le traité de Paris régla la situation de la Normandie[2] et la guerre maritime avec l'Angleterre sous Philippe le Bel trouva les Normands ralliés à la France.

Les rois de France d'ailleurs suivirent une politique très habile : administrativement, ils enlevèrent à la Normandie toute autonomie en se gardant toutefois de supprimer le duché; mais, pendant plus d'un siècle, le titre de duc de Normandie n'a plus été porté. Sur cette frontière méridionale de la Basse-Normandie, qui, déjà, au temps des premiers ducs avait une existence à part, se constituèrent des apanages. L'un des fils de saint Louis, Pierre, vit constituer pour lui, en apanage le comté d'Alençon et du Perche qui fit retour à la couronne en 1284, mais fut donné par Philippe le Bel à son frère Charles le Valois, puis par Philippe VI de Valois à son frère. Philippe le Bel constitua encore pour son autre frère Louis, un autre apanage normand avec le comté d'Évreux. Louis X y ajouta le comté de Longueville sur les bords de la Seine et Philippe le Long donna à Jeanne de France, fille de Louis X et femme de Philippe d'Évreux, le comté de Mortain et les châtellenies de Mantes, Pacy, Anet, Nonancourt. Ainsi les Capétiens créèrent en Normandie cette puissante maison d'Évreux qui allait être si redoutable aux Valois leurs successeurs. Peut-être avaient-ils voulu démembrer le duché, qui n'eut, pour ainsi dire, plus d'existence politique.

Le grand sénéchal fut supprimé; des baillis, institutions empruntées au domaine royal furent établis, à Rouen, dans le pays de Caux, à Gisors, à Verneuil, à Caen, à Coutances, et passagèrement à Pont-Audemer, à Bayeux et à Mortain[3]; ils se superposèrent, semble-t-il, aux vicomtes normands qui perdirent beaucoup de leur importance; les vicomtés elles-mêmes étaient divisées en

1. Ch.-V. Langlois, *Public Record office. Ancient correspondance*, Journal des Savants, 1904. — Élie Berger, *Les préparatifs d'une invasion anglaise et la descente de Henri III en Bretagne*, Bibl. Éc. Chartes, t. LIV, 1893.

2. Gavrilovitch, *Étude sur le traité de Paris de 1259*, Paris, 1899.

3. Béziers, *Chronologie historique des baillis et gouverneurs de Caen*, Caen, 1769, in-12. — E.-L.-F. de Courtilloles, *Chronique historique des grands baillis d'Alençon*. — Hellot, *Essai sur les baillis de Caux*, Paris, 1895, in-8. — L. Delisle, *Mémoire sur les baillis du Cotentin*, Mém. Antiq. de Norm., t. XIX et surtout la préface du t. XXIV du Recueil des historiens de France. — Lambert, *Les anciens vicomtes de Bayeux*, Mém. Soc. d'Agric. de Bayeux, t. VIII.

sergenteries. On conserva l'Échiquier des causes, il resta itinérant; mais les juges qui vinrent y siéger, les barons de l'Échiquier, furent empruntés à la cour du roi. En 1302, Philippe le Bel fixa à Rouen l'Échiquier, qui dut tenir deux assises par an à Pâques et à la Saint-Michel [1]. On respecta les coutumes de la province : c'est à ce moment que furent rédigés l'un des traités connus sous le nom de Très Ancien Coutumier et la Summa de Legibus, compilations privées auxquelles Philippe le Bel reconnut un caractère officiel.

A l'égard des différentes classes de la société, la politique des Capétiens ne fut pas moins adroite. Il fallut d'abord réduire la noblesse, une expédition contre le comté de Mortain fut nécessaire en 1211, on dut confisquer les fiefs de certains barons restés fidèles à Jean sans Terre. On en créa d'autres au profit des seigneurs qui avaient accepté la domination française ou des agents du roi. Philippe Auguste renonça au droit de nomination aux évêchés que les ducs de Normandie s'étaient arrogé depuis 911, il abandonna; même ici le droit de régale; mais il maintint énergiquement les prétentions des Plantagenets à séparer les juridictions laïques des juridictions ecclésiastiques et à limiter les pouvoirs de ces dernières. Saint Louis s'intéressa aux abbayes, de Maubuisson, de Royaumont, du Trésor. De nouveaux ordres religieux s'établirent en Normandie. Saint Louis, ici comme partout, s'est montré particulièrement favorable à la propagation des ordres mendiants. Les Frères mineurs ou Cordeliers s'établirent à Vernon, à Rouen, à Évreux, à Caen. Dans cette dernière ville on vit apparaître en quelques années, les Dominicains, les Carmes, les Croisiers, les Frères du Sac. Les Maisons-Dieu se sont multipliées. C'est la belle époque de prospérité financière des abbayes [2]. Il serait intéressant de savoir si les ordres religieux ont réussi à réformer le clergé normand. Il semble bien que clergé séculier et clergé régulier en avaient grand besoin. C'est ce que nous donne à penser le *Regestrum visitationum* d'Eudes Rigaud, ce franciscain qui fut archevêque de Rouen [3] ; Pour l'époque des fils de Philippe le Bel

1. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, 1840, t. I.

2. Génestal, *Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du XIe à la fin du XIIIe siècle*, Paris, 1901, in-8.

3. *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites d'Eudes Rigaud*, édité par Bonnin, Rouen, 1852, in-8. — Voir aussi A. de Caumont,

les registres de l'officialité de Cerisy laissent une impression plus défavorable encore ; mais il s'agit ici de prêtres appelés à comparaître devant la justice de l'Église[1].

Quelle a été la politique des Capétiens à l'égard des villes? Cette histoire est encore fort mal connue. Certaines communes, Evreux, Honfleur, Bayeux, Domfront, Alençon n'ont-elles point disparu après la conquête de 1204? La monarchie témoigne à l'égard des villes d'une défiance qui ne fera que s'accentuer. L'ordonnance de saint Louis de 1262 relative aux municipalités des communes de Normandie est surtout destinée à assurer le contrôle des finances. Certaines villes perdirent sans doute au XIIIe siècle le droit d'avoir un maire : Rouen, à la suite de l'émeute de 1293, Caen à une date que l'on ne peut déterminer[2].

L'évolution des classes rurales à cette époque nous échappe. Il semble bien que la révolte des Pastoureaux ait eu son contre-coup en Normandie. Rien d'étonnant à ce que cette « Jacquerie anticléricale[3] » ait eu du retentissement dans une province qui, dès le Xe siècle, avait vu une révolte de paysans. Peut-être établira-t-on un rapport entre cette révolte et le *Dit des Vilains* de Verson, longue et précise énumération des droits auxquels sont soumis les paysans de cette possession du Mont-Saint-Michel[4].

La prospérité de la Normandie, au XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe, est indéniable; elle s'explique tout naturellement par une époque de paix, 1204-1346, la plus longue qu'ait connu ce pays depuis la domination romaine ou celle des Francs; l'agriculture se développe et aussi l'industrie, l'industrie drapière notamment. Cette prospérité, qui déjà s'affirmait en 1204, frappera aussi les chroniqueurs anglais et Froissart au début de la guerre de Cent Ans. Elle se manifeste par les constructions nombreuses qui s'élèvent alors dans les villes et les villages ;

Statistique des communautés religieuses de la Basse-Normandie, Mém. Antiq. de Norm., t. X. — Du Méril, *De l'état du clergé régulier en Normandie sous le pontifical d'Eudes Rigaud* (*Ibid.*, XVII). — L. Delisle, *Visites pastorales de maître Henri de Vézelai archidiacre d'Hiémois, 1207-1268*, Nogent-le-Rotrou, 1893.

1. Dupont, *Le registre de l'officialité de Cerisy*, Mém. Antiq. Norm., t. XXX, 1880.

2. Giry et Chéruel, *op. cit.* — Luchaire et Ch.-V. Langlois, *Histoire de France*, de Lavisse, t. III, donnent les idées essentielles. L'histoire des communes normandes est encore à faire. Nous n'avons même pas une seule bonne histoire de ville.

3. Ch.-V. Langlois, *op. cit.*

4. Édité par L. Delisle, *Études sur la condition des classes agricoles*, reproduit en phototypie par Hunger, *Histoire de Verson*, Paris, 1908.

c'est ici comme partout l'époque des cathédrales; Rouen, Évreux, Bayeux, Coutances et Séez reçoivent alors leurs admirables nefs. A Caen, le début du XIVe siècle voit s'élever les clochers de Notre-Dame-de-Froide-Rue et de Saint Pierre; c'est aussi l'époque des belles églises paroissiales, Beaumont-le-Roger, le chœur de Norrey[1]. Enfin, la sculpture gothique produisit des chefs-d'œuvre. Citons avec Norrey les portails de la cathédrale de Rouen[2].

Avant que la prospérité de la Normandie attirât sur elle les ravages de l'armée d'Édouard III, elle lui avait valu des charges financières considérables. La mauvaise humeur causée par la fiscalité royale et par les excès de pouvoir des baillis, l'attachement de la province à ses coutumes, tout cela devait aboutir à la réaction féodale et provinciale qui éclate après la mort de Philippe le Bel. Partout des ligues de nobles se formèrent; il dut en être de même en Normandie où peut-être le souvenir des coalitions des barons anglais de 1215 et de 1254 n'était pas perdu. Cette ligue nous est malheureusement très peu connue : Louis X la désarma par la *Charte aux Normands*, qui, dit justement un historien normand, « est la plus célèbre des chartes provinciales de 1315,

1. Il n'y a pas d'étude d'ensemble sur l'architecture gothique en Normandie comparable à celle de Rupprich Robert; pour les idées générales voir Andre Michel, *Histoire de l'Art*, Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, Paris, 1902, 2 vol., donne un repertoire utile. On peut y ajouter pour la Seine-Inferieure, celui de l'abbe Cochet, 1871, et la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, Paris, 1864. — *Les églises de l'arrondissement de Dieppe* ; — pour le Calvados, A. de Caumont, *La statistique monumentale*, Caen, 6 vol ; — pour la Manche, Le Hericher, *L'Avranchin monumental et historique*, Avranches, 1845-46. — Renault, *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances*, Saint-Lô, 1852. — Sauvage, *Mortainais historique et monumental*, Mortain, 1855-1860 ; — pour l'Eure, L. Régnier, *Coup d'œil général sur les monuments religieux de l'arrondissement de Bernay*, 1899 ; — pour l'Orne, L. de la Sicotiere, *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, Laigle, 1845. Il faudrait aussi consulter les voyages indiques précédemment. Si nous donnons ces indications générales à propos de l'architecture gothique, ce n'est pas qu'elle soit en cette province plus intéressante que l'architecture romane ou celle de la Renaissance, bien au contraire ; mais c'est que le plus grand nombre ou la plus grande partie des édifices date de cette époque. Pour les monographies de chaque monument, voir les notices de la Normandie monumentale : pour les cathedrales, Coutan, *Coup d'œil sur la cathédrale de Rouen aux XIe, XIIe, XIIIe siècles*, Bull. monum., 1896. — Tournouër, *Monographie de la cathedrale de Séez*, Posit. Éc. des Ch., 1887 ; — pour Bayeux, Lisieux et Coutances, Serbat et Lefevre-Pontalis, *Guide du congrès de Caen*, Caen, 1908 ; — pour les châteaux, De Gerville, *Recherche sur les anciens châteaux du département de la Manche*, Caen, 1823. — Deville, *Histoire du château d'Arques*, Rouen, 1829. — *Notice historique sur le château de Gisors*, Mem. Antiq., t. IX. — Pour les monuments de Rouen, Caen et Bayeux, Enlart et Prentout, *op. cit.*

2. P. Poree, *La statuaire en Normandie*, B. des Antiq. de Normandie, t. XXI, et L. Pillion, *Les portails latéraux de la cathedrale de Rouen*, Paris, 1907.

parce que, pendant des siècles, les Normands s'y sont attachés comme au symbole de leur individualité provinciale [1] ».

La Normandie sous les Valois. — C'est sans doute pour donner satisfaction à l'esprit provincial que les Valois, nouveaux venus qui avaient besoin de s'appuyer sur l'opinion publique, ressuscitèrent le duché. Le fils aîné de Philippe VI, Jean, recevait en 1333 des mains de l'archevêque dans la cathédrale, de Rouen, l'anneau d'or des ducs de Normandie [2].

Quand la guerre avec l'Angleterre éclata, il fallut de nouvelles ressources ; on les demanda aux États provinciaux [3]. Les origines de cette institution nous échappent, comme celles de toutes les institutions de la province. En 1337, on voit s'assembler à Pont-Audemer les représentants des trois ordres. En 1339, une nouvelle réunion aboutit à la célèbre entente conclue entre le duc Jean et les Normands, par laquelle ils se proposaient de recommencer la conquête de l'Angleterre ; à cette date le sentiment anglais était éteint.

Dès l'année suivante, la province était fort éprouvée par la destruction du contingent fourni à l'armée navale de Philippe VI et qui combattit vaillamment à la bataille de l'Écluse [4] (1340). En 1346, la riche Normandie devenait à son tour l'objectif des envahisseurs ; ils étaient conduits par un traître, un Normand, Godefroy d'Harcourt.

1. Ch.-V. Langlois, *op. cit.* Nous n'avons pas de bonne étude sur la Charte aux Normands. Ce sujet devrait tenter un historien du droit.

2. Fages, *Jean, duc de Normandie, 1319-1350*, P. Éc. des Ch., 1903.

3. Le rétablissement des États a été réclamé au début de la Révolution, de là les ouvrages tendancieux de Le Roy, de La Foy, *Parallèle des assemblées provinciales de Normandie avec leurs anciens États*, Rouen, 1788 ; — de Dom Le Noir, *La Normandie anciennement pays d'États*, Paris, 1790. — Ils furent cinquante ans plus tard l'objet des études de M. Canel, *Mémoire sur les États de la province de Normandie*, Mém. Soc. des Antiq. de Norm., t. X, 1837. — *Les assemblées politiques des Normands avant l'établissement des États provinciaux*, et *Recherches sur les États de l'ancienne province de Normandie au XIVe siècle*. Travaux de la Société libre d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, t. VIII et X, et *Recherches sur les États particuliers de Normandie à partir du XVe siècle*, Pont-Audemer, 1837, — de M. Gaillard, *Les États de Normandie* (Revue des cinq départements de Normandie, Pont-Audemer, 1886). — Le livre de M. Coville, *Les États de Normandie au XIVe siècle*, Paris, 1894, in-8, a une grande importance pour l'histoire financière et militaire de la province.

4. S. Luce, *Les Normands à la bataille de l'Écluse*, Bull. Antiq. de Normandie, t. XIII. — *Le soufflet de l'Écluse et la chanson des Pastoureaux normands*, dans *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. II.

Pendant cent ans, avec quelques périodes de répit, la Normandie allait être livrée à la guerre, aux pillages, aux ravages, son développement économique et artistique arrêté.

Cette période n'a pas fait l'objet d'un travail d'ensemble, mais elle a été souvent étudiée et au reste, les sources narratives ne manquent point, tant s'en faut[1] : chroniques françaises, chroniques anglaises, chroniques du Nord, en dehors des annales écclésiastiques assez minces telles que la chronique du Mont Saint-Michel[2], la *Normanniæ nova Chronica*[3], nous avons l'importante chronique dite *Chronique normande du XIVe siècle*[4] ; enfin des recueils de documents[5]. Cette histoire a été étudiée dans beaucoup d'ouvrages anglais et français[6].

L'armée anglaise débarqua à Saint-Vaast-la-Hougue le 12 juillet 1346 ; après avoir pillé et brûlé Valognes, Carentan, Saint-Lô, Torigny, elle était devant Caen le 26 juillet et s'en emparait le même jour après une vigoureuse résistance qui fut suivie de pillage et porta un coup terrible à la prospérité de la seconde ville de la Normandie. L'armée anglaise traversa ensuite en la ravageant la Basse-Normandie et passa la Seine à Poissy. A la mort de Phi-

1. Pour les sources voir Molinier, *op. cit.*, IV, et Gross, *op. cit.*, pour leur étude critique, voir H. Prentout, *La prise de Caen par Edouard III (1346)*, Caen, 1904, in-8.

2. *La chronique du Mont-Saint-Michel, 1343-1468*, Soc. des anciens textes français, Paris, 1879-1883, 2 vol. in-8.

3. Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie, t. XVIII.

4. Paris (S. H. F.), 1882, in-8. Cette chronique a été l'objet d'une polémique entre les éditeurs et M. Moranville, éditeur de la *Chronographia regum Francorum*, Paris (S. H. F.), 1893, in-8 qui voyait dans la chronique normande une adaptation provinciale et une traduction de la *Chronographia*. M. Pirenne (*Les sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342*, Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod, Paris, 1896, in-8, et *L'ancienne Chronique de Flandre et la Chronographia regum Francorum*, extrait du tome VIII du Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique a démontré que la Chronique normande n'est pas spécialement consacrée aux événements normands et que rien n'indique que l'auteur soit normand ; c'est une source originale émanant d'un homme qui connaît bien la province et les guerres anglo-navarraises. Voir aussi H. Prentout, *op. cit.*

5. L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe VI de Valois, 1328-1350*, Rouen (S. H. N.), 1871, in-8. — Hunger, *Quelques actes normands des XIVe, XVe et XVIe siècles*, Paris, 1909, in-8. — Denifle, *La dévastation des églises, des monastères et des hôpitaux pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1899, 3 vol. in-8.

6. Coville, *Histoire de France* de Lavisse, tome IV, 1902, et *The Political history of England*, le tome III dû à M. Tout, Londres, 1905, in-8. — W. Longman, *The history of the life and times of Edward the Third*, Londres, 1863, 2 vol. in-8. — Mackinnon, *The history of Edward the Third*, Londres, 1900, in-8. — Général Wrottesley, *Crecy and Calais*, Londres, 1898, in-8.

lippe VI (1350) Jean lui succède et le dauphin Charles devient lieutenant du roi en Normandie. Les réunions des représentants des trois ordres se multiplient, mais les Normands ont pris l'habitude de poser leurs conditions et l'ordonnance du 5 avril 1351 peut passer pour une réédition de la *Charte aux Normands*. Il faut songer à la défense de la Basse-Normandie menacée par les armées anglaises; surtout, il faut se préoccuper des menées du roi de Navarre, Charles le Mauvais [1]. Jaloux de la faveur dont jouit le connétable Charles d'Espagne, il le fait assassiner à Laigle en 1354 et à partir de cette date, conspire avec les mécontents. Quelques mois après, le roi Jean fait décapiter à Rouen le comte d'Harcourt et jeter en prison le roi de Navarre. Les bandes de Philippe de Navarre vont maintenant se joindre aux troupes anglaises et aux Grandes Compagnies [2], et jusqu'à la fin du règne, ravager la Basse-Normandie, transformant les villages, les églises, les abbayes en forteresses, isolant les villes et les contraignant à un vigoureux effort financier et militaire qui fit grand honneur à leur patriotisme et à l'habileté de Du Guesclin [3]. C'est la même œuvre que poursuivit avec les mêmes concours Charles V de 1364 à 1380. Ses conseillers furent activement mêlés à cette belle entreprise, à toutes ces campagnes pour la reconquête de la Normandie [4].

Les débuts du règne de Charles VI virent une série de troubles populaires qui mirent en feu les villes normandes. Ces émeutes furent réprimées d'une façon sanglante, Rouen y perdit les derniers

1. Il y aurait lieu de consacrer une étude critique à Charles le Mauvais pour remplacer l'ouvrage apologétique de E. Meyer, *Charles roi de Navarre, comte d'Évreux*, 1898. On n'a pas utilisé jusqu'ici les documents réunis par Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais*, Paris, 1758; — par Izarn et Prévost, *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, Paris, 1885, in-8. — Sur les négociations avec l'Angleterre, voir Delachenal, *Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais*, Bibl. Éc. Chartes, LXI, 237. — Déprez, *Une conférence anglo-navarraise en 1858*, Rev. hist., t. 99, et *La double trahison de Godefroi de Harcourt, 1346-1347*. Sur les d'Harcourt, voir outre L. Delisle, *op. cit.*, Laroque, *Histoire de la maison d'Harcourt, 1667*, et Dom le Noir, *Preuves généalogiques et historiques de la maison d'Harcourt*, publiées par M. le marquis d'Harcourt, Paris, 1907, in-4.

2. E. de Fréville, *Les grandes compagnies au XIVe siècle*, Bibl. Éc. des Chartes, III et V.

3. Siméon Luce, *Histoire de Du Guesclin*. Cette histoire est restée malheureusement incomplète, elle s'arrête a la date de 1364. De la seconde partie, il n'a été publié qu'un court fragment : *Du Guesclin et le siège de Valognes*, Rev. des Quest. hist., LIII, 1893.

4. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean Lemercier*, Paris, 1888, in-4.

restes de sa constitution communale [1]. Cependant une longue trêve coupe en deux la guerre de Cent Ans; sans doute, la paix n'a pas été signée; on lève encore des impositions extraordinaires pour des projets de descente en Angleterre jamais réalisés; mais Charles VI et Richard II concluent une alliance de famille. Les guerres navarraises sont terminées par la mort de Charles le Mauvais, et en 1404 Charles III a renoncé aux domaines que son père possédait en Normandie. Aussi la fin du XIVe siècle et le début du XVe siècle ont-ils vu se produire dans le duché un relèvement économique très sensible qui n'a pas été suffisamment étudié; il se manifeste dans les villes, à Rouen, à Caen, à Dieppe, à Honfleur [2]. C'est le temps des relations des ports normands avec l'Espagne, le Portugal, l'Ecosse, c'est une époque d'incontestable prospérité pour la marine normande. Rouen, au Clos des Galées renferme un véritable arsenal maritime [3]. Les Dieppois commencent leurs expéditions lointaines. On a pu en exagérer l'importance; il y eut, néanmoins, une curieuse tentative de colonisation aux Canaries [4]. C'est aussi une époque d'activité industrielle; alors se réorganisent les corporations de Rouen dont les statuts datent, pour la plupart, du règne de Charles VI [5]. L'agriculture elle-même renaît; l'élevage se développe. Rien ne prouve mieux l'extraordinaire vitalité économique de la Normandie que ce relèvement qui se manifeste dès le règne de Charles V et pendant les trente-cinq premières années du règne de Charles VI. Malheureusement, cette courte période de prospérité économique fut bien vite inter-

1. Lecarpentier, *La Harelle, révolte rouennaise de 1382*, Moyen Age, 1903. — Léon Mirot, *Les insurrections urbaines en Normandie au début du règne de Charles VI*, Paris, 1906.

2. Chéruel, Fréville, *op. cit.* — Dumont, *Un demi-siècle de l'histoire d'Harfleur, 1350-1400*, 1897. — Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1844.

3. Ch. Bréard, *Le Compte du Clos des galées de Rouen (1382-1384)*, Rouen, 1893, in-8. — Ch. de Beaurepaire, *L'Ancien clos des galées de Rouen*, Pr. Tr. Acad. de Rouen, 1866. — Terrier de Lorray, *Jean de Vienne, amiral de France*, Paris, 1877. — De la Roncière, *Histoire de la marine française*, Paris, 3 vol., t. II.

4. Il y a toute une littérature sur cette question des grandes découvertes, nous nous bornerons à citer les ouvrages spéciaux à la Normandie : Estancelin, *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique et dans les Indes orientales*, 1832, in-8. — Bethencourt, *Le Canarien ou livre de la conquête et de la conversion des Canaries réédité d'après l'édition de 1630*, Rouen S. H. N., 1874, in-8. — A. Hellot, *Un grand marchand de Dieppe au XIVe siècle. Les inscriptions de la chapelle de Saint-Sauveur-de-Longueil, d'après des documents entièrement inédits*, Rouen et Dieppe, 1878. — Pour la critique, voir Ch. de la Roncière, *op. cit.*, et B. de Géogr. descript., 1895.

5. Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie*, Rouen, 1850, in-8.

rompue par la rivalité des Bourguignons et des Armagnacs, dont les effets en Normandie n'ont pas encore été étudiés[1] et par le renouvellement des guerres anglaises. Pour se maintenir en Angleterre, une nouvelle dynastie, celle des Lancastre, crut avoir besoin de la guerre étrangère, et ce que n'avait pas tenté Henri IV, son fils Henri V, monté sur le trône en 1413, l'entreprit; il revendiqua de nouveau la couronne de France, et bientôt il apparut que c'était surtout le duché de Normandie qu'il voulait recouvrer.

En 1415, il rompait définitivement les négociations engagées avec Charles VI, et le 13 août, il débarquait à la pointe de la Hève. Son armée allait mettre le siège devant le petit port d'Harfleur qui fit une vigoureuse résistance[2]. L'armée française se réunissant à Rouen en octobre, il prit la route du nord pour gagner Calais. En 1417, Henri V entreprit la conquête de la Normandie avec une méthode, une science des préparatifs militaires qui lui ont mérité la réputation d'un stratégiste[3]. Il comprit que la vallée de la Seine et Rouen lui offriraient toujours des obstacles impossibles à franchir de front et soudainement, il se jeta sur la Basse-Normandie ; le 1er août, il débarquait à Touques, s'emparait de Caen après un siège de dix-sept jours et un combat acharné. La fin de l'année 1417, l'hiver et le printemps de 1418, furent consacrés à la conquête de la Basse-Normandie ; à la fin de juillet, il mettait le siège devant Rouen qui ne capitula qu'en janvier 1419. Après ce siège légendaire, Henri V était maître de la Normandie. Seul, le Mont-Saint-Michel ne put être soumis[4].

1. Nous n'avons aucun travail sur cette question, il me semble bien, malgré les assertions contraires de l'abbé de la Rue, que Caen a été bourguignon. Il en est de même pour Rouen.

2. Hellot, *Récit du siège d'Harfleur en 1415*, 1881.

3. Kingsford, *The life of Henry V*, Londres, 1902.

4. Pour les sources de l'histoire narrative de cette conquête, voir Molinier et Gross, *op. cit.* — Voir aussi Puiseux, *Siège et prise de Caen par les Anglais en 1417*, Caen, 1858. — Puiseux, *Étude sur le siège de Rouen*, Mém. Antiq. de Norm., t. XXVI. — A. de Caumont, *Journal de l'expédition de Henri V, roi d'Angleterre*, Mém. Antiq. Norm., t. XII. — J. Page, *Poem of the siege of Rouen*, 1876. — Postel, *Siège et capitulation de Bayeux en 1417*, Caen, 1873.

LA NORMANDIE SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

(1419-1450)

Toute l'école romantique en histoire a toujours été tentée par ces tristes années, les plus tristes qu'ait vécues la province. Mais une étude générale, méthodique, vraiment scientifique demanderait un travail considérable de dépouillement dans tous les dépôts d'archives de Normandie, archives départementales, communales, hospitalières, aux archives nationales, à la Bibliothèque nationale et en Angleterre, au British Muséum et au Public Record Office[1]; et nous n'avons jusqu'ici que des travaux sur des points spéciaux : les uns ont pour point de départ des documents tels que les comptes de Pierre Sureau receveur général de Normandie[2]; les autres, une institution, les États de Normandie à cette époque[3], ou le nouvel organe donné à la vie provinciale par les Anglais, l'Université de Caen[4].

Quels résultats peuvent être dégagés dès aujourd'hui de ces travaux et des documents publiés? Dès le jour de son débarquement à Touques Henri V avait entendu donner à la Normandie une administration autonome et anglaise; il a établi un rôle spécial pour les actes normands, les *Rotuli Normanniæ*. Il organisa

1. Depuis longtemps on s'est preoccupé en France d'extraire des Archives anglaises la documentation si riche qu'elles pouvaient fournir à l'histoire de France; de là, les missions de Brequigny, de Champollion-Figeac, de Delpit; de là, les publications telles que les *Lettres des rois, reines de France et d'Angleterre* (D. J., Paris, 1839-1847. La Société des Antiquaires a tiré des papiers de Brequigny les documents les plus intéressants pour l'histoire de la domination anglaise, les *Rotuli Normanniæ temporibus anglici regis Henrici Quinti* Mem. Antiq. de Norm., XV et XXIII). A cette publication, on peut joindre celles tirées des Archives françaises, Lecacheux, *Les Actes de la chancellerie de Henri VI*, S. H. N., 1907-1908, celles tirées des Archives du Vatican, Denifle, *op. cit.*

2. Ch. de Beaurepaire, *De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise aux années 1424, 1425, 1429* Mem. Soc. Antiq., t. XXIV, et Felix, *Pierre Sureau, receveur général de Normandie*, Rouen, 1892, in-8.

3. Ch. de Beaurepaire, *Les États de Normandie sous la domination anglaise*, Évreux, 1859, in-8.

4. A. de Bourmont, *La fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle*, Caen, 1883.

ensuite un Échiquier et une Chancellerie. L'Échiquier toutefois ne fut qu'un Échiquier des Comptes, ce qu'il n'avait jamais cessé d'être en Angleterre. Quant à l'Échiquier des Causes, Henri V, par la capitulation de Rouen, s'étant engagé à laisser à cette ville tous ses privilèges, ne pouvait pas l'abolir, mais sous la domination anglaise, il ne fut tenu que « de long temps en long temps ». Le poste de sénéchal fut rétabli; mais le gouvernement anglais marqua une tendance à séparer les fonctions civiles des fonctions militaires; un lieutenant et gardien des terres et marches de Normandie fut constitué en juin 1418. Les mêmes principes qui avaient présidé à l'administration générale de la Normandie présidèrent à l'administration locale. Les Anglais ne touchèrent point aux cadres administratifs; ils conservèrent les bailliages d'origine française et les vicomtés d'origine normande; ils ne changèrent point les limites des circonscriptions administratives. Ils eurent bien soin de remplacer tous les agents en fonction par des Anglais ou des Normands ralliés, quand il y en eut, et il n'y en eut jamais qu'un petit nombre. En effet, malgré leurs efforts, les Anglais ne réussirent pas à dissiper l'hostilité qui les avait accueillis lors de la conquête et qui avait rendu celle-ci si longue. Une même politique fut suivie à l'égard de la féodalité laïque et du clergé; on dépouilla les évêques qui n'avaient point prêté le serment de leurs sièges épiscopaux, tous les titulaires des bénéfices qui étaient absents ou avaient refusé de reconnaître le traité de Troyes; on enleva leurs fiefs aux nobles rebelles et on les distribua aux Anglais et aux ralliés. Une masse de bourgeois, d'artisans avait émigré vers la Bretagne où des industries nouvelles furent alors créées, le Maine, la Touraine. Pour remplacer cette population, on s'efforça d'amener dans le pays une immigration anglaise qui fut surtout dirigée vers les ports d'Honfleur, d'Harfleur, de Caen, de Cherbourg. On distribuait aux Anglais les biens de ceux qui avaient émigré. Cette tentative de colonisation n'eut que des résultats très médiocres; les Anglais ne furent point tentés de venir s'établir dans une contrée dont ils sentaient l'hostilité[1].

Cette hostilité ne cessa de se manifester. Dès 1424, au moment de la bataille de Verneuil, un premier soulèvement rural éclate.

1. Puiseux, *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XVe siècle*, Caen et Paris, 1866.

Quelques années après, l'échec des Anglais devant Orléans, le couronnement du roi à Reims raniment de nouveau les espérances françaises en Normandie dont la capitale devait être le théâtre des derniers actes de la vie de Jeanne d'Arc, son procès et sa mort. C'est en effet sur des bénéficiers normands, sur Pierre Cauchon, que le gouvernement anglais comptait pour faire condamner Jeanne d'Arc[1].

L'année même de la mort de Jeanne, des coups de main sont tentés contre les villes occupées par les Anglais, coups de main d'Ambroise de Loré sur Caen, 1431[2], de Ricarville sur Rouen, 1432[3], puis les insurrections rurales éclatent dans le Lieuvin, la plaine de Caen, le Bocage, le pays de Caux[4].

Les insurrections rurales ayant été définitivement écrasées en 1436, la Normandie connut pendant quelques années une période de calme relatif; l'administration anglaise s'affermit. C'est à ce moment que s'organise définitivement l'Université de Caen qui, fondée en 1432 par Henri VI ou plutôt par le régent Bedford,

1. Nous ne donnerons pas ici une bibliographie des travaux relatifs à Jeanne d'Arc, dont le nombre augmente chaque année : nous nous bornerons à indiquer quelques travaux intéressant plus particulièrement la Normandie : Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, 1869. — *Notes sur les juges de Jeanne d'Arc*, Rouen, 1890, in-8. — A. Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, 1896 ; — *Pierre Cauchon*, Paris, 1901, in-8. — Ulysse Chevalier, *L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule*, Paris, 1903. — Ch. Engelhard, *Pierre Cauchon, son prétendu repentir de la condamnation de Jeanne d'Arc* (Bull. Congrès, Soc. Sav. de Norm.), voir pour le reste : Molinier, *op. cit.*, IV, p. 343.

2. Robert Triger, *Un coup de main d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie, 1431*, Revue historique et archéologique du Maine, t. III 1878, et *Ambroise de Loré, capitaine du Fresnay, son rôle historique et militaire. Ibid.*, 1901. — Jules Le Fizelier, *Les commencements d'Ambroise de Loré, 1417-1420. Ibid.*, t. VI. — A. Leguicheux, *Ambroise de Loré, 1396-1446*. Bull. Soc. agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XVIII.

3. Ch. de Beaurepaire, *Note sur la prise du château de Rouen par Ricarville en 1432*.

4. Il y a toute une bibliographie sur cette question, ouvrages généraux d'abord : Puiseux, *Des insurrections populaires en Normandie au XVe siècle*, Caen, 1851, in-8. — Le Héricher, *Une prétendue insurrection populaire en Basse-Normandie, XVe siècle*, Avranches, 1888 (Extrait des Mém. de la Soc. arch. d'Avranches). — A. Gasté, *Les insurrections populaires en Basse-Normandie au XVe siècle pendant l'occupation anglaise*, Caen, 1889, gr. in-8. — Sur les insurrections du Lieuvin, Rioult de Neuville, *De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444*, Bull. Soc. Antiq. Norm., t. XVI, 1893 ; — du Bessin, Anquetil, *Girot Davy de Bayeux*, Caen, 1903, in-8, et G. Villers, *Un patriote inconnu, Jean de Chantepie*. Bull. Soc. Antiq. Norm., t. XXII ; — pour le pays de Caux, Germain Lefèvre-Pontalis, *Épisodes de l'invasion anglaise, La guerre de partisans dans la Haute Normandie, 1424-1429*, Bib. Éc. Chartes, t. LIV, LV, LVI, LVII, et Chronique du Normand Choinet (Revue hist., t. XXIX).

confirmée en 1437 par Eugène IV, s'installa définitivement en 1439 avec ses cinq Facultés.

La trêve de 1441, renouvelée jusqu'en 1449, prolongea cette période de paix très relative, car les Français continuaient la guerre et Robert de Floquet s'emparait d'Évreux[1]. Après la surprise de Fougères, la guerre recommença, l'armée royale de Charles VII avait été réorganisée, l'effort décisif pour la reconquête allait être tenté.

Cette période de la reconquête est facile à étudier, bien qu'elle aussi n'ait jamais fait l'objet d'un livre définitif. Il y a quantité de chroniques françaises, voire même normandes[2]. Avec les sources bourguignonnes, abondantes pour cette époque, les sources bretonnes et les sources anglaises, les recueils de documents publiés en Angleterre[3], on a presque tous les éléments d'une histoire intéressante qui n'a point été écrite[4].

Ce qu'il y a de remarquable dans la reconquête de 1449-1450, c'est qu'elle a été l'œuvre de quelques capitaines hardis, aventureux, pleins de confiance, et aussi du sentiment populaire; la Normandie, malgré l'habile politique des gouvernants anglais, malgré la vie nouvelle donnée à ses institutions provinciales, était restée profondément française, elle appelait Charles VII et ses armées.

Après une campagne d'été et d'automne en moyenne Normandie, Charles VII fit son entrée solennelle à Rouen le 10 novembre[5]. On s'empare d'Honfleur en janvier, puis l'armée s'éloigne vers le Sud; Charles VII pour cette dernière campagne, va chercher l'appui du duc d'Alençon. Au printemps, les Anglais tentent un dernier effort pour garder la Normandie; il aboutit à la défaite de Formigny dans

1. Semelaigne, *Robert de Floques, bailli d'Evreux*, 1872.

2. Jean Chartier, *Chroniques de Charles VII*, ed. Vallet de Viriville, Paris, 1858, 3 vol. — Robert Blondel, *Reductio Normanniæ*, ed. Héron, S. H. N., 1893, 2 vol. in-8 : cet ouvrage a été également publié par Stevenson, *Narratives of the expulsion of the English from Normandy*, Londres, 1863, in-8, ainsi que l'ouvrage du héraut Berry, *Le recouvrement de la Normandie*.

3. Stevenson, *Letters and papers illustrative of the wars of the English during the regency of Henry VI*, Londres, 1861-64.

4. Voir, outre les histoires générales de France et d'Angleterre déjà citées, Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, 1862-1865 ; — Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 1881-1891 ; — Cosneau, *Le connétable Arthur de Richemont*, Paris, 1886, in-8.

5. Pottier, *Siège de Rouen par le roi Charles VII en 1449*, Revue rétrospective norm., et la *Relation*, publiée par Mazure, Revue anglo-française, III, 1835.

le Bessin, où, grâce à l'arrivée de Richemont et des Bretons, l'armée anglaise subit une sanglante défaite. Après cette bataille, le seul épisode de cette campagne qui ait été sérieusement étudié [1], les Français s'emparent de Bayeux et de Caen.

La Normandie redevient française, définitivement cette fois; elle le redevient sans regrets, avec allégresse, mais elle est ruinée. Ce pays, qui était si peuplé au XIIIe siècle, qui comptait alors au moins autant de lieux habités qu'aujourd'hui, est en partie désert; il y a un appauvrissement économique extrême, un relèvement très sensible des salaires [2]. Voilà le résultat le plus évident de la domination étrangère et de trente-cinq années de guerres et d'insurrections; en est-il d'autres? Un incontestable développement du sentiment national, du sentiment français provoqué par la haine de l'Anglais s'est manifesté dans la littérature; en laissant de côté Olivier Basselin [3] il reste encore Robert Blondel, l'auteur de la complainte des bons Français, du *De Reductione Normanniæ*, auquel Charles VII avait commandé le traité « Des droiz de la couronne de France », le bourgeois Alain Chartier, de Bayeux, l'auteur du *Quadrilogue Invectif*, qui dépeint la détresse de « Dame France », et Thomas Basin, l'historien du roi, ce Cauchois, professeur de l'Université de Caen, qui se rallie au roi Charles et coopère à la reconquête.

Les Anglais ont-ils été en Normandie des bâtisseurs? Les circonstances ne leur ont guère été favorables à cet égard. Néanmoins, désireux de réparer les maux de la guerre, ils ont commencé à Cherbourg, à Coutances, à Caen, à Harfleur, à Rouen, quelques constructions rarement achevées. Il n'est pas indifférent de remarquer que les relations artistiques entre les deux pays

1. L'inauguration du monument de Formigny, en 1903, a donné lieu à trois travaux : Ch. Joret, *La bataille de Formigny d'après les documents contemporains*, étude accompagnée d'une carte, Paris. — J. Lair, *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny, 15 avril 1450*, Paris. — Paimblant du Rouil, *La Normandie délivrée, 1447-1450*, Bayeux.

2. C. de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'étude des campagnes dans les derniers temps du Moyen Age*, Rouen, 1865, in-8.

3. Il y a une littérature sur cette question : Louis du Bois, *Vaux de Vire d'Olivier Basselin, poète normand de la fin du XIVe siècle*, Caen, 1821, in-8. — Julien Travers, *Les Vaux de Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx*, Paris, 1833, in-18. — A. Gasté, *Etude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau de Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leur chanson*, Caen, 1866, — *Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle, étude critique et historique*, Caen, 1875, in-8.

avaient été renouées[1] ; les pierres de Caen sont transportées à Westminster. Peut-être ces influences réciproques qui ont eu tant d'action sur le développement de l'art normand et de l'art anglais ont-elles contribué au caractère si particulier de la Renaissance qui allait éclater un demi-siècle plus tard en Normandie après la période de relèvement économique qui en était la préface nécessaire.

HENRI PRENTOUT.

1. Voir Enlart, *Manuel d'Archéologie*, et la polémique entre MM. Enlart et Anthyme Saint-Paul, *L'origine anglaise du style flamboyant et les origines du gothique flamboyant en France*, Bull. monum., 1906.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE RELIGIEUSE

L'HISTOIRE DES RELIGIONS DE LA GRÈCE & DE ROME

AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

Il n'est peut-être pas, dans le vaste domaine de l'antiquité classique, d'étude qui ait fait depuis un quart de siècle des progrès plus considérables et plus importants que l'histoire des religions de la Grèce et de Rome. Les documents, qui permettent d'écrire cette histoire, se sont multipliés ; chaque année, presque chaque mois a été marqué par de nouvelles découvertes. Les grands sanctuaires grecs de Délos, de Delphes, d'Olympie, d'Éleusis, d'Épidaure, d'Argos, d'Athènes, de Magnésie, de Milet, de Pergame, de Corinthe, d'Égine, de Sélinunte, etc. ont été méthodiquement fouillés ; en dehors de ces vastes chantiers archéologiques, spécialement organisés et dirigés, il n'est pour ainsi dire pas de cité hellénique, sur le territoire de laquelle n'ait été faite quelque trouvaille intéressant la religion ou la mythologie grecque.

A Rome, en Italie, dans les régions de l'Europe et de l'Afrique septentrionale qui firent jadis partie de l'empire romain, la moisson archéologique et épigraphique n'a pas été moins féconde. Ruines de temples, images divines, dédicaces, ex-voto d'une infinie

variété, ont été exhumés par centaines et par milliers des bords du Rhin et du Danube aux rivages de l'Atlantique, de l'Écosse aux sables du Sahara.

Tandis que, dans le département spécial de la Grèce et de Rome, la collection des documents relatifs à l'histoire religieuse s'accroissait jusqu'à se renouveler vraiment, des études voisines, presque connexes, s'étendaient, se développaient, acquéraient plus de solidité. Les religions de l'Égypte, de la Chaldée, de l'Assyrie, des autres pays sémitiques se dévoilaient, avec plus de précision et de clarté, aux yeux des chercheurs et des savants. Ce n'était pas seulement, suivant l'expression pittoresque de Maspéro, l'Égypte des dynasties memphites qui sortait peu à peu tout entière du fond des nécropoles ; c'était aussi, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate comme sur les rives du Nil, les croyances et les coutumes religieuses, les mythes et les rites des plus anciennes populations que l'histoire puisse atteindre ; c'était encore, à propos de légendes et de cérémonies jadis imparfaitement connues, des détails nouveaux qui présentaient de curieuses ressemblances et suggéraient d'instructives comparaisons avec divers cultes de la Grèce et du monde gréco-romain.

Enfin d'autres sciences que l'histoire proprement dite se sont préoccupées d'étudier les phénomènes religieux. L'ethnographie leur a fait une large place dans les enquêtes de plus en plus nombreuses qu'elle poursuit sur les peuples non civilisés ou demi-civilisés d'aujourd'hui et d'hier. L'anthropologie s'est efforcée, en se fondant sur les résultats de ces enquêtes, de déterminer quelles avaient été les formes primitives et les modes d'expression les plus élémentaires de la mentalité religieuse. La psychologie et la sociologie ont voulu retrouver, l'une les sources profondes du sentiment religieux dans le cœur et dans l'esprit humain, l'autre les relations étroites des rites, des cultes, des institutions et de l'organisation sacerdotales avec les formes et les divisions des sociétés surtout les moins développées. Il n'est pas jusqu'aux travaux consacrés à la magie qui n'aient souvent apporté d'utiles contributions, des services signalés à l'étude des mythes et des rites.

L'histoire des religions de la Grèce et de Rome ne pouvait pas ne pas subir l'influence de tous ces progrès, de toutes ces découvertes, de ces recherches multiples et variées. Cette influence s'est

traduite par la publication de vastes ouvrages[1], par l'apparition d'idées nouvelles et de points de vue inédits, par l'emploi de méthodes souvent audacieuses, toujours intéressantes, sinon réellement fécondes.

I

Des ouvrages relatifs à la mythologie et à la religion grecque, qui ont été publiés à la fin du XIXe et au commencement du XXe siècle, la *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte* d'Otto Gruppe[2] est assurément le plus considérable à la fois par la richesse presque luxuriante de la documentation, par la netteté de la méthode, par l'ampleur et l'originalité des idées. Tandis que dans les œuvres devenues classiques de Creuzer, de Guigniaut, de Maury, de Welcker, de Preller, de Decharme, la mythologie proprement dite tenait, sinon toute la place, du moins le premier rang, ici elle est, on peut le dire, reléguée au second plan. O. Gruppe a

1. Quelle que soit l'importance, en ce qui concerne l'histoire des religions de la Grèce et de Rome, des ouvrages que nous étudions spécialement dans cette Revue générale, il convient de signaler à tous ceux qu'intéresse le sujet plusieurs grandes publications, plus ou moins exclusivement consacrées soit à la mythologie soit aux religions de l'antiquité classique. Sans parler des vastes recueils archéologiques et épigraphiques *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, *Répertoire des vases peints* de M. Salomon Reinach ; *Corpus inscriptionum græcarum*, *Corpus inscriptionum Atticarum*, *Corpus inscriptionum Latinarum*, *Année épigraphique* de M. R. Cagnat, *Ephemeris Epigraphica*, etc., recueils qui renferment par centaines et par milliers des documents relatifs à la mythologie et aux religions grecque et romaine, et qu'un historien de ces religions devra toujours consulter, sans rappeler particulièrement les synthèses, déjà anciennes de Creuzer, de Maury, de Welcker, de Preller, de Decharme pour la Grèce, de Hartung et de Preller pour Rome, nous croyons utile de mentionner, comme instruments de travail indispensables et d'ailleurs précieux : 1° *Le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, publié sous la direction de MM. Daremberg, Saglio et Pottier, qui paraît régulièrement depuis 1873 et qui en est arrivé à son 50e fascicule (lettre S) ; l'*Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, entrepris par W. Roscher, en 1884, dirigé depuis lors par ce savant, et dont le 60e fascicule a récemment paru ; 2° *La Revue d'Histoire des Religions*, fondée en 1880 par M. Maurice Vernes, dirigée successivement par lui, par Jean Réville, puis par Jean Réville et L. Marillier de 1896 à 1901, de nouveau par Jean Réville seul, de 1901 à 1908, depuis 1908 par MM. Dussaud et Alphandery ; l'*Archiv für Religionswissenschaft*, qu'Albert Dieterich a dirigé jusqu'à sa mort, dont la direction a été assumée ensuite par R. Wünsch et qui a publié en 1909 son 12e volume annuel. En outre quelques indications générales pourront être recueillies dans le *Manuel d'histoire des Religions* de Chantepie de la Saussaye, dont une traduction française a été imprimée en 1904 par les soins de MM. H. Hubert et Isidore Lévy.

2. Otto Gruppe, *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte*, Munich, 1897-1906, 2 vol. in-8 : I, XII-708 ; II, VI-719-1923 pp.

divisé en trois parties la synthèse puissante dans laquelle il a tenté de ramasser tout ce que l'on peut aujourd'hui savoir sur la religion des Grecs. Dans la première partie, il passe en revue les cultes les plus caractéristiques de chaque région et de chaque cité grecque. Dans la seconde, il étudie les conceptions mythiques et les cycles de légendes les plus répandus dans le monde hellénique ; dans la troisième enfin, qui est de beaucoup la plus développée et la plus neuve, il expose le développement de la religion grecque depuis ses origines jusqu'au triomphe du christianisme. Les deux premières parties forment, pour l'historien de la religion grecque, une mine singulièrement riche et précieuse de renseignements et de références de toute nature. Mais c'est la troisième qui doit surtout attirer notre attention par les vues d'ensemble qui s'y trouvent formulées et développées. Pour expliquer l'évolution de la religion grecque, O. Gruppe a recherché quelle avait été l'évolution de la civilisation grecque. Il n'admet point, comme le font maints historiens, qu'il y ait solution de continuité entre la période égéenne ou mycénienne d'une part, et d'autre part l'époque proprement historique. Il n'accepte pas l'hypothèse d'une sorte d'invasion des barbares, venue du Nord, qui aurait mis fin brutalement à la première période et déterminé dans l'histoire de la Grèce comme un moyen âge obscur. Il affirme, au contraire, que « la période historique en Grèce se relie sans lacune à la période mythique, dont elle est la continuation immédiate ». Mais, à travers les siècles, le centre de la civilisation grecque se déplaça. Ce furent d'abord les cités crétoises de Cnossos et de Gortyne ; puis, dans la Grèce centrale, successivement l'Eubée et la Béotie orientale, le pays d'Orchomène, la Thessalie méridionale et la Locride ; enfin l'Argolide. Après Argos, le sceptre passa à l'Attique. Quant aux influences orientales, Gruppe ne les nie point ; mais il conteste l'importance exclusive qu'on leur a attribuée ; il n'est pas éloigné de croire que les éléments orientaux ont été complètement absorbés, assimilés par le génie grec. Cette évolution de la civilisation hellénique sert de cadre, dans l'œuvre de Gruppe, au développement de la religion grecque.

A vrai dire, O. Gruppe ne considère pas comme primitives les formes du culte grec qui correspondent à la période crétoise, la plus ancienne que l'histoire permette d'atteindre. A ses yeux, la religion primitive des habitants de la Grèce fut le culte du feu,

spécialement du feu céleste ; mais, dès l'époque crétoise, le culte des puissances chtoniennes l'avait emporté sur celui des forces ignées et atmosphériques. Cette prédominance de l'Hadès dura pendant tout le temps que la Crète, puis l'Eubée et la Béotie orientale exercèrent une influence prépondérante dans le monde hellénique. Elle ne s'atténua qu'avec l'hégémonie des Minyens d'Orchomène et des dynastes de la Thessalie méridionale. Ce fut à cette époque, et principalement à l'époque suivante, caractérisée par l'éclat d'Argos, que la religion grecque revêtit la physionomie qui la distingue pendant les siècles proprement historiques. Les conceptions religieuses de l'époque primitive reprirent alors le dessus ; les divinités les plus populaires, Zeus, Apollon, Athéna, personnifièrent, sous des traits de plus en plus anthropomorphiques, les éléments et les phénomènes célestes ; la société divine des Olympiens se constitua ; les grands sanctuaires nationaux de la Grèce se construisirent ; la poésie et l'art contribuèrent à donner aux dieux et aux déesses leurs traits caractéristiques. A partir du IVe siècle avant Jésus-Christ, la religion grecque entra en décadence, et cette décadence se prolongea jusqu'au triomphe définitif du christianisme.

Pour établir cette vaste synthèse, pour retracer dans tout son développement cette évolution générale de la religion grecque, O. Gruppe s'en est tenu strictement à la méthode historique, qui n'exclut pas, quoi qu'on ait dit, l'emploi de la comparaison. S'il s'est interdit, pour expliquer les rites et les mythes helléniques, pour en commenter et en interpréter l'histoire, tout appel aux superstitions et aux coutumes, soit magiques soit vraiment religieuses, des peuples sauvages ou demi-civilisés, il n'a point refusé de rapprocher, quand les documents l'y invitaient, la religion grecque des religions pratiquées par les peuples avec lesquels les populations de la Grèce se sont trouvées en contact, et dont ils ont subi l'influence. Il serait invraisemblable que, dans une œuvre d'une telle ampleur, les détails ne prêtent pas à la critique ; mais la composition de la *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte* de Gruppe marque une date ; il sera désormais impossible aux historiens de la religion grecque de n'en pas tenir le plus grand compte ; ce sera pour eux le guide nécessaire, l'instrument de travail indispensable.

C'est également une grande œuvre qu'a accomplie Farnell, en

publiant les cinq volumes de ses *Cults of the Greek States*[1]. Si, par la disposition générale des matières, le savant professeur d'Oxford paraît suivre le même plan que tels de ses prédécesseurs, un Welcker, un Preller, un Decharme; s'il étudie, les unes après les autres, les grandes divinités de l'Olympe hellénique, Zeus, Héra, Athéna, etc., il renouvelle presque complètement le sujet traité par l'ordre géographique qu'il adopte, par la place considérable qu'il accorde au culte proprement dit et aux rites, par sa connaissance approfondie et éclairée de toutes les données qui intéressent la religion grecque, par l'usage prudent qu'il fait de la méthode comparative. En ne confondant pas, dans une seule et même interprétation, les cultes rendus dans les diverses régions du monde hellénique, à telle ou telle divinité; en distinguant par exemple le Zeus Laphystios et le Zeus Lukaios du Zeus d'Olympie ou du Zeus crétois, Farnell projette une grande clarté sur les problèmes qui résultent de la variété, de la complexité, parfois même des contradictions fréquentes dans la mythologie et le rituel helléniques. Il montre ainsi, qu'à l'époque historique, un seul et même nom, Zeus, Dionysos, Déméter, pour ne citer que ceux-là, servait à désigner des êtres divins fort dissemblables, auxquels étaient rendus des cultes différents. Il met en lumière les rapports étroits qui ont toujours existé entre les divinités d'une part, les lieux où on les adorait, et les populations qui les adoraient d'autre part. Il indique par là même, combien il est téméraire de vouloir, si l'on peut ainsi dire, déraciner un culte ou un dieu pour les étudier en dehors du temps et de l'espace; combien il est imprudent aussi de vouloir expliquer les détails du culte et le mythe du dieu à l'aide de rapprochements arbitraires, de comparaisons fondées sur de pures ressemblances matérielles. C'est dans le milieu même, à la fois physique et humain, où chaque culte a été célébré qu'il faut l'étudier; des faits, empruntés à d'autres milieux que celui-là, ne doivent être invoqués que par exception, et les conclusions qu'on en tirera, n'auront jamais que la valeur d'hypothèses plus ou moins vraisemblables.

D'une étendue historique moins vaste, mais non d'un moindre intérêt sont les études consacrées par M. Paul Foucart[2] d'une part

1. L. R. Farnell, *The Cults of the Greek States*, Oxford, 1896-1909, 5 vol. in-8.
2. P. Foucart, *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*, Paris, 1895. — Id., *Les grands mystères d'Eleusis*, Paris, 1900. — Id., *Le culte de Dionysos en Attique*, Paris, 1904.

au culte éleusinien, d'autre part au culte de Dionysos en Attique. Dans l'une comme dans l'autre étude, il faut distinguer les faits, soigneusement et méthodiquement établis, des explications et des théories, qui nous paraissent plus sujettes à caution. Helléniste éminent, épigraphiste consommé, M. P. Foucart sait, mieux que personne, expliquer, interpréter, commenter les documents littéraires, archéologiques, épigraphiques. Il a tracé des principales cérémonies du culte éleusinien et du culte de Dionysos en Attique un tableau dont chaque détail lui a été fourni par un texte ou un monument; il a reconstitué, avec toute la précision possible, le personnel sacerdotal d'Éleusis; il a décrit, en les distinguant avec netteté, les fêtes et les rites que célébraient, en l'honneur de Dionysos, les habitants de l'Attique. Toutes ces études sont définitives, au sens où l'on peut employer ce mot, quand il s'agit de disciplines dont la documentation peut être à tout instant soit renouvelée, soit considérablement accrue par des découvertes inattendues. Mais là ne s'est point bornée l'œuvre de M. P. Foucart. Il ne lui a pas suffi de dire, d'après les textes et les monuments, ce qu'étaient à l'époque historique le culte éleusinien et le culte de Dionysos en Attique; et d'autre part il ne lui a pas paru possible de ne pas chercher à expliquer certains faits, pour lesquels textes et monuments ne fournissaient pas d'explication directe. M. P. Foucart a voulu découvrir l'origine de ces cultes; il a tenu à ne rien laisser de son sujet qu'il n'ait expliqué, dont il n'ait indiqué les causes. Dans son esprit d'ailleurs, l'explication des détails obscurs dérivait directement de l'origine même attribuée à ces cultes. Or, pour M. Foucart, c'est à l'Égypte pharaonique qu'il faut demander le secret des origines de la religion grecque. De certaines ressemblances incontestables, mais toutes partielles, que l'on saisit à l'époque historique entre Dionysos et Osiris, entre Déméter et Isis, M. Foucart conclut à l'origine égyptienne des mythes et des rites éleusiniens et dionysiaques en Attique. Cela posé et affirmé, mais non démontré, il en tire une méthode d'exégèse. Puisque le culte de Déméter et Korê a Éleusis est en Grèce une importation égyptienne, il faudra chercher en Égypte, dans le culte d'Isis, l'explication de tous les détails que les documents grecs laissent obscurs; puisque Dionysos est le même dieu qu'Osiris, on appliquera la même méthode aux rites dionysiaques. Que la Grèce primitive ait subi, à certains égards et dans certains

domaines, l'influence de l'Égypte, nul ne le contestera; les Grecs eux-mêmes en avaient conscience et des faits précis attestent les rapports qui ont existé, au temps des grandes dynasties thébaines, entre la vallée du Nil et les pays grecs. Mais il n'en résulte à aucun degré que tout, dans les origines d'un culte grec, soit de provenance égyptienne; une telle conclusion est d'une fragilité évidente; la méthode, qui se fonde sur ce raisonnement, peut être séduisante par son aspect logique; elle demeure, historiquement, sans base solide. En tout cas, elle ne peut aboutir qu'à des solutions certainement incomplètes : s'obstiner, par exemple, à ne voir dans le Dionysos grec qu'un reflet d'Osiris, se refuser à reconnaître les analogies que les Grecs eux-mêmes saisissaient entre certains rites dionysiaques et les cérémonies des cultes phrygiens et thraces, c'est se fermer volontairement un domaine, où les recherches peuvent être aussi fécondes que du côté de l'Égypte.

Sous le titre de *Prolégomènes à l'étude de la religion grecque*[1], Miss Jane Ellen Harrisson a écrit un volume, dont le sujet est à la fois plus restreint et plus vaste que celui des ouvrages de Farnell et P. Foucart. En apparence, miss Harrisson a traité seulement de quelques fêtes attiques, de certains cultes spéciaux, ceux de Déméter et de Dionysos, enfin des mystères orphiques. Mais de la lecture de son livre se dégagent des idées générales fort intéressantes sur le caractère de la religion grecque, sur les éléments divers dont elle se composait, sur l'évolution qu'elle a subie. Pour miss Harrisson, ce qui doit attirer l'attention des savants, c'est beaucoup moins la mythologie que le rituel des Grecs. Dans ce rituel, elle distingue deux séries différentes, deux strates distinctes d'actes, de gestes, de cérémonies : les rites qu'elle appelle olympiens, parce qu'ils caractérisent les cultes rendus aux divinités de l'Olympe, et ceux qu'elle nomme chtoniens, parce qu'on les rencontre surtout dans les cultes rendus aux divinités du monde souterrain. L'élément essentiel des rites olympiens est le sacrifice-don, par lequel on veut s'assurer la faveur d'un dieu ou d'une déesse : *do ut des*, telle en est la formule. Tout autre est le caractère des rites chtoniens, évidemment destinés à détourner des hommes l'influence hostile des démons et des esprits malveillants : *do ut abeas*, telle en est la formule. Les rites chtoniens sont plus anciens

1. J. E. Harrisson, *Prolegomena to the Study of greek Religion*, Cambridge, 1re éd., 1903; 2e éd., 1908.

que les rites olympiens ; les puissances, auxquelles ils s'adressaient, démons et esprits, ont précédé, dans le développement de la religion grecque, les divinités anthropomorphiques. Toutefois la constitution du polythéisme hellénique et la prédominance des rites olympiens n'ont point fait complètement disparaître les rites chtoniens : miss Harrisson en reconnaît la survivance dans maintes cérémonies de la religion attique, par exemple, dans les Anthesteria, dans les Thargelia, dans les Thesmophoria. A l'époque historique, ces fêtes étaient célébrées en l'honneur de Dionysos, d'Apollon, de Déméter et Korê. Miss Harrisson s'efforce de démontrer, par une étude approfondie des rites principaux dont se composaient ces fêtes, que ce caractère est relativement moderne, et qu'elles étaient sans doute, à l'origine, des cérémonies surtout magiques destinées soit à repousser les mauvaises influences, soit à purifier les hommes au moment de la récolte des prémices de la terre, soit à donner une impulsion matérielle à la fertilité du sol. Mais peu à peu aux esprits et aux démons succédèrent, à la suite de lentes transformations, les divinités anthropomorphiques. Les esprits malfaisants, redoutés d'abord sous le nom de Kères, revêtent des formes animales, plus ou moins monstrueuses; ce sont les Harpies, la Gorgone, les Sirènes, le Sphinx ; ils deviennent les Erinnyes, et enfin les Euménides. Une évolution analogue conduit le génie de la végétation à la forme redoublée de la Mère et la Fille, Déméter et Korê. Le culte des héros fournit la transition, l'étape intermédiaire, entre le culte des esprits et celui des Olympiens. De ces derniers, de leurs mythes et de leurs cultes, miss Harrisson ne s'occupe pour ainsi dire pas dans son volume. Au moment en effet où la société divine des Olympiens se constituait avec la physionomie anthropomorphique et où les rites olympiens se superposaient, quand ils ne se substituaient pas, aux rites chtoniens, un élément nouveau, d'une importance capitale, pénétrait dans la religion grecque : c'était Dionysos. Dionysos, que miss Harrisson considère comme un dieu d'origine thrace, réunissait en lui deux caractères distincts : il était à la fois un antique démon de la végétation et un « esprit d'intoxication ». A ce dernier titre, il inspirait l'*enthousiasme*, c'est-à-dire que les rites de son culte, rites violents et sauvages, permettaient à l'homme d'entrer en contact avec la divinité. Sous leur forme primitive, ces rites seraient peut-être demeurés impopulaires en Grèce ; mais le

culte du dieu fut transformé, spiritualisé par l'orphisme. Miss Harrisson pense que le nom d'Orphée désigne un personnage qui a réellement vécu ; elle suppose que ce personnage vint de Crète en Thrace, où il apporta avec lui un ascétisme spiritualiste d'origine peut-être égyptienne. Les mystères dionysiaques et orphiques furent institués par lui. A l'omophagie, qui réalisait par la manducation de l'animal-dieu l'union matérielle du dieu et de l'homme, s'ajoutèrent alors les rites symboliques du mariage mystique et de la naissance mystique. Si l'omophagie resta étrangère au culte éleusinien, le mariage et la naissance mystique prirent une place importante dans les mystères. L'eschatologie orphique fut encore une autre forme de la même conception, puisque les orphiques croyaient que l'homme pouvait atteindre, en observant certaines règles et en célébrant certains rites, l'immortalité, attribut des êtres divins. Or, ajoute et conclut miss Harrisson, l'influence orphique ne s'exerça pas sur les Olympiens ; les rites, condensés dans la formule *do ut des*, ne sont point susceptibles d'une évolution spiritualiste. Ce fut sur les rites chtoniens de purification, rites inspirés par la crainte du mal, que porta surtout l'action orphique. D'ailleurs la nature même des démons se prêtait mieux aux conceptions mystiques que la personnalité nettement accusée des Olympiens : « L'orphisme fut le terme de la religion grecque ; le rituel de l'orphisme se composait de survivances des anciennes pratiques, auxquelles était attribuée une signification nouvelle. » Avec une modestie excessive, miss Harrisson demande qu'on ne voie dans son livre que des Prolégomènes. En réalité il s'y trouve une vue d'ensemble sur les caractères et l'évolution de la religion grecque, dont l'intérêt serait difficilement exagéré. Les deux strates, reconnues dans la masse des rites grecs ; le rôle de Dionysos ; l'importance de l'orphisme : ces idées essentielles du livre de miss Harrisson sont d'une très grande portée ; grâce à elles, pourront être expliqués bien des détails jadis obscurs de la religion et du rituel helléniques. Faut-il ajouter que la compétence indéniable de miss Harrisson en archéologie figurée et en épigraphie, la sûreté avec laquelle elle interprète les documents antiques, enfin la prudence dont elle use quand elle recourt à la méthode comparative, donnent à ses conclusions une valeur toute particulière, imposent ses hypothèses même les plus osées à l'attention des savants ?

Bien que M. Salomon Reinach[1] n'ait pas écrit un ouvrage d'ensemble sur la mythologie ou la religion grecque, et que son œuvre se borne matériellement à plusieurs travaux de détail, l'idée générale dont ces travaux s'inspirent et la méthode d'exégèse qu'il y a appliquée leur assurent une place importante dans le mouvement scientifique qui a renouvelé en ces dernières années les études relatives à la religion hellénique. L'idée générale, en elle-même, n'est pas absolument personnelle à M. Reinach. En croyant que les légendes surnaturelles et les rites incompatibles avec le caractère profondément humain et rationaliste de la civilisation grecque, telle que nous la connaissons à l'époque classique, sont des survivances d'un âge antérieur et comme des témoins de cet âge depuis longtemps écoulé, M. S. Reinach pose un principe, qui sert de fondement à la plupart des systèmes d'interprétation mythologique, au système de Max Muller, par exemple. Mais pour M. S. Reinach, les mythes sont postérieurs aux rites, et ils ont été imaginés pour les expliquer. C'est donc sur les rites que doit porter surtout l'effort de la science ; le premier travail de l'exégète doit être de retrouver, sous le mythe qui parfois nous a été seul transmis, le rite oublié. Si certains mythes du cycle dionysiaque, ceux de Zagreus, de Penthée, du héros thrace Lycurgue, de Bassareus, peuvent être rapprochés de rites encore pratiqués à l'époque historique, tels que le sparagmos et l'omophagie, il n'en est point de même pour d'autres légendes grecques, celles par exemple d'Actéon, de Prométhée, d'Hippolyte, de Phaéton. Aux yeux de M. S. Reinach, de telles légendes s'expliquent, elles aussi, par des rites sacrificiels. Les héros souffrants ont remplacé, lorsque la religion grecque devint anthropomorphique, les animaux divins des cultes primitifs, supposés zoolâtriques. Le mythe d'Actéon répond au sacrifice du cerf, celui d'Hippolyte et celui de Phaéton a des sacrifices de chevaux, celui de Prométhée au sacrifice de l'aigle. Dans ces sacrifices, le cerf, le cheval, l'aigle étaient, non point des victimes offertes à la divinité, mais les divinités elles-mêmes immolées. Étendant davantage encore la portée de cette dernière idée, M. S. Reinach croit qu'il en était de même à l'origine pour tous les animaux que les Grecs de l'époque historique sacrifiaient aux dieux et aux déesses de leur panthéon. Ces animaux n'étaient autres que les êtres divins.

1. S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, 3 vol. in-8, Paris, 1905-1908.

C'est par la méthode comparative, étroitement limitée aux coutumes rituelles de certaines populations sauvages ou demi-civilisées, que M. S. Reinach est arrivé à se former cette opinion sur le caractère primitif de la religion grecque. Pour lui, c'est dans l'arsenal des totems et des tabous qu'il faut puiser l'explication du rite sacrificiel. L'animal, que les Grecs des siècles historiques immolaient en l'honneur d'une divinité anthropomorphique, avait été, aux siècles préhistoriques, le totem de tel ou tel clan des populations qui habitaient la Grèce. Ce totem, dont la vie en temps ordinaire devait être respectée par les hommes du clan qu'il protégeait, était tué solennellement à certaines dates, sans doute périodiques. Sa chair était alors mangée en commun par ces mêmes hommes, pour lesquels en toute autre circonstance sa vie était sacrée; cette manducation du dieu avait pour but de faire passer dans le corps de ces hommes la substance et la force de l'animal totem, de renouveler leur parenté avec lui. Des cérémonies observées chez diverses tribus sauvages de l'Australie ont fourni à M. S. Reinach les éléments essentiels de cette reconstitution hypothétique du sacrifice grec primitif. Car, pour lui, les populations grecques ont dû passer, dans leur évolution religieuse et sociale, par le même état de civilisation où sont arrêtées aujourd'hui les peuplades australiennes. Il a même donné le nom significatif de *paléontologie* sociale aux études qu'il poursuit d'après cette méthode. Remarquons toutefois qu'en paléontologie, le point de départ est un document réel, tel ou tel os d'un animal préhistorique, et la voie suivie est indiquée sans hésitation possible par des lois scientifiquement démontrées, tandis que dans la paléontologie sociale de M. S. Reinach, on part d'une idée préconçue pour cheminer à travers des hypothèses contestables.

A cette conception de la religion grecque primitive, les études curieuses de Penrose et de Nissen[1] sur l'orientation des temples grecs opposent une conception toute différente. S'il est vrai, comme l'affirment l'un et l'autre savant, que l'orientation des temples grecs ait été le plus souvent déterminée par des considérations astronomiques, il paraît inévitable d'en conclure que les cultes grecs, au moins à l'époque où les sanctuaires furent construits, avaient un caractère sidéral. Dans un grand nombre de cas, la

1. H. Nissen, *Orientation*, Berlin, 1906-1907 (en cours de publication).

façade des temples était tournée plus ou moins exactement vers le soleil levant; deux fois par an, à des dates qui variaient suivant l'orientation précise, le soleil, quand il paraissait au-dessus de l'horizon, allait frapper de ses premiers rayons l'image du dieu ou de la déesse dressée dans la cella. Plus rarement, l'orientation était déterminée soit par le coucher du soleil, soit par le lever ou le coucher d'une étoile. S'il en était vraiment ainsi, si les résultats des observations faites par Penrose et Nissen correspondent à l'antique réalité, il est impossible de ne pas reconnaître le rôle capital que les Grecs auraient, dans ce cas, attribué à la lumière solaire et à celle des astres. Là, et non plus dans les cultes totémiques ou dans la crainte des esprits et démons, devraient être cherchés l'origine et le sens profond de la religion grecque.

Les ouvrages de Gruppe, Farnell, P. Foucart, Miss Harrisson, les études de S. Reinach et de Nissen ne sont pas, nous le savons fort bien, les seuls travaux qui aient été consacrés à la religion grecque pendant ces dernières années. Mais il nous semble que ce sont à la fois les plus importants et les plus significatifs. Les uns et les autres, quelque valeur qu'on attribue à leurs conclusions, ont ce caractère commun d'être déjà ou de préparer des synthèses. Ils ont les avantages et les inconvénients des entreprises systématiques ; la voie, dans laquelle s'engagent leurs auteurs et ceux qui les approuvent, peut être bonne ou mauvaise ; mais de telles œuvres obligent le lecteur à réfléchir, éveillent son jugement et son esprit critique, posent en outre des questions de méthode, et par là dépassent le sujet même qu'elles traitent.

Les religions de Rome et du monde romain, sans être l'objet d'ouvrages aussi nombreux ou aussi considérables que la mythologie et la religion grecque, n'ont pas cependant été laissées en dehors du mouvement scientifique qui s'est produit depuis quelque temps dans le domaine de l'histoire générale des religions.

G. Wissowa[1], dans son volume compact sur la Religion et le culte des Romains (*Religion und Kultus der Römer*), a condensé, comme l'a fait O. Gruppe pour la mythologie et la religion

1. G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, Munich, 1902, in-8, x-534 pp.

grecque, les résultats essentiels acquis par la science en ce qui concerne les antiquités religieuses de Rome et du monde romain. Les principales cérémonies du culte, le développement historique de la religion romaine, les apports successifs qui la transformèrent au contact de l'Étrurie, puis de la Grèce, enfin de l'Orient, l'histoire et l'organisation des sacerdoces et des collèges sacerdotaux, sont exposés avec une sobriété qui n'exclut ni la précision ni la vigueur. Wissowa a volontairement limité son sujet aux cultes qui, furent célébrés dans Rome même, soit qu'ils y fussent très anciens et d'origine latine, soit qu'ils y aient été introduits et adoptés aux diverses époques de l'histoire romaine ; il a délibérément laissé de côté les cultes purement provinciaux, c'est-à-dire les cultes qui, dans les provinces de l'empire, étaient des survivances des périodes antérieures à l'établissement de la domination romaine.

Ainsi il a consacré d'intéressants chapitres aux cultes orientaux d'Isis et Sérapis, de la Mère des Dieux de Phrygie, de Mithra , mais il n'a fait aucune place, dans son volume, aux cultes africains, espagnols, gallo-romains, etc. La distinction est un peu factice : car si les cultes orientaux ont tenu une place importante dans la vie religieuse du monde romain sous l'empire, le rôle des cultes proprement provinciaux n'a pas été moins considérable. Il semble que Wissowa ait été influencé par une idée qui trop longtemps a dominé les études consacrées à l'histoire de l'empire romain : cette idée, c'est que cette histoire doit être étudiée surtout à Rome même, et que les événements ou les éléments provinciaux n'y doivent tenir qu'un rang secondaire. Il est vrai qu'à vouloir étudier dans toute l'étendue de l'empire les religions du monde romain, on donne au sujet une ampleur inattendue : c'est l'histoire de tout le paganisme antique aux premiers siècles de l'ère chrétienne qu'on a devant soi. Wissowa n'a point cru devoir aborder un tel sujet. Du moins, dans les limites restreintes qu'il s'est imposées, il a écrit un de ces livres qui marquent une date, parce qu'on y trouve indiqués et réunis les résultats considérés comme acquis, et qui sont précieux pour les érudits et les chercheurs, parce qu'ils leur épargnent presque toujours la peine de recourir aux travaux plus anciens. La valeur de l'œuvre est d'autant plus grande que Wissowa, fidèle à la méthode historique, s'est bien gardé d'accorder créance aux hypothèses récemment émises sur les plus anciens rites du culte romain, danse des Saliens, course

des Luperques, etc. Il n'a point considéré que ces hypothèses fussent assez probables pour tenir lieu d'explications même provisoires. Par là son œuvre offre aux recherches de l'avenir un point de départ et un terrain solides.

Le livre de M. Renel sur les Enseignes militaires des Romains[1] a paru, comme à point nommé, pour montrer aux yeux les moins prévenus combien il est imprudent d'appliquer sans mesure la méthode comparative. M. Renel a voulu savoir pourquoi les enseignes des légions étaient presque toujours des images d'animaux. Il n'a pas trouvé, dans les documents anciens, de réponse satisfaisante à cette question. Il est allé chercher cette réponse chez les peuplades à totems. Comme parfois les guerriers de ces tribus se parent des dépouilles de leur totem, ou encore portent au bout d'une perche telle ou telle partie de son corps, M. Renel a vu dans ces coutumes l'origine de l'emploi des figures animales comme enseignes militaires chez les plus anciennes populations du Latium. De là à conclure que ces populations étaient réparties en clans totémiques, il n'y avait qu'un pas ; malgré toutes les réserves dont il enveloppe ses affirmations, en dépit de ses réticences plus apparentes que réelles, M. Renel a franchi ce pas et s'est lancé, à propos des recettes médicales dont fourmille l'encyclopédie de Pline l'Ancien, comme à propos de certains gentilices et surnoms romains, dans des considérations absolument hypothétiques sur le totémisme préhistorique des habitants de l'Italie centrale.

Une telle application de la méthode comparative a provoqué les critiques de ceux-là même, qui sont en général partisans de cette méthode ; il n'en est pas moins vrai que les rapprochements, établis par M. Renel entre des sauvages américains ou australiens et les peuples de l'antiquité classique, sont proclamés légitimes, encouragés et prônés par ces mêmes érudits.

L'histoire des religions païennes du monde romain, sous l'empire, n'a pas encore subi l'assaut de cette méthode. Les documents, qui permettent d'écrire cette histoire, sont trop nombreux, trop variés, trop précis même le plus souvent, pour qu'on ait besoin d'y suppléer par des comparaisons plus ou moins justifiées. Le grand ouvrage, consacré par M. F. Cumont au culte de Mithra[2],

1. Ch. Renel, *Cultes militaires de Rome. Les Enseignes*, Paris et Lyon, 1903.
2. F. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra*, 2 vol. in-4, Bruxelles, 1896-1899.

peut et doit servir de modèle dans cet ordre d'études. M. F. Cumont a d'abord recueilli, partout où il a pu les atteindre, chez les écrivains antiques, dans les ruines et dans les musées, tous les documents littéraires, archéologiques, épigraphiques sur le dieu Mithra, son mythe et son culte. Le volume, où il a publié ces documents, est à vrai dire impeccable. On ne saurait désirer un inventaire plus complet, plus clair, mieux classé. C'est par d'autres qualités, non moins éminentes, que vaut l'étude synthétique de M. Cumont. Connaissance approfondie de toutes les parties de son sujet; souci constant de ne recourir, pour expliquer le caractère et le succès des mystères mithriaques, qu'à des idées ou des faits recueillis soit dans la civilisation iranienne soit dans la civilisation gréco-romaine des premiers siècles de l'empire; usage de la méthode inductive, à l'exclusion de toute comparaison arbitraire, de toute déduction purement logique; clarté de la pensée, maîtrise de l'expression toujours adéquate, par sa précision même, à l'idée de l'auteur : toutes ces qualités donnent au grand ouvrage de M. Cumont une valeur hors pair. Les assises du monument sont puissantes et solides, parce que fondées sur l'étude directe des documents contemporains, l'ordonnance en est majestueuse et les détails ne sont pas moins finis que l'ensemble. C'est là une œuvre saine et sûre, qui forme un contraste instructif avec les hypothèses fragiles auxquelles aboutissent trop souvent les procédés de la nouvelle méthode comparative.

Tels sont aussi les caractères de l'étude, moins fouillée sans doute, mais non moins intéressante, que M. Cumont a faite des religions orientales dans le paganisme romain[1]. Devant cette fresque, largement brossée, il ne convient pas d'examiner les détails à la loupe. C'est à l'ensemble, aux grandes lignes, aux vastes horizons qu'il faut s'arrêter. L'idée générale et la méthode sont les mêmes que dans les deux volumes sur Mithra. M. F. Cumont a fait œuvre d'historien, c'est-à-dire qu'il s'est renfermé de propos délibéré dans la période qu'il avait choisie, dans le cadre géographique qu'il s'était fixé. Il ne s'est pas laissé entraîner à rechercher l'origine lointaine des cultes orientaux, qui ont tenu dans le paganisme romain de l'empire une place si considérable. Il a pris ces cultes tels qu'ils étaient à l'époque alexandrine; il en a décrit l'aspect extérieur et

1. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, E. Leroux, 1re éd., 1906; 2e éd., 1909.

montré le sens profond ; il a expliqué comment ils avaient d'une part attiré la foule par leurs cérémonies étranges, d'autre part séduit certaines âmes inquiètes par leurs tendances panthéistes et mystiques ; il a mis en lumière l'action qu'ont exercée, avant le christianisme, les cultes païens de l'Orient sur le sentiment religieux des peuples d'Occident. De toutes les idées exposées par l'auteur, de toutes les conclusions qu'il formule, il n'en est aucune qui ne soit justifiée par des documents qui datent de l'époque étudiée.

Cette méthode, purement inductive et strictement historique, nous nous sommes efforcés et nous nous efforcerons de l'appliquer dans l'étude que nous avons entreprise sur les cultes païens dans l'empire romain[1]. La vie religieuse du monde romain nous est révélée, jusque dans les plus modestes cités provinciales, par des documents archéologiques et épigraphiques, dont le nombre s'accroît sans cesse. Les études de détail s'accumulent sur les sanctuaires, sur les divinités, sur les cultes, sur les rites. Nous avons pensé qu'il était possible et utile de condenser, dans un travail d'ensemble, le résultat de toutes ces études. Nous avons, tout d'abord, limité notre tâche aux provinces latines de l'empire. Dans ces provinces, nous avons distingué quatre classes principales de cultes païens : les cultes officiels, cultes de Rome, de la divinité impériale, de la Triade Capitoline : de Jupiter Optimus Maximus ; — les cultes romains et gréco-romains, représentants du paganisme classique ; — les cultes orientaux, apportés soit par la conquête romaine soit par les relations commerciales de plus en plus fréquentes et actives entre l'Orient méditerranéen et l'Occident ; enfin les cultes locaux, qui se célébraient dans chaque province ou groupe de provinces voisines avant l'établissement de la domination romaine et qui ont survécu, plus ou moins modifiés, à l'antique indépendance, désormais perdue. Dans un premier volume, consacré aux cultes officiels et aux cultes romains et gréco-romains, nous avons étudié la répartition géographique des documents ; nous avons tenté de déterminer quel était le caractère de ces cultes, quelle avait été l'action du gouvernement impérial sur leur diffusion, pour quelles raisons ils étaient inégalement répartis. Ces recherches, purement historiques, ont paru, nous le savons, trop

1. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*. Première partie : Les provinces latines, t. I, Paris, E. Leroux, 1907.

modestes à certains apôtres de la méthode comparative; il est vrai qu'elles ne comportent guère d'hypothèses à grand fracas sur l'origine des cultes; elles se cantonnent dans un domaine mieux limité; mais dans ce domaine, nous avons conscience d'avoir fait tous nos efforts pour mettre en lumière, par une étude directe de très nombreux documents, des faits précis, concrets, vraiment historiques.

II

Cette revue générale des œuvres les plus importantes consacrées depuis moins d'un quart de siècle à l'histoire des religions de la Grèce et de Rome nous a paru nécessaire, pour mettre, avec quelque précision, le lecteur au courant des idées essentielles qui ont inspiré ces œuvres, des méthodes qui ont été appliquées par leurs auteurs. Ce sont ces idées et ces méthodes qu'il nous reste maintenant à exposer, à mettre en lumière.

En ce qui concerne les tendances générales, deux écoles doivent être surtout distinguées, que nous appellerons l'une, l'école historique ; l'autre, l'école exégétique. A vrai dire, parmi ceux en qui nous voyons des historiens, il en est qui ne refusent pas d'expliquer les divers phénomènes religieux, mythes et rites ; et parmi ceux qui se livrent surtout à l'exégèse de ces mêmes phénomènes, il en est qui ne méconnaissent pas les conditions historiques des faits étudiés par eux. Il nous semble pourtant que notre double appellation n'est pas arbitraire ni inexacte, et qu'elle rend bien compte des deux points de vue, différents sans être forcément opposés, auxquels se sont placés de préférence les savants qui ont exploré le domaine des religions de la Grèce, de Rome et du monde romain.

La tendance historique se caractérise par deux idées principales : 1° Le souci de ne point séparer les phénomènes religieux du milieu géographique, ethnographique et social dans lequel ils se sont produits ; 2° la préoccupation constante de saisir les modifications qu'ils ont subies au cours des siècles, les influences multiples qui se sont exercées sur eux, l'évolution qui a été la résultante de ces modifications et de ces influences.

C'est une des règles les plus rigoureuses de l'histoire de replacer

dans le milieu physique et humain, qui leur a servi de cadre, les faits politiques, économiques et sociaux du passé. Les phénomènes religieux ne doivent pas échapper à cette règle. La légende ou l'ensemble de légendes plus ou moins surnaturelles, qui constitue le mythe d'une divinité, n'a la valeur d'un phénomène religieux, ne ressortit vraiment à l'histoire des religions que chez le peuple qui croyait en cette divinité, qui lui rendait un culte. Le mythe de Prométhée, par exemple, n'est un mythe, ne doit être étudié comme phénomène religieux, qu'en Grèce ; à d'autres époques et dans d'autres pays, il a pu inspirer de grandes œuvres littéraires, mais il n'appartient plus au domaine des faits religieux. Il en est des cérémonies du culte comme des mythes, des rites comme des légendes. L'acte de tuer un animal, de brûler certaines parties de son corps et de distribuer aux assistants le reste de sa chair, n'est pas par lui-même un acte religieux : il ne l'est que chez les peuples et aux époques où on lui a donné le sens et la valeur d'un rite; c'est donc chez ces peuples et à ces époques qu'il faut se placer, se cantonner, pour étudier le sacrifice. Les récits, qui constituent les mythes; les actes, les gestes, les mots, dont l'ensemble forme les divers rites d'un culte, empruntent leur sens religieux à la foi même des êtres humains à qui on racontait les uns, devant qui et pour qui on accomplissait les autres. Les historiens ne pensent pas qu'il soit possible de dissocier ces deux éléments constitutifs d'un fait religieux. C'est en Grèce et dans les pays de civilisation hellénique qu'ils recherchent les documents sur la mythologie grecque, sur le rituel grec ; ils ne veulent pas aller puiser, ailleurs qu'à Rome même et dans le Latium, les matériaux nécessaires pour reconstituer les plus anciens cultes romains. C'est là le point de vue auquel se sont placés et sont restés fidèles O. Gruppe, Wissowa, Farnell et F. Cumont; je me suis efforcé de suivre aussi scrupuleusement que possible l'exemple de ces maîtres.

Mais, par cela même que l'élément humain est indispensable pour déterminer la valeur religieuse d'un mythe ou d'un rite, les mythes et les rites évoluentcomme l'élément humain. Les phénomènes religieux n'échappent pas plus que les faits économiques, politiques et sociaux, à la loi d'évolution. La mythologie grecque n'a jamais formé un corps immuable de légendes et de récits ; suivant les époques, selon les auteurs, les mythes, dont elle se compose, ont été racontés en versions différentes. L'orphisme a

transformé le sens des mythes de Déméter et de Dionysos; il a introduit dans l'un et dans l'autre culte des éléments nouveaux, mystiques et eschatologiques. L'influence des religions orientales, pendant la période alexandrine, n'a pas été sans action sur la religion hellénique. Les progrès de la philosophie, surtout des écoles post-socratiques, ont inspiré à beaucoup de Grecs un scepticisme ironique à l'égard des légendes auxquelles croyaient les contemporains d'Eschyle et de Sophocle. Par conséquent, à s'en tenir même aux siècles les mieux connus de l'histoire grecque, il est incontestable que les idées religieuses ont évolué, que le caractère de certains cultes s'est modifié. Cette évolution, ces modifications ne sont pas moins sensibles ni moins importantes dans les religions du monde romain.

Les strates successives, qui se sont superposées au plus ancien fond des rites purement romains ou latins, se distinguent nettement : l'Étrurie, la Grèce, l'Orient ont contribué à la genèse de la religion romaine, telle qu'elle existait à la fin de la République et sous l'empire.

Ces transformations des religions de la Grèce et de Rome ont à juste titre paru capitales à O. Gruppe et à G. Wissowa. Ce sont elles qui leur ont fourni les divisions principales de leurs puissantes synthèses.

La même idée d'évolution a inspiré miss Harrisson, dans l'esquisse qu'elle a tracée du développement suivi par le rituel hellénique. Des rites chtoniens, seuls pratiqués à l'origine, les uns se sont transformés en rites olympiens, d'autres ont été pénétrés par le mysticisme et le spiritualisme orphiques, d'autres enfin sont demeurés sous leur forme antique comme des survivances d'un âge disparu.

Replacer les faits religieux dans le milieu et à l'époque où ils ont existé ; s'efforcer de déterminer l'influence que le milieu a exercée sur eux, l'évolution qu'ils ont subie à travers les siècles : telle est la tâche à laquelle se consacrent avant tout les érudits de l'école historique. Est-ce à dire que cette conception de leur œuvre les détourne forcément de toute tentative d'exégèse, de toute recherche d'explication ? Nullement. Mais ici encore, c'est de l'histoire qu'ils s'inspirent avant tout. Ce qu'ils désirent savoir, ce qu'ils se préoccupent de retrouver, ce n'est pas ce que tel mythe ou tel rite pourrait signifier en soi, mais ce qu'il signifiait aux yeux des Grecs

ou des Romains. Il est indifférent à l'historien de la religion grecque de déterminer ce que le mythe de Prométhée ou le rite du sparagmos pourrait signifier chez des populations organisées et vivant comme les Aruntas de l'Australie ou telle tribu indienne de la Colombie britannique : ce qui lui importe, c'est de savoir comment l'un et l'autre étaient interprétés et compris par les Grecs qui vivaient en Grèce à l'époque où l'histoire et la civilisation de ce pays nous sont connus. Il ne faut pas croire en effet que les Grecs et les Romains aient eu dans leur mythologie et leur rituel une foi aveugle, inintelligente ; en Grèce et à Rome, on a essayé de découvrir le sens plus ou moins obscur des légendes divines, de comprendre la raison et le but des rites du culte. Parfois sans doute les explications sont insuffisantes ou inacceptables ; mais en général ce sont les écrivains anciens qui nous apprennent quelle force naturelle, quel phénomène physique, quelle qualité morale personnifiait telle ou telle divinité ? Les savants d'aujourd'hui ont-ils profondément modifié l'interprétation donnée en Grèce ou à Rome de Zeus-Jupiter, de Poseidon-Neptune, d'Apollon, de Déméter-Cérès, d'Hadès-Pluton, etc. ? Les anciens n'avaient-ils pas observé et expliqué, avant les érudits modernes, la distinction entre les sacrifices, où les fidèles ont part aux chairs de la victime, et ceux où la victime tout entière est abandonnée à la divinité ? L'historien des religions de la Grèce et de Rome se donne pour tâche de recueillir tous les renseignements que les documents antiques peuvent contenir sur le sens et l'interprétation des mythes et des rites. Ces renseignements sont beaucoup plus abondants, et souvent même plus précis qu'on ne se l'imagine. Une épithète, un attribut des images divines, un détail d'un bas-relief ou d'une peinture de vase, un vers d'un poète dramatique suffisent quelquefois à éclairer d'une vive lumière le problème étudié. Presque tous les philosophes de l'antiquité, depuis les écoles présocratiques jusqu'à Julien et aux néo-platoniciens, ont tenté d'expliquer, partiellement ou systématiquement, la mythologie et la religion classiques.

Les œuvres de Plutarque, de Pausanias, d'Aulu-Gelle, de Macrobe fourmillent, sur les antiquités religieuses de la Grèce et de Rome, d'indications détaillées. En s'attaquant aux mythes et aux rites païens, qui leur paraissaient le plus grossiers, les Pères de l'Église chrétienne n'ont pas dédaigné de rapporter le sens attribué aux uns et aux autres. On peut connaître, dans la plupart

des cas, ce que les Grecs et les Romains pensaient de leurs dieux et de leurs déesses, quelle idée ils se faisaient des cérémonies rituelles célébrées par eux ou pour eux. Ces opinions font partie intégrante des religions qu'ils professaient; souvent même elles donnent à ces religions leur vraie valeur. O. Gruppe, Farnell, Wissowa, F. Cumont se sont bien gardés de les négliger; P. Foucart et miss Harrisson en ont aussi tenu compte, dans une moindre mesure il est vrai.

Ce souci constant du document antique, s'il caractérise le point de vue de l'historien, limite aussi le champ de ses recherches. Quand il ne se trouve, chez les écrivains ou dans les œuvres d'art, aucune donnée qui nous permette de connaître le sens attribué à tel ou tel mythe, la raison d'être de tel ou tel rite, l'historien se résout à laisser jusqu'à nouvel ordre la question posée sans réponse. Il ne croit pas que son rôle consiste à trouver dès maintenant l'explication de toutes les légendes, la portée de toutes les cérémonies rituelles; en tout cas, cette explication et cette portée, il refuse nettement d'aller les chercher n'importe où, en Australie, en Amérique, chez les Bantous, les Malais ou les Polynésiens. Il aime mieux avouer son impuissance à résoudre tel ou tel problème qu'embarrasser le domaine qu'il étudie d'hypothèses fragiles.

C'est précisément cette réserve que ne peuvent admettre, parmi les savants qui s'occupent de l'histoire des religions, les adversaires de l'école historique. Ceux-là sont avant tout des exégètes. Non seulement ils ne se soucient pas d'étudier un mythe grec en Grèce, un rite romain à Rome, mais même on peut affirmer, sans exagération, qu'ils se plaisent à dépouiller les mythes et les rites de tous leurs éléments historiques. Ce qui, d'ailleurs, dans le domaine de la mythologie et de l'histoire des cultes, attire particulièrement leur attention, ce sont les légendes les plus irrationnelles, les rites les plus barbares ou les plus étranges. De telles légendes et de tels rites forment un contraste frappant avec la civilisation des siècles où survivaient les unes et les autres. Ce contraste même fournit un prétexte spécieux pour rejeter sans discussion, ou pour négliger complètement les explications proposées par les anciens. On veut déterminer, non pas ce que pensaient de ces légendes ceux qui les racontaient ou à qui on les racontait, ce que pensaient de ces rites les prêtres qui les célébraient ou les fidèles devant qui et pour qui on les célébrait, mais ce que signifiaient en soi, dès leur origine,

légendes et rites. On s'évade ainsi des périodes historiques; on se libère d'un geste à l'égard des règles si nettes et si rigoureuses auxquelles est soumise toute recherche vraiment historique; la déduction et l'hypothèse voient s'ouvrir devant elles un vaste champ où elles peuvent évoluer sans obstacles et sans limite.

Les exemples les plus typiques de cette exégèse sont fournis par les études de M. S. Reinach sur les mythes des héros souffrants, Orphée, Actéon, Hippolyte, Prométhée, Phaéton. Il n'est point douteux que pour les Grecs ces mythes étaient bien des mythes, c'est-à-dire des récits légendaires concernant des êtres divins ou héroïques; les Grecs donnaient à ces récits un sens plus ou moins clair, ils les interprétaient conformément à leur mentalité, à leur conception générale des faits mythologiques ou religieux. Aux yeux de M. S. Reinach, les mythes, et particulièrement les mythes des héros souffrants, ont été imaginés à une époque relativement récente, pour expliquer des rites; on a donc le droit de conclure du mythe à un rite donné, même quand aucun document historique n'atteste l'existence du rite. Du mythe d'Actéon, on conclut au sacrifice périodique d'un cerf; du mythe d'Hippolyte, au sacrifice périodique d'un cheval. Et désormais ce n'est plus le mythe, c'est le rite, le plus souvent purement hypothétique, que l'on cherche à expliquer. On ne sait ni à quelle époque, ni par quelles populations un tel rite a été pratiqué, s'il l'a jamais été; n'importe, on l'interprète après avoir posé en principe que les plus anciens habitants de la Grèce ont dû traverser des âges analogues à ceux que traversent aujourd'hui certaines populations d'Océanie, d'Amérique ou d'Afrique.

Si M. S. Reinach est le savant qui a donné le plus nettement à cette tendance sa forme systématique, c'est M. Frazer qui en a fait, dans son *Golden Bough*[1], l'application la plus étendue et la plus significative. Ce grand ouvrage, si précieux à tant d'égards, a été écrit pour expliquer certains rites du culte de Diane à Nemi. Ces rites n'avaient point d'équivalent dans l'antiquité classique, écrit M. Frazer, et ne peuvent être expliqués par elle. Il faut aller chercher une explication plus loin. De là ces énumérations de coutumes et de rites, observés dans tous les pays du monde, chez

1. J. G. Frazer, *The Golden Bough*, 2e éd., 3 vol. in-8, Londres, 1900; tr. franç. : *Le Rameau d'or*, par R. Stiébel et J. Toutain, tomes I et II, Paris 1903-1908 (en cours de publication).

toutes les populations du globe, depuis l'Écosse jusqu'à la Polynésie, depuis les plateaux des Guyanes jusqu'à la Sibérie, depuis l'Afrique australe jusqu'aux terres polaires habitées par les Esquimaux. Il n'est plus ici accordé la moindre importance au milieu physique et humain ; abstraction est faite, pour trouver l'explication cherchée, de toute considération de pays, de race, d'époque.

Dans une moindre mesure, les exégèses de M. Paul Foucart s'inspirent du même esprit. Il y a, dans le culte éleusinien et dans certains cultes rendus en Attique à Dionysos, des détails rituels qui ne sont pas expliqués par ce que l'on sait de la religion grecque en général ou de la religion athénienne en particulier. M. P. Foucart ne veut pas se résigner à laisser ces détails inexpliqués. Comme MM. S. Reinach et Frazer, il va en chercher l'explication hors de la Grèce. Sans doute, il a moins d'audace ou plus de scrupule ; il se laisse entraîner moins loin ; il essaie même de justifier par des raisons historiques cette soif d'exégèse, en affirmant que l'Égypte, où il prétend trouver l'explication désirée, a exercé la plus grande influence sur la religion grecque. Mais cette affirmation n'est rien moins que démontrée pour les faits précis dont il s'agit. Au fond le point de vue est le même que chez MM. S. Reinach et Frazer : M. P. Foucart se croit autorisé à chercher ailleurs qu'en Grèce et chez les Grecs l'explication de faits religieux observés dans ce pays et chez ce peuple, faits dont aucun document ancien n'atteste avec certitude l'origine étrangère.

A première vue, les tendances de l'école exégétique ne laissent pas d'exercer quelque séduction. L'esprit humain est disposé à accueillir avec faveur les efforts tentés pour étendre en tout domaine le champ de ses connaissances. Il ne s'effraie point des hypothèses, même les plus hardies, même les plus fragiles. Souvent le rôle de l'hypothèse dans les recherches scientifiques a été mis en lumière. Nous n'y contredisons point : mais encore faut-il que l'hypothèse reste hypothèse, et qu'on ne prétende point nous imposer comme résultat acquis, comme vérité démontrée, ce qui n'est qu'affirmation hypothétique. Or, telles paraissent bien être les prétentions de l'école exégétique. M. S. Reinach n'a-t-il point écrit que, ne pas admettre son point de vue et ne point accepter le principe même de ses exégèses, « c'est tourner le dos à l'évidence, je dirais presque à la probité scientifique »? Plus récemment, un

autre exégète n'a-t-il point proclamé la faillite de la méthode historique, et proposé comme méthode bien plus féconde les procédés de recherches par lesquels l'école exégétique veut expliquer les mythes et les rites de l'antiquité classique?

III

Aux deux points de vue, aux deux tendances que nous avons essayé de distinguer et de définir, correspondent en effet deux méthodes différentes.

Ce n'est point une méthode spéciale que les vrais historiens des religions de la Grèce et de Rome appliquent à l'étude des mythes et des rites. C'est la méthode historique, telle qu'elle a été enseignée surtout par Fustel de Coulanges et ses disciples. S'agit-il d'étudier un mythe? Ils recueillent d'abord, en les classant dans la mesure du possible par lieux de provenance et par dates plus ou moins précises, les documents qui permettent de reconstituer le mythe, textes littéraires ou épigraphiques et monuments figurés; ils recherchent aussi, chez les écrivains grecs et romains, les interprétations qui ont été données par eux soit du mythe dans sa teneur générale, soit des épisodes et des détails qui le composent; ils notent les différences qui peuvent exister entre les versions diverses qui nous ont été transmises; ils observent si ces différences ne répondent point à des différences de provenance géographique ou de date; puis, quand tous les documents ont été soumis à une analyse consciencieuse, à une critique aussi serrée que possible, ils tentent d'en dégager les faits généraux et les conclusions. Lorsque les documents s'y prêtent, ils ne s'interdisent pas d'étudier l'origine du mythe, ni, le cas échéant, d'en comparer la forme grecque avec d'autres formes retrouvées chez d'autres peuples; mais ce n'est pas *a priori* ni arbitrairement qu'ils abordent ces recherches, c'est à la suite des anciens eux-mêmes ou encore lorsque des détails précis mettent en lumière l'analogie de deux légendes appartenant à des mythologies différentes. Quand il s'agit d'un rite, c'est encore la même méthode de travail qu'ils appliquent. Par l'analyse des documents, ils recueillent des faits, des données concrètes; de ces faits, de ces données, ils tirent des conclusions. Ils ne suppléent

pas à l'absence de documents localisés et datés par des emprunts arbitraires à d'autres pays, à d'autres formes de civilisation, à d'autres époques. Les vastes synthèses d'O. Gruppe et de Wissowa ont été construites d'après cette méthode ; l'histoire de la religion grecque a été fondée par l'un sur un dénombrement méthodique des cultes les plus importants et sur un examen analytique des principaux cycles de mythes ; l'histoire de la religion et du rituel de Rome a pour base solide, chez l'autre, l'étude directe des seuls documents antiques. La même méthode, rigoureusement appliquée, donne une incomparable valeur au grand ouvrage de M. F. Cumont sur Mithra et la religion mithriaque. La synthèse y est puissante et solide, parce que l'analyse des documents y est d'une rigueur et d'une précision irréprochables. Dans les œuvres, où seule la méthode historique a été appliquée, les conclusions n'ont peut-être pas l'ampleur philosophique à laquelle visent maints exégètes ; mais elles sont aussi précises et aussi certaines que le permettent le nombre et la qualité des documents aujourd'hui connus.

La méthode comparative, dont la faveur est aujourd'hui incontestable, use d'autres procédés et suit d'autres voies que la méthode historique. Elle peut être limitée assez étroitement comme chez MM. Paul et Georges Foucart; elle peut être très étendue comme chez MM. Frazer et S. Reinach. Mais dans l'un et l'autre cas, elle fait appel à d'autres éléments que les documents eux-mêmes ; elle s'appuie sur des idées non démontrées, sur des postulats. Le postulat, auquel a recours M. Paul Foucart, est le suivant : les Grecs ayant été en rapports directs avec l'Égypte au moins depuis le XVIe siècle avant notre ère, et d'autre part des ressemblances existant entre le culte égyptien d'Isis et celui de Déméter, le culte éleusinien a été, à l'origine, importé en Grèce par les Égyptiens ; par conséquent, il faudra chercher dans le culte égyptien d'Isis l'explication de certaines parties du culte éleusinien, dont l'antiquité grecque ne nous fournit pas le sens. Tout n'est pas inexact ni arbitraire dans les prémisses de M. Foucart. Il est aujourd'hui établi par des documents : 1° que la Grèce préhistorique a été en relations directes avec l'Égypte des Pharaons ; 2° qu'il y a des analogies entre la religion éleusinienne et le culte d'Isis. Mais ce qui n'est pas du tout prouvé, ce qui est une idée *a priori*, ce qui constitue le postulat et ce qui affaiblit la méthode, c'est l'affirmation que tout détail du culte éleusinien, non expliqué par l'antiquité grecque, est *for-*

cément, certainement d'origine égyptienne et doit être expliqué par le culte égyptien d'Isis. Cette même méthode, appliquée à l'étude du culte de Dionysos en Attique, appelle la même réserve. Pour affirmer que certains rites de ce culte ont été empruntés directement au culte égyptien d'Osiris, il faut d'autres arguments que des ressemblances, surtout quand ces ressemblances ont échappé aux Grecs eux-mêmes.

Dans son livre sur *La Méthode comparative dans l'histoire des religions*[1], M. Georges Foucart s'est efforcé d'écarter la plupart des objections que soulève l'emploi de cette méthode. Il donne, sans hésitation, la primauté à l'étude historique des religions replacées dans leur milieu ; mais il ne croit pas que l'histoire des religions puisse et doive s'en tenir là. Par la comparaison des croyances et des rites appartenant à des religions différentes, il pense qu'on peut réussir à dégager les règles constantes du développement religieux. Cette opinion lui est inspirée par sa théorie sur l'origine et la genèse du fait religieux. Deux facteurs, affirme-t-il, y ont concouru. « L'un est d'ordre psychologique. C'est l'homme lui-même, ses sensations, ses instincts, ses besoins, son imagination, son raisonnement, ses manières de sentir et d'interpréter la nature qui l'enveloppe... L'autre, c'est le milieu ambiant dans lequel l'homme est plongé... c'est l'histoire et la géographie, entendues dans le sens le plus large. De là, selon les temps et les lieux, des variétés infinies dans les formes que les religions ont revêtues ; mais sous ces apparences changeantes se cache une série de manifestations de l'esprit humain qui sont identiques, obéissent à des lois constantes et tendent à la même direction. » Un peu plus loin, M. G. Foucart affirme que l'élément psychologique « imprime à l'histoire des religions une marche uniforme sous des apparences variées ». Telle est l'idée initiale, la conception fondamentale sur laquelle repose la méthode comparative exposée par M. G. Foucart. Que M. Foucart choisisse ensuite, comme religion type, la religion égyptienne plutôt que telle autre, peu importe. L'essentiel est que sa méthode ne demeure pas exclusivement historique ; elle dépasse les limites de l'histoire, quand l'auteur pose en principe que, dans le domaine de l'histoire des religions, on rencontre une série de manifestations de l'esprit humain, *qui sont identiques, obéissent à des lois cons-*

1. G Foucart, *La méthode comparative dans l'histoire des religions*, Paris, 1909.

tantes et tendent vers la même direction. C'est là une hypothèse psychologique, ce n'est point un fait historique.

Cette même hypothèse se retrouve à la base de la méthode anthropologique, appliquée par MM. Frazer, S. Reinach et leurs disciples. « Des recherches récentes sur l'histoire primitive de l'humanité, écrit Frazer, ont révélé que, malgré des différences superficielles, l'esprit humain a élaboré partout de la même façon sa première et grossière philosophie de la vie. » Voilà pour Frazer comme pour S. Reinach, l'idée qui inspire leurs rapprochements, leurs comparaisons et leurs conclusions. Les ancêtres des Grecs et ceux des Romains, dont historiquement nous ne savons rien, ces deux savants se les représentent sous des traits analogues à ceux des tribus sauvages de l'Afrique et de l'Australie actuelles. Ils leur prêtent la même mentalité, les mêmes superstitions, la même organisation sociale. C'est par cette mentalité, par ces superstitions, par cette organisation, affirmées ou supposées telles *a priori*, qu'ils interprètent les mythes et les rites de l'antiquité classique non expliqués par cette antiquité même.

Restreinte à la religion de l'Égypte pharaonique, ou bien étendue à toutes les religions aujourd'hui connues ainsi qu'au folklore, la méthode comparative a été depuis un quart de siècle appliquée par de nombreux savants à maints problèmes de mythologie ou d'histoire des religions. Les solutions, auxquelles elle prétend être arrivée, ont séduit beaucoup d'esprits. La thèse, d'après laquelle il y aurait dans la plupart des cultes grecs et romains des survivances évidentes de *tabous* et de *totems*, a rallié de nombreux suffrages, en même temps qu'elle soulevait d'ardentes contradictions. En dépit des affirmations grandiloquentes de certains néophytes inexpérimentés, la méthode historique a le grand avantage de procéder sûrement ; si son horizon est moins vaste, elle permet d'en scruter jusqu'au moindre détail ; au bon grain qu'elle récolte, elle ne mêle point l'ivraie des hypothèses fantaisistes et fragiles.

J. Toutain.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

DEUX ÉTUDES D'HISTOIRE COLONIALE

Si les tentatives faites au XVIIe siècle pour fonder un empire français dans l'Inde ont attiré l'attention des historiens, la grandeur même des événements qui ont immortalisé le nom de Dupleix a contribué à maintenir dans l'ombre toute la période des origines qui ne présentait ni faits frappants, ni résultats considérables, et semblait d'importance médiocre. C'est d'ailleurs par une faute de jugement que l'on néglige les origines des grandes entreprises : on y trouve, en effet, l'explication des succès ou des revers, dont les péripéties dramatiques nous sont familières, mais dont, sur la foi d'écrivains mal informés, nous ne pénétrons que rarement le ressort intime. Ainsi, par exemple, s'est créée la légende de Dupleix, qui est assez grand, tel qu'il est, sans qu'on lui prête des vues ou des motifs d'action qu'il n'a pas connus.

M. Kaeppelin, dans un ouvrage récent[1], a voulu remonter jusqu'à la fondation des comptoirs français dans l'Inde, rechercher quelles conceptions y présidèrent, quels rapports s'ébauchèrent entre les indigènes et les nouveaux venus, quelles traditions s'établirent jusqu'à l'époque où fut fondée la grande Compagnie de 1719. Commencé, semble-t-il, comme une biographie de François Martin, ce travail s'est étendu jusqu'à devenir une très ample enquête sur la politique et le commerce de la France aux Indes depuis Colbert jusqu'à Law.

Il a nécessité des recherches très longues et très ardues aux Archives Nationales et surtout aux Archives des Colonies. A part de rares ouvrages, dont quelques-uns même ne sont que des publications documentaires, la partie de la bibliographie de M. Kaeppelin qui énumère les écrits de seconde main aurait pu être supprimée sans inconvénient, et son livre pourra, à l'avenir, tenir lieu, pour cette période, de toute une bibliographie.

1. Paul Kaeppelin, *Les origines de l'Inde française. — La Compagnie des Indes orientales et François Martin*, grand in-8, XV-673 pp., Paris, Challamel, 1908.

On peut le considérer, en effet, comme inspiré à peu près exclusivement par une documentation originale dont les *Mémoires* de F. Martin et la *Correspondance* de la Compagnie des Indes forment la partie la plus considérable. Les *Mémoires* de Martin ont guidé l'auteur depuis l'année 1665 jusqu'à la fin de 1706, pour la période de notre activité, avant 1672, et pour les temps de faiblesse et de ruine qui suivent cet effort trop bref. C'est un témoin très bien informé, d'humeur modérée et d'une bonne foi aussi certaine que possible. Contrôlés et corroborés par les pièces des Archives, les *Mémoires* ont permis à M. Kaeppelin de tracer un tableau minutieux et intéressant des débuts si humbles, si singulièrement chanceux de notre établissement au Carnate et au Bengale. Combien petite et misérable fut la naissance de ce Pondichéry qui a failli devenir la capitale politique du Dekkan et peut-être de l'Inde ! La connaissance de l'avenir qui était réservé à ce village de pêcheurs nous rend précieux et attrayants les détails où l'auteur se complaît. Il nous révèle par quelles négligences du pouvoir, par quelles erreurs d'administration l'œuvre de Colbert a périclité presque dès l'abord : mais il nous révèle aussi la valeur d'hommes comme Martin et comme ce directeur Baron, dont l'intelligence et l'activité n'ont été inférieures à celles d'aucun de ses successeurs les plus connus, auquel il n'a manqué que l'appui de la métropole pour réaliser une politique d'intervention entre les princes hindous, comparable à celle qui a fait la gloire de Dupleix. Martin lui-même, formé, semble-t-il, par Baron, a conduit au secours d'un rajah qui mendiait son alliance les forces dont il disposait, une cinquantaine d'hommes qui d'ailleurs firent merveille : tant il est vrai que, dans l'Inde livrée à la discorde, le plus pacifique des marchands se trouvait poussé à prendre parti dans les querelles politiques, ne fût-ce que pour assurer ses bénéfices commerciaux. Le grand intérêt du livre de M. Kaeppelin est d'avoir montré que, des le XVIIe siècle, des vues de domination territoriale, d'une sorte de protectorat ont été suggérées à Colbert. Les embarras d'une politique européenne déréglée ont empêché le ministre de soutenir des hommes qu'il était capable de comprendre. C'est miracle même que Martin ait pu se maintenir à Pondichéry, abandonné comme il le fut, laissé sans secours pendant des années entières. Son nom était déjà inséparable du souvenir de nos gloires indiennes : on peut dire désormais de lui, avec beaucoup plus de raison que de Dumas, qu'il a été le précurseur de Dupleix.

P. Cultru.

***

Les historiens qui se sont attachés jusqu'ici à l'histoire coloniale ont eu en vue principalement l'histoire des découvertes, des événements militaires et diplomatiques, parfois les problèmes économiques. Rarement, sauf pour les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, on s'est préoccupé de décrire les sociétés nouvelles que le vieux monde essaima au delà des mers dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle. M. Pierre de Vaissière

qui s'est déjà attaqué à des chapitres d'histoire sociale, vient de combler cette lacune en nous donnant le tableau de la société créole à Saint-Domingue au XVIIIe siècle[1].

Une pareille étude exige une documentation très étendue et très minutieuse. M de Vaissière a trouvé dans les archives des Colonies et dans la collection Moreau de Saint-Merry des éléments d'appréciation, qu'il a complétés par des récits de voyages et quelques papiers de famille. Il signale l'absence très regrettable d'archives judiciaires complètes qui auraient permis de critiquer de façon sûre et précise les assertions contradictoires des voyageurs sur les mœurs, principalement sur la manière dont on traitait les esclaves. M. de Vaissière s'est efforcé d'y suppléer avec les éléments qu'il avait sous la main ; sa documentation représente un dépouillement considérable qui, dans l'état actuel des sources, ne laisse rien à désirer, et dont il a tiré un livre agréable, et, ce qui vaut mieux, intéressant.

Le premier chapitre est consacré aux origines de la colonisation à Saint-Domingue jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. L'auteur y montre de quelle façon aux premiers colons, boucaniers et flibustiers, s'est jointe peu à peu une population sédentaire de planteurs, qui entreprit la mise en valeur de l'île, mais qui se montrait singulièrement difficile à conduire. L'Église, ni la magistrature ne furent capables de fournir un cadre solide à cette société en formation. Au contraire, — et le développement de cette idée est l'objet du second chapitre, — les officiers nobles qui quittent le service pour devenir planteurs, ou qui mènent de front l'accomplissement de leurs devoirs et le souci de leurs affaires, constituent un élément d'ordre et de discipline tout à fait remarquable, M. de Vaissière les compare aux gentilshommes campagnards leurs ancêtres, dont il a étudié la vie dans un précédent volume[2], et qui constituait avant les progrès de l'autocratie monarchique, la principale armature de la société rurale de l'ancienne France. Il nous les montre, joignant à leurs fonctions militaires de commandants des troupes et de commandants de milice, des fonctions administratives, judiciaires, financières même, et réalisant ainsi par la force des choses, une administration aristocratique, bénévole et paternelle, tout à fait appropriée à l'état primitif de la société dominicaine. Cette autorité naissante, qui avait son origine dans les mœurs plus que dans les lois, fut constamment battue en brèche par les administrateurs coloniaux qui poursuivaient en Amérique l'œuvre de centralisation et de nivellement que leurs pareils accomplissaient en France depuis Richelieu. Le livre se termine par deux longs et intéressants chapitres sur les noirs, leur condition matérielle et morale, et sur la vie et les mœurs créoles.

La thèse de M. de Vaissière est intéressante et le problème qu'elle soulève

1. Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue (1629-1789). La Société et la vie créoles sous l'ancien régime*, Paris, Perrin, 1909, in-8, VIII-386 pp. (13 gravures, 1 carte, deux appendices).

2. Pierre de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Paris, Perrin, 1903, in-8.

n'a rien perdu de son actualité : il s'agit en somme de savoir si l'administration à l'européenne convient à des sociétés en formation comme celle des colonies, ou si un régime militaire, plus concret, plus expéditif et plus souple, ne donne pas de meilleurs résultats. Pour Saint-Domingue au XVIIIe siècle, semble-t-il, ce qui manquait le plus c'est ce que l'on pourrait appeler la discipline sociale. Les rapports entre les hommes y étaient caractérisés par un individualisme exagéré jusqu'à l'anarchie Or, une administration bureaucratique et impersonnelle, fondée sur l'obéissance à des lois et à des décrets et n'exécutant ses décisions que par des moyens longs et indirects, n'avait aucune prise sur de pareils éléments. Au contraire, l'action personnelle, l'ascendant, l'autorité unique et perpétuellement présente des officiers grands propriétaires étaient beaucoup plus concrètes et beaucoup plus efficaces.

Mais une pareille conception était bien éloignée de l'esprit des fonctionnaires coloniaux. Pour ceux-ci, lorsque les officiers sortaient du cadre étroit de leurs attributions, ils commettaient des abus de pouvoir. M. de Vaissière l'indique, mais peut-être eût-il été bon de rappeler quelle était l'organisation administrative de Saint-Domingue pour faire mieux saisir en quoi la pratique différait de la théorie et comment de cette différence était née l'hostilité entre le « civil » et le « militaire ».

Une autre raison pour laquelle il ne se constitua pas à Saint Domingue de société régulière, c'est qu'à partir du milieu du siècle les grands propriétaires cessent d'habiter l'île. L'absentéisme, ici comme en France, priva les populations de leurs chefs et de leurs appuis naturels. Ceux même qui vivent au milieu de leurs plantations affectent de ne considérer leur séjour à Saint-Domingue que comme une chose provisoire. Ils se hâtent d'amasser de l'argent pour aller, une fois fortune faite, s'établir en France et s'anoblir. La colonie se trouve donc perpétuellement dans l'état social d'un pays de mines d'or qu'on exploite par tous les moyens mais auquel on ne s'attache pas. Cela se manifeste, par exemple, dans la négligence avec laquelle on construit sa maison, dans le manque de confortable, dans le dédain de la sociabilité. Tous les détails qui ornent la vie on les néglige, on se réserve d'y penser seulement après le retour en France.

Cette inconsistance de la société blanche explique qu'elle ait été emportée si rapidement par l'insurrection des noirs. Cette insurrection a été provoquée par l'énorme supériorité numérique des esclaves et des gens de couleur, et par la barbarie, où, dans un but de lucre, les blancs laissèrent cette énorme population. Dès que la Révolution vint affaiblir les blancs par des divisions politiques, et encourager par des mesures maladroites la population noire, celle-ci emporta ce qui existait, mais elle fut incapable de prendre en mains le pouvoir et de s'en servir pour fonder un ordre de choses différent mais stable. Elle ne sut que détruire.

ALBERT GIRARD.

LE TRAITÉ DE FRANCFORT

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT.

M. Gaston May, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, s'est fait depuis longtemps connaître des juristes et des historiens par des travaux excellents sur le droit romain et son évolution. C'est à la fois en historien et en juriste qu'il a entrepris l'étude d'un corps de textes plus voisins de nous, et dont l'examen nous éclaire sur des événements d'une importance capitale [1].

Ces textes se groupent autour du traité de Francfort : celui-ci n'est que la pièce maîtresse d'un ensemble de conventions qui se complètent mutuellement. M. May explique à merveille comment ils sont nés de l'acte principal qui les domine, et comment leur variété et leur multiplicité étaient rendues nécessaires par cet acte même. « Le traité de Francfort n'a pas remis les choses en l'état où elles se trouvaient avant 1870 : il a créé des situations nouvelles. Il a enlevé à la France une partie de son territoire, et cette amputation a été grosse de conséquences de tout genre. Il a fallu, entre autres, déterminer les effets du changement de souveraineté sur la nationalité des habitants des territoires cédés, trancher la question du partage de la dette publique, régler l'indemnité due à la Compagnie des chemins de fer dont le réseau d'exploitation était amoindri par l'annexion, remanier les circonscriptions diocésaines coupées par le tracé de la frontière nouvelle, liquider dans le plus minutieux détail les situations multiples, publiques ou privées, atteintes par le démembrement territorial et, comme on l'a dit, opérer le partage de l'indivision séculaire qui avait uni la France aux provinces qu'elle venait de perdre. » Le paiement de l'indemnité de guerre soulevait d'autres questions : comment cette indemnité devait-elle être acquittée, en quelles valeurs, dans quels délais, sous quelles garanties? D'autres questions encore se posaient au sujet du rétablissement des relations normales entre les belligérants : que devenaient les contrats qui liaient, avant la guerre, la France et les États allemands : traités de commerce, de navigation, traité pour la protection de la propriété artistique et littéraire, pour l'extradition des criminels et l'exécution des jugements? Il y a là, comme on voit, ample matière pour l'étude juridique : le traité de Francfort et ses conventions annexes sont les lois internationales qui régissent depuis quarante ans les rapports de l'Allemagne et de la France.

M. May n'a pas apporté seulement à cette partie de sa tâche la précision analytique, le souci de la filiation logique des idées et des actes, il a voulu remonter aux principes dont le champ de bataille diplomatique a

1. Gaston May, *Le traité de Francfort, étude d'histoire diplomatique et de droit international*, XIX-339 pp., in-8°, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1909.

vu le choc. C'est ainsi qu'au sujet de l'annexion, il montre l'opposition entre la doctrine française de la consultation populaire, et la doctrine de la cession par accord entre États souverains, qui demeure, malgré quelques précédents presque uniquement français, partie intégrante d'un droit international resté, sous tant de rapports, celui de l'ancien régime. Ailleurs, il indiquera, pour nous faire mieux comprendre les stipulations relatives à l'option des habitants, les conditions qui déterminent la nationalité des personnes lorsque le territoire change de maîtres. Ou encore, étudiant les conditions de l'armistice, il recherchera dans quels cas une ville qui se rend à l'ennemi peut être considérée comme devant une rançon à son vainqueur.

Mais, tout en se gardant de négliger l'examen des principes juridiques que les négociateurs de 1871 ont invoqués ou repoussés, respectés ou violés, M. May ne leur attribue jamais une valeur absolue, en dehors du temps et de l'espace. Il n'oublie jamais qu'il s'agit avant tout de faits, liés étroitement à des circonstances données et dirigés par une politique peu embarrassée de scrupules théoriques. Sans entrer dans les mêmes incidents de l'histoire diplomatique, dans le récit des négociations et des correspondances au jour le jour, il établit clairement, sur chacun des points intéressants, quelles ont été les phases principales de la négociation, comment et pourquoi elles ont abouti à la solution finalement consentie. Le chapitre qui traite du régime de l'occupation et des relations du gouvernement français, par l'intermédiaire du comte de Saint-Vallier, avec le général de Manteuffel, commandant en chef des troupes allemandes cantonnées sur notre territoire jusqu'au paiement de l'indemnité de guerre, est peut-être le meilleur exemple de cette méthode, qui ne néglige aucun élément de fait, sans tomber dans le détail anecdotique, qui retient du droit la généralité des idées, de l'histoire le sentiment des réalités.

Une telle étude est vraiment nouvelle. Elle n'avait encore été entreprise, sous cette forme et dans cet esprit, ni en France, ni en Allemagne. Les ouvrages de Valfrey et de Sorel, auxquels M. May rend d'ailleurs pleine justice, ou ne traitent pas exactement le même sujet — c'est ce qu'il faut dire de l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* — ou reflètent trop visiblement les passions politiques de l'époque — c'est le défaut de l'*Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire*, écrite trois ans après la guerre, et au plus fort de la lutte des partis. M. May appartient à la génération qui arrivait à l'âge d'homme au moment où la guerre éclata, et peut évoquer, pour quelques-uns des événements qu'il étudie, des souvenirs personnels : mais il a su, par un très noble effort, que le recul des années rendait possible, s'élever à l'impartialité scientifique, sans oublier que son sujet n'était pas uniquement objet de science. Il a envisagé le traité de Francfort comme un fait, conforme, après tout, au droit international tel qu'il résulte des précédents : « Tant que la guerre sera considérée comme un état de droit entre deux pays, anormal, il est vrai, mais légitime, exceptionnel et pourtant régulier, prévu par le droit des gens, catalogué parmi les modes juridiques

de solution des conflits internationaux, il ne pourra être question de révoquer en doute la validité d'un traité qui la termine. Le vaincu, qui a souscrit aux clauses qu'on lui impose par la force, les a acceptées. Si dures que puissent être ces conditions, il les a voulues après délibération. Il a opté pour un mal en vue d'en éviter un pire. Il est sorti d'une situation qu'un droit encore a ses débuts estime légale, par un acte qui n'est pas moins légal. » Cette attitude, qui s'inspire de considérations d'ordre juridique, est la seule qui convienne à l'historien : elle n'exclut point les protestations légitimes de la conscience, mais elle rappelle que celle-ci a son domaine en dehors de celui de l'investigation méthodique qui ne s'attache qu'à la vérité objective, et qui ne porte point de jugement sur les faits qu'elle constate.

Ces faits eux-mêmes, mis en lumière sans parti pris d'éloge ou de blâme, ne sont-ils point assez éloquents ? Rien ne pourrait mieux que l'exposé simple et sobre de notre auteur, mettre en lumière la différence essentielle entre la conception française et la conception germanique du droit, entre les deux manières de tirer les conséquences d'un principe posé, entre les deux procédés de négociation sur des bases fixées par un accord préalable ? Qu'on lise, par exemple, les pages qui relatent comment fut discutée et réglée la question délicate de l'option. Les préliminaires (art. 5) réservaient en termes vagues « les intérêts des habitants ». Le traité (art. 2) accorde la faculté d'opter aux sujets français « originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire ». Il paraît donc établi que les personnes pour qui les formalités de l'option sont nécessaires doivent appartenir à l'Alsace-Lorraine à la fois par l'origine et le domicile. Mais aux conférences de Francfort, en juillet 1871, les négociateurs allemands soutiennent que l'origine suffit pour entraîner le changement de nationalité, et l'origine au sens le plus étendu du mot, c'est-à-dire la naissance sur le sol de l'Alsace-Lorraine. Puis, ils réclament comme sujets allemands les domiciliés non originaires, qui ne pourront conserver la nationalité française qu'en abandonnant leur domicile en territoire annexé avant la date du 1er octobre 1872. Les deux systèmes, fait remarquer M. May, celui de l'origine, et celui du domicile, s'excluent logiquement : mais le vainqueur les adopte et les fait triompher tour à tour, selon l'intérêt du moment. — Ailleurs, on verra la diplomatie allemande se laisser arracher, comme autant de concessiens inespérées, les conséquences indiscutables d'une promesse déjà donnée, et se les faire payer, bien entendu, par des concessions réelles du côté de la France. M. May se plaint parfois que nos représentants n'aient pas su mieux profiter de l'avantage que devaient leur donner la logique et la bonne foi. Mais il semble qu'on entende, au travers de tous ces débats diplomatiques, le mot de Bismarck au maire de Versailles, qui se plaignait d'une amende infligée à la ville : « Ne discutons pas sur les principes ; vous ne voulez pas que ce soit une amende, eh bien ! ce sera une contribution de guerre, une exaction si vous voulez. » A qui peut imposer le fait, qu'importe le mot dont on l'habille ? et qu'est pour lui l'idée, sinon un mot ou un prétexte ?

Cette réflexion, maint chapitre du livre la suggère. Mais elle n'est nulle part exprimée. L'auteur s'est gardé de conclure : il a voulu laisser à chacun le soin de le faire, en se bornant à lui soumettre un exposé lucide et des analyses exactes. Il n'ignore pas d'ailleurs que son travail ne peut donner que des résultats provisoires. Nous sommes déjà trop loin des événements pour que leur étude soit impossible, trop près encore pour qu'elle soit définitive, comme elle pourra le devenir lorsque les archives publiques et privées auront livré leurs secrets. Nous saurons alors, peut-être, si c'est uniquement pour faire entrer ses troupes dans Paris que l'empereur allemand a consenti à laisser à la France Belfort et son territoire, ou si, comme le suggère M. Émile Bourgeois, cette concession a été le moyen de préparer, sans éveiller les défiances de l'Europe, l'enveloppement et la conquête déguisée du Luxembourg [1]. Nous aurons alors, sur le rôle de ceux qui ont pris part aux négociations des indications plus précises. Il ne faudrait pas s'attendre cependant à voir changer beaucoup l'ensemble des faits tel que nous le présente M. May. Sous une forme nette et élégante à force de sobriété, il nous a donné les résultats de longues et patientes recherches. Sa bibliographie, très complète et accompagnée, chapitre par chapitre, d'appréciations critiques, rendra aux travailleurs d'excellents services. Les archives de Meurthe-et-Moselle lui ont fourni sur la période de l'occupation des renseignements précieux, qui, avec les papiers publiés par la famille de M. Thiers et les mémoires du comte de Gontaut-Biron, permettent de connaître très complètement les faits et les hommes. M. May s'est un peu départi de la réserve où il s'est tenu à l'égard des personnes, en faveur de Manteuffel et de Saint-Vallier. Tout l'ouvrage est un guide très sûr, qu'on pourra consulter avec une entière sécurité, et qu'on lira avec l'intérêt qui s'attache à un sujet des plus émouvants, étudié avec la méthode et la conscience, traité avec la précision lumineuse et la haute impartialité d'un maître.

PAUL MANTOUX.

Devant la Société Historique de l'Université de Glasgow, M. Paton Ker, dans une causerie d'allure familière et peu systématique — comme on les aime en Angleterre, au sortir d'un banquet — a fait son procès à la philosophie de l'histoire, ou plutôt a constaté sa faillite [2]. Hegel a voulu construire une philosophie de l'histoire : mais les formules auxquelles il arrive « appartiennent au type le plus ancien des lieux communs historiques », soit qu'il pose le développement de la liberté

1. M. May, sans entrer dans la discussion de ce point obscur, étudie avec soin l'échange de territoires qui nous restitua Belfort et ses alentours, en nous enlevant un certain nombre de communes voisines du Luxembourg; il étudie aussi la négociation très curieuse qui eut pour résultat d'obliger la Compagnie de l'Est à renoncer à son bail d'exploitation des chemins de fer luxembourgeois.

2. William Paton Ker, *On the philosophy of history*, adresse à la Société historique de l'Université de Glasgow, 8 janvier 1909.

comme la loi suprême des sociétés, soit qu'il cherche a déterminer un ordre logique dans la succession des empires et de leurs formes de gouvernement. Et loin d'abolir les contingences de l'histoire, Hegel a accordé beaucoup d'attention aux grandes personnalités, à leur rôle individuel, et a employé son génie à les comprendre dans ce qu'elles ont d'irréductible aux lois générales. Le docteur Johnson méprisait l'histoire moralisante de son temps ; il n'y voyait circuler qu'un bien mince courant de pensée. Il eût voulu qu'une philosophie de l'histoire vînt remplacer la rhétorique anti-mentale qui en tenait lieu : qu'a-t-il fait cependant lui-même, sinon de la narration à la manière d'Hérodote ? M. Paton Ker compare son *Voyage aux îles occidentales de l'Écosse* à la description de l'Égypte, au livre II des *Histoires*. Un homme de talent, a plus forte raison de génie, touche-t-il à la matière de l'histoire ? Il devient aussitôt historien, et se méfie des spéculations qui ne seraient « qu'une manière de trancher les difficultés faite pour les amateurs » ; il irait volontiers jusqu'a dire que « ce qui est bon dans la philosophie de l'histoire, est de l'histoire : ce qui n'en est pas est superflu ». M. Paton Ker déclare qu'il est presque de cet avis : il croit que les *raccourcis* historiques trompent ceux qui sortent du grand chemin pour les prendre. « Taine a déduit le génie anglais de la qualité de la viande de mouton en Angleterre : cela suffit pour que quelques personnes croient qu'il avait une philosophie de l'histoire. »

La véritable philosophie de l'histoire sortirait du rapprochement, de la synthèse des histoires spéciales. L'étude des faits politiques s'éclaire et se complète par l'étude du mouvement des idées, de la littérature et de l'art. Et ce rapprochement rend leur légitimité aux efforts pour discerner une logique profonde sous la multiplicité des événements : l'histoire devient avant tout le tableau du développement de l'esprit humain. La pensée abstraite et la généralisation retrouvent leurs droits, sans que la recherche de ce qu'il y a de plus particulier dans les faits perde sa raison d'être. — Paul Mantoux.

***

La *Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales*, fondée en 1909 par M. Jean Gautier, bibliothécaire de la Faculté de Droit de Paris, et éditée par la librairie Rivière, vient de se transformer. Grâce à une entente avec l'Institut international de Bibliographie sociale de Berlin, elle devient l'édition française de la *Bibliographie der Sozialwissenschaften* publiée par cet Institut (et qui constitue une partie des *Blätter für die gesamten Socialwissenschaften*). Des éditions multiples de la *Bibliographie* doivent assurer un public et des collaborateurs internationaux à cet utile instrument de travail. Le numéro de janvier, avec ses 92 pages sur deux colonnes, est très riche. La classification s'est améliorée ; mais elle prête encore à la critique, et elle ne distingue pas assez nettement la sociologie théorique et la sociologie appliquée.

***

Signalons une manifestation nouvelle de l'activité de nos Universités provinciales. — Tandis que, au Midi, les Universités de Grenoble, de Bordeaux, de Toulouse, essaiment en Italie et en Espagne et prolongent, par des Instituts, leur enseignement au delà des frontières, l'ancien comite lillois de rédaction des *Annales du Nord et de l'Est* vient de fonder, sous le titre de *Revue du Nord*, une publication indépendante, consacrée non seulement aux pays du Nord de la France, mais à la Belgique et à la Hollande. La *Revue du Nord* embrassera donc un ensemble de régions qui ont toujours entretenu des relations étroites, qui ont eu longtemps une vie commune; et elle se propose d'étudier leur vie sous tous ses aspects, conformément à la conception de l'histoire intégrale que nous pratiquons ici et qui est de plus en plus admise. Dirigée par M. de Saint-Léger, l'érudit historien du Nord de la France, qu'assiste un comité de rédaction, assurée déjà de collaborateurs nombreux en France, Belgique et Hollande, publiée par les éditeurs Tallandier et Leleu de Lille, Van Oest de Bruxelles, la nouvelle Revue débute dans de très bonnes conditions et aura, nous l'espérons, plus longue vie que les précédentes Revues du Nord. Elle sera trimestrielle. Elle contiendra des articles de fond, des notices et documents, une bibliographie critique et une chronique. D'après le premier numéro (février), la chronique nous semble devoir être particulièrement utile : elle assurera l'unité d'effort des travailleurs isolés et des sociétés savantes du Nord. — H. B.

***

Le premier fascicule des *Sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, rédigé par M. Hauser, était précieux : le second est excellent [1]; l'auteur y affirme une maîtrise plus pleine encore de son sujet et de sa riche matière. Documentation abondante ; plan commode ; introductions très réussies, ni trop sèches, ni trop prolixes : on aime à sentir dans tout ce livre la connaissance précise des événements, le commerce familier des hommes du grand siècle, celui de la Renaissance et de la Réforme.

Souhaitons la prompte apparition des deux derniers fascicules et, pour répondre au désir même de l'auteur, signalons simplement ici quelques titres d'ouvrages absents de son recueil. Peut-être — à lui d'en juger, — pourront-ils être encore signalés dans le prochain fascicule. Ils intéressent tous une même section, la seule que nous puissions examiner

1. *Manuels de Bibliographie historique*, III : *Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle (1494-1610)*, par Henri Hauser, Fasc. II, *François Ier et Henri II (1515-1559)*, Paris, Picard, 1909, XIII-201 pp. in-8.

d'un peu près : celle des sources flamandes-bourguignonnes pour les règnes de François Ier et de Henri II.

D'abord, à côté des mémoires espagnols d'un Carjaval et d'un Cerezeda, il aurait été bon sans doute de faire figurer les Mémoires assez vivants d'un Bourguignon du Comté : Féry de Guyon [1]. Ce personnage a fait toutes les guerres de Charles-Quint, de 1523 à 1555. Parti page à seize ans avec « le seigneur de l'Estoille » (Simon du Vernois, d'Arbois), il prit chemin à la suite de son maître « vers la cité de Besançon où s'estoit retiré du royaume de France le preux et vertueux chevalier Monsieur Charles, duc de Bourbon [2] ». De là, il passa en Italie et y guerroya longuement. Il raconte, avec assez de verve pittoresque, l'expédition de Provence, la bataille de Pavie, le sac de Rome, le siège de Naples. D'ailleurs, il a pris soin de résumer lui-même ses états de service : « J'ay esté, dit-il, neuf ans avec l'infanterie espaignolle en Italie, trois ans avec les chevau-légers, trois ans archier de corps de l'Empereur Charles, et après, homme d'armes sous la charge de M. de Bugnicourt. » Lors de la « guerre de Téroüane, l'on remit sus une armée » ; il en devint chef du guet ; « en l'emprinse de Saint-Quentin », il fut lieutenant de cent chevau-légers, puis maréchal de camp ; finalement, nommé gouverneur et capitaine de Bouchain, il mourut le jour même de sa prise de possession, en 1570. Ses *Mémoires*, une première fois publiés à Tournay en 1664, par son petit-fils, P. de Cambry [3], ont été réimprimés avec notes de L. Robaulx de Soumoy, à Bruxelles, en 1858 [4].

Dans la même section, M. Hauser aurait peut-être pu indiquer également les *Mémoires Historiques de la République Séquanaise* de Louis Gollut [5]. Professeur à l'Université de Dole, l'auteur, en dépit de son titre, n'a pas limité sa curiosité aux événements proprement comtois. Sur les ducs Valois de Bourgogne, sur Maximilien et sa fille Marguerite, sur Charles-Quint enfin, il donne d'abondants détails. Le livre XIVe et dernier de l'historien comtois est en particulier consacré à l'Empereur, à ses guerres contre la France et aux débuts de son fils Philippe. Compilation dénuée d'originalité, sans doute. Mais les indications sont assez nombreuses sur les Comtois servant l'Empereur ; divers chartriers avaient été ouverts à l'auteur, qui put, en plus, recueillir les confidences de certains vieux soldats de Charles-Quint : il y a donc à glaner dans ses verbeux récits. Un passage de la *Requeste au Roy* (Philippe II), qui figure à la

1. Voir sur lui, outre la notice citée plus loin de Robaulx de Soumoy, les indications très précises de Castan dans son mémoire sur *La conquête de Tunis en 1535* (Mém. Soc. Emulation Doubs, 1890, p. 302 sqq.).

2. Sur cet épisode de la vie de Bourbon, signaler encore n° 943 une lettre du connétable à Charles-Quint, p. p. Gachard, *Analectes Belgiques, série VI* (*Bull. Comm. R. Hist. belge*, 2e série, t. XI).

3. *Les Memoires non encor veues du sieur Féry de Guyon... par P. de Cambry*, Tournay, 1664. 152 pp. in-8, avec un portrait gravé de F. de G.

4. *Mémoires* de Féry de Guyon, avec un commentaire historique et une notice par A. P. L. de Robaulx de Soumoy, Bruxelles (Coll. Mém. relat. histoire belge), 1858, xxx-192 pp. in-8.

5. Première édition à Dole, Ant. Dominique, 1592, in-f°; réédition moderne avec notes par Ch. Duvernoy et Emm. Bousson de Mairet, Arbois, Javel, 1846, in-4.

page xx de l'édition de 1846, illustre avec précision ce que dit M. Hauser (*op. cit.*, p. 94), des « textes anti-français en langue française » des Bourguignons : il faut, suggère Gollut à son maître, subventionner les historiens franc-comtois « pour ce qu'ils hont la langue de ceux qui sont les plus hardis à escripre » contre le roi d'Espagne — entendez, les Français [1].

Enfin, signalons à propos de Granvelle une publication généralement peu connue. On conserve à Turin, à l'*Archivio di stato*, cent quatre-vingt-cinq lettres originales du Cardinal (alors évêque d'Arras) au duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Elles étaient inédites (sauf quinze, reproduites dans les *Papiers d'État*, de Weiss, d'après les minutes de Besançon) quand Ercole Ricotti s'avisa de les publier en tout ou en partie [2]. Ecrites de 1553 à 1559, ces missives ont trait notamment à la campagne de Picardie de 1554; à de premières tentatives de négociations avec la France, en mai-juin 1555, à Gravelines (pp. 39-41) — à la guerre d'Italie — à la tentative de Polwiller sur Bourg-en-Bresse (pp. 69-71) — aux préliminaires de l'entrevue de Marcoing, etc... La première de ces lettres offre, en outre, un réel intérêt pour l'histoire flamande; elle est un témoignage remarquablement net de l'hostilité et de la jalousie qui animaient, dès 1553, les nobles « de par-deça », contre les Espagnols, les Italiens et même les Comtois, ces « demi-estrangiers » [3].

Ces rapides indications éviteront peut-être à M. Hauser, le cas échéant, quelques recherches : ce serait un petit service, et qui nous laisserait toujours son obligé, nous et tous ses confrères en seizième siècle [4]. — Lucien Febvre.

1. Cf. également le curieux passage (l. I, ch. xxii, col. 56 de la nouvelle édition) où Gollut oppose aux Allemands — lui si hostile aux Français — un patriotisme linguistique « gaulois » tout à fait intransigeant.

2. *Lettere di Antonio Perrenot di Granuela, vescovo d'Arras e poi cardinale, al duca di Savoia Emmanuele-Filiberto*, pp. da Ercole Ricotti, Torino, 1880, xxiv-110 pp. in-8 (Extr. des *Miscell. di Storia Ital.*, série II, t. IV, XIX). — Cf. du même Ricotti une notice *Degli Scritti di Emm. Filiberto* (*Mem. d. R. Academia d.Scienze di Torino*, série II, t. XVII).

3. Ricotti ne reproduit pas, naturellement, les lettres déjà publiées par Weiss. Sa publication, d'autre part, est postérieure à l'apparition du t. I de la *Correspondance de Granvelle*, par Poullet et Piot (1877). — Corriger, p. 96 (n° 943) dom *Graffin* en dom *Grappin*. — Pour l'histoire des papiers Granvelle, citer Gachard, *Inventaire des papiers laissés par Granvelle à Madrid en 1586 et des archives trouvées au palais de G. à Besançon en 1607*, Bruxelles, 1862, in-8 (*C. R. Comm. Roy. hist. belge*, 3e série, t. IV, 1863, p. 7 sqq.). — Signaler la réimpression de l'article de Castan, *Granvelle et le Petit Empereur de Besançon*, dans *Mém. Soc. Emul. Doubs*, 1905, vol. IX, p. 95-180. — Des *Notes sur la généalogie des Perrenot de Granvelle*, de Marlet (*ibid.*, 1865, pp. 41-45), complètent son travail cité : *La vérite*, etc...

4. Quelques menues remarques, au courant de la lecture : dans la bibliographie du n° 949, p. 98, comprendre l'étude de F. van der Haeghen et R. van den Berghe sur *Nicaise Ladam* (*Bibliotheca belgica*, fasc. 172-179). — Le livre récent de Koperberg sur *Marguerite d'Autriche* (*Margarettra van Oostenrijk, Landvoogdes der Nederlanden, tot den vrede van Kamerijk, 1508*, Amsterdam, 1908, 472 pp. in-8). renferme d'importantes lettres de Gattinara. De ce personnage, Ch. Bornate, auteur de *Ricerche intorno alla vita di M. di Gattinara*, Novara, Miglio, 1899, a publié un *Mémoire sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne*, dans le *Bull. Comm. R. hist. belge*, t. 76, Bruxelles, 1907, in-8. — Puisqu'il citait le *Livre des Bourgeois*

***

Des cahiers de doléances, parus dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française publiée par les soins du Ministère de l'Instruction publique*, qu'il nous a été donné de parcourir, ceux du Cotentin nous paraissent avoir été le mieux édités [1].

L'introduction, placée en tête du tome I, révèle chez son auteur un sens critique très sûr et pourrait peut-être passer pour un modèle en son genre. Elle comprend quatre parties : — *a*) Historique de la rédaction des cahiers dans le bailliage de Cotentin ; — *b*) Recherche des cahiers subsistants; — *c*) Discussion des pièces retrouvées; — *d*) Ordre et méthode suivis dans la publication.

Le bailliage de Coutances avait sous sa discipline neuf ressorts qualifiés secondaires (c'étaient par ordre alphabétique : les bailliages d'Avranches, Carentan, Cérences, Mortain, Saint-Lô, Saint-Sauveur Lendelin séant à Périers, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Tinchebray et Valognes). Les deux volumes aujourd'hui publiés comprennent, outre les cahiers du bailliage principal de Coutances, ceux d'Avranches, Carentan, Cérences et Valognes. Un troisième volume nous donnera donc les cahiers des derniers bailliages secondaires et la table alphabétique générale indispensable. — André Fribourg.

***

M. Tuetey, dans sa publication récente, *Les papiers des Assemblées de la Révolution aux Archives nationales* [2], ne nous a pas donné une analyse minutieuse des dossiers contenus dans les 366 cartons renfermant les papiers des trois premières assemblées de la période révolutionnaire [3]; il se borne à fournir aux travailleurs les renseignements essentiels qui leur sont indispensables. L'inventaire proprement dit va

de Genève, p. p. Covelle (n° 986). M. H. aurait peut-être pu citer également, malgré ses défauts, la liste des étudiants de l'Académie : *Le livre du Recteur, catalogue des étudiants de l'Académie de Genève, 1559-1859*, Genève, Fick, 1860, in-8. — Ch. Borgeaud dans son beau travail : *L'Académie de Calvin à Genève*, Genève, 1900, in-f°, a bien déterminé le caractère de ce document : il reproduit en fac-simile, les signatures relatives au XVIe siècle. — Une vétille enfin : revoir la typographie du n° 832, p. 59, lignes 15-16 (*B. Ec., ch. : B.-S. P. H. F.*).

1. E. Bridrey, *Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires) pour les États généraux de 1789*, Impr. Nationale, 2 vol., 1907, 1908, 808, 806 pp. in-8.

2. Alexandre Tuetey, *Les papiers des Assemblées de la Révolution aux Archives nationales, Inventaire de la série C (Constituante, Législative, Convention)* (Publication de la Société de l'histoire de la Révolution française), Paris, Cornély, 1908, XVII-299 pp. in-8.

3. La série C comprend aujourd'hui 653 cartons contenant près de 180,000 pièces, et 520 registres ; elle embrasse la période qui va de 1787 à germinal an XII. L'inventaire de M. Tuetey ne dépasse donc pas la date de brumaire an IV.

jusqu'à la page 207 ; de la page 207 à la page 300, nous trouvons une table alphabétique des matières. On ne saurait trop insister sur l'importance d'œuvres analogues à celle-ci : prévenir les historiens de l'existence de documents sur tel ou tel personnage, sur tel ou tel événement, c'est les inviter en quelque sorte à étudier ce personnage ou cet événement. Nous serons donc probablement redevables en partie à M. Tuetey de bon nombre d'études que, sans lui, leurs auteurs n'eussent peut-être jamais songé à entreprendre. — André Fribourg.

***

Il existe déjà plusieurs annuaires consacrés à l'histoire politique et sociale de la France. A *L'Année politique* d'André Daniel, inaugurée en 1877 et disparue depuis 1905, est venu s'ajouter en 1900 *Le Vingtième siècle* de Wallier ; plus récemment ont commencé *La Vie politique dans les Deux-Mondes*, par un groupe de rédacteurs issus de l'École des Sciences politiques, et *L'Année politique et sociale* de l'abbé Fesch. Voici le premier volume d'une collection nouvelle[1] ; ce qui la distingue des autres, c'est l'esprit qui l'anime. Les trois auteurs sont socialistes : tous les trois suivent avec une sympathie particulière la politique du parti unifié, tous admirent M. Jaurès. Mais, grâce à une forte culture intellectuelle, ils font œuvre scientifique tout en défendant leurs idées. M. Félicien Challaye raconte « L'Année internationale » ; pacifiste convaincu, c'est sur les peuples qu'il compte pour imposer la paix aux gouvernements. Il blâme le développement de l'intervention française au Maroc, tout en reconnaissant que les maîtres de l'Algérie ne peuvent se désintéresser du pays placé à l'ouest. M. P.-G. La Chesnais résume « L'Année politique », c'est-à-dire la politique interieure : c'est une critique impitoyable du ministère Clémenceau qui, absorbé par la guerre contre le socialisme et l'antimilitarisme, lui paraît devenu le prisonnier de la réaction Mais l'auteur n'hésite pas à blâmer chez les socialistes leur mépris croissant pour la légalité. M. Albert Thomas s'est chargé de « L'Année ouvrière ». Il montre le développement du syndicalisme, c'est-à-dire de la Confédération générale du travail, se poursuivant avec succès de janvier à juin 1908, puis entravé par les sanglantes bagarres de Draveil, de Villeneuve-Saint-Georges, et par les luttes intestines entre les réformistes et les révolutionnaires. Lui-même penche vers le réformisme, tout en faisant des avances aux révolutionnaires pour amener une réconciliation Le livre est bien écrit, suggestif, et l'on doit souhaiter que le nouvel annuaire continue. Les auteurs feront bien d'ajouter aux volumes suivants une chronologie de quelques pages, donnant mois par mois les dates des événements les plus importants. — Georges Weill.

1. Challaye, La Chesnais et Thomas, *L'Année (1908)*, Paris, librairie de « Pages libres », 1909, 356 pp. in-12.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE RELIGIEUSE ET FOLKLORE.

Ernest Siecke, **Hermes der Mondgott** (*Myth. Bibl.*, B. II, H. 1), Leipzig, Hinrich, 1908, 98 pp. in-8. — Comment, demande M. E. Siecke, a-t-on pu voir dans Hermès un dieu du vent? Hermès, que les Grecs ont dénommé « le blanc », « le brillant », « le compagnon de la nuit noire », « l'œil de la nuit », « le messager des dieux », « celui qui apporte les rêves », « le dieu des voleurs », Hermès est un dieu lunaire. Mais, dira-t-on, la lune était, en grec, considerée comme un être féminin (σελήνη). Sans doute. Seulement, outre que beaucoup de divinités ont primitivement eu les deux genres, et ce fut precisement le cas pour la lune, les Grecs, qui connaissaient le dieu asiatique *Men*, possédaient aussi le mot ὁ μήν. Et l'auteur développe les motifs sur lesquels il appuie son opinion : on sacrifiait a Hermes, le jour de la nouvelle lune, un bélier, qui, dès la plus haute antiquité, fut un symbole lunaire... Cette qualité du dieu admise, tout s'explique sans difficulte : les épithètes dont on le qualifie, ses attributs : le caducée, le pétase, le manteau étoilé, et les aventures qui lui furent attribuées. Il y a dans cet exposé beaucoup d'idees justes, mais aussi des affirmations contestables. A propos de Mérope, p. 35, M. Siecke écrit : « Es zeigt sich wieder, *dass die einzelnen Sagen nur Trummer einer einzigen grossen Sage sind*, verschieden geformt u. je nach Bedürfnis den lokalen Verhaltnissen angepasst. » J'y verrais bien plus volontiers les morceaux de minerai, dont parlait M. Lessmann.

Quelquefois, une explication eût été intéressante. Le dieu lunaire a partout été considéré comme un maître ès arts : nous voudrions savoir pourquoi (p. 46). D'autre part, la raison pour laquelle les Primitifs firent de la lune un dieu phallique, est, a mon avis, aussi bizarre qu'insuffisante. Néanmoins, la thèse de M. E. Siecke me paraît vraisemblable dans son ensemble. Mais pourquoi la termine-t-il sur des détails au lieu de

résumer ses preuves dans la conclusion et de les y présenter en un irrésistible faisceau ? C'est là un regrettable défaut de composition. — Léon Pineau.

Dr Wolfgang Golther, **Religion und Mythus der Germanen**, Leipzig, Neuer Verlag Deutsche Zukunft, 1909, 115 pp. in-8. — Toute religion a son origine dans le sentiment de dépendance que l'homme éprouve en face des puissances suprasensibles. Ce sentiment s'est manifesté dans le *manisme*, ou culte des ancêtres, et dans *l'animisme*, ou culte des forces naturelles considérées comme autant d'êtres vivants. Lequel a précédé l'autre ? Furent-ils simultanés ? M. Golther penche pour l'antériorité du manisme. Ce qui est certain, c'est que, tout en se développant chacun de son côté, ils se sont de bonne heure confondus. Il n'est, pour ainsi dire, point de religion, où ils n'aient laissé de traces. L'intéressant serait par ces traces d'en déterminer les phases. C'est aussi la difficulté. La religion germanique ne fait point exception. Mais, que faut-il entendre par religion germanique ? D'abord, il importe de distinguer nettement les trois concepts de religion, de mythologie et de théologie. La religion est la somme des croyances relatives aux esprits et aux dieux, en même temps que des actes cultuels par lesquels le peuple les honore. La mythologie, ce sont les contes, récits et légendes, qui ont les êtres surnaturels pour héros et que l'imagination des poètes a pu contribuer à « trouver ». La théologie enfin est l'essai tenté par les prêtres et les savants, de condenser religion et mythologie en un tout destiné à expliquer le rôle des dieux dans l'univers. Si les Scandinaves, sous l'influence des chrétiens d'Irlande, ont, dès le xe siècle, essayé d'avoir une théologie, les autres peuples germaniques, plus tôt convertis au christianisme, n'y sont point parvenus. Chez ceux-ci, chez les Allemands, nous ne trouvons donc que la mythologie et la religion et seulement dans des documents fort peu nombreux, très incomplets. En réalité, c'est la tradition populaire, le folklore, qui en fournit la meilleure partie.

Très succinctement, sans détails inutiles, sans rapprochements avec d'autres peuples, sans même de conclusion, M. Golther, qui ne s'adresse évidemment qu'au grand public ou aux élèves des écoles, résume ce que l'on sait sur les dieux et les déesses des Germains, en général, et sur le culte qui leur était rendu. Leur cosmogonie fait même l'objet d'un court chapitre.

En fait, je n'ai relevé là rien de bien nouveau. D'anciennes difficultés ne sont toujours pas résolues. Qu'étaient-ce, au juste, que les Vanes ? Les divinités des Ingvéons ? Peut-être. Nous leur croirions pourtant une autre origine [1]. La différence entre Thor et Odin, aussi bien quant à leur origine qu'à leurs attributions, ne me paraît pas non plus suffisamment établie. Mais j'ai eu le plaisir de constater que le culte du soleil et les mythes qui s'y rattachent sont formellement reconnus. S'en est-on pourtant assez

1. Cf. mes *Vieux chants populaires scandinaves*. T. II, Époque barbare. La légende divine et héroïque. Paris, E. Bouillon, 1901, p. 86 et suiv.

moqué des mythes solaires ! L'existence de la danse dans les cérémonies cultuelles est aussi affirmée. Et cependant on m'avait autrefois objecté qu'elle ne devait pas avoir été connue des anciens Germains ou, plus particulièrement, des Scandinaves : puisqu'il n'y a pas de documents pour nous le garantir ! Je suis heureux d'avoir sur ces deux points l'opinion d'un homme de la valeur de M. Golther. — Léon Pineau.

Ch. Guignebert, **La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome,** Paris, Nourry, 1909, xiv-392 pp. in-8. — Le savant professeur d'histoire ancienne du christianisme à la Sorbonne étudie ces deux questions : Pierre a-t-il reçu de Jésus l'autorité sur les apôtres ? Est-il venu à Rome organiser la communauté chrétienne et a-t-il subi le martyre dans cette ville ? Ce double problème a été discuté par d'innombrables théologiens et polémistes, ordinairement avec plus de passion que de science. M. G. entreprend une étude critique minutieuse des textes originaux, en s'appliquant à ne pas dépasser les témoignages qu'ils nous apportent. Il arrive ainsi aux conclusions suivantes : 1° Pierre n'a point reçu du Christ un pouvoir de juridiction sur ses frères, et durant l'âge apostolique ce pouvoir ne lui a jamais été reconnu ; 2° Sur la venue et la mort de Pierre a Rome, nous n'avons que des témoignages de valeur médiocre, des indications douteuses, des citations d'auteurs de basse époque : on ne saurait donc rien nier ni affirmer avec certitude. — Ce nouveau livre sera, lui aussi, passionnément discuté, attaqué, réfuté ; mais aucun adversaire de bonne foi ne pourra mettre en doute le sérieux de la recherche, la probité de l'érudit et la sincérité de l'effort qu'il a fait pour interroger les textes des deux premiers siècles sans se laisser dicter la réponse par les commentateurs modernes. — Georges Weill.

Abbé Joseph Turmel, **Histoire du dogme de la papauté des origines à la fin du quatrième siècle** (*Bibliothèque d'histoire religieuse*), Paris, Picard, 1908, 492 pp in-16. — Nous n'avons pas affaire ici à un livre de théologie. C'est, fait d'un point de vue presque strictement historique, un récit assez impartial et assez complet des divers épisodes dont la suite constitue l'histoire de la papauté à ses débuts. Il ne saurait, bien entendu, être question de dogme pour cette période primitive.

Les critiques violentes, qui, au nom de l'orthodoxie pontificale, ont été dirigées contre ce livre, dès son apparition, ont eu certainement pour conséquence de lui faire attribuer une importance qu'il n'a pas réellement. A la vérité, c'est beaucoup plus une vulgarisation consciencieuse qu'une œuvre vraiment nouvelle. L'originalité consiste surtout dans ce fait que l'auteur est un prêtre, et qu'il adopte les conclusions auxquelles sont déja depuis longtemps arrivés les historiens laïques. A travers les circonlocutions dont s'enveloppe la forme, la prudence voulue des développements, les réserves qui accompagnent les conclusions, on voit ce qu'a voulu montrer M. Turmel : la lente évolution, la formation *historique* de la puis-

sance pontificale qui, comme toutes les autres puissances, s'est formée et développée au gré des circonstances, réunissant morceaux par morceaux les éléments d'un pouvoir et d'un dogme.

Il faut toutefois féliciter M. T. d'avoir condensé en un petit volume de la dimension d'un manuel, une étude qui est impartiale, consciencieuse, et qui donne l'essentiel sur le sujet. Les références nombreuses au bas des pages, les discussions des théories que suscitent les textes, — discussions trop multiples peut-être, car on s'égare un peu à les suivre à travers le livre, — sont une précieuse garantie de la façon critique dont l'œuvre a été conçue. En somme c'est un très bon livre de vulgarisation. Il est bien conduit ; l'auteur a eu raison de présenter cette histoire en grands épisodes au lieu d'essayer de raconter une histoire suivie, ce qui eût été infiniment moins expressif et eût risqué d'être artificiel. On peut seulement lui reprocher d'avoir fait la part trop petite aux questions de textes, et de n'avoir, pour ainsi dire, même pas essayé de poser le problème de l'authenticité, si important pour la plupart d'entre eux. — E. B.

Marcel Navarre, **Louis XI en pèlerinage**, Paris, Bloud, 1908, IX-252 pp. in-8. — Ce livre, écrit après des études sérieuses, nous donne le récit détaillé, parfois amusant, des voyages faits par Louis XI, qui allait d'un sanctuaire à l'autre, dans une pensée religieuse toujours associée à des vues politiques. L'auteur, persuadé que la piétié du roi fut sincère, s'abstient pourtant, faute de documents suffisants, de préciser le caractère et les limites de la foi qui animait Louis XI. — G. W.

J. Français, **L'Église et la Sorcellerie**, Paris, Nourry, 1910, 272 pp. in-12. — L'auteur du livre *L'Église et la science* arrive, dans ce nouveau travail, à des conclusions également sévères pour les chefs du clergé. L'Église pendant plusieurs siècles nia la réalité de la magie et de la sorcellerie : les sorciers étaient pour elle des charlatans. Mais depuis le XIVe siècle, cédant aux superstitions populaires, elle affirma que c'étaient des criminels unis à Satan par un pacte ; Jean XXII assimila le crime de sorcellerie au crime d'hérésie. Plus tard, Innocent VIII, par la bulle *Summis desiderantes* (1484), déchaîna la grande épidémie de procès et de supplices qui devait ravager l'Europe jusque vers la fin du XVIIe siècle. L'auteur choisit des exemples dans tous les pays et donne le texte complet des documents les plus importants. Son livre fournit une synthèse provisoire, mais utile, des principaux travaux publiés sur un sujet si intéressant pour l'histoire des mœurs et des croyances. — G. W.

Fuzet et Jouen, **Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen**, Paris, Picard, 1908, CCXL-716 pp. gr. in-8. – Cet imposant volume comprend surtout des pièces tirées des comptes inédits des trésoriers de l'archevêché. Les documents ont été réunis et publiés avec

beaucoup de soin et de précision érudite par M. le chanoine Jouen. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, raconte dans une longue introduction l'histoire du palais et des événements qui s'y sont déroulés. Il parle successivement de l'édifice lui-même, des juridictions archiépiscopales, des assemblées ecclésiastiques, des réunions politiques ou littéraires qui s'y sont tenues, des personnages qui y ont séjourné. L'ouvrage pourra être consulté avec fruit, non seulement par les spécialistes d'études normandes, mais par ceux qui s'interessent à l'histoire de l'Église ou de ses institutions et à l'histoire des arts. — G. W.

P. Pisani, **L'Église de Paris et la Révolution**, Paris, Picard (*Bibl. d'hist. religieuse*), t. II, 1792-1796, 424 pp. in-12. — Nous avons rendu compte, ici même[1], du premier tome de l'ouvrage de M. Pisani; nous avons dit le bien que nous en pensions et les quelques réserves que nous croyions devoir faire. Ce second volume etudie le clergé de Paris en 1793 (insermentés et assermentés), l'Église de Paris et la Terreur, le 9 thermidor, la réouverture des églises, le rétablissement du culte en ventôse an III, la politique religieuse de la Convention en 1795, le Directoire et l'Église de Paris en 1795, le culte à Paris au commencement de 1796[2]. L'objectivité de l'auteur nous paraît un peu amoindrie[3]; d'ailleurs, bien que les conclusions auxquelles il aboutit ne soient pas toujours les nôtres, nous nous plaisons à reconnaître sa conscience d'érudit. — André Fribourg.

Uzureau, **Le denier du culte dans un grand diocèse il y a cent ans.** — Cette brochure, extraite des *Questions ecclésiastiques* publiées à Lille, est inspirée par des préoccupations actuelles. Mais on y trouve l'érudition consciencieuse qui caractérise les nombreux travaux de l'abbé Uzureau sur l'histoire de l'Anjou. — G. W.

Georges Weill, **Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908)** (*Bibliothèque d'histoire contemporaine*), Paris, Alcan, 1909, 312 pp. in-18. — M. Weill fait remonter les débuts du catholicisme libéral en France au mouvement dirigé par Lamennais et le baron d'Eckstein contre les ordonnances Martignac, et ainsi le libéralisme catholique n'est à ses yeux qu'une application française de l'ultramontanisme : c'est un début paradoxal et parfaitement justifié. Mais le catholicisme libéral évolue bien

1. *Revue de Synthèse Historique*, t. XVIII, p. 128.
2. A noter que M. Pisani a obtenu communication des papiers de Grégoire.
3. Il est caractéristique que M. Pisani se croie obligé de consacrer une longue note (p. 5-7) à la participation de Danton aux Massacres de Septembre; il n'ose rien affirmer absolument, il ne déclare pas que Danton a ordonné la boucherie, mais « avoue » qu'il n'est pas « péremptoirement convaincu » par les démonstrations d'innocence données soit par M. Aulard, soit par M. Antonin Dubost.

vite, et M. Weill suit diligemment cette évolution. Entre 1830 et 1848, c'est autour de la liberté de l'enseignement que se livre la grande bataille, les préoccupations dogmatiques étant mises à l'écart, et la tendresse de l'Église pour la République qui promet la liberté s'explique ainsi parfaitement. La scission entre le catholicisme libéral et le parti républicain se fit sur la question démocratique, et M. Weill s'efforce de suivre dès lors toutes les variations de la pensée catholique dans ses représentants isolés ou groupés. L'accord se fit à plusieurs reprises entre les différentes tendances, en 1859, quand la situation temporelle du Saint-Siège fut menacée, plus tard encore, quand Duruy menaça la liberté d'enseignement; mais en somme, le libéralisme catholique, même quand il obtint des succès, tel que la liberté de l'enseignement supérieur (1871), resta suspect, et lorsque Léon XIII recommanda le ralliement, la masse obéit à contre-cœur, ou l'on transgressa ses ordres. En somme, pour M. Weill, le catholicisme libéral a fait trois fois faillite, lors de la publication de l'Encyclique *Mirari vos,* lors du *Syllabus*, enfin lors de l'avènement de Pie IX; ses tenants se sont faits sur leur action, sur le mouvement de l'Eglise dans la société moderne les plus étranges, les plus fausses illusions.

Cette histoire, M. Weill l'a retracée avec beaucoup de soin, sans systématiser peut-être suffisamment les résultats de ses recherches, ce qui fait qu'on perd parfois un peu pied dans les séries d'événements exposés ou dans l'analyse des publications considérées comme représentatives. On pourra également regretter que la contre-partie du mouvement libéral fasse défaut; à suivre la politique des autoritaires, on comprendrait mieux celle des libéraux; de même, il eût été bon de ne pas isoler complètement le mouvement libéral français du mouvement d'ensemble du libéralisme catholique dans le monde. — G. B.

A. Debidour, **L'Église catholique et l'État sous la troisième République**, t. II, Paris, Félix Alcan, 1909, 634 pp. in-8. — La *Revue* a déjà rendu compte du tome Ier. Celui-ci comprend la troisième et la quatrième partie de l'ouvrage. La troisième partie, qui a pour titre « L'esprit nouveau », se rapporte aux années 1889-1899; c'est l'histoire du ralliement et de l'affaire Dreyfus, jusqu'au jour où le ministère Waldeck-Rousseau arrive au pouvoir en constituant le « bloc » de gauche. La quatrième partie, intitulée *Le divorce*, va de 1899 à 1906 : elle raconte la lutte contre les ordres religieux, et la séparation de l'Église et de l'État jusqu'au vote final. Ce volume rendra les plus grands services. Les ouvrages scientifiques font presque toujours défaut sur les périodes très rapprochées de nous; nous n'avons, pour nous en remémorer les principaux épisodes, que des journaux ou des livres de polémique. M. D., au contraire, nous donne un livre de science. Le ton n'en est pas impartial; l'auteur, qui est un anticlérical ardent, le montre bien des fois en termes plus vifs que je ne le désirerais. Mais sa passion ne fait jamais tort à l'exactitude de l'historien; non seulement il expose, sans aucune réticence, les fautes ou les

erreurs de son parti, mais il connaît très bien les ouvrages des catholiques militants, qu'ils soient clercs ou laïques, royalistes ou ralliés. Un index alphabétique fait de ce livre un instrument de travail précieux. Ainsi, après le livre consacré aux rapports de l'Église et de l'État entre 1789 et 1870, l'auteur a terminé les deux volumes qui mènent le récit jusqu'à l'heure présente. C'est une belle œuvre qui est ainsi achevée, une des plus importantes qu'on ait consacrées à l'histoire de la France pendant le XIXe siècle. — G. W.

ALBERT HOUTIN, **Un prêtre marié, Charles Perraud**, Paris, 1908, chez l'auteur (18, rue Cuvier), 2e éd., 135 pp. in-12. — **Évêques et diocèses**, première série, 3e éd., Nourry, 1908, 117 pp. in-12 ; deuxième série, chez l'auteur, 1909, 183 pp. in-12. — M. Houtin, à qui nous devons tant d'ouvrages importants sur l'histoire du catholicisme français au XIXe siècle, semble préférer depuis quelques années aux travaux d'érudition les études actuelles, les polémiques dirigées contre l'Église d'aujourd'hui ; il traite d'ailleurs ces questions brûlantes avec son habituel souci de documentation exacte et précise. Son livre sur Charles Perraud, le célèbre prédicateur qui fut le frère de cardinal Perraud, est écrit d'après les documents fournis par M. Hyacinthe Loyson : ils nous font connaître non seulement la vie privée et les douleurs intimes de Charles Perraud, mais l'état d'esprit de ses amis Perreyve et surtout Gratry, le grand adversaire de l'infaillibilité. — Les articles réunis dans *Évêques et diocèses* ont d'abord paru dans *Le Siècle* : ceux de la première série ont été insérés dans *La Crise du Clergé*, avant de former un livre à part ; ceux de la seconde série sont pour la première fois réunis en volume. Ce sont des études curieuses, dépourvues d'indulgence, remplies de renseignements dont l'histoire impartiale fera son profit : celles qui concernent le diocèse d'Autun, celui de Cambrai, celui de Bayonne, sont à mettre hors de pair. — G. W.

ALBERT HOUTIN, **Autour d'un prêtre marié**, Paris, chez l'auteur, 1910, XLIV-406 pp. in-12. — Le livre sur Charles Perraud a suscité de nombreuses polémiques ; divers membres du clergé, surtout des oratoriens, soucieux de défendre la mémoire d'un des leurs, ont contesté les faits exposés par M. H. Celui-ci, aidé par M. Paul-Hyacinthe Loison, leur a vigoureusement répliqué dans plusieurs journaux. Le présent volume renferme tous ces articles, ceux de ses adversaires comme les siens, avec beaucoup de renseignements nouveaux. — G. W.

J. KÜBEL, **Geschichte des katholischen Modernismus**, Tübingen, I. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1909, 260 pp. in-8. — Une des conséquences de l'Encyclique *Pascendi* a été d'avoir poussé les non catholiques à s'occuper de la crise que le catholicisme traverse actuellement et, qui plus est, à défendre la cause de ceux que l'Église considère comme

des hérétiques. Dans le présent ouvrage c'est un pasteur protestant qui s'efforce d'indiquer, aussi objectivement que possible, les origines et l'état actuel du modernisme en Allemagne, en France, en Italie et en Angleterre. L'auteur est bien renseigné, mais on a souvent l'impression qu'il ne puise qu'à des travaux de seconde main. De même, il nous semble que le titre de l'ouvrage n'est pas bien choisi, ou du moins ne correspond pas à ce que l'auteur nous donne. Le modernisme est un mouvement relativement récent, il est, pour ainsi dire, encore à l'état de naissance, et il serait par conséquent trop tôt d'en vouloir faire l'histoire. Mais cela ne nous empêche pas de considérer le présent ouvrage comme un guide utile pour l'étude de la crise actuelle du catholicisme. L'auteur, en étudiant cette crise, nous montre que le modernisme est une conséquence nécessaire du progrès de la pensée moderne et que tôt ou tard il sortira vainqueur de la lutte contre l'intransigeance et la tyrannie de l'Église, ou du moins de ses représentants actuels. Isaac Thomas Hecker, en Amérique ; Herman Schell, Albert Erhard, Joseph Schnitzer, en Allemagne ; Duchesne, Loisy, Ollé-Laprune, Maurice Blondel, Laberthonnière, Edouard Le Roy, en France ; Minocchi, Bonomelli, Romolo Murri, Fogazzaro, en Italie ; le cardinal Newmann, Tyrrell, baron de Hügel, en Angleterre — voilà les principaux représentants du modernisme, dont l'auteur trace les idées générales. Malgré les différences qu'il y a entre eux, — et ces différences sont souvent très grandes : que l'on songe, par exemple, aux divergences d'opinion entre l'abbé Loisy et Blondel ou l'abbé Laberthonnière en France, divergences sur lesquelles l'auteur aurait dû insister, — ils luttent tous pour une adaptation du catholicisme à la vie moderne. L'auteur reconnaît que c'est en France que le modernisme se présente dans toute son intensité et que l'encyclique *Pascendi dominici gregis* et le Syllabus *Lamentabilis* ont été dirigés surtout contre la critique biblique d'Alfred Loisy. En Allemagne, le modernisme n'a pas une base solide comme en France. Herman Schell, lui-même, a été beaucoup influencé par les travaux de Loisy. Malgré les protestations de certains modernistes contre l'encyclique, l'auteur prétend que celle-ci nous donne un exposé exact des tendances modernistes. En effet, la science biblique des modernistes applique franchement les principes de la critique historique à la Bible. L'apologétique des modernistes démontre la vérité du christianisme par les besoins du cœur et de la volonté, par les exigences de la raison pratique, et non par le raisonnement et la méthode scolastique. Les modernistes appuient sur la valeur religieuse de la révélation *intérieure*, ils distinguent la religion de la doctrine religieuse, la théologie du dogme ; ils accordent au christianisme non catholique un droit relatif et ne ferment pas les yeux sur les recherches historiques de notre temps. L'auteur termine son ouvrage en exprimant sa vive sympathie pour le modernisme. « Celui qui aime la vérité, écrit-il, celui qui aime son église protestante, celui qui aime son peuple et sa patrie, ne peut que souhaiter que le catholicisme qui nous entoure reste aussi élevé que possible, qu'il corresponde aux exigences de l'éternité et du temps, et qu'il serve Dieu en esprit et en vérité. » — J. Benrubi.

Philippson, **Neueste Geschichte des jüdischen Volkes**, T. II, Leipzig, Fock, 1910, 358 pp. in-8. — La *Revue* a parlé (février 1909) du tome Ier. Une bonne partie du tome II est consacrée à l'Europe centrale et occidentale, pour la période de 1875 à 1908. Le fait dominant de cette période est une renaissance générale de l'antisémitisme, qui provoque des luttes ardentes; nous en suivons l'histoire dans chacun des grands pays civilisés, y compris la France. Puis, l'auteur, abordant l'histoire intérieure du judaïsme, parle des grandes associations juives internationales, du sionisme, des essais de réforme religieuse ou cultuelle; la vie économique et sociale des Juifs n'est pas oubliée, ce qui fournit l'occasion de dresser un catalogue, forcément incomplet, des hommes de cette religion parvenus à la notoriété. La dernière partie résume l'histoire de l'Orient dans la période de 1830 à 1908; il s'agit de l'Orient turc surtout, mais avec quelques indications sur des pays plus lointains, même la Chine et le Japon. Le tome III nous racontera en détail les événements de Russie et de Pologne. M. Philippson a utilisé des publications récentes encore inachevées, telles que la grande *Jewish Encyclopædia* qui paraît aux Etats-Unis; sur beaucoup de questions, sa bibliographie est forcément un peu sommaire, mais il a le très grand mérite de traiter pour la première fois d'ensemble, et dans un esprit scientifique, un sujet contemporain d'une importance considérable. — G. W.

P. Saintyves, **Le discernement du miracle**, Paris, Émile Nourry, 1909, 357 pp. in-8. — Comment reconnaît-on que tel phénomène est un miracle, c'est-à-dire un fait surnaturel produit par l'intervention directe de Dieu? L'histoire ne peut pas le dire : elle étudie seulement la véracité des témoignages qui rapportent le fait. La science est également incompétente : ses méthodes ne permettent pas de dépasser le domaine des sens. La philosophie sera-t-elle plus heureuse? Non, car elle a pour matière les phénomènes conscients. Reste à consulter la théologie. Mais les théologiens, quand ils affirment que tel acte est de Dieu, invoquent des critères moraux très discutables, et le plus souvent obéissent à un parti pris pour ou contre telle doctrine ou telle religion. En réalité, l'affirmation du miracle est purement subjective : l'homme pieux a le droit de reconnaître dans tel phénomène l'action particulière de Dieu, mais il ne saurait tirer de là des preuves apologétiques emportant la conviction de tous. Telle est la thèse de M. S. Les deux premières parties de son ouvrage, sur la critique historique et la critique scientifique, avaient déja paru dans deux volumes que j'ai signalés ici même; les deux autres sont nouvelles. La démonstration est appuyée sur un nombre considérable d'exemples, de récits miraculeux; c'est l'érudition variée, vivante, qu'on remarquait déja dans *Les saints successeurs des dieux*. Mais l'érudit se trouve être en même temps un penseur profond, un dialecticien vigoureux, dont l'ouvrage a une haute valeur philosophique. — G. W.

Arnold Van Gennep, **Les rites de passage**, Paris, Nourry, 1909, 288 pp. in-8. — Voici un livre important pour l'étude comparée du folklore et des religions. Il est consacré aux cérémonies qui accompagnent l'homme de la naissance a la mort. L'auteur nous les montre groupées en trois phases : dans la première, le jeune homme se sépare du milieu où s'écoula son enfance ; dans la seconde, celle du noviciat, des fiançailles, il vit en marge du milieu nouveau, qui lui est encore fermé ; dans la troisième, il s'agrège au milieu nouveau. Ces rites de séparation, de marge et d'agrégation, voilà ce que M. V. G. appelle les rites de passage. — G. W.

A. van Gennep, **Religions, Mœurs et Légendes**. Essais d'ethnographie et de linguistique (2e série), Paris, *Mercure de France*, 1909. — Ceci n'est point un livre, mais un recueil d'études qui ont déjà paru dans différentes Revues. Des seize articles qui le composent et qui portent sur les sujets les plus divers comme « Le Chamanisme », « Jeanne d'Arc », « Le Masque de fer », « Le Bovarysme collectif », tous n'ont point la même importance, ni la même valeur. Parmi les plus intéressants, il convient de citer celui intitulé « Tabou, totémisme et méthode comparative ». A propos de « L'origine des runes et des alphabets », je me permets de soumettre ma modeste hypothèse à M. van Gennep : que les runes aient primitivement été des marques de propriété, il se peut pour quelques-unes ; moi, j'y vois surtout, pour le plus grand nombre, de simples signes magiques. — Léon Pineau.

Victor Henry, **La magie dans l'Inde antique**, Paris, Émile Nourry, 1908, xxxix-286 pp. in-12. — Voici une nouvelle édition d'un ouvrage composé en 1903. Les études sur la magie n'ont pas chômé depuis lors, et bien des questions nouvelles ont été posées, sinon résolues. Néanmoins le livre de Victor Henry garde sa valeur parce que c'est un manuel très clair, composé par un indianiste très compétent, propre à faire connaître au grand public des recherches aussi difficiles que passionnantes — G. W.

Cécil Henry Bompas, **Folklore of the Santal Parganas**, Londres, David Nutt, 1909, 483 pp. in-8. — Les Santals, venus dans l'Inde par le nord-est, y occupent maintenant les contreforts orientaux du plateau de Chota Nagpur, à 150 milles environ au nord de Calcutta. Jadis chasseurs des jungles, aujourd'hui médiocres agriculteurs, ils sont de caractère jovial et d'esprit porté à la plaisanterie. Socialement assez fortement organisés, l'animisme constitue l'essence de leur religion : toute la nature, à leur entour, est peuplée d'esprits auxquels ils offrent des sacrifices, avec accompagnement de danses et de festins. Le Rév. O. Bodding, de la mission scandinave installée au milieu de ces tribus, y a rassemblé un assez grand

nombre de récits et d'histoires, dont M. C.-H. Bompas nous donne la traduction anglaise. L'ensemble en est divisé en 6 catégories, soit : 1° 109 histoires d'un caractère général ; 2° 14 contes d'animaux ; 3° 24 anecdotes se rapportant à la vie des Santals ; 4° 12 récits, concernant les rapports entre les « bongas » (esprits) et les hommes ; 5° 14 légendes et traditions, suivies de quelques notes sur les coutumes ; 6° 12 histoires de sorciers. A la fin du volume, un glossaire et, en appendice, quelques récits du Kolhan. On y regrette l'absence d'un index analytique. Histoires et récits, d'ailleurs, sont doublement curieux. Par comparaison avec ceux d'autres peuples : nous y retrouvons notamment les thèmes du plus jeune fils qui surpasse ses frères, de la vie de l'ogre cachée dans un objet extérieur, de la belle-mère jalouse, de la reine dont le mari est invariablement tué le soir de son mariage, du magicien qui vend son élève changé en bœuf mais en se réservant la corde, de Jean le Sot, et des fables qui rappellent singulièrement celles de « Perrette et le pot au lait », du « Soleil, le vent et le voyageur », de la « Cigogne et le Renard ». En eux-mêmes : ils sont parsemés de détails intéressants, d'allusions à de primitives pratiques et croyances. Mais cela n'est cependant qu'une partie du folklore. Ces gens, très certainement, chantent. Où sont leurs chansons ? Ils ont, cela ne fait point de doute, mille et une coutumes naïves, qui illustrent leur vie, du berceau à la tombe. Pourquoi n'a-t-on pensé à les recueillir ? En réalité, ce seraient deux recueils encore qu'il faudrait pour que nous eussions « le Folklore des Santals ». — Léon Pineau.

Élie Reclus, **Les croyances populaires**, première série : **La survie des ombres**, avant-propos par Maurice Vernes, Paris, Giard et Brière, 1908, 280 pp. in-8. — Du stock considérable de notes concernant les « Croyances populaires » qu'Élie Reclus a léguées à M. Vernes, non pour être publiées, mais pour qu'elles ne fussent point détruites sans avoir profité à personne, celui-ci vient de tirer pour la Collection des « Études économiques et sociales », un curieux volume sur « La survie des ombres ».

L'homme a l'épouvante de la mort. Aux yeux du Primitif, elle ne devrait pas exister, elle n'est pas naturelle : ce sont des esprits hostiles qui l'envoient. Puis, pour se rassurer, il se dit qu'elle n'existe pas en fait et qu'elle n'est qu'une étape vers une autre vie. Tel est le point de départ de toute religion. Et où va-t-il, le mort, c'est-à-dire le « double » de l'homme, son esprit délivré du corps? Que devient-il là-bas ? Que fait-il? Mystère, que les différentes religions s'efforcent d'expliquer, chacune à sa façon. Ces explications, les unes simplement naïves, les autres particulièrement bizarres, avec les rites et coutumes qui s'y rattachent, dans l'antiquité et de nos jours, chez les sauvages et dans nos provinces, ont fourni la matière d'un cours sur l'histoire des religions professé à l'Université nouvelle de Bruxelles. D'aucuns en trouveront le ton bien un peu gouailleur, irrévérencieux même, par exemple au chapitre de la polypsychie. N'importe : M. Maurice Vernes a bien fait de mettre à la portée

du grand public « Les Croyances populaires » d'Élie Reclus et nous pensons, comme lui, « qu'elles seront en bonne place dans la bibliothèque du sociologue comme dans celle de l'exégète ». — Léon Pineau.

J. Jegerlehner, **Sagen aus dem Unterwallis**, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 1909, 193 pp. in-8. — Ce sont 177 légendes, les unes en français, les autres en allemand, qui ont été recueillies dans le Bas-Valais, du val de Salvan-Fins-Hauts au val d'Anniviers. Leur classement d'après les lieux d'origine n'amène pas les répétitions qu'on craindrait. Cela tient à ce que ce sont principalement des légendes locales. Quelques-unes se distinguent par un agencement original de motifs connus, comme « La demande d'une vocation ». Dans plusieurs on relève des traits qui font songer à la mythologie des peuples du Nord. Toutes sont non dans le style du conteur, mais dans celui du rapporteur : en quoi elles perdent certainement de leur valeur. — Léon Pineau.

L. John, **Aberglaube, Sitte und Brauch im sächsischen Erzgebirge**, Annaberg, Grasersche Buchhandlung, 1909, 260 pp. in-8. — Ce volume est une importante contribution au folklore allemand, une mine très riche, où l'ethnologue, le mythologue, le psychologue même peuvent trouver une quantité de « superstitions », originales et curieuses, concernant : la maison et la vie domestique, le costume, les différents moments de la vie humaine, naissance, mariage et mort, la médecine populaire, les fêtes de l'année, les travaux, les animaux, les plantes, les astres et les phénomènes naturels, telles qu'on les constate encore chez les paysans de l'Erzgebirge saxon. L'étonnement est toujours le même en face de ces recueils : du nombre de coutumes qui se retrouvent chez tous les peuples dits civilisés et qu'ils ont en commun avec les peuplades les plus arriérées du monde. — Léon Pineau.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

A. Rava, *Il valore della storia di fronte alle scienze naturali e per la concezione del mondo*, Rome, Loescher, 1909, in-8.

H.-B. George, *Historical Evidence*, Oxford, Clarendon Press, 1909, in-16.

R. Biese, *Kulturwissenschaftliche Weltanschauung*, Halle, Niemeyer, 1909, in-8.

L. Luzzatti, *Liberté de conscience et Liberté de science*, trad. par J. Chamard, Paris, Giard et Brière, 1910, in-8.

M. Pradines, *Critique des conditions de l'action*, Paris, Alcan, 1909, 2 vol. in-8.

F. Schiller, *Études sur l'humanisme*, trad. par le Dr S. Jankelevitch, Paris, Alcan, 1910, in-8.

A. Dauzat, *La Vie du Langage*, Paris, Colin, 1910, in-18.

E.-S. Hartland, *Primitive Paternity*, Londres, Nutt, 1909-10, 2 vol. in-8.

E. Sella, *La vita della Ricchezza*, Turin, Bocca, 1910, in-8.

H. Francotte, *Les finances des cités grecques*, Liège, Vaillant-Carmanne, Paris, Champion, 1909, in-8.

V. Vedel, *Heldenleben, Mittelalterliche Kultur-ideale*, I (*Aus Natur und Geisteswelt*), Leipzig, Teubner, 1910, in-16.

A. Freybe, *Das deutsche Haus und seine Sitte*, Gütersloh, Bertelsmann, 1910, in-16.

A. Freybe, *Das alte deutsche Leichenmal*, Gütersloh, Bertelsmann, 1909, in-16.

P.-E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne (534-715)*, Paris, Fontemoing, 1910, in-8.

G. Romano, *Le dominazioni barbariche in Italia (395-1024 Storia politica d'Italia*, I), Milan, Vallardi, s. d., gr. in-8.

Fr. Dukmeyer, *Korbs, Durium itineris in Moscoviam und Quellen, die es ergänzen*, t. II, Berlin, Ebering, 1910, in-8.

Cartellieri, *Philip II August*, t. III. Leipzig, Dyk, 1910, gr. in-8.

E. Jordan, *Les Origines de la domination angevine en Italie*, Paris, Picard, 1910, gr. in-8.

Ph. Ravizza, *La conquista dell' Atlantico*, Milan, Trèves, 1910, in-16.

F. Hayem, *Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*, Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8.

Ph. Maréchal, *Une cause célèbre au XVIIe siècle*, préf. de A. Chuquet, Paris, Champion, 1910, in-16.

E. Lamouzele, *Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'ancien régime (1783-1790)*, Paris, Giard et Brière, 1910, in-8.

M. Treille, *Le commerce de Nantes et la Révolution*, Paris, Larose et Tenin, 1908, in-8.

Albert Mathiez, *Le club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars*, Paris, Champion, 1910, in-8.

Marc de Villiers, *Histoire des clubs de femmes et des légions d'amazones (1793-1848-1871)*, Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8.

J. Thomas, *Correspondance inédite de La Fayette (1793-1801)*, Paris, Delagrave, s. d., in-8.

P. Caron, *Tableaux de dépréciation du papier-monnaie*, Paris, Impr. nat., 1910, in-8.

P. Conard, *Napoléon et la Catalogne. La captivité de Barcelone* (*Bibl. d'hist. cont.*), Paris, Alcan, 1910, in-8.

P. Pierre Marcel, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville* (*Bibl. d'hist. cont.*), Paris, Alcan, 1910, in-8.

A. Berthod, *P.-J. Proudhon et la Propriété* (*Bibl. soc. intern.*), Paris, Giard et Brière, 1910, in-18.

F.-J. Vergara y Velasco, *Novissimo texto de Historia di Colombia*, 2e éd., Libreria Columbiana, Libreria Nueva, 1910, 2 vol. in-16.

H. Beuchat et M. Hollebecque, *Les Religions* (*Coll. Athena*), Paris, Rivière, 1910, in-16.

Ch. Guignebert, *L'évolution des dogmes* (*Bibl. de phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1910, in-18.

H. Boehmer, *Les Jésuites*, trad. et introduction de Gabriel Monod, Paris, Colin, 1910, in-18.

Abbé Jouen, *Comptes, devis, inventaires... concernant le manoir archiépiscopal de Rouen*, Introd. de Mgr Fuzet, Paris, Picard, Rouen, Lestringant, 1908, in-4.

A. Mathiez, *La Révolution et l'Église*, Paris, Colin, 1910, in-18.

C. Latreille, *L'opposition religieuse au Concordat, de 1792 à 1803*, Paris, Hachette, 1910, in-16.

L. Goulut, *La renaissance du cléricalisme*, Paris, Giard et Brière, 1910, in-18.

A. Ker, *Papuan Fairy Tales*, Londres, Macmillan, 1910, in-16.

S. Rocheblave, *Agrippa d'Aubigné* (*Les grands écrivains français*), Paris, Hachette, 1910, in-16.

J. Fabre, *Les Pères de la Révolution*, Paris, Alcan, 1910, in-8.

B. Croce, *Ce qui est vivant et ce qui est mort de la philosophie de Hegel*, trad. par H. Buriot, Paris, Giard et Brière, 1910, in-8.

A. Lévy, *David-Frédéric Strauss, La vie et l'œuvre*, Paris, Alcan, 1910, in-8.

G. Michaut, *Senancour, ses amis et ses ennemis*, Paris, Tansot, 1910, in-8.

E. Dupuy, *Alfred de Vigny, ses amitiés, son rôle littéraire*, I, Paris, Soc. fr. d'impr. et de librairie, 1910, in-18.

H. Parigot, *Renan, L'égoïsme intellectuel*, Paris, Flammarion, s. d., in-18.

G. Lanson, *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne*, II, *Dix-septième siècle*, Paris, Hachette, 1910, in-8.

B. Croce, *Saggi filosofici*, I, *Problemi di Estetica e contributi alla storia dell' estetica italiana*, Bari, Laterza, 1910, in-8.

W. Armstrong, *Histoire générale de l'art : Grande-Bretagne et Irlande*, Paris, Hachette, 1910, in-16.

L. Dumont-Wilden, *Le Portrait en France au XVIIIe siècle*, Bruxelles, Van Oest, 1909, gr. in-8.

P. Landormy, *Histoire de la musique*, Paris, Delaplane, 1910, in-12.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES

L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES

IV[1]

FORMATION ET ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS.

D'une façon générale, on ne peut concevoir que deux principes d'enrichissement : don ou achat. Mais l'un et l'autre sont susceptibles de modalités diverses, que nous allons examiner successivement, nous plaçant en première ligne au point de vue des bibliothèques françaises.

Le dépôt légal. — Après longues réflexions, je ne suis point arrivé, sur cette institution, à une opinion définitive. On sait ce que ces mots désignent : tout imprimeur établi en France doit *déposer* deux exemplaires de tout ce qui sort de ses presses : l'un est destiné à la Bibliothèque Nationale, irrévocablement; l'autre, suivant le sujet du livre, va à l'une des trois bibliothèques publiques de Paris (Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève), à moins qu'il ne soit *retenu* par quelque administration. J'ai, plus d'une fois, au Ministère de l'Instruction publique, pris part à ce laborieux dépouillement : un dixième environ des papiers amoncelés sur une longue table paraît, à première vue, mériter quelque intérêt; pour le reste, on manie

1. Voir la *Revue*, octobre 1909, t. XIX, p. 129 ; février 1910, t. XX, p. 1.

des palmarès, des scénarios de cinémas écrits à la machine, des affiches de ventes aux enchères dans un lointain village, des réclames commerciales ou électorales, des catalogues de pharmaciens, de nouvelles éditions, d'ailleurs immuables, des catéchismes de chaque diocèse, des itinéraires de chemins de fer à prix réduits, des douzaines de tirés à part faisant double emploi avec le périodique ou la collection dont ils proviennent, etc...[1]. Mes collègues et moi en laissions une bonne part, et sans remords. Mais la Nationale doit tout prendre et tout inventorier. Fière besogne. Des bibliothèques ainsi « enrichies » ne manquent pas de pièces et de brochures. En Angleterre, c'est plus simple : le British Museum et quelques autres bibliothèques du royaume ont un droit de réclamation sur tous les imprimés qu'ils tiennent à posséder; on comprend que leurs fonctionnaires puissent être moins nombreux que les nôtres. Et je ne parle pas de nos commis de préfectures qui timbrent et chargent d'un numéro d'ordre les affiches d'une feuille et les brochures de quatre pages. Ne serait-il pas plus économique de renoncer au dépôt légal ?

L'intérêt de police qui l'a fait instaurer demeure; et on ajoute : Là est le point de départ d'une bibliographie de la France. Sans doute, mais l'utilité en est discutable ; le contenu des livres importe surtout, bien moins la liste scrupuleuse de tout ce que notre pays a imprimé. Des documents qui paraissent aujourd'hui sans valeur en auront peut-être une capitale dans dix ans; je le veux bien; pourtant les imprimés ne sont pas seuls dans ce cas, et on renonce gaiement à conserver bien des lettres et notes manuscrites. On invoque enfin l'utilité du dépôt pour la propriété littéraire ; ne suffirait-il pas de déclarer les chiffres de tirages?

Évidemment il y a le pour et le contre; encore faut-il noter que la loi est mal appliquée : le chiffon méprisable ne manque pas, mais trop souvent l'ouvrage de luxe à planches n'est pas déposé, car le législateur n'a prévu aucune sanction efficace. Peut-être au moins devrait-on débarrasser l'immeuble de la rue de Richelieu en reportant en banlieue les futilités, en particulier le fatras des quotidiens de province; pourquoi même garder ceux-ci à Paris? Si chaque département conservait un exemplaire des feuilles de chou qui y paraissent, ce serait très suffisant. On se rapprocherait ainsi

1. En Espagne, depuis 1896, le dépôt légal encombre pareillement de non-valeurs la Bibliothèque Nationale de Madrid. Même inconvénient en Suède.

du système italien, où le dépôt est régional ; en Allemagne, un certain nombre d'Universités reçoivent de même les ouvrages imprimés dans leurs ressorts respectifs. Cette méthode aura toujours des adversaires en France, pays centralisé. Du moins, il y aurait tout profit (politique à part) à imiter la Bavière [1], où l'envoi direct aux bibliothèques, sans intermédiaire préfectoral, produit ces résultats : pas de retards, pas de « fuites », et moindres frais [2].

***

Les envois de l'État. — L'État français encourage les lettres et les sciences, comme les arts. C'est fort bien en principe, mais *il y a la manière*, et la sienne n'est pas la meilleure : il achète aux Salons annuels tableaux et statues, et s'en débarrasse en province, à tort et à travers ; pour les livres, ou il publie à ses frais, ou il souscrit un nombre fixé d'exemplaires, et les répartit de son mieux ; ce mieux est l'ennemi du bien, et il n'y a personne à incriminer, mais plutôt le système. Je me suis jadis, durant trois mois, occupé tout particulièrement de la bibliothèque de notre École française d'Athènes ; il fallait voir ce que nous recevions de la rue de Grenelle : une foule de livres sans nul rapport avec la science de l'antiquité ! En retour, quoiqu'en somme bien fournis, nous manquions de certains ouvrages fort nécessaires, qu'il fallait aller consulter à l'Institut allemand. — C'est que l'École était inscrite pour un service et qu'on eût difficilement, à Paris, démêlé ce qui lui serait utile ou non. On fait naturellement quelques distinctions globales dans la masse des ouvrages souscrits ; mais on ne peut descendre dans le détail, et c'est déjà une terrible complication d'écritures. On veille d'ailleurs à réserver à la même maison une collection complète ; seulement, même impeccable, la méthode est fâcheuse, car bien des collections publient des travaux de toute sorte, entre lesquels, laissée libre, la bibliothèque eût fait un choix ;

1. *Congrès international de 1900*, p. 49.

2. Dans une séance récente de l'A. B. F., M. Maurice Vitrac, de la Bibliothèque Nationale, a exposé les améliorations selon lui nécessaires et réalisables dans ce service, auquel il est affecté. Il serait bon d'astreindre à la fois imprimeur et éditeur, chacun devant déposer un exemplaire. On saurait alors la date de publication, que l'imprimeur aujourd'hui déclare ignorer, et qui entre dans le calcul du délai. On serait en outre moins exposé à recevoir des livres dépourvus de leurs planches et de leur couverture, souvent exécutées dans des ateliers distincts.

en fait, il y a des erreurs, plus que le libraire n'en eût commis, et, en cas de lacune dans la série, c'est au Ministère qu'il faut adresser les réclamations ; cela n'est point pour abréger. Et ces ouvrages, remarquez-le, telle bibliothèque peut-être aurait su se les procurer à prix réduit ; quantité de gens, de par leur situation, reçoivent des livres qu'ils se hâtent de revendre aux bouquinistes ; les bibliothèques font souvent, avec ces petits négociants, de très bonnes affaires.

Quel est d'ailleurs le jury qui distingue les livres dignes d'une souscription ? Est-il à l'abri des influences ? Oh ! il peut y en avoir d'heureuses. Il y aurait tout de même naïveté à nier le rôle des relations personnelles. A qui profite, en fin de compte, cette libéralité de l'État ? Surtout à l'éditeur, qui, lui aussi, encourage les sciences, même l'érudition ; et il n'y a que lui que cette dernière enrichisse, car il finit rarement sur la paille. Comme le dit M. Morel, quand l'éditeur se sent en mesure de se faire souscrire une série d'exemplaires, il est bien tenté d'augmenter ses prix, que l'administration n'ira pas discuter ; la vente au détail devient alors plus négligeable.

L'État, en outre, affecte régulièrement, chaque année, une certaine somme à telle ou telle collection ; le crédit dépassé, c'est aux auteurs de solder. Mais le coût à la feuille a été stipulé dès l'origine *ne varietur*, d'un trait de plume de bureaucrate, très au-dessus des frais d'impression ; et l'éditeur a tous les bénéfices de vente. Je sais de ces contrats qui sont un scandale. L'État croit encourager la science ; il donne une prime au commerce sans risques. Il ferait mieux de garder son or pour des subventions muettes aux auteurs recommandés par des corps savants, ou pour des allocations supplémentaires aux bibliothèques, qui en garderaient la libre disposition.

***

Les échanges académiques. — En vertu de conventions internationales, plusieurs groupes d'Universités étrangères échangent avec celles de France leurs publications académiques. Il n'y a rien à redire à cette combinaison excellente, qu'il conviendrait d'étendre à de nouveaux pays.

***

Les dons des particuliers. — J'ai exprimé plus haut des réserves sur l'avantage qu'offrent les dons qui ne sont pas en argent. Il arrive exceptionnellement qu'on en puisse beaucoup attendre : en Sorbonne, par exemple, la bibliothèque, fréquentée par une foule d'hommes de science, reçoit d'eux bien souvent l'hommage d'un exemplaire de leurs travaux, et cela constitue un sérieux appoint aux acquisitions. Dans certains pays, c'est une obligation pour les professeurs, vis-à-vis de leur Université. Mais, je le répète, des cas semblables sont rares, et de plus la production nationale à peu près seule se trouve représentée dans ces dons, non celle de l'étranger. En général, les auteurs (et les éditeurs) ne donnent pas aux bibliothèques, mais plutôt aux périodiques, à fin de compte rendu.

Il faudrait d'autre part déterminer, si possible, les sociétés savantes départementales à ne point garder pour elles leurs collections ; en Allemagne et en Hollande bien souvent (dans quelques coins de France aussi) elles les versent ou les laissent en dépôt aux bibliothèques ; et les revues usuelles, après un court délai, arrivent à plusieurs Universités allemandes de quelque *Leseverein*.

***

Les achats. — Dans toute statistique sur la richesse relative des bibliothèques, dit excellemment M. Morel, « le budget d'acquisitions est le signe qui trompe le moins ». Chez nous, hélas ! il est presque toujours déplorablement faible ; le peu qu'on dépense passe surtout en reliure. Certains bibliophiles professent que tout volume d'une bibliothèque devrait être relié ; chez les Allemands, selon M. Laude, telle est la règle absolue ; pas plus que M. Morel [1], je ne partage ce sentiment. Bien qu'il se fasse aujourd'hui des reliures simples et pratiques, comme ces élégantes reliures anglaises qui recouvrent immanquablement tout livre paru outre-Manche, j'estime qu'on pourrait donner moins à la reliure, et plus aux achats. Passe pour

1. Lui, en revanche, demande que les revues ne soient communiquées que reliées ; c'est pour elles que cette prescription serait le plus regrettable, renvoyant à une date indéterminée la connaissance de « l'actuel ».

la Nationale, traitée en réserve[1]; dans une bibliothèque pour l' « armée active » des travailleurs, on se basera sur la fréquence de la demande et du maniement; il en est ainsi à la Sorbonne : de vieux livres restent et, avec toute raison, resteront longtemps brochés. Même expéditive, ce qui est rare, la reliure retarde toujours la communication des livres nouveaux les plus convoités.

En matière d'achats, qui possède, qui doit avoir la décision? Il n'y a pas actuellement, il ne peut pas y avoir de règle fixe. Ici le directeur décide de tout; ailleurs il répartit ses crédits entre des sections, dont chaque chef s'arrange à sa guise[2]; ailleurs encore, les plus hauts fonctionnaires de la maison se réunissent en comité[3] et se mettent d'accord. L'unité de décision a de graves inconvénients, surtout avec des crédits très limités; il faut bien écouter les compétences diverses, sans les abandonner à elles-mêmes, car il est juste d'établir une balance constante entre les désirs des lecteurs et ce qu'on met à leur disposition. L'autonomie des bibliothèques, j'entends la liberté du personnel d'employer ses crédits sans contrôle supérieur, est un principe nécessaire[4]; le contrôle doit se faire principalement du côté du public. Un instrument indispensable dans la salle de lecture est un gros registre où les lecteurs puissent inscrire leurs *desiderata*, avec la date de leur vœu et leur signature. Beaucoup de bibliothèques font accueil à ces demandes d'acquisitions, mais ajournent trop longtemps les suites à y donner.

Pour enrichir leurs fonds de manière intelligente, les bibliothécaires devraient : 1° parcourir les bibliographies périodiques, y compris les recensions critiques; 2° se faire expédier sous condition la production courante, de façon à feuilleter les livres et à prendre parti à bon escient. Nombre de libraires se chargent volontiers de ce service, même en ce qui concerne la librairie étrangère, et quoiqu'on retienne très peu de livres soumis à examen; 3° consulter attentivement les catalogues de ventes publiques, ceux

1. Encore les pessimistes affirment-ils que la qualité exécrable de l'encre et du papier, dans les éditions récentes, écarte toute chance de longue survie. Ce n'est pas une boutade; cf. J. Franke, *Eine ernste Gefahr für unsere Bibliotheken* (*Zentralblatt*, XXV (1908), p. 193-206).

2. Usage très fréquent en Allemagne.

3. Il y a aussi des comités étrangers à la bibliothèque, qui sont un fléau; cf. M. Giraud-Mangin, *Les comités d'inspection et d'achats dans les Bibliothèques municipales* (*Bulletin de l'A. B. F.*, II (1908), p. 62-69).

4. Il en est pratiquement ainsi en Allemagne et en Hollande.

des librairies au rabais et, en particulier, des antiquariats allemands, si bien dressés et si considérables. Pour la littérature étrangère tout spécialement, je veux dire les œuvres d'imagination ou de critique, il y a ainsi des occasions à ne pas laisser échapper.

Quand une ville compte plusieurs bibliothèques, leurs fonctionnaires seraient avisés de s'entendre sur le partage des acquisitions. Cette pratique se rencontre déjà chez nous en province, entre bibliothèque municipale et bibliothèque universitaire, à Bordeaux, Nancy, Caen, ailleurs encore, je ne sais. Clermont-Ferrand a fait mieux et fondu les deux maisons en une seule, comme à Strasbourg, comme dans plusieurs villes de Hollande.

En aucun cas, à mon avis, contraire à celui de M. Morel, les bibliothécaires ne trouveront avantage à s'en rapporter à des publications comme celles qui, en Amérique, circulent partout sous le titre de *Best books*. Ces « meilleurs livres » sur telle ou telle matière sont choisis arbitrairement par des incompétences, qui d'ailleurs ne recommandent guère que les ouvrages de langue anglaise. En réalité, sur une question donnée, il n'y a pas toujours de livre *meilleur* qu'un autre; il arrive qu'il n'y en ait qu'un, à refaire peut-être, mais pour l'instant irremplaçable.

Il est bien entendu que le bibliothécaire, arrêtant sa liste d'acquisitions, tiendra compte avant tout du caractère de la maison à laquelle il est attaché; mais il y a, il y aura toujours des bibliothèques générales, s'adressant à toutes les variétés de lecteurs. Ici la proportion raisonnable entre les diverses branches du savoir sera beaucoup plus difficile à établir. M. Morel s'emporte contre les « chartistes » qui auraient proscrit les sciences exactes, ou trop réduit leur part. J'ai déjà exposé cette grande querelle, à propos des industriels et commerçants. Même en Sorbonne, dit-il, des professeurs de sciences se sont plaints de pénurie. Il est vrai; mais ce furent protestations isolées, et combien tardives!

Personne n'ignore la nature des études qualifiées sciences : tant au collège qu'à l'école spéciale (et en France les études de cet ordre se poursuivent surtout dans des écoles spéciales), on ne connaît qu'une chose : le « cours » oral du professeur. C'est d'après lui qu'on est interrogé, et si les examinateurs sont étrangers à la préparation des candidats, comme il arrive à l'entrée de toute école spéciale, des émissaires multiples assistent aux examens, notent les questions posées, interruptions, critiques, et font autographier le

tout, à l'usage des intéressés. En majorité, ces examinateurs ont publié des travaux personnels, où l'on pourrait surprendre leurs idées, leur méthode; qui donc ira les voir? Un jeune homme devient ingénieur, après plusieurs années d'école; regardez sa bibliothèque : une rangée de gros cahiers; de livres, aucun ou à peu près. Les maîtres n'ont demandé que l'étude et la récitation de leurs leçons, de leurs formules; le recours aux livres n'est point recommandé; peu s'en faut qu'il ne soit censuré. En médecine, le contact entre l'étudiant et le livre est si peu marqué qu'il n'existe en cette science presque point de manuels ou de précis; ce qui se publie sous ce titre, ce sont d'énormes volumes, farcis d'observations de détail, dont le candidat doit lui-même entreprendre un résumé adapté à sa mémoire.

Mais les cours se complètent par cliniques, laboratoires, visites de collections, souvent aussi par interrogations périodiques qualifiées « colles ». Tout cela est capital; chacun s'en rend compte, sans y rien connaître. La vue directe des choses et leur maniement quotidien représentent sans doute la part la plus importante de l'apprentissage; il est naturel que l'étudiant ès-sciences passe une moitié du jour devant des vitrines ou des éprouvettes, alors que l'étudiant ès-lettres travaille forcément livres en mains. Sur la prépondérance accusée de l'enseignement oral, ses avantages ou ses défauts, je n'irai pas risquer une opinion; je serais étonné pourtant qu'elle se maintînt toujours telle quelle; mais que la méthode se soit si longtemps imposée, cela seul explique bien des choses. Les professeurs de sciences ont obtenu des millions pour leurs laboratoires, cabinets, salles de travaux pratiques, collections diverses, parce qu'ils les avaient demandés. Qu'auraient coûté en comparaison les livres qui, dit-on, leur manquent? Ils n'en ont donc senti le besoin que sur le tard. Au reste, c'est en toutes matières que les travailleurs constatent certaines lacunes à Paris.

V

CLASSEMENT DES LIVRES ET CATALOGUES.

Il n'existe qu'un seul système de classement rationnel : par matières. Le règlement des bibliothèques universitaires impose l'attribution d'un numéro *à la suite* à tout volume nouveau, quel qu'en soit le sujet (on distingue seulement plusieurs séries suivant le format). C'est tout bonnement absurde[1], et les fonctionnaires secourables agissent comme l'on fait communément à l'égard d'une mauvaise loi, que l'on tourne. L'ordre d'entrée appelle un livre de physique à côté d'un livre de littérature ; ce dernier reste en place ; à l'autre on substitue une planchette (un *fantôme*, dans l'argot du métier), qui indique le numéro matricule du volume « mis à la disposition » de la série de physique. Le règlement est respecté ; il a d'ailleurs infligé un surcroît de besogne.

En Sorbonne, la vieille division méthodique a été maintenue, en raison de l'énormité du fonds déjà réuni ; sans cette mesure, un *tolle* général eût éclaté. Qu'il y ait des lecteurs, plus ou moins nombreux, admis à circuler dans les magasins ; ils ont d'ordinaire une spécialité, ou tout au moins des curiosités particulières. Ceux-là n'admettront jamais le classement qui confond tout. Au cours d'un travail, l'un d'eux se rend devant les rayons qui l'intéressent : il n'a que deux lignes à voir dans un volume ; mais ce dernier le renvoie à un autre, qui en nécessite un troisième ; il les trouve tous à peu de distance et n'aura pas à se promener partout. Souvent même, sachant le format des livres, leurs dates approximatives, leur grosseur apparente, il pourra se dispenser de consulter les catalogues et apercevra bien vite, en tâtonnant, ce qu'il lui faut. J'accorde que la délimitation des séries est parfois un peu

1. Ce règlement fut une mesure de circonstance ; on ne trouva pas d'autre moyen d'empêcher les professeurs de traiter la bibliothèque comme une propriété personnelle. Ayant plus de peine à se reconnaître, on pensa qu'ils dérangeraient moins de livres à la fois ; peut-être même renonceraient-ils à venir. Il y avait mieux à faire pour les amener au respect de la maison commune : armer le bibliothécaire, moralement responsable, d'autorité et d'indépendance. Ces mœurs ont changé ; l'effet est donc produit ; mais le règlement demeure, et il est détestable.

arbitraire ; il y a des livres, surtout les très anciens, qui traitent de tout ; il n'empêche que, le plus souvent, on n'hésitera pas sur le « département » vers lequel un volume doit être dirigé ; le tout est de ne pas constituer de catégories trop étroites. Il est d'ailleurs tout simple de créer un groupe de *varia* ou mélanges.

Un autre avantage de la division méthodique est d'éviter les numéros à nombreux chiffres, qu'impose forcément la numérotation continue ; il n'est pas négligeable, car il atténue deux causes d'erreurs trop fréquentes : supposez une cote de cinq chiffres (ce n'est point exagéré), que le lecteur lit au catalogue ; par distraction, il n'en copie que quatre ; on lui apporte autre chose que ce qu'il voulait ; mauvaise humeur, perte de temps, etc... Tous les fonctionnaires des bibliothèques savent combien les lecteurs sont distraits. Autre point de vue : les livres minces foisonnent ; sur le dos de l'un d'eux est collée une étiquette portant la cote ; mais elle déborde sur les plats ; si le numéro est de cinq chiffres, il y a toutes chances pour qu'un chiffre ou deux restent invisibles quand le volume est au rayon ; d'où netteté moindre dans le classement, risques d'étourderie dans la mise en place. Une cote méthodique se dispose très bien en plusieurs lignes, exige moins de champ en largeur ; on se trompera moins facilement en replaçant le volume, ou s'il s'égare néanmoins, il sera plus vite retrouvé.

Illusion, selon moi, de croire que la notation la plus brève, qui demande le moins de signes, est la meilleure ; et je ne saurais, comme tant d'autres, m'extasier sur la découverte « merveilleuse » de Dewey [1], la notation décimale : le premier chiffre désigne une classe générale ; le deuxième, une division de la classe ; le troisième, s'il est besoin, une sous-division ; suit le numéro d'ordre. J'aime bien mieux le mélange des lettres et des chiffres, qui ne se confondent point ; on pourrait, du reste, suivre le système de Dewey en remplaçant les chiffres par des lettres, qui sont à volonté majuscules ou minuscules, et en usant aussi du double alphabet grec.

Mais je préfère obstinément les abréviations par initiales, qui sont parlantes, et auxquelles on s'accoutume bien vite ; quelques compromis évitent les confusions entre mots qui commencent de même. Soit une bibliothèque littéraire. H désignera naturellement

1. Cf. Graesel, *op. cit.*, p. 523 sq.

histoire ; pour les groupes inférieurs, on peut affecter les lettres grecques à l'histoire ancienne (ορ = orientale ; γρ = grecque ; ρ = romaine, etc...), les lettres latines à la moderne (al = d'Allemagne ; an = d'Angleterre ; e = d'Espagne ; i = d'Italie ; sl = slave, etc...); L revient de même à la littérature, avec des subdivisions comme ci-dessus ; que si l'on veut mettre à part la philologie et grammaire comparée, Φ la distinguera parfaitement de la philosophie (Ph), etc... On conçoit aisément une catégorie très large pour les ouvrages d'ensemble ; exemple : à L.γρ, Croiset (A. et M.), *Littérature grecque*, ou la collection Teubner d'auteurs grecs[1] ; à côté, des subdivisions : à L.γρ.h, l'édition Niese de Josèphe, qui est isolée. Dans tous les cas, distinguer le format.

Ce système est en somme celui de la Sorbonne[2], le plus pratique que je connaisse ; les abréviations y diffèrent souvent de celles que je viens d'indiquer, et auxquelles je ne tiens pas essentiellement. Je ne propose d'ailleurs aucune nomenclature complète, parce que tout dépend de ce que contient la bibliothèque ; est-elle très spéciale, on se meut beaucoup plus à l'aise parmi les abréviations. Dans une bibliothèque purement médicale, H deviendra disponible pour histologie, par exemple ; G, qu'on réserverait ailleurs pour géographie, conviendra à gynécologie, etc... ; on prendra Ch pour Chimie (m = minérale, o = organique) et le grec X pour la chirurgie, si on supprime l'x majuscule.

Dans une bibliothèque universelle, — à moins d'un effectif énorme, comme à la Nationale, — l'embarras ne sera pas accru, chaque groupe comprenant un nombre de volumes moins considérable que dans les bibliothèques spéciales ; d'où suppression de bien des sous-groupes, utiles autrement.

***

Tout nouvel ouvrage figure à la fois, à son rang d'entrée, dans un inventaire destiné à permettre les récolements, et, à une

1. De tels ouvrages seront justement mis dans la salle de lecture, où on les prendra librement ; mais je crois prudent de leur attribuer une cote de série, pour qu'ils reprennent leur rang véritable le jour où on les remplacera par d'autres ; le groupe des livres de consultation courante, en effet, doit être constamment revisé. En magasin, on les représentera par un « fantôme » ; dans la salle, ils auront un signe supplémentaire particulier.

2. Cf. A. Maire, *Bulletin de l'A. B. F.*, II (1908), p. 18-28.

certaine place, dans un ou plusieurs catalogues sur fiches. Les registres d'inventaire restent sans inconvénient secrets pour le public ; les catalogues doivent *toujours* être mis à sa disposition. Loi fondamentale, trop souvent méconnue [1]. Quelles objections y fait-on ? Je n'ai jamais entendu que celles-ci : Les lecteurs ne sont pas soigneux ; ils tachent ou ternissent les cartes ; ils les arrachent, par maladresse ou par jeu. — De tels arguments sont misérables. Même enfermés dans des tiroirs et réservés au personnel, des fiches de catalogues seront toujours sales ; il suffit de les prendre en carton solide pour éviter les déchirures de hasard, et c'est calomnier le public que d'en redouter de volontaires ; enfin les lecteurs se surveillent entre eux, sans y penser. Et que d'avantages, outre l'économie de personnel, à cette libre consultation !

D'abord le lecteur y prendrait connaissance d'une foule de richesses qu'il ignore ; il songeait à un livre, mais au catalogue il en trouverait un bien préférable. Cet autre a un désir arrêté ; à sa place, qui cherchera la cote ? C'est selon les maisons. Un fonctionnaire ? J'estime que cette *fonction* est au-dessous de lui ; on cherche une cote, plusieurs, pour soi ; un homme cultivé ne peut, ne doit passer des heures à cela, pour autrui. Or cette recherche sera souvent trop difficile pour le petit personnel — même, hélas ! pour quelques fonctionnaires d'aujourd'hui — : un lecteur ne sait pas toujours l'orthographe d'un nom d'auteur (il tâtonnerait), ni le titre exact d'un livre (mais il saurait reconnaître les équivalences ; un employé, presque jamais ; il faudrait trop souvent une *teinture*, qui lui manque, d'une langue ancienne ou étrangère). Ces petites incertitudes s'observent tous les jours ; on les blâme à la légère : que de professeurs, à leurs cours, recommandant une lecture, jettent un nom mal articulé et un titre approximatif ! — « Manque », répond-on au lecteur, qui eût trouvé le livre lui-même. Ou l'auteur est un Müller, dont le prénom n'a pas été spécifié. Il y a des centaines de cartes à ce nom ; l'intéressé se résignera à les feuilleter, si on le lui permet ; dans le cas contraire, l'employé, gros ou petit, éprouve une révolte, gémit ou écume suivant son caractère, refuse parfois ou, trop malin, déclare : le titre me suffit, nous n'avons pas cela. Les excuses mentales ne

1. Même en Allemagne ; mais une tendance au libéralisme s'y affirme, de façon continue.

manquent pas : En voilà un qui empêche de servir les autres ! (Libre de chercher, il n'eût accaparé qu'une boîte). Il retarde le travail intérieur ! etc... Quelques fonctionnaires, plus accommodants, confient pour un instant la rangée des Müller ; mais d'autres redoutent un contrôle, un commentaire malveillant sur des intercalations qui pourraient révéler de la négligence. Et le lecteur s'en va bredouille.

Il y a deux sortes de catalogues : alphabétique, méthodique. La première variété est indispensable ; elle permet toujours de s'assurer de la présence d'un volume dont on sait l'auteur et le titre, et, dans le classement des cartes, ne laisse à l'hésitation qu'une part insignifiante, si l'on ne craint pas de multiplier les renvois. J'aimerais qu'on séparât : le catalogue d'auteurs, le catalogue d'anonymes (en partant du titre rigoureux), le catalogue des périodiques. Tout cela se rencontre dans les bibliothèques bien tenues.

M. Morel en paraît faire très peu de cas. « Les livres à lire sur... » voilà ce que le public entend, pas autre chose, quand il demande le catalogue. On croit tout de suite à une énorme plaisanterie. Point du tout. M. Morel est sérieux ; on sent l'homme qui ignore le travail scientifique ; songez au public qui l'intéresse : « Le marché, chaque semaine, attire les gens de loin. » (!!!) C'est pour ces « gens » qu'il rêve d'un catalogue méthodique démesuré, avec dépouillement de tous les périodiques [1]. Est-ce tout? Diverses revues ont des articles de deux ou trois pages [2] ; un gros ouvrage d'ensemble traite de nombreux sujets ; allez-vous le dépouiller ? Parfaitement. « Dépouillement obligé des ouvrages généraux. » Ainsi, pour le livre : *Bibliothèques*, renvois à Londres, Paris, New-York, Berlin, Édimbourg, etc., etc... Et comment oublier les grands dictionnaires et encyclopédies, les journaux quotidiens

1. A la Faculté de droit de Paris, dont la bibliothèque, très spéciale, n'attire pas « les gens du marché », un cinquième à peu près des périodiques est ainsi dépouillé, mais à la grosse, sans excès de conscience.

2. Il se trouve aussi des publications qualifiées *Mélanges* en France, *Festschriften* en Allemagne, dont on s'accorde à vouloir le dépouillement, même pour un catalogue alphabétique. C'est demander trop, à mon avis ; on ne citera pas un article sans donner le titre de la *Festschrift*. Par contre, des périodiques ont quelquefois une série distincte, et des collections publient des travaux considérables, formant autant de gros volumes, qu'on désignera parfois par leurs seuls titres individuels. Voilà ce qu'il faudrait absolument dépouiller, et dans quelques bibliothèques on s'en dispense. C'est négliger l'indispensable pour le superflu.

même! Plus d'un contient de longues correspondances, des critiques théâtrales qui dépassent certains articles de revues... Projet magnifique ; malheureusement, il est *fou*. M. Morel a dressé lui-même un index de ses deux volumes; qu'il en compare l'épaisseur à celle du texte lui-même, et applique ce pourcentage à une bibliothèque. J'exagère? Non point ; je suis son programme [1].

Notez que ce catalogue méthodique sera forcément sur fiches ; or, on parcourt vite de l'œil un index imprimé ; les fiches doivent être maniées une à une. Que dire de l'infinité des rubriques, de l'embarras de choisir entre elles, des renvois nécessaires? Dût-il aboutir, cet inventaire illimité, impossible, on ne le consulterait pas : pour les uns, il ne serait jamais assez détaillé, les autres s'y noieraient, et la plupart enfin, avec un classement méthodique des volumes, préféreraient se rendre devant les rayons et y chercher à tâtons ce qui les intéresse. En effet les livres eux-mêmes, j'y reviens, ont leurs tables des matières ; celles-là pourraient servir au bibliothécaire dans son travail ; les registres des revues jamais, car ils paraissent à intervalles beaucoup plus longs que les fascicules eux-mêmes.

Et les bibliothécaires feraient ainsi une besogne que d'autres font ou feront. Or, M. Morel l'exige de toutes les bibliothèques. Admettons qu'elles s'entendent entre elles ou avec un institut bibliographique, qui fera imprimer les fiches et les distribuera. Comme il n'y aura jamais deux bibliothèques semblables, le classement de ces fiches ne pourra jamais se faire pour toutes à la fois ; chacune devra choisir ses rubriques, classer les petits cartons. Mais l'idée est si belle de recueillir les « records » du monde! Ce serait celle de Carnegie, d'après M. Morel ; elle est enfantine, si elle est vraie. Ce catalogue est appelé à s'accroître indéfiniment (l'inconvénient est faible pour un catalogue purement alphabétique); y ferez-vous des retranchements, pour ne maintenir que « l'actuel »? Comment? Est-ce que le plus récent est toujours le meilleur? Considérerez-vous comme périmé tout ce qui remonte au-delà d'une certaine date? Telle paraît être la pensée de M. Morel ; elle ne supporte pas l'examen. Néanmoins c'est égarer le lecteur peu instruit que de lui proposer tant de vieux ouvrages ; quelques-

1. M. Morel sait-il qu'il existe une *Bibliographie des bibliographies géologiques*, publiée par M. de Margerie, il y a près de quinze ans, en un énorme volume. Ce seul exemple fait image.

uns ne sont caducs que pour partie ; un spécialiste seul saura faire le départ.

En réalité, les grandes découvertes sont révélées par les journaux et revues de vulgarisation ; le public ordinaire pourra s'y tenir. Pour le reste, il existe déjà — et on fera bien de les laisser à la portée de tous — des bibliographies régulières qui donnent très vite, *au bout de deux ans au plus*, la recension exacte et critique des nouveautés ; exemples : les *Annales de Géographie*, l'*Internationale Bibliographie* de Jellinek pour l'histoire de l'art, les *Jahresberichte* de Jastrow pour l'histoire proprement dite, la *Revue de philologie* pour les périodiques d'antiquités classiques, etc... [1]. Véritablement, le délai à laisser courir n'est pas tel qu'il faille, pour l'abréger de fort peu pratiquement, infliger aux bibliothécaires un labeur cyclopéen qui n'est pas dans leur rôle. Ne les confondons pas avec les bibliographes ; si, dans certaines branches de la science, nous n'avons pas encore ces bibliographies annuelles dont je parle, qu'on fasse campagne pour les obtenir, mais ceci n'a rien à voir avec le service des bibliothèques. J'y insiste à cause des chimères de M. Morel, qui pourraient, dans un monde mal informé, rencontrer une approbation enthousiaste ; avant lui, déjà, certains pensaient qu'un bibliothécaire devrait être toujours à même d'indiquer la meilleure lecture sur tous sujets.

Convient-il même de dresser un catalogue méthodique limité aux livres, excluant les articles et petites brochures? Je dois avouer que beaucoup de bibliothèques [2] se le sont imposé, mais ajouter aussitôt : en tant que travailleur, je n'en ai jamais retiré aucun profit ; en tant que bibliothécaire, ces inventaires ne m'ont jamais procuré, sur les matières où j'étais complètement ignorant, une aide en rapport avec la peine et l'argent qu'ils auront coûtés. Ils offrent à un degré moindre, mais vite considérable, l'inconvénient déjà signalé : l'encombrement progressif ; eux non plus ne distinguent pas ce qui a vieilli, a disparu de l'usage ; la date d'édition

1. Il existe aussi des bibliographies dépouillant annuellement des périodiques divers d'un même pays ; tels l'*Index to periodicals*, édité pour M. Stead par Mlle Betherington, à Londres, avec le détail des revues anglaises d'intérêt général, pour les habitués des *Public Libraries* ; on rapprochera la *Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Literatur* de Dietrich, Roth et Jellinek (Leipzig, depuis 1896), consacrée plutôt aux revues scientifiques, et dont chaque volume n'absorbe que quelques mois de préparation.

2. Celles des Universités allemandes notamment.

est à cet égard un indice des plus trompeurs. Imprimés, ils deviennent à la longue un instrument d'identification bibliographique ; mais le maniement quotidien en est fort ingrat. J'ouvre constamment, à l'usage du public, un des mieux faits, en somme, celui de Sainte-Geneviève ; les lecteurs s'y embrouillent sans cesse, et je ne m'en étonne pas : il faut, d'années en années, ajouter des suppléments ; d'un supplément à l'autre, il y a confusion permanente, quelqu'un trouve à la table du deuxième supplément un renvoi à une page ; il la cherche par mégarde au premier et s'exaspère du défaut de concordance. A cela, pas de remède. Le catalogue méthodique imprimé d'une très riche bibliothèque ne reste utile qu'aux fouilles de pure érudition, pour la fixation des détails minuscules ; tel l'ancien catalogue de la Nationale, pour l'Histoire de France, et cet intérêt se limite à peu près au domaine de l'histoire.

Mais vaut-il la peine d'imprimer un catalogue alphabétique ? M. Morel répondrait : En aucun cas ; c'est déjà beaucoup d'en faire un sur fiches. Je me montrerais moins intransigeant. Pour les identifications dont je parlais à l'instant, rien de précieux comme l'immense catalogue du *British Museum* et son supplément, modèles du genre : un nom, un titre vous sont indiqués de façon peu explicite ou peu lisible ; vous consultez ce répertoire, incomparable dans ce cas parce qu'immense. Je comprends aussi que notre Nationale ait entrepris un catalogue du même genre[1] ; je m'associe du reste aux critiques de M. Morel sur un gaspillage de temps et d'encre, déjà réduit dans les derniers volumes parus, sur des répétitions de noms d'auteurs et de titres complets, absolument superflues. Il est très vrai que le cinquantième exemplaire d'un roman coûte plus cher à cataloguer ainsi que le prix courant du volume. Mieux vaudrait inscrire : nombreux exemplaires ; le lecteur en demanderait un quelconque, et pour une fois on chercherait une cote dans les fiches non détruites, car non transcrites.

En ce qui concerne les autres bibliothèques, je me prononcerais en principe négativement. Certes, un catalogue tiré à 500,

1. Il paraît que la Bibliothèque royale de Bruxelles va encore suivre cet exemple (Cf. E. Bacha, *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, VI (1908), p. 241-245). Cette fois, ce serait beaucoup ; plus ces répertoires se multiplient, plus leur intérêt faiblit.

1,000 exemplaires, devient transportable au loin; quand la maison prête au dehors, on peut savoir à distance si elle contient tel volume et en donner la cote; mais ce bénéfice vaut-il un effort aussi énorme et aussi onéreux? J'admets qu'une collection, même très réduite, imprime l'inventaire de ses livres anciens et rares, indépendamment des incunables, xylographes ou manuscrits; ce sont documents pour l'histoire du livre; la détermination du fonds digne de cet honneur est flottante, mais dans l'immense majorité des cas on ne balancera point, et il est oiseux de faire savoir au monde que Forcalquier ou Mauléon possèdent un roman de Paul de Kock (côté frivole) ou le *Dictionnaire des littératures* de Vapereau (côté sérieux).

Les Universités posent un problème plus délicat : Faut-il recommander la constitution de petites bibliothèques de séminaires ou de laboratoires? Oui, certes, répondront les professeurs, et il ne leur importera guère que les livres ainsi réunis soient prélevés sur le fonds général ou achetés sur budget particulier. Cette dernière hypothèse cependant légitimerait seule cette satisfaction. Il est très commode, sans doute, d'avoir sous la main les livres auxquels on recourt le plus souvent et de réduire la concurrence qui peut s'exercer sur eux; mais l'intérêt général ne saurait être oublié, et tel qui est charmé de trouver dans son cabinet un livre de consultation journalière, pestera si d'autres font de même et le privent de ce dont il a besoin par hasard. L'inconvénient s'accroît si la bibliothèque occupe un immeuble isolé. Est-elle par malheur enclavée dans l'Université, tout au plus devra-t-on consentir à un déplacement momentané. Le prêt étant ouvert à des particuliers, comment l'interdire à une collectivité? On doit même se montrer plus large en ce cas, quant au nombre des livres empruntés, moins pour les délais. J'ai constaté plus d'une fois à Paris de ces emprunts abusifs, qui faisaient disparaître des ouvrages de première importance, pour une durée indéfinie. Je reconnais d'ailleurs qu'en province, dans l'état actuel, ces principes peuvent fléchir, car les bibliothèques universitaires ne sont guère fréquentées que par maîtres et étudiants, peu nombreux et vite en rapports.

VI

LE RÉGIME INTÉRIEUR ET LE PUBLIC.

Il n'est personne qui ne souhaite de voir une salle de lecture très longtemps ouverte[1] ; l'idéal serait du matin au soir, et même dans les premières heures de nuit. M. Morel s'approprie ce vœu, très compréhensible; mais ailleurs : « Il faut des fonctionnaires toujours présents. » Qu'est-ce à dire? De huit heures du matin à dix heures du soir? Et prenant leurs repas en séance? Qu'on les recrute alors parmi les repris de justice... Un roulement devient nécessaire, et on le ne réalisera qu'avec un grand nombre de bibliothécaires et de gens de service. Or, on ne se doute guère du chiffre auquel atteint bien vite le budget d'un personnel, même, comme aujourd'hui, très mal payé. C'est donc une affaire d'argent, et nous sommes actuellement, dans n'importe quelle bibliothèque française, ou presque, extrêmement loin de l'ouverture quasi-permanente. Supposons de fortes augmentations de crédits; il faudra encore, le plus souvent, choisir entre la restriction des heures d'ouverture et celle des acquisitions; la seconde ne sera-t-elle pas la plus fâcheuse? Et si les fonctionnaires ne siègent qu'à tour de rôle, les compétences diverses ne pouvant guère être en double, les lecteurs seront exposés à quêter en vain un renseignement. Question d'espèce en somme; mais si plusieurs bibliothèques se trouvent dans une même ville, qu'elles évitent de faire coïncider leurs fermetures. Ainsi se justifient certains horaires, parfois très critiqués, comme celui de Sainte-Geneviève : cette bibliothèque, qui double en quelque mesure celle des Facultés de droit et de médecine, ouvre à des heures où les autres ferment. On pourrait encore varier les heures d'ouverture dans les divers jours de la semaine, pour satisfaire successivement les convenances particulières. En tout cas, afficher l'horaire bien en vue, en dedans et à la porte extérieure ; bonne mesure fréquemment omise.

1. Elle peut l'être d'autant moins que le prêt est plus étendu : deux à trois heures par jour dans les Universités allemandes, écrivait M. Laude. J'ai vu par la *Minerva* que ce chiffre avait généralement augmenté depuis dix ans.

Suivons le lecteur, à partir de son entrée dans la salle. Souvent, il se contente des livres qu'on a le droit de prendre soi-même, ou il arrive qu'il déploie son journal; le local est chauffé en hiver, parfois assez frais l'été : profitons-en ; les fonctionnaires voient de bon œil, car il grossit la statistique journalière, le piéton sans parapluie qui vient s'abriter de l'averse. Mais ces tolérances doivent cesser si la salle est exiguë et sérieuse l'affluence ; que le désœuvré ne gêne pas le travailleur.

Celui-ci, d'habitude, a des ouvrages à demander; il les inscrit sur un bulletin, avec son nom et son domicile. Le mieux serait de passer aussitôt ce papier à un employé, qui ferait les recherches; je les suppose très brèves, admettant que le catalogue, lui aussi, est *public*. Mais quelques comités ingénieux ont institué et maintiennent jalousement une formalité vaudevillesque : le *visa*. Un fonctionnaire reçoit le bulletin du lecteur et le lui rend après y avoir apposé une ébauche de signature, en fait un gribouillis indistinct; les visiteurs, s'ils sont nombreux, peuvent sans danger se viser eux-mêmes. L'un d'eux, ironique, questionne de loin en loin, sans succès, sur les raisons de cette exigence; en secret, on en allègue d'inavouables : le visa obligerait les fonctionnaires à l'exactitude! L'éventualité d'un renseignement à fournir n'y suffit donc pas? Or, le visa ennuie tout le monde, y compris ses partisans, qui le délivrent avec nervosité. Les employés sauraient bien voir si le bulletin est rédigé selon les règles. Les bibliothécaires ne siègent que pour guider, informer, trancher les cas difficiles, et non autoriser ce qui est concédé d'avance; pour retirer un billet de chemin de fer, on ne s'adresse pas au chef de gare. J'ai quelque honte de plaider une cause si évidente, mais on ne la gagnera pas de sitôt.

Un lecteur doit avoir licence de se faire communiquer plusieurs volumes à la fois : on cite la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris comme reniant cette loi de bon sens. Il est difficile de suggérer un maximum : la très grande majorité des travailleurs restera toujours fort en dessous, et il en est à qui l'on n'oserait opposer un refus.

Cette liberté du reste ne fera plus question, si l'on admet le public à circuler dans les magasins. Cela se fait déja dans quelques bibliothèques, peu considérables, peu fréquentées, et pour des gens dont l'âge et la condition semblent offrir des garanties, inspirent des

égards. N'est-il pas vrai que la plupart des bibliothèques laissent un certain nombre d'ouvrages à la disposition de tous? Jadis, étudiant en Sorbonne, je me servais librement dans la salle Albert Dumont et à l'Institut de géographie; la surveillance était nulle, et il arrivait seulement au garçon de grommeler, quand par hasard un oublieux avait, en s'en allant, abandonné les volumes sur la table. Mais il s'agit d'une pièce unique. Faut-il généraliser? Étendre aux recoins éloignés cette mesure libérale? Il me paraît que oui.

Pour la Nationale, bien entendu, ce serait non. Devenue conservatoire, réserve et dernier recours, elle demande plus de rigueur; il faut la certitude d'y retrouver tout ce qui y est une fois entré. A l'égard des bibliothèques publiques, il y aurait lieu de faire des essais, d'arriver peu à peu au régime de liberté, et je ne doute pas que dans plus d'une il ne triomphe. Quant aux bibliothèques universitaires, j'estime que toute latitude doit appartenir aux étudiants, comme elle appartient déjà au corps enseignant.

Les avantages du système sont énormes et certains, les risques moindres et problématiques, certaines mesures pour les réduire tout indiquées.

Le bienfait capital, le voici : désormais les bibliothèques, ne recélant plus d'inconnu, rendraient beaucoup plus de services; il se trouvera des administrateurs routiniers et timorés pour en faire fi; il me paraît de taille à justifier de l'audace, même une certaine témérité. Mais y a-t-il témérité? M. Morel, qui produit quelques bons arguments, fait une comparaison spécieuse avec les étalages des magasins du Louvre, des Galeries Lafayette, ou des portiques de l'Odéon. Elle n'est point tout à fait juste : les objets exposés là sont examinés sur place, les livres d'une bibliothèque enlevés de leurs rayons ; en outre, les articles de commerce sont l'objet d'une surveillance constante de la part d'un essaim de commis qui les débitent; au contraire, le régime de liberté dans les bibliothèques aurait pour conséquence une réduction notable des agents, par suite une économie.

Mais on volera des volumes!!! C'est possible, probable, même sûr, puisqu'on vole déjà, malgré de multiples formalités. Il n'y aura qu'à s'y résigner. Les « conservateurs » vont blêmir devant cette monstrueuse indifférence. S'ils vont jamais en Amérique, ils ne verront aucun contrôle aux stations du métropolitain de New-York ; les voyageurs sont *invités* à payer leur passage; l'entreprise pros-

pérant, il se présume que presque tout le monde se met en règle. Preuve de conscience ? De pudeur à l'idée des réflexions possibles devant ou derrière soi ? Quelques *cents* échappent évidemment ; mais on a compris que ces menues pertes étaient moins onéreuses qu'un rouage supplémentaire.

Dans les bibliothèques, bien des précautions sont aisées, qui rendraient le déchet peu sensible [1] : Une seule porte d'entrée ; et devant, deux employés, qui dévisageront les sortants, feront ouvrir les portefeuilles et au besoin retourner les poches un peu rebondies. Aucune pitié envers le flagrant délit, et une prime à l'agent qui l'a dénoncé ; le cas échéant, ajouter à la peine correctionnelle des sanctions administratives : perte d'inscriptions pour l'étudiant escroc, interdiction de toute candidature dans une période donnée. Afficher bien nettement que tout livre disparu ou mutilé ne sera pas remplacé ; c'est donner l'impulsion à une très louable surveillance mutuelle dictée par l'intérêt. Enfin, une police occulte : M. Morel a pleinement raison, pas de bicorne, d'épée, ni d'épaulettes ; mais de temps à autre un homme comme vous et moi (jamais le même ! , d'allure inoffensive et sachant épier. Les cambriolages surpris feront peut-être réfléchir les lecteurs qui se laisseraient tenter.

Après tout cela, qu'est-ce qui pourra disparaître? Difficilement les in-folio et gros livres en général ; quelques minces brochures ? les livres minuscules ? Naturellement, je suppose l'existence d'une « Réserve », où soit maintenue la règle du bulletin individuel et contenant tout ce qui a valeur exceptionnelle par sa rareté ou son prix, surtout si les dimensions en sont faibles. Mettons qu'on perde au bout de l'an pour cinq cents francs — et je n'en crois rien — de livres quelconques qui se trouvent partout, ou qu'on ne tient pas à remplacer ; on aura gagné sur le personnel cinq à dix mille francs ; il me semble que cela en vaut la peine.

On ne peut guère d'ailleurs voler les livres d'un dépôt public que

1. Combien vaines celles d'aujourd'hui ! Exemple : tout lecteur reçoit un bulletin, à rendre à la sortie. L'un d'eux déclare le sien perdu ou volé et, pour affaiblir les soupçons, évite de demander des livres. Que faire ? On ne va pas le garder là, l'envoyer au poste pour cette bagatelle. Le lendemain il revient, se fait communiquer plusieurs volumes, qu'il cache dans sa serviette ou celle d'un complice, guette l'éloignement de l'employé qui l'a servi et remet d'un front calme le bulletin blanc de la veille. Car les bulletins ne sont généralement pas datés. Ils devraient l'être ? Embarras de plus, et les deux phases de la filouterie peuvent tenir dans une journée.

pour les conserver; les revendre est périlleux; ils reçoivent toujours quelque marque, qu'on n'arrive pas à effacer sans qu'il y paraisse (papier troué ou coupé); or, les bouquinistes connaissent d'ordinaire l'emplacement de ces timbres, invariable dans la même bibliothèque. On devrait l'unifier, puisque la légende de l'estampille suffirait à identifier le dépôt; la fraude serait plus sûrement dépistée. Garder chez soi les volumes dérobés ne va pas non plus sans risques, et l'on se voit obligé de les cacher, de n'en user qu'à portes closes.

Aussi bien l'inconvénient majeur n'est-il pas dans les chances de disparition. Pour que l'économie d'agents soit considérable, il faut que les lecteurs remettent eux-mêmes les volumes en place; c'est ce que plus d'un aura toujours grand'peine à faire de façon correcte. En toute bonne foi, un myope, de petite taille et pressé par l'heure, voyant un vide sur les rayons, le comblera d'instinct avec ce qu'il tient à la main, et un livre déplacé équivaut pour un temps à un livre perdu[1]. On en sera quitte pour doubler les récolements. L'expérience mérite en somme d'être tentée. Un bibliothécaire pourra, dans les dernières minutes, circuler parmi les tables pour veiller à ce que personne ne s'esquive sans avoir rien rangé, et faire un tour dans les magasins. Quelques observations un peu vives aux négligents, fussent-ils professeurs, les détermineront peut-être à prêter plus d'attention une autre fois. Des récidives manifestes motiveraient très bien une exclusion temporaire.

Oui, les consciencieux seront chaque jour victimes et dupes des autres; mais n'en fut-il pas toujours ainsi? N'est-ce pas à leur détriment que le régime de méfiance subsiste encore? Faut-il craindre enfin qu'un habile escamoteur ne déplace sciemment un livre, pour avoir plus de chances de le retrouver le lendemain? Je ne pense pas, s'il a la ressource, plus simple, de l'emprunter.

***

Les prêts à l'extérieur. — Une bibliothèque, en effet, doit prêter

1. Il sera moins fâcheusement déplacé s'il reste du moins dans son groupe. Signalons à ce propos l'idée ingénieuse de M. Henri Brocard, de Bar-le-Duc (*Congrès international de 1900*, p. 145 sq.). Il distingue très visiblement les catégories d'ouvrages par des étiquettes de couleur et par des reliures de diverses teintes; les étiquettes, suivant les cas, sont collées d'équerre ou en losange; on pourrait en ajouter de rondes. Évidemment, les erreurs involontaires seraient ainsi considérablement réduites.

largement[1], non point, comme dit M. Morel, parce que « la lecture à domicile est la meilleure » (aphorisme que je ne comprends guère), mais parce que certains livres sont nécessaires à des travaux qu'on ne peut rédiger que chez soi, dans le silence, parce que certaines personnes sont empêchées momentanément de venir à la bibliothèque, et que je ne vois pas d'inconvénient au prêt par correspondance[2], pratiqué depuis longtemps, sans repentir, dans les bibliothèques allemandes, bien moins chez nous; en définitive, parce qu'on décharge d'autant la salle de lecture, qui risquerait sans cela d'être trop étroite.

La plupart des bibliothèques refusent le prêt des périodiques, des collections, des livres à planches ou simplement de grand format. Je ne puis approuver cette limitation : l'absence d'une année dans la série d'un méchant périodique est moins grave que celle d'un livre excellent, qu'on a dédaigné d'acheter, comme cela se voit tous les jours. L'essentiel, selon moi, est de ne prêter qu'à court terme[3], variable suivant l'ouvrage, et dont la fixation appartiendrait au bibliothécaire ; les prolongations de délai seraient condamnables dans le système libéral que j'ai défendu, car on ne saurait pas au bureau si le volume emprunté a été désiré par d'autres; mieux vaudrait renouveler le prêt au bout d'un intervalle.

On prête beaucoup en Allemagne et en Amérique, fort peu en Angleterre, médiocrement dans les bibliothèques françaises, excepté les universitaires, plus complaisantes; en revanche, on y prête sans précautions. Est-ce un tort? Les livres ne disparaissent guère par cette fissure; je comprendrais pourtant qu'on imposât le dépôt d'une provision, inutile peu à peu, quand cette mesure aurait décidé certains emprunteurs à songer à autrui comme à eux-mêmes. Quelques-uns, notamment des professeurs, abusant de leur situation, gardent des livres deux, trois ans, ou davantage, en dépit de supplications réitérées. A l'amende les clients sans gêne, dès qu'un rappel sera resté sans effet[4]; et qu'elle soit infligée automatique-

1. A la Nationale seulement, maintenir le système actuel : on ne prête pas de livres, rien que des manuscrits.

2. En Hollande, les bibliothèques ont franchise postale. — Cf. en général Ch. Mortet, *Les prêts de bibliothèque à bibliothèque en France et à l'étranger* (*Bull. de l'A. B. F.*, III (1909), p. 85-93).

3. Un mois en Allemagne, deux à trois semaines en Hollande; en France, rien de précis dans la pratique.

4. Dans les Universités allemandes, il y a d'abord avertissement en cas de retard, puis réclamation à domicile par un garçon de salle, qui reçoit pour sa course une gratification du coupable.

ment par un agent subalterne, sans recours possible ; il n'y a pas lieu de traiter en hommes ceux qui agissent en enfants.

***

Renseignements au public. — Cette dernière fonction des bibliothécaires leur sera bien simplifiée, si les magasins restent grands ouverts, et ils auront plus de loisirs pour le travail courant d'inventaire et de catalogue ; par suite, le personnel supérieur pourra être réduit comme celui des employés. N'en concluons pas cependant qu'on cessera d'interroger les fonctionnaires ; plus d'un lecteur, avec raison, croira abréger en s'adressant à eux ; pour le maniement des bibliographies en particulier, ils auront forcément plus d'expérience. On est en droit d'attendre d'eux de la courtoisie et de l'empressement, sans prétendre les accaparer.

Le Congrès international de Bruxelles a annoncé cette discussion : « Dans quelle mesure un bibliothécaire est-il tenu, de par ses fonctions : 1° D'établir la bibliographie des matières au sujet desquelles les lecteurs viennent faire des recherches dans son dépôt ? 2° De communiquer des renseignements ou de signaler des sources de renseignements inconnues au lecteur et qu'il ne connaît lui-même qu'en raison de la préparation d'un travail personnel sur la question ? » Belle énigme ! L'établissement d'une bibliographie est œuvre scientifique qui, petite ou grande, peut, doit être signée ; un bibliothécaire n'a pas à la fournir ; ce qu'il a découvert au cours d'un travail personnel est à lui, rien qu'à lui ; ce n'est pas en tant que bibliothécaire qu'il a été mis sur cette voie ; il n'en doit donc pas la confidence. On ne saurait astreindre un professeur à *enseigner* et mettre dans la circulation ce qu'il projette d'imprimer plus tard, pour se constituer un titre personnel. Les deux cas sont analogues. Je crains d'ailleurs que la discussion ne demeure stérile ; tout ceci restera, chez le fonctionnaire, affaire de conscience ; comment soupçonner cette information exceptionnelle dont il ferait mystère ? Pas de contrôle ; et si on la connaît, pas de sanction.

***

Le même congrès étudiera un système pour la vente ou l'échange

des doubles des bibliothèques[1]. D'abord, je crois préférable de ne compter à cet égard sur aucune combinaison internationale, j'entends diplomatique; de bibliothèques à bibliothèques, ce serait excellent, mais il faudrait laisser latitude absolue à leurs directeurs, et leur épargner toute initiative, toute ratification ministérielles. La Nationale particulièrement, une fois débarrassée de son public exagéré, pourrait multiplier les trocs avec l'étranger, car elle possède en trop d'exemplaires des ouvrages dont le dépôt légal lui assure tous les tirages successifs. Le seul grief viserait le catalogue imprimé devenu partiellement inexact; mais puisque les échanges ne porteraient que sur ouvrages « trop » représentés, le dommage resterait faible, même nul quant aux volumes du catalogue en préparation, si on adoptait pour les doubles la formule simple et globale que j'ai suggérée.

Je ne parle que d'échanges; la vente me paraît moins pratique, et elle aurait un caractère déplaisant en cas de livres donnés[2]; l'échange, lui, ne se ferait qu'entre bibliothèques et non avec un bouquiniste ; il va sans dire qu'on serait amené à tenir compte de la valeur marchande, mais de façon assez simple, car il suffirait en général de partir du prix de vente initial, en supposant la même dépréciation uniforme.

Cet usage pourrait s'étendre aux incomplets : d'un ouvrage en quatre volumes, une bibliothèque a les deux premiers, une autre le reste; mieux vaut qu'une seule possède le tout et dédommage la seconde. Ces hasards ne sont pas fréquents; pourtant, ils se rencontrent, et j'en ai observés. Sous cette seule réserve, je serais peu porté à admettre les échanges d'exemplaires uniques, hors peut-être le cas où deux bibliothèques chercheraient à se spécialiser dans des voies différentes.

Je comprends encore moins cette proposition de M. Morel : retour à la Nationale des vieux livres, au bout d'un certain temps, — dix ans au plus! Ira-t-on accroître son engorgement, déjà terrible, et anémier davantage les autres fonds? Un ouvrage ne serait jamais utile plus de dix ans? La dernière édition du *Thesaurus* grec d'Estienne remonte fort au delà, et l'on s'en sert tous les

1. Le fâcheux principe de la *domanialité* y mettrait obstacle. Conçoit-on une loi spéciale pour autoriser l'échange d'un livre à 3 fr. 50 ?

2. Et l'estampille de sortie pourrait n'être pas toujours apposée dans des conditions régulières.

jours, à défaut d'une plus récente. Il y a, dans la collection des grands écrivains de la France, chez Hachette, des éditions de vingt ans ; les reléguerez-vous au grenier? Et avec elles les recueils de planches de Piranesi ? Il existe des répertoires illustrés qu'on ne refera jamais. N'insistons pas.

***

Institutions bibliographiques internationales. — Ce sujet touche au nôtre par quelques points, notamment pour la confection des fiches de catalogues et les bureaux d'informations.

On a dénoncé de vieille date cette aberration d'infliger à toutes les bibliothèques du monde possédant un même livre l'obligation d'en dresser séparément la fiche ou les fiches de catalogue ; cette vieille routine accuse en somme un dédain complet des ressources de l'imprimerie. Il serait pourtant simple d'inviter les imprimeurs à tirer, en plusieurs exemplaires, des bulletins portant, pour chaque ouvrage sortant de leurs presses, les indications adoptées pour l'identifier ; ces bulletins accompagneraient tous les exemplaires livrés, et il ne resterait, dans les bibliothèques, qu'à les coller sur cartes ordinaires. Des particuliers même s'en serviraient volontiers pour leurs catalogues personnels. Pour l'imprimeur — ou l'auteur — cette charge serait négligeable à côté du dépôt légal ; donc pas de scrupules. A vrai dire, ce système si pratique [1] est déjà en vigueur dans des cas isolés : les *Denkschriften* de l'Académie des sciences de Vienne, par exemple, paraissent avec un dépouillement sur étiquettes des importantes dissertations contenues dans chacun de leurs tomes. Et toutes les publications académiques de France et d'Allemagne font chaque année l'objet d'un catalogue d'ensemble sur papier pelure, imprimé seulement au recto. En Amérique, les tentatives ont été plus nombreuses encore [2].

1. Je le préfère à un autre qui a été proposé : une fabrique de fiches indépendante, qui imprimerait les mentions habituelles, au moment du dépôt légal ; ces fiches seraient vendues aux bibliothèques sur leur demande. Mieux vaut certainement recevoir les fiches en même temps que les volumes ; on évite ainsi des retards, des frais et une complication de service. En Hollande, pour les nouveautés, les fiches manuscrites sont expédiées par 150 à la fois à un imprimeur, qui les retourne tirées à 25 exemplaires, qu'on utilise pour les divers catalogues et les renvois.

2. Cf. Ch. Sustrac, *Les fiches imprimées pour catalogues* (*Bulletin de l'A. B. F.*, III (1909), p. 74-80).

L'obstacle souvent allégué provient des dimensions différentes et de la disposition diverse des fiches, dans la plupart des bibliothèques ; les bulletins dont je parlais ne pourront pas toujours s'y adapter. Quant à choisir un type déterminé de fiche, les bibliothèques de fondation nouvelle seront seules en mesure de le faire ; les anciennes ne sauraient renouveler tout leur catalogue, pour en changer le format. Certaines cartes ont le texte en longueur, comme sur une carte de visite (nommons-les cartes larges), d'autres en hauteur, ainsi que dans la majorité des livres (cartes hautes). Il conviendrait de donner aux bulletins à coller un format intermédiaire, à peu près carré, et une petite taille ; cela laisserait un blanc, sur le côté dans les cartes larges, en bas dans les cartes hautes ; mais quel inconvénient ? Pour ne pas trop réduire le numéro des caractères, on abrégerait le titre le plus possible ; des lettres grasses mettraient en vedette le nom de l'auteur.

Un congrès de bibliothécaires pourrait s'entendre sur un format [1], en partant du format moyen des cartes des bibliothèques les plus considérables. Malgré ces précautions, beaucoup encore ne profiteraient pas de l'innovation : mais ne serait-ce rien que d'avoir diminué pour les autres une tâche inutile et fastidieuse, réduit les chances d'erreurs et supprimé l'incommodité des écritures peu distinctes ? Il faudrait, dira-t-on, une entente internationale. Point du tout ; qu'un pays commence, et les autres suivront [2].

Individuellement, les bibliothèques qui ont plusieurs catalogues (alphabétique, méthodique) évitent le recopiage en usant de la machine à écrire, qui procure plusieurs exemplaires à la fois ; mais les derniers sont peu nets ; aucun ne l'est autant que l'imprimé, malgré la taille excessive des lettres. Ce n'est là qu'un succédané ; il faudrait quelque chose d'universel, un tirage par milliers.

Cette nouveauté profiterait surtout aux bibliothécaires ; pour le public, on rêve d'une institution non moins « mondiale », un office de renseignements, indiquant les ouvrages sur une question et les

1. Au *Congrès international de 1900* (voir p. 183), M. Maurice Godefroy était partisan de 12 et 13 centimètres, ce qui me paraît exagéré.

2. Depuis la rédaction de ces lignes, le bureau de l'A. B. F. a risqué une démarche en ce sens auprès du syndicat des éditeurs parisiens. Le succès en a été jusqu'ici fort médiocre, mais il ne faut pas se décourager et, comme on l'a dit, l'Etat pourrait imposer cette mesure nouvelle à l'égard de toutes les publications qu'il paie lui-même ou subventionne.

bibliothèques où ils se trouvent. Il existe déjà en Allemagne un *Auskunftsbureau ;* je le connais mal, et je ne suis pas le seul [1], car on doit communiquer une note descriptive à son sujet au Congrès de Bruxelles ; ignorant les résultats d'un essai, j'hésite à consigner quelques réflexions sur l'idée en elle-même. Les voici cependant.

Dans le désarroi actuel, celui de la France en particulier, l'institution rendrait, sans doute, des services; mais c'est justement ce désarroi qu'il faudrait d'abord enrayer. Cela obtenu, je crois que ce grand office n'aurait guère de clientèle ; les lecteurs ignorants s'adresseraient peut-être à lui, quelques-uns du moins, car la plupart satisferaient leur curiosité restreinte en rendant visite à la bibliothèque de leur résidence. Savants et chercheurs, étant donné la nature d'un livre, sauraient presque toujours où le découvrir, et ils se constitueraient eux-mêmes leurs bibliographies. Celles de l'office de renseignements encourraient, je pense, le même reproche que les catalogues méthodiques : elles ne distingueraient pas le bon du médiocre, l'indispensable de l'insignifiant, et le durable de l'annulé ; ou ceux qui les dresseraient seraient des spécialistes véritables, au-dessus de ce métier, adonnés enfin à une tâche énorme, très coûteuse et d'une utilité dérisoire [2].

1. La notice du Dr Fick, *Das Auskunftsbureau der deutschen Bibliotheken und seine Suchliste* (*Zentralblatt*, XXIV (1907), p. 347-363) n'est pas assez explicite. Elle fait voir cependant que l'institution rencontre en Allemagne un accueil très favorable; on paraît attacher du prix surtout au fait que voici : un bibliothécaire, apprenant par là que tel ouvrage existe déjà dans plusieurs maisons, se dispense, grâce aux facilités de prêt, de l'acquérir pour la sienne.

2. Il m'est impossible de ne pas songer à ce propos à l'*Argus* et au *Courrier de la Presse*, qui ont d'ailleurs plus de raisons d'être. — Je tiens à mentionner encore une idée intéressante de mon collègue, M. Ch. Sustrac (*Une lacune de l'outillage bibliographique : les guides bibliographiques*, dans le *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1909). Il souhaite la création d'un annuaire bibliographique, choisi et critique, indiquant les meilleurs livres à consulter sur toutes matières. Je crains qu'il n'y ait dans ce vœu une bonne part d'utopie ; cependant je le crois susceptible de réalisation partielle. Que ce « Bottin » de la pensée – j'emprunte à l'auteur son expression pittoresque — puisse être vraiment utile à tous les savants, j'ai peine à l'admettre ; ils ont besoin d'une bibliographie extrêmement détaillée, supposant un répertoire absolument colossal, très dispendieux par suite et qui trouverait bien peu d'acquereurs. Par exemple, la seule bibliographie des études grecques couvre tous les ans une bonne cinquantaine de pages compactes, en menus caracteres, de la *Revue des Etudes grecques* ; et elle ne porte que les *nouveautes* de l'année, lesquelles sont loin d'englober toutes les questions qui intéressent l'helléniste. Or, que représentent ces études dans l'ensemble des curiosités humaines ? Un compartiment minuscule. M. Sustrac, il est vrai, parle d'un choix ; mais tout choix est arbitraire, et ne sera précieux qu'aux amateurs. Il ne parle également que de *livres* ; ce n'est pas assez. Dans beaucoup de disciplines, notamment les sciences (au sens français du mot), les progrès et

CONCLUSION

Je suis loin d'avoir abordé toutes les questions que soulèverait l'organisation des bibliothèques, mais j'espère avoir rendu compte des points essentiels et des *desiderata* les plus pressants. Je me suis occupé surtout de la France, parce qu'entre les grands pays du globe, elle est sûrement un des plus mal outillés, et en France des bibliothèques scientifiques, que je crois les plus nécessaires. Je prends ainsi le contre-pied du point de vue de M. Morel, hostile aux bibliothèques allemandes, « comme les nôtres vouées à l'archéologie, érudition, philologie, comme les nôtres dédaigneuses de la vie pratique moderne ». Il n'admet que les sciences commerciales ; j'estime que toutes les sciences ont droit de cité et, quoi qu'il en ait, on juge de même en Allemagne. Il y a dans ce pays, dit-il, un effort vers la bibliothèque libre, qui « se fera contre les professeurs ». Ce duel est invraisemblable ; les deux variétés d'établissements ne répondent point aux mêmes besoins, ne sont point pour le même public. Krupp a créé une bibliothèque « admirable » ; qu'on l'imite au Creusot, dans les houillères du Nord et et de la Loire, j'y applaudirai ; mais je ne vois pas comment ces fondations pour ouvriers, élèves des écoles primaires, dispenseraient l'État de mieux soutenir les intérêts de l'enseignement supérieur, même pour cette science « en partie vaine » — lisez non lucrative — qui se cultive aussi, bien ou mal, en Angleterre et aux États-Unis. C'est M. Morel lui-même qui écrit, en toute justice : « Les augmentations du budget pour l'instruction publique, en France, sont sans rapport avec l'accroissement de la science et le coût de la vie. » Je voudrais avoir montré nettement que l'effort

découvertes sont consignées dans de simples articles, très courts, mais très nombreux et fort longs à énumérer. A tout le moins, si jamais ce projet arrive à exécution, l'éditeur fera sagement de ne point réunir son nouveau « Bottin » en un volume unique, mais de le scinder en fascicules vendus séparément. Chaque personne pourra donc acquérir le répertoire de son ressort. On verra en outre ainsi l'extrême inégalité de la vente, et l'on en conclura qu'une grande partie du programme doit être abandonnée, celle qui embrasse le domaine de l'érudition ; peut-être, en revanche, en poursuivra-t-on l'accomplissement pour les sciences proprement dites, surtout les sciences appliquées, où il n'y a pas comme ailleurs *superposition*, mais *remplacement*. Un tel instrument simplifierait déjà les fonctions du bibliothécaire.

financier demandé serait stérile sans une meilleure répartition. A la science, la France donne peu, et elle gaspille; la formule n'est contradictoire qu'en apparence. Il faut moins de centres, mais plus vivants, plus de crédits d'achats et plus de liberté, des bibliothécaires d'un niveau moyen plus relevé, entretenus dans l'émulation et placés dans une situation acceptable. Rien d'éloquent, à cet égard, comme une comparaison des salaires français avec ceux d'Allemagne, d'Angleterre et d'Amérique. Que ne ferait-on pas dans ce domaine avec les frais d'un seul cuirassé ou d'un croiseur? La défense nationale ne se discute pas, et il ne s'agit pas ici de virements; mais on y affecte des dépenses que tout le monde souhaite de voir improductives; on paie l'assurance, tout en repoussant de ses vœux l'incendie. Les crédits pour la science, eux, sont de rendement assuré; on le comprend trop peu chez nous. Où sont les Mécènes authentiques des bibliothèques? Et pourquoi n'en surgirait-il pas?

Quant au grand public, sur qui M. Morel porte toute son attention, il lit moins que jadis, parce que le temps lui manque; chacun est plus affairé et moins casanier. Les riches aussi, les riches surtout, suivent ce courant regrettable; les affaires, les déplacements ôtent tout loisir; on lit encore en chemin de fer, mais quoi?! on ne lit plus en automobile; que sera-ce avec l'aviation! La masse des bourgeois a plutôt changé de lecture; le journal illustré, le périodique à bon marché, qui flattent le goût général, bien loin qu'ils le dirigent, règnent aujourd'hui sans partage. D'où une crise du livre partout signalée. L'ouvrage scientifique n'a point baissé de prix, a enchéri même; on ne recherchera guère celui-là que dans les bibliothèques, qui doivent pouvoir l'acquérir. Le livre de lecture courante reviendra en faveur quand il ne rebutera plus les bourses moyennes; la réduction du coût a déjà commencé.

VICTOR CHAPOT.

L'HUMANISME CHRÉTIEN

LA RENAISSANCE ET L'ÉGLISE

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT

Intrépidement, avec un courage qui frise la témérité, M. Imbart de la Tour poursuit son grand dessein. Le tome II de son histoire des *Origines de la Réforme*[1], paru depuis quelque temps déja, est consacré à la description du milieu moral et religieux où la Réforme française prit naissance. Quatre livres, mais combien remplis!

Livre I : *Théocratie et Nationalisme* — entendez, conflit du Saint-Siège et des Églises nationales. En cent soixante-dix-huit pages, l'auteur étudie la situation de la papauté à la fin du Moyen Age, sa transformation en monarchie absolue, son budget, sa politique italienne et sa politique générale, sa décadence morale, ses rapports avec l'Église gallicane et la royauté française, son attitude enfin lors des événements de 1511 et de la tentative de Pise.

Livre II : *les Abus*. Cent trente et une pages permettent de décrire « l'anarchie organique » de l'Église à la fin du XVe siècle, l'impuissance de son épiscopat, la désagrégation intérieure de ses corps monastiques, l'indiscipline et les rivalités des Mendiants, le désordre des bénéfices et ses causes, les abus de la fiscalité épiscopale, paroissiale ou « libre » ; enfin, la situation morale du clergé, haut et bas, régulier et séculier.

Livre III : *la Culture Nouvelle*. Cent vingt-sept pages, mais que

1. P. Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, t. II : *l'Eglise catholique, la Crise et la Renaissance*. Paris, Hachette, 1909, VIII-592 pp. in-8.

de problèmes ! Caractères généraux de la Révolution intellectuelle : « la Renaissance ne crée pas de doctrine, mais un esprit ». Étude particulière de la Renaissance et surtout de l'Humanisme Français : il est « national, moral et chrétien ». De là, seconde étude particulière de l'humanisme chrétien, de ses doctrines et de ses conséquences.

Enfin, livre IV : *Léon X et la Renaissance religieuse.* Devant tant de questions et de si graves, quelle devait être l'attitude de « l'autorité », c'est-à-dire du pape qui succède en 1513 à Jules II ? Cent trente-huit pages fournissent la réponse. Elles nous montrent le nouveau pape négociant le concordat, en 1516, avec François Ier ; appuyant au Concile de Latran des tentatives de réforme d'ailleurs insuffisantes ; enfin, encourageant un renouveau d'activité intellectuelle au sein du catholicisme et opérant à Rome, « centre de l'intelligence », une conciliation officielle de la Renaissance et du christianisme. « Age d'or », en vérité : dans une page de belle rhétorique — de la rhétorique comme on n'en fait plus aujourd'hui — M. Imbart de la Tour en chante les merveilles ; il évoque « la lumière romaine, doucement dorée, du soir », dialogue magnifiquement avec le Très Saint-Père, et termine, comme on doit, par une chute romantique. C'est le soir. Le pape, « des *Loggie* à peine terminées du Vatican, laisse errer son rêve sur le monde ». Et il voit « l'humanité pensante qui se prosterne », l'ange de la paix « qui déploie ses ailes », la ville Sainte reconnaissante et joyeuse, « l'union de l'Europe, prélude de la croisade », la réconciliation des systèmes, « garantie de la vérité » (?), Aristote et Platon, le Sanctuaire du Christ, Christophe Colomb et Vasco de Gama — bien d'autres choses encore... Mais voici que « des rumeurs montent du large ». Léon X écoute : « Qu'est-ce donc ? » — M. Imbart de la Tour le renseigne. — Il écoute toujours : « Qu'est-ce encore ? » — « Ce n'est rien. C'est Luther. »

Soudain, joyeux, il dit : Grouchy ! — C'était Blücher !...

I

Rhétorique et philosophie mises à part, que dire de ce second volume que nous n'ayons dit déjà du premier[1] ? Reprocherons-nous à l'auteur l'ampleur même de sa construction ? Ce serait un abus, s'il est vrai que, dans l'ouvrage, ce qu'il y a d'intéressant précisément c'est la construction même — abstraction faite des matériaux. Et nous le disons sans arrière-pensée. Dans une synthèse pareille, aussi risquée, aussi aventureusement prématurée, une grande vertu réside. Certes, à aucun de ceux qui connaissent l'état de notre documentation sur les dizaines de problèmes nous ne disons pas posés, mais effleurés par M. Imbart de la Tour, les solutions par lui proposées ne sauraient suffire. Elles peuvent être justes, elles peuvent être fausses. Là n'est pas la question, puisqu'elles n'ont manifestement qu'une valeur subjective. Elles sont la collection des impressions personnelles d'un lettré cultivé sur l'humanisme et l'Église catholique à la fin du Moyen Age.

Mais précisément, en accusant l'étendue de nos ignorances, elles servent une autre cause : celle de l'érudition. Elles attirent notre attention sur d'énormes lacunes ; parfois même, elles nous indiquent comment nous les pourrons combler. Ramassant, par exemple, pour un tableau des abus de l'Église en France à la fin du Moyen Age un assez grand nombre d'indications éparses et — sans contrôler d'ailleurs la valeur de ses documents — les rapprochant, les éclairant les uns par les autres, M. Imbart de la Tour signale pour la première fois quelques textes utiles ; il dégage du chaos plusieurs traits essentiels[2]. Mérite singulier ; malheureusement, on ne saurait toujours le lui reconnaître, et, pour nous limiter à une seule question, — ce n'est pas un tableau sommaire, c'est un tableau arbitraire et parfois tendancieux que dans son livre III, l'auteur nous retrace de la « Révolution intellectuelle ». En deux mots, essayons de le montrer.

1. *La France à la veille de la Réforme, d'après M. P. Imbart de la Tour*, *Revue de Synthèse historique*, t. XII-1, n° 34, février 1906, p. 72 sqq.

2. Cf. surtout le chapitre III du livre II : la *Fiscalité*. On y trouvera d'intéressantes indications sur diverses catégories de comptes qu'il y aurait tout profit à étudier en détail.

***

D'abord un grave défaut, et qui frappe tout de suite. Si soucieux des balancements, M. Imbart de la Tour nous en devait un — qu'il ne nous a pas donné. Il nous décrit la culture nouvelle ; mais la culture ancienne ?

« La Renaissance, écrit-il, est la négation violente de toute la culture qui précède... Contre l'intellectualisme du Moyen Age, ses habitudes d'esprit et ses méthodes, elle est une réaction. » Affirmation. Pour la justifier — simplement, pour la poser — comment n'a-t-il pas senti qu'il fallait, de toute nécessité, nous dire d'abord ce qui subsistait de cet « intellectualisme du Moyen Age », de ses habitudes d'esprit et de ses méthodes, au moment précis où apparaît « cette culture charmante qui, de l'Italie son foyer, rayonne sur tous les peuples chrétiens ». Une négation violente ? Mais de quoi ? — Une réaction ? Contre qui ? — « Dans l'enivrement de la pensée antique qu'elle retrouve, la Renaissance n'a que mépris pour les siècles chrétiens qu'elle continue. » Mais, sans nous arrêter à ce mot : « continue », qui ne laisse pas que d'être équivoque — ce n'est pas de *tous* les siècles chrétiens que sort la Renaissance ; c'est du quinzième. Ce siècle méritait-il, mieux, justifiait-il le mépris ? C'était la question même. A lire M. Imbart, nous n'y pouvons répondre.

***

Autre point. Cette culture nouvelle, où, comment, chez qui va-t-elle être étudiée ? L'auteur nous dit, en débutant : La Renaissance n'est pas un système, mais un esprit ; elle n'est pas une doctrine générale, mais un ensemble d'aspirations. « Chaque penseur y porte son tempérament, chaque nation son caractère. » Pourtant, « si différents que soient ses fils, ils ont un air de famille qui les réunit tous ; si variée qu'elle se présente, elle a créé un esprit général qui s'insinue partout, dans l'intellectualisme la vie rurale, la religion ». Et tout un chapitre est consacré à décrire, à analyser cet esprit général.

Que la théorie en elle-même soit à la fois contestable et dange-

reuse, nous le croyons. Que cette conception d'une Renaissance une que cette reconstruction idéale d'un ensemble d'idées communes à tous les humanistes, français ou allemands, italiens ou espagnols, frisons ou anglais, bâlois ou polonais, ait quelque chose de chimérique nous en avons trop souvent donné ici même les raisons pour que nous y revenions à nouveau [1]. Mais admettons (pour un instant) la légitimité d'une telle tentative. Nous aurions encore compris que M. Imbart de la Tour, choisissant dans chaque pays deux ou trois humanistes comme particulièrement typiques, s'efforçât de marquer ce par quoi ils diffèrent ou se ressemblent. Très probablement du reste, s'il l'avait conçu, l'auteur aurait dû renoncer à ce dessein — et ç'aurait été tout profit pour lui.

Car enfin, prenons le premier de ces caractères communs qui apparentent, selon lui, tous les humanistes : le retour à l'antiquité. Formule bien vague. Pages bien vagues aussi, ces deux pages 315 et 316, où l'auteur se contente de développer ce thème : « De l'antiquité, la Renaissance a soif de tout connaître. » Suit une énumération : « Pétrarque a trouvé deux discours de Cicéron ; Pogge a découvert Tacite ; Landriani... ; Valla... ; Flavio Biondo... ; Vittorino de Feltre... » Arrêtons-nous : retour à l'antiquité, caractère commun de *tous* les humanistes. Soit. Pourquoi alors ne citer que des Italiens ? N'est-ce pas que, s'il avait dû citer des Allemands par exemple, ou des Français, M. Imbart aurait été conduit à nous dire que s'ils « retournaient », eux aussi, à l'antiquité, ils n'y retournaient point dans le même esprit ni pour les mêmes raisons que les Italiens ?

L'auteur allègue en note Burckhardt. Il y a bien longtemps que le maître de Nietzsche, le savant bâlois, a écrit, dans sa belle *Histoire de la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, ces phrases qui n'ont pas cessé d'être vraies : « Le réveil de l'antiquité se fait tout autrement en Italie que dans le Nord. Dès que la barbarie cesse dans la Péninsule, le peuple italien, qui est encore à moitié antique, voit clair dans son passé ; il le célèbre et veut le ressusciter. En dehors de l'Italie, il s'agit de la mise en œuvre savante et réfléchie de quelques éléments fournis par le monde antique : en Italie, c'est le monde savant et le peuple à la fois qui rendent hommage à l'antiquité et veulent la faire revivre, parce

1. Cf. notamment *Guillaume Budé et les origines de l'Humanisme français* (pp. 266-267) dans le t. XV-3, n° 45, de la *Revue* (décembre 1907).

qu'elle rappelle à tous la grandeur passée de leur pays. » Et plus haut, cette indication remarquable : « Ce n'est pas l'antiquité seule, mais son alliance intime avec le génie italien qui a régénéré le monde d'Occident [1]. »

Mais pourquoi citer Burckhardt, quand nous pouvons citer M. Imbart de la Tour ? « La Renaissance, écrit-il en réponse à M. Baudrillart (p. 334, n. 1), ne s'incarne pas dans Pogge, Valla et Beccadelli. C'est dans l'étude d'un mouvement aussi complexe qu'il faut se défier des formules toutes faites. » Certes. C'est pour cela même qu'il était dangereux de vouloir ramener à l'unité toutes les manifestations, prodigieusement diverses, de ce « mouvement complexe ».

***

Nous entendons bien qu'à la fin de son chapitre, M. Imbart de la Tour place, assez bizarrement, Pic de la Mirandole et son neveu Gian Francesco — qu'on n'a point coutume de voir en tel honneur — au carrefour de l'humanisme italien et de l'humanisme allemand. Nous entendons bien qu'à ce dernier, il consacre quelques pages et marque avec netteté (p. 341) que si « la Renaissance a pu devoir beaucoup au Quattrocento (traduisez, à l'Italie), elle garde ses traits distincts, sa physionomie propre, ce qu'elle reçoit des conditions morales ou sociales dans lesquelles elle a grandi ». Mais que devient alors cet « esprit général » de la Renaissance, « qui s'insinue partout, dans l'intellectualisme, la vie morale, la religion » (p. 314) ?

Un esprit général ? Écoutons M. Imbart nous dire (p. 340) quelles sont ses manifestations en Allemagne ; écoutons-le nous énumérer « tous les élans, les idées, les passions » qui apparentent les humanistes allemands, si différents par ailleurs, aux Italiens. Nous citons : « Même enthousiasme pour les manuscrits et les livres. » Oui, mais ces manuscrits et ces livres, Allemands et Italiens les lisent-ils avec les mêmes yeux ? Les recherchent-ils pour la même fin ? « Même souci de bien écrire. » Sans doute. Mais l'idéal d'Erasme en matière « d'écriture » n'est probablement pas celui de Giulio Camillo, l'inventeur de « l'amphithéâtre cicéronien », ni

1. Nous citons pour plus de commodité d'après la traduction française de Schmitt, Paris, Plon, 1885, in-8, t. I, ch. I, pp. 213-214.

même celui de Longueil et de Scaliger? S'il est vrai, comme le dit M. Imbart, que la Renaissance allemande « n'a qu'un homme de lettres Conrad Celtes », et que « chez tous les autres, elle n'est que l'élégance de la forme appliquée aux recherches positives de la pensée », que peut-il rester de l'identité posée au début? « Même culte pour ces classiques qui sont les véritables maîtres de l'humanité. » Même culte peut-être, parce que le culte est un ensemble de pratiques extérieures et n'engage pas toujours les sentiments profonds. Cependant, « maître » a bien des sens. Lorsqu'il compose les cinq cents vers latins de son *Sarca*, Bembo prend Virgile pour maître, et Cicéron lorsqu'il écrit ses lettres. Cette « maîtrise », Reuchlin l'ignore, Erasme pareillement. Enfin, « même foi dans cette révolution du savoir appelée à régénérer le monde ». Que d'humanistes ultramontains à qui cette foi était aussi étrangère qu'à un Erasme le rococo humaniste des poètes néo-latins?

Aux Allemands et aux Italiens, que reste-t-il donc de vraiment commun? Leurs élans les portent vers des buts différents. Leurs idées, sous l'identité de formules très vagues : retour à l'antiquité, réaction contre le Moyen Age, exaltation de l'individu — se découvrent distinctes et parfois opposées. Leurs passions, comme leurs tempéraments, contrastent. La Renaissance est « bien un ensemble d'aspirations », mais vers plusieurs idéals contradictoires. Disons mieux : la Renaissance n'est pas. Il y a des Renaissances.

II

Mais voici que se lève une deuxième abstraction : L'*Humanisme chrétien*. Plutôt, voici que, suivant la Renaissance dans l'évolution qu'il lui prête vers le christianisme, M. Imbart de la Tour entreprend de dégager les tendances directrices, non plus de l'humanisme tout court, mais de « l'humanisme chrétien ». Même méthode au reste, et même procédé; partant, mêmes critiques et réserves identiques : plus vives cependant, si les inconvénients du procédé, les vices de la méthode apparaissent plus criants, plus gros de conséquences.

Or, tel est le cas. Car le chapitre a une conclusion et qui importe singulièrement au dessein de l'auteur; une conclusion qui doit être

justifiée à tout prix — ou le livre s'écroule : celle-ci, « qu'entre le principe fondamental de la Réforme et celui de l'humanisme, il y a un abîme » ; que l'humanisme était catholique et « adopté » comme tel par l'Église « qui s'y retrouvait elle-même » — mais quelqu'un vint qui troubla la fête, rompit l'accord, déchaîna la Révolution, un intrus, un ennemi, un brutal : Luther.

Pour justifier une telle conclusion — application directe à la Réforme française de la thèse et des idées de Janssen sur l'Allemagne — que de facilités dans la méthode de l'auteur !

***

De trois ou quatre ouvrages arbitrairement choisis entre des centaines d'autres : le *De Fide et ordine credendi* de J.-Fr. Pic de la Mirandole ; le *Psalterium quincuplex* et le *Saint-Paul* de Lefèvre ; l'*Enchiridion*, le *Nouveau Testament*, la *Ratio perveniendi ad veram theologiam* d'Erasme — M. Imbart de la Tour prétend extraire les idées maîtresses du christianisme des humanistes. Quelles différences, pourtant, entre tous ces livres et tous ces écrivains ?

Voici par exemple Erasme et Lefèvre. Représentant de l'humanisme chrétien, Lefèvre? Si l'on veut. Mais pas du tout au même titre qu'Erasme. Car, d'éducation, de profession même, Lefèvre à vrai dire reste un scolastique. Il enseigne la logique. Il étudie, vulgarise, publie, annote le grand auteur des scolastiques : Aristote. Il a beau faire imprimer quelques chants de l'Iliade. En réalité, son goût est médiocre pour la culture antique. Il reste un scolastique, mais un scolastique qui s'est mis, sur le tard, à la critique des textes. D'ailleurs, son œuvre s'apparente à celle des moines réformateurs qui, à la même époque, visitent et régénèrent Cheval-Benoît, Château-Landon, Saint-Victor et cette abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont l'abbé se nomme Briçonnet, et où, depuis 1507, Lefèvre lui-même abrite sa vie. Combien différent, Erasme ; Erasme, tout de suite dégoûté des vieilles disciplines par son séjour dans le Montaigu de Standonk ; Erasme, dont les premiers écrits dénotent un humaniste tout proche d'un Gaguin ou d'un Andrelin ; Erasme dont les *Adages*, tout pénétrés d'idées morales et religieuses puisées en Angleterre, au contact d'un Colet, sont par leur inspiration même comme par leur caractère littéraire, si profondément étrangers à un Lefèvre ? Qu'elles sont rares,

les idées communes aux deux hommes? Et pour en dresser le bilan, pour en former un système, pour en accroître le nombre, ne faudra-t-il pas de toute nécessité les vider de leur particularité, les atténuer, les dépouiller de tout ce qui faisait leur force, leur originalité, leur verdeur?

***

Question secondaire, du reste. Par quelque chemin que M. Imbart de la Tour prétende parvenir à ses conclusions, celles-ci ne tiennent pas.

L'humanisme, dit-il, était catholique et entendait rester tel. Sans doute, les humanistes réclamaient une religion intérieure et spirituelle, plus détachée des observances et des pratiques; mais, « en critiquant les abus, ils ne s'attaquaient pas à la doctrine ».

D'abord, nous n'attribuons pas à cette distinction autant de valeur que M. Imbart. Pour ne parler que du seul Erasme (et, notons-le, son cas n'est pas celui de Lefèvre), nous ne sommes pas sûrs du tout que, dans ses *Colloques*, dans son *Éloge de la Folie*, dans son *Enchiridion*, l'homme qui réclamait en 1522 la traduction de la Bible en langues vulgaires et qui, l'année d'avant, écrivait sans réserves en parlant de Luther : « Quod a me moderate, suoque loco dictum est, ille dicit immodice » ; nous ne sommes point sûrs du tout que cet homme n'ait jamais dirigé d'attaques contre tel ou tel point de doctrine. Mais soit : Erasme a voulu rester catholique et l'est resté. Peu importe. Car ce catholique, fuyant la catholique Fribourg, est allé mourir sans sacrements dans Bâle la réformée. Et son catholicisme, certes, n'était pas celui des mendiants de son temps — de ces hommes dont il parle dans l'*Encomium Moriæ*, « qui se vulgo religiosos ac monachos appellant, utroque falsissimo cognomine ».

***

Car tout est là. Catholique, Erasme? Catholique, Lefèvre ? Si l'on veut, mais d'un catholicisme qui leur était propre et qui les opposait à la grande masse des catholiques de leur siècle.

M. Imbart de la Tour a beau jeu, aujourd'hui, de remarquer qu'il n'est pas une de leurs idées qui n'ait eu, en dehors d'eux, avant

eux, dans le catholicisme, ses représentants et ses précurseurs. Ce n'est point à nous, lecteurs bénévoles, qu'il en faut faire la remarque, si le respect de tels précédents n'a pas arrêté dans leur œuvre de mort les bourreaux d'un Louis Berquin ? — « La diffusion, la lecture des livres saints ? s'écrie l'auteur. Qui, plus que les Pères, saint Augustin et saint Jérôme... — L'union de l'antiquité et du christianisme ? Elle s'était déjà faite au IVe et Ve siècles... » — Peut-être. Mais les Inquisiteurs, au début du XVIe siècle, s'en souciaient fort peu. Et ils n'eurent point tort, à leur point de vue. Car, M. Imbart le sait mieux que nous, le catholicisme n'est pas la collection des doctrines diverses qu'ont pu professer, à des époques différentes, des « catholiques » très différents. Il a, pour chaque époque, sa définition stricte et ses gardiens officiels.

***

Autre point. A la veille même de la Réforme, l'humanisme chrétien, dit M. Imbart de la Tour, avait été adopté par l'Église. Quelle dérision !

Quoi ? parce que Léon X a eu comme secrétaires Sadolet et Bembo ; parce qu'il a goûté en délicat — en Médicis — la culture néo-latine la plus raffinée de son temps ; parce que Paul III, en 1535, a offert le chapeau à Erasme vieilli — à un Erasme qu'on avait réussi enfin, triomphant de ses hésitations, à lancer dans une lutte directe et ingrate contre Luther, nous devons en conclure que le catholicisme traitait l'humanisme en frère, en allié ? Naïveté trop habile, habileté trop naïve.

Le pape louait, flattait, congratulait. Béda pendant ce temps, et Pierre le Couturier, et Gerhard de Nimègue, et Sepulveda, et Caranza, et toute la meute de Cologne, toutes les cohortes de Louvain insultaient, dénoncaient, calomniaient, condamnaient. Charles-Quint adressait au prince des lettres une magnifique épitre et Gattinara son chancelier, un prince de l'Église lui aussi, correspondait assidûment avec Erasme ? Mais dans ses placards, au même moment, le même Charles-Quint prohibait sous les peines les plus sévères la lecture des *Colloques*, du *Nouveau Testament*, de l'*Encomium Moriæ*. L'Église « adoptait » l'humanisme chrétien ? L'Église ? Pas les moines en tout cas, ni les inquisiteurs, ni tant de bourreaux hurlant à l'hérésie, *carnifices cucullati*, dit Erasme lui-

même. Et il est un peu tard pour dégager de leurs violences le catholicisme s'il est vrai qu'au XVIe siècle, ce sont précisément ces violences qui l'ont défini. Il est un peu vain de vouloir jeter par-dessus bord les « abus » et les « pratiques », alors que justement catholiques et protestants se reconnaissaient à leur attitude différente en face des « abus » et des pratiques, et que pendant des années — tous les textes judiciaires, tous les naïfs récits de Crespin en font foi — le réformé a été avant tout[1] l'homme qui ne saluait pas les croix aux carrefours, n'adorait pas les saints de pierre ou de bois, faisait gras aux jours maigres et ricanait devant les reliques et leurs miracles?

Abus, pratiques : ils constituaient le fond même de ce *christianisme judaïque* qu'Erasme, dans l'*Enchiridion*, se proposait de combattre sans pitié — et qui, par un juste retour, ne lui fit d'ailleurs pas grâce à lui-même.

***

Dernière affirmation enfin. « Adopté » par l'Église, l'humanisme chrétien ne devait-il pas être nécessairement répudié par la Réforme? « Presque partout, écrit M. Imbart, il se montrera l'adversaire de ce mouvement dont il sera la première victime. » En Allemagne, oui, Erasme a été l'adversaire de Luther. Encore y aurait-il bien à dire sur la manière dont il l'est devenu et resté. Mais en France? Lefèvre a-t-il pris vis-à-vis de la Réforme une attitude de combat? Et Briçonnet lui-même, d'âme moins héroïque? Et Guillaume Budé? Et tant d'autres? Si, entre Réforme et Renaissance se creuse un tel abîme, comment tant d'hommes ont-ils pu le franchir et, tel un Théodore de Bèze, passer de la poésie des *Juvenilia* à la rude discipline d'une Genève calviniste?

« Presque partout », dit M. Imbart. « Presque » est sage, « presque » est avisé, lorsqu'on écrit dans le pays d'un Étienne Dolet, d'une Marguerite de Navarre, d'un Clément Marot.

1. *Avant tout* n'a naturellement ici qu'un sens chronologique, si l'on peut dire. Et nous ne prétendons pas prendre à notre compte, sous cette forme, la définition contradictoire du catholique et du réformé.

***

Discussion bien générale, dira-t-on, heurt de thèses contradictoires, d'idées systématiques? Et comment éviter ce reproche?

Signaler simplement, minutieusement, les faiblesses, les lacunes ou les vices d'une documentation trop hâtive et trop morcelée, ce serait redire sans profit ce qu'ici-même nous avons dit déjà et ce qu'à côté, une critique pénétrante a dit excellemment[1]. Surtout, ne serait-ce pas un peu trahir l'auteur et son dessein? Aimable papillon de l'histoire, il vole haut, afin de ne point salir ses ailes à l'humble poussière des documents. Qui veut le suivre, le rejoindre, le serrer de près, doit nécessairement quitter le sol ingrat et gagner les airs? Qu'on ne nous fasse pas dire les nuages. Car c'est un livre utile que ce livre à thèse. Pour construire longuement, patiemment les fondations d'un édifice, il est commode d'être à l'abri; de là, dans nos rues, tant d'assemblages altiers de poutres et de planches, plus ingénieux parfois, plus amples toujours que les maisons futures. Remercions M. Imbart de la Tour d'avoir dressé, pour l'agrément et la sûreté d'obscurs et lents pionniers, un édifice provisoire mais de belle ordonnance.

LUCIEN FEBVRE.

1. Voir, dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. XII, 1909, pp. 257-273, le compte rendu de M. A. Renaudet.

L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

NOUVELLES ÉTUDES A L'OCCASION D'OUVRAGES RÉCENTS

V[1]

Les Justices

SELON MM. H. SÉE ET BRUTAILS[2].

Au XIIe siècle (et même plus tôt) on distinguait trois sortes de justices seigneuriales, comme étagées l'une sur l'autre : La basse justice, la moyenne et la haute. La basse se détachait très nettement des deux autres. Elle consistait uniquement dans le jugement des débats civils, qui s'élevaient entre le seigneur et ses tenanciers, ou entre les tenanciers ; plus en l'application de quelques peines légères, pour punir les contraventions à la police rurale. — La moyenne et la haute justice, à la fois civiles et criminelles, se distinguaient l'une de l'autre, d'abord par le taux des amendes ou compositions, prélevées sur le plaidant qui perdait son procès en matière civile, ou sur le coupable condamné en matière criminelle : au-dessous de soixante sous d'amende, c'était justice moyenne; au-dessus c'était haute justice. De plus, un pouvoir, le plus grave qui soit, appartenait en propre à la haute justice, celle-ci possédait le droit de frapper du glaive; aussi l'appelait-on justice de sang. — Je n'appuyerai pas davantage sur ce côté des justices, parce qu'il n'importe pas à notre sujet.

1. Voir la *Revue*, t. XVIII, pp. 181-189, 281-310; t. XIX, pp. 34-42; t. XX, pp. 16-27.
2. *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age*, par Henri Sée; *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen Age*, par M. Brutails.

***

M. Sée pense que le droit d'exercer ces trois sortes de justices, de plus en plus étendues et grièves, sortent de la même source, c'est-à-dire de la qualité de *propriétaire terrien,* laquelle se trouverait, fondamentalement et dès l'origine, dans le seigneur justicier.

Le lecteur conviendra, je crois, qu'à première vue, il y a là quelque chose d'étonnant pour nos esprits modernes. Nous concevons malaisément cette filiation de faits : un homme est propriétaire d'un territoire ; il admet des hommes comme habitants, comme cultivateurs, sur sa propriété ; et le voilà du coup en possession de juger ces hommes au civil, au criminel, de leur infliger, s'il y a lieu, la prison, les mutilations, la mort ; et tout cela parce qu'il leur aurait, à ce qu'on dit, concédé quelque parcelle de sa propriété, non pas gratuitement, s'il vous plaît, mais au prix de redevances et de corvées.

On est encore bien plus étonné à mesure qu'on pénètre dans le détail de cette affaire. Cet homme, *purement* propriétaire à l'origine, maintenant propriétaire et justicier, nous pouvons le considérer sous l'un ou sous l'autre de ces aspects, séparément. Comme propriétaire, c'est un singulier propriétaire. Il ne peut se débarrasser des cultivateurs qui travaillent ses champs ; content ou mécontent, il ne lui est pas permis d'expulser le cultivateur, ou de lui ôter sa tenure. Bien plus, il ne lui est pas permis d'augmenter, du moins légalement, si peu que ce soit, la quotité de la redevance, ou la durée de la corvée, lesquelles ont été fixées il y a longtemps, — et depuis, les circonstances économiques ont bien changé aux alentours. Ce propriétaire, en tant que propriétaire, a donc accepté et il continue à souffrir d'étranges limites. Or, ce même homme, qui supporte de ce côté de pareilles chaînes, se trouve, comme justicier, être en possession du droit le plus étendu : il peut emprisonner, torturer et mettre à mort ces mêmes individus qu'il n'a pas seulement la faculté de mettre hors de chez lui. — Que pensez-vous de ce disparate ?

Les raisons qui portent M. Sée, à professer cette opinion sur l'origine des justices, c'est selon moi d'abord sa croyance ferme dans la propriété primitive du seigneur ; c'est, selon lui, 1° que la

justice se distingue malaisément des autres redevances seigneuriales; 2° et c'est que, comme tout droit de propriété, elle est transmissible, partageable, inféodable. Ces deux assertions sont exactes, mais on ne voit pas que les faits allégués soient nécessairement les suites d'une concession primitive de terrain; on ne voit pas que toute autre explication soit impossible.

On peut supposer, par exemple, que des hommes se sont établis jadis sur ce canton; que ces hommes avaient un chef, un gouvernant, lequel seul, ou avec l'aide de certains de ses subordonnés, de ses sujets, exerçait le pouvoir de justicier; pouvoir dont l'existence apparaît tout de suite comme nécessaire à tous les hommes qui veulent vivre ensemble avec sécurité.

Après cela que les actes de justice aient dû être payés, dans une forme quelconque, par les justiciables, nous pouvons le comprendre, par la raison simple que ces actes ne se font d'eux-mêmes mais qu'ils sont accomplis par des agents qu'il faut rémunérer de ce travail, comme de tout autre. Qu'ensuite, ces droits de justice soient parfois devenus absurdes, qu'ils aient excédé ce qui était nécessaire pour payer les personnes et les prisons, etc., et que le gouvernant ait en fait exploité la justice, comme un domaine à lui, nous devons l'accepter également comme très possible, car nous connaissons la tendance éternelle qui porte tout fonctionnaire à rendre sa fonction aussi fructueuse qu'il se peut, surtout à un certain degré de civilisation. Rien d'étonnant, après cela, à ce que le seigneur justicier ait considéré sa fonction à certaines heures par le côté économique, par le côté émolument, profit; et que, dans le cas d'un besoin d'argent, il l'ait vendue ou louée, comme toute autre propriété. M. Sée oublie que des fonctions, incontestablement publiques ont, en d'autres temps, été l'objet de trafics, comme ceux qu'il remarque à propos des justices seigneuriales. Sous l'ancien régime, les charges de judicature étaient vénales; un membre du parlement vendait sa charge, bien qu'assurément il n'eût jamais fait, à qui que ce soit, une concession de terre, ni que cette charge eût jamais été attachée à un fonds de terre. Les notaires actuels vendent encore leur charge, qui est une fonction publique. Ils ne la vendent qu'en bloc (et de même faisaient les parlementaires). Les seigneurs pouvaient vendre en bloc et en détail, il est vrai, mais ce n'est pas là une différence tellement grave qu'elle nécessite une origine particulière.

Ceci me ramène au disparate que j'ai signalé. Quelle idée suggère-t-il, le plus naturellement, sur l'origine des hautes justices? C'est qu'elles dérivent, non d'une situation primitive de propriétaire, mais *d'une fonction de gouvernant,* primitivement exercée par le seigneur, qui d'ailleurs, à côté de cela, a pu être ou ne pas être propriétaire.

***

Venons à la basse justice. — Nous l'avons définie, comme M. Sée le fait lui-même. Et ici on n'est plus tenté *a priori* de repousser l'opinion de M. Sée. Il ne nous étonnerait pas que la basse justice fût la conséquence d'une concession de terre. Cependant, cela ne suffit pas pour admettre tout de suite et la concession de terre et la primitive qualité de propriétaire du seigneur; il faut qu'elles nous soient précisées par ailleurs. — Car on peut aussi bien concevoir *a priori* que la basse justice, si souvent mêlée avec les autres justices, dans une même main, ait eu, comme celles-ci, pour origine l'exercice d'un pouvoir gouvernemental.

***

Trouvons-nous, dans les textes apportés par M. Sée, les preuves de l'explication hypothétique qui lui est chère?

Je vois chez lui des textes où le roi plaide contre des seigneurs et leur dispute (p. 434 et 435) la juridiction sur des personnes nobles qui habitent les terres de ces seigneurs, sous le prétexte qu'il est, lui roi, le juge universel des nobles.

Je vois des procès entre seigneurs laïques, entre seigneurs laïques et abbés, ou évêques. Je vois des contrats qui partagent les justices ou dérogent à des situations existantes; je n'y vois rien qui touche si peu que ce soit la question d'origine.

J'aperçois encore les incertitudes, les complications que viennent apporter dans l'exercice des justices déjà si partagées, si détaillées ou si emmêlées, dès le XIIIe siècle, des faits nouveaux comme : 1° la liberté accordée aux serfs par leur seigneur, de recevoir, d'un autre seigneur voisin quelque champ à cultiver; soit qu'en même temps le serf ait été affranchi entièrement, soit qu'il ait été maintenu dans le servage (nouveauté amenée, je crois, par

l'accroissement de la population) ; 2° la tendance, de plus en plus forte, des seigneurs grands propriétaires à réclamer, à usurper la haute justice dans les terres des propriétaires moindres, principalement quand ceux-ci leur ont déjà reconnu une suzeraineté sur leurs terres. — Cette nouveauté-ci est le résultat de la concentration progressive qu'a apportée le système de la féodalité, c'est-à-dire le système des *groupements militaires* fondés sur le contrat plus ou moins volontaire.

Mais encore une fois, rien en tout cela ne prouve plus l'hypothèse de M. Sée que la nôtre.

***

Je vais maintenant rapprocher des opinions de M. Sée, celles que M. Brutails expose sur ce même sujet des justices, dans son ouvrage intitulé : *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen Age* (1891).

Cet ouvrage est moins récent que celui de M. Sée ; on pourrait même m'objecter qu'il n'est pas précisément récent ; à quoi je répondrais d'abord que la nouveauté d'un ouvrage d'érudition dure plus longtemps, ou... si vous voulez, qu'un ouvrage d'érudition reste *récent plus longtemps* qu'un roman ou une pièce de théâtre ; que d'ailleurs je viens ici parler de M. Brutails à l'occasion de l'ouvrage de M. Sée, qui, lui, mérite sans aucun doute la qualification de récent. Mais surtout je dirai que ce m'est l'occasion de faire de profitables observations sur l'œuvre de M. Brutails, laquelle est considérable à tous les points de vue. — M. Brutails écrit :

« Les pouvoirs seigneuriaux n'ont pas dans notre pays une autre origine que dans le reste de l'Europe féodale : ils se sont formés aux dépens de l'autorité souveraine et du droit des populations. Profitant des désordres de la société, quelques hommes, les uns par la *force*, d'autres au moyen de promesses et de concessions acquirent sur les gens du voisinage un pouvoir dont ils ne se dessaisirent plus. Certains représentants de la royauté se rendirent indépendants, et brisant les liens qui les rattachaient au trône, de la circonscription administrative qui leur était confiée, ils firent une principauté. Leurs subordonnés agirent de même à leur égard, et c'est ainsi que le pays alla se divisant, s'émiettant en une infinité de seigneuries. »

M. Brutails paraît bien croire que les seigneurs féodaux sont les premiers *seigneurs* que nos ancêtres aient connus, entretenus ou subis. Sur ce point, je crois devoir contester :

1° Avant les seigneurs féodaux, il a existé, je crois, des personnes qui eurent, sur les habitants de cantons plus ou moins vastes, le pouvoir de juridiction. M. Brutails va me répondre : « Sans doute, il y a eu les Empereurs romains. » — Fort bien, mais ma question revient : Avant la conquête romaine, dans notre Gaule libre, admettez-nous qu'il n'y ait eu personne qui ait exercé le pouvoir nécessaire, indispensable, de justicier ou qui, au moins, ait tenté de l'exercer aussi complètement que les moyens de l'époque pouvaient le lui permettre?

Voici ce que répond l'histoire : La Gaule n'a pas eu de souverain universel. Elle n'a pas eu de pouvoir central, sinon un moment sous le règne de Vercingétorix, si l'on en croyait César ; mais nous savons plus sûrement que la Gaule a eu des rois, des princes, des chefs grands et petits, des chefs *locaux*, véritables *seigneurs :* Donc y il a eu des seigneurs antérieurs à ceux de la féodalité.

D'autre part, Rome elle-même, que nous montre-t-elle dans son histoire ? Les éléments premiers, dont la cité romaine s'est constituée, furent une trentaine de petits villages, juxtaposés simplement d'abord sur le sol, et parfois même en guerre entre eux. Ces villages avaient à leur tête des *patres*, véritables seigneurs équivalents aux seigneurs des *villas* gothiques. Ces *patres*, n'en doutez pas, justiciaient (avec le concours du peuple, très probablement) ceux que le père de famille, juge lui-même dans sa maison, n'avait pas le droit ou le pouvoir de justicier. — Ces premiers éléments une fois réunis, centralisés, Rome passa à de nouvelles annexions, à des centralisations, de plus en plus larges.

Au reste, l'histoire des républiques grecques, d'Athènes notamment, l'histoire aussi des monarchies grecques, comme la Macédoine, ont été en tout pareilles à l'histoire de Rome grandissante.

Qui dit pouvoir central, dit nécéssairement centralisation antécédente, et dit également *pouvoirs locaux antécédents*. Et parmi ces pouvoirs, il faut mettre spécialement le pouvoir de juridiction, car si on comprend *à la rigueur* une tribu possédant un territoire, sans que personne y soit grand propriétaire, on conçoit malaisément une tribu, un clan, un groupe quelconque, politiquement

isolé, sans un justicier quelconque, tant cet office importe à la sécurité de tous les membres composants, et tant le sentiment de la sécurité est un besoin impérieux du caractère humain.

Maintenant, précisons notre question : Rome a conquis la Gaule, elle y a apporté une centralisation, un pouvoir central : mais ces seigneurs locaux qu'elle y a trouvés, et que même, nous le savons, elle a fait entrer dans son Sénat, les a-t-elle tout à fait annulés ; a-t-elle complètement aboli les antiques *seigneuries locales ? A priori* j'ai peine à le croire. Et ce qui me porte à en douter *a priori*, c'est ce qui plus tard est advenu de la centralisation opérée par la monarchie française, au détriment des seigneurs féodaux. — Nos rois ont-ils totalement annulé dès l'abord les seigneuries locales ? Non, ils y ont mis de la gradation et un long espace de temps, car, en l'an 1789, il y avait encore sur le sol français quantité de justices seigneuriales, même de hautes justices, (de justices de sang, comme on disait). Il est vrai que les sentences de ces justices étaient soumises à la revision des juges du roi, présidiaux et parlements ; mais enfin ! le pouvoir central n'en était encore que là de la destruction des justices locales, six ou sept cents ans après le jour où il avait commencé de les détruire.

Sur cette question : Rome a-t-elle aboli les seigneuries locales ? — en sommes-nous réduits à l'*a priori* que je viens d'exposer ; n'avons-nous à alléguer qu'une analogie ?

Un gouvernement comme celui de Rome, (et plus tard de Charlemagne n'avait pas, tant s'en faut, la multiplicité d'agents que nous voyons dans nos gouvernements modernes Il avait des comtes, des ducs, des marquis, en petit nombre, exerçant leur pouvoir sur de vastes portions du territoire. — « Ceux-ci avaient sans doute à leur tour, sous eux, des auxiliaires, des suppléants, des lieutenants ou des délégués ». — Soit ! mais à eux tous, ils n'expliquent pas le nombre des seigneuries que nous apercevons, dès que les documents des VIIIe, XIXe, Xe siècles nous laissent voir quelque chose d'un peu net. Pour expliquer ce nombre, M. Brutails nous dit que les seigneuries premières formées par la féodalité ont été s'émiettant. Sans doute, il y a eu des seigneuries qui se sont divisées, mais il n'est pas prouvé que ce soit là la cause unique.

Qu'est-ce, s'il vous plaît, que ces grands propriétaires à qui, dès le dernier siècle de Rome, l'État central concède des *immunités ?* Pour moi, ce sont des gens qui ne sont pas seulement grands

propriétaires mais qui sont déjà des seigneurs locaux (laïques ou ecclésiastiques). Et c'est à coup sûr parce qu'ils sont déjà tels, que l'État central leur accorde, ou *paraît* leur accorder des immunités ; je dis paraît, car il se peut fort bien que, là où il paraît concéder un privilège nouveau, l'État ne fasse que reconnaître une situation acquise dès longtemps.

Voici en tout cas un fait certain ; c'est que le gouvernement romain a pris très souvent (le plus souvent même, ce semble-t-il), des hommes qui étaient grands propriétaires pour en faire ses hauts fonctionnaires, ses hauts justiciers. Quelle raison trouver à cette pratique habituelle ? Sinon, qu'en faisant ainsi, le gouvernement romain trouvait commode et *économique*, aussi, je crois, de se servir d'instruments *déja préparés* à la besogne, et déjà pour ainsi dire *en place*. — Et ce sont ces hommes-là à qui Rome accorde, la plupart du temps, ces immunités dont les historiens ont beaucoup disserté.

Cela explique comment les comtes et les ducs, déjà grands propriétaires, une fois nommés par Rome pour gouverner un territoire plus ou moins vaste, ont pu penser à se rendre indépendants, même dans *cette partie* de leur gouvernement *dont ils n'étaient pas seigneurs avant d'être nommés* ; ils n'ont fait qu'assimiler cette partie à l'autre, qu'à s'y rendre *immunes* comme ils l'étaient déjà dans l'autre, du consentement même de l'État central.

L'exemple de ces grands a dû être suivi par quantité de petits seigneurs. — J'incline fort à penser que ces petits seigneurs, en suivant l'exemple des grands, ont réussi par la même cause qui avait fait le succès des grands : je veux dire par là que Rome avait probablement employé nombre de ces petits seigneurs, comme il avait employé les grands. Un gouvernement qui veut être obéi sur toute l'étendue d'un vaste territoire, doit avoir des représentants, non pas seulement dans les grands centres de population, mais un peu partout, près des sujets et des justiciables. Ce procédé, nous le voyons encore dans notre monde moderne. Il était plus nécessaire à l'époque romaine, sur un territoire où les moyens de communication du centre aux parties (routes, postes, journaux) étaient moindres ou absents. Cependant, avoir des agents si multiples est chose fort coûteuse pour l'État central, à moins qu'il ne recoure encore à un procédé, connu de nous modernes, c'est-à-dire d'employer des hommes qui sont déjà une autorité dans leurs cantons, leurs

villes ou leurs villages. L'État central fait alors l'analogue de ce que nous faisons quand nous accordons à des maires, magistrats locaux, le caractère de représentants de l'État et le rôle d'agents auxiliaires de l'État, pour certaines besognes générales. Ces semi-fonctionnaires locaux, on peut les payer peu ou même pas du tout. Ils se contentent du relief que cela donne à leur autorité locale. Je ne serais pas étonné quand Rome aurait accordé ainsi une quantité d'immunités dont nous ne trouvons plus traces.

Il y a dans le code Théodosien, un certain nombre de textes où l'on voit les empereurs édicter des mesures contre les hommes qui se permettent de ranger, de gré ou de force, les *vicos* sous leur patronage. Qu'est-ce ce que les vici ? que ces *patroni?*

Une chose frappe d'abord, un contraste : ce sont les mêmes empereurs qui, d'un côté, favorisent les grands propriétaires par des immunités, et, d'autre part, prennent des mesures contre les *patroni vicorum*, lesquels n'appartiennent certainement pas à la même classe que ces *immunes*.

Mais le contraste n'est qu'apparent : les mesures hostiles sont précisément la suite des faveurs ; les immunes abusent des faveurs accordées. J'ai déjà expliqué cela, dans un précédent article, et j'ajoute qu'ils devaient abuser ; la pente à abuser fut toujours générale ; mais à cette époque, commettre l'abus était chose particulièrement facile.

***

Et maintenant en quoi ceci touche-t-il les justices? — C'est qu'*immunes* et *patroni* sont tous, d'après notre supposition, des Justiciers. Ils sont justiciers *absolument* dans le cercle d'action qu'on a nommé, plus tard, la basse justice ; ils sont justiciers seulement en première instance et sauf revision du pouvoir central, pour les sentences qui appartiendront plus tard à la haute justice, Rome ayant *certainement* retenu pour elle l'instance d'appel. D'où l'on voit, en somme, que sous les empereurs romains, avant cette victoire des *pouvoirs locaux*, qu'on appelle la féodalité, les choses en étaient au point où la reviviscence de la monarchie commença à les reporter dès le XIe siècle.

***

M. Brutails, comme la plupart des historiens, me semble enclin dans cette occasion à méconnaître un grand fait très ordinaire et très influent dans l'histoire : à savoir, que les changements qui s'y produisent à la surface, et qui par *suite* absorbent toute notre attention, masquent ordinairement la persistance, au moins partielle, de ce qui existait auparavant. Nos historiens sont loin de soupçonner, comme il le faudrait, l'inévitable et sourde survivance d'une partie du passé sous ces révolutions, dont nos yeux sont plus vivement frappés.

La survivance que, pour mon compte, je soupçonne ici et très fortement, ai-je à présent besoin de la nommer? C'est celle des pouvoirs locaux, autrement dit des *seigneuries* ou des *patronages*, qui sont au fond la même chose.

Le pouvoir local, le justicier local, est un fait de première nécessité. Son existence répond à un besoin impérieux de l'individu humain. Avant qu'il ait pu exister un grand propriétaire, il y a eu un chef, un gouvernant. Et par la même cause qui a fait cela dès le début, il a été déterminé que le pouvoir local reprendrait son importance primitive, son rôle originel, toutes les fois qu'au cours de l'histoire le pouvoir central subirait une éclipse ou un affaiblissement considérable. D'autre part, le pouvoir central, quand il s'est superposé aux pouvoirs locaux, a toujours été le résultat d'une coalescence *graduelle* de ces pouvoirs, et il a toujours eu besoin d'eux, besoin de s'en aider, de les prendre pour auxiliaires ; les détruire totalement, il ne l'a jamais pu, ni même voulu le faire ; c'est pourquoi dans l'histoire, les pouvoirs locaux ne sont jamais absents, seulement leur existence affecte une alternative de forme, la persistance sourde ou la reviviscence éclatante, selon l'état du pouvoir central[1].

Je n'admets donc pas l'*émiettement* des seigneuries à titre de cause unique. Les causes que j'ai proposées, à côté et en surplus, ont un caractère hypothétique, en grande partie ; j'en conviens et j'en avertis le lecteur : mais l'émiettement, allégué par

1. Je reviendrai sur ce sujet, où, en somme, je me trouve en accord avec Fustel.

M. Brutails, est bien une hypothèse aussi, en tant que proposé comme cause unique du grand nombre des seigneurs que nous remarquons aux XIIIe et XIVe siècles.

***

Je m'arrête là pour aujourd'hui ; mais je n'en ai pas fini avec l'ouvrage de M. Brutails, excellent ouvrage, qui déborde de détails, de faits, précieux par eux-mêmes, plus précieux encore pour nous et pour notre objet spécial, par sa comparaison avec d'autres ouvrages. M Brutails interprète les documents que ses archives lui livrent avec une rigoureuse circonspection ; il se surveille étroitement pour ne pas forcer ce qu'ils disent ; pour ne pas aller au delà de ce qu'ils contiennent. Il sait douter, il sait rester dans l'indécision, et l'avouer et l'expliquer. C'est donc un esprit d'un criticisme rare. C'est précisément le support qu'il faut à celui qui s'est chargé d'une besogne, je ne dis pas contraire, mais complémentaire, celle qui consiste à former les hypothèses dont l'histoire, celle surtout des temps lointains, pour devenir intelligible, ne peut pas plus se passer que toute autre science. Ces hypothèses, en tout cas, servent à diriger des investigations nouvelles, à canaliser, si je puis dire, la recherche, chose plus nécessaire en histoire qu'en toute autre science, parce que jusqu'ici elle est moins une science qu'un amas indéfini et hétérogène de faits. — Seulement, oh ! seulement, quand on a fait une hypothèse, il ne faut jamais oublier que c'en est une.

PAUL LACOMBE.

REVUES CRITIQUES

COMMENTATEURS ET ADVERSAIRES DU MATÉRIALISME HISTORIQUE

Depuis la dernière note que nous avons consacrée, en cette même *Revue*[1], à la bibliographie française du matérialisme historique, les écrits critiques, articles de revues ou monographies consacrées à l'étude de cette thèse, se sont multipliés. Nous voudrions, sans chercher à être complet, indiquer brièvement à quels points de vue se sont placés les plus récents controversistes.

***

L'essai déjà ancien de Rignano[2] est intéressant comme exposé rapide et constructif, ainsi que pour la discussion des idées marxistes. L'auteur prête au matérialisme historique « un aspect rigidement fataliste », que certaines boutades de Marx ne justifient qu'en apparence, et il s'ingénie à discuter la fatalité de l'évolution économique. Il est plus favorable à la thèse de la lutte des classes, et reprenant la vieille métaphore organiciste, considère qu'elle « répond exactement à la lutte des différentes parties, organes, tissus et cellules ». Mais il découvre une contradiction interne entre le déterminisme marxiste et l'action de la lutte de classes

1. *Deux écrits récents sur le matérialisme historique* (octobre 1908).
2. *Le matérialisme historique* (Scientia, 1908).

qui paraît pouvoir modifier l'avenir; et il affirme que « la cause principale de la profonde crise actuelle du parti socialiste dans tous les pays », c'est une impuissance à indiquer « d'autre ligne de conduite que l'attente de la maturation fatale du régime collectiviste ». La valeur de cette dialectique est purement apparente. Il est possible de déduire du marxisme — et l'expérience a été faite fort souvent — toute une tactique politique et sociale. Quant aux contradictions « internes », qui sont le plus souvent la conséquence de reconstructions schématiques, une doctrine pragmatique ou méthodologique comme le matérialisme historique n'a point à s'en embarrasser. Poser, comme le fit Marx à l'origine, le problème métaphysique de la liberté et du déterminisme, c'est raisonner en hégélien : le véritable esprit du marxisme et tout son développement postérieur sont orientés vers d'autres préoccupations.

On ne saurait refuser le double mérite de la conscience et de la connaissance des textes au livre considérable qu'Hammacher, après tant d'autres sociologues allemands comme Woltmann, Stammler, Tugan-Baranowsky, etc., vient de consacrer au « système philosophico-économique » du marxisme[1]. Nous ne pouvons que signaler cet important volume, qui comporte un exposé et un examen non seulement de la conception matérialiste de l'histoire, mais encore de la thèse de la plus-value, etc. En une première partie, l'auteur étudie les conditions de développement du marxisme, historiques aussi bien que philosophiques. L'analyse des rapports de l'hégélianisme et du marxisme a été faite à plusieurs reprises, et ne pouvait être bien neuve : les pages les plus originales, bien que trop rapides, sont celles que Hammacher consacre aux précurseurs de Marx dans sa conception du matérialisme historique.

Dans l'exposé de la doctrine — à l'encontre de beaucoup de critiques français — Hammacher tient compte des dates différentes auxquelles ont été publiés les différents écrits de Marx et d'Engel. Dans l'étude des applications, il distingue l'analyse du communisme primitif, les périodes historiques postérieures, et la formation du capitalisme bourgeois. Cette dernière est la seule qui

1. Emil Hammacher, *Das philosophisch-ökonomische System des Marxismus* (unter Berücksichtigung seiner Fortbildung und des Socialismus überhaup dargestellt und kritisch beleuchtet), Leipzig, Duncher et Humblot, 1909, 726 pp.

importe. Sa discussion est plutôt théorique qu'historique. Le point de vue d'Hammacher est d'ailleurs fort différent de celui de Benedetto Croce, par exemple. A aucun moment, il ne considère le premier volume du *Capital*, comme un essai de synthèse historique, groupant des résultats acquis. Très complète en ce qui concerne l'Allemagne, sa bibliographie est très lacunaire pour la France ou l'Italie. Il semble ignorer les études critiques ou historiques d'Andler, de Benedetto Croce, etc. Labriola n'est cité qu'en passant.

Les conclusions d'Hammacher portent sur le marxisme et le socialisme tout entier, considérés dans leurs rapports avec l'éthique et avec la civilisation. Avec Comte, l'auteur considère que « la réorganisation intellectuelle et morale doit nécessairement précéder et diriger la réorganisation politique », que le matérialisme marxiste a joué un rôle historique, et qu'il faut tendre à un idéalisme constructif réalisant le développement de la personnalité humaine.

***

Philosophe et théoricien avant tout, il ne semble pas qu'Hammacher se soit posé le problème de l'utilisation historique du marxisme. Il y aurait lieu de se demander en effet : 1° si le matérialisme historique peut être considéré comme un principe d'explication universelle ; 2° s'il peut renforcer la méthode de travail critique sur les faits et les textes; 3° si des écrits proprement historiques de Marx — qu'il s'agisse de ses articles de journaux réunis en volume, ou du *Manifeste communiste* et du premier volume du *Capital* — des vues synthétiques essentielles doivent être conservées.

Sans traiter directement ces questions, auxquelles doivent être données des solutions différentes, Ph. Sagnac apporte à leur solution une importante contribution en une étude très dense et très critique, dans laquelle il s'efforce de déterminer *l'importance relative des faits économiques dans l'évolution historique*[1]. Il convient d'insister sur cet article riche en indications de détail. Le seul reproche que l'on puisse faire à l'auteur, c'est de s'attaquer à

1. Estratto da *Scientia*, Rivista di Scienza, 1909.

une conception simpliste et abstraite du matérialisme historique, sans tenir compte de l'évolution de la doctrine, et sans entrer dans la voie, indiquée par les textes eux-mêmes, des interprétations [1].

Sagnac n'a point de peine à montrer que le concept de classe est trop vague. Aussi bien les commentateurs du marxisme s'efforcent-ils de le préciser en Allemagne et en France, tant au point de vue sociologique qu'au point de vue purement historique. Il considère comme un paradoxe de « faire dépendre de l'économie tout le mouvement intellectuel, moral et religieux ». Mais bien rares sont les disciples intransigeants de Marx, qui maintiennent d'aussi dogmatiques affirmations que Marx lui-même eût désavouées.

Sagnac a donc pleinement raison lorsque, comparant l'évolution contraire de la propriété foncière en France et en Angleterre, il montre qu'elle s'explique non seulement par des besoins économiques, mais encore par des conceptions sociales, même religieuses, et même par « des faits historiques qui auraient pu être différents ». Il réintroduit à juste titre dans la causalité historique la considération du fait individuel et spécifique.

Plus intéressante encore est la partie positive de l'article dans lequel Sagnac, auteur lui-même d'études importantes sur l'économie du XVIIe siècle français met en lumière l'importance de l'histoire économique, qui varie selon lui avec les pays et les époques. Faisant des réserves pour la Réforme et pour le christianisme, il reconnaît au contraire, que l'application du matérialisme historique à la Révolution française a été faite insuffisamment jusqu'ici. « Les histoires classiques de la Révolution française sont trop idéalistes, tout y est subordonné aux doctrines des philosophes, aux luttes politiques et religieuses, les intérêts matériels y interviennent trop peu. » Sagnac considère de même que l'histoire des États-Unis et de l'Angleterre au XIXe siècle semble tout entière déterminée par l'économie sociale. « Ici s'appliquerait très bien la doctrine marxiste. » En définitive, il semble que l'action du phénomène économique tende à croître sans cesse dans le monde. Conclusions curieuses, en contradiction avec les affirmations pure-

1. Cf. Bouglé, *Marxisme et sociologie* (extrait de la *Rev. de métaph. et de morale*, numéro du 3e Congrès de *Philosophie*, novembre 1908). M. Sagnac semble surtout connaître le matérialisme historique par l'article de Rignano précédemment cité et par les écrits touffus et contradictoires de Labriola.

ment abstraites des disciples ennemis de Marx, Bernstein et Kautsky, pour lesquels à mesure que le monde évolue, diminue la part du déterminisme économique, et augmente celle de la liberté.

***

En ses essais sur la conception matérialiste de l'histoire, Labriola reconnaissait que la méthode marxiste avait reçu jusqu'ici peu d'applications directes. Très petit est en effet le nombre des écrits historiques, qui soient l'œuvre de marxistes orthodoxes. Le livre déjà ancien de G. Sorel sur *La ruine du monde antique*[1], ne comporte qu'une série de réflexions provoquées par la lecture de la *Fin du paganisme* de G. Boissier. Le nouveau volume de P. Lafargue s'intitule *Le déterminisme économique de Karl Marx*[2], — indication qui ne correspond qu'au premier chapitre paru précédemment sous forme de brochure, — mais, comme le sous-titre nous l'apprend, il se compose en réalité de *recherches sur l'origine et l'évolution des idées de justice, du bien, de l'âme et de Dieu*, poursuivies suivant la méthode du matérialisme historique telle que l'interprète notre auteur. Cette tentative trop vaste, s'étendant d'ailleurs à un problème philosophique très complexe, métaphysique aussi bien que psychologique, pouvait-elle donner des résultats? Il ne nous le semble pas. En fait, elle se réduit à un exercice *idéologique* de dialectique, avec une base de faits et de connaissances hétéroclites, difficilement critiquables, d'ailleurs, à cause de leur provenance et de leur valeur différentes, et des compétences multiples que supposerait cette discussion. L'auteur se livre à une véritable reconstruction de l'histoire de la pensée humaine, considérée comme un reflet du milieu naturel et du milieu social. Il prend par exemple l'idée de justice ; et l'analyse abstraite lui révèle qu'elle a pour origines humaines « la passion de la vengeance et le sentiment de l'égalité ». Lafargue étudie ces notions chez le sauvage, leur transformation jusqu'à ce qu'elles deviennent la loi du talion adaptée aux « peuplades communistes (!) primitives ». Plus tard, nouvelle évolution : « La propriété privée,

1. *La ruine du monde antique, conception matérialiste de l'histoire*, Paris, 1901, réédition d'articles de 1894.
2. Bibl. social. internat., Giard et Brière, 1909.

une fois constituée, le sang ne demande plus de sang : il demande de la propriété ; le talion est transformé. » L'idée de justice rétributive, « laquelle a pour mission de proportionner aussi exactement que possible la compensation du dommage », apparaît chez l'homme ainsi « obligé à pénétrer dans le domaine de l'abstraction ». Mais sous l'action de la propriété, l'idée de justice, à l'origine manifestation de l'esprit égalitaire, va consacrer les inégalités que la propriété engendre parmi les hommes. La révolution communiste fera disparaître cet « affreux cauchemar » qui torture l'humanité civilisée.

C'est à d'analogues réductions que se livre pour les idées de l'âme, du bien, de Dieu, P. Lafargue, s'appuyant tantôt sur l'étude des sociétés anciennes, tantôt sur des notions étymologiques ou philologiques. Toutes lui apparaissent en définitive comme des inventions de la classe bourgeoise, destinées à consolider son pouvoir. Sa pensée est donc très proche de celle de Loria [1], qui considère le droit, la morale, toutes les idéologies en général comme des *institutions connectives* « qui contiennent dans les bornes la conduite des différentes classes, ou qui les détournent des actions compromettant la cohésion sociale ». Nous sommes donc en présence non d'une application ou d'une démonstration, mais d'une amplification tendancieuse et d'un commentaire abstrait et personnel du matérialisme historique.

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

1. Cf. *Les fondements rationnels du matérialisme historique* dans *Annales de l'Institut international de sociologie*, t. VIII, 1902.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VII[1]

LA NORMANDIE

LA NORMANDIE, PROVINCE FRANÇAISE (TEMPS MODERNES).

(1450-1790)

Le relèvement économique et la Renaissance. — C'est une période des plus intéressantes de l'histoire de la Normandie que celle qui s'écoule entre la fin des guerres anglaises et le commencement des guerres de religion (1450-1562). Il s'agit de voir comment ce pays va se relever de ses ruines, attester une fois de plus sa vitalité, affirmer ses aptitudes artistiques et littéraires. C'est aussi une période fort peu connue; pas un travail d'ensemble, et, sauf au point de vue monumental, très peu d'études de détail. Les sources narratives font défaut[2]; et comme les érudits ne se servent guère que de celles-là, c'est une raison pour que cette période soit négligée; les archives au contraire sont déjà riches, mais on les a peu explorées. Ajoutons que l'histoire générale de cette période n'est pas faite[3]. Ce sera donc moins un tableau des résultats qu'un programme de travaux qu'il faut établir.

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XIX, pp. 52 et 203 ; t. XX, p. 37.
2. J'entends les sources proprement normandes : voir pour les autres, Molinier, *op. cit.*, V (1904), et Hauser, *Les sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, fascicules I et II (1906 et 1909).
3. Nous n'avons pas une seule bonne histoire des règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II et François II. M. Pélicier avait entrepris *L'histoire du gouvernement de Beaujeu*. M. de Maulde, *L'histoire de Louis XII*. Ces entreprises sont restées inachevées.

La question de l'acceptation de la domination française ne se pose plus cette fois comme elle se posait en 1204. La Normandie avait été unanime à rappeler le roi de France. Quant à la réorganisation administrative, elle se trouvait très simplifiée par ce fait que les Anglais avaient conservé toutes les institutions de la province sous l'administration française. Le gouvernement de Charles VII n'eut donc à son tour qu'à les maintenir. Il garda les États qu'il réunit assez régulièrement[1]; l'office de sénéchal fut confié à Pierre de Brézé. Ce ne fut point tout d'abord un office purement honorifique, comme il le devint entre les mains de ses héritiers et successeurs[2]. Pierre de Brézé joua un rôle important dans la réorganisation de la province, avec trois autres personnages qui furent, comme lui, commissaires du roi en Normandie : Richemont, Dunois et l'archevêque de Narbonne, Louis d'Harcourt[3] qui fut plus tard évêque de Bayeux. C'est en 1454 seulement que Charles VII put alléger les lourdes charges financières qui pesaient sur la Normandie. Et à peine délivrée de l'appréhension du danger anglais, la province dut contribuer à de nouveaux armements : c'est l'époque de la reconstitution de la marine royale : les rois, pour empêcher le renouvellement des guerres anglaises, interviennent continuellement dans les guerres civiles de l'Angleterre. Une politique de famille les amène d'ailleurs à prendre parti dans cette guerre des Deux-Roses et à soutenir Henri VI et sa femme Marguerite d'Anjou. Les armements ont eu surtout pour centre les ports normands et tout particulièrement le port d'Honfleur qui prit une grande importance et tendit à remplacer comme port militaire sur l'estuaire Harfleur et Leure qui s'ensablaient. C'est d'Honfleur que part en 1457 l'expédition dirigée contre Sandwich[4].

Les premières mesures de Louis XI lui avaient aliéné non seulement la noblesse, mais le clergé et les bourgeois de la province.

1. Ch. de Beaurepaire, *Les États de Normandie sous Charles VII* (Trav. Acad. de Rouen, 1875).

2. Pierre Bernus, *Pierre Ier de Brézé, ministre de Charles VII, sénéchal d'Anjou, de Poitou, grand sénéchal de Normandie* (Positions de thèses de l'Éc. des Chartes, 1906, et *Le rôle politique de Pierre de Brézé de 1450 à 1461* (Bibl. Ec. Chartes, 1908).

3. Sur Richemont, voir Cosneau, *op. cit.*, nous n'avons malheureusement pas de monographie sur Dunois et sur Louis d'Harcourt. Une étude de ce personnage serait extrêmement importante pour l'histoire de Normandie.

4. Porée. *Note pour établir l'exactitude d'un passage du continuateur de Monstrelet*, Bull. hist. et phil., 1902. — Oman, *Warwick the Kingmaker*, London, 1903. — The Political history of England, t. IV.

Les coalisés de la Ligue du Bien public, le duc de Bretagne et Charles le Téméraire devaient viser la Normandie qui faisait la jonction entre leurs États. « La chose que le Charolais désirait le plus était de voir un duc en Normandie, car, par ce moyen, il lui sembloit le Roy estre affaibli de sa tierce partie. » Les Normands se prêtaient à cette restauration du duché. « Et a toujours semblé aux Normands que si grant duché comme le leur, dit encore Comynes, requiert bien un duc. » Au traité de Saint-Maur, Louis XI consentit à abandonner à son frère Charles le duché de Normandie en échange du Berry. C'est le dernier duché de Normandie[1]. Son existence fut de courte durée. Lorsque le 10 décembre 1465, Charles eut reçu de Thomas Basin, l'évêque de Lisieux, l'anneau ducal par lequel il épousait le duché, le duc François se retira à Caen. Louis jugea que le moment était venu de « reprendre sa duché de Normandie ». Mais, si le duché avait pris fin, les garnisons bretonnes occupèrent encore certaines places de la Basse-Normandie et provoquèrent par leurs pillages les populations[2]. Ce n'est qu'en 1468, que Louis XI débarrassa la province de troupes bretonnes et bourguignonnes.

Louis XI se garda bien de jamais ressusciter le duché; seulement il y eut souvent un lieutenant et gouverneur général pour le roi. Sous Louis XI, ce fut Louis de Luxembourg. Sous Charles VIII, à partir de 1492, le gouvernement de la province appartint au premier prince du sang, le duc d'Orléans[3], qui monté sur le trône sous le nom de Louis XII, le céda à l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise. François Ier le confia à son beau-frère Charles, duc d'Alençon[4]; puis, revenant à une tradition des premiers Valois, à son fils aîné, le dauphin François, qui eut comme lieutenant général l'amiral Chabot. Le dauphin mourut prématurément et les La Marck, comtes de Sedan, princes de Bouillon, devinrent gouverneurs héréditaires.

On essaya aussi de s'attacher les Normands en leur donnant

1. A. Canel, *Révolte de la Normandie sous Louis XI* (Soc. d'Agriculture de l'Eure, 2e série, t. I, 1840). — Chéruel, *Le dernier duché de Normandie*, Revue de Rouen et de Normandie, t. XV, 1847. — Ch. de Beaurepaire, *Note sur six voyages de Louis XI à Rouen*, Travaux de l'Académie de Rouen, 1856-57; — *Louis XI et la Normandie*, Ibid., 1897-98. — H. Prentout, *Le duc de Berry, Louis XI et l'Université de Caen en 1467*. B. hist. et phil. 1910.

2. Le Cacheux, *Les Galants de la Feuillée*, Annuaire de la Manche, 1909.

3. De Maulde, *Histoire de Louis XII, Louis d'Orléans*, Paris, 1890, 3 vol.

4. Fr. Duval, *Essai sur Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon*, P. Éc. des Chartes, 1901

satisfaction par le développement et la transformation de l'Échiquier des Causes en Parlement qui se fit par étapes successives. Dès 1484, les Beaujeu envoyaient des commissaires du Parlement de Paris tenir l'Echiquier. Le jeune prince qui fit son entrée solennelle a Rouen en 1485 vint le présider[1]. A son avènement, Louis XII rendit l'Echiquier perpétuel par l'édit d'avril 1499. Geoffroi Hébert, évêque de Coutances, en était le premier président[2]. En 1515, malgré les réclamations des gentilshommes normands, François Ier confirma l'Échiquier et le transforma en Parlement[3]. D'autres organes apparurent : la Chambre des aides de Rouen continua celle qu'avaient organisée les Anglais. La Normandie eut sa part dans les créations administratives de François Ier et de Henri II : recettes générales des finances, origine de nos généralités, à Rouen et à Caen en 542, puis pour la justice sept présidiaux en 1552.

Les successeurs de Louis XI, Charles VIII notamment encouragent la marine normande[4]. La Haute-Normandie était menacée périodiquement par les Anglais. Elle avait besoin d'un port de guerre pour remplacer Harfleur, auquel le port d'Honfleur trop petit ne pouvait suppléer ; François Ier créa en février 1517, sur l'estuaire de la Seine, le port Françoise-de-Grâce ou le Havre. C'était dans sa pensée un port de guerre[5].

Dieppe et Honfleur conservent toute leur importance pour la grande pêche et leurs marins ont leur part dans les grandes découvertes. En 1503, Paulmier de Gonneville, parti de Honfleur pour les Indes orientales, touchait au Brésil. En 1506, c'est encore un Honfleurais, Jean Denis, qui découvre le Labrador où il est suivi en 1508-1509 par un Dieppois Thomas Aubert[6]. Le grand armateur

1. Ch. de Beaurepaire, *Entrée de Charles VIII à Rouen, 1485*, Rouen, Soc. des biblioph. normands, 1902.

2. Sur ce personnage, voir Le Cacheux, *Le procès de Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, 1480*, Saint-Lô, 1907.

3. Floquet, *op. cit.*, t. I, et Bigot de Monville, *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du Parlement de Normandie, 1499-1550*, Rouen, Soc. Hist. Norm., 1905.

4. Spont, *La marine française sous Charles VIII*, Rev. des Q. hist., t. LV.

5. Stéphane de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, Rouen, Soc. hist. Norm., 1875. — Borely, *Histoire du Havre*, 1880, 3 vol., t. I. — H. Stein, *Michel Féré, créateur du port du Havre*, Rev. des Ét. hist., 1905. — O. de Chavigny, *La création du port du Havre en 1516*, Rev. poitevine, 1897-98.

6. D'Avezac, *Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville et nouvelles terres des Indes*, 1869. — Ch. Schefer, *Le discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier de Dieppe*, 1883.

dieppois, Jean Ango, de 1520 à 1540, a tenté toutes les routes pour aller aux pays des épices. En 1529, le *Sacre* et la *Pensée*, commandés par les frères Parmentier, abordaient à Sumatra. D'autres recherchaient la route du Nord-Ouest [1].

Si la vie maritime a attiré l'attention des historiens, il n'en est pas de même de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Sous Louis XI, sous Charles VIII, la province est accablée d'impôts et ce n'est pas avant le règne de Louis XII qu'elle a connu une véritable prospérité et pu se donner aux grandes constructions.

La Renaissance artistique devait tout naturellement sortir du relèvement économique. Discernons dans cette floraison d'œuvres qui s'est produite au XVe et au XVIe siècles, deux courants : d'une part, la continuation de la vieille tradition nationale, — le style gothique flamboyant persiste encore au XVIe siècle, à Rouen, à Verneuil, à Évreux, à Pont Audemer, à Pont-de-l'Arche, à Alençon, etc.[2] ; — d'autre part la mode nouvelle apparaît à Rouen et à Caen A Rouen on peut saisir la date exacte à laquelle un style nouveau, s'est fait jour au cours des constructions du manoir archiépiscopal, puis à Gaillon [3]. A Caen, les églises de Saint-Pierre, de Saint-Jean, de Saint-Étienne-le-Vieux sont rebâties dans le style flamboyant; mais la Renaissance s'annonce au portail de Saint-Gilles, à celui de Saint-Étienne le-Vieux; et éclate à l'abside de Saint-Pierre [4]. Dans la Haute-Normandie, le cardinal Georges d'Amboise, l'abbé Antoine Bohier à Fécamp ont contribué certainement à la diffusion de l'italianisme. A Caen, peut être faut-il nommer les Martigny abbés de Saint-Étienne. D'autres influences se font sentir. En architecture, ne faudra-t il pas faire une part à l'imitation des aspects du style Tudor, en sculpture, à l'art bourguignon, flamand, au voisinage de Solesmes ? Si les monuments qui datent entièrement de la Renaissance sont rares, palais de Gaillon,

1. P. Gaffarel, *Jean Ango*, Bull. Soc. norm. de géographie, t. XI. — Fernando Palha, *A carta de marca de Joaõ Ango*, Lisboa, 1882, in-8. — Alexis Martin, *Jean Ango, armateur dieppois*, 1884, in-8. — Eug. Guénin, *Ango et ses pilotes*, 1901. — Ch. de la Roncière, *L'armateur Jean Ango et la liberté des mers*, Le Correspondant, 74e année, février 1902.

2. Pas d'étude d'ensemble. Voir Vitry, *Michel Colombe*, 1901.

3. Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, Paris, 1850. — Mgr Fuzet et abbé Jouenne, *Le manoir archiépiscopal de Rouen*, Paris, 1908.

4. H. Prentout, *Caen et Bayeux*. — *La monstrance de Notre-Dame de Froiderue*, Caen, 1910.

église de Saint-Gervais et de Saint-Protais à Gisors, hôtels de Caen, celle-ci a mis sa marque, à Rouen, à l'église Saint-Maclou, au bureau des finances, à l'hôtel Bourgtheroulde, aux tombeaux des d'Amboise et de Louis de Brézé [1], on la retrouve aux Andelys, à Falaise, à Fécamp, à Caen, dans la Campagne de Caen, à Bayeux, à Coutances et dans le Cotentin.

De tous ces chefs-d'œuvre, quels furent les auteurs? La tradition les attribuait à des Italiens; la Normandie a réagi de bonne heure, et trop, contre cette tradition. Il y eut des Italiens à Fécamp, à Gaillon, ailleurs sans doute. Mais quelques villes eurent des dynasties d'artistes; à Caen, Sohier, les Le Prestre; à Gisors, les Grappin; à Rouen les Le Roux, Des Aubeaux et le plus grand de tous, Jean Goujon [2].

La Renaissance intellectuelle peu étudiée s'affirme par l'activité de l'imprimerie [3], le développement des études classiques à l'Université de Caen, où de bonne heure le grec et l'hébreu sont en honneur à côté du latin [4].

Pour comprendre complètement la Renaissance et la Réforme, il faudrait étudier surtout le milieu social, économique et politique; on trouve dans les Archives des documents abondants, registres de tabellionnage, papiers de famille, statuts des corporations, mais qui les a dépouillés? On voudrait connaître les habitants des villes et des campagnes, les seigneurs, les bourgeois, les paysans, les artisans. Nous n'avons que quelques livres de raison de gentilshommes campagnards; un fragment de livre de raison de l'un des grands marchands caennais [5], mais point de monographies

1. Deville, *Les tombeaux de la cathédrale*, Rouen, 1881. — Enlart, *Rouen*.

2. Palustre, *L'architecture de la Renaissance*, Paris, 1879-1889, 3 vol., t. II. — Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, Paris, 1899-1903, 3 vol., t. II. — H. Prentout, *Les Le Prestre, maçons caennais et les monuments de la Renaissance; La vie et l'œuvre des Le Prestre*, B. de la Soc. des Beaux-Arts de Caen, 1905 et 1910. — *Les maîtres maçons caennais du XVIe siècle*, Caen, 1910. — Blanquart, *L'imagier Pierre Des Aubeaux et les deux groupes du Trépassement de Notre-Dame à Gisors et à Fécamp*, Caen, 1891. — De Vesly, *Notice sur Pierre Des Aubeaux, imagier rouennais du XVIe siècle*, Paris, in-8. — Jouin, *Jean Goujon*, 1906. — Vitry, *Jean Goujon*, Paris, s. d.

3. Léopold Delisle, *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle*, Caen, 1903-1904, 2 vol.

4. H. Prentout, *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi*, Caen, 1901.

5. Abbé Aubert, *Notes extraites de trois livres de raison. Comptes d'une famille de gentilshommes campagnards, les Perrotte du Caron*, Bull. hist. et phil. du Comité des travaux historiques, 1898; — *Journal du sire de Gouberville*, Mémoires de la Soc. des Antiq., t. XXXI et XXXII. — Vanel, *Manuscrit d'Etienne Duval de Mondrainville*, Caen, 1908.

relatives à ces bourgeois anoblis. Sur les artisans, il s'en faut que tous les documents intéressants aient été publiés ; mais nous avons un document très précieux : *le Livre des Métiers de Gisors*[1].

De Bras, dans ses *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, trace le tableau de la société caennaise à cette époque[2]; et à ce titre, son ouvrage est précieux, mais bien sec. Quant à l'histoire de l'Église, du clergé, pas une monographie d'évêques ; les histoires générales de chaque diocèse nous montrent surtout un clergé qui ne réside point.

La Réforme et les guerres de religion. — Faut-il donc croire que, suivant le mot d'un historien récent, « nous ayons tout ce qu'il faut pour connaître la Réforme[3] » ? Les sources narratives pour la province font à peu près défaut; nous ne possédons point de correspondances relatives à la Réforme, et si les documents d'archives sont pour le XVIe siècle extrêmement nombreux, nous n'en avons que peu qui concernent directement la Réforme. Bien entendu, nous n'en saurions avoir sur une période si intéressante pourtant, et qu'il importerait tant de connaître, celle qui est antérieure à la constitution des Églises calvinistes; point d'organisation, point d'archives, mais pour les Églises mêmes, nous n'avons de renseignements précis que sur deux d'entre elles, Caen et Dieppe. Il n'importerait pas moins d'ailleurs d'avoir des archives judiciaires complètes, afin de retrouver les traces de la persécution et, par conséquent, de l'hérésie ; nous n'avons plus les archives des bailliages, et celles de la Tournelle, chambre criminelle du Parlement de Rouen, sont incomplètes ; enfin, il y aurait un très gros intérêt à consulter les archives ecclésiastiques. Connaître l'état de l'Église catholique avant la Réforme, ce serait le meilleur moyen d'en saisir les origines et les causes, et même d'en distinguer les éléments, au moins en partie : or, nous n'avons de séries assez complètes que pour deux diocèses normands sur sept : Rouen et Séez. On ne saurait d'ailleurs perdre de vue que les

1. Édité par M. L. Passy. Soc. hist. du Vexin, 1907, in-4.
2. Caen, 1588, réimprimé en 1833.
3. Imbart de la Tour. *Les origines de la Réforme*, Paris, 1905 et 1909, 2 vol. parus. *La France moderne* et *L'Eglise catholique, la Crise et la Renaissance.* — A consulter pour les idées générales sur la société au XVe et au XVIe siècles. Voir aussi *Histoire de France* de Lavisse, les tomes VI et VII.

destructions de documents ont été au XVIe siècle considérables. Il nous faut glaner dans quelques monographies d'abbayes : celles de l'abbaye aux Hommes, à Caen, de la Valasse et de l'abbaye de Grestain, des renseignements sur le régime de la commende auquel ces abbayes étaient soumises, qui nous montrent les abus de ce régime, nous expliquent le mécontentement des religieux et des tenanciers des abbayes. Les Grands Jours peu étudiés nous montrent la persistance des violences de la vie féodale. Mais sur ce qui nous intéresserait le plus, l'état moral et l'état des croyances, nous ne savons rien.

Ici, comme partout, cependant, l'histoire de la Réforme a été très étudiée par les protestants. Aux nombreux documents relatifs à l'histoire générale de la Réforme en France [1], il faut ajouter ceux relatifs à la région normande : histoires contemporaines d'églises protestantes, registres de pasteurs [2], puis, quelques travaux modernes sur les églises protestantes [3].

Personne n'a utilisé toutes ces ressources et si nous avons pour cette période un ouvrage d'ensemble, la valeur en est singulièrement diminuée par son ancienneté même et par ce fait que l'auteur n'a pu utiliser tous les documents que nous venons de citer [4]. Aussi, l'histoire de la Réforme en Normandie reste à faire ; bornons-nous ici à une esquisse provisoire.

Puisque, suivant le mot si juste de M. Ferdinand Buisson, au début « Renaissance et Réforme ne font qu'un », la Normandie où la Renaissance s'était développée avec une telle vigueur devait être

1. Crespin, *Histoire des martyrs persecutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile*, 1619. — De Beze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France*, éd. Cunitz et Baum, Paris, 1883-1889, 3 vol. — Correspondance de Calvin dans les *Joannis Calvini opera*, éd. Baum-Cunitz et Reuss, t. X à XXII. — *La France protestante*, des frères Haag, 10 vol., 2e éd. en cours de publication. Enfin, le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français est une mine de renseignements.

2. E. Lesens, *Histoire de la Reformation à Dieppe, 1557-1657, par Guillaume et Jean Daval*, Rouen (Soc. rouennaise des bibliophiles), 1879, 2 vol. — La Société huguenote de Londres a entrepris la publication des *Registres des Pasteurs de l'Église de Caen*, le premier volume a paru.

3. Madelaine, *Histoire du protestantisme dans le pays de Caux*, Paris, 1906. — Gastebois, *Etat du Marlarmais en 1566*, Avranches, 1908. — Amphoux, *Essai sur l'histoire du protestantisme au Havre*, Le Havre, 1894. — Hardy, *Histoire de l'eglise protestante de Dieppe*, Paris, 1897. — Beaujour, *Essai sur l'eglise réformée de Caen*, Caen, 1877

4. Le Hardy, *Histoire du protestantisme en Normandie depuis son origine jusqu'à la publication de l'Edit de Nantes*, Caen, 1869. — Voir aussi Delalande, *Histoire des guerres de religion dans la Manche*, 1844.

un terrain d'élection pour la Réforme. La première Réforme, la Réforme fabrisienne y a compté certainement des adhérents; elle a eu ici deux centres : Alençon avec la cour de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier[1] et Caen avec l'Université[2]. Les premiers martyrs apparaissent en 1528; le plus célèbre est Etienne Le Court, curé de Condé-sur-Sarthe[3]. Comment le luthéranisme a-t-il pénétré en Normandie? Par les couvents peut-être, et par l'Université. Les impressions d'Alençon y ont certainement contribué. Le Parlement de Normandie fut avec sa Chambre de la Tournelle le principal organe d'une répression qui devint de plus en plus rigoureuse. Elle n'empêcha pas la multiplication des hérétiques, luthériens ou autres. Le calvinisme donna aux dissidents l'organisation qui leur manquait et dans les dernières années du règne de Henri II, « les églises sont dressées » : à Rouen, à Saint-Lô, à Dieppe, à Montivilliers, au Havre, à Caen. En 1560, à l'Assemblée de Fontainebleau, Coligny comptait cinquante mille réformés en Normandie. La présence de deux cultes rivaux amenait dans toutes les villes de perpétuels conflits. Lorsqu'en avril 1562, le triumvirat catholique met la main sur Paris et la cour, et lorsqu'en réponse, Condé appelle les protestants aux armes, cet appel est entendu. Rouen, Dieppe, Le Havre sont bientôt entre les mains des Réformés. En mai, éclate l'explosion du fanatisme religieux; à Rouen, à Caen, à Lisieux, à Bayeux, à Vire et à Séez, les églises et les abbayes sont dévastées. Il a pu y avoir dans ce mouvement quelque sentiment d'hostilité contre les moines, mais le sentiment dominant qui l'anima, ce fut le fanatisme iconoclaste. Maîtres des ports, les protestants cherchèrent des alliés et les guerres de religion ramenèrent l'Anglais en Normandie. Le traité de Hampton Court (20 septembre 1562) livra le Havre aux Anglais ; Élisabeth se flattait d'avoir ainsi un gage qui lui permettrait de recouvrer Calais perdu en 1555[4].

1. Fr. Duval, *Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon.* — Oursel, *Étude historique sur la Réforme en Normandie au temps de François Ier*, P. Éc. des Chartes, 1899. — *Quelques mots sur la Réforme à Alençon et dans le diocèse de Séez*, Alençon, 1900. — N. Weiss, *La réforme à Alençon aux XVIe et XVIIe siècles*, Bull. Soc. du Prot., VIII.

2. Prentout, *L'Université de Caen et les registres des Pasteurs, 1560-1568*, Bull. Soc. du Prot., 1905.

3. N. Weiss, *Étienne Lecourt, curé de Condé-sur-Sarthe* (Ibid., 1887).

4. *Calendar of letters and Papers. Foreign and domestic of the reign of Elizabeth*, Londres, 1861. — De la Ferrière, *Premier rapport sur les recherches faites au*

Cependant les triumvirs voyant la Normandie menacée se décidaient à reprendre Rouen[1]. D'autre part, l'armée protestante, pour recevoir des secours, cherchait à gagner la Normandie; après la bataille de Dreux, un véritable raid fut entrepris en 1563 par Coligny qui occupa Bayeux et Caen[2]. Charles IX ayant signé l'édit d'Amboise qui accordait une demi-tolérance aux protestants et mettait fin à la première guerre de religion, l'armée royale reprenait le Havre. Catherine et Charles IX visitaient Rouen et Caen. Grâce à l'édit d'Amboise, les calvinistes essayèrent, mais en vain, de faire de l'Université de Caen où ils étaient tout-puissants, une seconde Académie de Genève[3]. Cette période de la Réforme est fort mal connue. La seconde guerre de religion ne semble pas avoir beaucoup troublé la province; mais après l'édit de Saint-Maur qui interdit l'exercice du culte protestant, les églises furent désorganisées et il y eut une véritable émigration[4]. La troisième guerre de religion laissa la Normandie relativement calme. A Rouen l'annonce du massacre de la Saint-Barthélemy provoqua parmi la populace un mouvement analogue que Carouges fut impuissant à contenir. On a surtout étudié les légendes auxquelles cet événement a donné lieu : légende de l'évêque Le Hennuyer à Lisieux et légende de Matignon à Alençon[5]. La Saint-Barthélemy fut suivie

British Museum et au Record office, Arch. des Missions scientifiques, 2e série, t. V. — *La Normandie à l'étranger. Documents inédits relatifs à l'Histoire de Normandie tirés des archives étrangères, XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1873, in-8. — Il faut également consulter les biographies des chefs protestants : Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant le XVIe et le XVIIe siècles*, Paris, 1885, t. I. — J. Tessier, *Etude sur l'amiral Coligny*, Paris, 1872. — Jules Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, Paris, 1881, 3 vol. in-8. — Whitehead, *Gaspard de Coligny, admiral of France*, London, 1904, in 8. — Cte de Bastard, *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny*, Auxerre, 1861, 2e édit., in-8. Sur la responsabilité des chefs protestants dans le traité de Hampton-Court, voir outre Whitehead, la polémique entre l'abbé Marchand, Revue catholique des Provinces de l'Ouest; l'abbé Metais, Bulletin hist. et phil. du Comité, 1902, et M. Weiss, Bulletin de la Soc. d'hist. du prot. fr., 1900 et 1904.

1. Le Parquier, *Le siège de Rouen en 1562*, Sotteville-les-Rouen, 1907, in-8.

2. Escher, *Événements militaires de la première guerre de religion en Normandie*, Mém. Ac. Caen, 1836.

3. H. Prentout, *Caen et Genève (1562-1564), De Bèze, Antoine Le Chevallier et l'Université de Caen*, La Renaissance, juin-sept. 1903.

4. F. de Schickler, *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, Paris, 1892, 3 vol.

5. D'Estaintot, *La Saint-Barthélemy à Rouen*, 1876. La légende d'Hennuyer sauvant les protestants a été battue en brèche par Louis Du Bois, Revue rétrospective, t. VII, et *Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires*, Paris, 1843, par Paumier et Osmont de Courtisigny, dans le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme. On a tenté de la justifier dans le B. de la Soc. hist. de Lisieux, 1902. — Sur Matignon, voir Chardon, *Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon et dans toute la Basse-Normandie*, Paris, 1906.

d'abjurations que l'on peut constater à Bayeux[1]. Une autre conséquence moins immédiate de la Saint-Barthélemy fut un nouveau soulèvement, organisé par le duc d'Alençon, dont le principal chef fut en Normandie le protestant Montgomery[2].

La période qui s'étend de 1574 à 1588 nous est fort mal connue, les origines de la Ligue nous échappent. Quand la guerre civile éclate en 1588, Rouen, avec le cardinal de Bourbon et la Haute-Normandie est favorable à la Ligue, tandis que Caen, où est transféré le Parlement, reste fidèle à Henri III, puis à Henri IV[3]. Après les victoires d'Ivry et d'Arques Henri IV vint mettre le siège devant Rouen qui fut délivrée par le duc de Parme. Si on veut savoir quelle fut la situation des villes normandes alternativement ravagées par l'armée de la Ligue et par celle du Roi, toutes deux également cruelles et rapaces, on pourra lire un document contemporain, le *Journal d'un Bourgeois de Gisors, 1588-1617*[4]. L'abjuration du Béarnais désarma l'opposition de la province; l'argent du roi gagna Villars-Brancas qui lui livra Rouen, le Havre, Verneuil, Pont-Audemer.

Comment les protestants s'organisèrent-ils en Normandie à la veille de l'édit de Nantes? Comment cet édit fut-il accepté dans la province? Nous ne savons. Quelles transformations politiques, sociales, économiques, religieuses, la province a-t-elle subies pendant cette époque troublée? Le sentiment provincial est toujours aussi vivace; il trouve sa satisfaction dans les États provinciaux que la pénurie financière contraint les rois à réunir fréquemment[5], dans l'étude du droit normand et dans la rédaction des coutumes qui est de 1583, enfin dans la réorganisation de l'Université de Caen, fruit de l'activité des bons citoyens de Caen, du Parlement, mais aussi de l'action monarchique et de la contre-réforme catholique[6].

1. Du Bosq de Beaumont, *Les conséquences de la Saint-Barthélemy*, dans *Souvenirs Normands*, Paris, 1903. — Anquetil, *Abjurations protestantes à Bayeux*, Soc. des sc., arts et belles-lettres de Bayeux, 1907.

2. D'Estaintot, *Prise d'armes de Montgomery en l'année MDLXXIV*, Rouen, 1872 (Soc. des bibliophiles normands). — H. Sauvage, *Domfront, son siège de 1574 et sa capitulation*, 1879. — Eug. de Beaurepaire, *La prinse du Mont Saint-Michel de Jan de Vitel*, Avranches, 1861.

3. D'Estaintot, *La Ligue en Normandie, 1588-1594*, Paris, 1862. — J. Lair, *Histoire du Parlement depuis sa translation à Caen, juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen en avril 1594*, Caen, 1861.

4. Publié par MM. Le Charpentier et Fitou, Paris, 1878.

5. Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*

6. H. Prentout, *L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle, La Contre-Réforme catholique et les Réformes parlementaires*, Caen, 1907.

La Contre-Réforme catholique. — Les troubles du XVIIe siècle. — La monarchie absolue. — Que l'on ait commencé la restauration catholique par l'Université, rien de plus naturel : il s'imposait d'abord de réinstituer l'esprit catholique où se formaient le clergé et la jeunesse. L'œuvre fut continuée par l'introduction de maîtres nouveaux, animés du plus pur esprit de la contre-réforme, les Jésuites : ils furent établis à Caen et agrégés à l'Université par la volonté même de Henri IV en 1609[1]. Il en fut de même, à Eu, à Rouen. Toutes les villes normandes voient se fonder de nombreuses congrégations. Cette introduction d'ordres nouveaux n'allait pas toujours sans provoquer de résistance ; les Jésuites furent mal accueillis à Caen ; à Rouen, l'Oratoire rencontre l'hostilité des curés ; à Gisors, les Carmélites sont également mal reçues[2]. La plus intéressante des fondations nouvelles a été à Caen celle des Eudistes ou Frères de Jésus et Marie, par le Père Eudes, frère de l'historien Mézeray[3].

Avec le Père Eudes, nous touchons à un autre point de la vie religieuse à cette époque : au développement de la charité. Des hospices furent fondés à Caen, à Vire, à Bayeux ; mais toute cette activité déployée alors par les catholiques pour l'œuvre d'assistance n'a encore fait en Normandie l'objet d'aucune étude d'ensemble et n'a été entrevue que dans des études de détail[4]. A la charité, comme à la moralisation de leurs concitoyens et à l'extinction de l'hérésie se donna la Confrérie du Saint-Sacrement, dont l'activité a fait l'objet, en ces dernières années, de si nombreuses études et qui a eu des succursales dans plusieurs villes de la province, notamment à Caen[5].

Toute cette activité déployée par la Contre-Réforme catholique a-t-elle réussi à rendre au catholicisme sa vigueur? A-t-elle d'abord réussi à réformer le clergé? L'histoire du clergé séculier

1. Puiseux, *Les Jésuites à Caen*, Caen, 1846. — Abbé Masselin, *Le collège des Jésuites*, Évreux, 1898. — Père Alfred Hamy, *Les Jésuites à Caen*, Bull. Soc. des Antiq., t. XX.

2. Ch. de Beaurepaire, *L'oratoire de Rouen, 1601-1792*, Trav. de l'Académie de Rouen, 1901-1902. — L. Régnier, *Les Carmélites de Gisors, 1631-1792*, Rouen, 1900.

3. G. Le Vavasseur, *Notice sur les trois frères Eudes*, Almanach de l'Orne pour 1867. — Abbé Lecointe, *Vie du Père Eudes*, Caen, 1880, 2 vol. — Henri Joly, *Le vénérable Père Eudes, 1601-1680* (Collection, les Saints), Paris, 1907. — Père D. Boulay, *Vie du Vénérable Jean Eudes*, Paris, 1905-1908, 4 vol.

4. Dr Hue, *Histoire de l'hospice général de Rouen, 1602-1840*, Rouen, 1903.

5. R. Allier, *La cabale des dévots*, Paris, 1903.

normand au XVIIe siècle nous est encore fort mal connue. De bonnes monographies d'évêques rendraient les plus grands services. Or nous n'en avons qu'une, celle de Bertaut, le poète-évêque de Séez, mais ce qui a attiré l'attention de son historien, c'est bien plus le poète que l'évêque[1]. A travers les histoires générales de diocèses, nous pouvons discerner l'action de la Contre-Réforme : sous l'influence du Père Eudes, des séminaires se sont fondés; les visites des archidiacres et la tenue des calendes ont lieu plus régulièrement[2]. Il serait cependant excessif de croire que tout fût pour le mieux : les statuts de réformation publiés à Avranches et ailleurs montrent combien le clergé rural était encore peu instruit, combien sa tenue laissait à désirer.

L'Église catholique, d'autre part, est menacée par d'autres maux. Le vieux fond des croyances, des superstitions populaires est toujours stagnant : sorcellerie et possessions ont leurs adeptes. L'affaire des possédées de Louviers a suscité toute une littérature; avec les massacres, ce que l'on étudie le plus volontiers, ce sont les scandales[3]. Tout dans ce procès donne l'impression d'une époque très lointaine, d'une époque barbare ; il y a eu évidemment recul dans les esprits, trouble aussi sous l'influence du mysticisme.

Tels étaient les dangers que courait le catholicisme de la part des esprits crédules et peu cultivés. Mais, comme au siècle précédent, il lui fallait compter avec les tendances des gens éclairés et instruits des choses de la foi. Aux problèmes de la messe, du culte des saints et des images qui avaient agité le XVIe siècle, avait succédé celui de la grâce. Le jansénisme a eu de très nombreux adhérents en Normandie ; certains évêques : Cospéan à Lisieux, Nesmond à Bayeux, ont été suspects de jansénisme[4]. Ces querelles ont agité l'Université qui fut en partie janséniste au XVIIe siècle, comme elle avait été protestante au XVIe siècle, mais rien de tout cela n'a été étudié.

La Contre-Réforme catholique avait donc fort à faire ; encore son principal objet fut-il la lutte contre le protestantisme. Si entamées qu'aient été les églises protestantes par la réaction

1. Abbé Grente, *Jean Bertaut, 1552-1611*, Paris, 1903.
2. Abbé Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Bayeux, 1855.
3. Voir L. Du Bois, *op. cit.*, et Floquet, *op. cit.*
4. A. Féron, *Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie*, Rouen, 1908-1910, 2 fasc.

catholique qui a suivi et même peut-être précédé la Saint-Barthélemy, elles restaient cependant très puissantes, très nombreuses. Ce monde protestant est très actif, très intéressant; il manifeste sa foi par des écrits, des sermons, des controverses. Chassé des emplois publics, il se tourne vers l'industrie, le commerce : c'est, dès lors, une élite de travailleurs et d'intellectuels. Il n'en est pas moins en butte à une persécution latente; la Contre-Réforme catholique lutte à coups de sermons, la monarchie à coups d'édits. Les Nouvelles Catholiques sont fondées à Rouen et à Caen pour multiplier les conversions : tout cela prépare la Révocation de l'Édit de Nantes[1].

Cependant, la tolérance commençait à être comprise et pratiquée dans certains milieux. Que l'on étudie l'histoire intellectuelle et littéraire de la Normandie à cette époque, non pas en s'occupant exclusivement comme on l'a fait jusqu'ici, des grands écrivains, les Malherbe ou les Corneille, ou les romanciers comme Scudéry et et Mme de Lafayette, les poètes de cour comme Bertaut, mais en prenant la Société savante à Rouen où ont vécu Corneille et Pascal, à Caen qui a vu se constituer son Académie dès 1652, avec des protestants tels que Moisant de Brieux, son fondateur, et S. Bochart, pasteur et orientaliste, des catholiques tels que Huet, le futur évêque d'Avranches, on verra que la tolérance y était parfaitement pratiquée et que des amitiés se nouaient entre ces membres[2].

La restauration monarchique se poursuit parallèlement à la restauration religieuse et rencontre, elle aussi, des résistances[3].

1. Pour la Basse-Normandie, cette histoire a été racontée dans le très bon livre de Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie de l'édit de Nantes à la Révolution, 1598-1791*, Paris, 1898. — Il resterait à faire un ouvrage semblable pour la Haute-Normandie; les éléments ne manquent point; nous avons déja des documents : Ch. Read et Fr. Waddington, *Mémoires de M. de Bostaquet, gentilhomme normand sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'Édit de Nantes*, 1864. — E. Garreta, *La seconde partie de l'histoire de l'église réformée de Dieppe, 1660-1685*, Rouen, 1902; — des études de détail; Blanquis, *La Révocation de l'Édit de Nantes à Rouen*, Rouen, 1885. — Waddington, *Histoire du protestantisme en Normandie de 1685 à 1797*, Paris, 1862, etc.

2. Hippeau, *Les écrivains normands au XVIIe siècle*, Caen et Paris, 1858. — Ch. de Beaurepaire, *Blaise Pascal et sa famille à Rouen*, Mém. Ac. Rouen, 1900-1901. — Formigny de la Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne académie royale de Caen*, Caen, 1854. — Delorme, *Essai sur la vie et les œuvres de Moisant de Brieux*, Mem. Ac. Caen, 1872. — A. Gasté, *Notes sur Segrais*, Études Normandes, 1887. — Pélissier, *Lettres inédites de Gisbert Cuypert à P. Daniel Huet, 1683-1716*, Caen, 1905, Extr. des Mém. de l'Ac. de Caen.

3. Ce sujet a tenté un historien moderne : M. Legrelle, *La Normandie sous la monarchie absolue, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI*, Rouen, 1903 ;

Du gouvernement de Henri IV nous ne savons rien ; la seule chose qui ait intéressé les historiens, c'est son passage à Rouen en 1596 et en 1603 [1]. Nous ne savons pas davantage des débuts du règne de Louis XIII. Concini exerça en Normandie la lieutenance générale et fut gouverneur de Caen. De Luynes, en héritant de la faveur royale, hérita de ses charges. En 1617, Louis XIII tint à Rouen une assemblée des notables [2]. Ce qui intéresse davantage l'histoire de la province, c'est l'agitation qui s'y produisit contre le gouvernement de Luynes ; les villes néanmoins restèrent favorables à la monarchie, comme le montre l'incident du siège du château de Caen en 1620 [3]. Cette agitation servit de prétexte au désarmement des protestants en 1621.

Beaucoup plus graves ont été les troubles de 1639 qui ont été l'objet de nombreuses publications de documents et de nombreuses études [4], mais comme toujours tous ces travaux ont tourné autour d'un seul point et n'expliquent pas les véritables causes de cette agitation. Elles furent, nous semble-t-il, à la fois politiques, financières et économiques. Gens de justices et de finance, bourgeois, artisans et paysans étaient tous mécontents du gouvernement de Richelieu. Les premiers avaient vu avec déplaisir se constituer une généralité nouvelle, celle d'Alençon. Leur mécontentement fut accru lorqu'en 1638 on diminua la juridiction de la Cour des

synthèse tout à fait prématurée, vu le petit nombre de points de l'histoire de la Normandie du XVIIe et du XVIIIe siècles qui ont été l'objet de bonnes études.

1. Ch. de Beaurepaire, *Entrée à Rouen du roi Henri IV en 1596* (Soc. rouennaise des bibliophiles, 1887). — *Documents relatifs au séjour du roi Henri IV à Rouen en 1603*, Rouen, 1888.

2. De Stabenrath, *Louis XIII à Rouen*, Revue de Rouen et de la Normandie, 1840 et 1841. — De Bouis, *Assemblée des notables tenue à Rouen en 1617*, Ibid., 1866. — Ch. de Beaurepaire, *Louis XIII et l'Assemblée des Notables en 1617* (Soc. rouennaise des bibliophiles).

3. L. Puiseux, *Siège du château de Caen par Louis XIII, épisode de la guerre de 1620*, Mém. Soc. Antiq., XXII.

4. Floquet, *Diaire ou journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds, 1639-1640 et Documents relatifs à ce voyage et à la sédition*, Rouen, 1842. — D'Estaintot, *Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des Nu-Pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639*, Rouen, 1876. — Carel, *Une émeute à Caen sous Louis XIII et Richelieu en 1639, Episode de la Révolte des Nu-Pieds en Basse-Normandie*, Caen, 1886. — Laisné, *Recherches sur l'affaire des Nu-Pieds d'Avranches*, Avranches, 1864. — Béziers, *Mémoire historique des Va-nu-pieds de Bayeux*. — H. Sauvage, *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, Mortain, 1851. — Abbé Dumaine, *Tinchebray et sa région*, Paris, 1883, 3 vol. — De la Sicotière, *Les Nu-Pieds de Mantilly*, B. soc. hist. de l'Orne, t. VIII.

Aides par la création, d'ailleurs passagère, d'une cour à Caen[1]. Les impôts, la gabelle, des taxes d'industrie pesaient lourdement sur les artisans des villes et des campagnes : d'où le soulèvement des Nu-Pieds dans l'Ouest, d'où l'agitation dans les villes.

Une bonne étude sur la Fronde en Normandie mettrait, sans doute, en lumière les mêmes éléments : des artisans et des paysans affamés, des bourgeois ruinés par les impôts et des cours souveraines mécontentes, tous trouvant un chef dans le gouverneur de la province, le duc ou plutôt la duchesse de Longueville. Nous n'avons malheureusement point ici de travail comparable à ceux qui éclairent l'histoire de la Fronde en d'autres régions, à Bordeaux ou dans l'Anjou[2]. La première Fronde avorta en Normandie. En 1650, le jeune roi vint à Rouen avec la Régente et Mazarin faire rentrer la province dans l'obéissance, la paix fut ensuite maintenue. La conséquence de ces troubles fut, sinon la suppression, du moins la non-convocation des États provinciaux ; leur dernière réunion eut lieu en 1655. La monarchie absolue détruisait ainsi les derniers privilèges de la province[3]. C'était la fin des libertés provinciales, en attendant la fin des libertés communales que personne n'a retracée. Tout, maintenant, était entre les mains des Intendants qui apparaissent en Normandie à partir de 1626.

Quelle a été la situation de l'agriculture, du commerce, de l'industrie au lendemain de la Ligue ? Les efforts d'Henri IV et de Sully ont-ils été impuissants ? Faute de toute étude sur ce sujet, nous nous bornons à enregistrer les doléances des États ; nous pouvons constater que la grande politique de Richelieu, plus tard aussi celle de Louis XIV, a amené le développement de la fiscalité dont se plaignent ces mêmes États, mais que valent ces plaintes ? Ces impôts ont-ils été si lourds ? Nous ne savons, et pourtant les documents existent ; il faudrait dépouiller les Registres du bureau des finances de Caen, étudier les gabelles. Jusqu'à ce jour, rien de tout cela n'a été fait[4]. Y a-t-il eu une misère continue depuis la

1. D'Estaintot, *La cour des aides de Normandie*, Rouen, 1882.

2. Pour la Normandie, nous sommes réduits à l'histoire du Parlement de Floquet au chapitre de M. Legrelle. On trouvera l'analyse d'un mémoire de M. Blossier sur ce sujet dans le Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1902-1903. Voici quelques monographies locales : Anquetil, *Bayeux pendant la Fronde*, Mém. Soc. Bayeux, t. VIII, 1905. — H. Sauvage, *Verneuil pendant la Fronde*, B. soc. hist. Orne, t. II.

3. Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*

4. M. Esmonin prépare une thèse sur *La Taille en Normandie sous Colbert.*

Ligue jusqu'à la fin de la Fronde? N'y aura-t-il pas eu, au contraire, un certain relèvement économique pendant le premier tiers du XVIIe siècle et ce relèvement ne s'est-il pas affirmé, au moins en ce qui concerne l'industrie, sous Colbert? Le développement des industries qui étaient entre les mains des protestants semblerait l'attester. Mais à cette prospérité même la Révocation de l'Édit de Nantes porta un coup terrible.

De 1685 à 1700, l'émigration protestante a coûté à la province 184,000 habitants. Rouen seul en a perdu 20,000, Darnétal, Elbeuf, Louviers, Le Havre, Pont-Audemer, Saint-Lô, Alençon, Caen, Bayeux, furent toutes éprouvées; Caudebec, centre de l'industrie chapelière, ne fut plus qu'une bourgade, une « bicoque ». Fécamp et Dieppe perdirent une partie de leurs pêcheurs. Beaucoup d'émigrants allèrent s'établir en Angleterre et y fondèrent des industries rivales, à Ipswich, à Southampton [1].

Toutefois, l'impulsion vigoureuse qu'avait donnée Colbert à l'industrie normande était telle que certaines industries se maintinrent encore en Haute-Normandie. La siamoise était créée. On fabriqua ensuite des toiles rayées, à carreaux de fil et de coton teints, puis, dès 1709, des toiles imprimées [2]. Ainsi, l'ingéniosité normande qui s'affirmait jadis dans les institutions politiques, se portant vers les nouveautés industrielles balançait les fautes de la politique royale.

D'ailleurs la guerre même n'était point un obstacle au développement de l'industrie et du commerce. Il n'en est pas de même de l'agriculture qui souffre du mauvais régime économique, de la multiplication des taxes, du manque de routes, enfin des disettes, résultat du mauvais régime économique qui fait de chaque année d'intempéries une année de misères ; (il en est ainsi en 1693, 1694, 1699) ; du service de la milice, dont les tentatives anglaises sur les côtes rendent les appels très fréquents [3], et surtout du terrible hiver de 1709 qui vit un peu partout des émeutes causées par la faim, émeutes qui se renouvelèrent en 1713, en 1715 [4]. Les der-

1. Galland, *op. cit.*

2. Sion, *op. cit.*, et Sagnac, *L'industrie et le commerce de la draperie à la fin du XVIIe siècle*, Revue d'hist. mod., t. IX, 1907. — André Pottier, *Histoire de la faïence de Rouen*, Rouen, 1870. — Mme G. Despierres, *Histoire du point d'Alençon depuis son origine jusqu'à ce jour*, Paris, 1886. Il faudrait qu'on publiât beaucoup de monographies du genre de celles-ci.

3. Th. Desdevises du Dézert, *Le Cotentin en 1692*, Caen, 1878.

4. Anquetil, *Les municipalités de Bayeux et les disettes, 1709, 1725, 1729*, Mém. Soc. Bayeux, t. 10, 1908.

nières années du règne de Louis XIV furent donc aussi pénibles pour la province que l'avaient été les temps de Louis XIII et de la Fronde.

Mais de 1713 à 1744, de la paix d'Utrecht à la rupture avec l'Angleterre, la paix a été continue pour la province ; bienfait inappréciable que ces trente années de sécurité qui ont amené un relèvement très rapide de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; de l'industrie surtout ; et par l'industrie, en une certaine mesure, il y a, au moins dans la Haute-Normandie, amélioration de la situation des classes rurales ; la population agricole, en effet, trouve son bénéfice dans le travail à domicile qui s'étend sur tout le Roumois et le pays de Caux, la vallée de la Seine. Si l'agriculture, toutefois, se plaint du manque de bras, il n'y a pas lieu de se préoccuper de ces plaintes, puisqu'il semble bien que la population normande ait augmenté au cours du XVIIIe siècle et de nouveau atteint le chiffre qu'elle avait au XIIIe siècle[1]. Il serait également nécessaire d'étudier les facilités données au travail général, au commerce et à l'agriculture par le développement des routes[2], de nous faire connaître en un mot l'activité des intendants. Si on ne le peut pour le XVIIe siècle, faute de documents, le travail est, au contraire, très facile pour le XVIIIe siecle. Jusqu'alors, nous ne connaissons que Foucault, intendant de la généralité de Caen, et encore grâce à ses Mémoires, et Pomereu, dont M. Duval a publié le Mémoire de 1698[3] Il y aurait lieu de consacrer des monographies à chacun des intendants du XVIIIe siècle dans les trois généralités de Rouen, de Caen ou d'Alençon. Il faudrait encore que quelques érudits étudient, chacun suivant sa compétence, les travaux publics, les impôts, l'assistance, le commerce, l'industrie, l'agriculture, la démographie, l'instruction publique ; car l'autorité des intendants s'étend sur tout ; ils sont tout dans la province. Les étudier, c'est étudier toute l'administration et toute la vie provinciale. Il faut se souvenir du mot de d'Argenson qui disait que la France était gouvernée par trente-cinq maîtres des requêtes. Cependant, la

1. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur la population de la généralité et du diocèse de Rouen avant 1789*, Évreux, 1872.

2. Lepage, *Les travaux publics dans la généralité de Caen au XVIIIe siecle*, Bull. Soc. Antiq., t. XXVI, 1909.

3. Baudry, *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, Paris, 1862 (D. J.). — Th. Desdevises du Dézert, *Nicolas Foucault, une page de l'administration en France sous Louis XIV, 1674-1706*, Caen, 1875. — L. Duval, *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, Alençon, 1890.

monarchie a constitué, pour s'occuper de ce développement économique, de nouveaux organes ; d'autres ont été créés par l'initiative privée. La Chambre de commerce de Rouen a été créée en 1703[1], celle du Havre en 1758. Caen, Dieppe, Vire, avaient leurs juges consuls. Rouen, Caen, Alençon avaient leurs Sociétés d'agriculture[2].

Sur les différentes classes de la société, les bourgeois et les artisans au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous n'avons presqu'aucune étude ; les paysans sont mieux connus, grâce aux travaux dont ils ont été l'objet en Haute et en Basse-Normandie[3] ; la vie des villes commence à être étudiée[4]. Si cette période d'incontestable prospérité n'a guère été troublée par la guerre de Succession d'Autriche, la guerre de Sept ans porta un coup terrible à notre empire colonial qui avait avec la Normandie tant de relations[5]. Le développement du port du Havre fut entravé[6] ; les manufactures subirent un temps d'arrêt ; enfin, l'édit de 1764, en favorisant l'exportation des blés, inquiéta la province où précisément en 1766, 1767, 1768, les récoltes furent médiocres. Le règne de Louis XV se termina par une véritable crise économique, agricole et industrielle de 1768 à 1771. Tous les vices d'un mauvais régime économique apparurent en même temps que les édits bursaux de l'abbé Terray frappaient très lourdement la province.

Quelle est d'autre part la situation de l'Église catholique pendant les quarante dernières années du règne de Louis XIV et le règne de Louis XV ? On ne s'est guère soucié de l'étudier et pourtant cette histoire offre le plus grand intérêt, en même temps que de nom-

1. Henri Wallon, *La Chambre de commerce de la province de Normandie, 1703-1791*, Rouen, 1903.

2. P. Blaizot, *Table méthodique des travaux et publications de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, précédée d'une notice historique*, Caen, 1900.

3. Abbé Bernier, *Essai sur le Tiers-État rural ou les Paysans de Basse-Normandie au XVIIIe siècle*, Mayenne, 1891. — Sion, *op. cit.*, celui-ci excellent. — Nous avons quelques livres de raison : L. Duval, *Un gentilhomme cultivateur au XVIIIe siècle, Samuel de Frotté de la Raimblière*, Alençon, 1908. — V. Gastebois, *Le livre de raison de Jean Géroux de Martigny*, Avranches, 1909.

4. Decharme, *Le comptoir d'un marchand au XVIIe siècle*, Paris, 1910. — M. Vanel qui a publié les journaux caennais de cette époque vient de faire paraître, *Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Caen, 1910.

5. Les Anglais menacèrent les côtes et s'emparèrent même de Cherbourg. Vanel, *Étude sur la prise de Cherbourg en 1758*, Mém. Ac. Caen, 1906.

6. Borely, *Histoire du Havre*, Le Havre, 1880-1885, 5 vol. — Barrey, *Le commerce maritime du Havre du traité de Paris à la rupture de la paix d'Amiens, 1763-1803*, B Comité des Tr. hist. Sc. econom. et sociales, 1905.

breux documents la rendent possible. Quelle a été l'attitude du clergé normand dans le conflit entre Louis XIV et la papauté, au moment de l'assemblée de 1682? Quelles ont été les conséquences de la lutte entre le roi et le pape, de l'abandon où s'est trouvé, en certains diocèses, le clergé, faute d'évêques? Nous ne pourrions le savoir que par des monographies sur l'épiscopat normand à cette époque qui pourraient prendre pour modèle celle que l'abbé Dumaine a consacrée à *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez de 1699 à 1710*[1]. Au XVIIIe siècle, la lutte entre les Jansénistes et les Jésuites redouble d'intensité; le clergé de la province est extrêmement divisé[2].

Plus tard, l'affaire des Sacrements mit aux prises les Jésuites avec le Parlement de Rouen. Celui-ci n'attendit pas l'exemple de Paris pour procéder à l'examen des doctrines des Jésuites; il les condamnait le 12 février 1762, six mois avant le Parlement de Paris et supprimait leurs collèges de Rouen, de Caen et d'Alençon[3]. Mais toute cette histoire religieuse reste à faire.

L'état de l'instruction en Normandie n'a guère été étudié que pour une partie de la province[4]. Il serait également fort intéressant de rechercher comment les idées nouvelles ont pénétré en Normandie, — le cartésianisme y a précédé les philosophes et les économistes[5], — comment les milieux littéraires les ont accueillies: tout cela suppose une histoire des sociétés savantes qui n'est pas faite.

Notons un certain éveil de l'esprit historique. Les Normands commencent à étudier leur histoire; on prépare des recherches sur le diocèse de Bayeux, sur celui de Coutances. Ils s'intéressent davantage à leur droit coutumier; c'est l'époque des plus remarquables commentateurs du droit normand, des Houard, des Bas-

1. Paris, 1902, in-8.

2. Abbé Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux au XVIIIe et XIXe siècle*, Bayeux, 1877.

3. Le Verdier, *Correspondance de Miromesnil, 1757-1767*, Rouen, Soc. hist. de Normandie, 1899-1903.

4. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, Évreux, 1872, 3 vol. — A. Laveille, *L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution*, Évreux, 1891. — M. Pouthas a étudié la Faculté des arts de l'Université de Caen, Mém. de l'Ac. des Sciences de Caen, 1909.

5. Ici nous avons un document précieux dans Charma et Mancel, *Le Père André, Documents inédits*, Paris, 1857, 2 vol.

nage, des Routier, des Pesnelle[1]. N'est-ce pas à leur coutume que les Normands ont toujours porté le plus grand intérêt ? Et d'ailleurs à quoi pourraient-ils s'intéresser alors et que reste-t-il des anciennes institutions ? En 1692, les élections municipales ont été abolies. La Normandie n'a plus conservé que ses gouverneurs héréditaires et son Parlement[2]. A défaut d'États provinciaux, celui-ci avait voulu représenter l'esprit public. En 1725, 1749, 1759, 1760, il a protesté contre l'établissement de nouveaux impôts. Il s'engage aux côtés du Parlement de Bretagne dans la grande lutte des Parlements contre le Triumvirat ; il proteste avec violence contre la suppression du Parlement de Paris. En 1771, il réclame les États généraux et invoque la Charte aux Normands ; le 26 septembre, il est supprimé.

Avec le Parlement de Rouen disparaissait la Chambre des Comptes (2 octobre 1771). Il ne fut d'abord créé qu'un Conseil supérieur pour la Basse-Normandie à Bayeux ; un second Conseil supérieur fut ensuite créé à Rouen. Il ne désarma pas l'opposition des Normands, qui, sans se soucier de savoir si la justice ne serait pas ainsi plus prompte, protestèrent par leurs municipalités, leurs Chambres de commerce, leurs présidiaux. Des libelles furent publiés : *Le coup d'œil purin*, *le Manifeste aux Normands*, les *Nouvelles Requêtes des Normands*. Il y eut enfin protestation solennelle de la noblesse. La requête de 271 gentilshommes adressée au roi fut aussi une réclamation véhémente contre les impôts[3]. La répression fut extrêmement dure ; les lettres de cachet tombèrent dru sur la noblesse et on put voir dès lors que ce ne serait pas elle qui aurait l'énergie nécessaire pour mener la Révolution.

1. Aux travaux de Bérault, *La coutume réformée du pays et duché de Normandie*, Rouen, 1616, viennent s'ajouter ceux de Basnage, *La coutume réformée du pays et duché de Normandie*, Rouen, 1681. — Routier, *Principes généraux du droit civil et coutumier de la province de Normandie*, Rouen, 1748. — Pesnelle, *Coutume de Normandie expliquée*, Rouen, 1759. — Houard, *Traité sur les coutumes anglo-normandes*, 1776 — *Dictionnaire analytique, historique et étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie*, Rouen, 1780-82. Sur Houard, voir Tesnières, *David Houard d'après les documents inédits*, Caen, 1886.

2. Les archives des gouverneurs héréditaires, les marquis de Beuvron et les ducs d'Harcourt présentent un grand intérêt, c'est de là que M. Hippeau a extrait la plupart des documents contenus dans son ouvrage intitulé : *Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Caen, 1863-1869, 9 vol.

3. Joly, *Conspiration de la noblesse normande au XVIIIe siècle. Un essai de résistance libérale*, Caen, 1863.

Louis XVI arrive au pouvoir dans des circonstances difficiles ; mais en Normandie comme ailleurs, il est tout de suite populaire : on lui sait le plus grand gré d'une des plus regrettables mesures qu'il ait prises, le rappel des Parlements : Rouen, Caen, Caudebec, Pont-Audemer, Alençon, Louviers, Bayeux même, font preuve d'une joie débordante, enthousiaste, qui annonce déjà les grandes fêtes de la Révolution.

La guerre d'Amérique donna une nouvelle impulsion au développement du port du Havre qui devint alors la tête de ligne des relations avec l'Amérique du Nord. Le traité de paix de 1783 ne pouvait que continuer cette prospérité. Malheureusement, il fut aussi le point de départ d'un rapprochement économique avec l'Angleterre, du fameux traité de 1786[1]. La Normandie fut sacrifiée à la Guyenne, les industries textiles au commerce des vins ; l'industrie normande ne se trouva pas de taille à lutter contre l'industrie anglaise mieux armée et pouvant produire à meilleur marché. Un coup terrible fut porté à l'industrie textile d'Elbeuf, de Darnetal, d'Aumale. La bonneterie et la faïence de Rouen, les tanneries de Pont-Audemer furent ruinées. Même situation en Basse-Normandie dans le Bocage et la généralité d'Alençon. Malgré les quelques exagérations qu'elle peut contenir, il y a lieu de tenir compte des *Observations de la Chambre de commerce de Rouen*, confirmées par les Cahiers de 1789, par les rapports lus aux Assemblées de 1788, par les documents relatifs à l'Assistance publique de 1790. Quand la Révolution éclate, il y a en Normandie, semble-t-il, une véritable crise industrielle[2] ; l'agriculture, par contre, paraît assez prospère ; mais les deux choses étaient trop liées, la classe industrielle et la classe agricole se confondant depuis un siècle en Haute-Normandie, pour que tous ne se ressentissent pas de cette crise.

Quelles charges financières pesaient sur la classe rurale, quelles de la part de l'État, quelles de la part des droits seigneuriaux, quelles de la dîme[3] ? Quelle était la situation de la propriété en

1. Dausin, *Le traité de commerce de 1786 et les intérêts de la Normandie*, 1868. — De Butenval, *Précis historique et économique du traité de commerce de 1786*, Paris, 1869, et surtout F. Dumas, *Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre*, Toulouse, 1904, in-8. — C. Bloch, *Études sur l'histoire économique de la France*, Paris, 1900.

2. Ch. Schmidt, *La crise industrielle de 1788 en France*, Rev. hist., t. XCVII, 1908, et Sion, *op. cit.*

3. P. Duchemin, *L'impôt sur le revenu en Normandie, Dixième et vingtième*

Normandie ? Quelle part possédait la royauté, le clergé séculier ou régulier, la noblesse, le paysan [1] ? Dans quelle mesure s'était opérée au XVIIIe siècle en Basse-Normandie la concentration de l'exploitation rurale en un plus petit nombre de mains, soit par la diminution du nombre des propriétés, soit par la réunion de plusieurs fermes entre les mains d'un seul fermier, que M. Sion a signalée pour la Haute-Normandie. Quelle était aussi la situation des artisans dans les villes? Toutes questions à étudier. On a récemment montré quels avaient été les inconvénients des nouvelles communautés d'arts et métiers créés par les édits de 1778 et de 1779, après la suppression par Turgot des anciennes [2]. On a également montré tous les abus de la réglementation dont souffrait la grande industrie. La monarchie cependant essayait de donner satisfaction à l'opinion publique et de créer une sorte de gouvernement représentatif provincial. Des Assemblées provinciales correspondaient aux trois généralités [3]. Dans chaque élection, auprès du subdélégué de l'intendant, apparaissaient des assemblées secondaires. Dans la généralité, l'assemblée provinciale laissait dans l'intervalle de ses sessions toute son autorité à une commission intermédiaire qui tendit dans les trois années qui précédèrent la Révolution à substituer son autorité à celle de l'Intendant [4]. La monarchie diminuait ainsi l'autorité de ses représentants au moment même où elle aurait eu au contraire le plus grand besoin de leur activité.

avant la Révolution, Rev. soc. agr. de l'Eure, 1897. — L. Duval, *Rôle des impositions de la commune de Monnay en 1790*, B. Soc. hist. de l'Orne, t. XVII.

1. J. Carcopino, *La terre de Verneuil (Eure) à la veille de la Révolution*, 1906. — L. Duval, *La petite propriété dans le département de l'Orne en 1789*, Paris, 1899.

2. Gaillardon, *Essais sur la convocation des États généraux de 1789 en Normandie*, Saint-Lô, 1909, t. I.

3. Lavergne, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, Paris, 1879. — A. Semichon, *Les réformes sous Louis XVI. Assemblées provinciales et départements*, Paris, 1876, a étudié l'Assemblée de Haute-Normandie et le département d'Eu et Neufchâtel. Deux élections, en effet, étaient quelquefois réunies en un *département*. Voir J. des Rotours, *Le département de Falaise-Domfront, 1787-1789*, Annuaire de l'assoc. normande, 1902.

4. F. Mourlot, *Rapport d'une assemblée provinciale et de sa commission intermédiaire avec l'Intendant, 1787-1790*, Paris, 1902.

LA RÉVOLUTION.

De toutes les périodes de l'histoire de la Normandie, la plus étudiée, celle du moins sur laquelle il y a la bibliographie la plus abondante est la Révolution ; il s'en faut seulement que cette étude ait été méthodique. Des recherches très dispersées, mais assez nombreuses, ont porté sur la convocation des États généraux [1] ; les élections paraissent avoir été fort libres. Une rivalité très vive se manifeste entre le haut clergé, les « épiscopaux » et la masse des curés, ceux-ci très nombreux, très résolus partisans de l'abandon des privilèges. Il y a eu, dans l'ordre de la noblesse, même opposition entre les grands seigneurs et la masse des hobereaux ; enfin, on ne saurait nier l'influence des hommes de loi, des officiers de justice, des avocats, mais elle n'a point été seule à s'exercer ; la rédaction des cahiers décèle la présence des industriels, des marchands, des

1. Outre Brette, *Recueil de documents relatifs à la Convocation des Etats généraux*, Doc. In., 3 vol. et 1 atlas, voir pour la Normandie, Bridrey, *L'assemblée générale des trois ordres à Coutances en 1789*, Rev. de Cherbourg, t. I. — Pigeon, *Le grand bailliage de Mortain*, Mem. Soc. académiq. du Cotentin, t. III. — Brette, *Les élections du clergé de Caen en 1789*, Rev. fr., t. 27. — F. Clerembray, *Le comté d'Eu au moment de la convocation des Etats généraux de 1789*, Ibid., t. 28. — Mourlot, *La convocation des Etats généraux de 1789 dans le bailliage de Vire*, Ibid., t. 31. — De la Sicotière, *Documents pour servir à l'histoire des élections aux Etats généraux dans la généralité d'Alençon*, Alençon, 1866, et de Courtilloles, *Recueil de documents relatifs à la tenue des Etats généraux par le grand bailliage d'Alençon*, Cherbourg, 1867. — Le Parquier, *Les assemblées électorales de 1789 dans les bailliages secondaires de la Haute-Normandie*, 1906. — Dolbet, *Procès verbal de l'assemblée du Tiers-Etat du bailliage de Carentan en 1789* Annuaire du départ. de la Manche, 1890. — G. Dubois, *Le conflit de deux bailliages*, Rev. fr., t. 34. — Le Parquier, *Le bailliage de Coutances en 1789*, Revue de Cherbourg, t. I. — Desdevises du Dézert, *Le Cotentin en 1789. Les Etats généraux*, Caen, 1878. — Bridrey, *Représentation des assemblées du Tiers-Etat pour la convocation des États généraux de 1789 dans le bailliage du Cotentin* (Assoc. fr. pour l'avancem. des sciences, 1905). — Julien Loth, *L'assemblée du clergé de Rouen pour les États généraux de 1789*, Tr. Academ. Rouen, 1884. — C. Hippeau, *Les élections de 1789 dans le grand bailliage d'Evreux*, Revue de Normandie, juin-juillet 1866. — Abbé Le Lièvre, *Officiers municipaux, notables et élus en 1788-89 par la ville de Bayeux pour la rédaction des cahiers du Tiers-Etat et le choix des députés du Tiers-Etat aux Etats généraux*, Mem. Sc. Bayeux, 1894. — *Nobles du bailliage de Bayeux qui nommèrent des députés aux Etats généraux de 1789*, Ibid. — *Liste des bénéfices ecclésiastiques du bailliage de Bayeux qui élirent des commissaires pour les cahiers de 1789*, Ibid. — F. Mourlot, *La comparution individuelle des citoyens du Tiers-Etat aux assemblées électorales des paroisses pour les Etats généraux de 1789*, Bull. Sciences économ. et sociales, 1906.

simples paysans, des « laboureurs », comme on disait alors. Ce qui a été publié des cahiers normands, et nous en avons déjà un assez grand nombre [1] montre bien quelle est leur valeur originale malgré l'influence de certains modèles, tels que la *Suite de l'avis des bons Normands*, fameuse brochure rédigée par Thouret avocat de Rouen. Quant aux choix faits, il semble bien que les Normands aient surtout élu des gens d'affaires sérieux et modestes. Trois de leurs députés seulement ont joué un rôle dans la Constituante : Thouret, élu par le tiers du bailliage de Rouen, Buzot, élu par le tiers d'Évreux, et Thomas Lindet, curé de Sainte-Croix de Bernay, élu du clergé d'Évreux, l'une des plus remarquables intelligences de la Révolution [2].

Quelle fut la situation de la Normandie après les élections ? Des troubles causés surtout par la crise économique eurent lieu en avril, en juin ; l'agitation ici est antérieure au 14 juillet ; au Havre, il y eut à cette date même une insurrection toute semblable a celle de Paris. A partir de cette date, les émeutes prennent un caractère anti-féodal dans les campagnes ; patriotique, ou pour mieux dire, national dans les villes. L'attachement à la cocarde aux trois couleurs, qui depuis le 18 juillet a remplacé la cocarde blanche, produit à Caen la regrettable affaire Belzunce [3]. Tous ces troubles dénoncent l'impuissance des Intendants, des Commissions intermédiaires, des municipalités. Aussi se produit-il un peu partout une révolution municipale, une révolution spontanée ; de nouvelles

1. Hippeau, *Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle*, t. 8 et 9, en a publié un grand nombre. Malheureusement, cette publication a été faite sans aucune méthode comme l'a démontré M. Bridrey dans son excellente introduction aux *Cahiers de doléances du bailliage du Cotentin* (Coll. Doc. In. sur l'hist. économiq. de la Rév. fr., Paris, 2 vol.). Citons encore Le Parquier, *Cahiers de doléances des paroisses du bailliage de Neufchâtel-en-Bray, secondaire du bailliage de Caux*, Rouen, 1908. — Duval, *Les cahiers de doléances des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Alençon en 1789*, Alençon, 1887, in-12. — A. Montier, *Cahier des plaintes, doléances et représentations des citoyens de la ville de Pont-Audemer*, Pont-Audemer, 1889. — Veuclin, *Les cahiers du Tiers-État de la ville de Bernay en 1789*, Bernay, 1885, in-8. Voir aussi certaines histoires de villes et quelques études sur les cahiers, Blossier, *Les cahiers du bailliage d'Honfleur*, Rév. fr., t. 42.

2. Sur les origines de Thouret, voir *Les ancêtres des trois Thouret, le Constituant, le Médecin et l'Ingénieur* (B. Soc. hist. Lisieux, 1903). — Jacques Hérissay, *Un girondin, François Buzot, député de l'Eure à l'Assemblée Constituante et à la Convention, 1760-1794*, Paris, 1907. — A. Montier, *Correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative, 1889-1792*, Paris, 1899 (Soc. Hist. Révol.).

3. Ch. de Beaurepaire, *L'assassinat du major de Belzunce*, Revue de la Révolution, t. III et IV.

municipalités, des Comités se constituent qui assument la tâche de maintenir l'ordre, à Caen, à Bayeux, à Vire, à Bernay. Les gardes nationales aussi s'organisent[1].

Rien n'était donc plus nécessaire que les lois municipales (14 décembre 1789) et départementales (22 décembre); elles donnaient à la France l'organisation qui, à cette date, faisait défaut; elles créaient l'unité nationale, mais détruisaient définitivement la province. A vrai dire, l'histoire provinciale pourrait s'arrêter là, s'il ne survivait toujours un esprit normand, si surtout l'histoire provinciale ne restait toujours intéressante à étudier pour comprendre l'histoire nationale.

En janvier et février 1790 s'organisèrent les municipalités. Les assemblées primaires pour l'élection des directoires départementaux eurent lieu en mai, le corps électoral fonctionna en juin : la constitution des cinq départements normands était terminée en juillet[2]. Beaucoup de petites villes qui avaient encore une importance rentrèrent alors dans l'ombre par suite surtout de la réorganisation judiciaire qui date de la même année. Le Parlement, les présidiaux, les bailliages sont remplacés par les tribunaux de district. Il y aurait intérêt à connaître le personnel qui forma les nouvelles administrations municipales et départementales. Les sociétés populaires y ont-elles été représentées? Il semble qu'il n'y ait pas lieu de s'exagérer le rôle de ces Sociétés au début de la Révolution; en Normandie, elles ne se constituent guère qu'en 1790 et 1791[3].

1790, c'est l'année de l'organisation, c'est aussi l'année de la concorde, de la joie. Rien ne peut donner l'idée de l'enthousiasme qui régna de juin à novembre dans toute la Normandie, par suite des fêtes de la fédération départementale qui a précédé la fédération

1. Pezet, *Bayeux à la fin du XVIIIe siècle*, Mém. Soc. Bayeux, 1859.

2. Lebrethon, *La formation du département du Calvados et son administration*, Nouv. Rev. hist. de droit, 1893, étude pénétrante et substantielle, dit M. Jaurès. — Pour la Manche : Sarot, *De l'organisation des pouvoirs publics dans le département de la Manche pendant la première Révolution*, Coutances, 1888. — Pour l'Eure : Boivin-Champeaux, *Etudes sur la Révolution dans le département de l'Eure*, 1895, 2 vol., ouvrage très important pour toute l'histoire de la Révolution en Normandie. Nous n'avons qu'une histoire de district, Romain, *Le district de Cany pendant la Révolution*, Yvetot, 1899.

3. Galland, *La société populaire de Cherbourg jusqu'au 10 août 1792*. B. hist. et phil., 1906. — Butet-Hamel, *La société populaire de Vire pendant la Révolution*, Ibid. — Valère Fanet, *Les Sociétés populaires à Caen*, Ibid., 1904. — Sarot, *Les sociétés populaires et en particulier celle de Coutances*, 1880, in-8.

nationale. Toutes les classes de la société, le clergé compris prirent part à ces fêtes. La noblesse commence à s'agiter, mais elle sent bien que la masse de la population ne saurait être détournée de la Révolution ; elle n'aura de prétexte d'agir qu'après la Constitution civile du clergé.

Le clergé normand est jusqu'alors, pour la très grande majorité, favorable à la Révolution : beaucoup de prêtres font partie des municipalités, des sociétés populaires ; mais l'enthousiasme révolutionnaire ne pouvait suffire à résoudre la question financière ; les contributions volontaires, les billets de confiance trop peu étudiés en Normandie n'ont pas eu de succès [1]. Quand la Constituante eut mis à la disposition de la nation les biens du clergé, il n'y eut aucun trouble dans les départements normands. La vente des biens nationaux se fit très facilement et à un prix sensiblement supérieur à l'estimation : les Normands, les prêtres même, affirmaient ainsi leur confiance dans la Révolution [2].

Mais la Constitution civile du clergé qui a été la conséquence de la confiscation a eu de bien autres suites. Tout le haut clergé, l'archevêque de la Rochefoucauld en tête, y fut hostile [3]. Il semble bien que la masse du clergé ne l'ait pas envisagée avec le même esprit. Le serment même a partagé en deux fractions à peu près égales le clergé dans la Manche, la Seine-Inférieure et l'Orne ; s'il y eut une grosse majorité de réfractaires dans le Calvados, il y eut une grosse majorité de jureurs dans l'Eure [4]. Néanmoins, si la population : autorités, gardes nationales, sociétés populaires, a très facilement accepté la Constitution, la question religieuse devient maintenant la grande préoccupation des directoires de département, de district, des municipalités.

On eut quelque mal à organiser le nouveau clergé, surtout en ce qui concerne les évêques. Un prêtre obscur, Gratien, devint

1. Bazeille, *Les billets de confiance dans l'Orne*, Congrès des Soc. savantes, 1907. — J. Béranger, *La société patriotique de Rouen et les billets de confiance*, ibid.

2. Lecarpentier, *La propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Seine-Inférieure*, Rev. hist., 1901.

3. Mgr Loth, *Histoire du cardinal de La Rochefoucauld et du diocèse de Rouen pendant la Révolution*, 1893.

4. Laffetay, Boivin-Champeaux, Montier, *op. cit.* — Duchemin, *La constitution civile du clergé en 1791 dans la Seine-Inférieure*, La Normandie, 1906. — H. Prentout, *Trois Mémoires sur la Révolution en Normandie*, Rév. fr., t. 57, d'après un mémoire présenté par M. l'abbé Sevestre à la Faculté de Caen, pour le diplôme d'études supérieures d'histoire.

archevêque de Rouen, mais Thomas Lindet fut évêque d'Évreux et les électeurs du Calvados nommèrent le fameux Fauchet [1]. Déjà la noblesse avait commencé à émigrer [2], des prêtres prennent à leur tour le chemin de l'exil [3]. Il y a maintenant un parti de la Contre-révolution qui agite la Normandie du dehors.

En 1790, la Révolution a, par ses réformes mêmes, fait un certain nombre de mécontents ; elle n'a pu en outre mettre fin à la crise économique qui sévit en Normandie depuis 1786 et que dénoncent encore les Tableaux constitués dans chaque canton pour le Comité de mendicité [4].

Dès cette époque il y a quelque agitation, quelques tentatives de conspiration parmi la noblesse. Après la Constitution civile du clergé, la fuite du roi à Varennes trouble les esprits. Il serait très intéressant de faire l'histoire de l'esprit public, de la formation, non d'un parti républicain, mais de l'idée républicaine en Normandie [5].

D'autre part, les tentatives de contre-révolution commencent : c'est l'affaire des 84 à Caen en novembre 1791 ; c'est la tentative de restauration monarchique du duc de La Rochefoucauld-Liancourt en 1792 [6]. L'une et l'autre échouent. La province est encore très attachée à la Révolution, à la Constitution de 1791 ; elle a envoyé à la Législative des constitutionnels, mais parmi eux quelques-uns sont déjà hostiles au roi.

La question des subsistances se pose déjà ; après la mauvaise

1. Abbé J. Charrier, *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados*, Paris, 1909. — Cornillon, *Un enfant du Bourbonnais sous la Révolution française, l'abbé Claude Fauchet*, Moulins, 1908.

2. Abbé Hébert, *La noblesse de Normandie en émigration (avril 1791, novembre 1792)*, Évreux, 1902. — Alf. de Tesson, *L'émigration dans l'Avranchin*, Avranches. — Vanel, *L'émigration en Normandie, le comte et la comtesse G. de Manneville*, Mém. Ac. Caen, 1908.

3. Alph. Martin, *Le clergé normand avant, pendant et après l'exil en Angleterre*, Évreux, 1892, in-8. — Le Corbeiller, *Le clergé normand en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle*, Rev. cath. de Norm., 13e année. — J. Loth, *Mémoires de l'abbé Baston*, Soc. d'hist. contemp., Paris, 3 vol., 1898. — V. Pierre, *Un curé de Normandie réfugié en Angleterre, 1792-1801, d'après une correspondance inédite*, Rev. des Q. hist., 1900.

4. H. Prentout, *Les tableaux de 1790 en réponse à l'enquête du Comité de mendicité*, Rev. fr., 1907, et B. Soc. des Antiq., t. XXVI.

5. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1901. Rien n'a été fait en Normandie à cet égard.

6. De Brébisson, *L'affaire des quatre-vingt-quatre. Épisode de la Révolution à Caen, 1791-1792*, Caen, 1906. — Ferdinand Dreyfus, *La Rochefoucauld-Liancourt*, Paris, 1903, in-8.

récolte de 1791, il y a dans l'Eure une agitation agraire. Les menées de contre-révolutionnaires provoquent quelques incidents violents : le duc de La Rochefoucauld d'Estissac est assassiné à Gisors ; le procureur général syndic Bayeux est massacré à Caen, le 5 septembre 1792[1]. Jusqu'ici cependant, le mécontentement d'une partie de la noblesse et d'une partie du clergé est impuissant à détourner les masses de la Révolution. La guerre avec l'Autriche et la Prusse ne trouble pas les populations normandes ; la formation des bataillons de volontaires de 1792 se fait très facilement ; il y a là un mouvement patriotique très sincère, en même temps qu'un dérivatif à la crise économique. Ces bataillons normands de 1792 furent d'excellentes troupes : quelques-uns de ceux du Calvados prirent part au siège de Mayence ; de leurs rangs sortirent les généraux Moulin et Decaen[2]. Mais en mars 1793, éclate la guerre avec l'Angleterre, beaucoup plus gênante pour les Normands. Toutefois elle a l'avantage de fermer le marché aux produits de l'industrie anglaise, et par conséquent elle met fin à la crise qui depuis 1786 sévit sur l'industrie normande ; elle fournit même un aliment à l'industrie drapière. Mais, c'est de mars 1792 que datent les premières agitations populaires. La levée des 300,000 hommes mécontenta très vivement l'opinion publique. Des troubles éclatèrent dans l'Orne, à Caen, au moment même où se levait la Vendée ; pour l'instant, ils n'eurent pas de suites graves[3].

Toute l'attention des Normands était alors tournée vers la lutte engagée au sein de la Convention entre les Girondins et les Montagnards. L'expulsion des Girondins au 31 mai provoqua parmi les directoires des départements une indignation d'où sortit le Fédéralisme[4]. Ce mouvement n'est pas particulier à la Nor-

1. Ch. de Beaurepaire, *La Normandie en 1792 ; assassinat de George Bayeux, procureur général syndic du Calvados*, Rev. de la Rév., t. 9 et 10. — F. Clérembray, *La Haute-Normandie en 1792*, La Normandie, 1906.

2. Nous n'avons pas encore de bonne étude relative à ces bataillons de volontaires comparable à celle de M. Boissonnade sur les volontaires de la Charente. Il faut espérer qu'un travail de ce genre sortira des recherches actuellement dirigées par le ministère de la Guerre. Sur le siège de Mayence, voir le volume de Chuquet, dans les guerres de la Révolution, sur Decaen, H. Prentout, *L'Ile-de-France sous Decaen*, Paris, 1901, in-8 ; — sur Moulin, J. Charavay, *Les généraux morts pour la patrie*, Paris, 1893.

3. Vimont, *La Révolution dans l'Orne, Histoire d'Argentan durant la Convention, 1793-1795*, Argentan, 1888.

4. Wallon, *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793 ou la France vaincue par la Commune de Paris*, Paris, 1886. — Vaultier, *Souvenirs de l'insurrection*

mandie ; il s'étend à seize départements, depuis la Picardie jusqu'à la Bretagne ; il a été surtout très prononcé dans le Calvados à cause de l'attitude du directoire départemental et de la ville de Caen ; dans l'Eure à cause de Buzot. Il n'a jamais entraîné toute la province, la Seine-Inférieure lui était hostile, pas même tout le Calvados où Honfleur par exemple résiste, ni tout l'Eure où les districts de Bernay, de Verneuil et des Andelys se montrèrent plus que défiants. Il ne put mettre en ligne qu'une petite armée qui fut battue à Brécourt près de Vernon et se dispersa bientôt. Robert Lindet et son successeur Laplanche, envoyés dans le Calvados comme représentants en mission, firent preuve d'une grande modération.

Sur ce que fut le gouvernement révolutionnaire, nous n'avons aucune bonne étude d'ensemble ni pour la province entière, ni pour les départements. Les missions des représentants ont été négligées [1]. A côté du Comité de Salut Public, le Comité de Sûreté générale avait ses agents [2] : quelques-uns ont été étudiés. Chaque ville eut son Comité de surveillance formé par les représentants ou les sociétés populaires et son agent national [3]. Sur les tribunaux révolutionnaires nous n'avons que quelques études [4], il en est de

normande dite du fédéralisme en 1793, Caen, 1858. — Dr Magnac, *Le fédéralisme en 1793 et 1794*, Rev. des Q. historiq., 1907. — Blossier, *Taveau, député du Calvados à la Convention*, B. hist. et phil., 1909. — Montier, *Le département de l'Eure et ses districts en juin 1793*, Rév. fr., t. 30. — Boivin-Champeaux, *op. cit.* — R.-N. Sauvage, *Journal du quartier-maître du 6e bataillon bis des volontaires du Calvados*, Caen, 1909. — *Rapports d'un agent du Conseil exécutif sur le Calvados à l'époque du fédéralisme*, Mém. Ac. Caen, 1908. — H. Prentout, *Le fédéralisme en Normandie d'après une publication récente*, Rév. fr., 14 février 1910.

1. Wallon, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II*, Paris, 1889-1890, t. II. — Blossier, *Les représentants Bouret et Fremanger dans le Calvados*, Rév. fr., t. 50. — P. Bliard, *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest, 1793-1794*, Paris, 1906.

2. Clérembray, *Les agents du Comité de Sûreté générale dans le département de l'Eure*, La Normandie, 1901.

3. P. Duchemin, *Le registre des dénonciations du Comité de surveillance de Bolbec*, La Normandie, juin 1904. — *Le district de Dieppe et les Comités de surveillance sous la Terreur*, Ibid., 1894-1895. — *Les Comités de surveillance révolutionnaire du district de Pont-Audemer*, Ibid., 1907. — Clerembray, *A propos du Comité de surveillance*, Ibid., 1904. — Guillouet, *Le Comité de surveillance de Caen*, mémoire pour le diplôme d'études supérieures de Caen, voir H. Prentout, *Trois mémoires sur la Révolution*. — Driault, *Un agent national à Alençon pendant la Terreur*, Rév. Fr., t. XXIV.

4. E. de Beaurepaire, *Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur*, Paris, 1866. — Sarot, *Des tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la première Révolution*, Coutances, 1881. — Alf. Mazières, *Le tribunal criminel du Calvados sous l'Assemblée législative et la Convention*, Caen, 1902.

même pour la campagne de déchristianisation, les cultes révolutionnaires de la Raison et de l'Être suprême[1]. L'application de la loi du maximum et la question des subsistances ont été tout à fait négligées. Quelques travaux sur ce point nous permettraient de nous faire une idée plus complète de la Terreur en Normandie, sur laquelle nous n'avons que quelques études locales[2]. A la fin de novembre 1793, l'armée vendéenne venant de Saint-Malo échoue au siège de Granville : elle bat en retraite vers Laval, à travers le Bocage ; elle a rencontré une vigoureuse résistance[3]. La Normandie n'est pas encore prête à se soulever contre la Révolution. Mais dans toute cette région du Sud-Ouest qu'ont parcourue les armées vendéennes : Mortainais, Bocage, Passais ; la Chouannerie devient peu à peu plus active. La réaction qui suit Thermidor a pour effet d'affaiblir progressivement la résistance du parti révolutionnaire par les espérances qu'elle donne aux royalistes : les comités de surveillance cessent leur activité, les agents nationaux sont destitués. Avec le Directoire, gouvernement faible s'il en fut, commence vraiment l'insurrection royaliste du Sud-Ouest dont Frotté fut le principal chef[4]. Ici nous avons des mémoires[5] ; des études nombreuses[6], des publications de documents sont en

1. Aulard, *Le culte de la Raison et de l'Être suprême*, Paris, 1892, nous n'avons guère d'études locales sur cette question. — G. Dubois, *La déchristianisation dans la ville et le district de Coutances ; Les cultes révolutionnaires à Coutances*, Rév. Fr., t. XXX.

2. O. Sarot, *La Terreur dans la Manche*, 1878. — H. Sauvage, *Mortain pendant la Terreur*, 1899-1902. — L. Quenault, *La Terreur dans une ville de province*, Coutances, 1862. — A. Pernelle, *Vimoutiers pendant la Terreur*, B. Soc. arch. Orne, 1901. — J. Porcher, *Gacé pendant la Terreur*, Ibid., 1902. — Clérembray, *La Terreur à Rouen*, Rouen, 1901.

3. J. Grente et Oscar Havard, *Villedieu-Les Poëles*, t. II, Paris, 1900. — Quénault, *Notes sur le siège de Granville par les Vendéens*, 1865. — Ménard, *Les Vendéens dans le département de la Manche*, Mém. Soc. du Cotentin, 1898. — Sarot, *Étude historique sur la commission militaire et révolutionnaire établie à Granville*, Coutances, 1876. — E. de Robillard de Beaurepaire, *La commission militaire et révolutionnaire de Granville*, Paris, 1880. — Berriat Saint-Prix, *La justice révolutionnaire*, Mém. Soc. arch. Avranches, t. VIII. — A. Leboitteux, *Condé pendant la Révolution*, Condé-sur-Noireau, 1895.

4. L. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes, 1793-1832*, Paris, 1888.

5. *Texte et correspondance de Robert-Julien Billard de Veaux (dit Alexandre), ancien chef de division à l'armée royale de Normandie*, Paris, 1825. — Billard de Veaux, *Mémoires d'un ancien chef vendéen*, Paris, 1832. — Vte L. Rioult de Neuville, *Mémoires de Michelot Moulin sur la chouannerie normande* (Soc. hist. cont.), Paris, 1893. — Abbé Macé, *Chouannerie normande, Mémoires d'un officier supérieur, Michel Guesdon*, B. Soc. Orne, 1896.

6. Vicomte du Breil de Pontbriand, *Un chouan, le général de Boisguy*. — Deschamps du Manoir, *Le chevalier J. des Touches*, R. I. Prov. Ouest. — A. Lair, *Le vicomte*

préparation[1]. C'est la partie la plus étudiée de l'histoire de la Révolution en Normandie, parce que la plus dramatique. Les Chouans, recrutés en partie parmi les faux-saulniers, les contrebandiers, ont continué leurs actes de brigandage pendant cinq années ; ils opérèrent jusqu'aux portes de Caen, enlevant les diligences, ne laissant aucune sécurité aux campagnes, entravant la vie économique et condamnant le gouvernement à l'entretien d'une armée sur le territoire de la Basse-Normandie.

Le changement d'attitude des populations se manifeste dès cette date dans les élections. Ce qu'il serait intéressant d'étudier sous le Directoire, c'est l'application de la nouvelle organisation départementale et en particulier les municipalités cantonales qui ont une grande importance, vu la suppression des districts. Le résultat, semble-t-il, fut médiocre[2] ; la Chouannerie ne permit même pas de les organiser dans le Sud-Ouest. La décentralisation imprudente amena rapidement l'anarchie, les contributions n'étaient point levées, l'armée non soldée ; qu'on y joigne le brigandage et on aura le tableau de la situation en Normandie pendant les dernières années de la Révolution, de beaucoup les plus pénibles, malgré le préjugé contraire répandu par les historiens.

Même anarchie au point de vue religieux. Sous le régime du décret du 3 ventôse an III, les églises furent souvent partagées entre les fidèles des deux confessions catholiques ; beaucoup de prêtres constitutionnels ayant repris leurs fonctions, ainsi qu'on peut le voir pour le district de Bellême[3]. Il y a là une tolérance que l'on oppose volontiers à la campagne de déchristianisation de l'année précédente. Mais il ne faut rien exagérer : dans beaucoup

de Bricqueville, Episode de la chouannerie au pays de Coutances, Mem. Soc. Cotentin, 1894. — Jourdan, *La chouannerie dans l'Avranchin*, 1907. — G. Blindkrieger, *Id.*, Rev. de la Rév., 1887. — Eug. Vimont, *Troubles et scènes de la chouannerie dans l'Orne*, Bull. Flammarion, 1888. — R. Desbuissons, *Les derniers chouans de la Basse-Normandie*, Mém. Acad. Rouen, 1899-1900. — A. Montier, *La Chouannerie dans l'Eure*, 1897.

1. M. Lelièvre dans l'Orne, M. Madelaine dans le Bocage virois, M. Gastebois dans le Mortainais réunissent depuis longtemps des documents sur la chouannerie, dont l'histoire a été trop souvent écrite jusqu'alors avec le désir de la poétiser et en s'appuyant sur les mémoires des chouans. Il y aurait lieu surtout de publier les documents judiciaires, ce qu'a seul fait M. Sarot, dans un ouvrage cité précédemment.

2. G. Dubois, *Le général Combray et les administrations municipales de la Manche en l'an V*, Rév. Fr., t. 48 et 49.

3. L. Duval, *La réouverture des églises dans le district de Bellême*, Bellême, 1907.

d'endroits, le culte n'avait jamais cessé d'être pratiqué, et la réouverture des églises ne signifie pas la fin de la persécution contre les prêtres réfractaires. D'autre part, une nouvelle tentative de religion laïque, celle des Théophilanthropes, trouva des adeptes à Rouen, à Verneuil à Bernay; le nouveau culte échoua au Havre. Le Directoire, en présence de son peu de succès, remit en vigueur le culte de l'Être suprême[1].

(*A suivre.*)

HENRI PRENTOUT.

1. Mathiez, *Les théophilanthropes et le culte décadaire*, Paris, 1904.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

QUELQUES OUVRAGES SUR L'AMÉRIQUE ET LES AMÉRICAINS[1].

En parlant des étrangers et surtout d'un peuple jeune, fier de sa force et susceptible, la prudence commande de ne point user de formules absolues, de se défier des boutades, d'accompagner toutes ses phrases d'un *peut-être*. Faute de voir dans la plupart des généralisations brillantes des figures de rhétorique et d'agréables ornements de style, les esprits les plus fins se laissent aller à de grossières erreurs. Le chevalier de Pontgibaud raconte dans ses mémoires que M. de Talleyrand, pour avoir cru que l'Amérique était le pays de toutes les libertés, s'attira l'animosité des austères citoyens de Philadelphie. Si nous voulons avoir une opinion sur le caractère des Américains, commençons par apprendre ce qu'ils pensent d'eux-mêmes ; cela vaudra mieux que de répéter les jugements auxquels nos contemporains aboutissent après un rapide voyage de l'autre côté de l'Atlantique où ils emportent leurs préjugés de caste, leurs passions politiques et religieuses. Les trois conférences du Dr Butler, que Mme Boutroux nous a rendu le service de traduire, dissiperont quelques-unes de ces pernicieuses erreurs propagées et entretenues par l'intérêt de parti. Le Dr Butler que M. Boutroux a présenté aux lecteurs dans un avant-propos, occupe aux États-Unis une situation comparable à celle de M. Liard en France. Philosophe et homme d'action, il a trouvé dans la direction de l'université de New-York l'occasion de collaborer à l'œuvre d'éducation

1. M. M. Butler, *Les Américains* (tr. par Mme Boutroux), Paris, Cornély, 1910, 102 pp. in-8, 2 fr. 50. — G.-L. Beer, *The Origins of the British Colonial System (1578-1660)*, New-York, Macmillan, 1909, in-8, 438 pp. ; Johns Hopkins University Studies (James B. Kennedy, *Beneficiary Features of American Trade Unions* ; W.-S. Myers, *The Self-Reconstruction of Maryland* ; J.-W. Bryan, *The English Law of Conspiracy* ; J.-M. Mathews, *Legislative and Judicial History of the Fifteenth Amendment* ; W.-Th. Laprade, *England and the French Revolution*), Baltimore, 1909 ; E.-C. Meyer, *Wahlamt und Vorwahl in... Nord-Amerika*, Leipzig, Voigtländer, 210 pp., 1908 ; C. Meyerholz, *Zwei Beitrage zur Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten*, Leipzig, Voigtländer, 240 pp., 1908 ; A. Viallate, *L'industrie américaine*, Paris, Alcan, 1908, in-8.

essentielle dans une démocratie. La première conférence montre comment fonctionne la constitution ; la seconde trace un portrait du citoyen américain ; la troisième est un tableau de l'activité intellectuelle du pays. A résumer ces conférences on risquerait d'altérer ou de trahir la pensée de l'auteur. Seulement, il sera permis de regretter qu'ayant à rappeler les sources de la Constitution, le Dr Butler n'ait pas mentionné le nom de Montesquieu. La tentation est grande aussi d'opposer à telle de ses affirmations l'autorité de M. Bryce ou d'un de ces spécialistes dont l'université Johns Hopkins publie les savants mémoires [1]. Toutefois, il nous donne un exemple utile à suivre : si un peuple veut qu'au dehors on ait bonne opinion de lui, il faut que, loin de se dénigrer volontairement, il fasse proclamer ses vertus par la voix de ses représentants autorisés. Tout récemment encore, un grand journal allemand ne s'appuyait-il pas pour nous attaquer sur le méchant factum où feu M. Demolins accabla ses concitoyens des plus horribles imputations.

Le travail qui s'accomplit dans les universités américaines, ne devrait pas nous laisser indifférents. Leurs publications sont la meilleure preuve de leur activité. « Depuis la guerre civile, dit le Dr Butler, la prééminence intellectuelle de Boston a décliné..., celle de New-York a constamment et rapidement grandi », p. 91. Mais, si Boston est resté fidèle à la tradition anglaise et à la culture germanique, New-York commence à se tourner du côté de la France. L'étude de notre langue, la fréquentation de nos meilleurs auteurs seront certainement favorables aux Américains. C'est dans un pays de vieille culture latine qu'ils trouveront les qualités d'esprit qui leur manquent. De leurs lointains ancêtres et du sol qui les vit naître, ils tiennent la force, la saveur, l'originalité ; il leur reste à acquérir — c'est du moins l'impression qu'en général ils nous font, c'est surtout l'impression qu'a faite à Paris la conférence de l'ex-président Roosevelt — la mesure, le sens des proportions, l'art des nuances. Tandis que la plupart des universités américaines s'adonnent aux œuvres de patiente compilation ou de minutieuse analyse, à Columbia on ajoute à la précision des recherches la préoccupation de composer et de bien écrire. Dans ces dernières années, l'université de New-York a produit notamment des travaux de premier ordre sur l'histoire de la littérature comparée : je nommerai entre autres les ouvrages de MM. Spingarn, Einstein et Upham que j'ai signalés et loués ailleurs.

1. Par exemple sur le rôle constitutionnel des juges, le Dr Butler et M. Bryce ne paraissent pas d'accord. D'autre part, M. Butler écrit : « Violer la Constitution, ce serait faire une Révolution », p. 32 ; or, dans une brochure analysée ci-dessous, M. J.-M. Mathews déclare que « le XVe amendement pris dans un sens technique fait encore partie de la loi suprême du pays ; mais en tant que phénomène de la conscience sociale, une règle de conduite... non soutenue par la force de l'opinion publique, est en voie d'abrogation » (*Hist. of the Fifteenth Amendment*, p. 126). Quand on sait par quels expédients les États du Sud empêchent les noirs d'exercer leur droit de suffrage, on se demande si le Dr Butler ne cherche pas un effet d'ironie en s'écriant : « Tout acte, tendant à supprimer la loi, à se révolter contre elle, à la violer, n'est pas américain ; il est anti-américain, anormal et pathologique », p. 33.

Ce sont des volumes d'un caractère différent dont j'ai à rendre compte aujourd'hui. Dans l'exposé et la discussion de certaines questions historiques et politiques, l'art trouverait malaisément sa place.

Penché sur le passé de son pays qu'il étudie avec passion, M. A. L. Beer n'est point animé d'une pure curiosité, il croit, suivant le mot de Fustel de Coulanges qu'il cite, que l'histoire est « la science du devenir ». Nous avons déja parlé de son livre sur la politique coloniale de l'Angleterre de 1754 a 1765[1]. Ici, il remonte au temps où Elisabeth, les Stuarts et Cromwell ne voyaient dans leurs établissements des Antilles et de la Virginie qu'un moyen d'enrichir l'Angleterre. Rien de plus instructif que la lutte poursuivie pendant de longues années entre Jacques Ier et les colons de la Virginie. « Fournissez-nous, disait le roi, les denrées que nous sommes forcés d'acheter à l'étranger : le vin, l'huile, la résine, le sucre ; vous empêcherez l'exportation de notre or qui nous appauvrit. » Mais sourds aux conseils du « nouveau Salomon » et apparemment trop ignorants pour comprendre les doctrines économiques du temps, les colons donnèrent tous leurs soins à la culture du tabac. La métropole eut beau imposer l'article de luxe, en entraver la vente par des règlements, les colons s'obstinèrent. En insistant sur les erreurs d'autrefois, M. Beer doit penser sans doute que, malgré les renseignements dont disposent les hommes d'État contemporains et malgré la sagesse des techniciens qui les conseillent, l'historien futur aura à enregistrer a son tour quelques erreurs semblables.

Les publications de l'université Johns Hopkins se succèdent avec une telle rapidité qu'il est difficile de les signaler en temps voulu. Hâtons-nous de grouper ici l'ensemble des derniers mémoires parus. M. J.-B. Kennedy continue l'enquête commencée par M. J.-M. Motley sur les trade-unions américaines. Ces associations ambitionnent de jouer le rôle de gigantesques sociétés de secours mutuels assurant contre le chômage et les accidents, servant des retraites aux travailleurs et des pensions à leurs veuves. Il est plus noble de poursuivre ce dessein que de s'immiscer dans les misérables querelles parlementaires des bourgeois.

Tandis que M. J.-W. Bryan étudie au point de vue juridique le droit de grève en Angleterre, les auteurs qui ont collaboré au même volume de mémoires se sont attachés a résoudre des problèmes historiques. Comment par exemple les États éprouvés par la guerre de sécession ont-ils réparé leurs pertes ? M. W. S. Myers répond à la question en exposant avec quel sens profond des réalités, avec quelle intelligente abnégation les gens du Maryland se mirent à réorganiser leur petite patrie (1864-1867).

Le XVe amendement apporté a la Constitution en 1869, accorde aux noirs le droit de suffrage. Il est ainsi conçu : « Le droit de vote des citoyens des États-Unis ne sera ni dénié ni restreint par les États-Unis ni par aucun des États pour cause de race, couleur ou condition servile antérieure. » Ceux des États qui avaient subi plutôt qu'accepté la loi, n'eurent rien de plus pressé que de la tourner. M. J.-M. Mathews conte l'histoire a la fois tragique

1. Numéro de la *Revue* d'octobre 1908.

et bouffonne de la lutte entre l'opinion publique et la justice fédérale. On sait que chaque État est libre de fixer les conditions d'exercice du droit de vote. En Californie, les Chinois sont rangés avec les fous furieux et les repris de justice dans la catégorie des non-votants. Les Peaux-Rouges ne votent dans dix États que s'ils paient l'impôt et renoncent « à tous rapports avec leur tribu ». Le Nevada et l'Orégon excluent formellement les jaunes. Dans le Sud, les noirs admis à voter doivent savoir lire la Constitution et en expliquer le sens : inutile d'ajouter que les juges qui procèdent à ce singulier examen, se montrent impitoyables. Tels sont les biais dont le pratique Américain s'avise pour reprendre ce qu'il accorda dans un élan d'humanité, un accès de piétisme ou sous le coup de la défaite.

M. W.-Th. Laprade poursuit au *Record Office* et au Musée britannique une vaste enquête sur l'influence exercée en Angleterre par la Révolution française. Dans une monographie de deux cents pages il étudie la période qui va de 1789 à 1797. Voici ses conclusions : au début l'opinion publique anglaise paraît favorable aux révolutionnaires ; contrairement à ce qu'on pense d'habitude, le revirement serait dû moins à l'éloquence de Burke qu'à l'astuce de Pitt, à qui les événements exterieurs fournissaient l'occasion de diviser ses adversaires les whigs. La Révolution française n'a trouvé aucun écho parmi les hommes d'action : « Il n'y a nulle trace pendant ces années de groupements considérables professant ou cherchant à propager les principes républicains de Thomas Paine ou les doctrines extravagantes des révolutionnaires de France » (p. 186). La bibliographie très abondante sera utile à consulter.

Malgré les échanges de politesse entre universités américaines et françaises, l'Allemagne profite de l'avance considérable prise sur nous pour imposer ses méthodes d'enseignement au delà de l'Atlantique. Les brochures que nous venons d'analyser ressemblent à s'y méprendre aux dissertations écloses dans les universités allemandes. Même à New-York où, au moins parmi les littérateurs, nous avons de précieuses sympathies, M. Boutroux constate que l'université est « conçue d'après le type allemand ». Quoi d'étonnant alors de recevoir de Leipzig d'excellentes monographies sur l'Amérique ? Par exemple dans la collection dirigée par Karl Lamprecht, le Dr E.-C. Meyer publie une étude riche d'informations sur le mode de votation dans les différents Etats. Si l'on songe que le gouverneur, les juges et les principaux fonctionnaires sont élus, on comprendra l'importance de la question et les conséquences de la moindre réforme. De son côté, le Dr Ch. Meyerholz qui écrit aussi facilement l'Anglais que l'Allemand, étudie successivement la convention fédérale de 1787 et le statut constitutionnel des territoires non encore érigés en États, c'est-à-dire non seulement des parties de l'Amérique du Nord qui n'ont pas encore atteint un développement suffisant, mais des colonies nouvelles acquises aux Antilles et dans l'Océan Pacifique.

Ces travaux qui témoignent de qualités sérieuses chez les auteurs, sont fragmentaires. L'esprit vigoureux qui, prenant l'érudition pour un moyen et non une fin, produira l'œuvre définitive, n'a pas encore paru. Le pays

qui compte dans le domaine de la spéculation philosophique un William James, doit certainement donner naissance à des historiens et à des publicistes profonds et originaux.

CH. BASTIDE.

***

Il n'est pas trop tard pour rendre compte de l'ouvrage de M. Viallate [1]. Ce n'est pas en effet une œuvre de circonstance, mais bien un travail sérieux et solide qui restera longtemps utile. Il s'ajoute à la série des œuvres de haute vulgarisation que M. Viallate a entreprises avec succès. On y retrouvera, esquissé d'après les meilleurs documents, le tableau de l'évolution industrielle des États-Unis depuis leur formation en république indépendante. L'auteur a dépouillé avec beaucoup de conscience la riche série des *Census* que le gouvernement américain publie avec tant de soin ; il a consulté beaucoup d'autres publications officielles et un nombre considérable d'autres travaux d'ordre général ou spécial relatifs à son sujet. Son travail complète de la façon la plus heureuse l'essai excellent de Pierre Leroy-Beaulieu qui ne concerne que le début du XXe siècle.

L'étude de M. Viallate est divisée en trois parties. La première a pour titre : l'*Évolution industrielle et la Politique commerciale*. En une suite de cinq chapitres, l'auteur expose sommairement la naissance et les premiers progrès de l'industrie américaine depuis 1789 jusqu'en 1905. En même temps, il montre le développement de la population, des moyens de transport terrestres et maritimes, et les variations de la politique douanière des États-Unis.

Après cette première partie qui comprend environ le tiers du volume (177 pages), M. Viallate aborde l'étude de l'*organisation industrielle*, et consacre 220 pages à étudier d'abord le milieu, puis le personnel (patrons et ouvriers) des entreprises industrielles, l'outillage des usines, les méthodes de travail, le recrutement de ce personnel et la législation ouvrière, les rapports entre ouvriers et patrons, les moyens de transport, la finance américaine. Ce tableau est limité à l'époque actuelle. L'auteur n'a pas cherché à étudier l'évolution historique de l'organisation industrielle américaine. C'est une lacune regrettable. Son exposé eût complété heureusement le tableau qu'il a tracé du progrès de l'industrie depuis un siècle.

La troisième partie, la plus courte de beaucoup (69 pages), est intitulée : l'*Expansion industrielle*, terme impropre pour désigner le commerce des produits fabriqués. Trois chapitres sont consacrés à montrer le mouvement d'exportation des articles manufacturés américains à l'époque actuelle, les visées du commerce d'exportation, et les projets formés par les hommes d'État yankees pour améliorer les voies navigables, restaurer la marine marchande nationale, ouvrir par le canal de Panama une voie maritime plus courte, drainer enfin le trafic du nouveau continent au moyen d'un chemin de fer pan-américain.

1. *L'industrie américaine*, Alcan, 1908, 592 pp. in-8.

Cette analyse sommaire montre quel est le plan qu'a suivi M. Viallate, et indique sur quels points il a cru devoir faire porter surtout son exposé. Peut-être nous serait-il permis de regretter qu'il en résulte une certaine incohérence et des défauts de proportion. Dans un ouvrage relatif à l'industrie américaine, c'est, semble-t-il, le tableau du développement historique des formes et de la production industrielle qui devrait se trouver en vedette. Ce tableau se réduit dans la première partie à un exposé tellement sommaire qu'il éveille notre curiosité sans la satisfaire d'une façon suffisante. Sans doute, M. Viallate donne une idée très générale de l'état de l'industrie des États-Unis, dans chacune des périodes qu'il considère. On voit bien dans son ouvrage cette industrie naissante progresser à mesure que la main-d'œuvre s'accroît, que la mise en valeur des richesses augmente, et que les moyens d'échange se multiplient. M. Viallate note avec précision la croissance des premières grandes industries américaines, celle des lainages et des cotonnades, des combustibles minéraux et des métaux, de la houille et du fer en particulier.

Mais, de la lecture attentive de son travail ne se dégagent pas des idées bien nettes sur les stades de cette évolution, sur l'intensité de ce mouvement, sur les causes qui ont déterminé l'énorme progression et la concentration ou la répartition des diverses industries des États-Unis. Il semble bien en particulier que l'étude de l'organisation industrielle antérieure au dernier tiers du XIXe siècle eût dû être abordée. On arrive ainsi à constater qu'un ouvrage, qui par son titre indique une étude spécialement consacrée à l'*industrie américaine*, ne donne à ce sujet qu'une place restreinte. On voit, par exemple, dans l'exposé de la troisième période que l'auteur intitule *L'âge d'or*, un tableau du développement industriel esquissé en cinq ou six pages (p. 72 à 77). Celui du progrès de la population et de la colonisation occupe une place presque égale (p. 61 à 65) ; celui de la production et de la machinerie agricole prend aussi quelques pages à peine (p. 65-72) ; et la majeure part de ce chapitre est remplie par le récit, d'ailleurs très intéressant, des variations de la politique douanière. A peine un *cinquième* ou un *sixième* de la première partie est-il réservé au tableau des origines et des transformations de l'industrie américaine. Il est regrettable que M. Viallate n'ait pu nous faire part des renseignements plus détaillés qu'il a recueillis au cours de ses recherches.

La deuxième partie de son ouvrage relative à l'organisation industrielle contemporaine des États-Unis contient d'excellents renseignements sur les caractères distinctifs des entreprises, sur les qualités d'activité, d'initiative, d'énergie, de hardiesse que déploient les chefs d'établissements, et en particulier sur le développement de l'enseignement technique aux États-Unis depuis 1861. Les traits caractéristiques qui distinguent les ouvriers américains ont été bien observés. M. Viallate signale parmi eux deux catégories distinctes : la première formée des ouvriers nationaux, alertes, appliqués, tempérants, qui s'élèvent facilement dans la hiérarchie sociale ; la seconde, constituée par les immigrants (*skilled men*), qui représentent la masse trouble du prolétariat peu apte à s'adapter au

milieu. On lit avec profit dans cet ouvrage l'exposé des conflits du travail et du patronat, ainsi que celui de la législation ouvrière aux États-Unis et les détails fournis sur l'installation hygiénique des usines (*welfare-work*). Un des chapitres les plus intéressants a rapport au rôle et à l'organisation des *trusts*. Peut-être l'auteur aurait-il pu nous donner de plus amples indications sur les capitaux, l'outillage, le rendement des entreprises industrielles. L'esquisse qu'il a fournie sur ce point semble un peu trop écourtée, il eût été également désirable de grouper dans cette même partie les renseignements disséminés dans la première (p. 132, 160-162, 164 et suiv.), sur le rôle de la main-d'œuvre étrangère et sur les ententes industrielles.

De toutes les recherches de M. Viallate, celles qui seront certainement les plus utiles concernent l'influence que la production industrielle a exercée sur la politique commerciale et sur les échanges des États-Unis. Il est seulement regrettable que le tableau qu'il a tracé soit resté à l'état fragmentaire et n'ait pas été groupé dans la troisième partie de son livre. Même après le livre de Taussig, l'exposé clair, net et précis que M. Viallate a fourni sur les variations des tarifs douaniers américains reste l'un des meilleurs qu'on puisse consulter. Son auteur a parfaitement montré comment les États-Unis, après avoir pratiqué un protectionnisme modéré, se sont orientés depuis un tiers de siècle vers la protection outrancière. Il a indiqué les courants successifs qui déterminèrent cette orientation : la prédominance des intérêts agricoles inspirant les premiers tarifs ultra-modérés ; la naissance et les progrès de l'industrie amenant le relèvement des droits sur les lainages, les cotonnades, les toiles, les produits métallurgiques (1824, 1834, 1842), sans que cependant la protection devienne excessive ; les alternatives de protection élevée et de protection modérée (1861, 1864, 1869, 1883) ; enfin, le triomphe du système ultra-protecteur avec les tarifs Mac-Kinley et Dingley (1890-1897), sous l'influence de l'industrialisation croissante des États-Unis. A cet ordre d'idées se rattachent également des détails instructifs sur les progrès successifs des voies ferrées, des canaux, sur les vicissitudes de la marine marchande américaine, qui se trouvent dispersés dans la première partie (p. 102-104, 146, 23, 78-81, 108, 168), tandis que d'autres sont donnés dans la troisième partie (p. 431, 467). Enfin, la progression des exportations des produits manufacturés des États-Unis qui est bien indiquée pour la période la plus récente, eût sans doute apparu sous un aspect plus saisissant encore, si l'auteur l'avait étudiée d'une manière plus complète pendant les périodes antérieures.

En dépit de ces réserves, dont il serait facile de tenir compte dans une nouvelle édition, que nous souhaitons prochaine, ce sera certainement à l'ouvrage de M. Viallate qu'auront recours tous ceux qui voudront avoir sur le développement industriel des États-Unis dans ses rapports avec la politique ou avec l'expansion commerciale de ce grand pays, les renseignements les plus pondérés et les plus sûrs.

P. Boissonnade.

A PROPOS D'UNE MONOGRAPHIE D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE.

Ce n'est pas seulement pour la remarquable sûrete de méthode qui s'y affirme, l'abondance et la précision de l'information, puisée presqu'entièrement à des sources originales, que le livre de M. J. Letaconnoux sur *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle*[1] mérite d'être signalé. Il convient de noter en outre, pour donner une juste idée de la valeur de cet ouvrage, qu'il est le premier exemple de monographie vraiment scientifique et détaillée qui ait été consacrée à une question sur laquelle, en mettant à part le livre d'Afanassiev sur *Le commerce des céréales en France au XVIIIe siècle*[2], nous ne possédions jusqu'à ce jour que des études fragmentaires[3], beaucoup trop limitées, au point de vue territorial et chronologique, pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions un peu générales. Le livre de M. Letaconnoux se présente lui aussi, sans doute, sous l'aspect d'une simple monographie régionale, et ce serait vraisemblablement trahir l'auteur que de prétendre lui attribuer une portée qu'il s'est, avec beaucoup de prudence, abstenu de lui donner. Nous pouvons toutefois indiquer que, grâce au cadre exceptionnellement étendu dans lequel se développe son étude, beaucoup des conclusions auxquelles elle aboutit peuvent sans inconvénients, à notre avis, être généralisées à un grand nombre de provinces, dont la situation, sur certains points, n'a pas été sensiblement différente de celle de la Bretagne.

La première partie de l'ouvrage, qui sert en quelque sorte d'introduction à l'étude proprement dite du commerce des grains, traite des conditions de la production. Nous y apprenons que la Bretagne avait au XVIIIe siècle la réputation, qu'elle a depuis un peu perdue, de produire beaucoup de blé. Il est vrai que cette surproduction, comme l'a fort bien montré l'auteur, était essentiellement relative et qu'elle provenait en réalité du mode d'alimentation des paysans dont la nourriture se composait presqu'uniquement d'orge, de seigle et de sarrazin, et qui réservaient pour la vente presque tout le blé de leur récolte.

Arrivant ensuite à l'étude du commerce lui-même, M. Letaconnoux a

1. Rennes, impr. Oberthur, 1909, XXXVII-396 pp. in-8.
2. Traduction Paul Boyer, Paris, 1894, in-8.
3. On trouvera une énumération très complète de ces travaux dans un excellent article bibliographique publié autrefois par M. J. Letaconnoux dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (t. VIII, 1907, pp. 409-445), sous le titre : La question des subsistances et du commerce des grains en France au XVIIIe siècle. Il conviendrait cependant d'ajouter à la liste des ouvrages mentionnés par M. L., *La correspondance politique et administrative de Hue de Miromesnil, premier président au Parlement de Normandie*, publiée par Le Verdier, Rouen, 1899, 5 vol. in-8, dans laquelle on trouvera un grand nombre de lettres échangées entre Miromesnil et le contrôleur général Laverdy sur le commerce des grains et les subsistances.

commencé par établir une distinction entre deux formes différentes, à l'examen desquelles il a successivement consacré sa seconde et sa troisième partie, le *commerce d'approvisionnement* et le *commerce d'exportation*. Cette distinction qu'il faut louer grandement l'auteur d'avoir su pleinement mettre en lumière est véritablement essentielle, car elle donne en quelque sorte la clé de tout le système de politique économique suivie par les administrateurs de l'ancien régime en matière de grains et de subsistances. Tandis qu'ils éprouvaient toujours en effet une insurmontable défiance à l'égard du commerce d'exportation [1], qu'à tort ou à raison on accusait de vider, dans un but de pure spéculation, le royaume de ses grains, exposant ainsi la population aux horreurs toujours redoutées de la disette, ils réservaient par contre toute leur sollicitude pour le commerce d'approvisionnement, c'est-à-dire celui qui s'exerçait dans les limites d'une même province, dont il se contentait d'alimenter sur place les différents marchés locaux, et édictaient dans son intérêt exclusif la plus grande partie des règlements.

Ce grand principe de la politique gouvernementale n'a pas, je le répète, échappé à M. Letaconnoux, qui a su en faire dans son livre de très intéressantes applications. Nous n'entreprendrons pas cependant de résumer ici l'étude détaillée qu'il a faite de l'une et l'autre forme du commerce des grains en Bretagne. Il nous suffit d'avoir indiqué l'esprit et la méthode dans lesquels cette étude était conduite, et de signaler en outre les principaux chapitres qui nous ont paru apporter à la connaissance de cette question les conclusions générales les plus importantes. Parmi ceux-ci, on doit placer, dans la partie qui est consacrée à l'étude du commerce d'approvisionnement tous les développements se rapportant à l'histoire de l'organisation des marchés et de la police des subsistances. Comme l'a en effet très justement fait remarquer M. Letaconnoux, « dans ses grandes lignes, le régime du marché breton fut celui de tous les marchés de France », puisque c'étaient des ordonnances royales applicables à tout le royaume qui, à diverses reprises, l'avaient organisé, et que les modifications apportées au moment de l'enregistrement par les différents Parlements ne portèrent généralement que sur des détails. En ce qui concerne le commerce d'exportation au contraire, la situation particulière de la Bretagne, si éminemment favorable, en raison du grand développement de ses côtes et de l'intensité de sa vie maritime, au trafic avec l'étranger, devait nécessairement amener des différences plus sensibles par rapport aux autres provinces, notamment celles de l'intérieur. Aussi, malgré la faveur presque constante dans le courant du XVIIIe siècle des idées de prohibition, voyons-nous que le commerce breton semble avoir joui assez souvent d'une liberté relativement considérable, tant par

1. Nous rappelons d'ailleurs que sous cette dénomination de commerce d'exportation, on ne comprenait pas seulement sous l'ancien régime le trafic avec l'étranger proprement dit, mais généralement aussi celui qui se faisait d'une province à l'autre du royaume, et que ce n'est guère que vers la fin du XVIIIe siècle que l'on commença à introduire entre les deux une distinction que le particularisme provincial, extrêmement vivace sur ce point, n'admit pas sans résistance.

suite de dispositions légales prises dans le Conseil en sa faveur que par l'effet de la fraude, beaucoup plus difficile à réprimer dans le commerce de mer que dans celui de terre, et qui, grâce à une surveillance assez lâche, s'exerça toujours sur une vaste échelle.

Il ne faudrait pas être tenté cependant d'exagérer, en se fondant sur ce fait, la prospérité du commerce breton. Celui-ci ne pouvait échapper en effet à l'action d'un certain nombre de causes déterminantes qui dans cette province, comme partout ailleurs, s'opposaient au développement du commerce des grains et contribuaient dans une si large mesure à occasionner ces émeutes pour raison de disettes dans lesquelles on a raison de voir un des puissants facteurs de la Révolution. Ces causes, M. Letaconnoux les a sommairement passées en revue dans la quatrième et dernière partie de son ouvrage : c'est d'abord l'incertitude de la législation, qui tantôt autorisait, tantôt prohibait sévèrement la libre circulation, en même temps que l'existence de permissions particulières d'exporter accordées à certaines personnes aux époques de prohibition et qui engendraient, comme on peut aisément le supposer, toutes sortes d'abus; mais elles résidèrent surtout dans la difficulté et dans la cherté des transports, dans la diversité des poids et mesures, dans l'existence enfin de droits de circulation et de droits de marché, que la fiscalité seigneuriale et royale avait peu à peu multipliés à l'infini et qui constituaient pour le commerce autant d'entraves. Peut-être encore à ces motifs M. Letaconnoux aurait-il pu ajouter l'ignorance dans laquelle le paysan fut très longtemps d'un moyen qui permît de conserver d'une année à l'autre le blé de la dernière récolte. Obligé de vendre à bas prix quand celle-ci avait été bonne, sous peine de voir le grain se perdre et pourrir dans les greniers, l'abondance d'une année ne le prémunissait donc pas comme aujourd'hui contre la disette d'une autre. L'importance de cette question au surplus, qui ne semble pas avoir été jusqu'à ce jour aperçue, me paraît suffisamment attestée par les nombreux ouvrages techniques que nous voyons précisément faire leur apparition dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et qui traitent en détail des différents moyens de conserver le grain. Il est probable que sous ce rapport la Bretagne n'était pas dans une situation différente de celle des autres régions de la France, et qu'on doit expliquer en partie par là les écarts parfois considérables, si souvent constatés entre les prix, et qui contribuaient encore à jeter le désordre dans l'organisation et dans le fonctionnement du commerce.

Plusieurs appendices, reproduisant pour la plupart des tableaux de poids et mesures, de droits perçus dans les marchés et de prix des grains complètent ce livre, qui est, je le répète, un bel exemple de monographie régionale, très largement tracée tout en demeurant précise, et qui mérite d'être proposée comme modèle à tous ceux qui seraient tentés de faire pour d'autres provinces ce que M. Letaconnoux a si brillamment réussi pour la Bretagne.

René Girard.

BULLETIN D'HISTOIRE DE L'ART

(FRANCE, ALLEMAGNE, PAYS-BAS, ANGLETERRE)

La librairie Laurens qui est devenue, en France, la grande pourvoyeuse des historiens de l'art, en même temps qu'elle poursuit ses collections appréciées : *Manuels d'histoire de l'art*, *Les grands artistes*, *Les villes d'art célèbres*, *Les grandes institutions de France*, en a inauguré de nouvelles, *Écrits d'amateurs et d'artistes*, *Musées et collections de France*, *Petites monographies des grands édifices de la France*, qui ne sont pas d'un intérêt et d'une utilité moindres.

Dans *Les villes d'art célèbres*, collection qui s'accroît sans cesse, signalons la remarquable monographie sur *Cologne* qu'a publiée notre collaborateur Louis Réau[1]. Par la revue générale qui a paru dans la *Revue* d'août 1907, il a déjà montré sa connaissance très sûre de l'art allemand. Il réagit heureusement contre l'exagération traditionnelle qui, depuis les romantiques, exalte la cathédrale de Cologne: il fait comprendre que l'intérêt artistique de cette vieille métropole est ailleurs, — dans ses églises romanes.

Dans l'excellent travail sur l'*Organisation des musées* que nous a donné Louis Réau en 1909, il souhaitait la publication d'une série de *Galeriewerke* destinée à faire connaître nos musées au public et à en vulgariser les chefs-d'œuvre. La série des *Musées et collections de France*, qui satisfait ce vœu, a été inaugurée par le *Musée de Grenoble*[2], ouvrage publié par le général de Beylié avec une introduction de M. Reymond. C'est, avant tout, un album dont les trois cent quatre-vingt-huit gravures font apprécier la richesse d'un des plus beaux musées de France et des mieux ordonnés. Les pages d'introduction expliquent les circonstances qui ont réuni à Grenoble tant de chefs-d'œuvre : le général de Beylié, avant de travailler à les faire connaître, avait largement contribué a en accroître le nombre[3].

Nous parlerons ultérieurement du volume sur l'*Université de Paris* que M. Liard a donné à la série des *grandes institutions de France* : il est intéressant, bien entendu, pour l'histoire de notre enseignement supérieur et pour l'étude de son organisation actuelle, mais il fait apparaître aussi tous les trésors d'art que renferment de grands établissements scientifiques, — la Sorbonne surtout

Il faut constater l'ingéniosité avec laquelle, sous des formes diverses, dans des collections variées, consacrées aux artistes, aux institutions,

1. 1908, 140 pp. in-8, 127 gravures.
2. Paris, 1909 ; xxx-208 pp. in-8.
3. Le *Figaro illustré*, dont certains numéros ont un réel intérêt historique et documentaire, a consacré son fascicule d'avril 1909 au *Musée Carnavalet* : texte de Georges Cain, conservateur du Musée ; 65 fort belles reproductions.

aux villes, aux monuments, la librairie Laurens constitue peu à peu un inventaire complet des richesses artistiques de la France. — H. B.

***

Le troisième volume de l'*Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles* (*École française*), publié par MM. Jean Guiffrey et Pierre Marcel, a paru en 1909[1]. — Il va du n° 1.806 au n° 2.704 (Callot [*suite*] à Corneille [Michel]) et contient 705 illustrations. Nous ne redirons pas les mérites de ce répertoire qui sera indispensable aux historiens de l'art, comme aux amateurs et aux artistes. La description des œuvres est d'une précision irréprochable, et les reproductions — si réduites soient-elles — d'une très grande netteté. Comme les tomes précédents, celui-ci s'ouvre par une introduction et se termine par une série de tables — des filigranes, des monogrammes, des noms propres. C'est à *l'enseignement du dessin à la fin du XVIIe siècle* que sont consacrées cette fois les pages d'introduction. Elles sont extrêmement intéressantes : elles font revivre l'École académique, telle qu'elle fut organisée sous le règne de Le Brun. Elles soulignent l'importance qu'avait prise l'enseignement du dessin et des sciences annexes, mais aussi le caractère « étroit et sectaire » de cet enseignement, et font comprendre la réaction qui devait suivre au nom de la fantaisie et de la couleur. — La première introduction donnait un historique général du Cabinet des dessins; la seconde étudiait *Les amateurs de dessins français au XVIIe siècle* : l'ensemble de ces pages d'histoire ajoutera au prix d'une publication dont nous souhaitons une fois de plus le prompt achèvement. — H. B.

***

Par ses travaux sur l'art français du XVIIe et du XVIIIe siècles, par son inventaire des dessins du Louvre, M. P. Marcel était mieux préparé que personne à restituer la physionomie et à interpréter l'œuvre du peintre de Louis XIV. Si son portrait de Charles Le Brun dans la collection des *Maîtres de l'Art*[2] manque un peu de relief et d'accent, la faute en est sans doute au modèle. Il faut avouer que Le Brun n'a été qu'un peintre médiocre, de sensibilité très pauvre, d'une habileté précoce et banale. Son dessin est correct, mais inexpressif ; le sens de la couleur lui fait cruellement défaut. Il a exercé la plus fâcheuse influence sur ses contemporains en important et en imposant en France l'esthétique bâtarde des Bolonais.

Ainsi, à ne considérer que ses tableaux, Le Brun ne mériterait guère

1. Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, Ch. Eggimann, 1909, XIV-144 pp. in-4.
2. Paris, Plon, 1908, 154 pp. in-8.

qu'une mention dans l'histoire de l'art français. S'il y occupe une place éminente, c'est qu'il fut, en outre, comme le montre très bien M. P. Marcel, « un décorateur de génie et un administrateur de premier ordre ».

Par les décorations de l'hôtel Lambert, du château de Vaux et de la Petite Galerie du Louvre (Galerie d'Apollon), Le Brun prélude à la décoration de la Grande Galerie de Versailles qui est « l'œuvre maîtresse de sa vie ». Ses dons d'administrateur, son intelligence lucide, sa volonté dominatrice se révèlent surtout dans la création et l'organisation de la Manufacture royale des Gobelins qui était non seulement, comme aujourd'hui, une fabrique de tapisseries, mais un vaste ensemble de manufactures où toutes les industries d'art étaient représentées. Les chefs-d'œuvre d'ébénisterie et d'orfèvrerie exécutés d'après les dessins et sous la direction de Le Brun ont malheureusement disparu ; mais les tentures nous restent et des suites de tapisseries telles que l'*Histoire du Roi* ou les *Maisons Royales* servent mieux la mémoire de ce peintre que tous ses tableaux. — Louis Réau.

***

L'ouvrage de M. A. Fontaine sur *les Doctrines d'art en France de Poussin à Diderot*[1] est une précieuse contribution à l'histoire de l'art français pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il ne suffit pas en effet, pour connaître l'art d'une époque, d'étudier les œuvres des artistes : il faut les confronter avec l'idéal poursuivi, avec les doctrines dont elles s'inspirent. M. F. a eu la patience de dépouiller les écrits souvent médiocres et arides des peintres théoriciens, des amateurs et des critiques d'art, et il a pu ainsi contrôler et parfois rectifier certaines affirmations hasardeuses ou erronées des historiens de notre art national.

La période dont il s'occupe s'étend du commencement du XVIIe siècle à la date de 1760 qui marque l'apparition des premiers *Salons* de Diderot et le retour à l'art antique, préconisé par les écrits allemands de Winckelmann et de Mengs.

Les deux grands faits de cette période de l'art français que M. F. met en pleine lumière sont la formation de la doctrine académique dont Charles Le Brun a été le plus parfait représentant et la lente substitution à cet idéal étroitement dogmatique d'une doctrine plus libérale et plus éclectique qui permit à l'art français, à l'époque des peintres de Fêtes Galantes, d'arriver au libre épanouissement de ses qualités naturelles.

M. F. constate que la doctrine académique qui est en germe dans les traités italiens d'Alberti et de Lomazzo apparaît déjà toute formée dans les esprits aux environs de l'année 1630. La doctrine originale de Poussin est faussée par Félibien qui dans ses célèbres *Entretiens* annonce l'esprit académique et insiste déjà sur la nécessité de

1. Paris ; Laurens, 1909, 316 pp. in-8.

corriger la nature par l'art, sur la subordination de la couleur au dessin, sur la hiérarchie des genres. Tous ces traits se retrouvent dans les *Conférences* de Le Brun qui sont le code de la pédagogie et de l'esthétique académiques. Le Brun conseille a la jeunesse d'imiter « les *belles antiques* pour acquérir le *grand goût* ». Son dédain et son incompréhension de la couleur éclatent dans des déclarations comme celle-ci : « Les broyeurs seraient au même rang que les peintres, si le dessin n'en faisait la différence : car ils emploient des couleurs comme eux et savent presque aussi bien qu'eux comment il les faut étendre. »

Mais la réaction contre le dogmatisme étroit de Le Brun se manifeste de bonne heure dans les écrits de Perrault qui raille irrévérencieusement « les belles antiques » et surtout dans les œuvres de Roger de Piles, « le premier en date des écrivains d'art proprement dits », qui, tout en protestant de son respect pour Le Brun et l'Académie, voit dans le coloris non pas un coloriage banal qui ajoute de l'agrément au dessin, mais la science des valeurs. Les amateurs qui se multiplient au XVIIIe siècle se libèrent de l'admiration exclusive de l'antique et de l'art italien. Le dernier chapitre du livre de M. F. est consacré à « un modeste prédécesseur de Diderot », La Font de Saint-Yenne, qui méritait d'être tiré de l'obscurité puisque c'est lui qui le premier, dans ses *Réflexions sur la peinture* parues en 1747, créa la critique des Salons : cette innovation fut considérée, par les peintres indignés, comme une intolérable audace. Depuis lors, ce genre si mal accueilli, a fait fortune.

Cette brève analyse suffira peut-être à montrer l'intérêt des questions soulevées par M. F. dans ce livre excellent qui fait apparaître très nettement l'évolution de l'art classique français de Poussin à Diderot. Cette étude consciencieuse gagnerait sans doute à être allégée de certaines redites : mais la faute en est moins à M. F. qu'aux théoriciens et aux critiques, d'art du XVIIe et du XVIIIe siècle, aussi médiocres penseurs que piètres écrivains, qui se plagient sans vergogne les uns les autres. — L. R.

***

La librairie d'art et d'histoire Van Oest, de Bruxelles, inaugure une *Bibliothèque de l'art du XVIIIe siècle* par un volume sur le *Portrait en France*, de L. Dumont-Wilden[1], qui est de tous points excellent.

Le double intérêt de ce livre est de situer les portraits du XVIIIe siècle dans l'évolution de la peinture française et dans l'histoire de la société du XVIIIe siècle : M. Dumont-Wilden, qui connaît admirablement les artistes et les œuvres de l'époque dont il s'occupe et l'histoire de l'art en général, est un psychologue préoccupé de saisir les rapports entre l'art et le milieu et très préparé a comprendre la valeur profonde, l'importance spéciale de notre art français du portrait.

1. 1909 ; 276 pp. grand in-8 ; 50 illustrations hors texte.

Le premier chapitre de l'ouvrage (pp. 1-15), — où M. D.-W. cite M. Jacques Baschet et cette *Histoire de la Peinture* (*Éc. fr.*) qui nous avait fourni déjà ici l'occasion d'une semblable remarque, — montre fort bien que d'autres peuples ont eu des portraitistes incomparables, mais que la France a eu seule « cette merveilleuse tradition qui, d'une marche ininterrompue, va des Foucquet, des Clouet, des Dumonstier jusqu'aux Ricard, aux Fantin-Latour et aux Carrière, pour ne pas nommer de vivants » (p. 3). Il n'y a point là de quoi surprendre : « ...s'il est un peuple dont ce soit le talent essentiel d'analyser l'âme humaine et de dresser le catalogue infini de ses variétés infinies, on remarquera que c'est dans le portrait, c'est-à-dire dans la manifestation plastique de ce talent psychologique, que l'art de ce peuple prendra naturellement son plus grand éclat » (*ibid.*). Or, au XVIIIe siècle l'art du portrait s'est particulièrement épanoui, est devenu pleinement conscient. La Tour et ses émules ne sont pas « les peintres des visages » ; « ce sont les peintres des esprits et des caractères, ce sont les peintres des âmes, des âmes nues, des âmes vraies, terriblement vraies » (p. 15). « Il n'y a dans la nature, et par conséquent dans l'art, dit un jour La Tour à Diderot, aucun être oisif, mais tout être a dû souffrir plus ou moins de la fatigue de son état. Il en porte une empreinte plus ou moins marquée. Le premier point est de bien saisir cette empreinte, en sorte que, s'il s'agit de peindre un roi, un général d'armée, un ministre, un magistrat, un prêtre, un philosophe, un portefaix, ces personnages soient le plus de leur condition qu'il est possible ; mais comme toute altération d'une partie a plus ou moins d'influence sur les autres, le second point est de donner à chacune la juste proportion d'altération qui convient. En sorte que le roi, le magistrat, le prêtre ne soient pas seulement roi, magistrat ou prêtre de la tête ou de caractère, mais soient de leur état de la tête jusqu'aux pieds. » C'est là, comme dit M. D.-W., la parfaite théorie du portrait psychologique (p. 9), et les toiles ou les pastels du XVIIIe siècle ressuscitent, « dans toute sa vérité vivante, cette société dont la nôtre est sortie » (p. 7).

Dans les chapitres suivants, M. D.-W. étudie successivement le *portrait historié, de Rigaud à Nattier* (pp. 16-33), le *portrait de Cour* (pp. 34-53), le *Monde et la Ville* (pp. 54-69), *La Tour* (pp. 70-96), le *portrait bourgeois* (pp. 97-113), le *portrait sous le règne de Louis XVI* (pp. 114-131), et *pendant la Révolution* (pp. 132-146). Cette série, fort bien composée, montre les progrès de simplification et d'analyse qui, jusqu'à La Tour, Chardin et Perronneau, rapprochent les images, de plus en plus, de la vérité et de la vie intérieure, même lorsqu'il s'agit de peindre les rois et les grands. La Tour est « le type complet de l'analyste avec tout ce que cette attitude mentale comporte de puissance et tout ce qu'elle contient de faiblesse ;... nous voyons en son œuvre l'aboutissement des efforts séculaires de toute une race... La Tour est le type complet et parfait du portraitiste français et il semble que ce soit à la formule de La Tour qu'aient tendu inconsciemment ou consciemment tous les maîtres qui ont voulu faire de l'image individuelle un document humain » (p. 70). A la fin du siècle, l'abus des jouissances et l'excès de l'intellectualité ont

produit une société décadente où l'art du portrait s'amollit, tandis que se développent le « faux goût antique » et le « goût bourgeois selon Greuze ». Pourtant, même à cette époque, même pendant la Révolution, où l'art subit une éclipse, des portraits se rencontrent qui manifestent « les permanences d'un caractère national ».

Pour ne pas alourdir l'exposé — qui est plein de charme — et rompre la continuité du développement historique, M. D.-W. a groupé à la fin du livre (pp. 147-270), des notices, classées dans l'ordre alphabétique, sur les principaux artistes du XVIIIe siècle : on y trouve une biographie et une bibliographie sommaires mais judicieuses, et la nomenclature des œuvres les plus importantes. — Les cinquante reproductions sont bien choisies : certaines sont bonnes, les autres suffisantes. — H. B.

***

Daumier compte peut-être aujourd'hui plus d'admirateurs en Allemagne qu'en France : on sait quelle influence il a exercée sur la renaissance de la caricature politique Outre-Rhin, en particulier sur les dessinateurs du *Simplicissimus*. Alors que les conservateurs de Musées français l'ignorent, les Musées allemands se disputent ses tableaux : le Louvre a commis la lourde faute de se laisser enlever en vente publique un des chefs-d'œuvre les plus puissants du maître : *le Drame*, au profit de la Galerie Nationale de Berlin qui possédait déjà un des meilleurs exemplaires de la série des Don Quichotte. La galerie Osthaus à Hagen en Westphalie s'est enrichie du dramatique *Ecce Homo*. Le Musée tout récemment inauguré de Mannheim a tenu à honneur de faire figurer Daumier sur son catalogue et a acquis *Les Amateurs d'Estampes*. Enfin c'est un Allemand, M. Erich Klossowski, qui vient de consacrer à Daumier une remarquable étude, enrichie d'un album de 133 reproductions[1].

L'ouvrage de M. K. laisse délibérément de côté l'œuvre lithographié de Daumier et n'étudie que son œuvre peint qui avait été négligé par la critique française : c'est donc un complément très précieux à la monographie d'Arsène Alexandre publiée chez Laurens en 1888 et à l'excellent catalogue des lithographies rédigé par Loys Delteil.

Chacun sait que Daumier a été un caricaturiste de génie et un incomparable historien des mœurs de la bourgeoisie française : mais par un aveuglement singulier, on a très longtemps méconnu le peintre qui est de premier ordre. « Ce gaillard-là, disait Balzac, a du Michel-Ange sous la peau. » Si par la simplicité monumentale de son dessin, il évoque en effet Michel-Ange, il rappelle surtout Rembrandt par la façon dont il masse les lumières et les ombres et dont il fait tourner les formes plastiques dans l'espace. Il a fallu, pour l'apprécier à sa juste valeur, que l'art de Manet, de Degas, de Cézanne nous ait ouvert les yeux. L'Exposition Centennale de 1900 où pour la première fois il était dignement représenté, et l'Expo-

1. Piper, Munich, 1908, 1 vol. gr. in-8.

sition rétrospective de ses œuvres qui fut organisée l'année suivante à l'École des Beaux-Arts l'ont consacré tout au moins aux yeux d'une élite.

Si le sort avait permis à Daumier de se développer librement, dans le sens de ses instincts, il eût été peintre dès le début : c'est la nécessité de gagner sa vie qui fit de lui un lithographe aux gages de Philipon et qui le contraignit à de basses besognes de journaliste du crayon où il usa ses forces. En 1848 il n'y tint plus et, délaissant un moment la pierre lithographique, il prit sa palette. Mais comme ses tableaux ne se vendaient pas, il dut bon gré mal gré revenir à la caricature et continuer à tourner la meule.

Ces conditions déplorables expliquent pourquoi son œuvre peint a un caractère fragmentaire. Comme aucun de ses tableaux n'est daté, il est difficile de suivre son évolution. Le plus simple est, comme l'a fait M. K. de classer ses œuvres selon la nature des sujets.

La première œuvre qu'on connaisse de lui est une *Allégorie de la République* de 1848 qui se trouve au Louvre dans la collection Moreau-Nélaton. Il emprunte ensuite la plupart de ses thèmes à ses auteurs préférés : Cervantès, Molière et La Fontaine. *Le Meunier, son fils et l'âne*, de la collection Gallimard, *Les voleurs et l'âne*, du Louvre, sont d'admirables illustrations des fables de La Fontaine. Le roman de Cervantès qui était sa Bible lui inspire la série inénarrable de ses *Don Quichotte*. Enfin ce virtuose du visage humain se complaît à évoquer, d'après Molière, *Scapin* et le *Malade imaginaire*.

La plupart de ces figures ont un tel relief qu'on est amené à penser que Daumier les modelait avant de les peindre : la figure légendaire de Ratapoil, le bas-relief des *Emigrants* n'étaient sans doute que des études pour ses tableaux.

M. K. caractérise avec beaucoup de justesse le génie de réaliste et de visionnaire qui éclate dans des œuvres capitales comme l'*Ecce Homo* de la collection Osthaus, *le Drame* de la Galerie Nationale de Berlin, *l'Émeute* de la collection Rouart, ou encore dans la série des *Gens de justice*, des *Saltimbanques*, des *Amateurs d'Estampes*, types inoubliables qui s'imposent à la mémoire avec la même puissance que les créations de Balzac

Souhaitons que le succès du beau livre de M. K. ne soit pas confiné en Allemagne et que ce témoignage d'admiration d'un étranger nous aide à reconnaître en Daumier non seulement le caricaturiste le plus génial, mais un des plus grands peintres de notre École française du XIXe siècle. — L. R.

***

Le *Matthias Grunewald* de M. Franz Bock, publié par la librairie Callwey, de Munich [1], forme la première partie d'une monographie de

1. 1909 ; 1 vol. in-8, 122 pp. avec 29 reproductions dans le texte et 19 planches.

Grünewald dont le second volume, de caractère critique et polémique, doit paraître incessamment. Il reproduit sans changements appréciables une dissertation que M. Bock avait fait paraître sur le même sujet en 1904, et qui, par son manque d'esprit critique, par la grandiloquence de son style avait suscité de la part des critiques compétents une opposition assez vive (Cf. H. A. Schmidt. Repertorium 1907). Mais si M. B. laisse beaucoup à faire à ses successeurs, il a du moins le mérite d'avoir écrit la première monographie sous forme de livre consacrée à Grünewald et d'avoir attiré l'attention du public sur le génie d'un maître qui n'est pas encore estimé à sa juste valeur.

Il est fâcheux que pour grandir ce peintre qui est en effet l'égal de Dürer et d'Holbein, M. B. adopte le ton du panégyrique et se place à un point de vue étroitement nationaliste. Il est certain que l'art de Grünewald est plus germanique ou, si l'on veut, moins pénétré d'italianisme que l'art d'Holbein ou même de Dürer qui hésite entre la tradition gothique et les séductions de la Renaissance italienne. Mais il est exagéré d'en faire le manifeste de l'art national.

Bien que M. B. ait renoncé à certaines attributions insoutenables qu'il avait proposées en 1904, il n'en continue pas moins à grossir le catalogue des œuvres de Grünewald d'un grand nombre de peintures comme le *Retable de Saint-Dominique* du Musée de Darmstadt, les *Sept douleurs de la Vierge* du Musée de Dresde et la *Tentation de Saint Antoine* du Musée de Cologne, qui n'ont probablement rien à voir avec le maître. De même, il persiste à lui attribuer sans raisons convaincantes les admirables sculptures du retable d'Isenheim au Musée de Colmar. D'une façon générale, toutes les affirmations que contient ce livre manquent de nuances et de mesure.

M. B. a été un utile ouvrier de la première heure pour l'œuvre de la réhabilitation de Grünewald. Souhaitons que la grande monographie de M. Heinrich Alfred Schmidt, dont un volume de planches a déjà paru et dont on attend l'achèvement avec impatience, nous donne enfin le monument auquel a droit le plus grand coloriste et le plus grand visionnaire de l'école allemande. — L. R.

***

Après le *Quentin Metsys* de J. de Bosschere et le *Thierry Bouts* d'Arnold Goffin, la librairie Van Oest a publié deux nouvelles monographies dans la *Collection des grands artistes des Pays-Bas*.

Le *Pierre Bruegel l'Ancien* de M. Ch. Bernard[1], est un excellent résumé de la monographie et du catalogue raisonné publiés à la même librairie par MM. R. Van Bastelaer et Georges de Loo[2]. Peut être M. B.

1. Bruxelles, 1908, 144 pp. in-8.

2. M. Van Bastelaer a publié également, à la librairie Van Oest, en 1908, *Les estampes de Pierre Bruegel l'Ancien*, volume grand in-4, qui contient une étude sur son œuvre grave, un catalogue de cet œuvre et la reproduction des estampes en 278 numéros.

s'exagère-t-il le génie de Bruegel lorsqu'il le compare à Jan Van Eyck et Rubens qui lui restent très supérieurs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Bruegel est le plus original des peintres flamands du XVIe siècle, le seul qui résiste à l'italianisme envahissant des Mabuse et des Van Orley pour peindre d'après la vie (naer' t leven) la campagne flamande et les paysans de la Campine.

M. B. démêle très finement les origines de l'art de Bruegel qui dérive pour une part de la tradition satirique du Moyen âge et surtout des « drôleries » de Jérôme Bosch, le maître de Bois-le-Duc, — et d'autre part de la peinture de paysage, telle qu'elle était pratiquée par les petits maîtres de l'École mosane : Patenir de Dinant et Henri met de Bles de Bouvignes.

Comme folkloriste et metteur en scène de proverbes flamands, Bruegel a montré la voie à Rubens et à Téniers. Sa *Parabole des Aveugles* du Musée de Naples, dont le Louvre possède une bonne réplique, a inspiré à Mæterlinck une de ses œuvres les plus poignantes.

Il est fâcheux que M. B. n'ait pas consacré quelques mots dans sa conclusion aux deux fils de Peter Bruegel : Peter II, qui fut un simple copiste, et Jean Bruegel, qui est le créateur du tableau de fleurs et a peint de délicats paysages veloutés dans un style voisin de la miniature. Comme Jan Bruegel était connu sous les deux surnoms de *Bruegel de Velours* et de *Bruegel d'Enfer*, on a cru au XVIIIe siècle à deux personnalités distinctes et cette fâcheuse erreur s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les manuels d'Histoire de l'Art et les catalogues des Musées. — L. R.

***

Il est presque incroyable qu'un des plus grands peintres hollandais du XVIIe siècle ait pu rester complètement inconnu jusqu'à une époque toute récente. Dans ses *Maîtres d'Autrefois* qui ont été écrits vers 1875, Fromentin ne mentionne même pas le nom de Vermeer de Delft ; et cependant Vermeer est mille fois supérieur aux « petits maîtres » hollandais, aux peintres méticuleux d'anecdotes et d'accessoires comme Gérard Dou auquel on n'a jamais marchandé la gloire.

Sans apporter rien de nouveau, la monographie enthousiaste de M. G. Van Zype[1], éclaire cependant d'une vive lueur la physionomie de ce maître mystérieux. Nous ne savons presque rien de sa vie, si ce n'est qu'il naquit à Delft en 1632, qu'il fut reçu en 1653 dans la corporation des peintres et qu'il mourut en 1675. La chronologie des rares tableaux que nous avons conservés de lui est très douteuse. Mais maintenant qu'on connaît mieux son style et sa technique, on réussira peut-être à identifier un certain nombre de ses œuvres égarées sous un faux nom dans les collections publiques et privées. Tout récemment, M. Wauters lui a attribué avec une très grande vraisemblance un beau portrait d'homme du Musée de Bruxelles.

1. Bruxelles, Van Oest, 1908, 106 pp. in-8.

Quoi qu'il en soit, il suffit de quelques chefs-d'œuvre incontestés comme la *Laitière* du Musée d'Amsterdam, la *Vue de Delft* du Musée de La Haye, l'*Atelier du peintre* de la Galerie Czernin à Vienne, ou même la petite *Dentellière* du Louvre, pour affirmer le génie de Vermeer. Avec un instinct très sûr, il trouve l'équilibre juste entre l'homme et les choses, il établit les rapports de la figure et du décor. Il fait vibrer la lumière sans manger les formes et sans estomper les reliefs. Dans ses tableaux la lumière imprègne la matière : mais chaque objet garde sa texture, sa consistance propre. Par son goût de la belle pâte lumineuse, de la peinture claire, des joyeuses harmonies de bleu pâle et de jaune citron, il annonce et égale les plus beaux paysages impressionnistes de Monet ou de Sisley.

La monographie de M. van Z., très copieusement illustrée, met en relief l'originalité de ce grand précurseur. — L. R.

***

A part les études trop superficielles ou trop fragmentaires d'E. Chesneau et de R. de la Sizeranne sur la peinture anglaise, nous ne possédions jusqu'à présent aucun ouvrage en langue française sur l'histoire de l'art anglais. Il y avait là une lacune évidente à combler. Aussi un manuel qui prétend nous offrir une vue d'ensemble du développement de l'art en Grande-Bretagne et en Irlande, depuis l'âge de la pierre polie jusqu'à la mort d'Edouard VII ne peut-il être que le bienvenu[1].

Ce volume inaugure une série de manuels d'histoire de l'Art conçus sur le type de l'*Apollo* de M. Salomon Reinach dont le rapide succès a encouragé les éditeurs. Ces manuels sont publiés simultanément en plusieurs langues et chacun doit être rédigé — en principe — par un spécialiste appartenant au pays même dont il parle.

En conséquence, on s'est adressé pour le volume consacré à l'Angleterre à un Anglais : sir Walter Armstrong, directeur de la *National Gallery d'Irlande*, que de luxueuses monographies sur Gainsborough, Reynolds et Turner ont mis en vedette. Rien de plus légitime qu'un pareil choix. La seule objection qu'on puisse faire, c'est que la traduction de ce manuel nous est présentée dans un français extrêmement douteux, où les impropriétés abondent. Qu'on en juge par ces quelques échantillons prélevés au hasard :

« La Bourse de sir Thomas Gresham se fait remarquer par une réserve et une grâce qui n'ont rien de teutonique », p. 75. — John Abel fut un ouvrier pittoresque, un peu grossier, p. 76. — Après la séquestration (sécularisation ?) des monastères, ibid. — Les châteaux irlandais ne possèdent pas les indices légers d'esthétique qui surprennent et réjouissent dans la région du Nord, p. 79. — La dernière phase du retour au style gothique est un écho du chaos Tudor, p. 106. — Les femmes anglaises passaient leur temps, pendant les siècles gothiques, à empiler de grandes

1. Sir Walter Armstrong, *Grande-Bretagne et Irlande* (*Histoire générale de l'Art*), Paris, Hachette, 1910, 327 pp. in-12.

richesses de travaux d'aiguille, p. 132. — Mary Beale a une propension aux couleurs positives, p. 166. — Ces artistes recherchaient les occasions de faire passer de l'ornement dans leurs œuvres, p. 284 », etc., etc.

Il serait cruel de prolonger plus longtemps cette énumération. Aussi bien ces quelques exemples suffisent-ils à démontrer l'inconvénient de traductions hâtives et insuffisamment contrôlées. Le moins qu'on puisse exiger d'un manuel d'histoire de l'Art destiné à des lecteurs français, c'est qu'il soit écrit en français. Il est à souhaiter que les autres volumes de la même collection, dûs à des critiques étrangers, soient plus soigneusement revisés.

Ces critiques de forme ne sont pas les seules qu'on puisse adresser à ce volume. Le plan n'est pas très heureux. L'auteur étudie successivement l'architecture, les arts mineurs, la peinture et la sculpture. Pourquoi intercaler le chapitre sur les arts mineurs, où s'entassent pêle-mêle des considérations sur le travail du fer, les émaux, les vitraux, les tapisseries, la miniature et la gravure entre les chapitres consacrés à l'architecture et à la peinture ? Un autre inconvénient de ce plan est de briser plusieurs fois de suite le lien chronologique et d'obliger le lecteur à sauter à la fin de chaque section de la période contemporaine à l'âge de la pierre polie. Il eût mieux valu abattre ces cloisons étanches entre les différents arts plastiques qui sont étroitement solidaires les uns des autres et essayer de marquer à grands traits l'évolution générale de l'art anglais depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Peut-être reprochera-t-on aussi à Sir Walter Armstrong une tendance à glorifier outre mesure l'art de son pays. Il fait un éloge dithyrambique d'Inigo Jones et d'Alfred Stevens qu'il nous donne respectivement comme le plus grand architecte et le plus grand sculpteur des temps modernes ; il exalte la supériorité des miniaturistes et des aquarellistes anglais sur ceux du continent ; il revendique pour l'Angleterre l'invention de l'architecture gothique. Toutes ces assertions patriotiques sont très discutables. Il est surprenant que sir Walter Armstrong n'ait pas songé, pour confirmer sa « Défense et Illustration » de l'art anglais, à faire état de la thèse de M. Enlart qui prétend faire dériver le gothique flamboyant français du style perpendiculaire anglais.

Malgré ces panégyriques chaleureux, ce manuel est d'une lecture peu attrayante. De fastidieuses énumérations de faits et de dates fatiguent et dispersent l'attention. Dans une étude aussi condensée, il eût été préférable d'élaguer impitoyablement tous les artistes de troisième ou de quatrième ordre pour mettre en lumière les véritables maîtres. De très grands artistes comme Constable n'ont pas la place qu'ils méritent et l'on s'étonne de ne pas voir figurer dans des listes de noms, qui ne sont que trop touffues, des illustrateurs aussi originaux qu'Aubrey Beardsley et Arthur Rackham.

La collection de manuels d'histoire de l'Art qu'inaugure ce volume se distingue par l'abondance inusitée des gravures qui accompagnent le texte : il y en a environ 600, dont 4 en couleurs. Cette documentation est très précieuse : malheureusement le format des illustra-

tions, qui ne dépassent guère les dimensions d'un timbre-poste, est beaucoup trop réduit.

Malgré toutes ces imperfections dont quelques-unes sans doute étaient évitables, ce manuel rendra service aux amateurs qui désirent s'orienter rapidement dans l'histoire de l'art anglais. Quant à ceux qui veulent pousser plus loin leurs investigations, ils consulteront utilement la bibliographie qui est placée à la fin de chaque chapitre, encore qu'elle ne soit ni méthodique ni critique. — L. R.

***

Signalons, à la fin de ces notes, un ouvrage extrêmement méritoire l'*Histoire de l'Art* de A. Roux, publiée par la librairie Delalain, avec une préface de E. Berteaux (1909). Dans ses 440 pages in-16, avec ses 372 illustrations, ce livre parcourt le domaine entier de l'art, — de l'art égyptien à l'art moderne, de l'architecture aux arts mineurs.

Clairement composé, précis et judicieux dans ses appréciations sommaires, relativement riche en renseignements sur les monuments, les musées et les œuvres, ce manuel est conçu d'une façon pratique, il est très propre à orienter les débutants, les étudiants, les amateurs, a éveiller des curiosités, à faire saisir les rapports de l'art et du milieu. Il peut rendre de grands services dans l'enseignement secondaire où il faudrait souhaiter qu'il se répandît; et M. Berteaux a raison de dire que, par là, « il mérite l'attention de ceux qui, parmi nous, prennent intérêt aux études d'art et aux arts ». — H. B.

M. Frédéric M. Kircheisen a entrepris un travail colossal : établir une bibliographie critique de l'époque napoléonienne [1]. Il en montre lui-même dans son Introduction, à la fois la nécessité et la difficulté. Le premier volume, qu'il publie aujourd'hui, prouve que son ouvrage rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'époque impériale et qu'il constituera pour eux un instrument de travail indispensable. Voici quelles sont les divisions adoptées. Première partie : *Histoire générale* ; deuxième partie : *Histoire des États ;* troisième partie : *Guerres*. Ces trois parties constituent le volume qui vient de paraître. Les volumes suivants comprendront : *Napoléon et sa famille ; Mémoires, Correspondance et Biographies* ; *Pamphlets, voyages, périodiques*.

Nous souhaitons à la publication de M. Kircheisen le succès qu'elle mérite par le travail colossal qu'elle représente et les qualités remarquables dont elle témoigne. — C. D.

1. Frédéric M. Kircheisen, *Bibliographie du temps de Napoléon*, comprenant l'histoire des Etats-Unis, tome I (Paris, Honoré Champion ; Genève, F.-M. Kircheisen ; Londres, Sampson Low, Marston and C°).

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

M. George Fonsegrive, **Essais sur la Connaissance**, Paris, 1909, librairie Lecoffre, 271 pp. in-16.

Les quatre études dont se compose ce volume — « L'Inconnaissable dans la Philosophie moderne », « Généralisation et Induction », « Le Kantisme et la Pensée contemporaine », « Certitude et Vérité » — répondent toutes à la même préoccupation et poursuivent le même but. Aussi, l'auteur a-t-il bien fait de les réunir ensemble et dans l'ordre même où elles se suivent et qui marque bien la progression et le développement de sa pensée.

S'il est vrai que cette pensée se présente sous des dehors succeptibles d'effaroucher quelques Homais de la science et de la laïcité, quelques-uns de ces « incomplets », ainsi que les appelle l'auteur, qui sont incapables de s'élever au delà de l'expression verbale d'une idée pour en saisir le noyau substantiel, elle apparaît à un examen plus réfléchi et plus impartial comme faisant partie de ce grand courant philosophique moderne dans lequel des penseurs partis des points les plus opposés de l'horizon intellectuel font converger les produits de leurs méditations et de leurs réflexions sur la science et la vérité.

Combattant à la fois le scepticisme de Hume, le subjectivisme absolu de Kant, l'intellectualisme exclusif des scolastiques, l'agnosticisme des positivistes et des empiristes, toutes les philosophies, pour ainsi dire unilatérales, qui prennent pour point de départ soit l'individu seul, soit la seule réalité extérieure. M. Fonsegrive tente un essai de conciliation entre ces deux termes, le moi et le non-moi, le sujet connaissant et l'objet connu, et insiste sur ce fait que si l'objet connu ne peut être que relatif au sujet connaissant (et c'est là la seule vérité durable du kantisme), cette relativité de la connaissance ne peut ni ne doit être invoquée comme preuve en faveur de l'irréalité du monde extérieur.

Et, d'abord, nous saisissons notre moi, nous nous rendons compte de son existence réelle par une intuition directe, par une « immédiation de

l'être et du connaître » : « La pensée présente et momentanée a besoin d'autres pensées pour exister : en fait, elle reconnaît des souvenirs. Mais, pensées et souvenirs ne s'entendent et ne s'expliquent que s'ils sont reliés les uns aux autres par une activité unitaire qui dure et domine la succession. Cette activité elle-même, dès qu'elle est représentée, est un objet pour la pensée et comme en même temps elle constitue une existence, nous sommes amenés à constater l'existence réelle d'une activité synthétique durable qui soude les unes aux autres toutes nos actions, qui relie, même à travers ces déchirures que sont les périodes d'oubli, la trame de nos souvenirs. » (p. 216.) En ce qui concerne l'existence des corps, la certitude nous en est fournie par l'analyse expérimentale qui montre que « le facteur objectif de la sensation est très différent de la sensation elle-même », celle-ci pour naître ayant besoin d'une excitation extérieure, et l'excitation variant la sensation varie à son tour.

L'idéalisme et le subjectivisme absolus ont donc tort d'affirmer que nous ne connaissons rien des objets extérieurs : nous en connaissons quelque chose, nous savons du moins qu'ils existent, d'une existence réelle, en dehors et indépendamment de nous. La métaphysique réaliste qui se dresse ainsi en face de l'agnosticisme laisse d'ailleurs encore une place suffisante au mystère.

De même que la vérité consiste, en dépit du pragmatisme humaniste, dans la correspondance (partielle tout au moins) de nos connaissances avec la vérité, de même le critère de la certitude de nos connaissances consiste, entre autres, dans la correspondance de la pensée individuelle avec la pensée collective. La vérité d'une proposition est prouvée, disent les pragmatistes, par sa réussite, par son succès. Ceci n'est vrai que de nos propositions portant sur le monde matériel, où réussite et succès veulent dire confirmation par l'expérience. Mais en est-il de même de nos propositions d'ordre moral ? Ici, la vérification expérimentale est difficile, sinon le plus souvent impossible. Devons-nous donc abandonner ces propositions à l'arbitraire individuel et laisser chacun libre de se donner telles croyances qu'il lui plaira, sans se préoccuper le moins du monde des croyances des autres ? Devons-nous renoncer, dans l'ordre des propositions morales, à tout critère objectif de la certitude ? L'auteur ne le pense pas. Ici également des critères objectifs existent qui fournissent la caution de la certitude, et le principal d'entre eux consiste précisément dans l'assentiment social venant corroborer ou infirmer la certitude individuelle.

Signalons encore l'analyse très ingénieuse à laquelle M. Fonsegrive se livre au sujet de la généralisation et de l'induction et qui lui fournit l'occasion de défendre une fois de plus, contre les néo-scolastiques, les droits de l'intuition, par opposition avec ce qu'il appelle la *théorie discursive* de la généralisation. « Ce qu'on appelle induction ne serait... que le nom abrégé de trois opérations bien distinctes : 1° une abstraction constitutive de la compréhension du concept, c'est-à-dire une intuition ; 2° une ou plusieurs déductions qui subsument des concrets au concept abstrait ; 3° une abstraction de la possibilité indéfinie de subsomptions

semblables, opération par laquelle est constituée l'extension universelle indéfinie du concept, c'est-à-dire encore une intuition. » (p. 72.)

Certes, des préoccupations pratiques dominent la pensée de M. Fonsegrive, et c'est au fond un postulat purement pragmatique qu'il défend lorsqu'il tire de sa démonstration de la réalité du monde extérieur des preuves en faveur de l'existence de Dieu. Mais ce serait faire un procès de tendance à un philosophe que de lui reprocher ses préoccupations pratiques, tant que ces préoccupations n'entrent pas en conflit avec la vérité scientifique et ne cherchent pas à se la subordonner. Or, M. Fonsegrive a su heureusement éviter cet écueil, et ce n'est pas là un des moindres mérites de son livre probe et sincère.

Dr S. Jankelevitch.

Francis Maugé, **Le rationalisme comme hypothèse méthodologique**, Paris, Alcan, 1909, XII-611 pp. gr. in-8.

La première page de l'ouvrage nous indique très clairement l'objet de l'auteur, sa méthode et les résultats de son travail : « Nous nous proposons dans cet ouvrage, d'exposer une méthode susceptible de déterminer les conditions de l'expérimentation et de la systématisation dans les sciences. En d'autres termes, nous nous efforçons de déduire des idées d'expérience et de système les conditions de leur réalisation et d'en dégager une logique de l'intuition que nous appliquons ensuite principalement dans les sciences biologiques et psychologiques, tant à la découverte des lois naturelles qu'à celle des principes et d'un plan général de systématisation.

« Un même sentiment nous a guidé dans cette œuvre : la conviction que l'expérience est a la fois nécessaire et insuffisante. Sans son concours, la science n'est qu'une agitation de la pensée ; mais sans unité elle n'offre à l'esprit que le témoignage de son abdication et de sa déchéance. Nous nous adressons donc à ceux qui, répudiant à la fois la superstition des faits et les procédés d'une métaphysique surannée rejettent également l'anarchie intellectuelle et la logique verbale d'une dialectique sans objet. En un mot, nous nous adressons à ceux qui savent concilier le besoin de rigueur scientifique avec la religion de l'unité.

« Deux tendances ont de tout temps orienté notre réflexion : le goût et le besoin de l'intelligibilité totale et le sentiment très net que cet idéal, peut-être chimérique, ne pouvait être atteint que par la recherche méthodique des conditions de la connaissance. »

L'ouvrage est écrit avec sérieux et conscience ; mais il a deux graves défauts dont l'un apparait de suite. Malgré les répugnances de l'auteur pour la méthode aprioristique et hégélienne d'un Hamelin, sa méthode, à lui, reste transcendante. Il établit d'une façon dialectique les conditions de la

connaissance, et il n'a pas dans le développement de cette dialectique la maîtrise d'un Lachelier, d'un Renouvier ou d'un Hamelin ; il n'en a pas nonplus l'aisance, puisqu'il rejette tout en l'appliquant malgré soi et d'une façon latente leur manière et leur méthode. De là, un je ne sais quoi de flou, d'incertain, d'imprécis qui inquiète et ne satisfait guère le lecteur, à mesure qu'il avance dans la lecture de l'ouvrage. Je crois que si, comme je le pense résolument, il faut abandonner toute méthode idéologique et dialectique, il faut conséquemment se résoudre à ne rien affirmer sur les conditions de la connaissance qui ne soit tiré des faits, c'est-à-dire de l'examen historique des sciences. Nous n'avons pas à nous faire d'*abord* une conception de la science. Celle-ci doit s'élaborer au fur et à mesure de l'étude positive des sciences, et rester forcément ouverte. Le second défaut, c'est que M. M. embrasse trop et par suite étreint mal. Sa culture scientifique, sa connaissance des sciences dont il parle est très insuffisante pour le sujet. Elle reste de seconde et de troisième main. Il ne suffit pas de se reporter aux généralités que des savants comme Mach, Poincaré ou Duhem écrivent sur les sciences qu'ils cultivent. Il faut pour les comprendre une culture de ces sciences déjà passablement avancée. Sans cela on risque, ce qui arrive parfois à M. M., de les comprendre superficiellement. L'étude de la systématisation dans les sciences depuis la physique jusqu'à la sociologie, ce n'est pas l'objet d'une thèse, c'est celui d'une vie, et encore ! Aussi, au point de vue spécial de l'histoire des sciences et de la pensée scientifique auquel nous sommes placés plus particulièrement ici, le présent livre est-il sans aucune utilité ni portée ; et il eût pu en avoir incontestablement si la méthode d'information scientifique qu'exigeait une conception vraiment philosophique d'un pareil sujet eût été appliquée comme il convenait.

ABEL REY.

REVUE DES REVUES

La Revue du Mois. Année 1909, Paris, Le Soudier, et à partir de 1910, Paris, Alcan.

La *Revue du Mois* s'est définitivement classée au premier rang des revues de haute vulgarisation scientifique et philosophique. Et quand j'emploie ce mot : vulgarisation, non seulement je vise une tâche utile et nécessaire : répandre dans le grand public les idées les plus fécondes conçues par les spécialistes, par ceux qui ont exploré de toutes leurs forces, de tout leur temps, aussi de toutes leurs peines un morceau de l'immense domaine en friche qui s'étend à l'infini devant notre curiosité ; mais j'entends encore cette autre tâche non moins nécessaire, mais plus difficile encore, de mettre les spécialistes eux-mêmes au courant de ce qu'ont fait les autres spécialistes. Tâche plus difficile, car ici il ne s'agit pas seulement de donner des clartés de tout à des gens intelligents et curieux certes, mais à qui suffisent des vues générales, des aperçus intéressants : il y faut satisfaire des esprits habitués a la précision et rompus aux méthodes rigoureuses. Il faut leur présenter moins des idées générales que des résultats nets, moins des aperçus qne des raccourcis logiques. Or, c'est à cette mission difficile et féconde entre toutes que les meilleurs articles de la *Revue du Mois* ne faillissent pas. A côté de ces articles qui sont mieux que des articles de revue et déjà des instruments de travail, une chronique très riche ne laisse rien passer des faits d'actualité scientifique, et une analyse — peut-être trop sommaire parfois et trop fragmentaire dans son plan général — est une contribution utile au dessin du mouvement des idées. Il y aurait peut-être intérêt souvent à grouper et à fondre ces analyses en une revue critique plus générale et plus une, pour indiquer plus nettement un mouvement d'idées, et a sortir ainsi de la veille formule des notices bibliographiques pour organiser une véritable *revue*.

Mais ceci est un souhait plus qu'une réserve; car la difficulté d'une tâche de cet ordre et le travail qu'elle coûterait ne seraient peut-être pas compensés suffisamment par le bénéfice qu'en tirerait le public trop restreint qui s'intéresse a une revue des livres autrement que pour y lire les titres des « nouveautés ».

Revue des questions scientifiques. Année 1909, Louvain, Secrétariat de la Société Scientifique, 11, rue des Récollets (M. J. Thirion, secrétaire).

L'œuvre très heureuse que poursuit la *Revue du Mois* en France, l'excellente *Revue des questions scientifiques* de Louvain la réalise en Belgique, d'une façon plus partielle il est vrai. Elle a un objet moins spécial que la *Revue du Mois*, étant d'ordre exclusivement scientifique. D'autre part, elle s'efforce surtout à la seconde mission dont s'est chargée la *Revue du Mois* : la plus difficile mais aussi la plus utile. Elle vise moins le grand public que les hommes de science qui, spécialisés, ont cependant besoin de connaître d'une façon à la fois générale et pourtant assez précise, les mouvements d'idées dans les autres spécialités. Enfin, elle est d'inspiration catholique. Je ne veux pas dire par là qu'elle déroge aux habitudes d'impartialité qui sont heureusement inséparables des méthodes scientifiques. Par bonheur, les hommes de science, quand ils font de la science, savent d'ordinaire rester au-dessus des misères des partis — ce que la devise choisie par la *Revue des questions scientifiques* exprime admirablement : « *Nulla unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest.* » Je veux dire simplement que sa rédaction se compose de catholiques sincères : ce qui peut intéresser tous ceux qui veulent se rendre compte de la façon dont travaillent à la science des savants croyants.

Voici les principaux articles publiés pendant 1909 (sauf ceux de la livraison de janvier dont la Revue a rendu compte en même temps que de ceux de 1908) :

Les fêtes jubilaires de l'Université de Louvain. — Ch. Barrois, Albert de Lapparent et sa carrière scientifique. — M. le Dr L. Vervaeck, Les empreintes digitales. Les bases scientifiques de la dactylocopie et ses applications judiciaires. — Le R. P. Vermeersh, S.-J., La peur de l'enfant dans les classes dirigeantes. — Les ports et leur fonction économique (*suite*). — Paul Hagemans, New-York. — A. Roersh, Le port de Pouzzoles dans l'antiquité. — A.-A. Fauvel, Shanghaï. — J. Nyssens-Hart, Zeebrugge. — Le cinquantenaire professoral de M. Louis Henry. — J.-H. Fabre, Le ver luisant. — Comte Joseph de Moussac, L'industrie chimique en Allemagne. — R. R. L. Boule, S.-J , Les Glandes et la psychopathologie glandulaire. — M. A. Proost, L'instruction et l'avenir de la Femme à la campagne. — Baron L. Greindl, L'évolution de la géotectonique et le problème des préalpes. — G. Blondel, Rouen. — M. Dewavrin, Montréal.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE
(FAITS ET INSTITUTIONS).

Henri Francotte, **Les Finances des cités grecques**, Paris, Champion, 1909, 315 pp. in-8. — Il n'existe, sur la science et les pratiques financières des différentes régions du monde grec, aux diverses périodes de son histoire, aucun travail d'ensemble ; quelques paragraphes dans les manuels d'antiquités, des articles de dictionnaires donnent quelques informations sommaires et éparpillées. Sur des points spéciaux, tout récemment, des monographies de valeur ont paru, comme celle de M. Bourguet sur l'administration du sanctuaire pythique au IVe siècle (1905) et les études de M. Cavaignac sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle (1908). On se tromperait, sur la foi d'un titre trop impropre, si l'on comptait sur l'ouvrage de M. Francotte pour combler cette lacune. Il ne constitue pas un livre, à proprement parler; c'est un recueil de mémoires, pour la plupart déjà publiés, notamment dans le *Musée belge*, et que l'auteur a soigneusement complétés et revisés. Il a tenté néanmoins de les grouper sous deux divisions générales : Livre premier, les Impôts (dans les cités autonomes, puis dans les cités sujettes ou alliées ; livre deuxième, l'Administration (généralités relatives à diverses villes dont les institutions financières nous sont connues en quelque mesure ; puis étude chronologique des finances athéniennes, avec deux appendices concernant le trésor de Delphes et les immunités d'impôts).

Trois pages de conclusions confirment pleinement l'impression d'ensemble qu'on retire de la lecture du reste : l'art d'exposer est un don que la Fortune n'a point départi à M. F. Les idées essentielles ne se découvrent pas sans peine ; les sources sont rarement énumérées avec assez de précision. La forme accuse vraiment à l'excès le dédain des prétentions ; une statistique complète des « Remarquez... » ou « Remarquez que... » ne saurait manquer de stupéfier l'auteur lui-même. Pour toutes ces raisons, le présent ouvrage a bien peu de chances de rencontrer de nombreux lecteurs. Il en aura néanmoins. On y relève cette observation (p. 242) que le livre de M. Bourguet ne paraît très clair que lorsqu'on est d'abord remonté aux documents. Il en va exactement ainsi de celui de M. F. ; et sans doute la matière y est pour beaucoup, car les questions de chiffres présentent fatalement une aridité rebutante. Quiconque aura pris soin de les approfondir par lui-même en étudiant les inscriptions, trouvera de ces textes, dans le travail du professeur de Liége, un commentaire ingénieux et toujours érudit. Il apporte, sur quantité de points, des vues personnelles dont les gens de métier, hellénistes et archéologues, lui seront fort

obligés et reconnaissants. Dans le détail surtout s'apprécieront l'utilité et la vigueur de ses efforts. C'est dire qu'on ne saurait ici discuter les affirmations et les conjectures auxquelles il a été conduit. Je ne veux retenir que quelques idées essentielles qui, pour tout le monde, auront un intérêt évident, et représentent (je regrette ce que le terme a d'ambitieux) la philosophie du sujet.

Le monde moderne a beaucoup emprunté aux sociétés helléniques, mais dans les choses de finances il ne s'est point mis à leur école, et il convient de l'en louer. C'est là en effet un des aspects les plus médiocres de la vie publique des Grecs. Pas d'unité budgétaire, permettant de voir où l'on en est, et où l'on va ; quelques tendances isolées à se rapprocher de cet idéal, mais bien vite combattues et annihilées. Le système ordinaire affecte un genre de recettes donné à telle ou telle dépense, et comme la séparation du receveur et du payeur est le cas le plus général, il en résulte un flottement, un obstacle à toute répartition raisonnable. Politique funeste d'expédients, où les virements extravagants, les prêts de caisse à caisse, les dépôts de reliquats ou d'économies dans les trésors sacrés, d'où ils ne sortent qu'après des formalités singulières, tout concourt à compliquer et obscurcir la situation pécuniaire de l'État. Peuple d'artistes, les Grecs n'étaient certes point au-dessus des questions d'argent, mais les réglaient en artistes, avec désordre et prodigalité. On regrette de ne point voir M. F. développer ces conclusions capitales (on le trouve au contraire [p. 238] étrangement indulgent et optimiste) et ne présenter la suivante qu'en trois lignes : A court de ressources, ces petites républiques prirent l'habitude de rechercher et se disputer l'or du « grand roi ». Leur gestion maladroite et négligente fit plus que compromettre leur prospérité et leur indépendance ; elle fut désastreuse pour la dignité nationale. — Victor Chapot.

Roger Delvaux, **Gabeleurs et faux-sauniers sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne (1691-1713)**, Moulins, 1909, 150 pp. in-8. — Ce livre, édité par les amis de M. Roger Delvaux après sa mort, comprend une courte introduction et une série de documents, lettres et rapports des directeurs des fermes et des gabelles et des intendants de Moulins, des procès-verbaux, des pièces judiciaires ayant trait au faux-saunage entre l'Auvergne et le Bourbonnais. A la fin se trouve un index alphabétique des noms de personnes et de lieux. De ces documents se dégage l'impression que le faux-saunage était dans ce pays une nécessité économique. Le sel du Bourbonnais, qui était une province de grande gabelle, était en effet très mauvais et les riches achetaient le sel de contrebande pour en avoir du bon, tandis que les pauvres l'achetaient par économie. La frontière entre le Bourbonnais et l'Auvergne, bizarrement découpée, facilitait les expéditions de faux-sauniers, et les gardes des gabelles étaient en nombre insuffisant. Aussi la contrebande se pratiquait-elle ouvertement et les soldats qu'on envoyait prendre leurs quartiers d'hiver dans le pays n'hésitaient-ils pas à y recourir pour

compléter leur solde. C'est surtout aux époques de grande misère, pendant la guerre de succession d'Espagne qu'on signale une recrudescence du faux-saunage. — ALBERT GIRARD.

PIERRE DE LONGUEMARE, **Monographie de la commune de Vendes**, Paris, Rousseau, 1908, VII-241 pp. in-8. — Cette étude, consacrée à l'histoire économique d'une petite commune de Basse-Normandie[1] mérite d'être signalée par l'abondance et la précision des détails qu'on y trouvera touchant notamment le mouvement démographique de 1700 à 1907, les conditions de la population (répartition professionnelle, salaires, usages locaux, etc...), le régime de la propriété, particulièrement à la fin du XVIIe siècle, le prix des terres, les impôts. Ce dernier chapitre en particulier est excellent et donne des renseignements très précis sur les impôts seigneuriaux et royaux perçus à Vendes avant 1789. — Des tableaux et des statistiques de toutes sortes forment une base solide à l'étude de M. de L. et pourront être utilement consultés pour des ouvrages de plus grande portée[2]. — RENÉ GIRARD.

HENRI ROUZAUD, **Histoire d'une mine au mineur. La mine de Rancié depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution**, Toulouse, E. Privat, 1908, 144 pp. in-8. — La mine de fer dont M. Rouzaud nous retrace l'histoire, en grande partie d'après des documents inédits, et qui est située dans le département de l'Ariège, a toujours été sous l'ancien régime possédée et exploitée en commun par les habitants de la vallée de Vicdisos, constitués en une sorte de petite république, dont l'organisation n'est pas moins intéressante à signaler que celle de la mine, comme un exemple de l'indépendance relative et des privilèges dont jouissaient certaines communes du midi de la France. Bien que l'existence de cette « mine au mineur » nous soit attestée par des documents remontant au XIIe siècle, ce n'est guère cependant qu'à partir du XVIIIe siècle que l'auteur a pu nous donner de son organisation un tableau détaillé. A cette époque elle comptait parmi les plus importantes de la région et alimentait presque toutes les forges du Languedoc et des provinces voisines. M. R. toutefois a eu la prudence de ne pas tirer de cette étude des conclusions exagérées. Pour lui, la mine de Rancié fut simplement « une institution née de circonstances très particulières, suffisamment expliquée par les circonstances, et dont la coutume formée peu à peu fut respectée pas les comtes de Foix et ensuite par le Pouvoir royal ». — RENÉ GIRARD.

1. La commune de Vendes fait partie de l'arrondissement de Caen (Calvados).

2. A noter particulièrement le tableau de la taille et des taxes accessoires perçues à Vendes de 1573 à 1789 (p. 181 à 190), un tableau du rôle de la taille de 1789 comparée avec le chiffre des impôts directs perçus en 1790 (p. 193 à 198), différents états de population, etc...

Émile Roche, **Le commerce des vins de Champagne sous l'ancien régime**, Châlons-sur-Marne, Impr. de l'*Union Républicaine*, 1908, 213 pp., in-8. — Ce n'est pas simplement œuvre de chroniqueur, mais véritablement d'historien qu'a prétendu faire M. E. Roche, et si, au début de son livre, il n'a pas cru pouvoir se dispenser de rapporter brièvement les plus célèbres anecdotes et quelques-unes des aimables légendes qui foisonnent autour de l'histoire de notre grand cru national, c'est uniquement, comme il le dit lui-même, « pour obéir à une tradition que tous les historiens de Champagne ont respectée », et sans s'y attarder autrement. — Chronologiquement, son étude ne remonte guère beaucoup plus haut que les dernières années du XVIIe siècle, époque à laquelle commence véritablement la grande vogue du champagne. Topographiquement, elle embrasse à peu près exactement toute la région qui constitue aujourd'hui le département de la Marne. — M. R. a consacré la plus grande partie de son livre (p. 52 à 117) à retracer en détail l'histoire, jusqu'ici assez négligée et mal connue, des courtiers-commissionnaires qui furent, au début du XVIIIe siècle, les vrais créateurs du commerce en gros des vins de la région. Il étudie ensuite les charges diverses et multiples que la fiscalité royale ou municipale faisait peser sur les vins et que compensaient mal les encouragements représentés pour le commerce par les foires libres de Reims et de Châlons. On trouvera pour terminer des renseignements statistiques intéressants sur le prix du vin aux différentes époques ainsi que quelques tableaux donnant un aperçu de l'importance du commerce d'exportation au milieu du XVIIIe siècle. Ecrite en grande partie d'après des documents d'archives inédits, cette petite étude d'histoire économique mérite d'être retenue et pourra rendre des services. — René Girard.

E. W. Dahlgren, **Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique (commencement du XVIIIe s.)**, tome Ier : *Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht*, contenant 7 reproductions de cartes dont 2 hors texte, Paris, Champion, 1909, XVI-739 pp. in.-8. — On connait le rôle important que joua dans l'histoire économique des grandes nations maritimes, à l'époque surtout où les idées mercantilistes sur la valeur de l'argent jouissaient d'une faveur universelle, le commerce des métaux précieux avec ces fameuses colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, dont l'extraordinaire richesse excita si vivement pendant longtemps les convoitises des aventuriers de tous les pays, et celles, non moins ardentes, des différents gouvernements, perpétuellement en quête de numéraire. C'est en vain que l'Espagne, jalouse du monopole commercial, qu'elle détenait en droit, mais qu'elle était bien loin de pouvoir exercer en fait, essaya d'écarter de ce précieux trafic les autres nations. Elle fut obligée de bonne heure de subir la redoutable concurrence d'un actif commerce de contrebande, tant dans l'Océan Atlantique, qu'on appelait alors la mer du Nord, que dans l'Océan Pacifique, ou Mer du Sud. C'est l'histoire de ce dernier

commerce vers lequel l'attention des historiens s'était moins souvent portée que sur le premier, que M. E. W. Dahlgren, directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm, a entrepris de raconter dans cet ouvrage dans lequel il a refondu et considérablement complété une étude précédemment publiée par lui en langue suédoise.

Après avoir exposé les causes générales qui présidèrent au développement de ce commerce, l'auteur étudie dans le détail l'action des grandes Compagnies privilégiées, — celles de la mer du Sud et de la Chine, créées en 1698, des Indes Orientales et de Saint-Domingue, — ainsi que les interminables démêlés auxquels leurs expéditions, le plus souvent malheureuses, donnèrent lieu, et qui devaient amener successivement leur ruine ou leur transformation. Bien que l'histoire de ces Compagnies ait été déjà plus d'une fois traitée, M. D. a réussi à donner sur les débuts de presque toutes des renseignements inédits qui seront lus avec intérêt.

Cette partie de son livre retrace en quelque sorte l'histoire intérieure du commerce de la mer du Sud. Dans le reste de l'ouvrage il l'envisage surtout au point de vue de ses rapports extérieurs. L'importance croissante du libre trafic de contrebande qui se développa rapidement en quelques années sous l'impulsion de hardis armateurs, Malouins pour la plupart, en même temps que celui des Compagnies privilégiées, et dont les résultats, à l'inverse des premières, furent généralement brillants, n'avait pas été en effet sans exciter les susceptibilités de l'Espagne, en même temps qu'elle déterminait chez Louis XIV un plus vif désir de pouvoir librement exercer un commerce, qui de jour en jour devenait plus fructueux. Cependant les négociations entreprises à divers moments dans ce sens, notamment les propositions de prêter le concours des flottes françaises au commerce des galions avec l'Amérique, échouèrent toujours devant la routine et la défiance de l'administration espagnole. On insista même auprès de la France pour qu'elle interdît désormais à ses armateurs les voyages dans la mer du Sud. Mais il ne semble pas que les défenses royales, d'ailleurs à chaque instant rapportées, et dont la sanction se faisait toujours attendre, aient été jamais prises au sérieux. Le gouvernement de Louis XIV avait, il est vrai, trop besoin pour lui-même du riche numéraire que lui procurait ce commerce et qui constitua plus d'une fois sa seule ressource dans la guerre ruineuse que l'ouverture de la succession d'Espagne avait déchaînée, pour être tenté de mettre de sérieux obstacles au départ des navires et d'exécuter ses menaces à leur retour. On lira avec intérêt à ce propos les longs extraits donnés par M. D. p. 440 à 462, de la correspondance échangée entre Pontchartrain, secrétaire d'État de la Marine, le contrôleur général Desmarest, et le commissaire de Saint-Malo, dans le courant de l'année 1709, dans laquelle les efforts que fait le ministre pour obliger les négociants à porter le chargement de leurs vaisseaux à la Monnaie, et la manière dont ceux-ci savaient, au moyen de pots-de-vin, tourner les ordres du Roi, donnent une idée très vivante de l'importance où était tenu ce commerce par le gouvernement, ainsi que des profits souvent considérables qu'il rapportait aux armateurs. Une chose qui montre bien par ailleurs

quel état faisaient du commerce de la mer du Sud les grandes nations maritimes, c'est le rôle qu'à diverses reprises il fut appelé à jouer dans les négociations qui aboutirent au traité d'Utrecht. Toute une partie du livre de M. D., qui ne compte pas moins de cinq chapitres, est consacrée à l'étude de cette question.

Je regrette de ne pouvoir ici donner une idée plus complète de cet intéressant ouvrage, véritable monument qui fait le plus grand honneur à la science autant qu'au talent de son auteur. Ce bref résumé suffira cependant, je l'espère, à montrer quelle est sa richesse et quelle grande part de nouveauté il apporte. Dans un second volume M. D. compte étudier le commerce de la mer du Sud à partir du traité d'Utrecht jusqu'au moment de sa décheance, ainsi que les expéditions entreprises à cette époque en Extrême-Orient par la voie nouvelle de l'Océan Pacifique et vers lesquelles le commerce dont il vient de retracer l'histoire constitua un acheminement. — René Girard.

Michel Bouchet, **L'Assistance publique en France pendant la Révolution**, Paris, Jouve, 1908, vii-699 pp. in-8. — L'année 1908 a été particulièrement féconde en travaux sur l'Assistance. Indépendamment d'un certain nombre de petites études, elle ne nous a pas donné moins, en effet, de deux gros ouvrages qui, par une singulière coïncidence, se complètent très exactement l'un l'autre. Presqu'en même temps que le livre de M. Camille Bloch sur l'*Assistance et l'État à la veille de la Révolution*[1], M. M. Bouchet faisait paraître sur l'*Assistance publique en France pendant la Révolution* un volumineux et consciencieux travail qui, s'il ne saurait être mis sur le même pied que le précédent, mérite cependant d'être signalé comme une très bonne thèse de doctorat en droit, fort au-dessus, par le labeur qu'elle représente, la part d'inédit qu'elle apporte, et les sérieuses qualités d'exposition qu'on y trouve de ce qu'on est accoutumé de rencontrer généralement dans les travaux de ce genre, qui s'offrent à nous trop souvent, il faut bien le dire, sous la forme de simples dissertations d'École. — Les développements que l'auteur a, au début de son ouvrage, consacrés au tableau de ce qu'était l'Assistance vers le milieu du xviiie siècle, et à l'étude de l'esprit de réforme qui commença, à la veille de la Révolution, à en modifier la conception, pour être naturellement moins étendus que dans le livre de M. Bloch, dont ils forment le sujet même, sont cependant intéressants et indiqués avec justesse. Bien que la matière traitée par l'auteur dans le reste de l'ouvrage soit extrêmement vaste, il y a peu de chose à reprocher à cette œuvre de synthèse, qui est fort clairement présentée et très complète. Il convient de louer notamment M. Bouchet d'avoir su mener avec un aussi rigoureux parallélisme l'exposé de la doctrine, contenue dans les rapports présentés aux Comités des diverses assemblées révolutionnaires, et l'étude détaillée des faits, qui d'ailleurs réagirent à tous

1. Voir le compte rendu de M. Paul Lacombe dans la *Revue*, tome XVIII, p. 44 sqq.

moments d'une façon très forte sur la doctrine. Un autre mérite de cet ouvrage c'est d'être presque constamment appuyé directement sur les documents originaux, dont beaucoup, sans doute, étant imprimés, avaient déjà été utilisés avant M. Bouchet, mais qu'il a, sur un certain nombre de points, complétés par des recherches personnelles. Il est regrettable toutefois qu'a la suite de l'excellente introduction dans laquelle il a, en quelques mots généralement justes, indiqué la valeur des principaux ouvrages de seconde main qu'il a consultés, l'auteur n'ait pas cru devoir dresser également une liste critique des cartons d'archives où il a eu l'occasion de puiser des renseignements. C'est surtout pour les ouvrages dans le genre de celui-ci que les bibliographies un peu développées peuvent rendre des services. Ajoutons cependant que le livre de M. Bouchet contient des références qui permettent en partie de combler cette petite lacune. — René Girard.

Charles Gide, **Économie sociale**, 3e éd., Paris, Larose et Tenin, 1907, VIII-500 pp. in-12. — Ce livre n'est autre chose que le rapport général fait sur l'Économie sociale à l'Exposition de 1900. L'auteur expose les principales améliorations apportées en France ou hors de France, à la situation des classes ouvrières ; il étudie successivement ce qui a été fait pour le salaire, le confort, la sécurité, l'indépendance des travailleurs. C'est donc un tableau d'ensemble, utile pour connaître les résultats obtenus en matière sociale par les peuples les plus avancés au début du XXe siècle. Cette troisième édition, tout en conservant les chiffres donnés en 1900, indique aussi les chiffres plus récents, qui datent de 1906 ou de 1907. Ceux qui connaissent la manière de M. Gide et sa finesse malicieuse ne seront pas étonnés si je dis que ce rapport bourré de faits est en même temps un livre amusant. — Georges Weill.

Fernand Dubief, **L'apprentissage et l'enseignement technique** (*Encyclop. intern. d'assistance, etc., Prévoyance*, 1re série, III), Paris, Giard et Brière, 1910, 506 pp. in-18. — Il y a une partie très faible et à peu près inutilisable dans l'exposé de M. Dubief, c'est la première, qu'il a consacrée à l'apprentissage. La seconde pourra rendre, au contraire, un certain nombre de services aux personnes peu familiarisées avec les publications officielles et les organisations techniques ; M. Dubief y passe en revue l'enseignement technique supérieur (Conservatoire des Arts et Métiers, École centrale, Écoles supérieures de Commerce), l'enseignement secondaire (Écoles des Arts et Métiers), l'enseignement primaire, avec ses écoles nationales, pratiques, municipales et le nombre immense des institutions et cours subventionnés par le Ministère du Commerce, l'enseignement maritime et l'enseignement ménager enfin. La revue de l'enseignement technique des principaux pays, qui constitue la troisième partie est plus superficielle et plus sommaire. En annexes, M. Dubief a publié des textes et des notices se rattachant à son sujet. Aucune espèce

de bibliographie dans ce livre massif, qui vient tout droit d'une Commission de la Chambre des députés; — pas même de ces vues d'ensemble qui, contestables ou acceptables, amorcent une réforme ou une institution; c'est un simple exposé descriptif de l'enseignement technique, — et rien d'autre. — G. B.

HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES.

J.-B. Maurice Vignes, **Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la Dixme royale de Vauban**, Paris, Giard et Brière, 1909, 525 pp., in-12. — Le célèbre plan de la *Dîme royale* a souvent été étudié au point de vue théorique et doctrinal. Par contre les historiens semblent s'être généralement assez peu préoccupés de la question de savoir si Vauban avait eu des devanciers, quels avaient été ceux-ci, dans quelle mesure il pouvait leur avoir emprunté quelques-unes de leurs idées, non plus que de chercher à démêler quelle avait pu être la part de son influence sur les nombreux projets de réforme fiscale qui, dans le cours du XVIIIe siècle et surtout aux approches de la Révolution, s'épanouirent en si étonnante floraison. En s'attaquant à ce double problème, rendu particulièrement délicat à traiter par la connaissance approfondie qu'il nécessite de toute une littérature économique dont les œuvres même les plus fameuses, devenues rares aujourd'hui, exigent souvent de difficiles et longues recherches, M. J.-B. Maurice Vignes a donc fait une œuvre incontestablement utile, intéressante par les questions qu'elle soulève, nouvelle enfin, et, sur quelques points, définitive, par les conclusions qu'elle apporte.

Trois grands principes caractérisent, comme on sait, le nouveau système d'imposition proposé par Vauban : ce sont 1° le principe que l'impôt, lorsqu'il porte sur les terres, doit être payable en nature; 2° qu'il doit être calculé non pas suivant le mode de la répartition, qui était celui le plus souvent usité sous l'ancien régime, mais suivant celui de la quotité; 3° que l'impôt enfin doit être universel et n'admettre ni exemptions, ni privilèges d'aucune sorte. Or aucune de ces trois idées, suivant M. Vignes, n'appartient en propre à Vauban. L'auteur rejette cependant l'opinion émise par quelques contemporains du Maréchal d'après laquelle ce dernier n'aurait fait que les emprunter à Boisguilbert. Il ne se rallie pas plus à l'opinion qui, s'appuyant sur un témoignage de Boisguilbert lui-même, représente Vauban comme ayant simplement prêté son nom à l'un de ses familiers, l'abbé Ragot de Beaumont, lequel serait en réalité le véritable auteur de la Dîme. Il prétend par contre retrouver l'idée première de celle-ci chez un économiste dont on ne trouve aujourd'hui le nom mentionné nulle part, Paul Hay du Châtelet, auteur d'un *Traitté de la politique de France*, publié en 1669, et que huit éditions parues en peu de temps ainsi que plusieurs copies manuscrites attestent avoir connu autrefois une assez grande réputation. Comme cet ouvrage toutefois

n'était que la reproduction d'un mémoire présenté à Louis XIV deux ans auparavant et qui avait valu à son auteur un châtiment assez sévère, on s'expliquerait par là le silence surprenant que Vauban, trop au courant de la littérature économique de son temps pour ignorer le livre de Hay du Châtelet aurait été cependant obligé de garder par prudence à l'endroit de son devancier, tout en lui empruntant quelques-unes de ses idées.

Ce serait toutefois se méprendre gravement sur la portée de cette étude que de prétendre s'appuyer sur elle pour refuser à l'ouvrage de Vauban tout caractère d'originalité. Si les doctrines de ce dernier en effet n'ont pas été découvertes par lui, « il sut du moins, ainsi que le remarque l'auteur, les marquer profondément à son empreinte. Elles lui doivent dans une large mesure l'éclat qu'elles jetèrent, ou l'influence, parfois durable, qu'elles ont exercée ». Bien que blâmées en effet par Louis XIV, et quoiqu'elles aient entraîné, comme on sait, la disgrâce du Maréchal, les idées contenues dans le projet de Dîme royale n'en continuèrent pas moins de vivre et quelques-unes même de faire un assez beau chemin dans le cours du XVIIIe siècle, celles surtout de l'impôt de quotité et de l'impôt universel qui ont fini par passer en grande partie dans notre système d'imposition et par le dominer [1]. Ce ne fut pas cependant sans lutte que réussirent à triompher ces deux principes. Le second notamment, par suite de l'intérêt politique en même temps que fiscal qui s'attachait à sa réalisation, donna lieu à d'ardentes controverses que je ne puis songer à analyser ici, même sommairement, mais dont on trouvera retracée l'histoire en détail dans le livre de M. Vignes. — La fermeté et la largeur de vue avec lesquels l'auteur a traité ce vaste sujet qui, sous la forme d'un commentaire exégétique de l'ouvrage de Vauban, nous offre une véritable histoire des doctrines de l'impôt en France ; la solidité et l'abondance de la documentation, sur laquelle on ne saurait également trop insister en raison des difficultés que j'ai signalées au début, jointes à une clarté d'exposition parfaite malgré la présence de longues références bibliographiques contenues dans le texte même et que l'on aurait d'ailleurs mauvaise grâce à reprocher à l'auteur puisqu'elles constituent un élément indispensable de l'ouvrage ; tout cela contribue à faire du livre de M. Vignes un travail extrêmement intéressant, et que ne pourront se passer de consulter à l'avenir non seulement tous les historiens des doctrines économiques, mais aussi les historiens des faits, qui y trouveront maintes fois un fil conducteur précieux pour se guider à travers le dédale trop souvent inextricable de l'histoire financière. — René Girard.

1. L'idée de l'impôt en nature eut un sort moins heureux. Un essai d'application du principe fut cependant tenté en 1718 dans l'élection de Niort et dans la généralité de La Rochelle, ainsi qu'en 1725 dans toute la France, sous la forme d'un impôt du cinquantième dont l'existence fut d'ailleurs éphémère. Ces échecs n'empêchèrent pas cependant l'idée de continuer à être défendue, et son application réclamée par un grand nombre d'économistes. Dubois-Crance vanta une dernière fois ses effets devant la Constituante sans réussir toutefois à obtenir l'adoption du projet qu'il proposait.

Charles Gide et Charles Rist, **Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours**, Paris, Larose et Tenin, xv, 766 pp. in-8. — Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Le premier s'occupe des « Fondateurs ». Ce sont d'abord les Physiocrates, qui exposent l'existence de l'ordre naturel et des lois économiques. Puis vient le véritable créateur de la science économique, Adam Smith, dont le système est analysé en détail. Ses élèves développent ses idées ; mais les principaux d'entre eux, les pessimistes, Malthus et Ricardo, en exposant avec sérénité les conséquences parfois révoltantes des lois naturelles, contribuent à la réaction contre le libéralisme. — Cette réaction est retracée dans le livre II, consacré aux « Adversaires ». Sismondi se borne à critiquer la théorie de Smith en faisant le tableau des misères engendrées par la libre concurrence. Les socialistes, plus hardis, croient posséder le moyen de créer une société nouvelle, affranchie de ces misères : les Saint-Simoniens, Owen, Fourier, Louis Blanc répandent leurs utopies. Dans un esprit tout différent, Frédéric List formule la protestation du nationalisme allemand contre l'économie internationale des classiques. Proudhon, venu après les socialistes utopistes, les critique aussi vigoureusement que les libéraux, et prétend faire mieux en réformant la circulation des richesses par le crédit gratuit. — Le discrédit jeté sur le socialisme par l'échec de 1848 donne à l'école classique une période nouvelle d'éclat et de popularité. C'est l'objet du livre III, sur le « libéralisme ». L'école française, pour combattre le socialisme et le protectionnisme, nie les constatations désolantes des Malthus et des Ricardo ; elle affirme les résultats bienfaisants des lois naturelles et se fait résolument optimiste avec Bastiat. L'école anglaise, moins facile à satisfaire, marque à la fois l'apogée et le déclin de la théorie libérale : Stuart Mill, en effet, surtout individualiste pendant la première moitié de sa vie, tourne au socialiste pendant la seconde. — Le livre IV montre les révoltes des « Dissidents » contre la doctrine régnante. L'école historique, fondée par Roscher en Allemagne et rajeunie ensuite par Schmoller, critique chez les économistes classiques la prétention à l'universalité, une psychologie insuffisante, enfin l'abus de la méthode déductive : à la conception mécanique de la science elle prétend substituer une conception organique, fondée sur l'histoire. D'autre part, le socialisme d'État est adopté à la fois par quelques économistes, qui veulent limiter le laisser-faire, et par quelques socialistes, pressés d'apporter aux ouvriers des améliorations immédiates : enseigné vainement en France par les Dupont-White et les Cournot, il prend tout son essor en Allemagne : Rodbertus et Lassalle le préconisent et bientôt des professeurs comme Adolphe Wagner l'acclimatent dans les universités. Au socialisme d'Etat s'oppose le socialisme révolutionnaire, celui de Karl Marx, dont l'influence a été prodigieuse pendant trente ans. Quant aux écoles inspirées du christianisme, école de Le Play, catholicisme social, protestantisme social, elles ont comme trait commun l'antipathie contre la théorie libérale. — Le livre V nous fait connaître les « Doctrines récentes ». On peut y distinguer quatre tendances principales. 1° Il y a un renouveau des préoccupations théoriques, des études sur l'économie pure : l'école

mathématique ramène tout à l'échange, l'école psychologique à l'utilité finale ; des hommes tels que Stanley Jevons, Léon Walras, Charles Menger, Böhm-Bawerk ouvrent ainsi à la science des voies nouvelles. 2° Le socialisme abandonne quelques-unes des idées de Karl Marx, la théorie de la plus-value, par exemple ; mais s'il accepte les principes formulés par les économistes, c'est pour se consacrer avec d'autant plus d'énergie aux revendications politiques et sociales. C'est en invoquant la doctrine classique de Ricardo sur la rente que Henry George, pour ne citer que lui, réclame la nationalisation du sol. 3° Le solidarisme acquiert en France une grande popularité, parce qu'il ouvre une voie intermédiaire entre le système du laisser-faire et le collectivisme. Soutenu par des hommes politiques tels que Léon Bourgeois, justifié par des sociologues tels que Durkheim, il représente la forme française du socialisme d'État. 4° L'anarchisme résulte d'une fusion entre les idées libérales et les idées socialistes : aux premières, il emprunte la critique de l'État, l'apologie de la libre initiative ; aux secondes, la critique de la propriété, la théorie de l'exploitation du travailleur. Venu de Proudhon, par Bakounine et Kropotkine, aux théoriciens de nos jours, l'anarchisme a pris en France une forme spéciale dans le syndicalisme révolutionnaire.

Ce résumé très sec ne donne qu'une idée incomplète des richesses contenues dans ce remarquable ouvrage. Les deux auteurs nous font connaître non seulement les traits caractéristiques de chaque doctrine, mais l'influence qu'elle a exercée, les retours de faveur qu'elle a obtenus. Chacune aussi est l'objet d'une critique approfondie : tantôt M. Gide avec sa clairvoyance ironique et amusée, tantôt M. Rist avec sa précision scientifique *démontent* le système, découvrent les contradictions latentes, les causes d'erreur, mais aussi les idées fécondes et justes. Voilà pourquoi ce gros livre, manuel précieux pour les étudiants, est aussi d'une lecture attachante pour les profanes. C'est une œuvre maîtresse qui fait grand honneur à l'école juridique française. — Georges Weill.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

Y. Delage et M. Goldsmith, *Les théories de l'évolution* (*Bibl. de phil. scientifique*), Paris, Flammarion, 1909, in-18.

G. Bohn, *La naissance de l'Intelligence* (*Bibl. de phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1910, in-18.

H. Piéron, *L'évolution de la mémoire* (*Bibl. de phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1910, in-18.

W. James, *La Philosophie de l'Expérience*, trad. par E. Le Brun et M. Paris (*Bibl. de phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1910, in-18.

J. Duclaux, *La Chimie de la matière vivante* (*Nouv. coll. scient.*), Paris, Alcan, 1910, in-16.

P. Leguay, *La Sorbonne* (*Les Etudes contemporaines*), Paris, Grasset, 1910, in-18.

L. Abeille, *L'esprit démocratique de l'enseignement secondaire argentin, 1810-1910*, Paris, Champion, 1910, in-16.

P. Foncin, *Les Maures et l'Esterel*, Paris, Colin, 1910, in-18.

C. Sourdille, *Hérodote et la religion de l'Égypte*, Paris, Leroux, 1910, in-8.

Id., *La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte*, Paris, Leroux, 1910, in-8.

E. Gossart, *Charles-Quint, roi d'Espagne*, Bruxelles, Lamertin, 1910, in-8.

H. Pirenne, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas* (*Bibl. de phil. scient.*), Paris, Flammarion, 1910, in-18.

Colonel Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*, t. III, Paris, Picard, 1909, gr. in-8.

Dr R. Holtzmann, *Französische Verfassungsgeschichte von der Mitte des neunten Jahrhunderts bis zur Revolution* (*Handbuch der mittelalt. und neueren Geschichte*), Munich et Berlin, Oldenbourg, 1910, gr. in-8.

A. Morize, *L'apologie du Luxe au XVIIIe siècle*, Paris, Didier, 1909, in-16.

L. Hartmann, *Les officiers de l'armée royale et la Révolution* (*Bibl. d'Hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1910, in-8.

S. Vialla, *Marseille révolutionnaire, L'armée nation*, Paris, Chapelot, 1910, in-8.

E. Hocquart de Turtot, *La conquête des communes, mai-juillet 89*, Paris, Perrin, 1910, in-16.

Ed. Chapuisat, *La municipalité de Genève pendant la domination française, Extraits de ses registres et de sa corresp., 1798-1814*, t. I, Genève, Kündig, Paris, Champion, 1910, gr. in-8.

(*A suivre.*)

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORIENTALISME

EN FRANCE

SON ÉTAT ACTUEL — LES RÉFORMES NÉCESSAIRES [1]

L'enseignement des langues orientales en France illustre par un exemple saisissant l'incohérence et la dispersion des efforts qui stérilisent si souvent les meilleures intentions. Cet enseignement, presque tout entier constitué au cours du XIXe siècle par une série de créations successives, se trouve aujourd'hui réparti entre sept établissements d'enseignement supérieur qui sont tous sans aucun rapport entre eux. C'est dire qu'aucune conception générale n'a inspiré le système, aucune vue d'ensemble n'a présidé à l'organisation. Les chaires sont nées au hasard des événements ou des influences, et l'historien qui voudrait en retracer la genèse serait plus d'une fois obligé de recourir à l'histoire anecdotique. Je ne m'essaierai pas à cette tâche, mais je ne puis me dispenser de marquer les étapes principales de ce développement hétéroclite.

L'Ancien Régime avait ouvert aux lettres orientales le Collège de France dès sa fondation : l'esprit de la Réforme s'affirmait dans le choix des chaires, groupées pour ainsi dire autour de la Bible : l'hébreu, l'arabe, le syriaque. A la veille même de la Révolution, un déplacement significatif se produisait. Le syriaque perdait sa place

1. Cet article est la reproduction d'un mémoire rédigé sur la demande du *Treasury Committee on the Organisation of Oriental Studies in London*, et publié à l'usage du Parlement dans le *Blue Book* soumis aux deux Chambres par ce Comité en 1909. Il nous a paru utile de donner une publicité plus large à ce mémoire qui répond si bien, pour un domaine spécial, à une partie de notre programme : l'organisation du travail et de l'enseignement. (*N. de la R.*)

(au profit de la mécanique!) et l'une des deux chaires d'arabe était affectée au turc et au persan. En 1795, la Convention qui dotait la France d'une magnifique organisation scolaire créait, comme une annexe aux leçons érudites du Collège de France, l'École des Langues Orientales Vivantes, appelée à donner un enseignement pratique spécialement en vue de former des interprètes. Chacun des deux établissements continua par la suite à s'étendre, parallèlement au progrès des connaissances humaines et des relations politiques. Aujourd'hui l'École des Langues Orientales n'enseigne pas moins de dix-huit langues ; le Collège de France ne compte pas moins de neuf chaires orientales.

En 1868, le ministre de l'Instruction Publique, M. Duruy, préoccupé de réveiller en France le goût de l'érudition et de la recherche méthodique, fonde l'École des Hautes Études. L'histoire et la philologie ont désormais leur « Laboratoire » où des savants austères initient les jeunes gens à manier, comme des instruments de travail, les documents, trop sacrifiés à la rhétorique frivole dans les « grands cours » des Facultés. Les langues orientales, qui viennent de renouveler avec tant d'éclat la linguistique, l'histoire, et toute la science de l'homme au XIXe siècle, prennent naturellement une place éminente dans la nouvelle École ; les conférences d'orientalisme forment en vue du Collège de France des auditeurs mieux préparés, éprouvés par un noviciat sérieux.

En 1886, une section nouvelle était ajoutée à l'École des Hautes Études. La Faculté de Théologie Catholique venait de disparaître ; les études religieuses, désormais admises officiellement dans les cadres réguliers de la critique historique, sont appelées à former un groupe autonome. L'Orient, berceau de presque toutes les grandes croyances historiques, occupe presque tous les enseignements de la Cinquième Section, désignée comme la Section des Sciences Religieuses.

Cependant, les Facultés elles-mêmes s'étaient peu à peu transformées : si la vieille leçon oratoire s'y maintenait encore, des maîtres hardis y avaient introduit des méthodes plus sévères ; des réformes administratives y avaient amené un nombre toujours croissant d'étudiants authentiques, qui réclamaient des connaissances précises pour les examens et les concours d'ordre supérieur. La culture humaine déborde décidément les cadres consacrés de la tradition classique ; la Faculté des Lettres de Paris ne se

reconnaît plus le droit d'ignorer l'Orient, mais elle lui ouvre la porte au hasard, par caprice, sans aucune méthode ; l'Inde s'y insinue sous le couvert de la grammaire comparée ; l'Égypte, l'Extrême-Orient y sont introduits du dehors ; la liquidation de la Faculté de Théologie protestante y transporte une chaire d'hébreu.

Le progrès général des connaissances imposait aux services auxiliaires, en dehors de l'enseignement même, une culture plus forte que par le passé. En 1882, l'État ouvre au Musée du Louvre une École spéciale qui a pour objet « de tirer des collections, pour l'instruction du public, l'enseignement qu'elles renferment », et pour but spécial « de former des élèves capables d'être employés soit dans les musées de Paris ou des départements, soit à des missions scientifiques ou à des fouilles ». En fait, c'est un nouvel enseignement de langues et d'antiquités orientales qui s'ouvre côte à côte avec l'histoire des arts. Aux antiquités égyptiennes correspondent deux chaires : archéologie égyptienne, langues démotique, copte et hiératique (droit égyptien) ; aux collections d'Assyro-Babylonie deux chaires : archéologie orientale et épigraphie orientale (assyrienne, phénicienne et araméenne).

Vers la même époque, l'extension du domaine colonial fait éclater l'insuffisance du personnel disponible. En 1888, l'École Coloniale est fondée pour assurer le recrutement des services coloniaux. La nouvelle école s'organise de toutes pièces, sans accepter aucun concours extérieur ; elle comprend des chaires d'annamite, de cambodgien, de siamois, de malgache, d'arabe, de caractères chinois, etc.

ANNEXE I.

TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS PAR INSTITUTION.

École des Langues Orientales Vivantes.

Arabe vulgaire.
Arabe littéral.
Persan.
Turc.
Arménien.
Grec moderne.
Chinois.
Japonais.
Annamite.
{ Hindoustani.
{ Tamoul.
Russe.
Roumain.
Siamois.
Abysssin.
Malais.
Malgache.
Soudanais.
Géographie, Histoire et Législation des États de l'Extrême-Orient.
Géographie, Histoire et Législation des États musulmans.

Collège de France.

Épigraphie et antiquités sémitiques.
Philologie et archéologie égyptiennes.
Philologie et archéologie assyriennes.
Langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques.
Langue et littérature arabes.
Langue et littérature araméennes.
Langues et littératures chinoises et tartares-mandchoues.
Langue et littérature sanscrites.
Sociographie et sociologie musulmanes.
Cours complémentaire : Philologie et archéologie indo-chinoises.

École Pratique des Hautes Études.

I. Section des Sciences Historiques et Philologiques—

Philologie byzantine et néo-grecque.
Langue sanscrite. 2 conférences.

Langue zende et pehlevie.
Langues sémitiques : hébreu et syriaque.
Langue arabe.
Langues éthiopienne-himyarite.
Langues touraniennes.
Philologie et antiquités assyriennes.
Archéologie orientale.
Philologie et antiquités égyptiennes. 2 conférences.

II. Section des Sciences Religieuses—

Religions de l'Extrême-Orient.
— de l'Inde.
— de l'Égypte.
— d'Israël et des Sémites occidentaux.
— Assyro-babyloniennes.
Islamisme et Religions de l'Arabie.
Judaïsme talmudique et rabbinique.
Christianisme byzantin.

Université de Paris.

Faculté des Lettres.

Histoire ancienne des peuples de l'Orient.
Histoire de la civilisation des peuples de l'Extrême-Orient.
Histoire byzantine.
Géographie coloniale.
Géographie et colonisation des peuples de l'Afrique du Nord.
Histoire coloniale.
Langue et littérature russes.
Langues et littératures de l'Inde.
Langue et littérature hébraïques.

Cours Libres.

L'Égypte et la Syrie au temps des Hyesos et des Toutmès.
Langue et littérature hébraïques.

École du Louvre.

Archéologie orientale et céramique antique.
Archéologie égyptienne.
Langues démotique, copte et hiératique.
Droit égyptien.
Epigraphie orientale : Assyrienne, Phénicienne et Araméenne.

École Coloniale.

Géographie détaillée, Histoire et Institutions de l'Indo-Chine.

Législation et administration
- de l'Indo-Chine.
- de l'Algérie.
- de la Tunisie.
- de Madagascar.
- des Établissements français de la Côte Occidentale d'Afrique.

Langue annamite.
Langue cambodgienne.
Langue siamoise.
Caractères chinois.
Géographie détaillée de l'Afrique.
Droit musulman.
Langue arabe.
Langue malgache.
Histoire générale de la colonisation française et étrangère jusqu'en 1815.
Histoire de la colonisation française et étrangère de 1815 jusqu'à nos jours.

Établissements Libres d'Enseignement Supérieur en rapport avec l'Orientalisme.

École libre des Sciences Politiques.

Affaires d'Orient.
Questions politiques et économiques dans l'Asie Orientale.
Géographie des possessions françaises de l'Afrique et de l'Extrême-Orient.
Droit musulman.
Questions d'Extrême-Orient.

Institut Catholique de Paris.

Hébreu, Syriaque—Assyrien, Éthiopien—Arabe.

Faculté libre de théologie protestante.

ANNEXE II.

TABLEAU SYNOPTIQUE.

—	Collège de France.	École des Langues Orientales Vivantes.	École des Hautes Études. Section des Sciences Historiques et Philologiques.	École des Hautes Études. Section des Sciences Religieuses.	Université de Paris Faculté des Lettres.	École du Louvre.	École Coloniale.
e et Islam général.	Langue et littérature arabes. Sociographie et sociologie mulsulmanes.	Arabe vulgaire. Arabe littéral. Géographie histoire et législation des États Musulmans.	Langue arabe.	Islamisme et Religions de l'Arabie	- - -	- -	Langue arabe. Droit musulman. —
Turc.	- - -	Turc.	Langues touraniennes.	—	—	—	—
ancienne moderne.	- - -	Persan	Langues zende et pehlevie.	—	—	—	—
hébreu, riaque, ameen.	Langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques. Langue et littérature araméennes.	- -	Langues sémitiques, hébreu et syriaque.	Religions d'Israël et des Sémites Occidentaux. Judaïsme talmudique et rabbinique.	Langue et littérature hébraïques.	—	—
rient tique en éneral.	Épigraphie et antiquités sémitiques.	-	Archéologie orientale.	- -	- - -	Archéologie orientale, épigraphie orientale : assyrienne, phénicienne et araméenne.	—
gypte	Philologie et archéologie égyptiennes.	- -	Philologie et antiquités égyptiennes 2 conférences.	Religions de l'Égypte.	Histoire ancienne des peuples de l'Orient. Égypte.	Archéologie égyptienne. Langues démotique, copte et hiératique. Droit égyptien.	—
ssin.	- -	Abyssin.	Langue éthiopienne (et himyarite).	—	—	—	
o - Baby - onie.	Philologie et archéologie assyriennes.	- -	Philologie et antiquités assyriennes.	Religions assyro-babyloniennes.	—	—	—
ancienne oderne.	Langue et littérature sanscrites	Hindoustani et Tamoul	Langue sanscrite 2 conférences).	Religions de l'Inde.	Langues et littératures de l'Inde	—	—
Chine en éral.	Philologie et antiquités de l'Indo-Chine.	-	- -	- -	- -		Géographie detaillée, histoire et institutions de l'Indo Chine.
iam.	- -	Siamois. Malais.	— —	—	-	-	Siamois. —
aisie.	- -						
bodge.	- - -	- -	- -			-	Cambodgien.
nam	- - -	Annamite.			-		Annamite.
e Orient eneral.	- -	Géographie, histoire et législation des États de l'Extrême Orient		Religions de l'Extrême Orient.	Histoire de la civilisation des peuples de l'Extrême-Orient.		—
ine.	Langues et littératures chinoises et tartares mandchoues.	Chinois.	- -			-	Chinois : caractères.
pon.	-	Japonais.	—	—	—	—	—
ache.	-	Malgache.					Malgache.
ménien.	- -	Arménien.					—
Linais.	- -	Soudanais.	—		—	—	—
sse.		Russe.			Langue et littérature russes.	—	—
nain.	- - -	Roumain.	—	—	—	—	—
moderne.	- -	Grec moderne.	Philologie néo-grecque et byzantine.	—	—	—	—

J'ai laissé de côté à dessein, pour écarter toute équivoque, les cours des établissements libres. Réduit à ses seules ressources, l'État est encore en droit d'étaler avec orgueil les sacrifices consentis en faveur des études orientales. Sans doute on peut dans ce tableau relever de graves lacunes : le Japon, malgré son importance à tant de titres, n'y figure qu'une fois, et pour un cours exclusivement pratique ; la Perse moderne, de même ; la Perse ancienne doit se contenter d'une conférence spécialement linguistique, comme les Turcs de l'Asie Centrale, qui prennent pourtant une si grande place dans l'histoire de la civilisation ; le Tibet ne paraît nulle part, ni les langues de l'Afrique méridionale. En revanche, l'École des Langues Orientales continue à abriter des langues sous tous les points de vue européennes, le Russe, le Roumain, le Grec moderne, alors que les autres langues de l'Europe, et même le Hongrois, s'enseignent dans les Facultés des Lettres. Mais, si l'on prend les faits tels qu'ils sont, la répartition de tous ces enseignements entre sept établissements n'en reste pas moins une indéchiffrable énigme. Pourquoi enseigner le copte à l'École du Louvre, quand l'École des Hautes Études enseigne la philologie égyptienne et les religions de l'Égypte ? Pourquoi faut-il instituer à l'École Coloniale des cours élémentaires d'annamite, de siamois, d'arabe, etc., quand les mêmes cours existent déjà à l'École des Langues Orientales ? Je ne vois pas de scandale, en principe, à multiplier les mêmes enseignements. La physionomie du cours, la méthode, l'esprit changent avec le professeur, et les mêmes rubriques peuvent couvrir des articles fort divers. Mais un enseignement qui se déplace pour se répéter est franchement superflu, et les fonds dépensés le sont au préjudice de la science.

Une question prime toutes les autres : à quoi répond l'enseignement de l'orientalisme ? Les fins qu'il poursuit sont-elles nettement distinctes, au point de devoir s'isoler ? Les études orientales ont deux débouchés : les carrières scientifiques et les carrières pratiques. (La loi militaire de 1889 avait créé une catégorie hybride, les orientalistes « tire-au-flanc » qui venaient chercher à l'École des Langues Orientales, avec un diplôme de malais ou d'hindoustani, la dispense de deux ans de service ; mais, avec la nouvelle loi, ce type est en voie de disparition rapide.) Les carrières scientifiques consistent dans l'Enseignement, les Musées et les Bibliothèques ; les carrières pratiques, dans l'Interprétariat et les affaires.

Les unes réclament surtout des connaissances d'érudition, qu'il s'agisse de textes, d'archéologie ou de paléographie ; les autres veulent essentiellement l'usage familier de la langue parlée. Il semble donc que le total des enseignements devrait être réparti seulement en deux catégories, groupées chacune dans un établissement spécial ; l'un préparerait des érudits, l'autre des praticiens. Cette simplification entraînerait des avantages manifestes sans les payer d'aucun inconvénient ; dans l'ordre budgétaire, elle aboutirait à la suppression des doubles-emplois ; elle réduirait les frais d'installation, de matériel, d'entretien, de personnel ; elle obvierait à cette tendance désastreuse, naturelle à tous les corps organisés, d'exister en soi et pour soi. Chaque institution prétend avoir sa bibliothèque, ses collections en propre ; ses voisines lui apparaissent aussitôt comme des rivales ; elle ne veut rien avoir à leur emprunter, à leur envier même ; elle aspire à les surpasser, à les éclipser en dotations, en faveurs, en privilèges, en crédits surtout, hélas ! On dresse chapelle contre chapelle ; on a son cercle, son monde, son public, « ses élèves » farouchement surveillés et défendus avec férocité contre les entreprises concurrentes. Le savant directeur d'une de ces grandes Institutions nationales interdisait aux élèves de fréquenter des cours au dehors ; la maison, disait-il, devait leur suffire ; et il n'a pas tenu à lui que la maison devînt une véritable université. Quel esprit perspicace saura jamais deviner pourquoi les futurs conservateurs de nos musées ne pouvaient pas être formés par la Faculté des Lettres, par le Collège de France, par l'École des Hautes Études ? Ou pourquoi les futurs administrateurs de nos colonies ne doivent pas apprendre le siamois ou l'annamite avec les futurs interprètes de nos Affaires Étrangères ? J'appartiens, comme beaucoup de mes collègues, à la fois au Collège de France et à l'École des Hautes Études, et depuis quatorze ans que je siège alternativement à droite et à gauche de la rue Saint-Jacques, je n'ai pas pu comprendre encore pourquoi l'École des Hautes Études doit ignorer officiellement le Collège de France, et pourquoi le Collège et l'École doivent ignorer les Facultés et l'École des Langues Orientales ! Dans cette anarchie systématique, le cumul finit par apparaître comme une bénédiction. Le professeur chargé de plusieurs enseignements à la fois est libre d'y introduire un ordre, une gradation — à moins qu'il préfère tout simplement escamoter l'un des ensei-

gnements dans l'autre ! En cas d'enseignements partagés, le professeur d'ici est libre d'ignorer le professeur de là. N'est-il pas tenu au reste de l'ignorer officiellement ? Il choisira ses heures, ses sujets, sans consulter les goûts du concurrent qui devrait être son auxiliaire ; qu'on lui sache encore gré s'il ne choisit pas à dessein les heures même de son concurrent !

Sans doute chacune des institutions spéciales a pu, a dû se justifier à son heure ; elle a servi un besoin pressant. Avant de bouleverser tout le système établi, il était à la fois plus commode et plus prudent de tenter l'expérience au dehors, comme sur une sorte de terrain vague pour mieux étudier les conditions d'existence du nouvel organe et les modifications nécessaires du plan primitif. Quand l'École des Hautes Études fut créée, elle était véritablement indispensable ; entre l'enseignement tout pratique de l'École des Langues et les cours de haute érudition professés au Collège de France, il manquait une École Pratique de méthode et de recherche ; on ne pouvait pas la fonder dans l'intérieur de la Faculté, puisqu'elle devait opposer à la Faculté même un nouveau type d'enseignement. En outre, l'extrême modestie des crédits alloués à la nouvelle École ne permettait pas de verser son personnel dans les cadres dorés des autres Institutions. Quand la section des Sciences Religieuses reçut le baptême, il était utile d'affirmer officiellement l'intention d'encourager les érudits à étudier les phénomènes religieux avec les méthodes ordinaires de la critique. L'École du Louvre consacrait officiellement le principe d'une réforme, encore incomplètement réalisée, qui devait enlever aux amateurs, trop souvent incompétents, la garde et le classement des collections publiques. L'École Coloniale devait, par son prestige, frapper les imaginations pour amener les jeunes gens de valeur aux carrières coloniales, inconnues ou suspectes encore. Mais aujourd'hui, l'avantage passager à réaliser est acquis. La Faculté des Lettres de 1908 ne rappelle plus guère que de nom la Faculté de 1868 ; elle a développé dans son sein, sous l'influence de l'École des Hautes Études, tout un système de conférences pratiques, d'instituts spéciaux, de collections et de documents qui semblent former une École des Hautes Études, mais mieux dotée ; les deux institutions se sont presque rejointes. Il en est de même pour l'École du Louvre. L'École des Langues elle-même, entraînée par le mouvement, tend à hausser son enseignement ; des univer-

sitaires de formation et de carrière y professent à l'occasion des cours qui ne seraient pas hors de place à la Faculté des Lettres. La nature est plus forte que tous les artifices : toutes ces institutions qu'une fiction administrative sépare par des cloisons étanches ne réussissent pas à rester isolées ; par les emprunts mutuels, par la force de l'exemple, par la fatalité du progrès scientifique elles réagissent l'une sur l'autre, et des communications s'établissent qui tendent à y fixer le même niveau. Le temps qui les a rapprochées doit finir par les réunir dans une fusion harmonieuse. Leur place légitime est dans l'Université, si l'Université, pour justifier son nom, doit rassembler le total des connaissances humaines.

Des esprits chagrins protesteront peut-être contre une pareille intrusion ; ils feront valoir que le véritable Enseignement Supérieur ne s'aurait s'accommoder de cours élémentaires, comme l'orientalisme en comporte. L'objection n'est que spécieuse : le degré de l'enseignement ne se mesure pas à la matière de l'enseignement, mais à la valeur de la préparation qu'il suppose. Les élèves qui se destinent aux carrières scientifiques de l'orientalisme ne négligent pas de se munir, avant tout, d'une solide instruction classique : les langues classiques, et peut-être à leur défaut les langues vivantes de l'Europe, sont nécessaires à l'entraînement préalable du cerveau ; de la langue maternelle à une des langues de l'Orient, le saut serait trop brusque pour retomber en équilibre. Même à défaut de raisons pédagogiques, la prudence intéressée imposerait encore cette préparation antérieure ; avec le progrès général des connaissances, les concurrents dépourvus d'une culture solide et large se verraient fatalement évincés. En fait, plusieurs des enseignements orientalistes sont donnés dès maintenant par des agrégés de l'Université. Ainsi les débutants qui viennent étudier même les éléments d'une langue orientale en vue de l'érudition attendent, et au besoin exigeraient du maître le ton et l'esprit de l'enseignement supérieur, l'alliance des idées générales et des menus détails, des recherches personnelles et des vues d'ensemble. C'est donc aux Facultés qu'il convient de rattacher, dans l'Université, l'enseignement des civilisations orientales. Absentes, elles y laissent une fâcheuse lacune. Des conceptions surannées, inspirées à la fois par le nationalisme grec et romain et par le fanatisme juif ou chrétien, ont pu enfermer les origines

historiques de notre civilisation dans un cercle privilégié, et dénier la moindre influence au reste du monde. Les travaux de l'orientalisme ont corrigé ces vues étroites : l'Asie et l'Afrique aussi bien que l'Europe apparaissent au regard qui les domine et les embrasse comme d'inséparables collaboratrices, perpétuellement associées — fût-ce même à leur insu — dans l'élaboration de la civilisation humaine. Le théâtre du Japon, les sculptures de Java, pour ne point parler des doctrines et des systèmes, sont solidaires du mime hellénique et de la statuaire gréco-romaine. Si les groupes d'enseignements doivent correspondre aux groupes de faits, l'enseignement des civilisations orientales a nécessairement une place marquée dans les cadres d'une Faculté des Lettres.

Cependant, à réunir les lettres orientales avec les lettres classiques, on rencontre un inconvénient d'ordre pratique. La Faculté des Lettres de Paris, avec la masse déjà énorme de ses chaires et de ses conférences, est si chargée de personnel, de public et d'administration qu'une surcharge risquerait de la paralyser. Il semblerait donc expédient de constituer le groupe des lettres orientales comme une section autonome de la Faculté, avec son budget, ses assemblées, son recrutement spécial, administrée par un président et des assesseurs qui serviraient d'intermédiaire entre cette section et la Faculté. Pour parer au danger de cette séparation, il paraîtrait utile d'organiser pour ainsi dire transversalement des commissions communes d'archéologie, d'histoire, de littérature, etc., où les spécialistes des deux institutions resteraient en contact, et qui examineraient chacune à part les questions de bibliothèque, de publications, de rapports entre les cours, etc.

Reste encore la question de l'enseignement pratique, tel qu'il est donné aujourd'hui à l'École des Langues Orientales et à l'École Coloniale. Je ne reviendrai pas une fois de plus sur l'inexplicable bizarrerie de ce dédoublement. Ici les élèves viennent spécialement pour apprendre à parler et à écrire couramment les langues de l'Orient. Un enseignement de ce genre ne s'adresse qu'à une clientèle très limitée : les interprètes, les administrateurs coloniaux et, théoriquement au moins, les commerçants. (En d'autres pays, il faudrait y ajouter les missionnaires.) La troisième catégorie est à peu près fictive ; un commerçant qui vit en France, et

qui a des relations d'affaires en Orient, n'aura de rapports qu'avec des maisons de quelque importance, où l'usage d'une langue européenne a déjà pénétré. S'il doit passer sa vie en Orient, il lui faudra parler, à coup sûr, la langue des indigènes. Mais cette langue, pourquoi donc irait-il l'apprendre dans des conditions artificielles, tant bien que mal, à raison de trois à cinq heures par semaine, à coup de thèmes, de versions et d'exercices scolaires à l'École des Langues quand il lui suffit de se rendre en Orient et de s'y placer et qu'il pourra à la fois y gagner sa vie, y apprendre son métier, et acquérir du matin au soir par les contacts et les nécessités de la vie journalière une maîtrise plus ou moins rapide de la langue locale ? L'interprète et l'administrateur, eux, n'ont pas de choix ; l'État, qui leur impose ses volontés, leur prescrit de gagner un diplôme avant de partir pour l'Orient. Mais l'État agit-il sagement avec eux ? Depuis l'année 1795, où fut fondée l'École des Langues Orientales, le monde a changé, et surtout il s'est raccourci ; les distances comptent à peine, les voyages sont aisés, rapides, confortables. L'*ultima Thule* de l'Asie, le Japon, n'est plus qu'à vingt jours de Paris ; on y va aussi simplement qu'à Londres ou à Stockholm. Pour débarquer en terre arabe, pour entendre l'arabe, pour causer l'arabe avec des Arabes, il faut une journée et demie en partant de Paris. Langlès et Silvestre de Sacy mettaient le même temps pour se rendre à Lille, et plus péniblement. L'État n'en continue pas moins à retenir pendant trois ans ses futurs interprètes d'arabe prisonniers à Paris, pour les mettre en état d'acquérir la connaissance pratique de l'arabe ! C'est toujours la méthode des langues mortes qui pèse sur les langues vivantes ; c'est, hélas ! la vie qui se façonne toujours sur le modèle de la mort ! Sans l'influence décevante du latin et du grec, un immense éclat de rire aurait déjà fait justice de ces aberrations. Est-ce à dire qu'il faut fermer l'École des Langues ? Non, certainement ; mais il faut en modifier l'esprit. Qu'on n'essaie pas d'y donner lentement ce que le séjour parmi les indigènes donne si vite ! Qu'on s'attache à donner à l'élève les connaissances indispensables qu'il ne pourra véritablement pas trouver ailleurs ! En face d'élèves qui sont généralement étrangers à la culture scientifique, et qui passent sans transition dans un monde tout différent, le professeur également familier avec la langue maternelle des élèves et la langue indigène à enseigner doit justement servir à

faciliter le passage ; par une suite de parallèles saisissants, classés avec une méthode sévère, il doit mettre en relief les traits originaux et le génie profond de la langue étudiée ; sa grammaire ne doit pas être une simple collection de paradigmes enfilés sur un type banal ; elle doit procéder, dans la mesure du possible, de la grammaire indigène en la transposant pour l'adapter aux habitudes de pensée des élèves. C'est là une tâche utile, où le professeur doit être secondé par un auxiliaire indigène qui donne une illustration vivante des faits grammaticaux, avec la saveur d'authenticité qu'on n'atteint jamais dans une langue d'emprunt.

Mais une autre tâche incombe encore à cet enseignement pratique. On s'imagine volontiers que connaître le pays et connaître la langue ne font qu'un. A ce compte, le dictionnaire seul remplacerait l'histoire et la littérature. Cette conception simpliste est le principe d'une erreur grave et même désastreuse en pratique. On expédie en Orient, pour y agir sur des indigènes, des jeunes gens qui ont appris à parler la langue des indigènes, mais qui n'en restent pas moins après un long séjour étrangers et même hostiles aux populations qui les entourent. Tel est le fruit lamentable d'un enseignement soi-disant pratique et qui croit l'être parce qu'il est dépourvu d'idéal. Et c'est là la revanche de l'idéal. On ne connaît que ce qu'on comprend, et on ne comprend que par une communion de sympathie. C'est peu, ce n'est presque rien que d'avoir à son service deux séries de mots, de phrases, de formules qui se recouvrent, comme une traduction juxtalinéaire suit le texte d'un chef-d'œuvre. Une langue, et c'est là sa vie, ne donne point aux vocables une simple valeur de désignation directe, immédiate ; le mot garde l'empreinte inaltérable de tous ceux qui l'ont parlé, qui l'ont enrichi de leurs joies, de leurs douleurs, de leurs espérances, de leurs réflexions. Savoir une langue, ce n'est pas seulement la savoir par les vibrations de l'oreille ; il faut encore que le cœur et l'esprit vibrent à l'unisson. J'ai vu à l'étranger une grande école, destinée à préparer des fonctionnaires coloniaux, dirigée par un ancien fonctionnaire qui semblait qualifié par un long séjour en Orient ; de fait, il en parlait couramment plusieurs langues ; mais qu'il y eût eu là-bas, qu'il y eût encore des religions, des philosophies, des arts, une humanité pensante et agissante, il n'en savait rien et n'en voulait rien savoir. Que peuvent valoir des fonction-

naires formés sous une telle direction? Par la langue, ils se rapprochent des indigènes juste assez pour prendre une conscience plus aiguë des divergences qui les séparent ; ils passent dans leur isolement rancunier comme les images abhorrées d'un pouvoir brutal, organisé seulement pour la rapine et les exactions. La civilisation, qu'ils ignorent, ne leur doit rien. Après tout, ils sont eux-mêmes les victimes d'un système pédagogique absurde. Aussitôt débarqués dans leur pays d'affectation, ils ont été accaparés par la besogne dévorante, et desséchante aussi, des bureaux ; leur curiosité n'a pas eu l'occasion de s'éveiller, leur sympathie moins encore. C'est avant de les embarquer qu'il fallait, qu'il faut utiliser le stage obligatoire, pieusement voué au thème et à la version. Qu'il se prépare au Japon, à l'Indo-Chine, à la Perse, le candidat doit, pendant son passage à l'École des Langues, s'initier à la civilisation du Japon, de l'Indo-Chine, de la Perse, et non point en dilettante plus ou moins volontaire, mais en élève assidu astreint à une formation méthodique. S'il emploie à cette tâche une partie des trois années qu'il passe à l'École des Langues, il en sera largement payé : dès qu'il aura définitivement acquis sur place la pratique de la langue il aura pu s'y entraîner antérieurement par des séjours temporaires durant les vacances , il devra à ses connaissances un prestige personnel, qui se transformera insensiblement en influence au profit de son pays, et qui rendra sa vie plus variée, plus active, exempte de ces loisirs désœuvrés qui, en terre étrangère aigrissent et démoralisent. Son intérêt en éveil s'attachera à observer, à noter, et le bon fonctionnaire se trouvera naturellement l'auxiliaire précieux de la science.

Il serait donc également contraire à tous les intérêts de laisser l'École des Langues à l'écart de l'organisation scientifique. Si, par le recrutement de sa clientèle, elle risque de rester au-dessous de l'enseignement supérieur, il faut qu'elle voisine avec lui. La meilleure solution serait peut-être de la loger, tout en respectant son autonomie, dans une dépendance de l'Université, comme c'est déjà le cas de l'École des Chartes ou de l'École des Hautes Études à la Sorbonne. Il faut surtout que sa solidarité avec l'enseignement supérieur s'affirme aux yeux des élèves. Si les autres institutions réunies doivent former une section orientale à la Faculté des Lettres, il importe que des réunions semestrielles rapprochent les

professeurs des deux établissements pour établir en commun leurs programmes et pour contrôler le travail des élèves. Je n'ai pas parlé de l'École Coloniale ; elle viendrait naturellement s'absorber dans l'École des Langues, qui couvre en partie le même domaine, et qui emprunterait à l'École Coloniale les éléments utilisables qui se trouveraient lui faire défaut. Les bibliothèques des deux établissements, fusionnées, seraient réduites au rôle de bibliothèques scolaires. Les livres d'érudition ou de science passeraient à l'Université, où les élèves de l'École seraient admis, puisqu'ils seraient en même temps élèves de la Faculté. L'ordre et l'économie qui vont toujours de pair, trouveraient leur compte à cette réorganisation générale d'un enseignement qui semble leur jeter un défi.

En résumé, deux établissements, indépendants, mais unis par des rapports mutuels : l'un d'érudition, l'autre de pratique. L'un, qui serait comme le Collège des Lettres Orientales, incorporé dans l'Université, associé à la Faculté des Lettres, représenterait dans la variété de leurs manifestations les civilisations qui se sont développées en dehors des peuples classiques et du christianisme, en Asie, en Afrique et même en Amérique, puisque le nom de l'orientalisme a été appliqué à tout ce vaste domaine, hétérogène assurément, mais confondu par les préjugés courants dans une unité verbale, comme les Barbares aux yeux des Grecs. Il ne saurait être question de tracer le programme, même idéal, d'un pareil Collège ; il sera toujours forcément limité par les ressources et les compétences disponibles. Il sera en principe ouvert à la linguistique, à la littérature, à la géographie, à l'histoire, à l'archéologie, à la religion, à l'art, sans prétendre en donner jamais l'enseignement intégral. Les cours, en partie publics, en partie fermés, seront destinés à préparer des érudits de carrière, à instruire le public cultivé, à compléter enfin la préparation des élèves de l'École Pratique.

L'École Pratique des Langues Orientales, destinée à former spécialement des interprètes, des administrateurs coloniaux et des commerçants, reste en dehors de l'Université ; l'enseignement, qui vise seulement à l'usage familier de la langue étudiée, est donné par des professeurs assistés de répétiteurs indigènes. Mais les élèves qui veulent obtenir le diplôme en vue des carrières officielles, sont tenus de suivre en auditeurs réguliers, au Collège des

Lettres Orientales, un cycle de cours en rapport avec leur spécialité. Les examens portent, pour une moitié des notes, sur la langue même, écrite et parlée ; l'autre moitié des notes est attribuée aux cours complémentaires professés au Collège Oriental. Le candidat dépend ainsi, à titre égal, des deux établissements. Au surplus, des réunions trimestrielles rapprochent les professeurs des deux établissements dans l'élaboration et l'accomplissement de leur tâche commune.

SYLVAIN LÉVI.

DE QUELQUES LIVRES & DE QUELQUES QUESTIONS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

II[1]

La révolution parlementaire du 24 mai 1873, qui remplaçait Thiers par le maréchal de Mac-Mahon, et substituait des administrateurs royalistes ou bonapartistes à des fonctionnaires républicains, est un des événements qui ont produit le plus d'impression en France et à l'étranger dans les dernières années du XIXe siècle. Quelles en sont les causes ? Qui est-ce qui l'a machiné ou précipité ? Je ne sais si M. Hanotaux, pourtant si informé et aussi au courant que qui que ce soit des dessous qui peuvent expliquer une crise ministérielle ou gouvernementale, a poussé à fond l'enquête qui s'imposait ici. Il ne dit rien d'inexact, mais je me demande s'il a tout dit.

Il attribue surtout la chute de Thiers au mécontentement de la droite qui lui reprochait de trahir tous les intérêts monarchiques et de violer le pacte de Bordeaux. D'autre part, comme M. de Broglie a été le porte-parole de la droite dans les débats qui ont précédé le 24 Mai et le chef du cabinet qui en a bénéficié, M. Hanotaux explique et paraît quelque peu justifier le 24 Mai par les procédés peu obligeants de Thiers pour le duc de Broglie, par la rupture du président avec les orléanistes. Quelle était donc la nature des engagements pris ? Y a-t-il eu manquement à la parole donnée ? Thiers était-il officiellement ou secrètement lié avec un parti ou était-il responsable devant le pays ?

1. Voir la *Revue* d'octobre 1909, t. XIX, p. 160.

La vérité, c'est qu'incapables par suite de leurs divisions et de l'obstination du comte de Chambord de faire la monarchie, les royalistes s'en prenaient volontiers aux autres de leur propre impuissance et s'ils accusaient Thiers de les avoir trompés, c'était surtout pour éviter d'incriminer leur prince et pour ne pas s'avouer leur échec. Quand ils chambraient Thiers à Bordeaux pendant les quelques jours qui avaient précédé la réunion de l'Assemblée, ils avaient bien obtenu de lui des déclarations favorables à la monarchie, ils en avaient même pris note dans une sorte de procès-verbal[1]. Mais à quoi Thiers s'était-il engagé ? « Si nous sommes sages, c'est à la monarchie unie que doit aboutir la prudence que nous allons montrer. Oui, Messieurs, à la monarchie unie, entendez-vous, et pas d'autre. » En même temps il réclamait un délai de deux ans pour arriver à la monarchie. Ce délai lui suffirait pour panser les plaies de la France avec les collaborateurs dévoués qu'il aurait choisis parmi les modérés de tous les partis, les chefs monarchistes pourraient en profiter pour atténuer leurs divisions et réconcilier leurs princes. Lui avait rempli sa tâche, les chefs monarchistes n'avaient pas réussi.

Peut-on dire, dans ces conditions, que le 13 novembre 1872, dans le message où il déclare qu'il faut organiser la République, Thiers ait rompu le pacte de Bordeaux ? M. de Meaux qui emploie d'abord cette expression se reprend aussitôt et atténue l'accusation ; « du moins il (c'est Thiers) dénonçait comme expirée la trêve consentie alors[2] ». Que la droite lui en ait voulu et ait dès ce moment décidé de le renverser c'était son droit. Il appartient à l'historien de remettre les choses au point. Ce n'est pas assez de citer les textes de Thiers et de reconnaître qu'il « s'explique lui-même avec beaucoup de clarté, selon sa manière habituelle[3] ». Disons bien nettement que Thiers n'a pas violé le pacte de Bordeaux ; de l'aveu même des hommes de droite, il est resté dans la limite des engagements pris, il y a eu contrat, mais le contrat était arrivé à expiration, et Thiers est plutôt allé au delà du terme qu'il n'est resté en deçà. Il ne manquait ni à l'esprit ni à la lettre de ses engagements, puisqu'aussi bien les royalistes n'avaient pas su faire la monarchie unie. « Votre parti sait bien que la monarchie

1. V. *Souvenirs* de M. de Meaux, p. 26.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 86.
3. Hanotaux, I, p. 503.

est impossible aujourd'hui [1] », écrivait Thiers à Gontaut-Biron, le 31 décembre 1872, et c'est de proclamer tout haut ce qu'ils savaient aussi bien que lui, que les amis de M. de Gontaut-Biron lui en voulaient si fort.

Devant une commission nommée par l'Assemblée Nationale sur la proposition de M. de Kerdrel pour examiner le message du 13 novembre 1872, Thiers avait dit : « Le pacte de Bordeaux signifiait-il que jamais on ne sortirait du provisoire ? Assurément non, car j'avais dit a Bordeaux, avec l'approbation de l'Assemblée, que lorsque le noble blessé (c'est-à-dire la France alors vaincue, abattue, couverte de sang et de ruines) serait rétabli, il pourrait décider de son sort. La cessation du provisoire était donc prévue par les termes mêmes du pacte de Bordeaux [2]. » Thiers ajoutait : « Ceux-là mêmes qui vont à Anvers ou à Chislehurst offrir la couronne à leurs princes préférés demandent aussi à sortir du provisoire, et si nous acceptions les solutions qu'ils poursuivent, ils ne nous accuseraient plus de manquer à notre parole. » Et il conclut ainsi son récit : « Telles furent mes réponses auxquelles on ne fit aucune réplique [3]. » Qu'aurait-on trouvé à lui objecter, à moins de lui reprocher de n'avoir pas fait lui-même la besogne ingrate où s'étaient essayés vainement les chefs de la droite, et c'était le seul grief que l'on n'osât point formuler contre lui.

S'était-il même hâté d'arriver à la solution qu'il préconisait dans l'automne de 1872 ? Avait-il répondu à l'impatience des républicains et s'était-il montré enclin à épouser la doctrine républicaine ?

Il y avait à l'Assemblée Nationale des groupes de gauche qui essayaient d'attirer Thiers ; n'étant pas la majorité, ils étaient obligés de modérer leurs impatiences, ils faisaient preuve de tact, d'esprit politique, ils essayaient de convaincre Thiers qu'on pouvait gouverner avec eux aussi bien qu'avec les hommes de droite, et ce n'était pas une tâche commode. Thiers avait des préjugés contre la gauche, contre ses principes, contre plusieurs de ses membres, et non des moindres. La formule « la République sans républicains » répondait à un état d'esprit qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible de déraciner, et même après sa chute, quand les républicains connurent toutes les amertumes du gouver-

1. *Occupation et libération du territoire*, p. 151.
2. *Notes et souvenirs* de M. Thiers, p. 366
3. *Ibid.*, p. 367.

nement du 24 Mai, ils reprochaient encore à Thiers d'avoir « paralysé l'action du parti républicain qu'il avait dégoûté, affaibli, émasculé en quelque sorte et refoulé sans cesse [1] ». Les démarches des républicains n'étaient pas toujours bien accueillies à la présidence. Au mois d'avril 1871, Thiers avait nommé général un colonel qui avait vécu à Metz dans l'entourage immédiat de Bazaine et contre qui les Messins tout meurtris avaient gardé une juste rancune. Trois députés républicains, dont un de la Meurthe et un de la Moselle, font une démarche de protestation auprès du Président; celui-ci s'emporte : « Vous savez bien que je ne puis pas me servir de généraux républicains » : un des témoins croit même avoir entendu de « fonctionnaires républicains [2] ». Pendant tout l'été de 1871, Thiers est ballotté entre la droite et la gauche; des deux côtés on lui fait des avances, et c'est l'indiscrétion de la droite, sa hâte inopportune à rappeler les princes qui fait d'abord pencher Thiers de l'autre côté. Il craint le mécontentement des grandes villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, si l'Assemblée s'obstine à évoluer autour des princes, à préparer la fusion et à manifester pour la monarchie. « M. Thiers, nous vous en supplions, lui dit un jour M. de Kerdrel, appuyez-vous sur la droite, vous avez sa confiance. — Eh ! Monsieur, reprit Thiers, la gauche aussi me dit que j'ai la sienne [3]. » Les uns voulaient que Thiers se fît une majorité avec la droite, diminuée des chevau-légers et des bonapartistes, et renforcée par les plus modérés des républicains, que le prestige du Président aurait convertis à la politique de conservation sociale ; les autres voulaient qu'il en fît une avec tous les républicains et les membres modérés du centre droit que l'autorité personnelle de Thiers aurait attirés à la République ; on attendait de lui qu'il conciliât les inconciliables. A gauche, on le pressait de demander ou de faire demander la prolongation de ses pouvoirs, ce qui était prolonger de fait le provisoire républicain et donner à la République la possession d'état. Le traité de paix à peine signé, la Commune à peine vaincue, Thiers se réserve, se défend comme il peut contre les impatiences des uns et des autres : « Je veux, dit-il, faire un loyal essai de la République... Mais attendons les élections. J'espère qu'elles feront prévaloir la

1. *Notes* de M. Bamberger, 25 mai 1873.
2. *Idem*, 6 mai 1871.
3. *Idem*, 2 juin 1871.

politique que j'ai suivie jusqu'ici, et qu'elles me permettront de donner à la marche du gouvernement une direction ferme et conforme au sentiment de la partie libérale et modérée du pays[1]. » Il refusait de rompre sans retour avec la droite et de s'engager définitivement avec la gauche, comme l'aurait voulu son correspondant. Temporisation indispensable que tout le monde ne comprenait pas.

Chacun des deux grands partis était bien disposé à détacher quelques membres de l'autre, mais des membres obscurs qui se donneraient tout entiers et qui feraient le sacrifice de leurs idées. Thiers entendait présider lui-même à ce déclassement des partis, et leur imposer la formule politique qu'il jugeait la plus propre à pacifier la France. Ce n'était pas la formule monarchique, et quand les royalistes s'en apercevaient, c'était leur tour d'être mécontents ; ils étaient surpris et irrités de rencontrer des républicains aux dîners ou aux soirées de la Présidence. « Ce soir, dit M. de Lacombe, je vais chez M. Thiers ; j'y trouve Larcy et Casimir Périer qui y ont dîné avec plusieurs membres de la gauche, Rolland, Ricard, etc. Casimir Périer saute sur moi dès mon arrivée et me dit qu'il a besoin de causer avec moi... Il revient plusieurs fois à une idée dont Larcy m'avait déjà dit qu'il était imbu : l'idée de proclamer la République. La France, dit-il, veut quelque chose de définitif, tous les républicains formeraient avec nous le parti conservateur, la République une fois proclamée[2]. » Les impressions des observateurs politiques diffèrent, suivant qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre parti ; mais les renseignements qu'ils nous donnent sont tout à fait concordants. Le langage qui étonne M. de Lacombe met hors d'eux-mêmes quelques-uns de ses amis. « MM. de Broglie, de Lasteyrie montrent une violence excessive[3]. » Il paraît au contraire plein de promesses aux hommes de gauche. « Vapereau, républicain de la veille, vient d'être nommé préfet de Tarn-et-Garonne. Il est allé prendre congé de Casimir Périer qui lui a dit : « J'ai été partisan de la monarchie et je suis loin de renier mon passé, mais aujourd'hui un seul gouvernement est possible, c'est la République[4]. » Mais la satisfaction n'est pas sans mélange ;

1. Thiers, *Lettre inédite* du 7 juin 1871, communiquée par M. Bamberger.
2. *Journal* de Ch. de Lacombe, 17 décembre 1871.
3. *Notes* de M. Bamberger, 23 décembre 1871.
4. *Notes* de M. Bamberger, 26 mai 1871.

Thiers ne va pas assez vite. « Thiers qui se pique de tout conduire se laisse conduire par la majorité, et nous ne pouvons compter sur lui[1]. » Au fond les deux partis étaient également injustes envers Thiers ; chacun le jugeait de son point de vue particulier ; du point de vue supérieur où il se plaçait, au-dessus et presque en dehors d'eux, mais en communication et en communion constante avec le pays, il acheminait la France vers le but qu'elle voulait atteindre. Il se méfiait quelquefois des républicains, mais il « avait pris la République au sérieux et gouvernait franchement avec elle[2] ». Nous n'avons aucune raison de suspecter sa sincérité, quand il tient ce langage, puisque c'est à un royaliste qu'il le tient et qui aurait souhaité entendre un tout autre son de cloche.

C'était de l'opportunisme avant la lettre, et cet opportunisme était très salutaire au pays désemparé. Qu'il y eût chez Thiers des mobiles égoïstes, qu'il cédât quelquefois à des considérations personnelles, on le disait, on le dit et on le dira encore, et je ne le conteste pas, mais je serais plus porté à m'en indigner si tous les autres hommes d'État, je parle de ses contemporains et de ses adversaires, n'avaient jamais cédé qu'à des mobiles parfaitement désintéressés. Je remarque aussi que son ambition n'était pas une ambition basse et qu'on faisait des deux côtés de l'Assemblée tout ce qu'il fallait pour qu'il se crût indispensable. La gauche lui aurait volontiers confié le pouvoir pour un long terme, le centre droit ne demandait qu'à lui offrir la présidence à vie. Lui, qui avait conscience d'avoir joué un rôle historique, qui avait connu déjà toutes les satisfactions du pouvoir et de l'action politique, « songeait surtout à la postérité qui, à son âge, était son seul avenir ». On peut le croire, lorsqu'il écrit : « J'étais à la tête du Gouvernement par dévouement patriotique, avec un intérêt de gloire que j'avouais ; mais je n'étais pas un fonctionnaire attaché à sa place, et je ne voulais me donner à personne au prix de quelques années de pouvoir[3]. »

Voilà très exactement le point. Thiers, qui avait écrit l'histoire, prétendait que les historiens de l'avenir le missent plus tard très

1. *Notes* de M. Bamberger, 28 décembre 1871.
2. *Occupation et libération du territoire*, p. 151. Cette lettre capitale a été déjà citée plus haut.
3. *Notes et Souvenirs* de M. Thiers, p. 348.

haut, à l'une de ces places où les grands hommes d'État nous apparaissent très supérieurs aux partis. Il ne se donnait pas tout entier aux républicains dont l'avaient tenu si longtemps éloigné ses traditions et, il faut bien le dire, ses préjugés ; il refusait, à plus forte raison, de se livrer aux monarchistes, qui étaient divisés, qui ne pouvaient mettre en commun que leur haine contre la République. C'est de n'avoir point partagé cette haine qu'ils ont puni Thiers en contribuant à le renverser, ce n'est pas d'avoir manqué au Roi, puisque le Roi se refusait lui-même à ses fidèles, et aussi bien ce ne sont pas les chefs proprement royalistes qui mènent la droite à la bataille le 24 mai 1873.

***

S'il n'y avait pas de majorité dans l'Assemblée pour rétablir une monarchie, il y en avait une pour défendre ce qu'on appelait l'ordre social, l'ordre moral. C'était l'ancienne majorité de 1849, elle était animée du même esprit qu'autrefois le fameux Comité de la rue de Poitiers. En 1850, Thiers, affolé par la peur du socialisme, lui avait servi de chef ; en 1871, elle avait applaudi en lui le vainqueur de la Commune ; en 1873, elle s'indigna de le voir évoluer vers la République. Elle l'invitait, par la voix de ses publicistes les plus autorisés, à « reprendre possession de lui-même, c'est-à-dire du sage esprit et du vif courage qu'il opposa de 1848 à 1851 à ces démagogues, dont quelques-uns lui envoient aujourd'hui de l'extrême-gauche leurs mensongers applaudissements [1] ».

Qui donc parle ainsi ? C'est M. Auguste Boucher, directeur du *Correspondant*, et le *Correspondant* saluerait avec joie le retour de la monarchie, mais il est surtout préoccupé des intérêts de la religion. Et qui est le chef *avoué* de la coalition nouée contre le Président ? C'est M. de Broglie. Et, à coup sûr, M. de Broglie se classe parmi les orléanistes ; mais c'est le maréchal de Mac-Mahon, qui a des attaches légitimistes, que cet orléaniste mène à la Présidence le 24 mai 1873, c'est du maréchal qu'il fait organiser les pouvoirs en novembre de la même année, et cet orléaniste vote à contre-cœur, mais il vote les lois constitutionnelles de 1875, et ce

1. *Le Correspondant*, numéro du 10 juin 1873.

n'est point à coup sûr par tendresse pour la démocratie. C'est donc un orléaniste d'une nature assez particulière; il est dévoué à ses princes, on peut supposer qu'il a la foi monarchique, mais toute sa vie proclame sa foi religieuse. Ce petit-fils de Mme de Staël « était devenu, dès sa jeunesse, un catholique non seulement pratiquant, mais militant[1] ». Il avait été l'ami de Montalembert; il avait combattu avec lui par la parole et par la plume, il avait gardé des luttes passées l'habitude de la polémique, une dialectique subtile et aussi de l'aigreur contre ceux qui le soutenaient mal. Jusqu'en 1870, les causes qu'il avait soutenues avaient toutes succombé : la monarchie constitutionnelle avait disparu en 1848, le catholicisme libéral en 1870. Dans les désastres de la patrie qu'il avait profondément ressentis, M. de Broglie avait entrevu du moins la possibilité de restaurer une monarchie et la certitude de gouverner avec des partis chrétiens.

Encore fallait-il que tous les chrétiens fussent d'accord, et ils étaient divisés sur le choix du prince; et bien que les catholiques libéraux se fussent soumis au décret du Concile sur l'infaillibilité pontificale, on les tenait en suspicion; ayant à compter avec les intransigeants d'extrême-droite et avec les ultramontains, M. de Broglie s'épuisait à « poursuivre sans relâche l'accord de la société moderne avec l'Église[2] ». « C'est le combat spirituel appliqué à la politique », disait, paraît-il, de ses façons d'agir un de ses plus fidèles et pénétrants amis; et plus d'une fois, en descendant de la tribune, il aurait dit lui-même à M. de Meaux, le gendre de Montalembert : « Je fais ici ce que nous faisions au *Correspondant*[3]. »

Mais ce nom de *Correspondant* en évoque aussitôt un autre, celui de Mgr Dupanloup, et l'on se demande si le duc de Broglie n'a pas été plus d'une fois l'interprète, le lieutenant laïc à l'Assemblée de l'évêque d'Orléans. Il faut encore citer M. de Meaux, dont le témoignage est ici capital. « Nous avions alors en qualité de catholiques ce qui nous manquait comme royalistes, un chef pour nous guider : l'évêque d'Orléans... Le duc de Broglie avait récemment rédigé sous son toit, et d'accord avec lui, le manifeste du *Correspondant* au sujet du Concile... On ne le voyait pas toujours à nos séances : souvent il se retirait dans quelque salle voisine

1. V. *Souvenirs* de M. de Meaux, p. 142.
2. *Idem, ibid.*, p. 143.
3. *Idem, ibid.*, p. 156.

pour dire son bréviaire et dicter sa correspondance, ou pour conférer avec un ami. Mais, quand sa présence devenait utile, elle ne faisait jamais défaut ; il restait alors assis à son banc, sans s'agiter ni se prodiguer, attendant qu'on l'abordât et se servant au besoin de l'un ou de l'autre d'entre nous, pour porter ses mots d'ordre. Il déployait une activité *discrète, mais infatigable*, recherchait tous les concours, ne reculait devant aucun obstacle [1]. » On ne peut pas dire plus nettement que Mgr Dupanloup était le véritable chef de la droite, et le duc de Broglie une manière de coadjuteur dans l'archidiaconé des affaires politiques.

M. de Meaux n'avance rien que de très exact quand il nous montre l'évêque en relation avec tous les personnages considérables de son temps : avec le prince de Joinville qu'il a préparé à sa première communion, avec le comte de Chambord, avec Thiers. Sur les princes d'Orléans, il a gardé son influence. Sur le comte de Chambord nous savons déjà que son action est nulle, et cela pour deux raisons : l'évêque a vécu en France sous les plis du drapeau tricolore et il tient pour un suicide l'invincible ténacité du petit-fils de Charles X à s'envelopper dans le drapeau blanc. Mais le comte de Chambord a tenu au moins pour une faiblesse l'attitude de Mgr Dupanloup, quand l'évêque d'Orléans n'a pas jugé opportune la définition de l'infaillibilité du pape. Sans doute, l'évêque n'a pas prononcé le *non placet ;* son adhésion au dogme une fois promulgué n'a pas eu l'éclat d'une palinodie, il avait, en juillet 1870, préparé les voies à une soumission future, et il s'était flatté, dans une Assemblée où les catholiques disposaient de la majorité, de grouper autour de lui tous les députés dans les débats d'ordre religieux. Son attidude passée lui vaut cependant de rencontrer des résistances inattendues L'évêque de Versailles, Mgr Mabire, un infaillibiliste d'avant la lettre, entendait diriger les amis de Mgr Dupanloup et sans doute Mgr Dupanloup lui-même, et l'abbé d'Alzon soutenait que, « puisque l'Assemblée siégeait à Versailles, les députés catholiques étaient tenus de suivre, sur les questions intéressant l'Église, les directions de l'ordinaire [2] ». Difficultés intimes, querelles de sanctuaire que Mgr Dupanloup apaiserait en faisant profiter l'Église de l'autorité qu'il comptait exercer sur Thiers et, par lui, sur les affaires. « M. Thiers, dont il avait toujours cultivé

1. *Souvenirs* de M. de Meaux, p. 15.
2. *Idem, ibid.*, p. 61.

l'amitié depuis le temps où il l'avait gagné à la liberté d'enseignement, s'était arrêté chez lui au retour de son voyage patriotique à travers l'Europe[1]. »

Mais si Thiers continuait à respecter l'évêque, il s'était dégagé de son emprise, et son ambition visait à tout autre chose qu'à être, comme en 1850, le porte-paroles du parti catholique français et l'instrument de ses rancunes contre l'Université. Il goûtait toujours l'éloquence de Mgr Dupanloup, mais il appréciait beaucoup la souplesse et l'esprit de son ministre de l'instruction publique et des cultes, Jules Simon, qui comprenait merveilleusement toutes les difficultés de la situation politique et savait y parer, toutes les intentions du chef du gouvernement et s'ingéniait à y répondre. Jules Simon se rappelait que Thiers avait été avant 1870 un ardent défenseur du pouvoir temporel, et maintenant que l'on était obligé de modérer les ardeurs de l'épiscopat français toujours prompt à protester contre l'entrée des Italiens à Rome, on tenait, en retour de ces tristesses que l'on infligeait involontairement à Pie IX, à lui donner des compensations dans le domaine proprement religieux. Les candidats du nonce à l'épiscopat devenaient aisément ceux de Jules Simon, et lorsqu'on lui recommandait quelque ecclésiastique pour un évêché vacant, il demandait avant tout de sa voix doucereuse : « Sa doctrine est elle sûre[2] ? » Pour que le témoin d'ordinaire courtois et mesuré qu'est M. de Meaux montre tant de passion, il faut qu'il ait conservé un profond ressentiment, et que Mgr Dupanloup n'ait jamais dissimulé à ses amis l'horreur que lui inspirait Jules Simon. Celui-ci ne s'y trompait pas « Au retour de quelque séance orageuse de l'Assemblée, il disait à ses familiers : J'ai encore eu une attaque de Dupanloup. Il y met un acharnement ! Vous l'avez vu à la tribune. Il était ponceau. Ah ! Il me déteste cordialement.

« M. Thiers ne manquait jamais, après chaque séance du conseil, de lui dire : « Qu'avez-vous fait à l'évêque d'Orléans ? Il ne vous aime pas. Il n'est pas bien dangereux, parce qu'il ne sait pas se contenir, mais il est haineux[3]. »

Thiers ne voyait qu'une partie de la vérité. Le prêtre détestait en Jules Simon l'universitaire, le laïque, le philosophe qui fondait

1. *Souvenirs* de M. de Meaux, p. 15.
2. *Idem, ibid.*, p. 37.
3. Jules Simon, *Le Soir de ma journée*, p. 392. Paris, Flammarion, in-16.

le spiritualisme sur la raison, et qui séparait nettement la philosophie de la religion. L'héritier des évêques gallicans détestait le ministre des cultes qui, indifférent aux querelles d'Église, abandonnait en fait à la curie romaine le choix des évêques français. Jules Simon appliquait à sa manière la fameuse formule « l'Église libre dans l'État libre », pour revendiquer plus hautement le droit de l'université à s'affranchir elle-même de tout contrôle extérieur. C'étaient là deux conceptions auxquelles répugnait profondément l'esprit de l'évêque d'Orléans, et la fougue de son tempérament que l'âge n'avait pas éteinte — bien au contraire — muait cette répugnance en une véritable aversion pour la personne du ministre.

Ce que Thiers ne voyait pas du tout, c'est que du ministre cette haine rejaillissait sur le Président qui avait appelé Jules Simon au pouvoir et qui l'y maintenait. Si Thiers ne consultait pas l'évêque d'Orléans sur les nominations ecclésiastiques, à plus forte raison ne sollicitait-il pas ses avis en matière politique, et c'était une amère déception pour le directeur de conscience qui avait cru en 1850 enchaîner pour toujours l'ancien ministre de Louis-Philippe au parti des « honnêtes gens ». A des hommes comme M. de Meaux, comme les deux Lacombe, l'évêque d'Orléans pouvait tout demander ; c'étaient des amis du premier degré qui le comprenaient à demi-mot, qui partagaient ses espoirs, qui poursuivaient le même idéal, et s'acharneraient au moins, s'ils ne pouvaient pas restaurer immédiatement un Bourbon sur le trône de France, à « sauver la société ». Mais pour cette œuvre qui lui tenait à cœur, ce n'est pas sur des nouveaux venus dans la vie politique et dans les Assemblées que l'évêque d'Orléans avait le plus compté. Sans doute le duc de Broglie ne se dérobera pas à cette tâche si elle lui est proposée, et il s'y prêtera d'autant plus volontiers qu'il a contre Thiers des rancunes personnelles. M. Hanotaux en analyse les causes avec tant de complaisance qu'il semble par moments se substituer au duc de Broglie lui-même [1]. Mais M. de Broglie a la raideur des hommes de sa race, et l'évêque qui a le sentiment des hiérarchies sociales a dû quelquefois craindre de ne pas trouver en lui toute la souplesse qu'il souhaitait. M. de Broglie est un diplomate qui tient compte des contingences ; il connaît par M. de

1. Tome I, p. 601.

Gontaut-Biron les difficultés des négociations engagées avec l'Allemagne. Au moment où l'évêque voudrait qu'il renversât Thiers, toute affaire cessante, l'intérêt du pays aussi bien que le souci de sa propre tranquillité dans l'avenir, s'il doit plus tard présider aux destinées de la France, lui commande un rapprochement momentané avec le Président, « qui donne lieu contre lui à d'injustes et assez puériles suspicions[1] ». Alors, si les uns sont novices ou inexpérimentés, si les plus dévoués ont à faire état, dans certaines circonstances, de complications diplomatiques, n'est-ce pas toujours sur l'allié de 1850, sur le Président lui-même qu'il vaudrait le mieux s'appuyer, à condition toutefois de lui imposer sa direction ? On lui abandonnerait le choix des moyens, pourvu qu'il consentît lui aussi à prendre le mot d'ordre auprès de l'évêque d'Orléans, comme il le faisait vingt ans plus tôt. « Il s'agit en effet de sauver la société menacée. La grande affaire maintenant, c'est... qu'on puisse ramener et fixer vraiment le chef du provisoire où nous sommes à cette même politique résolument conservatrice[2]. » Ah ! si Thiers se laissait convaincre, s'il consentait à se faire l'instrument de Mgr Dupanloup, tout s'arrangerait.

L'évêque ne se montre pas lui-même. Est-ce habileté, discrétion, fierté ? Non seulement il s'interdit toute démarche, mais il paraît avoir évité depuis 1871 les occasions de voir le Président. Thiers lui avait-il opposé quelque fin de non-recevoir ? L'évêque avait-il compris que ses conseils ne seraient pas écoutés et voulait-il éviter d'entendre quelque refus courtois, mais formel ? Avait-il conclu des rapports de M. de Lacombe, qui fréquentait à la présidence, que dans cette maison tout à fait laïque, sur laquelle veillait le fidèle Barthélemy Saint-Hilaire, il n'y avait plus de place pour l'intervention constante et l'enveloppement même discret d'un prélat? Toujours est-il que le contact direct était rompu et que l'ennemi de Jules Simon honorait Thiers d'une haine moins avouée mais non moins ardente.

Un homme politique honoraire, qui suit dans la coulisse la comédie qui se joue à Versailles, et que ses amis font intervenir dans les grandes circonstances, essaie à plusieurs reprises de

1. De Broglie, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, Paris, Calmann-Lévy, 1896, in-18.

2. Abbé (depuis Mgr) Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, tome III, ch. XIII. Il cite une lettre très curieuse de Mgr Dupanloup à Mgr David, évêque de Saint-Brieuc.

calmer l'évêque et de le rapprocher du Président. C'est M. de Falloux, l'homme des compromis, des transactions, à qui rien ne coûte pour le service de l'Église. Nul plus que lui n'en veut à Thiers, et il comprend bien les répugnances de Mgr Dupanloup ; n'importe, il faut les vaincre parce qu'on peut tout attendre d'une alliance avec le vieil homme d'État. « J'ose vous supplier, écrit-il, à la date du 20 janvier 1872, de renouer vos relations avec lui et d'avoir quelques entretiens à fond sur les intérêts de sa vraie gloire, inséparable du salut du pays qui s'est donné à lui avec tant de confiance et d'abandon [1]. » Mais Thiers se dérobait ; c'est à relever le pays qu'il mettait sa gloire et non pas à recommencer l'expédition de Rome à l'intérieur, il refusait d'emboîter le pas à l'évêque et à ses amis. De Falloux ne se rebutait jamais ; après le 24 mai il déversera sur Thiers tout son fiel ; tant que Thiers est Président, il lui fait faire ou lui fait des avances. Il espère contre tout espoir ; il voit M. Thiers « qui l'a gardé une heure et demie ». Il emporte cette impression, lui, le diplomate, l'habile, que « le moment est propice pour essayer un arrangement avec M. Thiers [2] ». Et nous sommes en mai 1873. Mais de Falloux s'est trompé, il a pris ses désirs pour des réalités, ses avances n'ont pas été agréées. « Thiers lui a dit : J'ai promis de respecter la République [3] ; si l'on pouvait faire la royauté, je m'effacerais, mais je ne l'empêcherais pas ; seulement je me suis engagé à ne pas la faire moi-même ; sur les élections il dit qu'il les fera contre Gambetta ; il voudrait des listes modérées, mais allant jusqu'à Arago [4]. »

Arago, un revenant de 1848 ; quel effet devaient produire sur l'évêque ces paroles que ne manquait pas de lui répéter M. de Falloux ! Arago : il est sans doute « de ces sauvages ennemis de la société et de la religion » dont la présence à l'Assemblée lui fait horreur ; et il se désole d'y rentrer, non qu'il ne s'y trouve en grand nombre « les plus honnêtes gens et les meilleurs chrétiens de France, mais sans chef [5] ». Ce chef il faut le trouver, il faut le décider à marcher. Thiers pouvait l'être ; puisqu'il ne l'a pas voulu,

1. Mgr Lagrange, tome III, p. 276.
2. *Journal* de Ch. de Lacombe, 15 mai 1873.
3. C'est dans le même sentiment que Thiers écrit à Manteuffel, le 27 mai 1873 : « Je persiste à croire qu'il faut écraser l'émeute à coups de canon, mais qu'on ne peut par ce moyen amener à soi le suffrage universel. »
4. *Journal* de Ch. de Lacombe, 15 mai 1873.
5. Mgr Lagrange, t. III, p. 283.

on le brisera ; un autre prendra sa place, et les scrupules patriotiques ne l'arrêteront plus, puisque la dernière convention d'évacuation est signée ; quant à la dette de reconnaissance contractée envers le vieil homme d'État, que pèse-t-elle dans le cœur de l'évêque et des catholiques au prix des intérêts moraux dont ils ont la garde ?

On peut en croire M. de Meaux, qui est catholique et monarchiste. « Ce n'est pas en vue de rétablir la monarchie que l'Assemblée a renversé M. Thiers... Ce qui détermina la chute de M Thiers... ce fut bien le sentiment d'un « péril social », et il ajoute que le péril menaçait dès cette époque « toutes les institutions et toutes les croyances dont vit un peuple[1] ». Et qui donc pouvait être plus préoccupé d'affermir les croyances du peuple français que le parti catholique et que le glorieux athlète de l'Église, comme l'appelaient ses amis, Mgr Dupanloup? Les inquiétudes croissent à mesure que les Français manifestent leurs sympathies pour la République; elles sont au comble le jour où, dans une élection partielle, les Parisiens préfèrent la candidature de M. Barodet, ancien maire de Lyon, à celle de M. de Rémusat, ministre des Affaires Étrangères. « La société se sent menacée, disait un journal inspiré par l'évêché d'Orléans; elle avait pu espérer que le prestige de M. Thiers, encore rehaussé par la libération du territoire, lui serait une arme contre le radicalisme, et les élections récentes lui ont enlevé cette illusion; elle a l'instinct qu'elle n'est séparée de l'anarchie que par l'épaisseur de l'Assemblée actuelle... C'est à l'Assemblée Nationale à provoquer et, au besoin, à imposer les résolutions décisives; elle doit dire fermement ce que, interprète de tous les conservateurs, M. Thiers disait en 1851, sous une autre République : « Nous serons heureux de voir le gouvernement non pas à notre suite, mais à notre tête, se faire le chef de la guerre du bien. » Guerre du bien, disent les uns! Politique de combat, suivant les autres! Peu importe le nom, pourvu que la société ne soit pas livrée à l'ennemi[2]! »

Thiers se « rendait compte de la gravité de la situation[3] ». Lui aussi était mû par une pensée conservatrice; il désirait, « pendant cette session qui serait probablement la dernière, faire voter les

1. *Souvenirs* de M. de Meaux, p. 161, passim.
2. *Journal du Loiret*, 21 mai 1873.
3. *Notes et Souvenirs* de M. Thiers, p. 304.

mesures conservatrices qu'on n'obtiendrait peut-être pas d'une autre Assemblée[1] ». Il faisait déposer par M Dufaure, un projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics: ce projet comportait une Chambre des représentants qui seraient élus par le suffrage universel, un Sénat dont les membres seraient choisis parmi des catégories d'éligibles, un président qui serait élu par un collège spécial. Voilà comment Thiers prétendait organiser la République en 1873, et voilà aussi dans quel sens il faut entendre le fameux aphorisme : La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. Il est évident que Thiers désirait maintenir ses amis au ministère et en écarter les radicaux, mais surtout il voulait établir des institutions qui seraient par leur nature même une barrière contre les initiatives des radicaux. Si on laissait aux républicains triomphants le soin de voter une Constitution, ils pourraient recommencer l'expérience de 1848, de l'Assemblée unique et des aventures; c'est ce qu'il fallait éviter. D'où la nécessité pour les conservateurs, puisqu'aussi bien la France se prononçait pour la République, de l'organiser le plus tôt possible.

Mais le point de vue de Thiers n'était pas du tout celui de la droite. « Le nom de république dont on prétend faire une puissance pour les conservateurs en est déjà une pour les radicaux : il n'aura jamais pour les conservateurs que la vertu d'une idée politique il aura toujours pour les radicaux celle d'une idée sociale[2]. » L'expression est obscure, mais la pensée est très nette. Thiers invite les conservateurs à organiser la République, pour ne pas laisser cette tâche à d'autres, qui ne seraient pas conservateurs du tout; les conservateurs de l'Assemblée ont peur de la République même, et s'ils ne peuvent pas la supprimer, ils empêcheront du moins le gouvernement de l'organiser. Thiers et la droite ne s'entendent plus ; il n'y a plus d'accord possible, on parle deux langues différentes. L'évêque d'Orléans rend la bride à toutes les ambitions, à toutes les passions de la majorité, à toutes les rancœurs. L'attaque est décidée, et c'est M. de Broglie qui la mènera.

M. de Broglie, et pas un autre; pourquoi? Parce qu'il est le bras droit de Mgr Dupanloup, parce qu'il peut rallier la plupart des monarchistes, et surtout les catholiques. Les catholiques, qui

1. *Notes et Souvenirs* de M. Thiers, p. 348.
2. Aug. Boucher, dans *Le Correspondant* du 30 mai 1873.

n'ont plus retrouvé en Thiers l'esprit et les passions de 1850 vont le remplacer. Par qui le remplaceront-ils? « Les orléanistes avaient d'abord proposé le duc d'Aumale[1]. » Mais les légitimistes lui refusaient leurs voix, le comte de Chambord avait opposé un veto formel à la candidature du prince. Changarnier s'offrait, mais personne ne voulait de lui. « Broglie représenta à ses amis que si la société en péril ne pouvait être sauvée conformément à leurs préférences personnelles, ils n'avaient pas le droit de se désintéresser de son salut et les décida, puisqu'il le fallait, bon gré mal gré, à renoncer au duc d'Aumale pour le maréchal de Mac-Mahon[2]. »

Les délégués des droites s'étaient réunis le 18 mai chez le duc de Broglie; moins de huit jours après, le maréchal de Mac-Mahon avait remplacé Thiers à la présidence. « Le 24 Mai se fit avec une facilité incroyable[3]. » Les membres de la droite sont étonnés de leur succès, comme s'ils n'avaient pas espéré que l'attaque réussirait, qu'il suffirait d'un discours hautain du duc de Broglie et d'un ordre du jour pour renverser le Président, et d'une démarche auprès de Mac-Mahon pour lui trouver un successeur. Pourquoi donc avait-on brusqué l'attaque, si le résultat était si incertain? Ne serait-ce pas qu'aux raisons politiques qui déterminent les hommes d'État se sont ajoutés d'autres mobiles? Ne serait-ce pas que le mois de mai, le mois de Marie allait se terminer par un grand pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. C'est la société qu'on a voulu sauver; « les honnêtes gens sont divisés entre eux » — sur le terrain politique — et irrités les uns contre les autres; la réconciliation se fait sur le terrain religieux par une attaque contre les méchants qui sera suivie d'une victoire inattendue et quasi surnaturelle.

Le journal *Le Monde* reçoit de Chartres une curieuse correspondance datée du 24 mai. « Il faudra revenir sur l'ensemble et sur les détails de ce pèlerinage, autre événement de cette semaine ouverte par Notre-Dame Auxiliatrice et Saint-Grégoire VII avec un événement marqué au coin de la miséricorde comme de la toute-puissance divine. » Cet événement n'est-il pas la chute de Thiers? Et n'est-ce pas une sorte d'action de grâces pour la victoire rem-

1. *Souvenirs* de M. de Meaux, p. 95.
2. *Idem*, p. 76.
3. Mgr Lagrange, t. III, p. 283.

portée sur les méchants que cette procession demi-religieuse et demi-politique du 28 mai ? C'est toujours *Le Monde* qui nous renseigne. « A sept heures et demie, cent vingt membres de l'Assemblée Nationale ont mis pied à terre... La bannière de Notre-Dame de Chartres et sa croix à laquelle Versailles forme cortège les conduit processionnellement à la cathédrale. Ils marchent deux à deux... On chante le *Magnificat* entremêlé à chaque verset du refrain :

Vierge, notre espérance,
Étends sur nous ton bras,
Sauve, sauve la France,
Ne l'abandonne pas.

Mgr l'évêque de Chartres offre le saint sacrifice et donne la sainte communion à plus de cinquante d'entre eux. On assure que Mme la maréchale de Mac-Mahon les a accompagnés parmi d'illustres dames, à la table sainte. »

Ce même jour, l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, à qui le télégraphe avait appris dès le 24 la chute de Thiers et qui s'était empressé d'en informer son prince, le comte de Chambord, prêche devant ce brillant auditoire : « O noble pays de France, du jour où tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant ta déclaration idolâtrique des droits de l'homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles ; et voici que depuis quatre-vingts ans tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer[1]. » Mais les champions de la Révolution viennent de disparaître, tous les espoirs sont ouverts à la contre-révolution. L'évêque d'Orléans qui quinze jours plus tôt désespérait, est maintenant radieux et reconnaissant. « 28 mai. Pèlerinage à Chartres, grande édification. Je n'ai jamais vu une image plus noble et plus pure de la vertu que sur ces mâles visages. C'était quelque chose de virginal dans la victoire. Cent trente députés, soixante ont communié, trente officiers. » Je ne voudrais pas trop presser les textes ; celui-ci est extrait du *Journal intime* de Mgr Dupanloup[2] ; peut-être en traçant ces lignes l'évêque était-il

1. V. Mgr Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, II, p. 524.
2. *Journal intime de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans*, extraits recueillis et publiés par L. Branchereau, Paris, Téqui, 1902, in-16.

tout imprégné d'une joie religieuse pour avoir vu des hommes politiques et des hommes de guerre prosternés au pied des autels. Mais, dans le secret de son cœur, pouvait-il s'abstraire de la satisfaction intime que lui avait procurée son triomphe à l'Assemblée ? Ce qui le remplit d'allégresse n'est-ce pas la pensée que les vaincus du Concile ont remporté cette fois la victoire et qu'il conduit le pèlerinage des monarchistes et des catholiques avec Mgr Pie, son adversaire de 1870, désormais son frère d'armes en même temps que son frère dans l'épiscopat ?

Si l'on rapproche la haine constante de Mgr Dupanloup contre Jules Simon, son dépit contre Thiers qui a soutenu Jules Simon plus de deux ans et ne lui a laissé quitter le ministère qu'avec un regret mal dissimulé, les inutiles démarches de M. de Lacombe et de M. de Falloux a la présidence pour rappeler Thiers « au souci de sa vraie gloire », comme disent ces messieurs, on en vient à penser que le 24 Mai a été préparé par un monde très spécial, à l'ombre du sanctuaire au moins autant que dans les salons des hommes politiques, et qu'il a été une des rares, pour ne pas dire l'unique victoire du catholicisme libéral réconcilié en cette occasion avec les ultramontains. Je ne prétends rien inventer, j'ai rapproché des textes que M. Hanotaux connaît tous ou presque tous, et j'arrive par des chemins différents à la même conclusion que M. Paul Bosq, dont voici un passage un peu long, mais capital.

« Ceux qui passaient pour connaître ce que très peu soupçonnaient seulement laissèrent entendre qu'une main mystérieuse avait tenu les fils, qu'une influence secrète s'était exercée avec beaucoup de discrétion et beaucoup de force ; ils insinuaient en un mot que malgré les apparences M. le duc de Broglie n'avait été qu'un instrument.

« Ces révélations faites dans un petit cercle paraissent être confirmées par la note suivante, écrite en 1878, immédiatement après un entretien à Alger avec le cardinal de Lavigerie.

« En réalité c'est Mgr Dupanloup qui a fait le 24 Mai. Quinze jours avant la chute de M. Thiers, il préparait le futur ministère. Il m'a écrit, à ce propos, une lettre à laquelle je n'ai pas cru devoir répondre, pour me demander des renseignements sur divers généraux auxquels on songeait pour le portefeuille de la guerre. Le 24 Mai a été un coup du catholicisme libéral en vue de la fusion. Le meneur de Mgr Dupanloup et des autres était M. de Falloux.

avec lequel il avait des liens secrets, et qui se montrait un des plus ardents[1]. » Mgr Dupanloup et M. de Falloux, qui l'avait fait évêque un quart de siècle plus tôt, triomphaient. Thiers, qui n'avait pas nommé Mgr Dupanloup archevêque de Paris, était renversé. On le remplaçait par le maréchal de Mac-Mahon, qui, étant propriétaire du château de la Forêt, dans le Loiret, se trouvait être le diocésain de l'évêque d'Orléans, et on lui donnait pour premier ministre le duc Albert de Broglie, ancien collaborateur de l'évêque au *Correspondant*, son ami personnel et son ami politique, qui était le chef de l'ordre de la noblesse à l'Assemblée comme Mgr Dupanloup y était le représentant du clergé. La victoire était éclatante.

HENRY SALOMON.

1. V. Paul Bosq, *Souvenirs de l'Assemblée Nationale*, pp. 220-223.

REVUES CRITIQUES

LE MONDE ANTIQUE ET NOUS

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

Le monde antique et nous : C'est le titre du plaidoyer qu'un professeur de Saint-Pétersbourg[1] a écrit pour la culture classique, fort menacée en Russie comme ailleurs. Ce titre peut servir à annoncer les recensions de quelques ouvrages récents, qui ne doivent point passer inaperçus.

La *Bibliothèque de philosophie scientifique*, qui publie depuis quelques années une série de travaux synthétiques, a chargé M. Alfred Croiset d'offrir au grand public un tableau d'ensemble des *Démocraties antiques*[2]. On n'eût guère attendu d'un petit in-12 de 339 pages des vues très neuves sur ce sujet bien général et rebattu ; d'ailleurs la pensée raisonnable d'éviter tout appareil d'érudition interdisait les controverses de détail. Pourtant, même le spécialiste trouvera à glaner dans ce livre. Naturellement, la majeure part est consacrée aux institutions d'Athènes ; les sympathies — j'allais dire les affinités — de l'auteur l'inclinaient à ce parti ; au surplus, les hasards de l'information mettent Athènes en vive lumière et laissent les autres démocraties helléniques dans un épais brouillard. Pour Rome, des points secondaires demeurent mal éclaircis, mais l'essentiel nous est connu et, tel qu'il se présente à nous, aurait dû induire

1. Th. Zielinski, *Le monde antique et nous*, trad. par E. Derume, Louvain, 1908.
2. Paris, Ern. Flammarion, 1909.

M. Croiset à supprimer le dernier chapitre : il y a contradiction entre les rubriques de ses subdivisions et l'intitulé du volume. Il est très vrai qu'on oppose, dans l'histoire romaine, la République à l'Empire, mais on aurait tort de prendre ces deux mots aux sens actuels. On l'a dit depuis longtemps : l'Empire fut plus égalitaire que la République ; ranger celle-ci parmi les « démocraties antiques » est une manière de contre-sens. Rome, jusqu'au Ier siècle avant notre ère, est soumise à une aristocratie. Certes, la plèbe a peu à peu conquis l'égalité politique ; néanmoins ne nous laissons pas tromper par cette façade : l'accès de principe au pouvoir n'est pas tout. Au temps des Gracques, un siècle avant Actium, que demandent les classes inférieures (*populares*) ? Des avantages, non point politiques, mais matériels. La lutte paraît surtout engagée entre deux aristocraties (*optimates*) : la noblesse sénatoriale, qui dirige les affaires extérieures, alors prépondérantes, et l'ordre équestre, ploutocratie redoutable, qui va tenir les tribunaux. Il ne semble même pas que la plèbe se soit beaucoup mêlée de ces querelles. Elle est ailleurs, aux armées, et là seulement se rencontrera une sorte de démocratie, car Marius y introduit les prolétaires. Sylla lui-même s'y crée des partisans avant de rien entreprendre. Seul, l'élément militaire oppose une limite à la domination des hauts magistrats, recrutés pour la plupart dans quelques grandes familles. Mieux valait par conséquent se borner à la Grèce et en traiter moins sommairement.

De la constitution athénienne, M. Croiset décrit d'abord l'évolution générale, puis les rouages principaux ; après quoi il examine l'esprit et les mœurs, enfin les actes et les résultats. Suit un exposé du peu que l'on sait des autres démocraties grecques, en particulier Argos, Mantinée et Syracuse. En dehors de la seconde, un peu isolée dans ses montagnes et formée surtout de paisibles ruraux, les mêmes faits se reproduisent partout : brutalités et violences chaque fois qu'un parti remplace l'autre au pouvoir. A Athènes, sauf exceptions vite comptées qu'expliquent des dangers extérieurs, ces substitutions s'accomplissent dans une atmosphère plus calme, et l'histoire du progrès démocratique de la constitution athénienne est celle d'un mouvement assez continu, parfois ralenti, rarement arrêté par un effort rétrograde. Un tel régime, en somme, est celui qui convenait le mieux à ce peuple de caractère généreux et doux, supérieurement cultivé, appelé à la démocratie par ses dons naturels, que la

démocratie même mettait en valeur et développait. Un optimisme épanoui s'affirme dans toutes les pages qui le concernent; de l'esprit attique, par un commerce prolongé, beaucoup a passé dans celui de M. Croiset Cet esprit clair, net, souple, élégant et simple s'arrête surtout aux côtés grandioses ou même simplement heureux de la vie attique, atténuant d'instinct les crises traversées, les erreurs et les fautes commises, avec une philosophie souriante, que rend plus concevable et plus aisée le recul considérable des événements. Une censure un peu vive des entraînements démagogiques apparaîtrait comme un défaut de civisme, une sorte d'irrévérence envers une seconde patrie. Ainsi s'explique le ton général du livre.

Assurément, d'un bout à l'autre, on entrevoit que l'image des sociétés modernes n'a jamais quitté la pensée de l'auteur. Celui-ci pourtant ne devait guère deviner les noirs desseins qui lui seraient prêtés un jour. « Son but certain, c'est... de laisser l'impression que la démocratie est le seul régime politique possible pour tout peuple parvenu, comme les Athéniens du VIe au IIe siècle, à un haut degré de civilisation matérielle et morale. On comprend bien qu'il a en vue la France et nos controverses politiques contemporaines. Il tend à nous recommander pour notre propre usage la démocratie, à nous avertir, d'après l'histoire d'Athènes, combien nous sommes heureux de la posséder, et, en tout cas, à nous faire considérer comme folie chimérique toute tentative pour y substituer aujourd'hui un autre régime. » Je cite M. Pierre Lasserre[1], ardent entrepreneur de démolitions, qui crut jeter bas le romantisme et poursuit cette fois la Sorbonne et son doyen. Ce dernier, paraît-il, prétendait se servir des Athéniens pour étayer la République française; lui, il invoquera leur exemple pour la combattre. Si vraiment d'une part la tactique se dissimule, de l'autre elle s'affiche résolument, et le préfacier Ch. Maurras fournit l'épigraphe de la réplique avec ce dogme précis : « L'aristocratie produit et conserve ; la démocratie consomme et détruit[2]. »

1. *La science officielle : M. Alfred Croiset, historien de la démocratie athénienne*, Paris, Nouv. Librairie nationale, 1909, XVI-124 pp. in-16.

2. P. XI. — Le caractère même de ce petit livre fait que je ne crois pas devoir en discuter toutes les allégations ; je n'irai pas défendre M. Croiset du grief d'aligner « des phrases pompières », des « morceaux » dont on « sent le creux pur » (p. 40) ; si par hasard M. Lasserre tenait à me « répondre », je ne jugerais pas plus que le doyen utile de riposter. Après cela, le contempteur de la « science officielle » me traitera à son aise, moi aussi, de « polisson » (p. 75). La présente *Revue* n'est point faite pour les polémiques de meetings.

Voilà longtemps que les théoriciens du droit public ont signalé les germes destructifs que portent en eux tous les régimes : la monarchie fatalement glisse au despotisme, l'aristocratie à l'oligarchie, la démocratie à la démagogie. Celle-ci n'a pas plus épargné Athènes, avec Cléon et ses pareils, que le despotisme, avec les fils de Pisistrate, et l'oligarchie, avec les Quatre Cents et les Trente. M. Croiset n'en fait point mystère ; son livre s'achève sur des réserves qu'il y a peu de gloire à diminuer par des citations tronquées [1].

Je n'ai pour mon compte la superstition d'aucun régime, je veux dire d'aucune *forme* constitutionnelle, car le même mot ne définit pas toujours la même situation de fait. Je serais moins affirmatif que M. Croiset en ce qui touche l'influence directe et féconde de la démocratie sur le développement intellectuel et artistique. Récapitulez ce qu'on est convenu d'appeler, à ce point de vue, les « grands siècles » de l'humanité; vous devrez rapprocher l'absolutisme hautain et jaloux de Louis XIV du principat modéré et très prudent d'Auguste, etc... Toutes les variétés de gouvernements y passeraient : on ne dira jamais assez, peut-être, ce que l'art « gothique » français doit à l'effort collectif, communal, *populaire*; l'art hollandais et flamand s'épanouit en pleine vie bourgeoise. Je ne puis me persuader qu'aucun système de gouvernement possède à cet égard un monopole ou même une supériorité.

M. Lasserre, moins timoré, conclut de l'histoire d'Athènes que tout pouvoir non aristocratique est fatal à la civilisation. « La démocratie ne fut vraiment installée dans Athènes qu'à partir de la mort de Périclès. Ce que la Grèce a produit de plus grand dans l'ordre esthétique... est antérieur. A dater de la fin du VIe siècle [lisez : Ve, je suppose], la décadence esthétique, la décadence et le rapetissement de la tragédie, de la haute poésie lyrique, de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, sont un fait certain » (p. 102-3). Je conteste cette chronologie ; la démocratie est pleinement « ins-

1. Avant de signaler des contradictions, il faudrait s'assurer qu'elles existent. P. 27, M. Lasserre énumère des passages qu'il juge inconciliables. M. Croiset a écrit (p. 54) que « la constitution solonienne ne fut guère appliquée »; ailleurs (p. 209) qu'elle « n'exista qu'en théorie » (je ne vois pas un abîme entre ces deux idées), et enfin (p. 56) qu'elle entraîna « de grandes transformations ». Ces derniers mots ne visent, de toute évidence — voir le contexte — que les « lois civiles et criminelles », « moins directement liées que les autres (les lois politiques) aux formes changeantes de la constitution ». Ce seul exemple qualifie une méthode de critique comme celle dont il s'agit.

tallée » dès le milieu du ve siècle, dont la seconde moitié est une des plus brillantes périodes que la Grèce ait connues. Quant au siècle suivant, moins religieux, moins sévère, plus vivant, plus libre, M. Lasserre ferait mieux d'en étudier les chefs-d'œuvre que de les nier délibérément ; je ne parle que des arts plastiques ; « l'histoire, la critique et la philosophie produisent alors leurs plus beaux modèles » ; seulement elles ne doivent rien au régime populaire. Il se peut, mais voyons la preuve : « tous les penseurs illustres de la Grèce ont condamné la démocratie ».

Il est permis, je pense, de leur prêter des faiblesses humaines, des préoccupations personnelles. Quelle est leur clientèle principale ? Les gens de loisirs, les riches, dont ils parlent le langage, expriment les préjugés. En eux, l'esprit spéculatif étouffe même parfois la générosité. L'esclavage, à leurs yeux, est une institution, non seulement légitime, mais utile, car le travail, qui gêne la pensée pure, a quelque chose de dégradant ; il est peu à la mode chez les philosophes, Socrate excepté. On s'explique qu'Aristote préfère une cour royale à une agora tumultueuse ; mais se prononce-t-il si nettement contre la constitution démocratique ? L'Ἀθηναίων πολιτεία, ce me semble, n'a guère l'allure d'un pamphlet, et j'y relève plus d'un trait qui mérite attention : Sur Solon, la version des démocrates est la plus plausible ; les aristocrates l'ont calomnié (VI ; ceux-ci lui étaient hostiles à cause de l'abolition des dettes (XI) ; Thémistocle n'est pas moins favorable que les démagogues à la ruine des attributions de l'Aréopage (XXV). « Les hommes dont le génie a sauvé Athènes, dit M. Lasserre (p. 61), sont des aristocrates » ; or c'est l'un d'eux, Aristide, l'auteur de la politique qui assure à la multitude son existence (XXIV) ; les aristocrates ne montrent pas moins d'impéritie militaire que le peuple en grave conjoncture, car un désastre maritime, à eux imputable, fit tomber les Quatre Cents (XXXIII) ; quant aux Trente, Aristote constate leur modération à l'origine, leur cruauté ensuite (XXXV) ; il vante lui-même la sagesse des Athéniens après la chute de cette oligarchie (XL). Mais il y a mieux : « Au peuple ont passé les attributions judiciaires qu'avait autrefois le conseil, et c'est justice, car il est plus aisé de corrompre un petit nombre d'hommes qu'une foule, par l'appât du gain et par des faveurs » (XLI). Dans la *Politique*, il reconnaît que le salaire payé aux citoyens qui viennent à l'assemblée est nécessaire dans les démocraties de son temps.

Sans doute, ces mesures ont entraîné des abus ; tout organe politique se fausse à la longue ; tout pouvoir à son aube semble plus honnête qu'à son déclin. Mais d'où naissent presque toujours les poussées démocratiques ? Des excès de l'absolutisme ou de l'oligarchie [1], auxquels, par système, M. Lasserre ferme les yeux. Nous avons peu de témoignages de l'oppression que les Eupatrides faisaient peser sur les classes inférieures, parce que les Grecs de ce temps-là écrivaient et parlaient moins que leurs successeurs : à elle seule cependant la *seisachthie*, quoi qu'elle ait pu être exactement, nous garantit l'égoïsme, l'avidité des nobles. Ce sont invariablement des raisons économiques qui incitent le menu peuple à demander sa part d'autorité ; dans la Rome primitive, c'est la misère de la plèbe qui provoque ses menaces de sécession. Les succès extérieurs vont-ils nous aveugler et faut-il, jugeant un gouvernement, négliger de voir quelles facilités de vivre il donne à tous ?

Les aristocrates ont sauvé la Grèce durant les guerres persiques ? Nous les connaissons mal, ces guerres, par un récit unilatéral assez suspect, difficile à redresser ou compléter. Y ajoute-t-on foi ? Il montre que l'aristocratique Lacédémone abusait des moyens dilatoires ; elle a refusé secours aux Ioniens, prétexté à plusieurs reprises des fêtes à célébrer ou des présages défavorables ; ce sont les factions oligarchiques qu'on dénonce alors partout comme suspectes de *médisme*. Il semble ressortir — d'une relation à demi légendaire — que les villes grecques qui bravèrent le grand roi le vainquirent par la supériorité de l'armement, de la tactique et par la fertilité d'esprit. Laissons hors de cause toute politique intérieure ; les rivalités de partis [2] faillirent tout compromettre ; je ne me charge pas de dire auquel, en cas de désastre, eût incombé la plus lourde responsabilité. Mais n'est-ce pas sur le gouvernement

1. V. dans Ach. Luchaire, *La Société française au temps de Philippe Auguste*, Paris, 1909, le chapitre intitulé : *La féodalite pillarde et sanguinaire*. La vraie réserve de la nation est dans les villes, où les bourgeois se sont coalisés contre les seigneurs et se sont affranchis.

2. Elles causaient surtout des troubles superficiels, qui n'altéraient pas toujours la sécurité de la masse du peuple. C'est ce que fait observer John Pentland Mahaffy, *What have the Greeks done for modern civilisation?* (*The Lowell Lectures of 1908-09*), New-York-London, 1909, p. 184 sq. ; il ajoute : les révolutionnaires ont pour programme essentiel : χρεῶν ἀποκοπή (abolition des dettes) et γῆς ἀναδασμός (nouvelle distribution des terres) ; voilà, selon Aristote, le grand refrain des démagogues ; or aucun exemple n'en est cité dans l'histoire d'Athènes, en dehors de la *seisachthie* de Solon.

démocratique qu'elle retombe, lors des défaites athéniennes dans le grand conflit du Péloponèse ?

Généralement, en effet, une démocratie, soucieuse surtout de vie large et paisible, accorde moins d'attention aux choses de la guerre, préoccupation capitale de l'oligarchie. Mais un autre fait mérite plus encore d'être considéré : l'enrichissement soudain et prodigieux d'Athènes après le départ des Perses, quand ses habitants se vouent avec tant d'ardeur à la vie maritime[1]. Sparte avait plus longtemps échappé à cette transformation économique, gardé sa rudesse traditionnelle et par là ses vertus guerrières. Elle leur dut la victoire ; notons en revanche que la civilisation ne gagna rien à la suprématie de Lacédémone. « La victoire d'Athènes était la condition nécessaire du salut de la nationalité grecque, écrit M. Lasserre (p. 93). La ruine de l'hégémonie athénienne ouvrit la Grèce aux intrigues, puis aux entreprises militaires du roi de Macédoine. » En vérité, que n'a-t-elle résisté à Philippe, cette Sparte si bien préservée des « ferments de démocratie », et dont l'abstention est complète lorsqu'à la voix de Démosthène Athéniens et Thébains font un grand effort malheureux ? Je recommande ce problème aux méditations de M. Lasserre ; il est d'ailleurs simple à résoudre. Sparte avait vaincu sa grande rivale ; son triomphe même causa sa décadence. Elle change de mœurs sans changer de constitution ; les guerres ont réduit les citoyens ; reste une centaine de familles, qui possèdent tous les domaines, y vivent dans le luxe, gorgées de richesses. Contre elles est dirigé l'essai tardif de réaction d'Agis et Cléomène ; ce dernier, pour restaurer la Sparte d'autrefois, se comporte en tyran, enrôle des mercenaires et partage

1. M. Maurice Croiset (*Aristophane et les partis à Athènes*, Paris, 1906, p. 295-6) a très judicieusement marqué le rôle des facteurs économiques dans cet amoindrissement indiscutable du caractère athénien, que le hasard fit coïncider avec l'épanouissement de la démocratie, surtout l'appauvrissement dont souffrit alors la classe des petits propriétaires rustiques. Les charges résultant de la guerre « écrasaient ces pauvres gens, dont les produits d'ailleurs se vendaient médiocrement. De plus en plus Athènes tirait sa subsistance des pays étrangers. *L'industrie et le commerce y prenaient décidément le pas sur l'agriculture*. La richesse passait aux mains des fabricants, des banquiers, des armateurs. Elle se trouvait aussi chez les gens d'affaires et d'intrigues, chez les logographes, chez les politiciens sans scrupules, qui prélevaient une dîme sans cesse renouvelée sur toutes les fortunes. C'était là peut-être ce qui semblait le plus intolérable à ces habitants de la campagne (dont Aristophane se fait le champion dans le *Ploutos*), toujours à la peine et toujours incertains du lendemain. Ils ne pouvaient que s'irriter en comparant leur travail honnête et stérile aux tours d'adresse, aux roueries équivoques et lucratives de ces hommes audacieux, qu'on n'estimait guère, mais qu'on craignait et dont on ne pouvait se passer. »

les terres entre de nouveaux et nombreux citoyens, ce qui rappelle d'assez près les procédés démagogiques. Vaine tentative, du reste ; Sparte désormais se livre à des tyrans ; l'un d'eux, Nabis, demande à Rome son appui contre les Achéens.

Dans cette histoire bien connue, Athènes, malgré sa déchéance, n'apparaît point trop méprisable auprès de l'adversaire dont l'évolution intérieure s'est accomplie en sens inverse. Cette comparaison instructive est esquivée dans l'opuscule passionné de M. Lasserre; sans doute elle l'eût gêné. Ce n'est pas non plus dans les partis populaires, mais chez les riches oligarques que Rome a trouvé le plus de complaisance et de pusillanimité, et c'est l'oligarchie qu'elle a maintenue dans toutes les villes d'Orient, pour mieux assurer sa domination.

Toutes les cités, tous les régimes accusent l'insuffisance du patriotisme hellénique[1]; le particularisme, les haines de cantons ont livré la Grèce aux « barbares ». Ne demandons point à son histoire des arguments de droit public, mais des leçons de tolérance et, *a contrario*, de concorde[2].

Les annales de Rome, elles aussi, peuvent nous donner d'utiles exemples. Ainsi pensait M. Bouché-Leclercq en réunissant dix leçons d'ouverture, écrites de 1880 à 1899, pour servir d'introduction à des cours de Sorbonne[3]. S'il y a songé, « ce n'est point par complaisance sénile pour des feuilles volantes », nous dit il; « c'est que, sans me faire illusion sur l'efficacité des enseignements de l'histoire, je crois plus opportun que jamais de les rappeler à une démocratie entraînée par sa logique interne à des expériences déjà faites autrefois ». Cette observation s'applique surtout aux deux dernières leçons, dont l'intérêt actuel a été souligné à merveille dans la Préface. « Il y eut aussi à Rome un temps où l'État se chargeait d'assigner à chacun sa place dans la société, où il n'y avait plus, pour ainsi dire, de droit commun, où les fonctionnaires et les corporations avaient leurs statuts particuliers, où le fisc parquait une catégorie de contribuables, prélevée sur la classe moyenne,

1. De toute provenance sont ces condottieri et ces bannis, qui au IVe siècle vont servir le roi de Perse ou le Pharaon d'Égypte.

2. Zielinski le dit fort justement, le monde antique doit être pour le monde moderne, non une norme, mais une semence.

3. *Leçons d'histoire romaine, République et Empire*, Paris, Hachette, 1909, VIII-295 pp. in-16.

dans des barrières dont il s'ingéniait à fermer les issues... Le Bas-Empire, qui a fait de l'État omnipotent une manière de providence bureaucratique et porté partout l'ingérence tracassière de ses règlements, ressemble assez au régime que nous promet le socialisme[1]. »

Le reste du volume traite des institutions religieuses de Rome, de la conquête de l'Orient hellénistique, des crises de la République, des différents siècles de l'Empire[2]. L'auteur y a mis sa science et son talent accoutumés ; une note discrètement ironique prête un charme singulier au développement général : on voit dans un jour cru, à toute page, combien l'humanité se répète sans le savoir.

VICTOR CHAPOT.

1. M. Lasserre n'accusera pas ce collègue de M. Croiset de veulerie devant les puissants du jour, et peut-être fera-t-il lui-même une remarque, que je trouve bien suggestive : cet état de choses, créé, il y a quinze cents ans, par le « despotisme d'en haut », comme dit M. B.-L., entendez l'autocrate de Constantinople, nous est proposé aujourd'hui par le « despotisme d'en bas » (autre citation), celui des représentants, des adulateurs de la multitude. Fiez-vous donc aux étiquettes !

2. Relevons encore, pour faire suite aux pages qui précèdent, ces observations incontestables : Le peuple romain, pris en masse, était pacifique : c'est le Sénat, l'aristocratie, qui s'ingéniait à susciter partout des prétextes d'intervention et de guerre ; c'est la *nobilitas* qui ruinait les provinces, arrachées enfin par le principat à son avidité, à ses spoliations.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VII[1]

LA NORMANDIE

LA NORMANDIE AU XIXe SIÈCLE.

La situation dans laquelle était la province explique qu'elle ait facilement accepté le 18 brumaire ; la population, lasse du brigandage, attendait du nouveau régime la fin de ses maux[2]. Quand on appliqua la loi du 28 pluviôse an VIII, — 17 février 1800, — qui mit fin à la décentralisation et plaça dans la main des consuls les agents du pouvoir exécutif, préfets, sous-préfets, maires, des hommes actifs, énergiques, dont quelques-uns ont déjà fait l'objet de sérieuses études, furent appelés aux fonctions préfectorales : Beugnot dans la Seine-Inférieure, La Magdeleine dans l'Orne[3], Dugua et Caffarelli dans le Calvados. Le Concordat, qui devait mettre fin à l'anarchie religieuse ne fut pas toujours d'une application facile, vu l'intransigeance manifestée par les prêtres réfractaires. Ils ne voulaient pas rentrer dans les églises avant la rebénédiction[4]. Certains prêtres réfractaires refusèrent même d'accepter le

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XIX, pp. 52 et 203 ; t. XX, pp. 37 et 188.
2. L. Duval, *Le département de l'Orne en 1799-1800, Éphéméride de l'an VIII*, Alençon, 1901.
3. E. Dejean, *Un préfet du Consulat, Jacques-Claude Beugnot*, Paris, 1907. — J. Angot des Rotours, *Le premier préfet de l'Orne, V.-M. Lamagdelaine, 1800-1815*, Alençon, 1908. Il serait intéressant de consacrer des études semblables aux préfets des autres départements.
4. Blossier, *L'application du Concordat à Bazoches-sur-Hoène*, Rév. fr., t. 40.

Concordat et constituèrent de « petites églises », tels les Clémentins à Rouen [1]. Nous aurions besoin d'une bonne étude sur l'application du Concordat dans l'un des départements normands. L'agitation politique et religieuse n'a pas complètement disparu, même après la soumission de Frotté. La Seine-Inférieure est parcourue par les compagnons de Georges, lors des conspirations contre le Premier Consul. L'épisode le plus célèbre de cette lutte des royalistes contre Napoléon est, en 1809, l'affaire d'Aché, tant de fois racontée [2].

Néanmoins, après la paix de Lunéville et d'Amiens, la masse de la population normande, qui a hâte de se remettre au travail, est tout à fait ralliée au nouveau régime. Si la constitution de la petite propriété ne date pas en Normandie de la Révolution, la vente des biens nationaux (encore qu'elle ait surtout fait passer beaucoup de terres dans les mains de la bourgeoisie des villes), et le partage des biens communaux ont augmenté le nombre des propriétaires. L'agriculture, sauf dans la région troublée par la chouannerie, a été prospère sous la Révolution ; le paysan qui a payé son fermage en assignats, en mandats, et s'est fait payer sa récolte en argent, a été heureux. L'industrie a pu vivre. Elle prend un nouvel essor après la paix d'Amiens, qui lui rouvre le marché colonial. La rupture de la paix le lui ferme de nouveau en 1803, mais, en 1806, le blocus continental la débarrasse de la concurrence anglaise. C'est un moment de développement pour les industries textiles, c'est l'époque de Richard Lenoir. Bonaparte sait s'intéresser au commerce, comme il le montre lors de son voyage au Havre [3].

L'administration impériale n'a pas, jusqu'alors, fait l'objet d'un seul travail ; on n'en a abordé l'étude que par des côtés secondaires : voyages de Marie-Louise [4], recrutement des gardes d'hon-

1. G. Dubosc, *Une tentative de schisme religieux, Les Clémentins à Rouen*. La Normandie, 1906.

2. Hippolyte Bonnellier. *Le vicomte d'Aché*. Paris, 1845, 2 vol. in-8. — Ch. Le Senécal, *Le meurtre du baron d'Aché, 1800*, Bayeux, 1869. — G. Lavalley, *L'ordre sous le premier empire, Meurtre du baron d'Aché, 1809*, Mem. Ac Caen, 1884. — E. de Beaurepaire, *L'assassinat du comte d'Aché*, Rev. de la Revol., t. VII, 1886. — G. Lenôtre, *La chouannerie normande au temps de l'Empire, Tournebut, 1804-1809*, d'après des documents inédits, Paris, 1904.

3. C. d'Arjuzon, *Le troisième centenaire du 18 brumaire, Voyage du Premier Consul et de Madame Bonaparte au Havre*, Corresp., 1904.

4. Vicomte de Grouchy, *Documents relatifs à deux voyages et à une correspondance de Marie-Louise, 1810-1813, Voyages à Mayence et à Rouen*, Nouvelle Rev. rétrospective, 1903.

neur [1], disette de 1812 [2] et troubles qui l'ont suivie. Le régime impérial se termine mal, lui aussi. La crise économique, qui commence en 1811, est à son comble en 1812 et sévit encore en 1813. Ainsi s'explique la lassitude à l'égard du régime, il est toléré parce qu'il a « rassuré les intérêts » ; mais la crise économique le mine, la guerre le tue, et, en 1814, les Bourbons sont assez bien accueillis ; les Cent-Jours ne paraissent inspirer d'enthousiasme qu'aux militaires ou à quelques anciens fonctionnaires. En 1815, cependant, on était déjà dégoûté des Bourbons, et la tentative du duc d'Aumont, pour soulever la Normandie et organiser les volontaires royaux, ne rencontre que tiédeur, comme jadis le fédéralisme [3].

Quelle fut l'attitude des Normands à l'égard des divers régimes qui se sont succédé en France au cours du XIXe siècle ? Quelles ont été les variations de l'esprit public ? Cela resterait à rechercher par des études sur la presse et les élections, mais nous n'avons aucun travail de ce genre. D'ailleurs, à partir de 1860 les archives départementales ne sont plus accessibles et la Révolution de 48 est la dernière partie de notre histoire qui puisse être écrite avec les documents. C'est aussi la seule qui ait été l'objet de quelques travaux [4]. Cette révolution a naturellement agité surtout les grands centres industriels, tels que Rouen et sa banlieue [5] ; dans les campagnes, au moins dans celles qui sont les plus proches de Paris, il y a eu, comme en 1789, plus qu'en 1789, une grande peur aussi injustifiée.

Quel rapport y a-t-il entre le mouvement de 48 et la crise industrielle qui l'a précédé ? L'histoire économique, voilà ce qui offre, en effet, le plus d'intérêt dans l'étude d'une région au XIXe siècle. Comment l'agriculture a développé la richesse de ce pays par l'abandon progressif de la pratique des jachères et par une entente de mieux en mieux comprise de l'assolement ? Comment, par l'introduction des machines, de graines nouvelles, l'action des Sociétés d'agriculture et de quelques grands propriétaires

1. Defontaine, *Recrutement militaire sous le Premier Empire des gardes d'honneur du Calvados*, Caen, 1906.

2. Canivet, *L'émeute du 2 mars 1812 à Caen.* — G. Lavalley, *Napoléon et la disette de 1812*, Mém. Ac. Caen, 1895.

3. G. Lavalley, *Le duc d'Aumont et les Cent Jours en Normandie*, Ibid., 1898.

4. J. Tchernoff, *Rapport du procureur de la République de Caen sur l'état moral et politique de l'arrondissement de Caen en juillet 1848*, Rév. Fr., t. 48. — A.-M. Gossez, *Note sur le département de la Seine-Inférieure*, Rév. de 48, t. I, 1894.

5. Voir les curieux *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc*, publiés par A.-M. Gossez, Paris, 1908.

a amélioré le rendement? Comment on a introduit les cultures industrielles, le colza notamment? Comment on a dû y renoncer? Comment, en ces dernières années, l'élevage en Haute et en Basse-Normandie, et surtout dans la Normandie médiane, a pris une plus grande extension, diminué l'étendue des terres à blé, transformations qu'explique la rareté d'une main-d'œuvre que l'industrie enlève à la terre, voilà les questions intéressantes déjà étudiées [1].

L'histoire de l'industrie est intimement liée à celle de l'agriculture. Elle nous est moins connue que la première. L'industrie de plus en plus fondée sur le machinisme tend à se concentrer dans les villes et dans leur banlieue ; mais il faudrait étudier l'évolution des villes moyennes, comme Vire, Lisieux, Bernay, savoir pourquoi la région de Flers s'est développée, rechercher les causes de la disparition des anciennes mines du Calvados, telles que le Molay-Littry, et aussi les signes de renaissance d'une vie industrielle qui s'annoncent dans cette région, retracer, depuis 1843, la création et le développement des voies ferrées, encore insuffisantes, la transformation des ponts et de leur outillage, le développement du Havre, la renaissance des ports de Rouen par les travaux de la Basse-Seine, de Caen, par la création du canal de Caen à la mer.

Au reste, cette histoire n'est pas la moins facile à faire ; les documents abondent, les statistiques aussi, et, enfin, les ouvriers ; car, ici, il y a foison de mémoires, de travaux rédigés par les personnes compétentes : agronomes, membres des Chambres de Commerce, ingénieurs, économistes, qui n'ont point écrit pour faire œuvre d'historien, mais n'en ont pas moins légué aux historiens des matériaux de construction de premier ordre, tels qu'on n'en a pas pour les époques précédentes. Et c'est un paradoxe que de prétendre, comme on le fait souvent, que l'histoire du XIXe siècle sera la plus difficile de toutes à écrire, vu la surabondance des documents. Il n'y paraît point, quand on lit les excellents chapitres de géographie humaine du livre de M. Sion, qui sont aussi des chapitres d'histoire contemporaine.

Il y a enfin un dernier chapitre qui s'impose à l'attention de l'historien, comme du géographe, de l'économiste et du sociologue, celui de la population. Si dense au XIIIe siècle, si dense de nouveau au XVIIIe, elle augmente encore au début du XIXe malgré la Révolution, malgré les guerres de l'Empire. Puis, comme si la sève s'était

1. Sion, *op. cit.*, et Gallier, *Le Calvados*, Caen, 1909.

épuisée, elle diminue à partir de 1821. Dans la Normandie orientale, l'accroissement des centres industriels, l'accroissement extraordinaire du Havre, passé de 21,000 habitants à 132,000, l'extension du centre rouennais dissimulent cette déperdition, mais pour combien de temps? En Basse-Normandie, l'accroissement des villes ne compense plus la perte subie par les campagnes. En dépit de tant de richesses naturelles ou à cause de sa richesse même, la Normandie est-elle une « terre qui meurt »?

La race normande n'a rien perdu pourtant au XIXe siècle de ses facultés originales. Nous venons de voir son activité dans le domaine économique. Si Albert Sorel eût eu le loisir d'écrire le beau livre qu'il rêvait sur le génie normand dans la littérature et dans l'art, et dont il nous a laissé quelques pages magnifiques, éparses ça et là, quelle grande place il aurait faite au XIXe siècle[1]! N'a-t-il pas célébré, en grand écrivain qu'il était, le génie de Flaubert? Comme il aurait su, lui, le romancier mort jeune, dégager et comprendre le génie de Barbey d'Aurevilly, pour l'étude duquel nous avons déjà de si intéressants travaux[2]! Et Maupassant? Et les peintres qu'il comprenait si bien, les peintres normands du XIXe siècle, les Millet, les Boudin, les Marais, qu'il eût rapprochés des peintres normands du grand siècle[3]?

Lui-même, homme de lettres et historien, diplomate et musicien, romancier et poète, témoignait splendidement de la richesse de la nature normande. Il a, au plus haut degré, prouvé l'aptitude du Normand à l'histoire; on ne saurait oublier quelle grande place les historiens, les archéologues normands ont prise, dans le cours du XIXe siècle, à la renaissance des études historiques, à l'étude du moyen âge, de l'archéologie notamment. Il est à souhaiter que cette activité ne se ralentisse point au XXe siècle : car le champ qui reste à labourer est considérable; le sol de la Normandie historique offre encore beaucoup de jachères; il nous reste à signaler ces terres en friche, à indiquer ce qu'il y aurait à faire pour mettre en valeur toutes les ressources dont nous disposons.

1. Albert Sorel, *Pages normandes*, Paris, 1908.
2. E. Grelé, *Jules Barbey d'Aurevilly, sa vie et son œuvre*, Caen, 1902-1904, 2 vol.
3. Chennevières-Pointel, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, Paris, 1847. — A. Gasté, *Leonor Couraye du Parc*, Caen, 1897. — G. Lavalley, *Le peintre et aquarelliste Septime Le Pipre*, Caen, 1898. — J. Hérissay, *Artistes normands*, Évreux. — J. Heuzey, *La Normandie et ses peintres. Poussin, J. Jouvenet, Géricault, Millet, Th. Ribot, Ch. Chaplin, Eug. Boudin*, Paris, 1909.

CONCLUSIONS

LES DESIDERATA.

Encore que le résumé rapide que nous venons de tracer des résultats acquis donne, croyons-nous, de l'état de nos connaissances sur l'histoire de la Normandie, une image assez exacte : nette, lorsque les travaux sont déjà suffisants, estompée, lorsque les questions ont été étudiées, mais ne sont pas résolues, sans contours précis, lorsqu'il n'y a pas d'ouvrages où on en puisse chercher les traits, il est peut-être utile d'indiquer exactement ce qui manque à ce tableau.

Pour l'époque préhistorique, il est évident que le mot de Renan sur l'histoire, la « pauvre petite science conjecturale », est justifié ici : on n'aura jamais que des hypothèses. Toutefois on a plaisir à constater que cette étude paraît aujourd'hui en bonne voie dans notre province avec un organe, la *Société d'études préhistoriques*, pour centraliser les renseignements, les résumer, et aussi, semble-t-il, une méthode et des principes scientifiques. L'époque gallo-romaine est déja bien connue ; les textes sont rares, on n'en trouvera pas d'autres : les études archéologiques sont suffisamment nombreuses : avec quelques travaux de mise au point dont notre revue permet de dresser facilement la liste, ce sera une tâche terminée : et l'on est tenté d'appliquer à cette partie de l'histoire de notre province, ce qu'on a dit dans l'histoire de France de l'époque mérovingienne et carolingienne, qu'elle était la mieux connue, parce qu'on n'y était pas gêné par les textes. Ce paradoxe n'est pas justifié toutefois en ce qui concerne cette même époque pour l'histoire de Normandie. Vraiment il y a là trop peu de textes, et on comprend qu'aucune étude d'ensemble n'ait été tentée, vu la difficulté que l'on éprouve à reconstituer cinq siècles avec quelques vies de saints très vagues et quelques diplômes extrêmement dispersés. L'histoire du duché depuis sa fondation jusqu'à la conquête de l'Angleterre, 911-1066, a été très étudiée ; mais elle présente tant de problèmes et de si délicats qu'on ne peut dire que l'on soit

arrivé à des solutions satisfaisantes. Deux choses paraîtraient essentielles; il faudrait, pour les premiers ducs, résoudre enfin d'une façon ferme, le problème de critique posé par l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin ; pour les ducs à partir de Richard Ier, on aurait besoin d'un recueil de chartes bien classées, bien datées. Ce travail qui doit tenter un diplomatiste permettrait d'aborder avec sécurité l'histoire des institutions avant la conquête. C'est encore la même méthode qui s'impose pour la période anglo-normande; il nous faut un recueil des chartes normandes de Guillaume et de ses fils. Les Américains et les Anglais s'en occupent : laissons-les faire il ne faut jamais faire à deux la même besogne, principe trop méconnu en notre province où on reprend éternellement et en même temps les mêmes questions. On devrait mieux dégager qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'histoire de la Normandie de celle de l'empire anglo-normand et de l'empire angevin. Dans le domaine de l'histoire économique et de l'histoire religieuse, — ces deux choses se tiennent plus qu'on ne croit, — M. Génestal a ouvert une perspective des plus intéressantes avec sa thèse sur les *Monastères considérés comme établissements de crédit*; on le suivra dans cette voie. Il y a déjà beaucoup d'histoires d'abbayes, il en est peu de suffisantes, parce qu'elles n'ont pas encore envisagé cet aspect de la vie des établissements religieux, l'activité économique. L'autre thèse de M. Génestal sur le *Bourgage* me suggère surtout l'idée que nous connaissons fort mal nos institutions urbaines, que l'on a cru trop longtemps que l'étude des villes normandes était faite avec les *Établissements de Rouen* de Giry. Il faut recommencer cette étude, et en s'appuyant sur les travaux de M. Génestal et de Miss Mary Bateson, entreprendre l'histoire des villes et bourgs normands et de leurs institutions. L'étude de la féodalité aussi est à faire. Il est à souhaiter que M. Lagouëlle donne une suite à son excellent *Essai sur la conception féodale de la propriété foncière dans le très ancien droit normand.* Il faut, en outre, que quelqu'un, bien au courant des textes et des archives, dresse le tableau, la carte de cette féodalité, nous donne l'origine des fiefs normands. Il resterait enfin à étudier de près toutes les institutions normandes, si originales, si importantes, puisqu'on commence enfin à voir aujourd'hui combien elles ont eu d'action sur le développement des institutions anglaises; mais ici, la collaboration des savants anglais et américains, de M. Ch. Haskins notamment, et aussi celle des Juristes

peut être escomptée ; il y a quelque espoir que l'on pourra un jour tracer un tableau plus complet que celui donné par Brünner dans ses *Études sur l'établissement du Jury*.

Comment la Normandie est-elle devenue française? En ce qui concerne la conquête, cela a été fait, mais est à refaire. Le XIIIe siècle, siècle paisible, époque de prospérité, de développement économique intense pour notre province n'a fait l'objet d'aucun travail d'ensemble, et pourtant M. L. Delisle a amassé tous les matériaux les plus essentiels de cette histoire dans des publications qui sont des chefs-d'œuvre d'érudition. Pour la Guerre de Cent Ans, il y a toute une littérature, il s'en faut de beaucoup cependant que l'on ait utilisé tous les documents sur la domination anglaise, de 1419 à 1450 ; il y aurait bien des monographies locales à entreprendre avant que l'on puisse tenter une synthèse. La période si intéressante du relèvement, de la Renaissance économique qui a précédé, en Normandie, la Renaissance artistique et littéraire n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude. La Renaissance intellectuelle ne nous est connue que par le *Catalogue des imprimeurs caennais*, de M. L. Delisle, et les études sur l'Université. Pour la Réforme, nous avons signalé quantité de travaux de détail et de publications de documents, il resterait à achever le dépouillement des archives judiciaires et à faire la synthèse. Mais on ne saurait comprendre l'histoire de la Réforme sans celle du clergé français. Pour les diocèses de Rouen, de Séez, pour ceux d'Avranches et de Coutances, elle pourrait être entreprise. Il faut refaire l'histoire des guerres de religion en utilisant les documents d'archives, et, si possible, sans passion. L'histoire de la Contre-réforme catholique au XVIe et au XVIIe siècle est tout entière à écrire ; là encore c'est par des monographies sur les diocèses, les congrégations qu'elle peut être préparée.

Il reste à étudier l'histoire économique, l'histoire des impôts, préface nécessaire à l'histoire des troubles du règne de Louis XIII et des débuts du règne de Louis XIV, à l'histoire des Nu-Pieds et de la Fronde. Avec le XVIIIe siècle commence dans l'histoire de la Normandie une étendue désertique qui serait inexplicable, si on ne pouvait l'attribuer avec certitude à cette conviction, ancienne chez les historiens, que seuls les épisodes dramatiques doivent être étudiés ; or c'est là encore une époque de paix rarement troublée, de 1713 à 1789. Ici les documents abondent ; ils ne présentent

aucune difficulté de lecture ; nous réclamons des monographies d'intendants des trois généralités et aussi des monographies d'évêques.

La Révolution a été beaucoup plus étudiée ; mais avant d'en faire la synthèse, il faudrait mettre en lumière le côté économique jusqu'alors laissé dans l'ombre. Ici encore l'on peut avoir l'espoir de voir se combler les lacunes : les cinq Comités départementaux travailleraient davantage s'ils avaient des ressources propres. D'autre part les étudiants se laissent volontiers tenter par cette histoire : en trois ans la Faculté de Caen a reçu quatre mémoires, tous bons, relatifs à cette période sur laquelle nous n'avons pas moins de trois ou quatre thèses en perspective. Pour le XIXe siècle, il nous faut quelques études sur les préfets du Consulat et de l'Empire, sur les élections, l'esprit public, l'histoire de la Révolution de 48, la guerre de 70 et le développement de l'industrie.

Car si l'histoire économique est très avancée en ce qui concerne l'agriculture, grâce aux excellents travaux de MM. Léopold Delisle et Charles de Beaurepaire pour le Moyen Age, et de M. Sion pour l'époque moderne, il n'en est pas de même pour l'histoire de l'industrie qui fait à peu près défaut et pour celle du commerce qui n'est représentée que par le travail ancien de M. de Fréville sur le commerce de Rouen.

Il faudrait aussi songer à l'histoire des grandes institutions normandes : Parlement de Normandie, États provinciaux, Université. Seule l'histoire du Parlement a été écrite, il y a longtemps, par Floquet. Quand le fonds du Parlement aux Archives de la Seine-Inférieure aura été classé, il y aura lieu de reprendre cette étude. L'histoire des États a été retracée pour le XIVe siècle et la première moitié du XVe siècle par M. Coville et par M. Ch. de Beaurepaire qui a amassé les documents pour la seconde moitié du XVIe et pour le XVIIe siècle.

En dehors de l'histoire politique, économique et sociale, il faut envisager l'histoire artistique et littéraire. La première a été toujours très en faveur en Normandie. Que de publications depuis la *Statistique monumentale* de M. de Caumont jusqu'à la *Normandie monumentale* ! Toutefois nous n'avons pas encore une histoire méthodique et complète de l'art normand. L'histoire de l'art roman a été tentée par Ruprich-Robert, mais doit être refaite par un archéologue plus soucieux de l'histoire et qui joindra l'étude

de la sculpture à celle de l'architecture. Nous n'avons point de bonne histoire de l'architecture et de la sculpture gothiques en Normandie. L'architecture de la Renaissance de Palustre doit être refaite avec la préoccupation de tenir compte davantage des textes et des documents. Il resterait à étudier le génie normand dans la peinture et la musique [1]. Sans doute il n'y a point de littérature normande pas plus qu'il n'y a à proprement parler d'art normand. Mais il resterait à écrire une histoire littéraire de la Normandie.

Ces études générales, peu de personnes peuvent les entreprendre : elles ne peuvent être tentées qu'à proximité d'un dépôt d'Archives départementales. Or il est beaucoup de gens : prêtres, instituteurs, propriétaires fonciers, professeurs de collèges qui, vivant à la campagne ou dans de petites villes, ont pourtant le goût des études historiques. C'est une force précieuse à employer. Outre qu'ils peuvent, sous la direction des archivistes départementaux, classer des fonds, publier des documents, ils pourront aussi se consacrer à des monographies régionales et locales. Nous avons déja indiqué les principales d'entre elles : celles qui concernent les évêchés, les comtés, les régions géographiques, les départements [2], cadre qui ne se comprend guère avant 1790, mais qui s'impose à partir de cette date. Il y faudrait ajouter celles des pays, des cantons, comme celles qu'Hector de la Ferrière consacra au canton d'Athis [3], monographie qui en a fait naître d'autres [4]. Pour ce qui concerne les communes, nous avons déjà quelques très bonnes monographies, depuis celle déjà ancienne (1848) de Saint-Martin-du-Tilleul par Auguste Le Prévost jusqu'à l'histoire monumentale de Verson où ont été publiés tant de documents utiles : exemple difficile à imiter, parce qu'il y faut une fortune ; on prendra plutôt pour modèle l'histoire plus modeste du Tronquay, si intéressante au point de vue des impôts [5]. Il nous faut aussi de bonnes monographies de paroisses : nous en avons déjà de fort bonnes, celle de Saint-Germain d'Argentan, déjà ancienne, celle

1. Voir les nombreux travaux publiés par M. Carlez dans les Mémoires de l'Académie de Caen, les ouvrages de Mgr Chuppin de Pierre Aubry.
2. Voir *Revue de Synthèse*, t. XIX, p. 204.
3. Paris, 1858.
4. L. Drouet, *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Père-Eglise*, Cherbourg, 1893. — F.-C. Lavallée, *Le canton d'Ecos*, La Normandie, 1904. — P. de Longuemare, *Etude sur le canton de Tilly*, Caen, 1907.
5. Legras, *Histoire de la commune du Tronquay*, Saint-Lô, 1907.

de Saint-Contest dans la plaine de Caen, assez récente[1]. Dès le XVIIIe siècle, l'histoire des villes a été l'objet de très nombreuses recherches ; on pourrait citer vingt petites villes normandes qui ont leur monographie, mais il n'en est guère qui aient une valeur scientifique[2]. Parmi les grandes villes, Le Havre est la seule qui ait son histoire, la plus facile à écrire d'ailleurs[3]. Rouen a été étudié dans ses monuments, dans quantité d'études de détail, ses archives communales sont classées. Il serait à désirer que quelque historien entreprît une histoire scientifique de cette grande ville, que la munificence bien connue des Rouennais permettrait de faire digne de son passé. La même œuvre est à entreprendre pour Caen.

Pour toutes ces tâches, on peut compter sur la bonne volonté de tous. Mais il faut que chacun prenne conscience de ses forces. Il faut aussi que nos étudiants sachent qu'il y a encore quantité de sujets neufs en histoire provinciale, d'une portée générale et par lesquels l'histoire nationale peut être renouvelée.

Comment grouper les forces disponibles? Il y a beaucoup de sociétés savantes, il y en a assez. Elles ont de bonnes traditions. Celles qui ne sont pas spécialement consacrées à la Normandie doivent se dire que l'histoire de la province les réclame. Qu'elles ne gaspillent pas leurs ressources à publier des procès-verbaux pour lesquels un Bulletin mensuel tel que celui qui vient d'être fondé à Caen par MM. Besnier et Gidon est largement suffisant.

On publie beaucoup de documents inédits et on a raison : à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une rubrique a été ouverte pour cet objet. Qu'on choisisse et qu'on ne publie pas sans distinction, surtout que l'on ne fasse pas de publications trop fragmentaires ; un texte isolé publié dans une revue est à peu près aussi perdu, aussi oublié que s'il était resté dans les Archives.

Doit-on maintenant essayer de grouper les initiatives, de fédérer les Sociétés, afin que par leur contact elles apprennent à mieux

1. Abbé Laurent, *Histoire de Saint-Germain d'Argentan*, Argentan, 1859.

2. Semichon, *Histoire d'Aumale*, Paris, 1862, 2 vol. — Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, 1787. — Oscar Havard et J. Grente, *Villedieu les Poëles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers*, Paris, 1898, 2 vol. — Le Cacheux, *Documents pour servir à l'histoire de Montebourg et de ses environs*, Valognes, 1874, etc.

3. Borély, *Histoire du Havre*, Le Havre, 1880-1889, 5 vol., qu'il y aurait lieu de compléter, malgré ses longueurs, par les travaux de M. Barrey.

connaître leurs travaux réciproques, à mieux employer leur activité, à prendre conscience du but à viser? Ainsi ont fait les Sociétés savantes de Flandre, sous l'inspiration de mon collègue de Lille, M. de Saint-Léger. Excellent exemple à suivre, mais combien difficile à imiter en Normandie. Il faut voir quel accueil ont reçu les tentatives gouvernementales au temps de Guizot, de Rouland surtout pour entraîner les Sociétés Savantes à des œuvres collectives telles qu'une histoire littéraire de la province. La Société Havraise d'Études diverses a tenté de fonder la fédération en 1905 : la Haute-Normandie a répondu à son appel, mais des pays à l'Ouest de Lisieux, deux délégués seulement sont venus. Il y eut un deuxième congrès à Lisieux, et ce fut tout. Les Assises de Caumont pourraient reprendre ce projet, mais à la condition qu'elles s'affranchissent du programme qui leur a été imposé par leur fondateur. Pendant quelque temps encore on se heurtera sans doute à la répugnance qu'ont les Normands pour toute œuvre collective. Le métayage est impossible en Normandie ; les syndicats agricoles ne s'y sont établis que tard. Le Normand est un individualiste, et voilà un des premiers traits du Normand.

LE GÉNIE NORMAND.

Dégager le génie normand, ce devrait être la dernière entreprise de cette étude. On hésite à la tenter même sous la forme de la plus modeste esquisse. Et peut-être est-il plus difficile à quiconque est Normand de saisir ce qui distingue cette race des autres, ce qui fait son originalité propre? Et d'abord y a-t-il une race normande? Mais ce qui ressort de cette étude même, c'est que la Normandie a été peuplée dès l'époque préhistorique par des races distinctes, ligure et celte : à partir de l'époque romaine, de nouvelles invasions viennent modifier ce premier fond; si l'apport romain n'a guère altéré la population au point de vue ethnographique, il a pu cependant avoir une certaine action sur son développement, ses mœurs, sa mentalité. Puis se succèdent les invasions germaniques : les Saxons viennent par mer à plusieurs reprises, les Francs arrivent par terre, et après quelques siècles de répit dont nous ne sommes mêmes pas certains, vu la pauvreté des sources, les Normands. A l'heure actuelle, au jugement de tous les ethnographes, — et le fait est visible pour qui sait observer, — il y a au moins deux types en présence, l'un aux yeux et cheveux bruns, plus trapu; l'autre plus élancé aux cheveux blonds, aux yeux bleus ou pers; l'un dominant dans la région maritime, l'autre à l'intérieur des terres. Il y a toujours eu en Normandie deux courants, l'un qui vient de l'Ile-de-France, de Paris, l'autre qui vient de la mer. Et si on veut dégager les traits du Normand, il faut penser à cette double tendance. Mais à côté des actions du dehors, il y a celle très lente, très sûre, très continue qu'exerce la terre même, le climat, la terre nourricière, riche, trop riche, est-on quelquefois tenté de dire, qui, sauf dans le Bocage, nourrit facilement l'homme, le détourne de l'effort, partant de la nouveauté, lui dit : « Fais comme tous tes ancêtres, ils ont tiré de moi leur substance, ils ont vécu. » Il y a aussi le climat humide qui pousse à rechercher l'excès dans la nourriture solide et liquide. Que d'actions diverses! Celles de la race déjà mettent en présence des instincts très différents; l'un chercheur d'aventures, courant le monde; le Normand a conquis l'Angleterre,

les Deux-Siciles, pris part aux croisades, plus tard aux grandes découvertes, il a colonisé les terres les plus diverses, le Canada et l'Ile-de-France, il s'est trouvé partout chez lui, s'est adapté partout : et voilà le marin. Mais il est aussi sédentaire, routinier, défiant de toutes les nouveautés : et voilà l'élément paysan. Les contradictions apparaissent dans ce portrait. Eh oui! c'est que le Normand est pétri de contradictions, qu'il n'y a pas d'être plus complexe, plus difficile à saisir. Il serait sans doute aisé de reproduire ici les clichés courants sur sa manie processive et chicanière, sa routine, sa méfiance, sur ce qu'on appelle « la cautèle normande », défauts que l'on retrouve d'ailleurs chez tous les paysans. N'a-t-on pas dans une de ces revues provinciales rapproché le Normand du Vellave, rapprochement inattendu ?

Et puis ces critiques sont-elles si justifiées? La cautèle en un certain sens est une qualité. C'est le commencement de l'esprit critique, si nécessaire à l'historien qui ne doit rien affirmer à la légère, et voilà pourquoi la Normandie a tant produit d'excellents historiens. Et dans la vie privée si le Normand passe pour défiant, distant, peu prompt à se lier, *cautious, distancious*, pour emprunter ces épithètes à un peuple avec lequel le Normand a tant de rapports, n'est-ce point là encore plus une qualité qu'un défaut? Ne vaut-il pas mieux observer, ne se lier qu'à bon escient, plutôt que de se jeter à la tête des gens, quitte à s'en repentir ou à les en faire repentir? Le Normand est plus accueillant qu'on ne croit, et il est fidèle. Mais il a la pudeur de son opinion, de son intimité, de son âme si complexe qui n'est point sans quelque analogie avec l'âme norvégienne, et que seul le roman norvégien peut parfois faire comprendre. Disons aussi que prudence n'exclut point franchise. Que l'on compare, et on s'apercevra que le paysan normand est tout aussi franc que les autres paysans : et le marin normand a la franchise rude de tous ses pareils. D'ailleurs en ces matières chaque province pourrait prendre à son compte le mot de l'abbé Maury : « Qu'estimez-vous valoir? — Peu, quand je me considère; beaucoup, quand je me compare. » Il n'est point jusqu'à sa passion pour le droit et par conséquent pour la chicane qui ne se puisse expliquer. N'est-ce point là une survivance de l'attachement de ce peuple à son Droit coutumier, à sa Charte aux Normands toute pleine de droit, sentiment d'un peuple qui fut de très bonne heure

libre et fier, affranchi du servage, qui veut être jugé suivant son bon droit qu'il confond avec sa coutume. Puis comme toute tendance s'exagère, de l'amour du droit est née la subtilité, combinaison de l'ingéniosité naturelle de la race avec la passion pour les textes juridiques et les beaux arrêts. Ingénieux, le Normand l'est quelquefois avec excès, il perd alors une de ses qualités naturelles les meilleures, le bon sens, la mesure.

Mais au lieu de procéder à cette discussion sur le caractère normand, ne vaut-il pas mieux essayer de dégager historiquement le génie normand, à partir du moment où il y a eu une Normandie? Quel ferment a été dans cette province la population nouvelle, si peu nombreuse qu'elle ait été et d'où qu'elle vienne! Elle a tout recréé, mis en valeur, elle a refait la Normandie, disons mieux, elle l'a faite. Elle a témoigné d'un véritable génie créateur, original, extrêmement ingénieux dans l'organisation politique, amalgamant heureusement le droit franc, les tendances scandinaves, et surtout et avant tout se prêtant aux nécessités du présent. Ce génie, cette faculté d'assimilation, d'adaptation, elle l'a transporté dans la littérature et dans l'art. Quel qu'ait pu être ici l'apport scandinave, art et littérature sont rapidement français. Les Normands se sont francisés de très bonne heure; bientôt ils ont été aptes à élever eux-mêmes les cathédrales gothiques et à écrire quelques-unes des plus belles pages de la littérature française. Les Normands par leur position même dans la vallée de la Seine sont les plus français des Français; après 1204, ils sont bientôt l'avant-garde de la France. Ne l'a-t-on pas vu pendant la guerre de Cent Ans où leur patriotisme a éclaté dès 1346, s'est manifesté de la façon la plus déterminée en 1417, et pendant toute la durée de l'occupation anglaise? Quelle part considérable ont-ils prise à tous les grands mouvements français, à la Renaissance, à la Réforme, à la Révolution? M. Galland s'étonne du succès de la Réforme dans une population où la circonspection a toujours passé pour un héritage de famille. Elle a été de même révolutionnaire avec enthousiasme. Le Normand, volontiers représenté comme un arriéré, ne l'est donc point en matière politique. Mais il va jusqu'au bout dans un sens, puis revient en sens contraire : par là encore il est éminemment français.

La Normandie en effet à cause de sa proximité de Paris a peine

à conserver son originalité; son patois, en ce qu'il se distingue des patois voisins, est limité à la région côtière. Le Normand n'est qu'un Français qui va moins vite, intelligent et malin, ingénieux et prudent, entreprenant même quand il n'est pas gâté par la trop grande facilité de la vie dans un pays riche.

L'essentiel est que cette race ne disparaisse point par suite des transformations économiques que nous avons indiquées, ou par les vices internes que le trop grand bien-être a développés en elle et qui aujourd'hui éteignent, si on n'y prend garde, diminuent et bientôt tueront cette population qui a fait de si grandes choses et qui a sa place si nécessaire dans la nation française.

HENRI PRENTOUT.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE GÉNÉRALE

LA PÉRIODE DU « RISORGIMENTO » EN ITALIE[1]

Développement chronologique du « Risorgimento » jusqu'en 1846.

Pour étudier le développement chronologique du *Risorgimento*, on peut concevoir les divisions suivantes :

a) Préliminaires ; époque prérévolutionnaire ;
b) Occupation française, 1796-1814 ;
c) Essais libéraux et unitaires, du Congrès de Vienne à l'élection de Pie IX, 1815-1846 ;
d) Réformes, guerre d'indépendance, échec et réaction, 1846-1859 ;
e) Les débuts de l'unité, 1859-1866 ;
f) La fin de l'unité, 1866-1871.

1° *Préliminaires ; époque prérévolutionnaire.* — Les idées françaises constituent un des éléments essentiels du *Risorgimento*, mais ces idées n'ont pu se développer que dans un milieu préparé et apte à les recevoir, et ce serait une illusion de croire que le

1. Voy. la *Revue*, t. XIX, p. 364-403.

succès de ces idées soit dû uniquement à leur spécificité française. En Italie, en effet, on constate tout un travail prérévolutionnaire qui est de la plus grande importance[1] ; l'analyse n'en est malheureusement pas encore faite. Sans doute, on trouve bien des éléments de connaissance dans les œuvres de divers historiens qui sont presque des contemporains, et qui ont pu se rendre compte de très près de la sourde transformation opérée dans la mentalité italienne, tels Lazzaro Papi[2], V. Cuoco[3], puis C. Botta[4], P. Colletta[5], C. Balbo[6] ; mais ces œuvres sont en quelque sorte des témoignages de première main, qui peuvent être utilisés par l'analyse scientifique, mais ne la constituent pas ; c'est dans cette catégorie que peuvent rentrer aussi les *Mémoires secrets* de L. Gorani[7], Milanais et citoyen français. Mais l'histoire critique des idées, des institutions, des procédés de gouvernement, des classes sociales reste à faire pour chacun des États entre lesquels se divisait l'Italie en 1789 : Piémont[8], Gênes[9], Lombardie[10], Venise[11], duchés du centre[12], Toscane[13], États du Saint-Siège[14], Deux-Siciles enfin[15]. Ce qui

1. En dehors de l'influence littéraire, assez ancienne, comme l'a constaté G. Maugain, *Et. sur l'évol. intell. de l'Italie, de 1657 à 1750*, Paris, 1910.

2. *Commentario della Rivol. franc.*, Lucques, 1830-31, 6 vol.

3. Voy. plus bas, p. 330, n. 4.

4. *Storia d'Italia (1534-1789)*, Paris, 1832 et suiv. ; *Storia d'Italia dal 1490 al 1814*, Paris, 1832, 2 vol.

5. *Storia del reame di Napoli (1734-1825)*, Capolago, 1834, 4 vol.

6. *Sommario della storia d'Italia*, trad. par Armigues sur la 11e éd., Paris, 1860, 2 vol.

7. *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Paris, 1793, 3 vol.

8. D. Carutti, *Vita di Carlo Emanuele III re di Sardegna*, Turin, 1859, 2 vol., et les ouvrages cités dans la 1re partie, p. 378-382.

9. M. G. Canale, *Storia civile, commerciale et letteraria dei Genovesi dalle origini all'anno 1797*, Gênes, 1844-45, 3 vol.

10. Voy. les ouvrages cités dans la 1re partie, p. 363.

11. P. Monnier, *Venise au XVIIIe siècle*, Paris, 1907 ; voy. les ouvrages cités p. 326, n. 1, et concernant la chute de Venise.

12. Clelia Fano, *I primi Borboni a Parma*, Parme, 1890, et les ouvrages cités dans la 1re partie, p. 386-387.

13. Gelli, *Memorie di Scipione de' Ricci*, Florence, 1856, 2 vol. ; *Atti e memorie ad istoria dell'assemblea degli arcivescovi e vescovi della Toscana tenuta in Firenze nell'anno 1787*, Florence, 1787-88, 7 vol. ; F. Scaduto, *Lo stato e la chiesa sotto Leopoldo I*, Florence, 1885 ; Venturi, *Le controversie del granduca Leopoldo I di Toscana e del vescovo Scipione de' Ricci con la corte romana*, Florence, 1891 ; J. Zimmermann, *Das Verfassungsprojekt des Grossherzogs Peter-Leopold von Toscana*, Heidelberg, 1901 ; N. Rodolico, *Le condizioni materiali della Toscana prima delle riforme lorenesi*, Florence, 1908.

14. Clement XIV, *Lettere ed altre opere*, Milan, 1831, 2 vol. ; Theiner, *Storia del pontific. di Clemente XIV*, Milan, 1853, 3 vol. ; Reumont, *Ganganelli, Papst Clemens XIV, seine Briefe und seine Zeit*, Berlin, 1847.

15. De Nicola, *Diario napolet. dal 1798 al 1825*, éd. par la *Società storica* de

frappe cependant à première vue l'historien, c'est que les réformes instaurées dans ces divers États sont d'importation étrangère : c'est à Milan, à Naples, dans les Deux-Siciles, à Florence et à Parme, où règnent des dynasties non indigènes, que le mouvement réformiste se développe avec le plus d'intensité, alors que les républiques, Saint-Marin, Lucques, Venise, Gênes, sont enserrées par le conservatisme le plus étroit ; en outre, ces réformes, en même temps qu'elles tendent, sauf au Piémont, à ruiner les institutions militaires et préparent ainsi indirectement le triomphe des armes françaises, servent l'absolutisme gouvernemental en affaiblissant les privilèges ecclésiastiques et seigneuriaux[1]. On a commencé tout récemment, pour la France, l'étude des procédés par lesquels la pensée des philosophes et des critiques politiques et sociaux est entrée dans la circulation nationale, et parmi ces procédés, il paraît bien que les sociétés de pensée et les loges maçonniques ont joué un rôle important. Pour l'Italie, cette étude est encore embryonnaire ou tendancieuse[2] ; il est certain que la maçonnerie a progressé rapidement en Italie au XVIIIe siècle, particulièrement en Toscane[3] et dans les Deux-Siciles[4] ; mais les conclusions présentées par le P. I. Rinieri dans sa *Rovina d'una monarchia*[5] semblent bien exagérées en ce qui concerne l'action de cette secte, à laquelle adhéra jusqu'à Joseph de Maistre[6]. Il est peut-être, pour le moment, plus scientifique et moins incommode de reconnaître l'influence des écrivains et des penseurs, qui, comme Spedalieri[7],

Naples : Lanza, *Considerazioni sulla storia della Sicilia dal 1532 al 1789, quale commento al Botta*, Palerme, 1836 ; d'Ayala, *Memorie storico-militari dal 1734 al 1815*, Naples, 1835 ; Beccatini, *Storia del regno di Carlo III di Borbone*, Venise, 1790 ; G. Lioy, *L'abolizione della chinea*, Naples, 1882 ; M. Schipa, *Un ministro napoletano del secolo XVIII, Domenico Caracciolo*, Naples, 1899 ; I. Rinieri, *La rovina d'una monarchia*, Turin, 1901 ; G. Bonacci, *Il regno di Napoli alla vigilia delle rivol. francese*, Florence, 1904 ; Trifone, *Le giunte di stato in Napoli*, Naples, 1909.

1. Un tableau commode d'ensemble est fourni par C. Cantù, *Storia di cento anni, 1750-1850*, et par Franchetti, *Storia moderna dal 1789 al 1799*.

2. Voy. les textes que j'ai publiés dans la *Revue historique*, 1907.

3. Sbigoli, *Tommaso Crudeli e i primi frammassoni in Firenze*, Milan, 1882.

4. D'Ayala, *I liberi muratori di Napoli nel secolo XVIII*, dans l'*Arch. stor. napolet.*, 1894.

5. Turin, 1901. Cf. Lemmi, dans l'*Arch. stor. ital.*, 1903.

6. Vermale, *Joseph de Maistre franc-maçon*, dans les *Annales révolut.*, 1909.

7. Cf. G. Cimbali, *Un libro contro Spedalieri condannato al rogo*, dans *Italia moderna*, 1907 ; Id., *L'Antispedalieri*, Turin, 1907.

Giannone[1] ou Alfieri[2], surent adapter à la mentalité italienne un certain nombre d'idées françaises, d'étudier les publications collectives et les groupes sociaux qui ont facilité cette adaptation, comme on l'a fait en partie pour la Lombardie[3], d'analyser le rôle des Français qui ont séjourné en Italie, comme Condillac[4]; ce travail préparatoire faciliterait singulièrement l'élaboration de synthèses plus pénétrantes et plus complètes que celles d'Ugoni[5], de Cavalli[6], de Tommaséo[7], de Marchesi[8] ou de Graf[9]. Dans cette Italie du XVIIIe siècle, aux parties mortes et aux parties vivantes, le sentiment patriotique n'existe pour ainsi dire pas: il ne frappe ni les étrangers[10], ni les autochtones[11], ou du moins il n'existe que sous la forme de la haine de l'étranger. Visitée par la pensée philosophique, remplie de loges, l'Italie est cependant encore la terre bénie de la domination cléricale, du féodalisme intense, et des survivances du plus lointain passé, comme le Saint-Empire romain germanique[12], y subsistent.

Ce fut l'œuvre de la Révolution française de fortifier le patriotisme italien, de préparer la population italienne à l'idée de l'union et de briser la plupart des antiques survivances.

1. Cf. G. Bonacci, *Saggio sulla « Istoria civile » del Giannone*, Florence, 1903; F. Nicolini, *L' « Istoria civile » di Pietro Giannone e i suoi critici recenti*, Naples, 1906; G. A. Andriulli, *Pietro Giannone e l'anticlericalismo napoletano*, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1906.

2. Cf. Bertana, *Vittorio Alfieri, studiato nella vita, nel pensiero e nell'arte*, Turin, 1903.

3. L. Ferrari, *Del « Caffè », periodico milanese del sec. XVIII*, Pise, 1899; C. Cantù, *L'abate Farini e la Lombardia nel secolo passato*, Milan, 1894; G. Carducci, *Storia del « Giorno » di Giuseppe Farini*, Bologne, 1892; L. Ratti, *L'Italia prima del 1796*, Rome-Milan-Naples, [1906].

4. G. Baguenault de Puchesse, *Condillac précepteur de l'infant de Parme (1758-67)*, dans la *Rev. hebdomadaire*, 1909.

5. *Letteratura ital. nella seconda metà del secolo XVIII*, Milan, 1856-57. Joindre M. Landau, *Gesch. der italien. Literatur des XVIIIten Jahrhunderts*, Berlin, 1899.

6. *La scienza politica in Italia*, Venise, 1865-81.

7. *Storia civile nella letteraria*, Turin, 1872.

8. *Romanzieri e romanzi italiani del settecento*, Bergame, 1903.

9. Dans la *Nuova Antologia*, 1910.

10. Je néglige à dessein la littérature des voyages: outre qu'elle est trop souvent sujette à caution, il est difficile d'en dresser la bibliographie, étant donné la diversité d'origine des voyageurs qui ont parcouru l'Italie à la fin du XVIIIe siècle. On pourrait en revanche employer le *Recueil des instructions aux ambassadeurs* pour Naples et Parme, publiées par J. Reinach, 1893; pour Savoie, Sardaigne et Mantoue, par Horric de Beaucaire, 1898-99, 2 vol..

11. Voy. E. Driault, *Napoléon et l'Italie*, p. 57 sqq.; L. Ratti, *L'Italia prima del 1790*.

12. Voy. la très curieuse étude de droit international d'I. Lemaire, *Les dernières survivances de la souveraineté du Saint-Empire sur les États de la monarchie piémontaise*, dans la *Nouv. Revue histor. de droit franç. et étr.*, 1909.

2° *L'occupation française* (1796-1814). — C'est dans les livres d'A. Franchetti[1], G. De Castro[2] et F. Lemmi[3] que l'œuvre de la Révolution en Italie est le plus synthétiquement exposée : la *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, achevée par C. Botta en 1822[4], le *Saggio critico* d'Arrighi[5] ont avant tout la valeur de témoignages de première main ; le travail de G. Martini[6] est périmé sur beaucoup de points, celui de F. Sclopis est sommaire et n'embrasse que la période de 1800 à 1814[7] ; le tome I, tout récent, de P. Carrano s'étend exactement sur la période de 1789 à 1799[8]. La publication de la *Corrispondenza di diplomatici della Repubblica e del regno d'Italia*, par C. Cantù[9], et celle des papiers de Melzi d'Eril[10] constituent en revanche des collections indispensables, dont il importe de rapprocher les nombreux mémoires écrits par les Français, généraux ou administrateurs, qui sont intervenus dans les affaires italiennes de 1789 à 1815 ; de ces mémoires, il n'existe malheureusement pas de listes complètes[11].

Le premier contact de la Révolution avec l'Italie se fit d'abord sentir à Rome, à l'occasion des affaires religieuses (Avignon ; Constitution civile du clergé), et j'exclus délibérément cette question de mon exposé[12] ; on sait que les relations officielles entre la France et le Saint-Siège ne prirent fin qu'en 1793, à la suite de l'assassinat par la populace romaine du représentant de la France Hugou de Bassville[13]. Le second contact se fit sentir plus brutalement dans

1. *Storia d'Italia dal 1789 al 1799*, Milan, 1878, complété par des articles de la *Nuova Antol.*, 1889-1890.
2. *Storia d'Italia dal 1799 al 1814*, Milan, 1881.
3. *Le origini del risorg. ital.*, Milan, 1906.
4. *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, Paris, 1824, 4 vol.
5. *Saggio crit. da servire di studio alle rivoluz. politiche e civili del regno di Napoli*, Naples, 1809-1813, 3 vol.
6. *Storia d'Italia dal 1814 al 1822*, Capolago, 1851-52, 4 vol.
7. *La domin. française en Italie (1800-1814)*, Paris, 1861. Voy. sur Sclopis les *Miscell. di storia ital.*, 2e sér., t. III, p. 25-60.
8. *L'Italia dal 1789 al 1870*, t. I, 1789-99, Naples, 1910.
9. Milan, 1885.
10. *Memorie, documenti e lettere inedite*, Milan, 1865, 2 vol.
11. Voy. cependant les indications fournies dans l'*Hist. de la littérat. franç.*, de Petit de Julleville, t. VIII, chap. VI. En attendant le travail promis par P. Caron, on pourra consulter Kircheisen, *Bibliogr. du temps de Nap.*, t. I, 1908, et A. Lumbroso, *Bibliogr. napol.*, 1re livraison, Milan, 1909.
12. Voyez toutefois les indications de G. Bourgin, *Les archives pontificales*, p. 378 sqq., et du même, *La France et Rome de 1788 à 1797*, Paris, 1909, *Introduction* (*Biblioth. des écoles franç. d'Ath. et de Rome*).
13. La correspondance officielle concernant ces événements se trouve dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, t. XV-XVI (Paris, 1906-07).

le royaume sarde : les relations franco-sardes, superficiellement étudiées par Bianca Trani[1], allaient aboutir à la guerre et à l'expulsion de la dynastie savoyarde hors du Piémont. Les mémoires de Thaon de Revel[2] et les documents publiés par Krebs et Moris[3] permettent de comprendre la tactique française dans les Alpes[4] ; les textes publiés par F. Vermale et S. C. Blanchoz éclairent vivement les effets politiques de cette tactique, aboutissant à l'élection, le 14 octobre 1792, de l'assemblée générale des Allobroges, qui, outre la nationalisation des biens du clergé et l'abolition de la noblesse, vota, le 27 octobre, la réunion de la Savoie à la France[5] ; sur le sort des princes dépossédés, la correspondance de J. de Maistre[6] et les livres de D Carutti[7] et Perrero[8] fournissent d'appréciables éléments[9]. On a peu de choses en revanche sur la Toscane[10] et sur Naples[11] au même temps.

Les conquêtes opérées en Italie par les généraux de la Convention et du Directoire ont été illustrées par les nombreux documents mis au jour par la section historique de l'État-Major français[12] et par

1. *La casa di Savoia e la Francia, loro relazioni negli anni 1789-1796*, Turin, 1905.

2. *Mém. sur la guerre des Alpes et les événements en Piémont pendant la Révol.*, Turin, 1871.

3. *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*, Paris, 1891-95, 2 vol.

4. Cf. A. Pirisi, *La guerra franco-sarda del 1792-93*, Cagliari, 1907.

5. *Documents pour l'hist. de la révol. en Savoie. Procès-verbaux de l'assemblée générale des Allobroges. Procès-verbaux de la Commission provisoire d'administration des Allobroges*, t. I et II, Paris, 1908-09 ; joindre des mêmes le *Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains*, Paris, 1909.

6. Voy. en particulier les lettres utilisées par E. Daudet dans la *Rev. des Deux-Mondes*, 1907. Cf. Mandoul, *Un homme d'État italien, Joseph de Maistre et la politique de la maison de Savoie*, Paris, 1900, qui en a fait un peu à tort une sorte de Cavour incompris, et F. Descotes, *Joseph de Maistre inconnu*, Paris, 1904.

7. *Vita di Carlo Emanuele III*, Turin, 1859, 2 vol. ; *Storia della Casa di Savoia durante la rivol. francese*, Turin, 1893, 2 vol.

8. *I reali di Savoia nell'esilio (1799-1806)*, Turin, 1898

9. Joindre les publications signalées dans la 1re partie, p. 379, et les libelles de H. Beus, *Coup d'œil économico-polit. sur le Piémont*, Turin, an VII ; Maranda, *Tableau du Piémont sous le régime des rois*, Turin, an XI.

10. *Livorno e gli avvenimenti del 1790-91, diario anonimo*, éd. par P. Vigo, Livourne, 1907.

11. Vedel, *L'ambassade du grenadier Belleville*, dans la *Rev. de Paris*, 1909.

12. Fabry, *Hist. de la camp. de 1794 en Italie*, Paris, 1900 ; Id., *Rapports histor. des régiments de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1796-97*, Paris, 1900 ; Id., *Mémoires sur la camp. de 1796 en Italie*, Paris, 1900 ; joindre Bacler d'Albe, *Cartes du théâtre de la guerre en Italie de 1792 à l'an VI* ; et *Les campagnes des Français en Italie sous les ordres de Bonaparte*, 2e éd., Paris, 1806, 6 vol. — Jusqu'à présent la section historique de l'État-Major italien n'a rien fait d'analogue.

les éditeurs de la correspondance de Murat[1]. Il faut y joindre les publications de Trolard[2], Félix-Bouvier[3], E. Gachot[4], Chuquet[5], Bodereau[6], et au point de vue diplomatique, celles de P. Gaffarel[7], Marmottan[8], J. du Teil[9], Vedel[10], auxquelles il faut ajouter l'énorme recueil de Hüffer continué par Lückwaldt[11]. D'ouvrage italien, il n'y en a guère de capital à signaler : les travaux de P. et A. Verri sont bien anciens[12] ; il y a davantage dans les diverses contributions concernant Mantoue[13], Gènes[14], Asti[15], Pavie[16], Lugo[17], Faenza[18], Urbin[19], Saint-Marin[20]. Par contre, un des sujets qui ont attiré l'attention d'un grand nombre d'historiens italiens[21] et

1. Voy. plus bas, p. 336, n. 4.
2. *De Montenotte au Pont-d'Arcole*, Paris, 1893.
3. *Bonaparte en Italie (1796)*, Paris, 1899.
4. *Hist. milit. de Masséna (la première campagne d'Italie, 1795-98)*, Paris, 1901.
5. *Desaix en Italie*, dans la *Revue Bleue*, 1907, et le *Journal de Desaix*, publié par le même, Paris, 1908.
6. *Bonaparte et la route d'Ancône*, dans la *Rev. des Études historiques*, 1909.
7. *Bonaparte et les républiques italiennes (1796-99)*, Paris, 1895.
8. *Bonaparte et la république de Lucques*, Paris, 1896
9. *Rome, Naples et le Directoire, armistices et traités, 1796-1797*, Paris, 1900.
10. *L'ambassade du grenadier Belleville*, dans la *Rev. de Paris*, 1909.
11. *Quellen zur Gesch. des Zeitalters der französ. Revol.*, 2e partie, t. I. *Der Frieden von Campoformio*, Innsbruck, 1907.
12. P. Verri, *Storia dell' invasione dei Francesi repubblicani*, dans les *Lettere e scritti inediti* de P. et A. Verri, éd. par C. Casati, Milan, 1881, t. IV; A. Verri, *Vicende memorabili dal 1789 al 1801*, Milan, 1858, 2 vol.
13. G. Ferretti, *Il Betinelli e l'assedio di Mantova nel 1796*, dans l'*Arch. stor. lomb*, 1909.
14. C. Bigoni, *La caduta della repubblica di Genova nel 1797*, Gènes, 1847 ; A. F. Trucco, *Gli ultimi giorni della repubbl. di Genova e la comunità di Novi*, Milan, 1901. Joindre la correspondance des diplomates gènois publiée par G. Colucci (*La repubblica di Genova e la rivoluz. francese. Corrispond. inedita degli ambasciat. genovesi a Parigi e presso il Congresso di Rastadt*, Rome, 1902), et les vues d'ensemble de G. Bigoni, *Genova dal 1746 al 1814*, dans la *Riv. ligure di scienze...*, 1909.
15. C. Grandi, *La repubblica d'Asti dell' anno 1797*, Asti, 1851 ; N. Gubbiani, *Rivoluz., repubblica e contrarivoluz. di Asti nel 1797*, Pignerol, 1903. Id., *Rivoluz. astese del 1797*, Asti, 1909.
16. S. Manfredi, *L'insurrezione, il sacco di Pavia nel maggio 1796*, Pavie, 1900.
17. A. Lazzari, *La sommossa e il sacco di Lugo nel 1796*, Ferrare, 1906.
18. E. Grandi, *Faenza à tempi della rivol. francese (1796-1801)*, Bologne, 1906.
19. G. Garavani, *Urbino e il suo territorio nel periodo francese (1797-1814)*, 1re partie, Urbin, 1906 ; F. Dellagenza, *Storia della banda Grossi e de' suoi delitti commessi all' alba dell' unità nazionale nella provincia di Pesaro-Urbino*, Fano, 1907. Joindre G. Sanno, *Le origini del risorg. nell' Umbria*, 1re partie (*L'occupaz. francese nel 1797*), Pérouse, 1907.
20. Voy. la lettre inédite de Bonaparte aux commissaires rézents, 10 ventôse an V, dans la *Révol. française*, 14 déc. 1908.
21. Tentori, *Raccolta ragionata di documenti inediti sulla storia della rivoluz. e della caduta di Venezia*, Venize, 1798 ; F. Mutinelli, *Memorie stor. degli ultimi*

étrangers[1], c'est la chute de la grande république vénitienne[2].

Ce fut alors la floraison des républiques sœurs. C'est d'abord la république cispadane, formée en 1796 des territoires de Reggio, Modène, Bologne, Ferrare, auxquels le traité de Tolentino (19 fév. 1797) joignit la Romagne[3] ; mais Ravenne ayant préféré dépendre d'un gouvernement central à Milan, Bonaparte créa en juin 1797 la république cisalpine avec les territoires de la cispadane, le Milanais, les territoires de Mantoue, Bergame, Brescia, et, plus tard, la Valteline ; l'Autriche fut forcée d'accepter cette création au traité de Campo-Formio (17 oct. 1797). L'histoire de la république cisalpine n'est pas encore faite : ce n'est pas cependant que les sources inédites ou imprimées manquent, mais jusqu'ici, on ne s'est occupé, en ce qui la concerne, que de son système électoral, importé de France[4], et de l'opinion publique qui s'y développa[5] ; au reste,

cinquant' anni della rep. veneta, Venise, 1854 ; G. Dandolo, *La caduta della rep. di Venezia e i suoi ultimi cinquant' anni*, Venise, 1855-59, 2 vol. ; V. Malamani, *Il settecento a Venezia*, Turin, 1891, 2 vol. ; L. Ottolenghi, *Intorno la caduta della repub. di Venezia*, Padoue, 1899 ; C. Gioda, *L'ultimo ambasciatore di Venezia a Roma*, Carmagnola, 1904 ; G. Orlandini, *Organismo polit.-amministrativo della rep. veneta*, Venise, 1908.

1. E. Bonnal, *Chute d'une republique. Venise d'après les Archives secrètes de la Rép.*, Paris, 1885 ; Kovalewsky, *La fin d'une aristocratie*, trad. fr., Turin, 1901 ; A. Bonnefons, *Un état neutre sous la Révol., La chute de la Rep. de Venise (1789-1797)*, Paris, 1908 ; les lettres du chef de brigade Le Feron dans la *Révol. française*, 14 mai 1908 ; capitaine E. Barbarich, *La campagna del 1796 nel Veneto*. I. *La decadenza milit. della Serenissima*, Rome, 1910.

2. Joindre pour Brescia, L. Fe d'Ostiani, *Brescia nel 1796*, Brescia, 1907 ; — pour Bellune, Belletti, *L'istituzione della municipalità nella prov. di Belluno (1797)*, Turin, 1899 ; — pour Vérone et les « pâques veronaises », G. Biadego, *Le Pasque veronesi*, Vérone, 1885 ; E. Bevilacqua, *Le Pasque veronesi*, Vérone, 1897, et pour le séjour de Louis XVIII à Vérone, d'où il fut chassé sur l'ordre de la sérénissime République, voy. E. Daudet, *De Vérone à Riegel, récit inédit de Louis XVIII*, dans les *Feuilles d'hist.*, 1909 ; A. Rizhi, *Il conte di Lilla e l'emigraz. francese a Verona, 1794-96*, Pérouse, 1909.

3. Les *Atti del Congresso cispadano nella città di Reggio* ont été publiés par V. Fiorini, Rome, 1897. Joindre : T. Casini, *I deputati al Congresso cispadano (1798-97)*, Turin, 1897. C'est au Congrès cispadan de Reggio que le drapeau tricolore italien fut pour la première fois arboré : voy. V. Fiorini, *Le origini del tricolore ital.*, Rome, 1897 ; Pagano, *Delle orig. della band. tricolore*, Rome, 1895 ; O. Viola, *Il tricol. ital.*, Catane, 1905.

4. G. Gallavresi, *Il diritto elettorale politico secondo la Costituz. della Rep. Cisalpina*, Milan, 1905.

5. G. de Castro, *Milano e la Rep. cisalpina giusta le poesie, caricature*, etc., Milan, 1879 ; Masi, *Parucche e sanculotti nel secolo XVIII*, Milan, 1886 ; Brozzi, *Il teatro giacobino e antigiacobino in Italia*, Milan, 1887 ; P. Hazard, *Les milieux litt. en Italie de 1796 à 1799*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1905 ; E. Bellorini, *Disordini in teatro a Milano al tempo delle Rep. cisalpina e Ital. (1796-1805)*, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1907 ; Id., *Giovanni Torti*, Naples, 1907 ; F. Momigliano, *Gioia, un pubblicista, economista e filosofo del periodo napoleonico*, dans la *Riv. di filol. e scienze affini*, 1903-04. Cf. le t. V de Cusani, *Storia di Milano*, Milan, 1867.

ce dernier point est de la plus grande importance, car c'est dans les cénacles politiques de Milan que le concept unitaire devait prendre sa forme la plus précise. Le mouvement républicain gagna le reste de l'Italie. A Rome, à la suite de l'équipée qui coûta la vie au général Duphot[1], la république fut proclamée le 28 décembre 1797 : c'est au livre d'A. Dufourcq, un peu rapide et tendancieux, qu'il faut se reporter pour en suivre l'histoire, qui s'achève le 30 septembre 1799[2]. Plus au sud, le royaume napolitain, en paix avec la France depuis 1796[3], mais agité par les émissaires du Directoire et les partisans des idées nouvelles[4], se mua en république parthénopéenne[5]. Ce que fut en réalité cette Italie républicaine, on ne le sait pas bien ; la synthèse prématurée d'A. Sorel[6], et longtemps avant celle-là, la synthèse de Desjardins[7] n'en rendent pas bien compte. En tout

1. G. Boulot, *Le général Duphot* (*1769-1797*), Paris, 1908 ; M. Basse, *Le général Léonard Duphot* (*1769-1797*), Paris, 1908, complétés par Chuquet, dans *la Revue*, 1910.

2. Le régime jacobin en Italie, *Étude sur la république romaine* (*1798-99*), Paris, 1900. — Joindre, pour Ancône, M. Savini, *La repubblica anconitana* (*1797-98*), Florence, 1907, qui complète B. Mangourit, *Défense d'Ancône*, Paris, 1802, 2 vol.

3. L. Conforti, *Napoli dal 1789 al 1796*, Naples, 1886 : Id., *Napoli della pace di Parigi alla guerra del 1798*, Naples, 1886 ; Maresca, *La pace del 1796 tra le Due Sicilie e la Francia*, Naples, 1887 ; Id., *La missione del comm. Alvaro Ruffo a Parigi negli anni, 1797-1798*, Naples, 1908.

4. G. Travali, *I Francesi nel Mediterraneo* (*1799-99*), Palerme, 1902 ; B. Croce, *Relazioni dei patrioti napoletani col Direttorio e col Consolato e l'idea dell'unità ital.* (*1799-1801*), Naples, 1902. Parmi les chefs du mouvement, à noter Di Blasi (voy. E. del Cerro, dans la *Riv. d'Italia*, 1905), V. Cuoco, auteur du *Saggio stor. della rivoluz. napoletana* (édité en 1801), Ciaia et Paribelli, dont le rôle a été mis en lumière dans l'ouvrage cité n. 5 de B. Croce. Joindre, pour Cuoco, G. Cogo, *V. Cuoco*, Naples, 1909.

5. La bibliographie du sujet est abondante. Voy. entre autres, Del Pozzo, *Cronaca civile e milit. delle due Sicilie, dal 1734 in poi*, Naples, 1859 ; le recueil dû à Croce, Ceci, M. d'Ayala, S. Di Giacomo, intitulé : *La rivoluz. napol. del 1799 illustrata con ritratti, vedute, autografi ed altri docum. figurativi e grafici*, Naples, 1899 ; G. Fortunato, *I Napoletani del 1799*, Florence, 1884 ; Rossi, *Nuova luce risultante dai veri fatti avvenuti in Napoli pochi anni prima del 1799*, Florence, 1890 ; Franchetti, *Il Macdonald e la rep. napol.*, dans la *Nuova Antologia*, 1892 ; B. Croce, *Studi storici sulla rivol. napol. del 1799*, 2e éd., Rome, 1897 ; V. Spinazzola, *Gli avvenimenti del 1799 in Napoli*, Naples, 1899 ; A. Sansone, *Gli avvenimenti del 1799 nelle Due Sicilie*, Palerme, 1901 ; Helfert, *Fabrizio Ruffo, rivoluz. e contro-rivoluz. di Napoli, dal nov. 1798 all' agosto 1799*, trad. de l'allemand, Florence, 1885 ; Hüffer, *Die neapolitan. Republik des Jahres 1799*, dans l'*Histor. Taschenbuch*, 1884 ; Id. *La fin de la rép. napol.*, dans la *Rev. histor.*, 1904 ; Id., *Der Krieg des Jahres 1799 und die 2te Koalition*, Gotha, 1905 ; C. di Somma, *Une mission diplom. du marquis di Gallo à Saint-Pétersbourg en 1799*, Naples, 1910. — Au point de vue local, voy. O. Serena, *Altamura nel 1799*, Rome, 1899 ; A. Perrella, *L'anno 1799 nella prov. di Campobasso*, Caserte, 1899 ; F. Carabellese, *In terra di Bari* (*1799-1806*), Trani, 1900.

6. *L'Europe et la Révol. franç.*, Paris, 1887-1904, 7 vol. ; voy. P. Muret et R. Guyot, dans la *Rev. d'hist. mod. et cont.*, 1905.

7. *Campagnes des Français en Italie, ou hist. milit., polit. et philos. de la Révol., contenant ce qui s'est passé de relatif à la révol. franç. en Afrique, à*

cas, les créations françaises étaient fragiles, et, dès 1799, l'édifice s'écroulait[1]. La réaction de 1799 est un des épisodes les plus étudiés de la période française du *Risorgimento* ; toutefois, les historiens italiens se sont principalement occupés du sort des libéraux traqués par les persécutions austro-russes, dans le nord de l'Italie[2], décimés par les cruautés anglo-napolitaines dans le sud[3], et encore ont-ils en général négligé ceux de ces libéraux qui ont demandé à la France un asile et la vengeance[4].

Le retour de Bonaparte en Europe, la seconde campagne d'Italie devaient renouveler et raffermir en Italie l'influence française. Le traité de Lunéville (9 février 1801) étend la République cisalpine reconstituée jusqu'à la Sesia ; la Consulte de Lyon[5], un an plus tard, organise la République italienne (25 janvier 1802), qui se transforme, le 17 mars 1805, en Royaume d'Italie. Du royaume sont exclus les États piémontais, réunis directement à la France, sauf la Sardaigne ; en revanche, la Vénétie y est incorporée (26 décembre 1805), Modène également ; la Toscane, dont on fait d'abord un royaume dépendant pour une infante d'Espagne, le royaume d'Étrurie, fait partie de l'empire en 1807, mais

Naples, à Rome, à Venise, à Gênes, à Milan, en Sardaigne, en Corse et les causes des diff. évén., Paris, an VI, 5 vol.

1. Voy. E. Gachot, *Les campagnes de 1799*, Paris, 1903 ; G. Bottoni, *Il generale Macdonald nelle campagne d'Italia del 1798-99*, Naples, 1909.

2. Pour le Piemont, la Lombardie et la Romagne, voy. : Z. Carpi, *I deportati cisalpini*, éd. par Finzi, Mantoue, 1904 ; F. Lemmi, *Per la storia della deportazione nella Dalmazia e nell' Ungheria*, dans l'*Arch. stor. ital.*, 1907 ; F. Apostoli, *Le lettere sirmiensi*, éd. par D'Ancona et Bigoni, Milan, 1906 ; A. Butti, *I deportati del 1799*, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1907 ; I. Massaroli, *I condannati e deportati romagnoli nell'invasione austro-russa (1799-1800)*, Turin, 1908 ; G. Bustico *Pagine benacensi*, Salò, 1909 ; G. Sforza, *L'indennità ai giacobini piemontesi perseguitati e danneggiati (1800-02)*, dans la *Bibliot. di storia ital. recente*, t. II, 1909. — Pour la Toscane : A. Lumini, *La reazione in Toscana nel 1799*, Cosenza, 1891 ; Brigidi, *Giacobini o realisti*, Sienne, 1882 ; P. Vigo, *Progressi dei Francesi e timori della Toscana nel primo trimestre del 1799*, Livourne, 1905. — Pour les États pontificaux, I. Rinieri, *Il generale Lahoz, il primo propugnatore dell' indipendenza ital.*, dans la *Civiltà cattolica*, 1904.

3. Voy. les ouvrages signalés plus haut, et de plus Trifone, *Le giunte di stato a Napoli nel secolo XVIII*, Naples, 1909, sur la répression gouvernementale.

4. Voy. cependant l'étude, accompagnant le journal de V. Lancetti, de G. Manacorda, *I rifugiati italiani in Francia negli anni 1799-1800*, Turin, 1907, avec l'important compte rendu d'A. Butti, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1908. Sur l'un d'eux, Messia, voy. les *Souvenirs d'un médecin de Paris*, dans la *Rev. hebdomad.*, 21 août 1909, p. 359.

5. Les procès-verbaux en sont conservés aux archives des affaires étrangères. On trouvera d'importantes notices et des documents dans T. Casini, *Fonti per la storia della Consulta di Lione*, dans les *Memorie della R. accad. di scienze di Modena*, 1906.

garde une sorte d'autonomie avec Élisa Bonaparte, grande-duchesse de Toscane ; Lucques est incorporé en 1805 au royaume d'Étrurie, puis constitue un peu plus tard une partie de la principauté de Piombino ; Parme subit d'abord le même sort, pour être incorporé par morceaux, de 1805 à 1808, au Grand Empire. Puis Rome même et ce qui reste des États du Saint-Siège, occupés en 1809, constituent deux départements. Enfin, l'occupation d'Otrante, Brindisi et Tarente, après le traité de Florence (18 mars 1801) prépare l'occupation du sud de l'Italie, qui, opérée une première fois après la rupture de la paix d'Amiens, est définitive lors de la troisième coalition, et aboutit à la constitution d'un royaume dépendant sous Joseph (1806-1808), puis Murat (1808-1815). Hors de l'Italie française ne subsistent, avec la république de Saint-Marin, que l'île de Sardaigne, où gouverne la dynastie savoyarde, et l'île de Sicile, où dominent les Bourbons de Naples.

A cette histoire de l'occupation, peu de livres généraux ont été consacrés, en dehors de la monographie périmée de Léouzon le Duc[1], du gros travail, à la documentation trop unilatérale, de Driault[2], et, parmi les Italiens, du livre de De Castro[3], et l'on a eu raison, car les bonnes synthèses historiques doivent être précédées de toute une série de travaux de détail. Ces travaux commencent à abonder. Pour l'histoire de la seconde campagne d'Italie, je renvoie aux publications de l'État-Major français[4] et aux bibliographies déjà signalées[5]. Pour le Piémont, partie intégrante de l'Empire, je rappelle que l'ouvrage essentiel est celui de D. Carutti[6], auquel on peut joindre la *Torino napoleonica* d'A. Viriglio[7] ; mais les documents concernant l'occupation du Piémont par la France sont conservés surtout dans les dépôts français[8], et les historiens italiens y ont recours aussi rarement qu'aux sources françaises

1. *L'empereur Napoléon Ier et l'Italie*, Paris, 1859.
2. *Napoléon en Italie*, Paris, 1905.
3. *Storia d'Italia dal 1799 al 1814*, Milan, 1881.
4. De Cugnac, *Campagne de l'armée de réserve en 1800*. I. *Passage du Grand-Saint-Bernard* ; II. *Marengo*, Paris, 1899-1900. Joindre Gachot, *Hist. milit. de Masséna (1800)*, Paris, 1908, les mémoires divers publiés sous le titre de *Centenario della battaglia di Marengo*, Alexandrie, 1900, 2 vol, et colonel Labulin, *Considér. stratégiques sur la campagne de 1800 en Italie*, Paris, 1910.
5. Voy. plus haut, p. 326 et n. 11.
6. *Storia della Casa di Savoia durante la rivol. franc.*, Turin, 1893, 2 vol.
7. Turin, 1905.
8. Voy. la 1re partie, p. 372. Joindre le Dahlmann-Waitz pour le côté autrichien.

imprimées [1]. L'histoire du royaume d'Italie n'est pas faite. Sur le régime administratif de cet État, on trouve sans doute des renseignements dans l'ouvrage classique de Coraccini [2], dont on doit rapprocher le *Codice* que Bono dédia au vice-roi Eugène [3] ; mais il faut des monographies de services ou de régions, pour comprendre dans son détail, le jeu de l'administration française en Italie. De bons types de monographies régionales, plus sérieuses que l'anthologie de G. De Castro [4] ou le livre de Corio [5], qui concernent la Lombardie, ou le travail de F. Nanimocenigo, pour la Vénétie [6], ont été fournis tout récemment par L. Ottolenghi [7] et B. Emmert [8] ; au point de vue financier, le *Saggio* de G. Pecchio [9], complété par la publication de S. Pellini [10] ; au point de vue militaire, les travaux de C. Vacani [11], De Laugier [12], A. Zanoli [13], E. Fieffé [14], F. Turotti [15] ; au point de vue diplomatique, ceux de C. Cantù [16] et du capitaine Kœchlin [17] renferment beaucoup de renseignements épars. On en trouvera également d'autres dans les livres concernant le vice-roi Eugène de Beauharnais, dont plusieurs ont la valeur de témoignages de première main [18], et dans la correspondance de ce person-

1. Laboulinière, *Rapport polit. et admin. sur la 27e division militaire*, Paris, an X ; général Jourdan, *Mémoire sur le Piémont*, Paris, an VI.

2. *Hist. de l'admin. du roy. d'Italie*, Paris, 1823, trad. supposée de la Folie, nom réel de l'auteur. Cf. les *Observations* critiques du marquis Gattmara, Turin, 1823.

3. *Codice dei podestà e sinduci del regno d'Italia*, Milan, 1812.

4. *Milano durante la dominaz. napoleonica giusta le poesie....* Milan, 1880.

5. *Del dominio napoleonico a Venezia (1806-1814). Noti ed appunti*, Venise, 1896.

6. *Milana durante il primo regno d'Italia*, Milan, 1904.

7. *Padova e il dipartimento del Brenta dal 1813 al 1815*, Padoue, 1909.

8. *Il dipartim. dell' alto Adige del regno ital.*, Trente, 1909.

9. *Saggio storico sull' amministraz. finanz. dell'ex-regno d'Italia dal 1802 al 1814*, Turin, 1852.

10. *Conto dell'amministraz. delle finanze del regno d'Italia nell'anno 1813 e budget per l'anno 1814*, Aoste, 1906. Joindre les publications concernant Prina, signalées plus bas, p. 334, n. 4.

11. *Storia delle campagne degli Italiani in Ispagna dal 1808 al 1813*, Milan, 1823, 3 vol. Cf. P. Conard, *Nap. et la Catalogne*, Paris, 1909, in-8.

12. *Gli Italiani in Russia nel 1812*, Florence, 1826-27, 4 vol.

13. *Cenni storico-statistici intorno alla milizia cisalpino-italiana dal 1796 al 1814*, Milan, 1845, 2 vol. — Zanoli fut secrétaire général du ministère de la Guerre et de la Marine à Milan. — Joindre G. Cappello, *Napoleone I in Italia nel 1807 e l'esercito ital. di quei tempi*, dans la *Nuova Antol.*, 1908.

14. *Hist. des troupes étrangères au service de la France*, Paris, 1854, 2 vol.

15. *Storia delle armi ital. dal 1796 al 1814*, Milan, 1856, 2 vol.

16. *I diplomatici della repubblica cisalpina e del regno d'Italia*, Milan, 1884.

17. *Les ordres de la couronne de fer et de la couronne d'Italie (1805-1905)*, Paris, 1907.

18. G***, *Hist. du prince Eugène de Beauharnais*, Paris, 1821 ; général de Vau-

nage [1] ; il y a également lieu d'utiliser les travaux consacrés au personnel administratif du royaume, non seulement à Melzi [2], mais au général Fontanelli [3] et surtout au ministre Prina [4]. En somme, il reste beaucoup à faire en ce qui touche l'histoire du royaume, et presque tout en ce qui a trait à l'évolution de l'esprit public en Italie de 1800 à 1814 : à ce point de vue nous ne connaissons guère que les panégyriques ou les satires [5], et les efforts imprécis, exagérés ou voilés des sociétés secrètes, Raggi, Stillettanti, Illuminés, à leur début [6]. Et cependant, il est impossible, dès maintenant, de nier que le régime français appliqué à l'Italie du nord n'ait largement servi à l'unitarisme italien [7].

Dans le reste de l'Italie, l'installation du régime français eut peut-être moins de conséquences idéologiques. Du moins, les historiens n'ont guère étudié que les procédés pratiques de ce régime, soit en Toscane, avec P. F. Covoni [8], P. Marmottan [9], E. Rodocanachi [10], soit dans les duchés, dont l'histoire, pour la période fran-

doncourt, *Hist. polit. et milit. du prince Eugène, vice-roi d'Italie*, Paris, 1828, 2 vol. Voy. plus bas les ouvrages concernant la chute du royaume, p. 337 et n. 7.

1. *Mémoires polit. et militaires et correspondance*, publiés par Du Casse, Paris, 1865. Une édition italienne a été donnée par Cantù.

2. Voy. plus haut, p. 326 et n. 10, et la bibliographie indiquée par A. Butti, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1905, p. 109, n. 2, et 111, n. 1. Cf. G. Falorsi, *L'epistolario di F. Melzi d'Eril*, dans l'*Arch. stor. ital.*, 1880.

3. Iacopetti, *Biografia del conte Achille Fontanelli, generale e ministro del regno d'Italia*, Milan, 1843.

4. S. Pellini, *Giuseppe Prina*, Novare, 1900 ; Id., *La giovinezza di Giuseppe Prina*, Novare, 1901 ; Id., *Il testamento del conte Prina*, dans le *Bollet. stor. della prov. di Novara*, 1901. De Prina, voy. les *Lettere all'imperatore Napoleone*, Novare, 1839, et les billets à Paravicini, publiés par G. Gallavresi, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1904.

5. Voy. l'ouvrage déjà cité de De Castro, *Milano*, les satires romaines publiées par le même, *Roma che ride*, les textes panégyriques ou satiriques que j'ai donnés dans les *Mél. d'archéol. et d'hist. L'église de Saint-Louis des Français*, 1906 ; *Pour un sonnet*, 1908, et mon article *La satire politique à Rome*, dans la *Grande Revue*, 1905 ; A. Butti, *L'anglofobia nella letter. della Cisalpina e del regno ital.*, dans *l'Arch. stor. lomb.*, 1909 ; A. Soubies, *Le théâtre italien au temps de Nap. et de la Restaur.*, Paris, 1910.

6. Sur la maçonnerie italienne, on a peu de choses : cf. cependant I. Rinieri, dans la *Civiltà cattolica*, 1905 ; G. Bourgin, *Une Loge à Rome en 1812*, dans la *Révol. française*, 1905. Sur la société des *Raggi*, dont le centre paraît être Bologne, les avis diffèrent ; Arezzo semble avoir été un autre centre d'organisations secrètes.

7. Voy. à ce point de vue, l'important travail, et qui dépasse singulièrement son titre, d'A. Butti, *La fondazione del « Giornale italiano » e i suoi primi redattori*, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1905.

8. *Il regno d'Etruria*, Florence, 1894, 2 vol.

9. *Le royaume d'Etrurie* (*1801-07*), Paris, 1896 ; *Élisa Bonaparte*, Paris, 1897 ; *Documents sur le Royaume d'Étrurie*, Paris, 1900.

10. *Élisa Napoléon en Italie*, Paris, 1900. Joindre les lettres d'Élisa à Pauline de Broglie, dans la *Rev. hebd.*, 1908.

çaise, reste à peu près entièrement à faire [1]. Il en est de même des États du Saint-Siège, pour lesquels la monographie de L. Madelin [2], tout à compléter qu'elle soit sur un certain nombre de points [3], reste essentielle [4].

Dans les Deux-Siciles, la France se heurta à l'ennemie implacable de la révolution, Marie-Caroline, et à l'Angleterre. La politique de l'une et de l'autre a été assez bien élucidée par divers travaux de détail [5] ; elle n'évita pas la campagne de 1806, la conquête du royaume, l'installation de Joseph comme roi à Naples [6].

1. Pour Lucques, voy. P. Marmottan, *Bonaparte et la république de Lucques*, Paris, 1896 ; M. Rosi, *Un plebiscito repubblicano al tempo del congresso di Vienna*, dans la *Rivista d'Italia*, 1905. — Pour Parme, voy. L. Montagna, *I ducati parmensi nella diplom. europea dal 1796 al 1815*, Plaisance, 1907.

2. *La Rome de Napoléon. La domin. française à Rome de 1809 à 1814*, Paris, 1906.

3. Voy. G. Bourgin, *I dipartimenti romani nell' Archivio nazion.*, dans l'*Arch. della soc. patria di storia romana*, 1906 ; la *Dissert. histor. sur les aff. de Rome présentée à Napoléon*, par le comte d'Hauterive, dans la *Revue Bleue*, 1905, qui s'ajoute à la littérature officielle née des événements de 1809 ; les papiers de Tournon, préfet du Tibre, à qui l'on doit des *Études statist. sur Rome et la partie occidentale des États Romains*, ont été utilisés par l'abbé Moulard, pour une thèse qui verra, sans doute, prochainement le jour (voy. l'analyse donnée dans le *Correspondant*, 1909). Une partie des papiers de Pastoret se trouve entre les mains de L.-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier.

4. Je laisse à dessein de côté tout ce qui concerne l'histoire des rapports politico-religieux entre Napoléon Ier et Pie VII, pour lesquels je renvoie à la bibliographie de G. Bourgin, *Les archives pontificales*..., p. 330-332, à compléter par A. Cathérin, *Les évêques italiens exilés dans l'Ain (1810-14)*, Bourg, 1906 ; Combes de Lestrades, *Le cardinal Arezzo et sa fuite en Corse*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et polit.*, 1907 ; G. Daumet, *Les généraux des ordres religieux exilés en France sous le premier Empire*, dans la *Rev. des Études hist.*, 1907 ; G. Roberti, *La lotta fra stato e chiesa durante l'impero napoleonico*, dans la *Nuova Antologia*, 1908.

5. P. Palumbo, *Maria Carolina regina delle Due Sicilie, suo carteggio con lady Emma Hamilton*, Naples, 1877 ; B. Maresca, *Carteggio della regina Maria Carolina col cardinale Ruffo*, Naples, 1883 ; A. Gagnière, *La reine Marie-Caroline de Naples*, Paris, 1886 ; B. Maresca, *I due trattati del settembre 1805*, Naples, 1888 ; O. Browning, *Hugh Elliot at Naples*, dans l'*English historical Review*, 1889 ; P. Vigo, *Nelson a Livorno*, Sienne, 1903 ; A. Bonnefons, *Une ennemie de la Révol. et de Napoléon, Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (1761-1814)*, Paris, 1905 ; Ch. Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806*, Paris, 1905, 2 vol. ; X***, à propos de ces derniers livres, dans l'*Edinburgh Review*, 1905.

6. P.-C. Ulloa, *Marie-Caroline d'Autriche et la conquête du royaume de Naples en 1806*, Paris, 1872 ; B. Amante, *Fra Diavolo e il suo tempo (1796-1806)*, Florence, 1904, qu'on pourrait compléter grâce aux papiers Berthier conservés aux Archives nationales ; de Grandprey, *La défense du royaume de Naples en 1806*, dans le *Journal des Sciences militaires*, 1907 ; R. Gaschet, *L'armée franç. en Calabre et le combat de Santa-Eufemia*, dans la *Rev. bleue*, 1906 ; J. Rambaud, *Le général Reynier à Naples*, dans la *Rev. hist.*, 1908 ; Id., *Il processo del marchese Rodio (1806)*, dans l'*Arch. stor. napolet.*, 1908 ; J. Salette, *Le général Lamarque et l'expéd. de Capri*, dans la *Rev. de Gascogne*, 1907.

L'histoire du règne napolitain de Joseph reste à faire ; elle comporte une large documentation inédite et non inédite [1] : amorcée dans le grand travail de Johnston [2], elle sera traitée, certainement avec le plus grand soin, dans une thèse en élaboration de J. Rambaud, à qui l'on doit déjà des travaux de détail curieux, en particulier sur l'église napolitaine [3]. La documentation n'est pas moins riche, même après les destructions systématiques opérées à la restauration des Bourbons, pour l'histoire du règne de Joachim Murat ; en dehors des recueils de lettres de Murat [4], il existe dans les archives italiennes et étrangères une masse considérable de documents, dont l'état, avec la bibliographie du sujet, a été dressé par Johnston, dans le livre précédemment cité [5], et par le commandant Weil, dans ses travaux capitaux sur le prince Eugène et Murat [6]. Mais, sauf ces derniers travaux, on peut dire que les livres consacrés à Murat sont tous tendancieux, en ce sens que leurs auteurs sont plus ou moins hypnotisés par le sort tragique du roi de Naples [7], et ils ont le défaut de ne faire l'histoire du royaume que par rapport au roi : on sait peu de choses sur les transformations de l'esprit public [8],

1. Les *Mémoires et correspondance du roi Joseph* ont été publiés par Du Casse, Paris, 1853-54, 10 vol. ; les *Mémoires du duc de Gallo* par Maresca, Naples, 1888.

2. *The napoleonic empire in southern Italy and the rise of the secret societies*, Londres, 1904, 2 vol.

3. *L'église napolitaine sous la domination française*, dans la *Rev. d'hist. ecclés de Louvain*, 1908. — Le capitaine de Tarlé prépare également un livre sur Naples et la France (Cf. *Acad. des sciences mor. et polit.*, *compte rendu*, 1910, 1er sem.).

4. *Correspond.*, publiée par A. Lumbroso, t. I, 1791-1808, Turin, 1899; *Quarante lettere di G. Murat alla figlia Letizia*, éd. par G. Biagi, Florence, 1893 ; *Lettres et doc. pour servir à l'hist. de Joachim Murat*, pub. par Lebrethon, 3 parus, Paris, 1908-09.

5. Voy. l'étude faite de ce livre par C. Manfroni, dans les *Atti e memorie della R. accad. di Padova*, t. XXI, et mon compte rendu dans la *Revue hist.*, janv.-fév. 1906.

6. *Le prince Eugène et Murat, opér. milit. et diplom.* (*1813-1814*), Paris, 1901-1902, 5 vol. ; *Joachim Murat roi de Naples, la dernière année du règne*, Paris, 1908-10, 5 vol.

7. L. Gallois, *Hist. de Joachim Murat*, Paris, 1828 ; A. Franchetti, *Gioachino Murat secondo i documenti degli archivi di Vienna*, Rome, 1879 ; A. Lumbroso, *Il re Gioachino Murat e la sua corte* (*1808*), Rome, 1898 ; F. Guardione, *Gioachino Murat in Italia*, Palerme, 1899 ; J. Chavanon et Saint-Yves, *Joachim Murat*, Paris, 1905 ; les art. d'A. Vandal, *Le roi et la reine de Naples* (*1810-1812*), dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1910. — Joindre Driault, *Murat à Naples avant la trahison*, dans la *Revue bleue*, 1905 ; F. Masson, *Une partie carrée à Naples en 1812*, dans la *Revue de Paris*, 1905.

8. Les ouvrages consacrés à la charbonnerie, signalés plus bas, p. 341, n. 4-9, fournissent un certain nombre de données, trop souvent sujettes à caution, sur les origines des sociétés secrètes. Pour la maçonnerie, voy. Kierlin, *La loge de Capoue* (*1807-1815*). *L'influence en Europe des loges régiment. des armées de Napoléon Ier*, Paris, 1909, (ext. de *l'Acacia*).

et guère plus sur la façon dont furent implantées dans le pays les nouvelles institutions [1].

Au même temps, lord Bentinck tentait d'introduire en Sicile le régime parlementaire anglais : le peureux Ferdinand ne savait guère lui résister, quitte à changer de voie, si l'occasion venait ; le lord anglais parvint à chasser de l'île Marie-Caroline, qui voulait lui résister, en même temps qu'à son propre gendre, le futur Louis-Philippe [2]. Mais l'histoire de la Sicile pendant la période française n'est guère plus faite que celle de la Sardaigne, et de Bentinck, on ne s'est guère occupé que dans ses rapports avec Murat et comme protagoniste de l'indépendance italienne [3] : des explorations méthodiques dans les archives anglaises permettraient de faire sur Bentinck une étude complète.

La destruction de la domination française est en somme aujourd'hui bien connue, grâce aux cinq volumes du commandant Weil [4]. Murat, passé à la coalition, envahit les États romains [5], tandis qu'une révolution intérieure et l'invasion étrangère ruinaient le royaume d'Italie : sans doute, tout n'est pas dit sur la fin du royaume [6], mais on a de bons éléments dans les divers travaux dus à De Castro, von Helfert, Lemmi, Verga et surtout G. Gallavresi [7].

1. Voy. cependant Trifone, *Feudi e demani : e versione della feudalità nelle prov. napoletane*, Milan, 1909.

2. F. Guardione, *Maria Carolina d'Austria e la polit. inglese in Sicilia*, dans les *Memorie dell' accad. dei Zelanti di Acireale*, 1907-08 ; Imbert de Saint-Amand, *La jeunesse de Louis-Philippe et de Marie-Amelie ; la cour de Naples : la cour de Palerme*, Paris, s. d.

3. Cf. Johnston, *Lord W. Bentinck and Murat*, dans *l'English histor. Review*, t. XIX ; Commandant Weil, *Encore quelques mots sur Murat et Bentinck*, dans la *Correspond. histor. et archéol.*, 1904.

4. Le t. I raconte les faits de mai à septembre 1813 : le t. II, ceux de septembre à novembre 1813 ; le t. III, ceux de novembre 1813 à février 1814 ; le t. IV, les événements qui précèdent et suivent la bataille du Mincio ; le t. V contient les compléments. Joindre du même *Les négociations secrètes entre J. Murat et le prince Eugene, fév.-mars 1814*, dans la *Rev. d'hist. mod. et cont.*, 1905. Sur la demi trahison du prince Eugène, voy. *Notes et doc. du gén. comte d'Anthouard*, dans le *Carnet de la Sabretache*, 1906.

5. Voy. la bibliographie du sujet dans Guillon, *Les complots milit. sous le Consulat et l'Empire*, Paris, 1904, p. 250, n. 1. Un des ouvrages essentiels est le *Précis histor. de l'invasion des Etats romains par l'armée napol. de 1813 à 1814*, par Bellaire, aide de camp de Miollis, Paris, 1838.

6. Je laisse de côté les livres anciens, comme celui de Guiccardi, *Relation hist. de la révol. du royaume d'Italie en 1814*, trad. de Saint Edme, Paris, 1822, de même que les sources imprimées, telles que la relation de C. Verri, publiée par Casati au t. IV des *Lettere e scritti inediti*, et les lettres de C. Verri et C. Giovio publiées par G. Gallavresi, dans le *Bolletino ufficiale del I° Congresso stor. pel risorg. ital.*

7. De Castro, *La caduta del regno italico*, Milan, 1882 ; von Helfert, *La cad. della domin. franc. nell'alta Italia*, Bologne, 1894 ; F. Lemmi, *La restauraz. aus-*

Mais Murat sentant l'impossibilité pour lui de jouer son rôle dans le concert européen, subissant sans doute l'influence de Napoléon à l'île d'Elbe [1], constatant l'hostilité des puissances au Congrès de Vienne, entama un nouveau revirement, dont l'analyse a été entreprise par le commandant Weil [2], annulant ainsi les livres anciens, tel celui de B. Maresca [3], et fournissant une contribution de premier ordre à l'histoire du Congrès [4]. La campagne muratienne de 1815 [5] a une importance capitale dans l'histoire de l'unité italienne, comme naguère le montrait éloquemment A. Dufourcq [6] : la proclamation de Rimini, rédigée par P. Rossi, contient l'embryon des programmes de 1848 et de 1859, mais elle coûta la vie à Joachim, qui, chassé de son royaume, essaya d'y rentrer et fut fusillé au Pizzo, victime d'un drame terrible qui a trouvé de nombreux historiens [7].

triaca in Milano nel 1814, Bologne, 1902 (avec le compte rendu de Chiattone, dans la *Riv. stor. ital.*, 1903); G. Gallavresi, *Ricerche intorno alla rivoluz. milanese del 1814*, dans les *Rendiconti del R. istituto lombardo*, 1907 ; Id., *La rivoluz. lombarda del 1814 e la politica inglese secondo nuovi docum.*, dans *l'Arch. stor. lomb.*, 1909, avec la bibliographie du sujet p. 106, n. 3 ; Id., *La chute du sénat nap. en Italie*, dans la *Revue d'hist. diplom.*, 1909 ; E. Verga, *La deputaz. dei collegi elettorali del regno d'Italia a Parigi nel 1814*, Milan, 1904, complété par G. Gallavresi, *Per una futura biografia di F. Confalonieri*, dans *l'Arch. stor. lomb.*, 1907 ; F. Lemmi, *La restaur. in Italia nel 1814 nel diario del barone von Hugel*, Rome-Milan, 1910. — Sur l'assassinat du général Prina, cf. S. Pellini, *Il generale Prina, la morte del ministro Prina*, Novare, 1905, avec un compte rendu de Gallavresi dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1907, où la bibliographie du sujet est donnée.

1. Il y aurait lieu d'analyser de près toutes les correspondances policières et diplomatiques échangées sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, dont je néglige à dessein de donner ici la bibliographie ; voy. toutefois, d'après les archives secrètes de la *Presidenza del buon governo* de Florence, Livi, *Napoleone I all' isola d'Elba*, Milan, 1888.

2. *Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année du règne*, Paris, 1909-10, 3 vol. Cf. H. Welschinger, *Le roi J. Murat et le tr. du 11 janv. 1814*, dans *Séances et trav. de l'Ac. des sciences mor. et polit.*, 1909.

3. *Gioachino Murat e il congresso di Vienna*, Naples, 1887.

4. Je renvoie à l'importante bibliographie donnée par Weil en tête de son t. I ; — sur l'attitude prise par le Saint-Siège aux délibérations de Vienne, voy. la *Corrispond. ined. dei cardinali Consalvi e Pacca nel tempo de Congresso di Vienna*, Turin, 1903, et les études du vicomte de Richemond, *Consalvi à Paris en 1814*, dans le *Correspondant*, 1905 ; *Un essai de Concordat entre l'Angleterre et le Saint-Siège*, dans le *Correspondant*, 1906. — Sur le rôle italien de Talleyrand, voy. M. Caraucini *Talleyrand e il principio di legittimità al cong. di Vienna*, Rome, 1909.

5. Surveillée de près par la France. Cf. Hennequin. *Le corps d'observ. des Alpes en 1815*, Paris, 1909.

6. *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1898. Cf. Lemmi, *G. Murat e le cospirazioni unitarie nel 1815*, dans *Arch. stor. per le prov. napol.*, 1901 ; F. Bertolini, *I partiti polit ital. nel 1814*, dans la *Nuova Antol.*, 1885 ; Perrero, *Il gen. conte di Gifflenga e la congiura milit. lombarda*, Turin, 1896.

7. Galvani, *Mém. sur les événements qui ont précédé la mort de Joachim Napoléon*, Paris, 1843 ; G. Romano, *L'arresto e il supplizio del Gioachino Murat.*

Dès l'an VI, Béline essayait de déterminer l'influence des conquêtes de la France en Italie [1]. Cette influence n'est pas niable, et elle a été reconnue par un grand nombre d'auteurs, dont M. Dejob a jadis dressé la liste [2]. Mais les directions où elle s'est exercée sont encore mal reconnues. Au point de vue littéraire, il faut attendre que P. Hazard publie les résultats d'une enquête diligente et synthétique [3] ; au point de vue des institutions sociales, du développement économique des diverses régions, tout presque reste à faire, ou n'est guère plus avancé, l'effort des historiens s'étant porté presque exclusivement sur les événements diplomatiques ou militaires, et on en est réduit à quelques passages, solides d'ailleurs, de Sclopis [4] ; au point de vue des institutions politiques, il en est de même, et l'on se rend compte seulement en gros que l'absolutisme impérial a pu créer un état d'esprit libéral, qui prit même à Lucques la forme républicaine [5], mais qui ne sut imposer à aucun des gouvernements restaurés la moindre des concessions modernes. Peu importent les vues de Napoléon sur l'Italie [6] ; qu'il ait voulu ou non l'unité italienne, qu'il ait eu pour collaborateurs ou adversaires des patriotes à la façon de Cuoco ou de Maghella, l'esprit unitaire procède directement de l'installation de la France en Italie [7] ; comme le remarquait tout récemment l'historien anglais Fisher [8] : « Si l'Empire exigeait la servilité politique, il brisait la

Paris, 1889 ; G. Travali, *La fine di un re* (*Gioachino Murat*), Monteleone, 1894 ; Gasparri, *La fine di un re*, Monteleone, 1894 ; de Sassenay, *Le dernier mois de Murat, Le guet-apens du Pizzo*, Paris, 1896 ; A. Pellegrini, *Il capitano Trenta capilli, A proposito dell' arresto di Giacchino Murat*, Monteleone, 1904.

1. *Coup d'œil sur l'influence de nos conquêtes en Italie*, Rome, an VI.

2. *Essai de bibliographie pour servir à l'hist. de l'infl. franç. en Italie de 1796 à 1814*, dans son livre sur *Mme de Staël et l'Italie*, Paris, 1890, p. 227-258. Cf. l'*Hist. litt. de l'Italie*, de Ginguené, qui fut ambassadeur en Sardaigne en 1797, continuée par Salfi, Paris, 1811-24, 9 vol. Joindre Mme M. T. Porta, *Mme de Staël et l'Italie*, Florence, 1909, avec la bibliographie.

3. En attendant, voy. A. Levati, *Saggio sulla storia della letteratura ital. dei primi 25 anni del secolo XIX*, Milan, 1831.

4. *La domination française en Italie* (*1800-14*), Paris, 1864.

5. M. Rosi, *Un plebiscito repubblicano*, dans la *Riv. d'Italia*, 1905.

6. Je fais ici allusion au gros travail de Driault, qui a vu dans la politique de Napoléon en Italie la réalisation d'un plan tendant au rétablissement de l'empire carolingien. Ce point de vue a été justement critiqué dans la *Rev. d'hist. mod. et cont.*, 1907, et n'a guère plus de valeur objective que la thèse de Masson sur la politique strictement familiale de l'empereur : voy. de F. Masson, pour la fin du régime napoléonien en Italie, le t. IX de *Napoléon et sa famille*, Paris, 1907.

7. Cf. les vues très justes d'A. Sorel, *L'Europe et la Rév. franç.*, t. VII, Paris, 1904, p. 473 sqq.

8. *Le Bonapartisme*, trad. franç., Paris, 1909, p. 91.

croûte d'habitude endurcie et remplaçait le provincialisme étroit, négligent, léthargique, par un large idéalisme d'association efficace », et, pour reprendre le mot même de Bonaparte à la Consulte de Lyon, on peut dire que le peuple italien, « n'ayant que des habitudes locales, se vit pour la première fois forcé de prendre des habitudes nationales ».

3° *Essais du Congrès de Vienne aux réformes de Pie IX (1815-1846).* — 1815 marqua une violente rupture dans ces nouvelles habitudes, et les gouvernements restaurés, inspirés par l'esprit de la Sainte-Alliance, revinrent aux errements anciens. Les histoires générales de G. Martini [1], E. Poggi [2], Farini [3], Zanoni [4] montrent ce que fut, dans son ensemble, la réaction ; mais trop de documents restent encore inconnus, pour que ces généralisations aient quelque valeur scientifique. Ainsi, l'on peut dire que tout reste encore à faire pour le royaume de Sardaigne [5]. Pour le Lombard-Vénitien, nous avons surtout des diatribes virulentes contre la domination autrichienne ; l'on pouvait cependant étudier les procédés de l'administration autrichienne mieux que ne l'ont fait, pour Milan, G De Castro [6], pour Vérone, Biadego [7], pour Trévise, Santalena [8], à la façon, par exemple, de L. Ottolenghi pour le pays de Padoue [9] ; l'on pouvait étudier les variations délicates de l'esprit public [10], l'on devait surtout employer les sources allemandes [11]. Pour les duchés, sauf Parme [12], pour les États pontificaux, pour les Deux-Siciles, on ne peut guère citer que les livres d'histoire générale et d'histoire

1. *Storia d'Italia dal 1814 al 1822*, Capolago, 1851-52, 4 vol.
2. *Storia d'Italia dal 1814 al 1846*, Florence, 1885, 2 vol.
3. *Storia d'Italia dal 1814 al 1850*, Italia, 1856, 2 vol.
4. *Speranze e conforti d'Italia dal 1815 al 1846*, Florence, 1890.
5. Voy. toutefois des ouvrages signalés dans la 1re partie, p. 379-382.
6. *Milano e le cospirazioni lombarde (1814-20)*, Milan, 1891.
7. *La dominaz. austriaca e il sentimento pubblico a Verona dal 1814 al 1847*, Rome, 1900.
8. *Treviso nella seconda dominaz. austriaca (1813-48)*, Trévise, 1890.
9. Voy. plus haut, p. 333 ; n. 7. Je cite ici pour mémoire L. de la Varenne, *Les Autrichiens et l'Italie, hist. anecdotique de l'occup. autrichienne depuis 1815*, Paris, 1858.
10. Un bon type d'étude a été fourni par C. Salvioni, *L'episodio della « Prineide » e il poeta milanese Carlo Alfonso Pellizzoni*, dans *l'Arch. stor. lomb.*, 1908.
11. Voy. par exemple L. Bittner, *Chronolog. Verzeichniss der österreich. Staatsverträge. II, Die österr. Staatsverträge von 1763 bis 1847*, Vienne, 1909.
12. Voy. M. Billard, *Les maris de Marie-Louise*, Paris, 1908 ; baron de Meneval, *Marie-Louise à la Cour d'Autriche entre les deux abdications*, Paris, 1907.

locale antérieurement cités[1]. Il n'y a guère que la Toscane dont l'histoire ait été explorée dans un esprit scientifique et pénétrant par J. Luchaire, dont le principal tort est d'avoir donné à son travail sur l'opinion publique dans le grand-duché un titre beaucoup trop extensif[2].

C'est dans les sociétés secrètes que se poursuivit l'élaboration des idées libérales et unitaires, particulièrement dans la maçonnerie et dans la charbonnerie. Les origines de la seconde secte sont obscures, même après les recherches de Johnston[3] et d'O. Dito[4] et les publications de textes faites[5]. C'est dans les Deux-Siciles qu'elle apparut tout d'abord, et l'on trouvera beaucoup de renseignements sur son développement dans les histoires générales de l'Italie méridionale et dans les travaux consacrés au mouvement de 1820[6]; il y faut joindre les documents du général Church pour les Pouilles[7], les livres de De Ninno et B. Paolillo pour la terre de Bari[8], de Labate pour la Sicile[9]. Dans les États pontificaux, les libéraux s'étaient organisés dès la Restauration, comme l'a montré

1. Voy. la 1re partie, p. 386, 392, 388-389. Pour la Sicile, où la constitution due à Bentinck fut étouffée par le roi, grâce à la complicité tacite d'A'Court, successeur de Bentinck, voy. M. Palmieri, *Saggio stor. e polit. sulla costituz. del regno di Sicilia infino al 1816*, Lausanne, 1847. Pour la principauté des Este, voy. Ferrero et Antolini, *Ferrara dal 1814 al 1821*, Ferrare, 1885.

2. *Essai sur l'évol. intell. de l'Italie de 1815 à 1830*, Paris, 1906. Cf. P. Hazard, *L'âme ital. de la Révol. franc. au Risorg.* dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1910. Joindre Stiavelli, *A. Guadagnoli e la Toscana de' suoi tempi*, Turin, 1907. On a édité tout récemment de G. Capponi des *Pagine scelte sul rinascimento della civiltà nella storia di Firenze*, Florence, 1909.

3. *The napol. empire in the southern Italy and the rise of the sec. soc.*

4. *Massoneria, carboneria ed altre società segrete nella storia del risorg. ital.*, Turin-Rome, 1905. Joindre Greco, *Intorno il tentative de' carbonari di citeriore Calabria nel 1815* : M. Janora, *Dai moti del 1799 alle ritrattazioni dei carbonari. saggio di cronaca montepelosina*, Potenza, 1905, et la bibliographie carbonarique donnée dans l'*Arch. stor. per le prov. napolet.*, 1905, 1er fascicule.

5. *Memorie sulle società segrete nell' Italia meridionale e specialmente sui carbonari*, trad. ital. de Cavallotti, d'après une publication de 1821, attribuée à Bertholdi, Rome-Turin, 1904 ; les souvenirs d'Ucellini, publiés par Casini (*Memorie d'un vecchio carbonaro ravegnano*) ; les *Memorie storico-biographiche de Fattiboni*, Cesene, 1885-86 ; la constitution d'Ancône, publiée par Luzio, dans le *Processo Pellico-Maroncelli*, Milan, 1903 ; les textes publiés par Dito, *op. cit.*, ou par les auteurs signalés dans les notes suivantes. Sur la charbonnerie féminine des *Società delle giardiniere*, voy. le document publié par Chiattone, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1906.

6. Voy. plus haut, p. 336, et plus bas, p. 343. Joindre les documents utilisés par M. Mazziotti, *La rivolta del Cilento nel 1828*, Rome, 1906-09, 2 vol.

7. *Brigantaggio e società segrete nelle Puglie*, Florence, 1899.

8. G. de Ninno, *Le vendite dei carbonari della terra di Bari del 1820-21*, Trani, 1898 ; Paolillo, *La setta dei carbonari di Barletta*, Barletta, 1907.

9. *Un decennio di carboneria in Sicilia, 1821-31*, Palerme, 1904, avec le compte rendu de l'*Arch. stor. sicil.*, 1905 ; nouv. éd., 1909.

D. Spadoni dans un livre curieux [1], et, en 1817, ils tentèrent à Macerata un mouvement étudié par le même auteur [2] ; leurs efforts éducatifs en Romagne ont été tout récemment mis en lumière par G. Bandini [3] : mais la répression, dirigée par le cardinal Rivarola, est postérieure aux grandes tentatives de l'Italie du nord et du sud en 1820-21 [4]. Même dans la Toscane, la charbonnerie pénétra et s'installa dans la cité révolutionnaire par excellence du pays, Livourne [5]. Dans le duché de Parme [6], dans le Polesine [7], les *carbonari* s'entendirent avec les sociétés qui, remontant aux débuts de l'occupation française, gardaient en Piémont ou dans le Lombard-Vénitien des traditions sérieuses, qu'il s'agisse des *federati*, groupés autour de Confalonieri [8], des écrivains du *Concistorio* [9], des jacobins inspirés par Buonarroti [10], des patriotes turinois qui se donneront un jour la main pour tenter de délivrer l'Italie du joug étranger en même temps que de l'oppression des gouvernements réactionnaires.

Metternich, renseigné par une police avec laquelle collaboraient les diplomates et les hommes d'État des pays voisins, mena une lutte sans merci contre les sociétés secrètes, forme nouvelle et prévue de la Révolution. Les procédés des ministres autrichiens ne sont pas tous connus [11] : ce sont les adversaires du régime autri-

1. *Sette, cospirazioni e cospiratori nello stato pontificio all' indomani della restaurazione*, Rome-Turin, 1904.

2. *La cospirazione di Macerata*, Macerata, 1895 ; Id., *Sulle origini del risorgimento. Un poeta cospiratore, Michele Mallio, 1756-1831*, Macerata, 1902.

3. *Giornali e scritti politici clandestini della carboneria romagnola (1819-21)*, Rome, 1908.

4. E. Del Cerro, *Cospirazioni romane*, Rome, 1899 ; Id., *Fra le quinte della storia*, Turin, 1903, chap. II ; Id., *Roma che ride*, Turin, 1904.

5. G. Scaramella, *Spirito pubblico, società segrete e polizia in Livorno, dal 1815 al 1821*, Rome, 1901.

6. E. Casa, *I carbonari parmegiani e guastallesi, cospiratori nel 1821, e la ducchessa Maria-Luigia imperiale*, avec le compte rendu des *Studi storici*, 1904.

7. G. Bandini, *Carboneria e guelfismo nei costituti dei carbonari del Polesine*, dans la *Rivista d'Italia*, 1906.

8. D'Ancona, *Federico Confalonieri*, Milan, 1897 ; D. Chiattone, *Nuovi documenti su Federico Confalonieri per le sue relazioni intime e patriottiche prima del processo*, dans l'*Arch. stor. lomb.*, 1906 ; G. Gallavresi, *Per una futura biografia di F. Confalonieri*, dans le même recueil, 1907 ; Id., *Carteggio di Confalonieri*, Milan, 1910 ; les travaux divers concernant le procès Confalonieri. — Sur sa femme, voy. D. Chiattone, *Una pagina amorosa nella vita di Federico e Teresa Confalonieri*, dans l'*Illustrazione italiana*, 1904 ; L. Re, *Una martire del risorgimento*, Brescia, 1907.

9. C. Cantù, « *Il Conciliatore* » *e i carbonari*, Milan, 1878.

10. G. Romano Catania, *Filippo Buonarroti*, 2e éd., Milan, 1902 ; Andryane, *Mémoires d'un prisonnier d'État*, Paris, 1837, 2 vol. ; Angeloni, *Dell' Italia*, Paris, 1848, 2 vol.

11. Pour les procédés de la police autrichienne, voy. les documents viennois utilisés par le commandant Weil.

chien qui ont fourni les textes utilisés à l'heure actuelle, comme D. Manin, publiant des rapports de police [1], ou N. Bianchi, déterminant l'action internationale de l'Autriche par rapport à l'Italie [2], ou bien ce sont les victimes même du régime, comme Foresti [3], Maroncelli [4] et le fameux Silvio Pellico. Ce ne sont pourtant pas ces persécutions qui firent éclater le mouvement de 1820-21, mais bien le contre-coup de la révolution espagnole dirigée contre l'absolutisme de Ferdinand VII. Les révolutions d'Espagne, des Deux-Siciles et de Sardaigne ont ainsi pu avoir entre elles de grandes similitudes : faites par des militaires, inspirées de l'esprit constitutionnel qui s'était formulé dans la charte espagnole de 1812 [5], suivies par de très minces groupes de libéraux, mal comprises par la masse des populations, attaquées délibérément par la Sainte-Alliance, elles échouèrent toutes. Toutefois, le mouvement italien de 1820-21 détermina un ébranlement dont les conséquences se prolongèrent : l'historien Masi voit avec raison dans ce premier mouvement un essai des sectaires, dans celui de 1831, un effort des communes autonomes, dans celu de 1848, une tentative des États, dans celui de 1859 enfin, le triomphe des énergies nationales [6].

Le mouvement carbonarique des Deux-Siciles est bien connu, grâce aux mémoires de ses protagonistes, Carrascosa [7] et Guillaume Pepe [8]. Son histoire a été racontée dans les livres généraux d'histoire napolitaine et carbonarique, par Johnston, Palma, Fontanarosa [9], mais on a consacré davantage de travaux à la

1. *Carte segrete e atti ufficiali della polizia austriaca in Italia dal 1 giugno 1814 al 22 marzo 1848*, Capolago, 1852-54.

2. *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall' anno 1814 all' anno 1861*, Turin, 1865-72, 8 vol.

3. Les *Ricordi* de ce chef de la charbonnerie dans la région de Rovigo ont été publiés par Vannucci, *I martiri della libertà*, *op. cit.*

4. Sur les poursuites contre les conspirateurs lombards, voy. p. 344 et n. 6.

5. Sur le sens constitutionnel de ce texte, cf. P. Conard, *La constit. de Bayonne*, Paris, 1910, p. 66, n. 1.

6. *Catalogo, op. cit.*, p. 51.

7. *Mémoires hist., polit. et milit. sur la révol. du royaume de Naples en 1820-1821*, Londres, 1823.

8. *Memorie intorno alla sua vita*, Paris, 1847, 2 vol. ; *Mém. sur les principaux événements polit. et milit. de l'Italie moderne*, Paris, 1847, 3 vol. ; et le résumé des *Mémoires* donné par L. Mouton, Paris, 1906.

9. Palma, *Il tentativo costituzionale del 1820 a Napoli*, dans la *Nuova Antol.*, 1895 ; Fontanarosa, *Il parlamento napol. fra gli anni 1820 e 1821*, Rome, 1900 ; joindre à ce dernier R. Trifone, *Vicende di un progetto parlamentare del 1820-21 per l'eversione della feudalità in Sicilia*, Naples, 1907.

situation de la Sicile à la même époque[1]. Le mouvement piémontais consécutif a été raconté tout récemment dans un petit livre fort bien venu de C. Torta[2], où l'on trouvera une bibliographie complète qui me dispense d'indiquer ici les sources ; j'ajoute seulement que le gouvernement français dut observer de très près le mouvement piémontais, qui eut un contre-coup à Grenoble et à Lyon, et que le rôle de Charles-Albert dans les événements de 1821 est loin d'avoir été complètement élucidé[3].

C'est l'Autriche, particulièrement intéressée à la paix italienne, qui fut chargée de réprimer la tentative du sud et du nord. Ses généraux battirent facilement les troupes de Pepe et de Santarosa, et occupèrent juqu'en 1826 la Sicile[4], jusqu'en 1823 le Piémont[5], tandis que ses juges englobaient dans des procès d'État, puis enfermaient au Spielberg les patriotes lombards qui avaient essayé de se joindre au mouvement, Pallavicino, Pellico, Maroncelli, Andryane, Confalonieri, Moretti[6]. La politique des Congrès est mal connue dans ses détails[7] ; il suffit de rappeler qu'elle est tout inspirée par l'Autriche : en Piémont, dans les duchés[8], sauf à Parme[9], à Naples,

1. Famin, *La révolution de Sicile en 1820*, Paris, 1832 ; N. Palmieri, *Storia della rivol. del 1820 di Sicilia nel 1820*, Palerme, 1848 ; A. Sansone, *La rivoluz. del 1820 in Sicilia*, Palerme, 1888 ; G. Bianco, *La rivoluz. siciliana del 1820*, Florence, 1905. Pour certains détails, joindre F. Guardione, *Il generale Giuseppe Rosaroll nella rivoluz. del 1820-21 in Sicilia*, Palerme, 1900 ; B. Radice, *Bronte nella rivoluz.*, dans l'*Arch. stor. siciliano*, t. XXX.

2. *La rivoluz. piemontese nel 1821*, Rome, 1908. Joindre la bibliographie donnée par C. Rinaudo, *Il Risorg.*, t. II, Turin, 1910, p. 805-806, et G. Bourgin, *Santarosa et la France*, dans la *Rev. hist.*, 1910.

3. Voy. sur ce personnage la 1re partie, p. 395.

4. Zitterhofer, *Die Okkupation Siciliens durch österr. Truppen*, dans les *Mitteilungen des... Kriegsarchiv*, 1903.

5. Zerboni di Sposetti, *La relazione sulla repressione dei moti del 1821*, éd. par Rovini, Rome, 1907 ; Sauli d'Igliano, *Reminiscenze*, Rome-Milan, 1908-09, 2 vol.

6. Sur les procès de 1820, voy. les travaux concernant Confalonieri et Andryane, signalés p. 342, n. 8 et 10, et joindre Vannucci, *I carbonari del 1821 nel lombardo-veneto*, Milan, 1869 ; De Castro, *Milano e le cospiraz. lombarde, 1814-20*, Milan, 1891 ; I. Rinieri, *I Costituti del conte Confalonieri*, Turin, 1902 ; A. Luzio, *Il Salviotti e i processi del 1821*, Rome, 1901 ; Id., *Il processo Pellico-Maroncelli*, Milan, 1903 ; Id., *Nuovi documenti sul processo Confalonieri*, Rome, 1908, et l'édition par Chiattone du livre célèbre de S. Pellico, *Le mie prigioni* (Saluces, 1907 ; 1re éd., 1832), dont il faut rapprocher Maroncelli, *Addizioni alle mie prigioni*, Paris, 1883, et les mémoires d'Andryane et de Pallavicino ; enfin G. Solitro, *Un martire dello Spielberg, il colon. S. Moretti*, Padoue, 1910.

7. Le Congrès de Vérone seul a fait l'objet d'études : Châteaubriand, *Le Congrès de Vérone*, Paris, 1856 ; B. Morsolin, *Il congresso di Verona (1822)*, Vicence, 1887 ; *Corresp. de Talleyrand et de Louis XVIII pendant le Congrès de Vérone*, Paris, 1889.

8. Carducci, *Le prime vittime di Francesco IV duca di Modena*, Notizie di A. Panizzi, dans Bibl. del ris. it., I, 2.

9. Masi, *Le due moglie di Napoleone I*, Bologne, 1887.

où, de 1822 à 1826, quatre mille poursuites ont lieu[1], dans les États pontificaux, où le cardinal Rivarola, Mgr Invernizzi, le cardinal Albani noient dans le sang la conspiration romagnole et persécutent les libéraux[2], partout c'est la terreur, — sauf dans « l'oasis toscane », qui, grâce à Fossombrone, jouit d'une véritable prospérité matérielle et d'une relative liberté politique[3]; partout c'est le découragement, — sauf dans le Cilento, où est faite, en 1828, une tentative armée[4], et il faut attendre le grand ébranlement européen de 1830-31 pour voir l'Italie à nouveau secouée de la fièvre patriotique.

Il n'est pas très commode de faire l'étude du mouvement italien à partir de 1831, car on n'y trouve aucune espèce d'unité[5]. Il est concentré surtout dans la région moyenne, à Modène et à Bologne. L'essai modenais de février 1831, dirigé par Misley et Menotti[6], la tentative de Bologne-Ancône[7], celle de Pesaro[8] n'aboutirent pas, grâce aux fautes des conjurés et à la décision de l'Autriche, qui occupa Bologne; puis, les persécutions reprirent: à Modène[9], à Parme[10], dans les Marches, avec les cardinaux

1. Voy. Nisco, d'Ayala, Colletta et le *Ricordanze della mia vita* de Settembrini.

2. Voy. Farini, Albicini, les *Carte* de Manin, les *Memorie* de Fattiboni; joindre Rava, *Angelo Fragnani e il suo libro « La mia pazzia nelle carceri »*, Bologne, 1899; Masi, *Il segreto di Carlo Alberto: Cospiratori in Romagna*, Bologne, 1890.

3. Voy. Baldasseroni, Luchaire, et ce qui concerne G. Capponi et Vieusseux. Joindre G. Marcotti, *Cronache segrete della polizia toscana*, Florence, 1898.

4. M. Mazziotti, *La rivolta del Cilento nel 1828*, Rome, 1906, 2 vol.

5. Voy. cependant les *Souvenirs de France et d'Italie dans les années 1830, 1831 et 1832* de d'Estourmel, Paris, 1848.

6. Sitto-Pintor, *Segreti politici di Enrico Misley*, Turin, 1852; Bianchi, *Ciro Menotti*, Milan, 1863; Grandi, *Ciro Menotti e i suoi compagni*, Milan, 1880; Silingardi, *Ciro Menotti e la rivoluz. del 1831 in Modena*, Florence, 1881; G. Sforza, *La rivoluz. del 1831 nel ducato di Modena, studi e documenti*, Rome, 1909.

7. Gherardi, *Note intorno alla rivoluzione*, Paris, 1831; Zanolini, *La rivoluz. del 1831*, Bologne, 1878; Facchini, *La capitolaz. di Ancona nel 1831, Notizie e documenti*, Bologne, 1884; Vesi, *Rivoluz. di Romagna del 1831*, Florence, 1851; Vicini, *La rivol. dell'anno 1831 nello stato romano*, Imola, 1889; Masi, *Nell'ottocento*, Milan, 1905, sans compter ce qui concerne Fattiboni, Pepoli, Minghetti, Farini, auxquels il faut joindre Armandi, *Ma part aux événements de l'Italie centrale*, Paris, 1831. Sur la société romaine en 1830, voy. les lettres d'H. Berlioz, publiées dans la *Revue de Paris*, 1905 et 1906.

8. *Un dovero med. della rivol. del 1831 a Pesaro*, éd. par E. Spagni, Venise, 1909.

9. Affaires Ricci et Mattioli. Cf. Sorbelli, *La congiura Mattioli*, Bibl. del ris. ital., II, 12.

10. Affaire Sartorio. Cf. Giordani, *Prose, Lettere al maggiordomo della duchessa*, Livourne, 1884; Eugenia Montanari, *Parma e i moti del 1831*, dans l'*Arch. stor. ital.*, 1905; A. del Prato, *Macedonio Melloni nei moti del 1831 in Parma*, Parme, 1909.

Bernetti et Albani[1], en Lombardie[2], et c'est moins pour des considérations de libéralisme, sur lesquelles les révolutionnaires italiens avaient compté à tort, que sur des raisons d'ordre diplomatique que Louis-Philippe répondit à l'occupation autrichienne de Bologne par celle d'Ancône[3].

En Italie même, tout un travail de régénération spirituelle s'opérait cependant à partir de 1831. La mort de l'empereur François Ier (1835), l'avènement à Naples de Ferdinand II (1830), à Turin de Charles-Albert (1831) semblèrent liquider un passé de terreur. L'avenir, Mazzini et son groupe essayèrent de le réaliser en substituant au carbonarisme tant de fois vaincu de nouvelles formes d'association plus largement conçues, tandis que des penseurs, en exposant dans des manifestes éloquents leurs vues personnelles et cependant concordantes, parvenaient à former en même temps qu'à exprimer les sentiments obscurs d'un peuple au-dessus duquel le carbonarisme avait agi, et que le mazzinisme espéra galvaniser. En 1832, Mazzini fondait la *Giovine Italia*, sur laquelle on consultera, outre les écrits de et sur Mazzini[4], le livre hostile de Bianchi[5] et la série de G. Faldella[6], et il tentait d'en faire appliquer le programme par le nouveau roi sarde, qui, en 1821, avait eu des relations avec les révolutionnaires italiens : Charles-Albert, inquiet, n'entra pas dans ces voies[7], et à son hostilité les mazziniens répondirent par l'attentat de Gallenga, en 1833, par une tentative révolutionnaire en Savoie, en 1834[8]. Le mazzinisme se heurta également aux anciens groupements patriotiques, plus ou moins transformés, tels que la *Giovine carboneria* de Buonarroti[9], et le *Comitato*

1. L. Albéri, *Dell' occupazione di Ferrara*, Florence, 1847; F. Quintavalle, *Un mese di rivoluz. in Ferrara 7 feb.-6 marzo 1831*, Bologne, 1900; G. Vicini, *Lo stato politico delle quattro legazioni et la sommossa di Forlì nel 1832*, Bologne, 1902; Trovanelli, *La battaglia del Monte*, Cesene, 1906.

2. G. De Castro, *Cospirazioni e processi in Lombardia, 1830-35*, Turin, 1894.

3. Je ne puis que renvoyer aux histoires générales de la monarchie de Juillet, comme celles de Thureau-Dangin et de L. Blanc ; voy. en outre la brochure tendancieuse *Le gouvernement de juillet et la papauté*, Paris, 1865.

4. Voy. la 1re partie, p. 397. De Mazzini, voyez le texte intitulé *La « Giovine Italia »*, publié par Menghini dans la Bibl. stor. del risorg. it., III, 6, 11-12; IV, 1.

5. *Vicende del mazzinianismo politico e religioso dal 1834 al 1854*, Savone, 1854, écrit sous l'influence de l'échec mazzinien de 1853.

6. *Storia della « Giovine Italia »*, Turin, 1895-97, 7 vol. Cf. Carlini et Gasperoni, *La Giovine Italia*, Iesi, 1904. Pour la *Jeune Suisse*, voy. G. Capasso, dans le *Risorgim. ital.*, 1908.

7. Voy. M. L. Rosati, *Carlo Alberto di Savoia e Francesco IV...*, Rome, 1907.

8. Voy. ce qui concerne l'histoire piémontaise, p. 379 sqq., et Charles Albert, p. 395.

9. Voy. plus haut, p. 342, n. 10.

mixte de Paris, qui avait espéré de pouvoir sérieusement organiser le mouvement italien par une forte concentration des forces révolutionnaires. C'est à cette dispersion des forces qu'est principalement dû l'échec des diverses tentatives armées entre 1840 et 1846 : les révoltés de Catane en 1837 [1], d'Aquilée en 1842 [2], les frères Muratori à Bologne, en 1843, les frères Bandiera à Cosenza, en 1843-44 [3], le groupe plus modéré de Renzi, Pasi, Beltrami, Farini et Montanelli à Rimini, en 1845 [4], préparent, par leurs insuccès même, le triomphe de la politique modérée et démontrent l'inutilité et les dangers des procédés romantiques.

Les principes de cette politique modérée ne sont guère, à vrai dire, beaucoup plus cohérents que les principes dont s'inspirent les mazziniens. Les écrivains modérés revendiquent soit le fédéralisme, soit l'unité complète, ou bien ils bataillent pour ce qu'ils appellent le néo-guelfisme ; ils ont insuffisamment recours à l'expérience du passé et à l'observation du présent, et leurs conceptions, sans base solide dans la réalité, ont surtout la valeur de symboles, la force de programmes, et elles sont capables, à ce double titre, d'évoluer et de se transformer. Tel est le cas de Gioberti [5], C. Balbo [6], Durando [7], Gapponi [8], Galeotti [9], d'Azeglio [10], Torelli [11], Canuti [12], Castelli [13], Tommaséo [14]. Il n'est pas douteux que tous ces hommes aient agi profondément sur la mentalité italienne, encore qu'il ne soit pas

1. Finocchiaro, *Cronache...* relat. alle riv. di Catania nel 1837, Catane, 1907.
2. Favaro, *L'insurrez. aquileiana del 1842*, Rome, 1904.
3. De Chiara, *I martiri cosentini del 1844*, dans Bibl. stor. del risorg. ital., IV, 33; Conflenti, *I fratelli Bandiera e i massacri cosentini del 1844*, Cosenza-Brescia, 1862; G. Ricciardi et Lattari, *Storia dei fratelli Bandiera*, Florence, 1863; G. Sammito, *I fratelli Bandiera, brevi cenni sulle cause della loro spedizione*, Cortone, 1909; Pierantoni, *Storia dei fratelli Bandiera*, Milan, 1909.
4. Masi, *Cospiratori in Romagna*, Bologne, 1894. C'est contre la tentative de Rimini que M. d'Azeglio dirigea le livre intitulé *Degli ultimi casi di Romagna*, Italia, 1846.
5. *Del primato morale e civile degli Italiani*, 2e éd., Bruxelles, 1845; *Prolegomeni del Primato*, Capolago, 1846; *Il Gesuita moderno*, Lausanne, 1847, 5 vol.
6. *Delle speranze d'Italia*, 3e éd., Florence, 1855.
7. *Della nazionalità italiana*, Paris, 1846.
8. *Sui moti di Rimini*, dans les *Scritti*, t. I.
9. *Della sovranità e del governo temporale*, Joindre les lettres que lui adressait Minghetti, publiées par Zanichelli, 1903.
10. *Degli ultimi casi di Romagna*, Italia, 1846.
11. *Pensieri di un anonimo lombardo*, Paris, 1846.
12. *Question italienne*, Paris, 1846.
13. *Saggi dell'opinione politica moderata in Italia*, Italia, 1847.
14. *Delle nuove speranze d'Italia*, Florence, 1848 (réimpression d'un ouvrage publié en 1834).

possible, en l'absence de toute étude critique sur leur influence, sur l'expansion réelle de leurs œuvres, de toute précision sur le nombre et la nature de leurs lecteurs, d'apprécier, de mesurer, en quelque sorte, cette action.

Celle-ci, en tout cas, se trouva favorisée par un ensemble de conditions, qui sont évidemment bien mal analysées, et parmi lesquelles un malaise social, certain, mais insuffisamment défini, devrait compter au premier rang : l'introduction en Italie du machinisme, des grandes industries de transport, la concurrence économique entre les divers États d'Italie et les États voisins, la transformation des modes de cultures et des types de contrats agraires suffirent à bouleverser une société qui cherchait une nouvelle formule[1].

L'enthousiasme des révolutionnaires, l'enseignement des modérés, le malaise social, l'affaiblissement de l'autorité préparèrent ainsi le grand ébranlement de 1848.

GEORGES BOURGIN.

1. Cf. Giulio, *Giudizio della regia camera di agricoltura e commercio di Torino sulla esposizione del 1844 e notizie sulla patria industria*, Turin, 1844.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

L'ORGANISATION DES RELATIONS INTELLECTUELLES INTERNATIONALES

D'APRÈS M. JULIEN LUCHAIRE.

M Julien Luchaire, le fondateur, l'actif directeur de l'Institut français de Florence, vient d'inaugurer une série de publications, *Questions franco-italiennes*, par une brochure *sur l'organisation des relations des Universités françaises avec l'étranger*[1].

Ces pages sont intéressantes par les remarques qu'elles contiennent non seulement sur les efforts qui ont été faits par les Universités, mais sur les associations et institutions de toutes sortes qui ont été créées pour assurer l'action intellectuelle de la France à l'étranger[2]; elles le sont aussi et surtout par les conseils qu'elles donnent pour le développement régulier de cette influence. M. Julien Luchaire estime avec raison que le meilleur moyen de faire réussir ces entreprises, c'est de n'y pas manifester, pour ainsi dire, une ardeur de conquête intellectuelle : c'est de concilier l'intérêt des autres nations avec celui de la France et de « poursuivre résolument une politique d'ententes, d'échanges, de collaborations, en un mot une politique de réciprocité », — la pratique précisément dont l'Institut de Florence est un heureux exemple. Et il ajoute que, au lieu de procéder un peu à tâtons, par initiatives décousues et par à-coups, les Universités françaises, l'Etat français, devraient suivre un plan, élaborer un programme pour le plus grand profit tout à la fois de notre expansion intellectuelle et de la civilisation générale.

1. Grenoble, Allier, 1910, 20 pp. in-16.

2. Alliance française; Mission laïque; Association internationale pour la culture de la langue française à Bruxelles; Association franco-écossaise; Association franco-slave; Groupement des Universités et grandes Écoles de France pour les rapports avec l'Amérique latine nous avons reçu récemment le premier numéro 5 juin du *Bulletin de la Bibliothèque américaine Amérique latine*, organe de ce groupement, qui promet d'être fort intéressant en même temps que très utile; Ligue franco-italo-roumaine; Société des Amis de l'Institut français de Florence; Syndicat italo-français de Turin; Sociétés d'études italiennes; Société italo-française de Rome; Association franco-scandinave; Société internationale des professeurs de langues vivantes; Société pour l'échange international des enfants; Comités de patronages des Étudiants étrangers; Associations scientifiques internationales..

Ce programme, il ne fait que l'ébaucher, en attendant une plus ample étude ; mais les indications de cette brochure, si courte et si riche, répondent trop à une de nos préoccupations les plus vives pour que nous ne tenions pas à les reproduire.

Voici d'abord un certain nombre de moyens — dont quelques-uns sont déjà expérimentés — par lesquels, entre les Universités et les milieux intellectuels de France et d'autres pays, l'échange pourrait s'établir ou être activé :

« Mesures ayant pour objet de faciliter et améliorer l'enseignement du français à l'étranger et l'enseignement des langues étrangères chez nous : régularisation de l'institution du lectorat, — échange de professeurs secondaires, — séjours d'élèves français dans les institutions étrangères et inversement, — augmentation du nombre des boursiers d'études — et échange de boursiers avec les nations étrangères, — correspondances interscolaires, — organisation d'une préparation spéciale des professeurs de français à l'étranger, — placement de ces professeurs, — création de postes de professeurs de français dans les institutions étrangères, etc.

« Mesures ayant pour objet de faciliter les études faites par les Français à l'étranger ou par les étrangers en France : équivalences de scolarité, — équivalences de grades, — accords pour l'établissement de certains programmes d'études, — création en France d'enseignements spéciaux en langue étrangère, — création en France de cours d'études réduits pour étrangers, — encouragements aux Enseignements de vacances, etc.

« Mesures ayant pour objet de faciliter et améliorer le travail scientifique international : prêt direct des livres et des manuscrits, — recherches et publications en collaboration, — recherches méthodiques sur l'histoire des relations entre la France et les nations contractantes, — organisation d'enseignements temporaires faits par des professeurs étrangers en France et inversement, — entente entre les divers corps savants pour une exacte distribution du travail scientifique, etc.

« Mesures de protection du travail intellectuel français à l'étranger : garanties aux professeurs français employés à l'étranger (traitement, retraite, etc.), — aide aux travailleurs français en mission ou en voyage d'études à l'étranger, etc.

« Mesures pour la préparation de l'élargissement méthodique de l'action intellectuelle française : enquêtes faites sur place sur l'organisation des études dans chaque nation étrangère et sur les points où pourrait être établie une collaboration entre la France et cette nation en matière scientifique ou scolaire, — communication régulière aux Universités et autres institutions intellectuelles françaises des rapports et de tous renseignements utiles pour leur œuvre à l'étranger, etc. »

Voici, d'autre part, quelle organisation on pourrait concevoir pour faciliter, sans ingérence abusive ni excessive centralisation, l'œuvre des Institutions et Associations diverses :

« 1° Est nécessaire d'abord un service ministériel, purement administratif, qui institue, par l'intermédiaire des Affaires étrangères ou directement, des relations régulières entre notre Ministère de l'Instruction

publique et la même administration dans les Etats étrangers. Or il existe depuis dix ans un Office d'informations et d'études dépendant du Ministère de l'Instruction publique, dirigé par M. Ch.-V. Langlois, professeur à l'Université de Paris, grâce auquel ont été signés des accords avec plusieurs États, notamment pour le placement de lecteurs étrangers en France et de lecteurs et assistants français à l'étranger. De son côté, le Ministère des Affaires étrangères a créé récemment un « Service des écoles et des œuvres scolaires françaises à l'étranger » dirigé par M. Paul Gauthier, consul de 1re classe, chef adjoint du cabinet du Ministre. Le nom du bureau du Ministère de l'Instruction publique : Office d'informations et d'études, n'est peut-être pas très bien choisi, puisqu'il ne correspond pas à ce qui a été jusqu'ici sa principale activité; d'ailleurs un service d'informations et d'études, beaucoup plutôt qu'à un bureau ministériel, doit être confié à un organisme privé ou semi-privé, moins gêné par sa qualité officielle et plus varié dans ses moyens, comme l'Office dont il sera question plus bas. D'autre part, la compétence de ce bureau, comme organe de transmission et de régularisation, pourrait être beaucoup augmentée et étendue à l'enseignement supérieur.

« 2° Il faudrait, en second lieu, créer un Comité, en partie élu, en partie nommé par les Ministres des Affaires étrangères et de l'Instruction publique, composé de délégués des Universités et grandes Ecoles françaises, des Institutions d'action intellectuelle, de membres du Parlement et de fonctionnaires compétents; ce Comité serait comme un Conseil supérieur des relations intellectuelles de la France avec l'étranger. Il aurait qualité pour étudier toutes les initiatives pour lesquelles la sanction gouvernementale serait nécessaire; discuter et formuler les projets d'accords avec les gouvernements étrangers; serait compétent dans toutes les questions intéressant le personnel enseignant français détaché hors de France.

« 3° L'œuvre de ces organes centraux serait imparfaite et à chaque instant arrêtée s'ils ne disposaient pas d'agents spéciaux par lesquels serait assuré le contact réel, constant avec les pays étrangers. Ces agents, choisis parmi les personnes spécialement au courant de la vie intellectuelle de chaque pays, régulièrement rattachés aux ambassades, seraient chargés d'inspecter les œuvres scolaires françaises à l'étranger, de veiller aux intérêts des travailleurs intellectuels français; mais ils auraient pour mission principale d'étudier officieusement, de concert avec les bureaux et les personnes compétentes de l'autre nation, les projets d'entente ou de conventions en matière de travail intellectuel, de préparer ainsi et d'activer l'œuvre des Ministères, du Comité, des Associations, ainsi que de l'Office national dont il a été question.

« 4° Il est, d'autre part, indispensable qu'une institution spéciale réponde à toute la partie non officielle de notre action intellectuelle à l'étranger, à tous les intérêts des associations privées et à certains intérêts d'ordre pratique et même proprement d'ordre commercial des Universités et grandes Ecoles dans leurs rapports avec l'étranger, — et permette en même temps à toutes les bonnes volontés individuelles d'appor-

ter leur contribution à l'œuvre générale. Une vaste association groupant tous les corps d'État, toutes les personnes et toutes les sociétés qui, à quelque titre que ce soit, s'intéressent à l'expansion intellectuelle française et reliée au monde entier par un nombre sans cesse accru de correspondants étrangers; — un service de recherches centralisant les documents sur la vie intellectuelle des autres pays; — un bureau de renseignements pratiques pour les étrangers et de publicité générale pour les établissements français d'instruction publique, qui accroisse encore et assure pour l'avenir et distribue entre Paris et la province le flot chaque année grandissant des étudiants de tous pays : tel sera, sans doute, cet « Office national » actuellement en formation, auquel la Chambre vient d'accorder une subvention.

« 5° Il serait enfin utile d'augmenter le nombre de ces Instituts universitaires français à l'étranger, — institutions récentes auxquelles en ces derniers temps le Gouvernement et le Parlement n'ont pas ménagé les encouragements, — il a été officiellement reconnu qu'ils doivent être non seulement des écoles pratiques d'application pour nos étudiants et des laboratoires d'érudition et de recherches scientifiques sur la civilisation contemporaine des nations étrangères, mais des centres de collaboration, de fusion intellectuelle avec ces nations. Il n'y a sur ce point qu'à agrandir l'œuvre commencée. L'action pénétrante de ces Instituts sera décuplée dès que sera définitivement organisé le service central dont nous venons de parler.

« ...Le plan ci-dessus est déjà, dans quelques-unes de ses parties, réalisé, et pour le reste réalisable immédiatement et n'entraînerait qu'une dépense insignifiante. Les organismes prévus à l'article 1er existent déja et n'ont besoin que d'être coordonnés et dotés d'attributions mieux définies. Le Comité prévu (art. 2) serait la création la plus facile et la moins coûteuse, quoiqu'elle soit essentielle. Les agents (art 3), autre cheville ouvrière du projet, pourraient être, au début, des fonctionnaires de l'Instruction publique se trouvant en séjour à l'étranger et que l'on chargerait d'une délégation temporaire. Pour les institutions prévues aux articles 4 et 5, des fonds ont été déjà attribués et seraient augmentés seulement peu à peu, au fur et à mesure des besoins et des possibilités. »

H. B.

LES FONCTIONS MENTALES DANS LES SOCIÉTÉS INFÉRIEURES

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1].

M. Lévy-Bruhl vient de publier, dans les *Travaux de l'Année sociologique*, un ouvrage important, où il se propose de dégager les lois et les

1. Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures* (*Bibl. de phil. cont.*), Paris, F. Alcan, 1910, vol. in-8, 461 pp.

principes qui président à la formation des représentations collectives dans les sociétés inférieures. Il s'agit notamment de savoir si on se trouve là en présence d'un processus identique à celui qui dirige les opérations mentales des peuples civilisés, mais plus rudimentaire, ou bien d'un processus tout à fait différent.

Beaucoup de sociologues ont résolu cette question dans le premier sens : et l'école anthropologique anglaise en particulier, représentée par M. Tylor, M. Frazer, M. Andrew Lang, a proposé l'explication *animiste* des représentations collectives des peuples primitifs. Cette explication impliquerait, d'après M. Lévy-Bruhl, une double erreur. En premier lieu, elle tient pour accordé ce qu'il s'agit précisément de prouver : au lieu d'analyser le mécanisme mental a l'aide duquel se forment les représentations qu'on veut expliquer, on admet d'avance que ce mécanisme doit être le même que celui a l'aide duquel les mêmes représentations se formeraient dans l'esprit de l'homme civilisé. On considère ainsi l'hypothèse animiste comme la plus probable et on se hâte d'en conclure qu'elle doit être aussi la seule vraie. En outre, et ceci est l'autre erreur de l'hypothèse animiste, elle oublie que le mécanisme qu'elle considère comme le plus probable ne l'est qu'en ce qui concerne l'esprit humain individuel, tandis que les représentations dont il s'agit sont des faits collectifs ayant leurs lois propres qui ne coïncident pas nécessairement avec celles de la psychologie individuelle. L'animisme suppose encore que les représentations en vigueur chez les peuples primitifs sont nées, comme naissent nos représentations à nous, d'un besoin de connaître, d'obtenir une explication rationnelle des phénomènes de la nature. Mais il oublie que c'est là un besoin purement individuel, tandis que les représentations collectives s'imposent à l'individu comme des articles de foi, comme un héritage social qu'il accepte sans raisonner, sans même se demander si les idées et croyances qu'on lui enseigne sont ou ne sont pas de nature à satisfaire sa curiosité purement intellectuelle. Les représentations collectives font partie de l'atmosphère sociale qu'il respire, et il ne se figure même pas la possibilité d'envisager les choses autrement que d'après le modèle qui lui est fourni par son groupe.

On doit donc aborder l'étude des représentations collectives sans aucune idée préconçue relative à l'identité de l'esprit humain. Certes, les processus mentaux essentiels restent invariables d'un peuple à l'autre et d'une époque à l'autre, mais ils peuvent s'accomplir différemment selon les circonstances et les milieux sociaux. Tous les faits sociaux étant solidaires les uns des autres, nous pouvons admettre qu'à des institutions et des mœurs différentes correspondent des mentalités différentes, et cela d'autant plus que les mœurs et les institutions ne sont que des représentations objectivées.

On peut dire d'une façon générale que si les primitifs voient avec les mêmes yeux que nous, ils ne percoivent pas avec le même esprit. Leur esprit à eux les porte a attribuer à leurs representations un caractère « mystique » et à les lier selon la « loi de participation ». Le caractère mystique des représentations tient à ce fait que les idées et les images

des objets y sont intimement liées aux sentiments, aux émotions et aux passions qui les évoquent et qu'elles évoquent. Le primitif ne se contente pas de posséder des images, et peu lui importe de savoir si elles répondent à des objets réels ; ce qui l'intéresse surtout dans ses représentations, ce sont les émotions et les passions qui y sont impliquées et dont il subit l'action sans la moindre résistance. Il attribue à chaque objet dont il possède l'image une vertu occulte, une puissance mystérieuse par laquelle il se sent enveloppé dès qu'il se représente l'objet ou prononce son nom. Ces propriétés invisibles, mais dont la perception mystique du primitif lui atteste la réalité, sont inhérentes à tous les objets de la nature et comme elles sont plus importantes que les propriétés visibles, celles dont nous sommes informés par les sens, il en résulte que le primitif n'attribue aucune valeur à la distinction des êtres vivants et des êtres inanimés. Il ne tient pas davantage compte des démentis que l'expérience est susceptible d'infliger à ses représentations, aux idées qu'il se forme des objets et de leurs propriétés ; l'expérience ne porte, en effet, que sur les réalités visibles et tangibles, alors que le primitif admet qu'il existe une réalité invisible sur laquelle l'expérience n'a pas de prise et dont il est averti à chaque instant par les émotions qu'il en éprouve, par les influences qu'il en subit. Bref, pour employer l'expression de M. Lévy-Bruhl, et ce sera la première définition de la mentalité des sociétés inférieures, le primitif est « imperméable à l'expérience ».

C'est pourquoi il est également imperméable à la logique. Non pas à la logique d'une façon générale, mais à celle qui préside à notre expérience du monde sensible. Aussi, la pensée primitive n'est-elle ni antilogique, ni même alogique, mais tout simplement *prélogique*, en ce sens qu'elle ne tient pas compte des rapports de cause à effet, de la consécution des phénomènes dans le temps, du principe de contradiction. Certes, dans sa vie individuelle, le primitif obéit inconsciemment aux mêmes lois logiques qui guident notre conduite à nous ; s'il ne le faisait pas, sa vie ne serait pas possible, ces lois lui étant imposées par le besoin même de sa conservation. Mais les rapports qui existent entre les représentations collectives sont de même nature que les représentations elles-mêmes, c'est-à-dire essentiellement mystiques. De même que chaque représentation est intimement liée à son objet et participe de ses qualités et de ses propriétés, de même elle se trouve engagée dans un réseau d'autres représentations dont elle est pour ainsi dire inséparable, de sorte que chacune d'elles évoque instantanément toutes celles auxquelles elle se rattache par des liens mystiques. Ces liens impliquent une « participation » entre les objets et les êtres liés dans une représentation collective. En vertu de ces rapports, les objets, les êtres et les phénomènes peuvent être à la fois eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes ; émettre et recevoir des forces, des vertus, des qualités, des actions mystiques, qui se font sentir hors d'eux, sans cesser d'être où ils sont. Il existe entre les objets et entre les êtres une communication constante, des échanges incessants d'actions et d'influences mystiques qui font participer, pour ainsi dire instantanément, tel

objet ou tel être d'une propriété qu'il ne possédait pas auparavant, mais qui lui a été transmise par un autre.

Mystique et prélogique, la mentalité primitive est, en même temps, essentiellement synthétique, en ce sens que les liaisons des représentations y sont données, généralement, avec les représentations elles-mêmes. Ces dernières ne sont pas analysées individuellement, pour être ensuite disposées dans un ordre logique, mais présentent un bloc indécomposable dont les éléments sont rangés d'après leurs rapports mystiques, invariables et qui s'impose tel quel à tous les membres des groupes. Ces représentations collectives font appel exclusivement à la mémoire qui est, en effet, la seule faculté mentale que l'individu soit appelé à exercer dans les sociétés primitives. Et cette faculté atteint chez lui un degré de développement vraiment extraordinaire.

Tels sont les principaux caractères de la mentalité primitive. L'auteur en déduit une foule de conséquences extrêmement intéressantes en ce qui concerne le mode d'abstraction, de généralisation, de classification ; il établit ensuite les rapports qui existent entre la mentalité des primitifs d'un côté, leurs langues et leur numération d'un autre, et montre enfin que la loi de participation se vérifie par l'analyse de la plupart des institutions en vigueur dans les sociétés primitives. Le dernier chapitre retrace le passage à des types supérieurs de mentalité, lequel passage s'effectuerait à mesure que les participations cessent d'être immédiatement perçues et senties, et tendent de plus en plus à être représentées. On voit se former alors des mythes et des symboles qui sont le premier indice de l'individualisation des esprits, de leur affranchissement du joug des représentations collectives. La pensée devient plus perméable à l'expérience, plus sensible aux exigences de la logique.

Il est regrettable que l'auteur ne nous indique pas les causes qui déterminent cette individualisation de la pensée, ou tout au moins la loi générale qui préside à l'évolution de la mentalité de la phase collective et prélogique à la phase logique et conceptuelle. Et, pour conclure, nous disons que s'il est vrai que, même de nos jours, il est beaucoup d'esprits qui gardent encore l'empreinte de la mentalité prélogique, ne serait-ce que parce que cette mentalité réalise une communion intime entre le sujet et l'objet et que cette communion apparaît comme la garantie de la certitude de la connaissance, nous ne pouvons aller jusqu'à voir, avec M. Lévy-Bruhl, de simples survivances de la pensée primitive et prélogique dans ce qu'il nomme les doctrines anti-intellectualistes. Si ces doctrines ne se sentent pas gênées par le voisinage de la science expérimentale, ce n'est pas parce qu'elles ne se soucient pas de l'expérience, mais parce qu'elles se refusent à attribuer au sujet pensant un rôle purement passif dans l'édification de celle-ci.

Dr Jankelevitch.

ÉRASME ET LUTHER.

Les maîtres et les amis du jeune érudit André Meyer, enlevé prématurément à vingt-trois ans, ont eu doublement raison de publier l'*Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther*[1] qu'il présenta à la Sorbonne en 1907 comme thèse de diplôme. Ce petit livre leur rappellera une mémoire bien chère tout en rendant service à ceux qu'intéresse l'histoire intellectuelle et religieuse du XVIe siècle.

Car le sujet est singulièrement important. Les rapports d'Érasme et de Luther, ce sont, en fait, les rapports de la Réforme et de la Renaissance dans les pays du Nord. Leur rupture, c'est le divorce de la culture humaniste et de la culture religieuse. André Meyer avait posé la question dans toute son ampleur ; il s'était abstenu de la vouloir trancher par quelqu'une de ces généralités oratoires qui masquent trop souvent notre ignorance ; il avait préparé avec un zèle diligent les premiers éléments d'une réponse motivée.

Point de parti pris ; point de haine pour Luther ou d'aversion pour Érasme : cette impartialité n'est pas si commune qu'il ne la faille signaler. Un effort sympathique, au contraire, pour comprendre les deux hommes, le moine véhément et le savant souffreteux. Ni simplifications psychologiques mesquines, rapetissant le débat aux proportions d'une défaillance de courage chez Érasme, ni surtout confusion ou erreurs dans la chronologie. Plus que toute autre, l'histoire psychologique, l'histoire intellectuelle veut être datée finement. L'auteur le savait. Il a exposé, notamment, avec une précision et une finesse tout à fait remarquables, les raisons personnelles et circonstancielles qui, entre 1519 et 1521, amenèrent Luther et Érasme, malgré eux, à se dresser l'un contre l'autre et à engager leur lutte violente. Il y a là quelques pages neuves, fortes et réellement supérieures.

Dans son ensemble, le travail d'André Meyer n'avait pas été préparé, sans doute, pour une publication immédiate. On le sent à quelques détails, à de menues négligences[2] — parfois aussi à la brièveté d'indications qui auraient eu besoin d'être développées ou même remaniées. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, André Meyer semble relier par une courbe régulière l'humanisme d'un Érasme à l'humanisme des Jésuites[3]. La tentative —

1. Un volume de la *Bibliothèque de Philologie et de Littérature modernes :* Paris, Alcan, 1909, in-8. *Préface* de Ch. Andler.

2. Références insuffisantes ou transcriptions défectueuses. Cf. par exemple, p. 7, *acanistes ?* — p. 10, *Caroudilet* — p. 73, n. 6, *Pasquier* — p. 110, *Delom* — p. 125, Hypesrapistes, etc.

3. Cf. p. 1 : « La Réforme, au début l'alliée de l'humanisme, se retourna si bien contre lui qu'elle finit par l'obliger, au XVIIe siècle, à chercher un refuge dans les écoles des Jésuites. » — P. 106 : « Luther... avant les Jansénistes humilia la raison impuissante... et il s'engagea de plus en plus dans le mysticisme, tandis que l'Église, avec sa souplesse accoutumée s'appropria bientôt les doctrines humanistes ; les vrais successeurs d'Érasme et de Reuchlin au XVIIe et au XVIIIe siècle, doivent être cherchés dans les écoles des Jésuites. » — P. 155 : « Les Jésuites furent impitoyables pour celui dont ils devaient être les vrais successeurs. »

même restreinte à l'Allemagne — ne nous paraît vraiment pas admissible. Non, « les vrais successeurs » d'Erasme et de Reuchlin au XVIIe et au XVIIIe siècle ne doivent pas « être cherchés dans les écoles des Jésuites »; non, l'humanisme, tel que l'entendaient les érudits de la première Renaissance, ne s'est pas « réfugié » chez les Pères. Il est mort. Il a disparu complètement, tué par l'esprit nouveau du siècle finissant. Et c'est une contrefaçon de cet humanisme — un humanisme mesquin et fade de vers latins, d'élégances cicéroniennes, de gentillesses verbales que les Jésuites, dans les collèges, ont distribué à leur clientèle aristocratique. — Mais, l'auteur n'est plus là pour qu'on puisse discuter avec lui de si belles et si grandes questions.

LUCIEN FEBVRE.

NOUVEAUX RECUEILS DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION.

La collection des *Documents inédits sur l'Histoire économique de la Révolution française* continue de s'accroître régulièrement. Signalons aujourd'hui trois publications intéressantes : le tome I d'un recueil de documents relatifs à la vente des biens nationaux ; une édition des cahiers de doléances survivants d'un bailliage ; enfin, un recueil de documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibération d'un district.

La première publication est de M. Paul Moulin. Elle est consacrée à *La vente des biens nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône*[1]. Le recueil complet formera quatre volumes et sera divisé en quatre parties : 1° Déclarations et Inventaires ; 2° Inventaires, Ventes, Arrentements et Restitutions des biens nationaux par communes ; 3° Indemnités aux Émigrés ; 4° Pièces annexes. Nous reparlerons de ce très important travail quand les quatre volumes auront paru. Notons simplement aujourd'hui l'intérêt qu'il présentera, en permettant de comparer avec précision les ventes à Marseille et les ventes à Lyon, déjà connues par le recueil de M. Charléty.

***

MM. F. Lesueur et A. Cauchie ont publié pour leur part les *Cahiers du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin*[2]. Publication très maniable, clairement disposée ; une *Introduction* donne sur la situation économique générale du bailliage en 1789 quelques indications

1. Un volume in-8 de LXXII-592 pp., Marseille, 1908.
2. T. I, Blois, 1907, XCIX-576 pp. in-8. — T. II, *ibid.*, 1908, 510 pp.

utiles ; chaque cahier édité est précédé d'une série de renseignements d'ordre administratif ou économique : chiffre de population, principale culture, seigneur, etc. Les signatures ne sont pas détaillées ; répétons-le une fois de plus : puisque les auteurs nous donnaient la liste complète des comparants à l'assemblée, n'était-il pas facile de faire imprimer en italique les noms des signataires ? Une bonne innovation et qui répond à un vrai besoin : en tête du t. II figure une carte sommaire du bailliage de Blois. Espérons que l'exemple sera suivi.

***

Le dernier recueil est dû à M. F. Mourlot. Il rassemble les *Documents d'ordre économique contenus dans les Registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon* (1788 — an IV)[1]. Inspecteur d'Académie de l'Orne, l'auteur, désireux d'encourager les maîtres à utiliser l'histoire locale dans leur enseignement, fut amené à s'inquiéter des archives locales. Effrayé de la disparition trop fréquente des registres de délibérations municipales, il s'occupa avec zèle de faire « l'appel des présents » et d'en sauver le contenu par une publication analytique.

Tentative intéressante et sans nul doute utile. Le recueil de M. Mourlot donne de nombreux renseignements sur plusieurs questions importantes : paiement de l'impôt sous la Révolution ; abolition des droits féodaux ; gérance et vicissitudes des biens nationaux ; émission de billets de confiance ; partage des biens communaux, etc... En sauvant nombre de documents voués par l'insouciance à la ruine, M. Mourlot a fait une bonne œuvre.

LUCIEN FEBVRE

Conformément aux décisions prises à Heidelberg en septembre 1908, le IVe Congrès international de Philosophie aura lieu à Bologne pendant les vacances de Pâques de 1911.

Les travaux du Congrès comprendront des séances générales et des séances de section.

Les séances générales seront occupées par des conférences et des discussions : Conférences de S. Arrhenius, G. Barzellotti, E. Boutroux, R. Eucken, P. Langevin, W. Ostwald, H. Poincaré, A. Riehl, F. C. S. Schiller, H. v. Seeliger, G. F. Stout, F. Tocco, W. Windelband.

Discussion sur *La tâche actuelle de la Philosophie générale* ouverte par H. Bergson. Réponse de A. Chiappelli. — Discussion sur *Les jugements de valeur et les jugements de réalité* ouverte par E. Durkheim.

Les sections seront au nombre de huit : 1. Philosophie générale et Méta-

1. T. I, Alençon, 1907, XXIII-766 pp. in-8, — T. II, Alençon, 1908, 672 pp. in-8.

physique. — 2. Histoire de la Philosophie. — 3. Logique et Théorie de la Science. — 4. Morale. — 5. Philosophie de la Religion. — 6. Philosophie du Droit. — 7. Esthétique et Méthodique de la critique. — 8. Psychologie.

Les communications au Congrès doivent être envoyées au Secrétariat (Bologna, Piazza Calderini, 2) avant le 1er janvier 1911, pour que les Commissions organisatrices des sections puissent, s'il y a lieu, les faire imprimer et distribuer à l'avance, de façon à rendre les discussions plus rapides et plus profitables.

Pour les communications ainsi que pour les discussions, quatre langues sont admises : allemand, anglais, français, italien.

Le président du Congrès est le professeur Federigo Enriques ; le secrétaire général, M. Giulio Cesare Ferrari.

***

M. René Worms vient d'inaugurer une série de volumes in-18 de la *Bibliothèque Sociologique Internationale* par un opuscule intitulé : *Les principes biologiques de l'évolution sociale*[1].

Au début de ce travail, M. Worms se défend d'avoir abandonné la théorie « organiciste » de la sociologie à laquelle il a consacré, il y a quelques années, un livre qui n'a point passé inaperçu. Ce n'est pas le moment de soulever ici, au sujet de cette théorie, une nouvelle discussion, vu surtout que les arguments qu'on pourrait citer pour et contre elle sont depuis longtemps épuisés. Dans le cas présent, une pareille discussion serait d'ailleurs sans utilité aucune, car, ainsi que le dit M. Worms lui-même, la relation entre la biologie et la sociologie reste hors de contestation, quelle que soit la théorie sociologique qu'on adopte.

Et ceci se comprend facilement, car une société n'étant qu'un groupement d'unités biologiques, il est naturel que nous retrouvions dans l'état social les effets d'action des facteurs biologiques. Plusieurs sociologues vont même jusqu'à se demander, après Aristote, si la sociabilité humaine elle-même n'est pas d'origine biologique, si elle ne doit pas être considérée comme l'expression d'un instinct primordial, d'une tendance fondamentale de la nature humaine. Quoi qu'il en soit, nous devons nous attendre à surprendre dans la société l'action des lois auxquelles est soumis l'individu en tant qu'unité organique. Il est certain que dans la société cette action affecte des modalités différentes de celles qu'on observe dans le monde animal et végétal, différentes même de celles qu'on observerait, si une pareille observation était possible, chez des individus vivant à l'état anarchique, en dehors de tout lien social. Aussi est-il permis de parler de l'aspect social de l'hérédité, de l'adaptation et de la sélection, ces trois lois fondamentales de l'évolution organique. Mais là, nous

1. Paris, Giard et Brière, 1910, 122 pp. in-18

semble-t-il, doit s'arrêter l'investigation du sociologue dépourvu de tout parti pris. Or, M. Worms dépasse souvent cette limite lorsque, se souvenant de la théorie organiciste qui lui est toujours chère, il prétend appliquer ces lois biologiques à la vie et à l'évolution des sociétés elles-mêmes considérées comme des unités organiques. Il s'expose en ce faisant à prendre pour identiques des processus entre lesquels n'existent que des analogies éloignées, des ressemblances superficielles et, à force de vouloir multiplier les points de contact entre la sociologie et la biologie, à accepter comme démontrées des « lois » biologiques depuis longtemps battues en brèche, telle la fameuse loi biogénétique de Haeckel.

M. Worms témoigne dans cet opuscule, clair et précis comme tout ce qui sort de sa plume, de connaissances biologiques très étendues, et les questions qu'il y agite méritent un exposé plus complet qu'il est parfaitement capable d'entreprendre et de mener à bien. Espérons qu'il s'y décidera un jour, en dehors de toute préoccupation doctrinale et en tenant compte de toutes les corrections si importantes que les recherches de ces dernières années ont apportées aux théories de l'adaptation, de l'hérédité et de la sélection. — Dr S. Jankelevitch.

***

L'ouvrage que M. F. Saulnier a fait paraître sous ce titre général : *Le Parlement de Bretagne*[1] est un immense répertoire par ordre alphabétique, somptueusement édité, de tous les magistrats qui, à un moment et à un titre quelconque, firent partie de la Cour de Rennes, depuis sa création en 1554 jusqu'en 1790, et dont le nombre total s'élève au chiffre de plus de douze cents. A chacun d'eux l'auteur a consacré une notice, généralement brève, mais dans laquelle on trouvera cependant consignés avec une rigoureuse précision tous les renseignements essentiels concernant principalement leur carrière au Parlement, l'histoire de leur office, comme aussi des indications plus ou moins développées, suivant l'importance du personnage, sur sa famille, sa postérité et ses alliances, qui permettent de déterminer, aux différentes époques, quelle était, au point de vue économique et sociale, la composition de la Cour. C'est là, comme on le voit, un travail colossal, et l'on est pas surpris d'apprendre qu'il a coûté à son auteur près de trente années de recherches, effectuées non seulement dans les archives particulières du Parlement, mais encore dans un grand nombre d'autres fonds d'archives départementales, dans les anciens registres paroissiaux des principales villes de Bretagne, et dans des archives de notaires, sans parler de la littérature imprimée qui constitue à elle seule une masse fort imposante, ainsi qu'on peut le cons-

1. F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, avec reproduction de gravures, dessins et portraits, Rennes, Plihon et Hommay, 1909, 1 vol. gr. in-4 en deux parties, LXIII-475-892 pp. Le prix de l'ouvrage complet est de 30 francs.

tater par l'examen de la très copieuse bibliographie que l'auteur a donnée à la fin de son livre.

L'ouvrage est précédée d'une longue introduction, consacrée à l'histoire des charges parlementaires en Bretagne. Nous y voyons de quelle manière et dans quelles conditions étaient délivrées par le roi les lettres de provision, comment on obtenait les dispenses d'âge et de parenté, quelles étaient les préséances et privilèges en usage, à combien se montaient les gages et émoluments que touchaient les différentes catégories de membres de la cour, etc... Grâce aux renseignements nombreux recueillis par lui dans son recueil, il a en outre été possible à l'auteur, après avoir indiqué la façon dont on acquérait et dont on transmettait les charges, de préciser quelle fut, aux différentes époques, la valeur de celles-ci, traçant ainsi pour la première fois, la véritable courbe de la valeur des offices à travers les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — René Girard.

***

Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, de l'intéressante publication intitulée *Archivio Muratoriano*[1]. Signalons l'apparition de deux nouveaux fascicules. Le numéro 6 contient une monographie de M. Picotti (*Dei Commentari del secondo anno di Porcellio Pandoni*), avec des notices de M. Scaramella (*Questioni varie intorno alle Cronache capponiane pubblicate dal Muratori*), et de M. Lazzarini (*Un antico elenco di fonti storiche padovane*). Dans le fascicule 7, figurent les deux mémoires suivants : Cessi, *Alcune osservazioni critiche sulle Cronache Carraresi, prima e seconda, del secolo XV*; Brizzolara, *Intorno a Cristoforo Soldo cronista del secolo XV*. — P. M.

***

Nous avons annoncé dans le numéro de février (p. 110) que le comité lillois des *Annales du Nord et de l'Est* avait fondé, sous le titre de *Revue du Nord*, une publication indépendante. La Faculté des lettres de Nancy, qui, en 1887, avait fondé les *Annales de l'Est* et qui, en 1905, s'était associée à la Faculté des lettres de Lille, ouvre, de son côté, une nouvelle série, indépendante, de ses *Annales*, qui comprendra deux sections distinctes : « 1° Une série de fascicules de sujets divers : littérature, philologie, archéologie, histoire, géographie, philosophie. Chaque fascicule formera un ouvrage complet. Les fascicules paraîtront sans périodicité fixe, pour constituer, chaque année, un ensemble d'au moins 240 pages d'impres-

1. Vittorio Fiorini, *Archivio Muratoriano, Studi e Ricerche in servigio della nuova edizione dei* Rerum italicarum Scriptores *di Muratori*, n. 6 et 7. — Città di Castello, Scipione Lapi, 1908-1909.

sion grand in-octavo. 2° Un fascicule annuel de *Bibliographie lorraine*, donnant l'analyse critique des principales publications, articles ou livres nouveaux, touchant l'archéologie, l'histoire, les arts, la littérature, la dialectologie, le folklore, la géographie et le mouvement économique de la région. La matière de ce vaste compte rendu de l'année intellectuelle et scientifique en Lorraine sera répartie en chapitres conçus chacun sous forme de chronique, suivie de la recension des principaux ouvrages parus dans l'année. Cette chronique bibliographique et les analyses critiques seront rédigées par les professeurs de la Faculté ou les collaborateurs qu'ils se seront choisis. La *Bibliographie lorraine* paraîtra régulièrement à la reprise de l'année scolaire, en novembre, et formera un volume d'au moins 80 pages grand in-octavo. » (Berger-Levrault et Cie, éditeurs).

Ces deux sections répondent à la double préoccupation d'une grande Université régionale : celle qui servira des intérêts scientifiques particuliers ne sera pas la moins favorablement accueillie. — H. B.

***

Les tableaux de dépréciation du papier-monnaie furent dressés à la fin de l'an V et au début de l'an VI pour permettre le règlement des transactions passées entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie. Ils étaient devenus presque introuvables; M. Caron rend donc le plus grand service aux travailleurs en les réimprimant [1]. On lira très utilement l'introduction de l'ouvrage où l'auteur étudie les lois relatives à la question des transactions entre particuliers — œuvre du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens; il s'attache à « dégager les principes généraux posés par ces lois et valables pour l'ensemble des transactions »; dans une seconde partie, il étudie spécialement la loi du 5 messidor an V, qui prescrit la rédaction des tableaux et son exécution; dans une dernière partie, il explique comment il a conçu et effectué sa réimpression. Tous ceux qui s'occuperont d'histoire économique de la Révolution, ceux qui en particulier étudieront la vente des biens nationaux devront utiliser cet indispensable instrument de travail. — André Fribourg.

***

Le *Manuel pratique des lois sociales* de M. Cavaillon [2] est tout récent et déjà il n'est plus au courant du tout, tant la législation de protection

1. Pierre Caron, *Tableaux de dépréciation du papier-monnaie* (*Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*), Paris, Leroux, 1909, LXXXV-458 pp. in-8.

2. Paris, Giard et Brière, 1910, 192 pp. in-18.

ouvrière, — je préfère cette expression à celle de législation sociale, — va vite : les lois sur les économats et les retraites ouvrières, et les décrets sur les veillées et sur les charges à imposer aux femmes n'y figurent pas. D'autre part, il ne fournit pas le texte des lois et des décrets visés, ni les références à la jurisprudence ; en revanche, il donne sur le mécanisme (étendue d'application, contrôle, sanctions) et sur l'historique des diverses dispositions des indications utiles, groupées sous les onze rubriques suivantes : protection des enfants, filles mineures et femmes dans les établissements industriels ; réglementation du travail des adultes et hygiène-sécurité des travailleurs ; repos hebdomadaire ; habitations à bon marché ; bureaux de placement ; assistance medicale gratuite ; loi du 18 juillet 1901 sur l'emploi des réservistes ; assistance aux vieillards, infirmes, incurables ; loi du 29 décembre 1910 sur les sièges des magasins ; accidents du travail ; assistance judiciaire. — G. B.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE DES DOCTRINES POLITIQUES.

Lieutenant Tréca, **Les doctrines et les réformes de droit public en réaction contre l'absolutisme de Louis XIV dans l'entourage du duc de Bourgogne**, Paris, Larose, 1909, 196 pp. in-8. — Cette étude est un exposé consciencieux des idées de Fénelon et de Saint-Simon, d'après les écrits qu'ils ont laissés sur le sujet. M. Tréca a éclairé son travail de quelques ouvrages ou articles modernes. Il eût pu y ajouter l'article de Sée dans la *Revue historique* (t. LXX) sur *les idées politiques de Saint-Simon*. Peut-être aurait-il pu aboutir à des aperçus plus nouveaux en étudiant les rapports de Fénelon avec les idées politiques anglaises, qui, après la révolution de 1688, furent vulgarisées en France par les pamphlétaires protestants et les gazetiers. Fénelon ne les a pas adoptées mais il les a connues, et elles ont eu une certaine influence sur son esprit. Il y a également un point que M. Tréca ne met pas en lumière, c'est la contradiction qui existe entre la doctrine du droit divin que Fénelon admet et le projet d'un contrôle humain sur la volonté du Roi. La conclusion logique de la théorie du droit divin est en effet l'absolutisme. C'est qu'il ne faut pas considérer les idées d'un homme, et celles de Fénelon moins que tout autre, comme étant d'une seule pièce. Chez lui coexistent plusieurs tendances : il est de son temps, et il est en même temps un féodal. Tout cela n'est qu'indiqué dans le livre de M. Tréca. Les idées et les hommes y sont trop présentés dans l'abstraction, ce qui leur communique une rigidité qu'ils n'ont pas eue. De même, M. Tréca les juge trop d'après les sources favorables, notamment le duc de Bourgogne, dont il parle d'après Saint-Simon, et sans le critiquer suffisamment. Malgré ses défauts, le travail est estimable et pourra rendre des services. — Albert Girard.

Gustave Bord, **La franc-maçonnerie en France, des origines à 1815. T. I, Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771)** (*Bibliothèque d'histoire nationale. Période révolutionnaire*), Paris, Nouvelle librairie nationale, [1909], xxvi-551 pp. in-8. — On connaît la thèse chère aux historiens contre-révolutionnaires : l'esprit maçonnique est père de l'esprit révolutionnaire. M. B. l'a adoptée et essayé de l'appuyer sur une documentation plus sérieuse que ce n'est le cas d'ordinaire pour ses partisans. Il considère que la franc-maçonnerie est une secte religieuse (p. xi), avec ses dogmes et ses rites, et il entreprend de rechercher ses moyens de propagande et ses résultats idéologiques et pratiques. Malheureusement, il ne donne pas toutes ses sources, pour des considérations qui n'ont rien de scientifique (p. xxvii), et noie souvent ses analyses dans un verbiage qui n'a de philosophique que l'apparence. A quoi bon, par exemple, ressasser tout ce que la littérature maçonnique ou antimaçonnique a l'habitude de débiter sur les alchimistes, les kabbalistes, Morus, Paracelse, Socin, J. Bœhm, Bacon ou Bayle, si l'on ne peut arriver à prouver la filiation des doctrines élaborées par tous les « précurseurs » des doctrines maçonniques? Si le dogme essentiel de la franc-maçonnerie est l'égalité destructive, il faut montrer que dans toutes ces doctrines elle existe nécessairement, et M. B. n'en fait rien. D'autre part, tout ce qui concerne le développement de la franc-maçonnerie « corporative » est traité par M. B. d'une façon extrêmement confuse, souvent peu critique. On ne voit pas bien pour quelles raisons la franc-maçonnerie « spéculative » s'en détache peu à peu, entre 1717 et 1723, et les textes invoqués par M. B. lui-même ne montrent pas que le dogme égalitaire inspire la franc-maçonnerie anglaise à ses origines ; ils restent vagues et d'esprit conservateur. Mais, avec M. B., laissons l'Angleterre et suivons la franc-maçonnerie en France. Elle s'y installe avec les régiments écossais, — de la même façon, semble-t-il, qu'au début du xixe siècle, la charbonnerie s'installera dans l'Italie du sud avec les régiments français ; sur ses débuts, M. B., embarrassé par les légendes depuis tant d'années en circulation, par les faux fabriqués pour des intérêts divers, ne verse qu'une lumière parcimonieuse et passe à côté des questions essentielles, en développant inutilement des sujets secondaires, comme les aventures du prétendant Charles-Édouard.

C'est au chapitre v seulement que l'on a impression d'être sur un terrain plus solide ; mais alors les faits semblent se retourner contre la thèse de M. B. En effet, qu'est la franc-maçonnerie à la fin du xviiie siècle? une série de groupements de petits bourgeois, recrutés par des personnages peu sérieux, souvent interlopes, presque toujours invétérés « bluffeurs », qui inventent des grades et des légendes pour satisfaire leur propre vanité et celle de leurs comparses, mais qui n'observent aucune règle d'ensemble et s'agitent dans une confusion qu'augmente encore la protection de deux nobles étranges, le duc d'Antin et le comte de Clermont ; où est le dogme égalitaire, où est l'organisation, où est le danger? M. B. lui-même ne les retrouve plus (p. 191), encore qu'il considère comme anti-

patriotiques les rapports des loges françaises avec le Grand-Orient de Londres (p. 173), — comme si la notion de patriotisme était claire au XVIIIe siècle, — et qu'il admire la papauté condamnant irrémissiblement la franc-maçonnerie, — comme si le Saint-Siège se fût rendu par avance compte des coups que les francs-maçons devaient plus tard porter au catholicisme. Les francs-maçons chantent les louanges de Louis XV, et le gouvernement se préoccupe très peu d'eux, qu'ils s'appellent Écossais fidèles, membres de la Vieille-Bru, Excellents du Grand globe français, Élus Cohens, Empereurs d'Orient et d'Occident, Illuminés d'Avignon, et qu'ils créent des loges comme autant de schismes locaux, dont on ignore s'ils ont des adhérents réguliers et convaincus. Au fond, leurs « petits secrets » sont faciles à percer : les lieux de réunion (généralement des cabarets) ne sont pas cachés, les hiéroglyphes et les dates maçonniques sont naïfs, les mots secrets et le langage conventionnel d'une candeur délicieuse ; les « profils maçonniques » de Puisieux, architecte, de Michel Procope, médecin, du comte de Saint-Germain, précurseur amusant de Cagliostro, de Bacon de la Chevalerie, officier, de Lebreton, imprimeur de l'*Almanach Royal*, d'Alexandre de Stroganoff, qui donna le mathématicien Romme comme précepteur à son fils, de Savalete de Lange, le fondateur des *Philalèthes*, n'ont rien d'odieux ou de terrible.

Nous attendrons la suite de l'*Histoire* de M. B. pour conclure. Mais dès maintenant, on peut se demander si les postulats d'où il est parti ne sont pas radicalement faux. Dès maintenant, on peut se demander comment il expliquera le grand nombre de francs-maçons qui figurent dans l'armée de Condé ou qui passent sous le couteau de la guillotine égalitaire, la présence de Brunswick, grand-maître des loges allemandes, à la tête de l'armée contre-révolutionnaire, l'accession de l'Angleterre, initiatrice de la franc-maçonnerie, dans la coalition antifrançaise, enfin « l'entrée en sommeil » de tant de loges en 1790.

Ce qu'il y a toutefois d'immédiatement utilisable dans le livre de M. B., ce sont les états des loges existant en France en 1771 (loges de Paris, loges de province, loges militaires), et qui occupent les pages 357 à 504. Les sources qui ont permis à M. B. de dresser ces états n'apparaissent pas, — et c'est dommage. Mais les quelques vérifications qu'il m'a été donné de faire me permettent de croire qu'on peut les employer sans plus de précaution. C'est la partie vraiment sérieuse et peut-être définitive du livre. — Georges Bourgin.

Dr F.-J. Schneider, **Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des XVIII. Jahrhunderts. Prolegomena zu einer Geschichte der deutschen Romantik**. Prague, Taussig, 1909, x-234 pp. in-4. — Un peu vague est le livre de M. Schneider sur l'influence de la franc-maçonnerie sur la pensée allemande au XVIIIe siècle. L'auteur a voulu montrer que la mentalité allemande est, au milieu de ce siècle, en état de déséquilibre

complet : de la ses tendances au mysticisme, au piétisme, aux formes hollandaises du quiétisme, de là sa facilité a accepter la franc-maçonnerie, qui, sous sa première forme est, en Allemagne, anglaise, mais se transforme, au contact des maçons français, surtout grâce au développement de la maçonnerie d'adoption et des hauts grades. Ce qui est réellement préromantique, dans la maçonnerie allemande, c'est la renaissance de la métaphysique néoplatonicienne, par l'étude de Plotin et de Porphyre, et ses applications pratiques, en particulier l'idéal ascétique, le désir d'anéantir en soi l'individu, si frappant chez Weishaupt, et la notion vague du *génie*, rendue par des mots indéterminés, tels que *unbekannt, geheimnissvoll, unsichtbar, unbegreiflich*. L'étude de M. Schneider repose sur une lecture considérable, et ses conclusions paraissent sérieuses : que la franc-maçonnerie allemande ait été ce qu'il nous montre, cela semble être prouvé par les textes qu'il invoque ; mais elle a cependant été autre chose, et si le concept égalitaire, dont on fait, en France, la caractéristique de la maçonnerie, n'y pas été très développé, il y a lieu de noter pourtant que c'est parmi les maçons allemands qu'on trouva le plus de sympathies pour l'expansion révolutionnaire. — G. B.

Egon Zweig, **Die Lehre vom Pouvoir constituant. Ein Beitrag zum Staatsrecht der französischen Revolution**, Tübingen, J.-C.-B. Mohr, xv-482 pp. in-8. — Ce volume compact, un peu diffus et confus, est l'œuvre d'un juriste. Son étude de la théorie du pouvoir constituant de la Révolution française lui est un prétexte pour remonter à l'antiquité, nous parler de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de la philosophie du droit romain, de la dogmatique du moyen âge, de Hobbes, Locke, Wolff, Burlamaqui, Vattel... Lorsqu'il en vient à la période révolutionnaire, il se perd un peu dans les détails; et comme il se place essentiellement au point de vue théorique, il est tout naturellement amené à accorder à certains personnages, à certaines idées, une importance qu'en réalité les uns et les autres n'ont jamais eue. Au demeurant, l'effort de M. Zweig semble avoir été considérable, on reste confondu devant le nombre d'auteurs cités, devant la richesse exubérante de sa documentation. — André Fribourg.

Hubert Bourgin, **Victor Considérant**, Paris, Cornély, 1909, 128 pp. in-8. — L'auteur du grand ouvrage publié sur Fourier en 1905 nous fait connaître aujourd'hui le plus célèbre des phalanstériens. Mme Coignet avait raconté avec une sympathie chaleureuse la vie de Considérant ; M. B. nous expose son œuvre. Il suit chronologiquement les écrits, les journaux fondés par lui, les étapes d'une carrière où le théoricien devint bien vite homme d'action et se lança dans la politique pratique. Cette étude manquait à l'histoire du socialisme français, car c'est Considérant qui fit arriver au public la pensée fouriériste : il écrivait mieux que son maître et sut exposer la partie vraiment intéressante du système,

la partie sociale, en sacrifiant les utopies étranges qui rendaient Fourier ridicule. — Georges Weill.

Henri de Latorre, **A la Liberté !** Paris, Cornély, 1908, vii-666 pp. in-8. — Le livre porte comme sous-titre : « L'Italie de 1814 à 1848. » Néanmoins ce n'est pas un livre d'histoire ; c'est un ardent plaidoyer pour la liberté politique et religieuse, un cri de guerre contre la réaction. L'auteur, qui est Espagnol, a des liens de parenté avec le patriote italien Misley qui participa aux révolutions de 1831. Il raconte quelques épisodes des soulèvements du Piémont, de Modène, de la Romagne ; ce ne sont pour lui que des prétextes à développements passionnés contre la tyrannie cléricale. Le livre est mal fait, confus, mais intéressant par la sincérité des sentiments qui animent l'auteur. — G. W.

Ferdinand Buisson, **La politique radicale**, Paris, Giard et Brière, 1908, vii-454 pp. in-12. — Ce livre fait partie de la « Collection des doctrines politiques », publiée sous la direction de M. A. Mater ; cette collection renferme déjà *Le Catholicisme et la Société*, par Legendre et Chevalier, *Le Solidarisme*, par Bouglé, et d'autres volumes intéressants. Nul n'était mieux désigné que le député de la Seine pour dégager les idées qui inspirent le radicalisme. La première partie est une esquisse historique. L'auteur, après quelques mots sur les origines du mot *radical*, fait remonter la politique ainsi qualifiée à Jules Simon et à Gambetta, ce qui est assez piquant et fort exact ; puis il retrace le développement de cette politique depuis 1870 jusqu'à 1906. La seconde partie est consacrée au programme du parti : ce programme a été formulé d'une manière complète par le Congrès radical de Nancy en 1907 ; l'auteur l'étudie article par article, en donnant un commentaire complet. Enfin près de 200 pages sont consacrées à reproduire les manifestes politiques et autres documents officiels du parti. Cet ouvrage d'un homme politique défendant son parti peut prêter matière à de nombreuses controverses ; mais c'est un livre de bonne foi, un exposé sincère, et l'auteur a donné un excellent exemple en présentant au lecteur les documents complets qui lui permettront de formuler un avis. — G. W.

André Mater, **Le socialisme conservateur ou municipal**, Paris, Giard et Brière, 622 pp. in-12. — Ce livre fait aussi partie de la « Collection des doctrines politiques ». — M. M. est partisan d'un socialisme pratique et modéré : ne comptant guère sur la « catastrophe » libératrice, il cherche dans le régime existant l'instrument des réformes futures. Ses articles de la *Revue socialiste* avaient déjà montré comment le droit actuel, interprété dans un esprit nouveau, peut fournir d'importantes satisfactions à la classe ouvrière. Son livre expose comment les institutions

municipales fournissent un système propre à concilier le présent avec l'avenir. Il ne se borne pas d'ailleurs à considérer les villes du XXe siècle; ses recherches remontent jusqu'aux débuts du moyen âge. Les groupements de paysans soumis à la féodalité, les communes révolutionnaires du XIIe siècle, les villes neuves du XIIIe, les services municipaux organisés plus tard fournissent les éléments d'un régime semi-collectiviste précieux pour les faibles. A l'historien succède le théoricien, qui cherche les moyens de réaliser ce régime avec les communes actuelles, et qui discute les objections présentées contre le municipalisme. On appréciera dans ce livre l'étendue de l'enquête historique et l'originalité d'un penseur qui ne veut se laisser enrôler ni parmi les conservateurs intransigeants ni parmi les socialistes révolutionnaires. — G. W.

GUSTAVE HERVÉ, **L'Internationalisme**, Paris, Giard et Brière, 1910, 180 pp. in-12. — EUGÈNE FOURNIÈRE, **La Sociocratie**, Paris, Giard et Brière, 1910, 220 pp. in-12. — Ces deux volumes appartiennent à la même collection. Le nom de M. Hervé semble annoncer un livre de combat; ce n'en est pas un. Le polémiste violent de la *Guerre sociale* a voulu faire ici œuvre objective et montrer que l'internationalisme est le résultat logique des idées modernes, des faits économiques et du développement des sciences. Il montre les progrès simultanés de l'internationalisme capitaliste et de l'internationalisme ouvrier sous sa double forme, socialiste et syndicale. Je ne crois pas qu'on puisse contester un seul des faits qu'il indique à l'appui de sa thèse; mais, comme tout bon avocat, il néglige les phénomènes opposés, développement du sentiment national, succès général du protectionnisme, qui se déroulent en même temps sous nos yeux. Le livre est quand même intéressant et fait réfléchir.

Le brillant théoricien qui a écrit l'*Idéalisme social* et l'*Ame de demain* veut cette fois nous donner un livre de politique positive. Il constate les défauts du régime actuel et se rencontre avec M. Faguet pour y voir le règne de l'incompétence ; puis il esquisse le régime qui doit remplacer la démocratie, la « sociocratie », fondée sur la prédominance des syndicats professionnels et des associations de tout genre. Comme il arrive souvent, la critique du présent est plus convaincante, plus précise que le tableau de l'avenir. — G. W.

J.-L. BRETON, **Pour le bloc**, Paris, Cornély, 1908, VII-427 pp. in-12. — **Les socialistes et le budget**, Cornély, 1908, 32 pp. in-12. — M. Breton, député socialiste unifié, appartient à cette droite du parti qui, malgré le Congrès d'Amsterdam, veut maintenir l'alliance avec les radicaux pour faire voter les réformes démocratiques par le bloc de gauche. *Pour le bloc* est le recueil des articles où il a défendu cette politique depuis 1906. Le second écrit est la reproduction d'un article de revue, où il combat la règle qui impose aux députés socialistes le refus du budget. Ces idées ont été assez bien accueillies au Congrès socialiste de Toulouse (1908) qui a refusé de

voter l'exclusion de M. Breton, demandée par les intransigeants du parti. — G. W.

Vérecque, **La conquête socialiste du pouvoir politique**, Paris, Giard et Brière, 1909, 256 pp. in-12. — L'auteur, qui est un militant du parti guesdiste, a voulu développer les idées de Karl Marx et de Jules Guesde sur le rôle de l'État. Il les expose en disciple fidèle, sans y ajouter rien d'original. C'est d'abord une description de l'État existant, qui n'est d'après lui qu'un État de classe, destiné à maintenir l'oppression du prolétariat par la bourgeoisie; puis vient le tableau détaillé des moyens par lesquels le socialisme doit faire la conquête de l'État. L'auteur critique vivement les efforts des anarchistes et des « grève-généralistes » pour détourner les prolétaires de la conquête des pouvoirs publics, mais il ajoute avec Marx que, la révolution sociale une fois accomplie, l'État devra disparaître. — G. W.

Eugène d'Eichthal, **Pages sociales**, Paris, Félix Alcan, 1909, xvii-336 pp. in-12. — Ce livre est un recueil d'articles parus dans quelques revues ou d'études inédites. La plus grande partie offre une réelle unité, car l'auteur poursuit toujours le même but, combattre le socialisme et les théories qui s'en rapprochent. Marxisme de Kautsky, néo-saint-simonisme de Menger, solidarisme des Léon Bourgeois et des Bouglé, tous les systèmes opposés à l'économie libérale sont l'objet d'une critique réaliste, impitoyable, qui sait découvrir les utopies ou les dangers cachés sous les conceptions généreuses. Le reste du volume se rapporte à d'autres sujets. Détaché des religions positives, l'auteur cherche comment l'idéal enseigné par le christianisme pourra subsister sous une forme nouvelle; le culte de la « beauté », enseigné à nos contemporains par Ruskin et ses élèves, lui apparaît comme un bon instrument d'éducation sociale. — G. W.

D. Parodi, **Traditionalisme et Démocratie**, Paris, 1909, Armand Colin, 324 pp. in-18. — Nous recommandons cet ouvrage non seulement à tous les amis de la démocratie mais aussi aux champions de la Contre-Révolution. Les premiers trouveront en M. Parodi un excellent guide pour la défense de leur cause, les seconds auront affaire à un adversaire plein de bonne foi et de sincérité. Les uns et les autres constateront, en tout cas, que c'est une tendance généreuse qui a poussé l'auteur à s'occuper d'une des questions les plus importantes de la vie contemporaine en France : le désir de rétablir l'unité de cette vie et de faire régner la justice dans le monde. — La première partie de l'ouvrage est un excellent exemple de noble polémique. L'auteur y expose et discute les tendances des différents aspects du traditionalisme contemporain. Traditionalisme et Moralité : Brunetière; Traditionalisme et Positivisme : Bourget (cette étude a paru en 1906 dans cette Revue ; Traditionalisme et Individua-

lisme : Barrès ; Traditionalisme et Politique : *L'Action française ;* Traditionalisme et Romantisme. M. Parodi s'efforce surtout de faire ressortir le caractère anti-rationaliste du traditionalisme. Il constate qu'il y a quelque chose de commun à toutes les fractions, par ailleurs si disparates, de ce que l'on peut appeler aujourd'hui le parti de la réaction : ce n'est pas une doctrine, sans doute, mais c'est au moins un point de vue, une méthode, la méthode positive, réaliste, historique, en politique ; ou mieux encore, c'est une négation, — la négation de l'Idée, de sa valeur, de son efficacité. M. Parodi se révolte contre le pseudo-catholicisme des traditionalistes, « ce singulier néo-catholicisme du XIXe siècle finissant, scientifique et positiviste de prétention, darwinien et comtiste, qu'on pourrait exactement définir le catholicisme anti-évangélique ». Le traditionalisme, lui-même, n'est qu'un individualisme exaspéré, mais un individualisme qui pour mieux triompher se dissimule, se masque en son contraire, se nie et se condamne comme règle générale, pour mieux se satisfaire à titre d'exception et, en fin de compte, se pose comme privilège exclusif de quelques-uns. — Dans la deuxième partie, l'auteur essaie de poser en quelque sorte le fondement rationaliste de la démocratie. Mais, pour bien interpréter la pensée de M. Parodi, il faut ajouter que son rationalisme s'inspire surtout de celui de M. Fouillée. Comme ce dernier, M. Parodi croit que les idées sont des forces. Il a la foi en la raison, et il entend par là la confiance que l'homme peut, plus ou moins, modeler la réalité d'après un idéal, qu'il peut mettre dans la société un peu plus d'ordre et de justice. L'égalité sociale est donc la conséquence nécessaire de l'application de la raison dans l'organisation de la société. Ce que M. Parodi dit contre le faux libéralisme, sa réfutation de la prétendue antinomie entre égalité et liberté (Faguet), sa conception de l'égalité comme le moyen nécessaire pour réaliser cette fin, la liberté, est digne d'intérêt et rappelle à bien des égards le point de vue de Rousseau. Il y aurait matière à discussion sur le rationalisme de M. Parodi, mais nous nous abstenons de le faire ici, en attendant que l'auteur saisisse un jour l'occasion de développer les idées dont cette deuxième partie ne nous donne qu'une esquisse. — J. Benrubi.

HISTOIRE DES SCIENCES.

G. Vieillard, **Essai sur la société médicale et religieuse au XIIe siècle. Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame (1140-1224 ?)**, Paris, Champion, 1909, XIX-456 pp. in-8. — M. Ch.-V. Langlois, dans la préface qu'il a mise en tête de ce volume, a montré tout l'intérêt qu'il offrait pour l'histoire des mœurs au XIIe siècle. Et, en effet, avec quelques imperfections excusables chez un non-spécialiste de l'histoire médiévale, il fournit un grand nombre de faits curieux et d'idées suggestives. Les œuvres de Gilles de Corbeil sont mieux connues que sa vie, et l'on sait surtout que,

se rattachant à l'école médicale de Salerne, il a été en lutte avec celle de Montpellier. Ses œuvres, au point de vue médical, ont les défauts du temps : elles renferment quantité de notions théoriques et sont viciées par l'absence de toute méthodologie expérimentale. Mais on y trouve beaucoup d'allusions aux mœurs du temps, non seulement à celles des médecins et des malades, mais aussi à celles du clergé, dont Gilles était. L'analyse des œuvres de Gilles par M. Vieillard est peut-être un peu longue, coupée d'*excursus* quelquefois inutile ; on sera toutefois reconnaissant à M. Vieillard d'avoir insisté sur une des œuvres inédites de Gilles, la *Hierapigra*, qui, en 5,929 vers, contient une satire assez vive du clergé contemporain et semble dirigée contre le légat pontifical Galon. — G. B.

P. Duhem, **Études sur Léonard de Vinci : ceux qu'il a lus et ceux qui l'ont lu**, seconde série, Paris, Hermann, 1909, IV-474 pp. gr. in-8. — Au moment où nous allions rendre compte de cette seconde partie du monument que M. Duhem dresse à la gloire d'un des grands initiateurs de la science moderne, la fécondité vraiment inépuisable du savant érudit nous promet sous peu la troisième et dernière série. Il sera préférable de donner de son œuvre une vue d'ensemble, et derendre compte des deux volumes à la fois. — A. R.

Raoul Mourgue, **La philosophie biologique d'Auguste Comte**, Lyon, A. Rey et Cie, éditeurs, 1909, 81 pp. in-4. — On ne trouvera pas étonnant que la biologie occupe une place importante dans l'œuvre d'Auguste Comte, si l'on se rappelle qu'elle précède immediatement la sociologie dont l'élaboration devait constituer l'achèvement et le couronnement de son système de philosophie positive. Après s'être occupé des sciences du monde inorganique, Comte aborda donc celles du monde de la vie et se trouva obligé dès le début de prendre position à l'égard des principaux problèmes que soulève l'étude des êtres vivants. S'il est vrai qu'à l'époque où Comte commença à se familiariser avec ces problèmes, la biologie en était encore à chercher sa voie, il n'en est pas moins juste de reconnaître que les travaux de Bichat, de Lamarck, de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire, de de Blainville ont enrichi cette science, en même temps que de quelques découvertes précieuses, d'un certain nombre de vues ingénieuses et souvent profondes. Mais il manquait à ces vues une unité de doctrine et de conception, et la tâche de Comte, qui n'était pas un professionnel de la biologie, en fut rendue d'autant plus difficile. Il lui a fallu beaucoup de perspicacité et de bon sens pour ne pas s'égarer dans les contradictions et pour dégager une conception moyenne, aussi éloignée du vitalisme que du mécanicisme et qui s'est montrée plus tard d'une fécondité remarquable.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées, liront avec intérêt l'opuscule de M. Mourgue et y verront tout ce que la biologie moderne doit à

Comte qui, sur beaucoup de points, a été un véritable précurseur. Claude Bernard, entre autres, pour ne citer qu'un des plus illustres biologistes du siècle dernier, n'aurait peut-être pas réussi, malgré son grand talent d'expérimentateur, à réaliser ses belles et décisives découvertes en physiologie, s'il ne s'était inspiré des géniales intuitions de Comte. — Dr Jankelevitch.

E. Jouguet, **Lectures de mécanique**, 2e partie, **L'organisation de la mécanique**, Paris, Gauthier-Villars, 1909, 284 pp. in-8. — Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions de l'ouvrage de M. Jouguet à propos de la première partie (*La naissance de la mécanique*) parue il y a quelque temps. Tous ceux qui croient qu'on ne peut vraiment comprendre une science, et surtout la comprendre d'une façon philosophique, — et non d'une façon superficielle et technique à peine suffisante pour ses applications courantes, — qu'à travers son histoire générale liront avec intérêt et profit cette mécanique enseignée historiquement et par les auteurs originaux. Le premier volume allait jusqu'à l'époque newtonienne. Celui-ci part de l'œuvre de Newton et nous mène jusqu'à la mécanique de Hertz. On y trouvera une information sûre, bien que de parti pris elle ne s'attache qu'à l'essentiel et au développement tout à fait général des idées maîtresses. — A. R.

O. Manville, **Les Découvertes modernes en physique**, 2e édition revue et augmentée, II-464 pp. in-8, Paris, Hermann, 1909. — La deuxième édition de ce livre, suivant de près la première, montre et l'intérêt que le public intellectuel prend heureusement à ces questions, et la qualité du livre qui les met à sa portée. D'ailleurs, comme le dit très bien l'auteur, et comme le montre l'étendue de l'ouvrage qui a doublé depuis la première édition, « ce livre est plus qu'une deuxième édition, c'est un livre nouveau ».

L'auteur l'a divisé en deux parties, ce qui le rend d'un maniement plus commode et donne plus de clarté à son contenu. La première ne renferme que les expériences et leurs résultats, ainsi que l'hypothèse électronique dans toute sa généralité. La seconde (qui avec quelques compléments dans la première partie (ch. II et VII surtout), constitue les éléments nouveaux de l'ouvrage est l'application aux phénomènes physiques spéciaux des idées exposées dans la première partie.

La tache que s'est assignée M. Manville : Donner *entière* la pensée des physiciens, sans la déformer, est remplie. Pourrait-il y avoir mieux à dire sur ce livre? — A. R.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Gustav Brockstadt, **Das altfranzösische Siegfridlied**, Kiel, Rob. Cordes, 1908, 178 pp. in-8. — Ce livre que je ne fais qu'annoncer, sans pouvoir le « critiquer », parce qu'il n'est, en réalité, qu'une suite aux études sur Floovent, que je n'ai pas sous la main, affirme une thèse pour le moins originale. Que le Nibelungenlied soit, comme les poèmes de Tristan et de Parseval, la traduction, même libre, d'un poème roman : voilà, certes, ce que la critique allemande n'est pas à la veille d'admettre. M. Brockstadt ne se fait aucune illusion à ce sujet. Le prouve-t-il, du reste, de façon péremptoire ? Il est bien difficile d'être affirmatif en des questions si complexes. Pourtant, il m'a semblé entrevoir en cette masse d'obscurité, comme un point lumineux, bien loin. Ce sera à vérifier de plus près. — Léon Pineau.

René Sturel, **Jacques Amyot, traducteur des Vies Parallèles de Plutarque** (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*), Paris, Champion, 1909, xvi-646 pp. in-8. — Bonne monographie — mieux, bonne collection de monographies et excellent instrument de travail. M. Sturel ne s'est pas proposé d'écrire sur Amyot, sa vie et son œuvre, un travail d'ensemble. La tâche serait énorme, s'il est vrai que rien n'est plus obscur que la biographie du « bonhomme » : la première partie en demeure à peu près inconnue ; la seconde reste entourée de multiples légendes, le tout ayant été, comme dit M. Sturel, « orné tout d'abord et bientôt rebâti d'anecdotes de toutes sortes ». — Mais l'auteur s'est installé au cœur même du sujet. Ce qui importe dans Amyot c'est le traducteur — et, particulièrement, le traducteur de ces *Vies* qui exercèrent sur les hommes du xvie siècle français une telle influence. C'est le traducteur que, minutieusement, M. Sturel étudie dans son gros volume.

Notons rapidement ses principales conclusions. Il montre d'abord que l'idée de la traduction première des *Vies* vint à Amyot (alors lecteur à Bourges) en 1542, après la mort de George de Selve. Celui-ci avait déjà mis en français, sur demande de François Ier, huit *Vies* de Plutarque. Amyot reprit l'œuvre interrompue et, de 1542 à 1547, publia quelques traductions détachées que M. Sturel a retrouvées et étudiées en grand détail.

A la mort de François Ier, en 1547, Amyot, loin d'abandonner son travail se mit en mesure de le continuer et de l'améliorer. Pendant quatre ans, il voyagea en Italie, collationnant les manuscrits de la Marcienne et de la Vaticane, consignant ses variantes sur son exemplaire — et, au début de 1559, la traduction complète des *Vies* (un imposant in-folio) paraissait à Paris, chez Vascosan.

Une seconde édition, publiée en 1565, bénéficia de nouvelles recherches

d'Amyot et du travail fourni par Xylander dont les *Vies* traduites en latin avaient paru en 1561. Enfin, après une dizaine d'années consacrées par Amyot presque exclusivement aux *Morales*, vers 1580, le traducteur se remit aux *Vies*, collationnant de nouveaux manuscrits, revoyant de près son style et son interprétation, préparant ainsi une édition nouvelle qu'il comptait confier à Frédéric Morel. La mort interrompit ce projet. Morel, dépositaire infidèle des projets d'Amyot, fit seulement paraître, en 1619, une édition prétendue authentique et définitive : elle n'avait rien de commun avec celle que projetait l'évêque d'Auxerre.

Tous ces points sont très prudemment, très savamment élucidés par M. Sturel. Il a bien montré que la traduction d'Amyot, sous ses dehors de simple élégance, cachait une préparation philologique très sérieuse. « Quelque indifférente que paraisse aujourd'hui à certains critiques cette valeur philologique du *Plutarque* d'Amyot, remarque-t-il justement, elle n'a pas peu contribué, croyons-nous, à procurer à cette œuvre l'influence que l'on sait. Pour la première fois, un véritable helléniste donnait une traduction française de longue haleine : c'était réunir deux courants qui jusque-là coulaient parallèles. »

De même, en étudiant de très près le styliste qu'était Amyot — en comparant, au point de vue de la langue, les divers états de sa traduction des *Vies*, ses corrections inspirées par un souci croissant de pureté, d'harmonie et de nombre, M. Sturel a apporté une bonne contribution à l'étude de la langue française au XVIe siècle. — LUCIEN FEBVRE.

ARTHUR TILLEY, **From Montaigne to Molière, or the preparation for the Classical Age of French Literature**. London, John Murray, 1908, 264 pp. in-8. — Onze chapitres : I. *Introduction;* II. *Le rétablissement de la paix et de l'ordre;* III. *Malherbe et l'esprit critique;* IV. *La renaissance du catholicisme;* V. *L'hôtel de Rambouillet et l'organisation de la Société;* VI. *L'Académie Française;* VII. *Corneille et la tragédie classique;* VIII. *La comédie avant Molière;* IX. *Le règne du mauvais goût;* X. *Descartes, Port-Royal, Pascal;* XI. *Pascal et la prose française.*

L'énumération de ces titres de chapitres met en lumière un des mérites du livre. M. Arthur Filley n'a pas séparé la littérature de la vie. Il a montré les conditions sociales dans lesquelles s'est préparé l'âge classique, en même temps que les faits littéraires par lesquels cette préparation s'est exprimée. Je regrette qu'il n'ait pas poussé plus loin dans cette voie. Il y eût trouvé l'unité profonde de son livre. Il y a dans les caractères et dans les mœurs de ce temps une brutalité, une violence, une fougue qui expliquent toutes les exagérations de la politesse et de l'esprit, celles aussi du comique et de l'obscénité. Il faut de l'extrême et de l'outrance en tout à ces natures-là, du burlesque ou du précieux, de l'ordure ou du sublime. Il faut aussi des freins solides, de fortes et de multiples disciplines pour les contenir, et de là le cérémonial compliqué de la civilité, les interminables phrases complimenteuses, le réseau minutieux et subtil des lois et maximes de l'honnête galanterie. Mais

aussi il n'est pas de grandeur où n'atteignent ces âmes effrénées, quand une fois la raison et la volonté, ou la religion, les ont en mains : le généreux de Descartes, le héros Cornélien, le chrétien de Port-Royal sont taillés dans la même étoffe. On ne voit pas assez dans le livre de M. Tilley ce fond de rudesse et cette poussée puissante de sève qui caractérisent la France de Louis XIII.

Le tableau du mouvement littéraire est bien conçu, et sobrement traité. M. Tilley est bien informé, et choisit à l'ordinaire, dans les questions contestées, les solutions les plus raisonnables. Peut-être est-il un peu trop « régulier », et mesure-t-il trop strictement la place ou la sympathie à tout ce qui n'est pas dans le grand courant classique. Il y a dans la littérature irrégulière et fantaisiste, poésie, théâtre ou roman, bien des pages charmantes ou fortes, et bien des richesses d'invention ou de style; et c'est trop de rigueur que de réduire sous l'étiquette de « mauvais goût » tout ce qui n'est pas préparation du classicisme. Sorel n'a pas la place à laquelle il a droit, et je ne sais si Tristan est même nommé. On peut regretter que M. Tilley se soit trop fait l'esclave de son titre : en montrant comment l'art classique s'était préparé, il avait pourtant le droit de montrer toutes les voies de l'activité littéraire, les survivances, les divergences, les obstacles, enfin tout le bouillonnement et tous les remous de la vie.

Ces réserves n'empêchent pas que l'ouvrage ne soit très bon. On voudrait parfois un peu plus que M. Tilley n'a donné. Mais ce qu'il a donné est clair, vivant, précis, instructif : c'est une œuvre, de plus, agréable à lire, et qui contribuera sans doute efficacement à faire connaître dans les pays de langue anglaise une période féconde et riche de notre littérature. — Gustave Lanson.

Pierre-Maurice Masson, **Une vie de femme au XVIIIe siècle, Madame de Tencin (1682-1749)**, Paris, Hachette, 1909, 315 pp. in-16. — Trois cents pages serrées, beaucoup de références, plusieurs appendices, une bibliographie d'aspect imposant, des « inédits », des tables ; bref, un de ces travaux scrupuleux, méthodiques, comme on les aime aujourd'hui, et sur ce sujet : la Tencin. On s'étonne. Sérieux, le livre, pourtant, n'est point austère. L'auteur n'oublie jamais de quel temps il parle, et de quelle femme dans ce temps. Appuyé sur des documents nombreux et bien choisis, il a su rester vivant, avoir de la légèreté et du tact. Son ouvrage se trouve être une biographie aisée et courante, qui ne craint pas l'anecdote, qui s'y attarde même quelquefois. D'ailleurs point de grandes prétentions à l'inédit : l'étude met au point ce qu'on sait déjà, confirme des hypothèses, en suggère d'autres, le plus souvent ne conclut pas, garde en un mot quelque chose d'inachevé, d'incertain, comme la silhouette de l'héroïne, et cela même ne va pas sans donner quelque agrément et quelque couleur à l'ouvrage.

M. Masson ne se dissimule pas ce que son livre a de « provisoire ». Il se plaint d'avoir retrouvé trop peu des lettres nombreuses que Mme de Tencin

eparpilla entre ses correspondants. Il espère qu'on les découvrira. Je le souhaite aussi, mais n'y comptons pas trop. J'ai grand peur qu'un bon nombre des lettres du XVIIIe siècle soient définitivement perdues. Il semble que, sauf quelques beaux esprits de profession, les hommes de ce temps n'aient point eu grand souci de préserver les lettres qu'ils recevaient; peut-être y en avait-il trop ?... Qu'on songe combien peu on en a retrouvé, malgré bien des recherches, d'un Fontenelle ou d'un Marivaux, pour nous en tenir à des amis de Mme de Tencin. Qu'on songe surtout que, si volumineuse que soit sa correspondance actuellement publiée, Voltaire écrivit au moins trois ou quatre fois autant de lettres que ce que nous avons aujourd'hui; à plus forte raison a-t-on dû laisser se perdre, malgré tout leur intérêt, les missives de la dame de Tencin qui était loin d'avoir une telle notoriété littéraire : sans compter que parfois ses lettres pouvaient être assez compromettantes ..

M. Masson commence par la biographie de son héroïne. Alexandrine de Tencin — qui ne fut jamais marquise — eut une jeunesse des plus orageuses. Quelque temps au couvent, elle s'en échappe bien vite, et sa sortie ressemble beaucoup à une fugue. Son historien est sévère pour qualifier ses débuts à Paris, au temps où elle s'impose au vieux ministre Dubois, où elle prépare sa faveur auprès du cardinal Fleury : « Sa vie est une vie de coulisses, de tripots, d'antichambres et d'alcôve. » M. Masson fait avec une gravité souriante et spirituelle un « essai de dénombrement » des amis de la dame, mais il n'insiste pas, et nous lui savons gré de sa réserve. Pourtant, sans être poussé par une curiosité malsaine, on peut regretter qu'il ait laissé quelques points obscurs. Comment et pourquoi la courtisane du début semble-t-elle, jeune encore, renoncer à toute galanterie ? On aimerait à savoir si c'est sincèrement et véritablement qu'elle se range. Cela semble étonnant quand on la voit continuer à vivre au milieu d'intrigues galantes, et s'y mêler sans cesse pour autrui. On aimerait à savoir ce que peuvent être ce ou ces inconnus à qui certains de ses romans sont tendrement dédiés, et dont l'influence pourrait peut-être expliquer l'assagissement de la femme. Est-ce discrétion ? Est-ce insuffisance d'information ? M. Masson ne se prononce point.

Les desseins politiques de Mme de Tencin sont clairement présentés : son œuvre constante pour assurer au frère qu'elle aimait peut-être trop, toutes les dignités ecclésiastiques et gouvernementales ; son grand rêve : faire de lui un « cardinal-ministre » pour la France, c'est-à-dire, gouverner par lui ; et les échecs perpétuellement renouvelés, qu'elle ne croit jamais définitifs. Acharnée, intrigante, trop agissante (et c'est ce qui la perdit), elle nous apparaît ici telle qu'elle fut, et en contraste, la figure indécise, molle, du frère, conscient de son insuffisance pour de si grands projets, satisfait de la situation déja obtenue, est peinte en demi-teintes fort agréables.

Après le récit historique, le jugement littéraire. C'est là une partie intéressante, plus neuve, malheureusement un peu decousue. M. Masson nous dit avec raison que pour juger sainement de Mme de Tencin il faut la chercher surtout dans sa conversation, au milieu des habitués de son

salon, et dans ce qui reste de ses lettres ; je vois bien par suite pourquoi il a parlé tout d'abord de ses romans pour s'occuper ensuite de son salon et enfin de sa correspondance. Mais je dois dire que l'on va d'un chapitre à l'autre un peu à l'aveuglette, et que la composition paraît, après tout, assez factice et arbitraire. D'ailleurs, chacun pris à part, ces trois chapitres sont excellents.

L'étude sur les romans de Mme de Tencin est de très délicate critique. Le sujet ne prêtait guère. Ces romans sont secs, fades, monotones, exsangues. Et pourtant, grâce à une connaissance très sûre (et très méritoire!) de la production antérieure et contemporaine, M. Masson nous fait à propos de ces romans-là une étude fort substantielle, et toute neuve, sur la littérature romanesque féminine du XVIIIe siècle.

Mme de Tencin, maîtresse de maison, est présentée assez justement dans le chapitre sur le « Premier Royaume de la Rue Saint-Honoré ». M. Masson a usé de ce que Marivaux a dit de Mme de Tencin dans sa *Vie de Marianne*, sous le nom de Mme Dorsin. Il a eu raison ; je ne crois pas pourtant que l'assimilation doive être acceptée dans tous ses traits. Il y a quelque chose de Mme de Tencin, dans Mme Dorsin ; mais on y trouve aussi beaucoup de Mme de Lambert : Marivaux semble avoir mêlé dans ce personnage les traits principaux de ses deux hôtesses successives. En particulier, ce qui est dit du salon de Mme Dorsin rappelle plutôt, me semble-t-il, le salon de Mme de Lambert que celui de son imitatrice, Mme de Tencin : salon plus distingué que le second, car il était dirigé par une vraie grande dame, plus honnête et moins intrigante; salon plus mondain, moins exclusivement composé de beaux esprits, et plus ouvert aux femmes; salon plus intellectuel enfin, où l'on s'occupait un peu plus de littérature et de morale, et un peu moins de l'Académie !

Le dernier chapitre traite de la correspondance. Les lettres de Mme de Tencin dont quelques-unes étaient inédites, dont les autres, publiées au début du XIXe siècle, sont aujourd'hui fort oubliées, ont permis a M. Masson de compléter le portrait de son héroïne. La femme apparaît active, vivante, préoccupée de mille objets, et surtout de ce qui la regarde le moins, les affaires de l'État ; dévouée à ses amis, à l'occasion, par intérêt bien compris et aussi par affection, par amour de plaire, de rendre service, d'être utile, indispensable; enfin, tenace dans ses haines, terriblement. Et elle exprime tous ces sentiments avec une ardeur et une verdeur qui font contraste avec les phrases froides et impersonnelles des romans « distingués » qu'elle écrivait.

Somme toute, une étude intéressante, agréable à lire, complète autant que les documents le permettent aujourd'hui, et qui fait regretter parfois que l'auteur n'ait pas eu pour l'écrire plus de ressources, dont il eût à coup sûr fait un excellent usage. — GEORGES ASCOLI.

Voltaire. Lettres philosophiques. *Édition critique avec une introduction et un commentaire*, par GUSTAVE LANSON (*Textes Français Modernes*), Paris, Cornély, 1909, 2 vol. in-16, LVI-219 et 324 pp. — M. G. Lanson

en publiant cette édition, a rendu des services très grands et très divers. D'abord il a donné un excellent modèle d'édition critique et de commentaire explicatif. Ensuite son travail nous apprend beaucoup sur Voltaire, son tempérament, les ressources et les limitations de son esprit, les procédés de son information, les qualités essentielles de son art de composition et de style. Enfin, ce livre éclaire l'histoire des rapports intellectuels de la France et de l'Angleterre au XVIIIe siècle : le commentaire — prodigieusement riche — nous permet de voir quelles œuvres et quels hommes ont collaboré avec Voltaire à la diffusion rapide en France du philosophisme anglais, ou plutôt — car ce ne serait voir qu'un côté étroit et mal défini d'une question plus large — à l'interpénétration de pensée entre deux pays qui s'étaient ignorés jusqu'alors, presque complètement, et dont le développement, par la suite, devait présenter tant de rapports et de liaison, pénétration réciproque, et non unilatérale, et qui n'a point eu son effet sur la seule philosophie, mais a intéressé toutes les sciences, toute la littérature, la vie morale, politique et sociale des deux nations.

Il y avait, pour établir ce texte, bien des difficultés capables de déconcerter un éditeur scrupuleux ; on s'effare devant le nombre des éditions publiées du vivant de Voltaire, et l'on a peine à distinguer les contrefaçons des publications autorisées. Le texte a été souvent remanié par l'auteur qui éprouvait le besoin d'accommoder ses œuvres anciennes aux états nouveaux de sa pensée, et qui n'a jamais eu lui-même le souci de son texte primitif. M. Lanson a établi son livre en se fondant sur le premier texte publié sous le contrôle immédiat de Voltaire, et en recevant les variantes fournies par un certain nombre d'éditions choisies avec une intelligence et une sûreté remarquables. Le résultat est une édition critique exacte et complète qui, heureusement, n'est pas *photographique* et ne reproduit ni les fautes évidentes échappées à des imprimeurs ou des correcteurs maladroits, ni les variantes purement orthographiques, mais qui demeure minutieusement fidèle à un texte original dont elle respecte jusqu'à l'orthographe un peu fantaisiste, présentant ainsi un document fort intéressant pour l'histoire de notre langue.

Le commentaire explicatif est, avant tout, un commentaire de sources, et il est d'une richesse étonnante. On sent qu'il n'a point été rassemblé à la hâte, en vue d'une édition : à toutes les pages on sent le secours d'une érudition antérieure, lentement et sûrement établie, celle de l'homme qui connaît peut-être le mieux aujourd'hui l'histoire de la pensée et de la littérature françaises entre 1650 et 1750. Partout où un texte *imprimé* a servi à Voltaire (directement ou par réminiscence) nous sommes à peu près sûrs que M. Lanson l'a trouvé. Il y a d'autres sources fort importantes, les renseignements oraux que Voltaire a pu recueillir en Angleterre de ses amis anglais ou français. M. Lanson ne pouvait là-dessus nous donner des indications précises : il y a d'ailleurs très suffisamment suppléé en dépouillant avec soin les pamphlets et les périodiques du temps : à une époque où la pensée était loin d'être individuelle comme de nos jours, dans un pays où elle a de tout temps été moins individuelle qu'ailleurs,

les journaux, en nous présentant les opinions courantes, nous rendent compte d'une façon presque sûre de toutes les idées que pouvaient avoir ou du moins *énoncer* les hommes du temps.

S'il me fallait faire une réserve à propos de cette excellente édition, je dirais peut-être qu'elle se présente trop exclusivement comme un livre de travail. M. Lanson nous met en mains tous les matériaux nécessaires pour une étude, il nous « aide à comprendre »; mais il nous laisse beaucoup à faire, si nous voulons profiter de tous les enseignements qu'on peut tirer de son travail si considérable : on aimerait à trouver dans son livre quelques conclusions. Il en a, je le sais, publié une partie dans un article de revue (*Revue de Paris*, août 1908) : elles gagneraient à être rapprochées des textes sur lesquels elles se fondent, dans l'Introduction par exemple. Nous trouvons trop souvent dans le commentaire des formules comme *résumé voltairien* de tel passage; *anecdote symbolique* établie par Voltaire avec des éléments trouvés dans tel livre : cela est clair et suffisant pour M. Lanson, ou pour tout lecteur qui pourra faire de près les comparaisons nécessaires : cela ne remplace point une étude où à propos d'un ou deux passages, la comparaison serait présentée avec toutes les conclusions à en tirer sur l'art et la méthode de Voltaire, par l'homme qui est le mieux qualifié pour le faire justement, c'est-à-dire M. Lanson lui-même. Quand on a un tel guide, on voudrait profiter plus complètement de son expérience et de sa direction. — Georges Ascoli.

G. Pélissier, **Voltaire philosophe**, Paris, Colin, 1908, III-304 pp. in-12. — Si Voltaire est en butte à l'animosité des détracteurs passionnés, il trouve aussi de plus en plus des défenseurs enthousiastes et avertis. C'est à ces derniers qu'appartient M. P. S'il vise à l'impartialité, il ne dissimule point son admiration, ni ses sympathies, et, en écrivant son ouvrage, il a voulu montrer que le nom de Voltaire symbolisait « la grande révolution du XVIIIe siècle, qui, s'opérant dans l'ordre moral, libéra l'intelligence et la conscience de l'homme ».

Les divisions du volume sont simples et logiques : les quatre parties qui le composent sont consacrées à l'étude des idées de Voltaire sur la métaphysique et la physique, sur la religion, la morale et la politique. Esprit libre, impatient de toute règle et de toute limite, Voltaire ne pouvait pas rester complètement à l'écart des spéculations métaphysiques ; mais il se convainc bientôt que ces recherches sont exclusives de toute méthode scientifique, comme de tout progrès réel, et que les philosophes, en s'y adonnant, n'apporteront à l'humanité ni une vérité de plus, ni une condition nouvelle de bonheur. C'est à découvrir l'ordre de succession des phénomènes, les lois qui le régissent qu'il faut s'attacher, et non pas s'acharner à la solution impossible du problème de l'être : le véritable métaphysicien, c'est tout simplement le physicien. Pourtant il est une idée métaphysique au moins dont le philosophe ne peut se désintéresser tant à cause des erreurs auxquelles elle prête, qu'en raison de ses rapports nécessaires et permanents avec les problèmes de la vie pratique et

la conduite de nos actions, individuelles ou collectives; cette idée, c'est l'idée de Dieu.

C'est un fait positif que les hommes ont toujours cru, et croient encore pour la très grande majorité à l'existence d'un Dieu créateur, et que, des conceptions religieuses des peuples, ont découlé constamment des conséquences historiques extrêmement importantes. Ces conséquences sont en général déplorables, car les hommes ont prêté leurs passions aux dieux qu'ils imaginaient et se sont servis après coup de son autorité pour légitimer leurs préjugés et leurs haines. Le philosophe a donc le devoir de critiquer les systèmes religieux répandus autour de lui, afin de libérer ses concitoyens de tout ce passé malfaisant. De toutes les croyances contemporaines, celle dont l'influence apparaît à Voltaire comme le plus néfaste est le catholicisme, et M. P. a résumé avec force et précision tous les arguments dont Voltaire s'est servi contre l'Église: ils sont en général assez connus pour qu'il soit inutile de les reproduire ici.

Mais, les religions existantes modifiées ou détruites, reste la question de principe : Faut-il qu'il y ait une religion? Ce qui revient à dire Est-ce que Dieu existe? Sur ce point, il semble que Voltaire ait varié d'opinion. Ici, il paraît admettre une Providence agissante dont l'harmonie du monde supposerait l'existence; là, au contraire, il avoue la fragilité des raisons qu'il allègue et reconnaît la nécessité du doute. Mais c'est à ses yeux une question secondaire de savoir si Dieu existe réellement et si des esprits éclairés comme le sien doivent être ou non croyants. Il admet qu'il faut un frein aux passions populaires, un fondement indiscuté aux règles morales et il professe que, dans une société peu instruite, ce frein ne peut être que la crainte d'un arbitre suprême, ce fondement, que l'autorité d'une Essence supra-terrestre. Donc, que Dieu existe ou n'existe pas, l'idée de Dieu garde sa valeur sociale, sinon philosophique; elle est nécessaire· tâchons seulement de développer la croyance morale, de la fortifier, de manière qu'un jour elle se suffise à elle-même et survive à son support.

Enfin Voltaire s'est préoccupé des problèmes politiques. Hostile à la République qui, selon lui, convient mal aux grands États, il l'est tout autant au despotisme. Il considère l'égalité absolue comme une utopie; mais il s'élève contre toutes les servitudes qui grèvent la propriété et nuisent au développement de la personne humaine. Et il indique la propagation de la science comme la condition de l'évolution démocratique, comme le seul contrepoids efficace à l'omnipotence populaire. Il réclame la réforme complète de la jurisprudence et de la procédure. On connaît ses démêlés avec les Parlements, sa lutte en faveur de Calas, de Sirven, de la Barre, d'Etallonde, et de ceux qu'il défendit on peut déduire ce qu'il attaqua.

On voit l'utilité du livre de M P.; c'est un des premiers ouvrages où nous trouvions présentée systématiquement, en un exposé clair, précis, impartial, la pensée philosophique de Voltaire. La documentation est remarquable, point lourde ni trop apparente, mais consciencieuse et solide : l'auteur prouve qu'il connaît et connaît bien son sujet, et tous

ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées au XVIIIe siècle lui sauront gré de l'effort considérable que cette connaissance suppose. Est-ce à dire qu'un critique exigeant n'aurait aucun desir à formuler et que le volume de M. P. satisfasse à toutes exigences? Nous n'allons pas si loin. Par exemple si M. P. nous montre en une synthèse heureuse les idées de Voltaire, il néglige de nous dire si ces idées ont évolué, et pourquoi et quand elles ont évolué : son livre n'est pas assez historique. D'autre part, le chapitre consacré à la politique est peut-être trop sommaire. Les idées de Voltaire ne sont pas présentées toujours avec le développement désirable, et certaines revendications de détail n'ont pu être reproduites. Enfin, et surtout, M. P. n'a point suffisamment marqué, en ce qui concerne les idées politiques, la distinction nécessaire entre les principes, l'idéal, d'une part, les réformes immédiates, le plan réalisable, d'autre part. Si Voltaire croit la République impossible pour le présent, il est loin d'être hostile à cette forme de gouvernement. Si la monarchie lui paraît l'instrument le plus propre à exécuter rapidement un vaste plan de réformes et à vaincre les résistances fatales, il ne s'en suit nullement qu'il soit un royaliste convaincu et impénitent. La distinction de ces deux points de vue eût peut-être conduit M. P. à modifier certains termes de son analyse; elle lui eût permis de montrer plus fortement que la contradiction de certaines affirmations est purement apparente. Mais nous regretterions d'insister sur ces critiques, dont une ampleur excessive pourrait affaiblir les éloges très sincères que nous avons adressés à M. P. au début de ce compte rendu. — Léon Cahen.

Gustave Davois, **Les Bonaparte littérateurs**, *Essai bibliographique*, brochure de 72 pp. (Paris, l'Édition bibliographique). — Ce curieux travail donne l'indication précise de toutes les œuvres littéraires laissées par les Bonaparte. Il suit l'ordre alphabétique, commence par Alexandrine Bonaparte pour finir par le prince Victor. Nombreuses fautes d'impression à corriger dans la deuxième édition. — C. D.

René Kerviler, **La Bretagne à l'Académie française au XIXe siècle**, Paris, Champion, 1908, VIII-342 pp. in-8. — L'auteur du *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* a donné, dans ce livre posthume, une suite à ses ouvrages sur les académiciens bretons du XVIIe et du XVIIIe siècle. Si la notice consacrée à Chateaubriand ne nous apporte rien de nouveau, les études sur des hommes de second plan, Bigot de Préameneu, Alexandre Duval, Hyacinthe de Quélen, Sainte-Aulaire, Louis de Carné offrent plus d'intérêt. Elles laissent pourtant de côté les questions les plus importantes : ainsi le gallicanisme de Mgr de Quélen, le catholicisme libéral défendu par Carné sont passés à peu près entièrement sous silence. — G. W.

Alphonse Séché et Jules Bertaut, **L'évolution du Théâtre contemporain**, avec une préface par Émile Faguet, Paris, Société du *Mercure de France*, 1908, 302 pp. in-18. — Ce qu'on trouve dans ce livre, ce n'est pas un travail d'histoire littéraire, un inventaire descriptif des auteurs et des pièces, c'est plutôt de l'analyse psychologique, la recherche d'indices propres à fixer l'image d'une époque. Les auteurs se demandent ce que l'*Homme à Femmes*, les *Grandes Amoureuses*, le *Personnage sympathique*, ces caractères éternels, sont devenus à l'heure actuelle. Puis, ils s'occupent de la Foule, source d'émotions et de passions nouvelles pour le théâtre. Des chapitres sur la question de l'adultère, sur celle du divorce, sur les « poncifs » et sur les femmes auteurs dramatiques, complètent ce livre intéressant et curieux, fait d'impressions bien plus que d'études méthodiques. — M. C.

L. Pineau, **L'évolution du roman en Allemagne**, Paris, Hachette, 1909, 300 pp. in-16. — Le livre de M. P. n'a pas la prétention d'apporter une contribution originale à l'histoire du roman allemand. L'auteur s'est contenté de coordonner, comme il le dit lui-même dans son avant-propos, les idées éparses dans les ouvrages allemands ou les thèses françaises qui touchent à cette question. Mais ce travail rendra service au grand public, curieux des littératures étrangères, qui trouvera là pour la première fois des vues d'ensemble sur l'évolution du roman en Allemagne.

M. P. commence par résumer très brièvement les origines du roman; après quoi il étudie comment le roman allemand a évolué depuis Gœthe, qui en a donné les premiers modèles dans Werther et dans Wilhelm Meister, jusqu'à Dehmel, qui représente de nos jours le roman lyrique ou néo-romantique. M. P. marque nettement les principales étapes de ce développement. Le roman romantique de Tieck ou de Novalis est un roman de pure fantaisie où la nation allemande ne se reconnaît point. La Jeune Allemagne s'efforce, au contraire, de prendre contact avec la vie en instituant le roman à thèse, en créant une littérature de combat et de propagande : mais elle ne produit aucune œuvre durable à cause de son insuffisance psychologique et de son mépris de la forme. Avec le roman réaliste, représenté principalement en Allemagne par G. Keller, O. Ludwig et Th. Fontane, ce genre littéraire arrive à son apogée. Depuis 1870, le roman allemand est devenu, sous l'influence de Zola, de Maupassant et des Goncourt, naturaliste et impressionniste.

Cette alternance d'actions et de réactions que M. P. observe dans l'histoire du roman allemand lui fournit un cadre commode, mais par malheur la réalité mouvante ne se laisse pas toujours enfermer dans des cadres rigides. M. P. est obligé plus d'une fois au cours de son exposé de rompre l'ordre chronologique pour faire rentrer l'infinie variété des romans allemands dans ces compartiments factices. Il y a souvent en histoire littéraire, comme le fait observer très justement M. Chuquet dans sa préface, juxtaposition plutôt que succession et l'on ne peut s'empêcher de

trouver un peu simpliste et schématique le jeu de balancier cher à M. P. lorsqu'il résume sa conception de l'évolution dans des sentences comme celle-ci : « Le roman, après avoir penché vers la forme, devait fatalement se relever et, dans son oscillation, revenir du côté du fond » (p. 234).

Il faut ajouter que M. P. se contente maintes fois d'analyser des intrigues et de résumer des affabulations de romans sans insister suffisamment sur leur valeur d'art.

Ces réserves faites, il convient de rendre justice aux qualités d'exposition, de clarté qui font de ce livre un utile instrument d'information pour le public français. — L. R.

Dr E.-H. Schmitt, **Ibsen als Prophet**, Fr. Eckardt, Leipzig, 1908, VIII-401 pp. in-8. — Ce semble avoir été un besoin général de notre époque de remplacer l'ancienne religion par l'art, de faire de l'art une religion nouvelle. Que signifie ce besoin ? Par quels moyens le satisfaire ? Comment, au lieu d'une religion qui conduisait l'homme à la lisière de puériles traditions, lui en donner une autre où chaque individu, mûri et libéré, puisse façonner à sa guise sa propre destinée et celle de l'humanité ? Ce sont des aperçus sur cette religion future que l'on veut donner dans cet ouvrage, en s'appuyant sur Ibsen, le poète par excellence de l'homme moderne.

L'auteur étudie les principes fondamentaux d'une nouvelle esthétique ; il situe l'œuvre d'Ibsen et cherche à expliquer l'influence qu'il a exercée sur les esprits : c'est que « le mage du Nord », connaissant les mystérieuses puissances qui s'agitent au fond de l'âme humaine, a su les incarner et les faire vivre, et qu'en apprenant à l'homme à se mieux observer, il l'a fait progresser sur la voie de la religion de l'avenir ; ce fanatique de la vérité n'a eu d'autre but que de montrer l'humanité telle qu'elle est en sa réalité, en lui arrachant les oripeaux du passé, en dévoilant les mensonges de la vie dans la famille et dans la société. L'homme, ainsi mis à nu, il l'a représenté avec la puissance et la plasticité du grand art.

Que valent les créations d'Ibsen ? Il n'y faut point chercher la vérité psychologique des détails, dit M. Schmitt. Ibsen n'est pas un naturaliste (?). Ses personnages ne sont pas des individus (?), mais des symboles qui vivent de la vie plus haute de l'humanité.

On peut se demander si cette première partie n'eût pas gagné à être plus condensée. Car, enfin, il ne s'agit pas toujours de tout dire, si profond que l'on puisse être : il faut ne pas rendre trop rébarbatif le seuil du temple où l'on désire introduire le lecteur.

La seconde partie est consacrée à des commentaires sur chacune des pièces d'Ibsen. Plusieurs sont intéressants, notamment ceux de *La Comédie de l'Amour* et de *Brand*. Certains sont insignifiants. On trouve dans d'autres des interprétations plutôt extraordinaires. Je veux bien que le « génie » du poète dépose dans une œuvre des germes que le poète lui-même ne soupçonne pas. Mais que le Catilina d'Ibsen soit un nouveau

Jason à la conquête de la Toison d'or, le héros lumineux qui entreprend de ravir le soleil aux puissances de la nuit : j'ai beau me contraindre, je ne parviens pas à me l'imaginer. Et ce n'est point là une vaine façon de parler de M. le Dr Schmitt, une métaphore destinée à illustrer sa pensée. Non. Il a découvert le même mythe solaire aussi dans *Les Prétendants à la couronne*, dans *Un Ennemi du peuple*, dans *La Dame de la mer*... Le véritable « voyant » ici serait le critique. Tout de même je lui préfère le poète : Ibsen est encore plus clair et plus simple que son commentateur. — Léon Pineau.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

É. Durkheim et ses collaborateurs, *L'Année sociologique*, t. XI, *1906-1909* (*Bibl. de phil. cont.*), Paris, Alcan, 1910, in-8.

F. Le Dantec, *La stabilité de la vie, Étude énergétique de l'évolution des espèces* (*Bibl. scient. int.*), Paris, Alcan, 1910, in-8.

Dr F. Regnault, *La genèse des miracles* (*Coll. des ét. écon. et soc.*), Paris, Giard et Brière, 1910, in-8.

J. Bricout, *L'histoire des religions et la foi chrétienne* (*Science et Religion*), Paris, Bloud, 1910, in-16.

W. Liebenam, *Fasti consulares imperii romani*, Bonn, Marcus und Weber, 1910, in-16.

E. Ciccotti, *Le déclin de l'esclavage antique*, trad. par G. Platon, Paris, Rivière, 1910, in-8.

O. Cartellieri, *Philipp der Kühne Herzog von Burgund*, Leipzig, Quelle et Meyer, 1910, in-18.

Ad. Landry, *Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII* (*Bibl. de l'Éc. des Hautes Ét.*), Paris, Champion, 1910, in-8.

P. Decharme, *Le comptoir d'un marchand au XVIIe siècle*, Paris, Hachette, 1910, in-8.

L. Viala, *La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe siècle*, Toulouse, Privat, 1909, in-8.

R. Picard, *Les Cahiers de 1789 et les classes ouvrières* (*Systèmes et faits sociaux*), Paris, Rivière, 1910, in-8.

Mis de Ségur, *Au couchant de la monarchie*, Paris, Calmann Lévy, 1910, in-8.

A. Boidin, *Un impôt sur le revenu sous la Révolution, La contribution patriotique*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1910, in-8.

De Batz, *Histoire de la Contre-Révolution, L'agonie de la royauté* (*1789-1792*), Paris, Bloud, 1910, in-8.

P. Robiquet, *Buonarotti et la secte des Égaux*, Paris, Hachette, 1910, in-16.

Du Breil de Pontbriand, *Le comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu*, Paris, Champion, 1910, in-16.

Armand de Chateaubriand, *Correspondant des Princes entre la France et l'Angleterre, 1768-1809*, Paris, Perrin, 1910, in-8.

Nicolas Bergasse, 1750-1832, introduction par Étienne Lamy, Paris, Perrin, 1910, in-8.

Général Decaen, *Mémoires et journaux*, t. I, Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8.

A. Espitalier, *Napoléon et le roi Murat, 1808-1815*, Paris, Perrin, 1910, in-8.

Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, Le monde des affaires et du travail*, Paris, Plon-Nourrit, 1910, in 8.

Fr. Dutacq, *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848*, Paris, Cornély, 1910, in-8.

J. Guillaume, *L'Internationale, Documents et souvenirs*, t. IV, Paris, Stock, 1910, in-8.

A. Milhaud, *La lutte des classes*, Paris, A. Michel, 1910, in-16.

H. Leyret, *La Tyrannie des politiciens*, Paris, Cornély, 1910, in-16.

Ed. Dolléans, *La naissance du chartisme*, Paris, Geuthner, 1909, in-8.

A. Lawrence Lowell, *Le gouvernement de l'Angleterre*, trad. par A. Nerincx (*Bibl. int. du Droit public*), t. II, Paris, Giard et Brière, 1910, in-8.

Ph. Millet, *La crise anglaise*, Paris, Colin, 1910, in-18.

E. Queillé, *Les commencements de l'indépendance bulgare et le prince Alexandre*, préf. de E. Lamy, Paris, Bloud, 1910, in-8.

De Courcel, P. Deschanel, P. Doumer, général Lebon, V. Bérard, R. de Caix, M. Revon, J. Rodes, Dr Rouire, *Les questions actuelles de politique étrangère en Asie* (*Bibl. d'Hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1910, in-16.

V. Bérard, *Révolutions de la Perse*, Paris, Colin, 1910, in-18.

H. Busson, J. Fèvre et H. Hauser, *Notre empire colonial* (*Bibl. d'Hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1910, in-8.

Th. Gomperz, *Les Penseurs de la Grèce*, trad. par Aug. Reymond, t. III, 1re et 2e éd., Lausanne, Payot, Paris, Alcan, 1910, gr. in-8.

P. Duhem, *Un fragment inédit de l'*Opus tertium *de Roger Bacon*, Ad Claras Aquas, Coll. S. Bonav., 1909, in-8.

J. du Bellay, *Œuvres poétiques*, II, *Recueils de sonnets*, II, éd. crit. par H. Chamard (*Soc. des textes franç. mod.*), Paris, Cornély, 1910, in-16.

Dr Armaingaud *Montaigne pamphlétaire, l'Énigme du* Contr'un, Paris, Hachette, 1910, in-8.

V. Giraud, *Blaise Pascal, Études d'histoire morale*, Paris, Hachette, 1910, in-16.

J. Lemaître, *Fénelon*, Paris, Fayard, s. d., [1910], in-16.

C. Maugain, *Documenti bibliografici e critici per la storia della fortuna del Fenelon in Italia* (*Bibl. de l'Institut français de Florence*, I), Paris, Champion, 1910, in-8.

P. Chaponnière, *Piron, sa vie et son œuvre*, Genève, Jullien, Paris, Fontemoing, 1910, in-8.

Maximilien Robespierre, *Œuvres complètes*, 1re partie, *Robespierre à Arras*, par Eug. Déprez, Paris, Leroux, 1910, gr. in-8.

Danton, *Discours*, éd. crit. par A. Fribourg (*Soc. de l'Hist. de la Rév. fr.*), Paris, Cornély, 1910, gr. in-8.

Discours de Danton, par A. Fribourg, préf. de G. Lanson, Paris, Hachette, 1910, in-16.

(*A suivre.*)

Le gérant : Paul CERF.

TABLES DU TOME VINGTIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BOURGIN (Georges). — Revue générale : Italie. Période du *Risorgimento* (Développement chronologique jusqu'en 1846) 322

CHAPOT (Victor). — Archives, bibliothèques, musées. — L'organisation des bibliothèques, II et III . . . . . 1 et 129

— Le monde antique et nous. 297

FEBVRE (Lucien). — L'humanisme chrétien, la Renaissance et l'Église, à propos d'un ouvrage récent 159

HARDY (Georges). — Une orientation actuelle de l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle, d'après un livre récent 28

LACOMBE (Paul). — L'appropriation privée du sol. — Nouvelles études à l'occasion d'ouvrages récents, IV et V. . . . . 16 et 171

LÉVI (Sylvain). — L'enseignement de l'orientalisme en France : son état actuel ; les réformes nécessaires 261

PICAVET (Camille-Georges). — Commentateurs et adversaires du matérialisme historique. 182

PRENTOUT (Henri). — Les régions de la France, VII. — La Normandie, III, IV et V . . . . . 37, 188 et 306

SALOMON (Henry). — De quelques livres et de quelques questions d'histoire contemporaine, II. 278

TOUTAIN (J.). — Revue générale : L'histoire des religions de la Grèce et de Rome, au début du XXe siècle. 73

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Appropriation privée du sol (L'). — Nouvelles études à l'occasion d'ouvrages récents, par Paul Lacombe . . . . . 16 et 171
Bibliothèques (L'organisation des), II et III, par Victor Chapot. . . . . 1 et 129
Histoire contemporaine (De quelques livres et de quelques questions d'), II, par Henry Salomon 278
Humanisme chrétien (L'), la Renaissance et l'Église, à propos d'un ouvrage récent, par Lucien Febvre. 159
Orientalisme en France (L'enseignement de l' : son état actuel, les réformes nécessaires, par Sylvain Lévi 261

REVUES CRITIQUES

Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (Une orientation actuelle de l'), d'après un livre récent, par Georges Hardy. 28
Matérialisme historique (Commentateurs et adversaires du), par Camille-Georges Picavet 182
Monde antique (Le) et nous, par Victor Chapot. 297

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VII. La Normandie, III, IV et V, par Henri Prentout . . . . . 37, 188 et 306

REVUES GÉNÉRALES

Histoire générale : Italie : Période du *Risorgimento* (Développement chronologique jusqu'en 1846), par Georges Bourgin. 322
Histoire religieuse : Les religions de la Grèce et de Rome, au début du XXe siècle, par J. Toutain. 73

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Amérique (L') et les Américains (Quelques ouvrages sur) (Ch. Bastide et P. Boissonnade) 221
Érasme et Luther (Lucien Febvre). 356
Fonctions mentales (Les) dans les sociétés inférieures, à propos d'un livre récent (Dr S. Jankelevitch). 352
Histoire coloniale (Deux études d') (P. Cultru et Albert Girard) 101
Histoire de l'art (Bulletin d' : France, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre (H. B. et Louis Réau). 231

Histoire économique (A propos d'une monographie d') (René Girard). 228
Histoire économique de la Révolution (Nouveaux recueils de documents sur l') (Lucien Febvre) 357
Nouvelles et publications diverses. . . . . 108, 242 et 358
Relations intellectuelles internationales (L'organisation des), d'après M. J. Luchaire (H. B.) 349
Traité de Francfort (Le), à propos d'un ouvrage récent (Paul Mantoux). 105

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Fonsegrive (G.), *Essais sur la Connaissance* (Dr S. Jankelevitch) 243
Maugé (Fr.), *Le rationalisme comme hypothèse méthodologique* (A. Rey). . . 245

REVUE DES REVUES

Revue des questions scientifiques (A. Rey) 248
Revue du Mois (A. Rey). 247

BULLETIN CRITIQUE

Histoire économique (faits et institutions) :

Bouchet (M.), *L'assistance publique en France pendant la Révolution* (R. Girard) 254
Dahlgren (E.-W.), *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique (commencement du XVIIIe siècle)*, t. I (R. G.). 252
Delvaux (R.), *Gabeleurs et faux-sauniers sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne (1691-1713)* (A. Girard) 250
Dubief (F.), *L'apprentissage et l'enseignement technique* (G. B.). 255
Francotte (H.), *Les finances des cités grecques* (V. Chapot). 249
Gide (Ch.), *Économie sociale* (G. Weill). 255
Longuemare (P. de), *Monographie de la commune de Vendes* (R. G.). . . 251
Roche (É.), *Le commerce des vins de Champagne sous l'ancien régime* (R. G.). 252
Rouzaud (H.), *Histoire d'une mine au mineur. La mine de Rancié depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution* (R. G.) 251

Histoire religieuse et folk-lore :

Bompas (C.-H.), *Folklore of the Santal Parganas* (Léon Pineau) 124
Debidour (A.), *L'Église catholique et l'État sous la troisième République*, t. II (G. Weill) 120
Français (J.), *L'Église et la Sorcellerie* (G. W.). 118
Fuzet et Jouen, *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen* (G. W.). 118
Gennep (A. van), *Les rites de passage* (G. W.). 124
— *Religions, mœurs et légendes* (L. P.) 124
Golther (Dr W.), *Religion und Mythus der Germanen* (L. P.). 116
Guignebert (Ch.), *La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome* (G. W.). 117
Henry (V.), *La magie dans l'Inde antique* (G. W.). 124

Houtin (A.), *Un prêtre marié, Charles Perraud* (G. W.) 121
— *Autour d'un prêtre marié* (G. W.) 121
— *Évêques et diocèses* (G. W.) 121
Jegerlehner (J.), *Sagen aus dem Unterwallis* (L. P.) 126
John (L.), *Aberglaube, Sitte und Brauch im sächsischen Erzgebirge* (L. P.). 126
Jouen, voir Fuzet.
Kübel (J.), *Geschichte des Katholischen Modernismus* (J. Benrubi) 121
Navarre (M.), *Louis XI en pèlerinage* (G. W.) 118
Philippson, *Neueste Geschichte des Jüdischen Volkes*, t. II (G. W.). . . . 123
Pisani (P.), *L'Église de Paris et la Révolution* (A. Fribourg). 119
Reclus (É.), *Les croyances populaires : 1. La survie des ombres* (L. P.). . 125
Saintyves (P.), *Le discernement du miracle* (G. W.) 123
Siecke (E.), *Hermes der Mondgott* (L. P.). 116
Turmel (J.), *Histoire du dogme de la papauté, des origines à la fin du IVe siècle* (E. Baron) 117
Uzureau, *Le denier du culte dans un grand diocèse il y a cent ans* (G. W.). 119
Weill (G.), *Histoire du catholicisme libéral en France* (G. B.). 119

Histoire de la philosophie :

Lanson (G.), *Lettres philosophiques de Voltaire*, éd. critique (G. Ascoli) . 378
Mourgue (R.), *La philosophie biologique d'Auguste Comte* (Dr Jankelevitch). 372
Pélissier (G.), *Voltaire philosophe* (L. Cahen) 380
Schmitt (Dr E.-H.), *Ibsen als Prophet* (L. Pineau) 384
Schneider (Dr F.-J.), *Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des XVIII Jahrhunderts* (G. Bourgin). 366

Histoire des sciences :

Duhem (P.), *Études sur Léonard de Vinci : ceux qu'il a lus et ceux qui l'ont lu*, 2e série (A. Rey) 372
Jouguet (E.), *Lectures de mécanique*, II, *L'organisation de la mécanique* (A. R.) 373
Mauville (O.), *Les découvertes modernes en physique*, 2e éd. (A. R.) . . . 373
Mourgue (R.), voir *Histoire de la philosophie.*
Vieillard (G.), *Essai sur la société médicale et religieuse au XIIe siècle, Gilles de Corbeil* (G. Bourgin) 371

Histoire des doctrines politiques :

Bord (G.), *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, t. I, *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771)* (G. Bourgin) 365
Bourgin (H.), *Victor Considérant* (G. Weill). 367
Breton (J.-L.), *Pour le Bloc* (G. W.) 369
— *Les socialistes et le budget* (G. W.). 369
Buisson (F.), *La politique radicale* (G. W.). 368
Eichthal (E. d'), *Pages sociales* (G. W.) 370
Fournière (E.), *La Sociocratie* (G. W.) 369
Hervé (G.), *L'Internationalisme* (G. W.). 369
Latorre (H. de), *A la liberté !* (G. W.) 368
Mater (A.), *Le socialisme conservateur ou municipal* (G. W.). 368
Parodi (D.), *Traditionalisme et Démocratie* (J. Benrubi) 370
Schneider (Dr F.-J.), voir *Histoire de la philosophie.*

Tréca (Lᵗ). *Les doctrines et les réformes de droit public en réaction contre l'absolutisme de Louis XIV dans l'entourage du duc de Bourgogne* (A. Girard) 364
Vérecque, *La conquête socialiste du pouvoir politique* (G. W.). 370
Zweig (E.), *Die Lehre vom Pouvoir constituant. Ein Beitrag zum Staatsrecht der französischen Revolution* (A. Fribourg). 367

Histoire des doctrines économiques :

Gide (Ch.) et Ch. Rist, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* (G. Weill) 258
Rist (Ch.), voir Gide (Ch.).
Vignes (J.-B.-M.), *Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la Dixme royale de Vauban* (R. Girard). . . . 256

Histoire littéraire :

Bertaut (J.), voir Séché (A.).
Brockstadt (G.), *Das altfranzösische Siegfridlied* (L. Pineau). 374
Davois (G.), *Les Bonaparte littérateurs* (C. D.) 382
Kerviler (R.), *La Bretagne à l'Académie française au XIXᵉ siècle* (G. W.). 382
Lanson (G.), voir *Histoire de la philosophie.*
Masson (P.-M.), *Une vie de femme au XVIIIᵉ siècle, Madame de Tencin (1682-1749)* (G. Ascoli). 376
Pélissier (G.), voir *Histoire de la philosophie.*
Pineau (L.), *L'évolution du roman en Allemagne* (L. R.). 383
Schmitt (Dʳ E.-H.), voir *Histoire de la philosophie.*
Séché (A.) et J. Bertaut, *L'évolution du théâtre contemporain* (M. C.). . . 383
Sturel (R.), *Jacques Amyot, traducteur des Vies Parallèles de Plutarque* (L. Febvre) 374
Tilley (A.), *From Montaigne to Molière, or the preparation for the Classical Age of French Literature* (G. Lanson). 375

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

BINDING SECT. APR 10 1980

D
1
R4
t.20

Revue de synthèse historique

71

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY